

TEF



Tableaux de l'économie française

Collection Insee Références
Édition 2015
Mesurer pour comprendre



Tableaux de l'économie française

Édition 2015



Coordination	Jean-Philippe de Plazaola, Gisèle Lahi
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directeur de la collection	Stéphane Tagnani
Rédaction	Françoise Martial, Irène Naudy-Fesquet, Patricia Roosz, Joëlle Tronyo
Composition	Info Color (Gap) - www.info-color.fr
Couverture	Coordination : Ravi Baktavatsalou Conception et réalisation : Ineiaki Global Design
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

© Insee 2015 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur »

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Titre de la double-page

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page
Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

L'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,7 % sur un an en décembre 2013, après + 1,3 % en décembre 2012. L'inflation poursuit ainsi son repli amorcé en fin d'année 2011, date à laquelle elle atteignait + 2,5 %. L'évolution de l'inflation sous-jacente est moins marquée : elle s'établit à + 0,6 % fin 2013, après + 0,7 % fin 2012. La baisse de l'inflation en 2013 est due principalement au moindre dynamisme des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

La progression annuelle des prix de l'énergie est ainsi ramenée à + 1,3 % fin 2013 (après + 2,8 % fin 2012) sous l'effet du recul des prix des produits pétroliers (- 1,6 %) et de la perte de vigueur des prix du gaz (+ 1,6 % après + 8,2 % fin 2012). A contrario, les tarifs de l'électricité accélèrent vivement en 2013 (+ 7,5 % après + 3,5 % fin 2012).

Les prix de l'alimentation ralentissent également, leur taux de croissance annuel s'établissant à + 0,4 % fin 2013 (après + 2,3 % fin 2012) aussi bien pour les produits frais (+ 7,8 % fin 2012) que globalement pour les autres produits alimentaires (+ 1,5 % fin 2012). Seuls les prix des boissons alcoolisées restent dynamiques en 2013, notamment en raison de hausses des droits d'accises.

Le faible niveau du taux d'utilisation des capacités, l'atonie des prix d'importations, le niveau élevé du taux de chômage, ainsi que les gains de productivité, limitent les pressions inflationnistes dans le secteur manufacturier.

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2012 et 2013 », *Informations rapides* n° 10, Insee, janvier 2014.
- « Indice des prix à la consommation – décembre 2013 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2014.
- « Harmonised indices of consumer prices – december 2013 », *Data in focus* n° 1 Economy and finance, Eurostat, janvier 2014.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

118

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

TEF, édition 2015

Ainsi, les prix des produits manufacturés baissent de 0,7 % sur un an en décembre 2013. En particulier, les prix des produits de santé se contractent de nouveau (- 3,0 % après - 3,1 % fin 2012) ainsi que ceux des appareils ménagers (- 2,3 % après - 1,5 % fin 2012) et des produits technologiques : - 7,3 % fin 2013 pour les équipements audio-visuels, photographiques et informatiques (après - 7,0 % fin 2012) et - 14,5 % pour les équipements de téléphone et de télécopie (après - 8,1 % fin 2012).

Enfin, les prix des services augmentent en 2013 à un rythme comparable à celui observé en 2012, respectivement + 1,3 % et + 1,1 % sur un an en décembre. Le raffermissement des prix des télécommunications (- 1,3 % après - 13,3 % fin 2012) est en partie compensé par le ralentissement des prix de transport (+ 0,5 % après + 2,7 % fin 2012) et des services de santé (+ 0,3 % après + 1,2 % fin 2012).

En France, l'inflation mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établit à + 0,8 % en décembre 2013, en recul pour la deuxième année consécutive (après + 1,5 % fin 2012 et + 2,7 % fin 2011). Cette tendance est également à l'œuvre dans l'ensemble de la zone euro dont le taux d'inflation s'établit à + 0,8 % fin 2013 (après + 2,2 % fin 2012 et + 2,7 % fin 2011). La dépréciation de l'énergie a contribué à la baisse de l'inflation pour tous les pays de la zone euro.

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2013

évolutions en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération 2013 ¹	Évolution 13/12		Fonction de consommation	Pondération 2013 ¹	Évolution 13/12	
		Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.			Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,9	0,7	Médecine non hospitalière	542	0,8	0,3
Ensemble (hors tabac)	9 794	0,7	0,6	Transport	1 567	0,5	0,7
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 492	1,1	0,1	Achats de véhicules	357	1,4	1,4
Produits alimentaires	1 354	1,4	0,3	Utilisation de véhicules personnels	943	0,1	0,4
Boissons non alcoolisées	138	-1,1	-1,8	Services de transport	267	0,9	0,5
Boissons alcoolisées et tabac	372	5,2	3,4	Communications	259	-9,6	-1,6
Boissons alcoolisées	166	3,2	3,2	Loisirs et culture	841	-0,3	-0,7
Tabac	206	6,8	3,5	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	173	-7,5	-7,3
Habillement et chaussures	473	1,0	0,8	Autres biens durables (loisirs)	37	1,1	0,9
Habillement	371	0,7	0,4	Autres articles et équip. de loisirs	216	1,0	0,6
Chaussures y c. réparation	102	1,9	2,0	Services récréatifs et culturels	240	2,0	1,8
Logement, chauffage, éclairage	1 409	2,5	2,1	Presse, livres et papeterie	146	1,7	1,1
Logers d'habitation	631	1,7	1,4	Voyages touristiques tout compris	29	1,6	-3,0
Entretien et réparation courante du log.	149	2,0	1,6	Éducation	22	1,6	1,9
Distribution d'eau et autres services	188	1,8	1,5	Hôtellerie, cafés, restaurants	744	2,2	2,3
Chauffage, éclairage	441	3,9	3,6	Restauration et cafés	607	2,2	2,3
Meubles, équip. ménage, entretien maison	606	1,1	0,8	Services d'hébergement	137	1,6	2,2
Meubles, tapis, revêtements de sol	158	0,9	1,0	Autres biens et services	201	1,6	1,0
Articles de ménage en textile	44	3,5	0,5	Soins personnels	284	0,4	-0,1
Appareils ménagers	89	-2,2	-2,3	Effets personnels (non définis ailleurs)	117	2,0	0,1
Vannerie, vaisselle, ustensiles de ménage	78	0,5	0,8	Protection sociale	394	2,3	1,9
Outils pour la maison et le jardin	48	0,6	0,0	Assurances	213	1,8	1,3
Entretien courant de l'habitation	189	2,6	2,2	Services financiers	65	1,7	1,7
Santé	1 014	-1,1	-1,2	Autres services	128	1,0	0,9
Médicaments et produits pharmaceutiques	472	-3,3	-2,9				

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

Note : base 100 en 1998.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

Quelques hausses et baisses de prix en 2013

glissement déc. à déc. en %¹

Hausses	13/12	Baisses	13/12
Bières	+ 12,8	Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	-16,1
Électricité	+ 7,5	Équipement de téléphone et de télécopie	-14,5
Hébergements de vacances	+ 5,9	Équipements audio-visuels	-9,4
Services domestiques	+ 5,6	Matériels de traitement de l'information y c. micro-ordinateurs	-7,1
Assurance habitation	+ 4,6	Supports d'enregistrement de l'image et du son	-4,3
Journaux	+ 4,0	Produits pharmaceutiques	-3,9
Tabac	+ 3,5	Combustibles liquides	-3,5
Poissons et crustacés frais	+ 3,4	Appareils de cuisson	-3,3
Gaz liquéfiés	+ 3,4	Appareils de lavage	-3,2
Services postaux	+ 3,4	Voyages touristiques tout compris	-3,0

1. Évolution de l'indice de décembre 2013 par rapport à l'indice de décembre 2012.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation de 1950 à 2013



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés au sein de la zone euro et de l'UE en 2013

glissement déc. à déc. en %¹

Allemagne	1,2	Italie	0,7
Autriche	2,0	Lettonie	-0,4
Belgique	1,2	Luxembourg	1,5
Chypre	-1,3	Malte	1,0
Espagne	0,3	Pays-Bas	1,4
Estonie	2,0	Portugal	0,2
Finlande	1,9	Slovaquie	0,4
France	0,8	Slovénie	0,9
Grèce	-1,8	Zone euro	0,8
Irlande	0,4	UE	1,0

1. Évolution de l'indice de décembre 2013 par rapport à l'indice de décembre 2012.

Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Édition
2015

Tableaux de l'économie française

Territoire - Population

1. Territoire

1.1	Pays du Monde	10
1.2	Union européenne	12
1.3	Régions - Départements	14
1.4	Villes de France	16

2. Développement durable

2.1	Environnement	18
2.2	Utilisation des ressources	20
2.3	Changement climatique et effet de serre	22

3. Population

3.1	Évolution de la population	24
3.2	Population par âge	26
3.3	Mariages - Pacs - Divorces	28
3.4	Ménages - Familles	30
3.5	Natalité - Fécondité	32
3.6	Espérance de vie - Mortalité	34
3.7	Étrangers - Immigrés	36
3.8	Parité hommes-femmes	38

Emploi - Revenus

4. Travail - Emploi

4.1	Population active	42
4.2	Chômage	44
4.3	Politiques d'emploi	46
4.4	Durée et organisation du temps de travail	48
4.5	Emploi de la Fonction publique	50
4.6	Emploi par âge	52
4.7	Emploi par activité	54

5. Revenus - Salaires

5.1	Salaires dans les entreprises	56
5.2	Salaires dans la Fonction publique	58
5.3	Salaires minimum - Coût du travail	60
5.4	Revenus des ménages	62
5.5	Niveaux de vie - Pauvreté	64
5.6	Retraites	66
5.7	Protection et aide sociale	68

Conditions de vie - Société

6. Consommation

6.1	Consommation des ménages	72
6.2	Équipement des ménages	74
6.3	Multimédias	76
6.4	Vacances - Loisirs - Sports	78
6.5	Culture	80

7. Logement

7.1	Logement	82
7.2	Propriétaires - Locataires	84

8. Justice

8.1	Criminalité - Délinquance	86
8.2	Justice	88

9. Santé - Handicap - Dépendance

9.1	Maladies - Accidents	90
9.2	Addictions	92
9.3	Personnels et équipements de santé	94
9.4	Dépenses de santé	96
9.5	Personnes handicapées	98
9.6	Personnes âgées dépendantes	100

Économie - Finances

10. Enseignement - Éducation	
10.1 Enseignement des 1 ^{er} et 2 nd degrés	102
10.2 Enseignement supérieur	104
10.3 Établissements - Enseignants	106
10.4 Niveaux de formation	108
11. Économie générale	
11.1 Principaux indicateurs économiques	112
11.2 Croissance - Productivité	114
11.3 Production des branches	116
11.4 Prix à la consommation	118
12. Monnaie - Marchés financiers	
12.1 Monnaie - Crédit	120
12.2 Épargne - Patrimoine	122
12.3 Bourse - Marchés financiers	124
13. Finances publiques	
13.1 Dette et déficit publics	126
13.2 Prélèvements obligatoires	128
13.3 Dépense publique	130
13.4 Finances publiques locales	132
13.5 Union monétaire européenne	134
14. Échanges extérieurs	
14.1 Importations - Exportations	136
14.2 Balance commerciale	138
14.3 Échanges bilatéraux	140
14.4 Investissements internationaux	142
15. Entreprises	
15.1 Démographie des sociétés et des EI	146
15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI	148
15.3 Catégories d'entreprises	150
15.4 Entreprises publiques	152
15.5 Artisanat	154
16. Recherche - Innovation	
16.1 Recherche & Développement	156
16.2 Innovation	158
17. Agriculture - Pêche	
17.1 Revenus et productions agricoles	160
17.2 Exploitations agricoles	162
17.3 Pêche - Aquaculture	164
18. Industrie - Construction	
18.1 Industrie	166
18.2 Industrie agroalimentaire	168
18.3 Industrie automobile	170
18.4 Construction	172
19. Énergie	
19.1 Bilan énergétique	174
19.2 Pétrole - Charbon	176
19.3 Électricité - Gaz naturel	178
20. Commerce - Services	
20.1 Commerce	180
20.2 Services marchands	182
20.3 Banques - Assurances	184
20.4 Communication	186
20.5 Audiovisuel	188
20.6 Tourisme	190
20.7 Transports de voyageurs	192
20.8 Transports de marchandises	194
Définitions	199
Adresses utiles	251
Index alphabétique	259

Annexes

Territoire Population

Territoire
Développement durable
Population

1.1 Pays du Monde

À la mi-2014, la **population mondiale** s'établirait à 7,2 milliards d'habitants. D'après le scénario moyen des Nations unies, elle s'accroîtrait de 2,4 milliards d'habitants d'ici 2050. Entre 2010 et 2014, la population augmente de 82 millions de personnes supplémentaires en moyenne chaque année, soit un rythme de croissance proche de 1,2 % par an, presque deux fois moindre que celui observé il y a cinquante ans (2 % par an environ). Cette décélération devrait se poursuivre.

De petits écarts dans les futurs **taux de fécondité** auront des conséquences importantes sur la taille et la structure à venir de la population mondiale. Les régions les moins développées enregistreraient l'essentiel de la croissance démographique qui varierait considérablement entre les grandes régions et les pays, en lien avec les différences de niveaux et de tendances en matière de fécondité. Si aujourd'hui, un peu plus de la moitié des naissances mondiales ont lieu en Asie (54 %) et un peu plus du quart en Afrique (28 %), en 2050 les deux continents feraient jeu égal (42 % des naissances mondiales chacun). Entre 2014 et 2050, la plupart des régions du monde connaîtraient un ralentissement de leur **croissance démographique**. Cependant, il n'en subsistera pas moins de fortes différences. En 2050, la croissance de la population en Afrique serait ainsi plus de six fois plus rapide qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes et plus de 15 fois plus rapide que celle de l'Asie.

Ces vingt dernières années, les migrations internationales ont gagné en ampleur, en

envergure et en complexité et sont devenues plus importantes sur le plan démographique. De nombreux pays sont désormais à la fois des pays d'origine, de destination et de transit. Composante de l'évolution démographique, la migration nette a pris de l'importance en ce qu'elle permet de limiter la tendance au déclin qu'a la population de certains pays des régions les plus développées.

Au niveau mondial, **l'espérance de vie à la naissance** est passée de 65 ans pendant la période 1990-1995 à 70 ans environ sur la période 2010-2015. Néanmoins, l'écart d'espérance de vie à la naissance entre les pays des régions développées et les pays les moins avancés demeure important, proche de 17 années.

Le nombre de jeunes a augmenté rapidement mais il devrait se stabiliser au cours des 35 prochaines années. En revanche, le nombre et la proportion de personnes âgées devraient continuer à augmenter. À l'échelle mondiale, la part des personnes âgées (60 ans ou plus) dans la population totale est passée de 9 % en 1994 à 12 % en 2014. Elle atteindrait 21 % en 2050.

D'après le scénario moyen des Nations unies, alors que la population du reste du monde devrait augmenter d'un peu plus de 36 % entre 2014 et 2050, la population européenne diminuerait de 4,5 %, en raison d'une fécondité en dessous du **seuil de renouvellement des générations** (2,1 enfants par femme), dans presque tous les pays européens. ■

Définitions

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncteur de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Croissance démographique, espérance de vie à la naissance, Organisation des Nations Unies (ONU), population mondiale (estimations et projections), seuil de renouvellement des générations : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « De l'Europe vers l'Afrique : Les migrations de retour au Sénégal et en République démocratique du Congo », *Population & sociétés* n° 515, Ined, octobre 2014.
- « Situation de la population mondiale en 2014 – Rapport concis », ONU, 2014.
- « World population data sheet », Population Reference Bureau, août 2014.
- « World Population Prospects – The 2012 revision », ONU, août 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population, superficie et densité des principaux pays du Monde en 2014

Pays	Population en millions ¹	Superficie ² en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²	Pays	Population en millions ¹	Superficie ² en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²
Europe	742,8	23 049	32	<i>Nigéria</i>	178,5	924	193
<i>dont : Allemagne³</i>	82,7	357	232	<i>Ouganda</i>	38,8	242	161
<i>Autriche</i>	8,5	84	102	<i>Rép. dém. du Congo</i>	69,4	2 345	30
<i>Belgique</i>	11,1	31	365	<i>Sénégal</i>	14,5	197	74
<i>Biélorussie</i>	9,3	208	45	<i>Soudan</i>	38,8	1 862	21
<i>Bulgarie</i>	7,2	111	65	<i>Tanzanie</i>	50,8	945	54
<i>Croatie</i>	4,3	57	76	<i>Tunisie</i>	11,1	164	68
<i>Danemark</i>	5,6	43	131	<i>Zimbabwe</i>	14,6	391	37
<i>Espagne</i>	47,1	506	93	Amérique du Nord	358,2	21 776	16
<i>Estonie</i>	1,3	45	28	<i>dont : Canada</i>	35,5	9 985	4
<i>Finlande</i>	5,4	337	16	<i>États-Unis</i>	322,6	9 629	34
France métropolitaine	64,6	552	117	Amérique latine, Caraïbes	623,4	20 546	30
<i>Grèce</i>	11,1	132	84	<i>dont : Argentine</i>	41,8	2 780	15
<i>Hongrie</i>	9,9	93	107	<i>Brésil</i>	202,0	8 515	24
<i>Irlande</i>	4,7	70	67	<i>Chili</i>	17,8	756	23
<i>Italie</i>	61,1	301	203	<i>Colombie</i>	48,9	1 142	43
<i>Lettonie</i>	2,0	65	32	<i>Cuba</i>	11,3	110	102
<i>Lituanie</i>	3,0	65	46	<i>Équateur</i>	16,0	256	56
<i>Luxembourg</i>	0,5	3	208	<i>Guatemala</i>	15,9	109	146
<i>Malte</i>	0,4	n.s.	1 361	<i>Mexique</i>	123,8	1 964	63
<i>Moldavie</i>	3,5	34	102	<i>Pérou</i>	30,8	1 285	24
<i>Norvège</i>	5,1	324	13	<i>Vénézuéla</i>	30,9	912	34
<i>Pays-Bas</i>	16,8	42	405	Asie	4 342,3	31 880	136
<i>Pologne</i>	38,2	312	118	<i>dont : Afghanistan</i>	31,3	652	48
<i>Portugal</i>	10,6	92	115	<i>Arabie Saoudite</i>	29,4	2 005	14
<i>Rép. tchèque</i>	10,7	79	136	<i>Bangladesh</i>	158,5	144	1 101
<i>Roumanie</i>	21,6	238	91	<i>Chine⁴</i>	1 393,8	9 597	145
<i>Royaume-Uni</i>	63,5	242	261	<i>Corée du Nord</i>	25,0	121	208
<i>Russie</i>	142,5	17 098	8	<i>Corée du Sud</i>	49,5	100	497
<i>Serbie</i>	9,5	88	107	<i>Inde</i>	1 267,4	3 287	386
<i>Slovaquie</i>	5,5	49	111	<i>Indonésie</i>	252,8	1 911	133
<i>Slovénie</i>	2,1	20	102	<i>Irak</i>	34,8	435	79
<i>Suède</i>	9,6	450	21	<i>Iran</i>	78,5	1 629	48
<i>Suisse</i>	8,2	41	198	<i>Japon</i>	127,0	378	336
<i>Ukraine</i>	44,9	604	74	<i>Malaisie</i>	30,2	331	92
Afrique	1 138,2	30 312	38	<i>Myanmar (Birmanie)</i>	53,7	677	79
<i>dont : Afrique du Sud</i>	53,1	1 221	44	<i>Népal</i>	28,1	147	191
<i>Algérie</i>	39,9	2 382	17	<i>Ouzbékistan</i>	29,3	447	66
<i>Côte-d'Ivoire</i>	20,8	322	65	<i>Pakistan</i>	185,1	796	233
<i>Égypte</i>	83,4	1 002	83	<i>Philippines</i>	100,1	300	334
<i>Éthiopie</i>	96,5	1 104	87	<i>Syrie</i>	22,0	185	119
<i>Ghana</i>	26,4	239	111	<i>Thaïlande</i>	67,2	513	131
<i>Kenya</i>	45,5	581	78	<i>Turquie</i>	75,8	784	97
<i>Madagascar</i>	23,6	587	40	<i>Viet Nam</i>	92,5	331	279
<i>Maroc</i>	33,5	447	75	Océanie	38,8	8 564	5
<i>Mozambique</i>	26,5	802	33	<i>dont Australie</i>	23,6	7 692	3
<i>Niger</i>	18,5	1 267	15	Monde	7 243,8	136 127	53

1. Estimations de population en milieu d'année. 2. Superficie des terres, soit la superficie totale moins les principaux cours d'eau et les lacs. 3. Population allemande avant prise en compte des effets de la révision du recensement de 2011. 4. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,3 millions d'habitants et 6 606 habitants par km² en 2014) et Macao (0,6 million d'habitants et 22 134 habitants par km² en 2014).
Source : ONU (World Population Prospects : The 2012 revision).

Population en 2014 et projections de population en 2050

en millions d'habitants

Rang en 2050	Pays	2014	2050	Rang en 2050	Pays	2014	2050	Rang en 2050	Pays	2014	2050
1	Inde	1 267	1 620	10	Philippines	100	157	19	Iran	78	101
2	Chine ¹	1 394	1 385	11	Mexique	124	156	20	Kenya	46	97
3	Nigéria	179	440	12	Rép. dém. du Congo	69	155	21	Turquie	76	95
4	États-Unis	323	401	13	Tanzanie	51	129	22	Soudan	39	77
5	Indonésie	253	321	14	Égypte	83	122	23	France	65	73
6	Pakistan	185	271	15	Russie	142	121	24	Royaume-Uni	63	73
7	Brésil	202	231	16	Japon	127	108	25	Allemagne	83	73
8	Bangladesh	159	202	17	Ouganda	39	104		Monde	7 244	9 551
9	Éthiopie	97	188	18	Viet Nam	93	104				

1. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,3 millions d'habitants et 6 606 habitants par km² en 2014) et Macao (0,6 million d'habitants et 22 134 habitants par km² en 2014).
Source : ONU (World Population Prospects : The 2012 revision).

1.2 Union européenne

L'économie européenne sort de la récession en 2013, son produit intérieur brut (PIB) se redresse très légèrement en volume (+ 0,1 % après - 0,4 % en 2012). L'**Union européenne (UE)** demeure toutefois l'une des régions les plus prospères au monde avec une activité économique qui représente 23,5 % du PIB mondial pour une population de 507,4 millions d'habitants, soit 7,1 % de la population mondiale en 2013. Le PIB par habitant en **standard de pouvoir d'achat** se situe à 25 700 dans l'UE, mais masque toutefois de très fortes disparités entre les États membres de l'UE : il se situe à plus de 30 000 dans les pays du nord de l'Europe alors qu'il ne dépasse pas 20 000 dans ceux de l'est de l'UE. L'Union européenne compte désormais 28 États membres avec l'adhésion en 2013 de la Croatie peuplée de 4,2 millions d'habitants pour une superficie de 57 000 km².

Malgré un très léger rebond de l'activité en 2013, l'Union européenne reste confrontée aux conséquences de la crise économique et financière. Le taux de chômage continue de croître pour s'établir en moyenne à 10,8 % de la population active en 2013. Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont particulièrement affectés, avec un taux de chômage qui atteint désormais 23,4 % de la population active. Le taux de chômage global dans les pays de l'Union européenne est hétérogène puisqu'il se situe à près de 27 % en Grèce (27,5 %) et en Espagne (26,1 %), mais seulement à environ 5 % en

Allemagne (5,3 %) et en Autriche (4,9 %). Autre signe de la faiblesse de l'activité économique en Europe, les prix à la consommation ne progressent que de 1,5 % en moyenne annuelle en 2013 dans l'ensemble de l'UE et baissent même en Grèce de 0,9 % en moyenne annuelle.

La crise a en effet mis en évidence les problèmes budgétaires et structurels accumulés dans de nombreux pays européens, et rappelé combien leurs économies sont interdépendantes. L'initiative pour l'emploi des jeunes proposée par le Conseil européen en février 2013 vise ainsi à compléter d'autres projets engagés au niveau national pour lutter contre le chômage, en particulier celui des jeunes, et améliorer la croissance en Europe. Cette initiative, dotée d'un budget de 6 milliards d'euros pour la période 2014-2020, renforce les dispositifs du paquet « emploi jeunes » destiné notamment à faciliter la transition entre l'école et la vie professionnelle, à améliorer la qualité et l'offre des formations en apprentissage, ou encore à offrir aux jeunes davantage de possibilités de travailler et de se former à l'étranger. Autant de dispositions qui ont pour but de renforcer la cohésion des politiques macroéconomiques. Il s'agit de fournir aux États membres des orientations et des moyens financiers, notamment au titre du Fonds social européen (FSE), pour lutter contre le chômage élevé des jeunes en Europe. ■

Définitions

Union européenne (UE) : créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du Traité de Maastricht, l'Union européenne prend le relais, dans la construction européenne, de la CEE (Communauté économique européenne). L'UE est une union intergouvernementale mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour dix-huit de ses États membres, d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de fédéralisme et d'inter-gouvernementalisme. Depuis l'entrée de la Croatie en juillet 2013, les pays de l'Union européenne sont au nombre de 28.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), standard de pouvoir d'achat (SPA), Traité de Maastricht : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « The EU in the world 2014 – A statistical portrait », Eurostat, septembre 2014.
- « Rapport général sur l'activité de l'Union européenne 2013 », Commission européenne, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pays membres de l'Union européenne en 2013

	Année d'entrée dans l'Union européenne	Population au 1 ^{er} janvier 2014 (p) en millions	Part de la population ayant moins de 15 ans en %	Part de la population ayant 65 ans ou plus en %	Taux d'emploi des 15 à 64 ans en %	Taux de chômage ¹ des 15 à 74 ans en %	PIB par habitant en SPA ^{2,3}	Variation annuelle des prix à la consommation ⁴ en %
Allemagne	1958	80,8	13,1	20,7	73,3	5,2	32 000	1,6
Autriche	1995	8,5	14,4	18,1	72,3	4,9	33 200	2,1
Belgique	1958	11,2	17,0	17,6	61,8	8,4	30 500	1,2
Bulgarie	2007	7,2	13,6	19,2	59,5	13,0	12 000	0,4
Chypre	2004	0,9	16,4	13,2	61,7	15,9	22 100	0,4
Croatie	2013	4,2	14,9	18,1	52,5	17,3	15 600	2,3
Danemark	1973	5,6	17,4	17,8	72,5	7,0	32 100	0,5
Espagne	1986	46,5	15,2	17,7	54,8	26,1	24 500	1,5
Estonie	2004	1,3	15,7	18,0	68,5	8,6	18 800	3,2
Finlande	1995	5,5	16,4	18,8	68,9	8,2	28 700	2,2
France	1958	65,9	18,6	17,6	64,1	10,3	27 800	1,0
Grèce ³	1981	11,0	14,7	20,1	48,8	27,5	19 500	-0,9
Hongrie	2004	9,9	14,4	17,2	58,4	10,2	17 200	1,7
Irlande	1973	4,6	21,9	12,2	60,5	13,1	32 500	0,5
Italie	1958	60,8	14,0	21,2	55,6	12,2	25 200	1,3
Lettonie	2004	2,0	14,4	18,8	65,0	11,9	17 300	0,0
Lituanie	2004	2,9	14,7	18,2	63,7	11,8	19 100	1,2
Luxembourg	1958	0,5	17,0	14,0	65,7	5,9	67 900	1,7
Malte	2004	0,4	14,6	17,2	60,8	6,4	22 700	1,0
Pays-Bas	1958	16,8	17,2	16,8	74,3	6,7	32 600	2,6
Pologne	2004	38,5	15,0	14,2	60,0	10,3	17 500	0,8
Portugal	1986	10,4	14,8	19,4	60,6	16,4	19 400	0,4
Rép. tchèque	2004	10,5	14,8	16,8	67,7	7,0	20 600	1,4
Roumanie	2007	19,9	15,7	16,3	59,7	7,1	13 900	3,2
Royaume-Uni	1973	64,3	17,6	17,2	70,8	7,6	27 200	2,6
Slovaquie	2004	5,4	15,4	13,1	59,9	14,2	19 600	1,5
Slovénie	2004	2,1	14,5	17,1	63,3	10,1	21 300	1,9
Suède	1995	9,6	16,9	19,1	74,4	8,0	32 700	0,4
Union européenne	///	507,4	15,6	18,2	64,1	10,8	25 700	1,5

1. Moyenne annuelle.

2. Standard de Pouvoir d'Achat, unité de mesure facilitant les comparaisons internationales.

3. PIB par habitant en 2012 pour la Grèce.

4. Taux de variation entre 2012 et 2013 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) global.

Source : Eurostat

Situation de l'UE dans le monde et parmi les autres pays du G20 en 2013

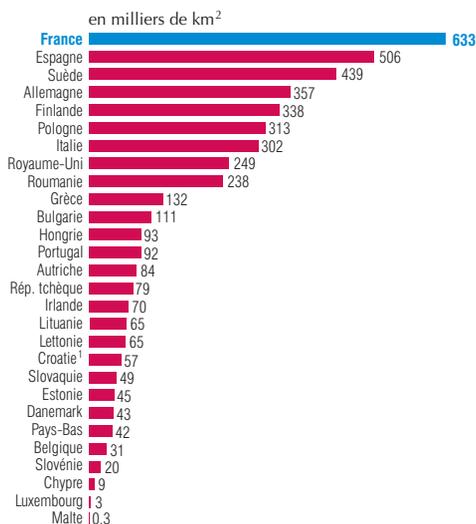
	Part de la population mondiale en % ¹	PIB	
		en milliards de dollars courants	part du PIB mondial en %
Afrique du Sud	0,7	(e) 351	0,5
Arabie saoudite	0,4	745	1,0
Argentine	0,6	(e) 488	0,7
Australie	0,3	1 505	2,0
Brésil	2,7	2 243	3,0
Canada	0,5	1 825	2,5
Chine ²	19,1	(e) 9 181	12,4
Corée du Sud	0,7	(e) 1 222	1,7
États-Unis	4,4	16 800	22,7
Inde	17,9	1 871	2,5
Indonésie	3,5	870	1,2
Japon	1,8	4 902	6,6
Mexique	1,6	1 259	1,7
Nigeria	2,4	(e) 286	0,4
Russie	2,0	2 118	2,9
Turquie	1,1	(e) 827	1,1
UE	7,1	(e) 17 372	23,5
Monde	100,0	(e) 73 982	100,0

1. Estimations de population en milieu d'année, source Ined.

2. Les données de la Chine, pour la population, ne comprennent pas Hong-Kong et Macao.

Sources : Ined ; FMI.

Superficie des pays de l'Union européenne en 2013



1. Hors mer territoriale.

Note : superficie totale, y c. eaux intérieures.

Source : Eurostat.

1.3 Régions - Départements

Au 1^{er} janvier 2014, la **région** Île-de-France regroupe 18 % de la population française, devant Rhône-Alpes (10 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8 %). Les départements d'outre-mer (Dom), hors Mayotte, représentent 3 % de la population totale. Entre 2007 et 2014, le Languedoc Roussillon et la Corse sont les régions dans lesquelles la population a augmenté le plus fortement, de 1,1 % en moyenne chaque année. À l'inverse, la population s'est contractée en Champagne-Ardenne, dans le Limousin et en Martinique. La croissance de la population a été la plus forte, entre 2007 et 2014, dans les **départements** de la Guyane, de Haute-Savoie, de l'Ain, de Haute-Corse, de l'Hérault et des Landes. Treize départements ont perdu des habitants au cours de cette période. La Haute-Marne, la Martinique, la Nièvre, l'Indre et la Creuse sont les départements les plus affectés.

La répartition de la population française résulte non seulement de la géographie mais aussi des grands mouvements économiques et sociaux des XIX^e et XX^e siècles : l'exode rural, l'industrialisation et l'urbanisation, et plus récemment la périurbanisation et la désindustrialisation. Cette répartition, très concentrée, évolue lentement et reste regroupée autour du pôle parisien et des grandes agglomérations et se déploie le long de couloirs de peuplement : la vallée de la Seine-Aval, les sillons vosgien, alpin et rhodanien, le littoral méditerranéen,

le littoral breton, etc. À l'opposé, les zones désertifiées ou de faible densité se situent surtout sur une diagonale allant de la Meuse aux Landes et dans les massifs montagneux. Entre les deux, se trouvent des zones de **densité** intermédiaire souvent localisées sur des territoires constitués d'un tissu rural traditionnel.

Après une longue période de déclin, puis de stagnation entre 1982 et 1999, la population augmente à nouveau dans les communes rurales et les petites agglomérations de France métropolitaine. Depuis 1999, les zones qui perdent au moins 0,2 habitant au km² par an, sont de plus en plus rares et se concentrent désormais au voisinage de villes portuaires, minières ou de tradition industrielle du Nord et de l'Est. Ceci traduit à la fois le recul du dépeuplement des campagnes et la persistance de la crise industrielle. En parallèle, de larges territoires, de plus en plus éloignés des villes et du littoral, se densifient significativement : de vastes zones de croissance démographique émergent (Ouest, Sud-Ouest), s'élargissent fortement (grand Sud-Est), ou se consolident (grand Bassin parisien) avec des progressions comprises entre + 0,2 et + 2 habitants au km² par an. Dans les Dom au contraire, des zones de décroissance de la population apparaissent à partir de 1999 en Martinique et en Guadeloupe, alors que la croissance démographique était quasi générale entre 1982 et 1999. ■

Définitions

Densité de population : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Solde apparent des entrées et des sorties : différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Il diffère du solde migratoire en raison de l'aléa de sondage et des erreurs de mesures liées au recensement de la population. La différence entre le solde apparent et le solde migratoire est appelée « ajustement ».

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Département, région : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2014 – Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « Trente ans de vie économique et sociale », *Insee Références*, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de la population par région de 2007 à 2014

Région	Estimations de population au 1 ^{er} janvier 2014 (p) en milliers	Variation relative annuelle 2007-2014 en %			Densité moyenne au 1 ^{er} janvier 2014 en hab/km ²	Région	Estimations de population au 1 ^{er} janvier 2014 (p) en milliers	Variation relative annuelle 2007-2014 en %			Densité moyenne au 1 ^{er} janvier 2014 en hab/km ²
		Totale	Dûe au solde naturel	Dûe au solde apparent des entrées et des sorties ¹				Totale	Dûe au solde naturel	Dûe au solde apparent des entrées et des sorties ¹	
Alsace	1 868,8	0,3	0,4	-0,1	226	Midi-Pyrénées	2 967,2	0,8	0,2	0,6	65
Aquitaine	3 335,1	0,8	0,1	0,7	81	Nord - Pas-de-Calais	4 058,3	0,1	0,5	-0,4	327
Auvergne	1 359,4	0,2	-0,1	0,3	52	Pays de la Loire	3 689,5	0,8	0,4	0,4	115
Basse-Normandie	1 478,2	0,2	0,1	0,0	84	Picardie	1 927,4	0,2	0,4	-0,2	99
Bourgogne	1 638,5	0,0	0,0	0,0	52	Poitou-Charentes	1 796,4	0,5	0,0	0,5	70
Bretagne	3 273,3	0,7	0,2	0,5	120	Provence - Alpes - Côte d'Azur	4 964,9	0,3	0,3	0,0	158
Centre-Val de Loire	2 577,5	0,3	0,2	0,1	66	Rhône-Alpes	6 448,9	0,9	0,6	0,3	148
Champagne-Ardenne	1 338,1	0,0	0,2	-0,3	52	France métropolitaine	63 920,2	0,5	0,4	0,1	118
Corse	323,1	1,1	0,0	1,1	37	Guadeloupe	403,8	0,1	0,7	-0,5	237
Franche-Comté	1 178,9	0,2	0,3	-0,1	73	Guyane	250,4	2,3	2,4	-0,1	3
Haute-Normandie	1 851,9	0,3	0,4	-0,1	150	Martinique	381,3	-0,6	0,5	-1,1	338
Île-de-France	12 005,1	0,5	0,9	-0,4	999	La Réunion	845,0	0,9	1,3	-0,4	337
Languedoc-Roussillon	2 757,6	1,1	0,2	0,9	101	Mayotte	220,3	589
Limousin	735,9	0,0	-0,3	0,2	43	France y c. Mayotte	66 021,0	104
Lorraine	2 346,3	0,0	0,2	-0,2	100	France hors Mayotte	65 800,7	0,5	0,4	0,1	104

1. Le solde apparent des entrées et des sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

Sources : Insee, estimations de population, code officiel géographique ; IGN.

Évolution de la population par département de 2007 à 2014

Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2014 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2007-2014 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2014 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2007-2014 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2014 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2007-2014 en %
01 Ain	627,4	1,3	35 Ille-et-Vilaine	1 027,0	1,0	70 Haute-Saône	239,8	0,2
02 Aisne	540,4	0,1	36 Indre	226,0	-0,4	71 Saône-et-Loire	554,5	0,1
03 Allier	342,6	0,0	37 Indre-et-Loire	602,0	0,5	72 Sarthe	570,4	0,3
04 Alpes-de-Hte-Pce	162,4	0,6	38 Isère	1 242,3	0,8	73 Savoie	427,3	0,8
05 Hautes-Alpes	141,9	1,0	39 Jura	260,3	0,1	74 Haute-Savoie	777,4	1,4
06 Alpes-Maritimes	1 083,3	0,0	40 Landes	401,5	1,3	75 Paris	2 241,3	0,3
07 Ardèche	321,3	0,5	41 Loir-et-Cher	333,8	0,3	76 Seine-Maritime	1 255,3	0,1
08 Ardennes	282,0	-0,1	42 Loire	758,2	0,3	77 Seine-et-Marne	1 380,0	1,0
09 Ariège	152,9	0,4	43 Haute-Loire	227,0	0,4	78 Yvelines	1 414,9	0,1
10 Aube	306,5	0,3	44 Loire-Atlantique	1 343,3	1,1	79 Deux-Sèvres	374,4	0,4
11 Aude	367,2	0,9	45 Loiret	667,8	0,4	80 Somme	571,5	0,1
12 Aveyron	275,1	0,0	46 Lot	174,8	0,3	81 Tarn	381,9	0,5
13 Bouches-du-Rhône	1 996,4	0,3	47 Lot-et-Garonne	333,2	0,4	82 Tarn-et-Garonne	251,6	1,2
14 Calvados	690,8	0,4	48 Lozère	76,5	-0,1	83 Var	1 030,5	0,5
15 Cantal	146,5	-0,2	49 Maine-et-Loire	804,9	0,6	84 Vaucluse	550,4	0,3
16 Charente	354,8	0,2	50 Manche	499,9	0,1	85 Vendée	662,4	1,2
17 Charente-Maritime	635,2	0,7	51 Marne	569,8	0,1	86 Vienne	432,1	0,3
18 Cher	312,1	-0,1	52 Haute-Marne	179,9	-0,6	87 Haute-Vienne	376,2	0,2
19 Corrèze	239,6	-0,1	53 Mayenne	308,5	0,4	88 Vosges	374,4	-0,2
2A Corse-du-Sud	148,0	0,9	54 Meurthe-et-Moselle	734,0	0,1	89 Yonne	340,7	0,0
2B Haute-Corse	175,1	1,3	55 Meuse	191,7	-0,2	90 Territoire de Belfort	144,6	0,2
21 Côte-d'Or	529,0	0,3	56 Morbihan	741,9	0,8	91 Essonne	1 257,1	0,6
22 Côtes-d'Armor	599,5	0,6	57 Moselle	1 046,2	0,1	92 Hauts-de-Seine	1 601,6	0,5
23 Creuse	120,2	-0,4	58 Nièvre	214,3	-0,5	93 Seine-Saint-Denis	1 554,2	0,5
24 Dordogne	418,6	0,4	59 Nord	2 595,5	0,2	94 Val-de-Marne	1 356,7	0,6
25 Doubs	534,2	0,4	60 Oise	815,5	0,3	95 Val-d'Oise	1 199,2	0,5
26 Drôme	496,6	0,7	61 Orne	287,5	-0,3	France métropolitaine	63 920,2	0,5
27 Eure	596,6	0,6	62 Pas-de-Calais	1 462,8	0,1	971 Guadeloupe	403,8	0,1
28 Eure-et-Loir	435,8	0,4	63 Puy-de-Dôme	643,3	0,4	972 Martinique	381,3	-0,6
29 Finistère	905,0	0,3	64 Pyrénées-Atlantiques	666,7	0,5	973 Guyane	250,4	2,3
30 Gard	740,7	1,0	65 Hautes-Pyrénées	227,9	0,0	974 La Réunion	845,0	0,9
31 Haute-Garonne	1 312,0	1,2	66 Pyrénées-Orientales	465,5	0,9	975 Mayotte	220,3	...
32 Gers	190,9	0,6	67 Bas-Rhin	1 110,4	0,3	France y c. Mayotte	66 021,0	...
33 Gironde	1 515,2	1,0	68 Haut-Rhin	758,4	0,3	France hors Mayotte	65 800,7	0,5
34 Hérault	1 107,7	1,3	69 Rhône	1 798,5	1,0			

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2014.

Source : Insee, estimations de population.

1.4 Villes de France

Entre 1982 et 2012, la France a gagné 9,7 millions d'habitants, dont 20 % dans l'**aire urbaine** de Paris et 30 % dans les treize grandes aires urbaines de province.

En 2012, les treize plus grandes aires urbaines de province abritent 20 % de la population. Leur point commun est une croissance en périphérie ainsi que dans le centre de l'**agglomération**. Les cinq aires urbaines les plus dynamiques sont situées à l'ouest ou au sud-ouest du pays : Toulouse, Nantes, Rennes, Montpellier et Bordeaux. La croissance a également été forte dans le quart Sud-Est à Toulon, Nice, Lyon et Grenoble, ainsi qu'à Strasbourg. Marseille-Aix, troisième aire urbaine du pays, suit le rythme national et gagne chaque année près de 8 000 habitants. En revanche, les aires urbaines de Rouen et Lille ont une démographie moins dynamique que la moyenne nationale. Dans toutes ces grandes aires urbaines, les **communes** de la couronne périurbaine sont plus dynamiques que l'agglomération elle-même. Les couronnes sont souvent très étendues : 30 km autour de Nantes, Rennes ou Montpellier, 50 km autour de Bordeaux, Toulouse ou Lyon.

En dehors de l'aire urbaine de Paris et des treize grandes aires de province, seules quelques aires urbaines ont une croissance significative. Certaines aires, aux franges ouest et sud du bassin parisien (Caen, Orléans, Tours), ou situées plus à l'ouest (Angers, La Rochelle, Poitiers) sont notamment dans cette situation. À l'inverse, certaines grandes agglomérations

du nord de la France perdent des habitants sur 30 ans : Douai-Lens, Valenciennes, Le Havre, Dunkerque pâtissent des restructurations industrielles. C'est aussi le cas de Saint-Étienne.

Dans beaucoup d'agglomérations, la population augmente globalement, alors que la **ville-centre** perd des habitants, souvent au profit de sa banlieue ou même de sa couronne périurbaine. C'est le cas de Clermont-Ferrand, Le Mans, Pau ou Limoges, mais aussi de Béziers, Tarbes, Périgueux ou La Rochelle. Dans certaines agglomérations, la ville-centre souffre des défauts inhérents à la « centralité » (coût ou inadéquation du logement, manque d'espace vert, engorgement de la circulation) sans toujours bénéficier des mêmes attraits que les grandes métropoles en terme d'emplois qualifiés, de pôle universitaire ou d'offre culturelle.

En outre-mer, les grandes aires urbaines de Saint-Denis, mais surtout de Saint-Paul et Saint-Pierre à la Réunion, et de Cayenne en Guyane, tirent la dynamique de leurs départements. En Guadeloupe, Pointe-à-Pitre-les Abymes gagne des habitants, ce qui n'est pas le cas de Basse-Terre. En Martinique, Le Robert est en forte croissance, mais l'aire urbaine de Fort de France perd des habitants. Sur 30 ans, la Réunion (département d'outre-mer le plus peuplé) et surtout la Guyane ont des taux de croissance très supérieurs à ceux de la métropole. Ce n'est pas le cas des départements antillais. ■

Définitions

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

Population légale, population municipale, ville-centre : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une approche de la qualité de vie dans les territoires », *Insee Première* n° 1519, octobre 2014.
- « 1982-2011 : Trente ans de démographie des territoires – Le rôle structurant du bassin parisien et des très grandes aires urbaines », *Insee Première* n° 1483, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taille des communes les plus peuplées

Rang	Commune	Population municipale 2012	Rang	Commune	Population municipale 2012	Rang	Commune	Population municipale 2012
1	Paris	2 240 621	26	Limoges	136 221	51	Fort-de-France	85 667
2	Marseille	852 516	27	Tours	134 978	52	Versailles	85 424
3	Lyon	496 343	28	Amiens	132 727	53	Colombes	85 357
4	Toulouse	453 317	29	Perpignan	120 489	54	Asnières-sur-Seine	83 845
5	Nice	343 629	30	Metz	119 551	55	Aulnay-sous-Bois	81 899
6	Nantes	291 604	31	Boulogne-Billancourt	117 126	56	Saint-Pierre (La Réunion)	80 823
7	Strasbourg	274 394	32	Besançon	116 353	57	Rueil-Malmaison	79 563
8	Montpellier	268 456	33	Orléans	114 286	58	Pau	78 506
9	Bordeaux	241 287	34	Rouen	111 557	59	Aubervilliers	77 032
10	Lille	228 652	35	Mulhouse	110 755	60	Champigny-sur-Marne	75 869
11	Rennes	209 860	36	Caen	108 365	61	Le Tampon	75 631
12	Reims	181 893	37	Saint-Denis	108 274	62	Antibes	75 568
13	Le Havre	173 142	38	Nancy	105 067	63	Saint-Maur-des-Fossés	74 176
14	Saint-Étienne	171 483	39	Argenteuil	104 962	64	La Rochelle	74 123
15	Toulon	164 899	40	Saint-Paul (La Réunion)	104 646	65	Cannes	73 603
16	Grenoble	158 346	41	Montreuil	103 520	66	Béziers	72 970
17	Dijon	152 071	42	Roubaix	94 536	67	Calais	72 589
18	Angers	149 017	43	Tourcoing	92 707	68	Saint-Nazaire	67 940
19	Nîmes	146 709	44	Dunkerque	90 995	69	Colmar	67 257
20	Villeurbanne	146 282	45	Nanterre	90 722	70	Drancy	67 181
21	Saint-Denis (La Réunion)	145 238	46	Créteil	89 845	71	Bourges	66 666
22	Le Mans	143 599	47	Avignon	89 380	72	Mérignac	66 660
23	Clermont-Ferrand	141 569	48	Vitry-sur-Seine	88 102	73	Ajaccio	66 245
24	Aix-en-Provence	141 148	49	Poitiers	87 646	74	Issy-les-Moulineaux	65 322
25	Brest	139 676	50	Courbevoie	86 854	75	Levallois-Perret	64 654

Source : Insee, RP 2012.

Principales aires urbaines de France

Rang	Aire urbaine	Population municipale 2012	Variation relative annuelle 2007-2012 en %	Nombre de communes	Rang	Aire urbaine	Population municipale 2012	Variation relative annuelle 2007-2012 en %	Nombre de communes
1	Paris	12 341 418	0,5	1 797	26	Béthune	368 633	0,2	122
2	Lyon	2 214 068	1,1	513	27	Valenciennes ¹	368 094	0,1	90
3	Marseille - Aix-en-Provence	1 727 070	0,2	90	28	Le Mans	344 893	0,5	124
4	Toulouse	1 270 760	1,4	453	29	Reims	317 611	0,2	238
5	Lille ¹	1 166 452	0,3	125	30	Pointe-à-Pitre - Les Abymes	315 917	0,4	16
6	Bordeaux	1 158 431	1,1	255	31	Brest	314 844	0,3	52
7	Nice	1 004 914	0,0	129	32	Perpignan	309 962	1,1	66
8	Nantes	897 713	1,1	114	33	Amiens	293 671	0,2	257
9	Strasbourg ¹	768 868	0,4	267	34	Genève (SUI) - Annemasse ¹	292 180	2,6	114
10	Rennes	690 467	1,4	190	35	Le Havre	290 890	-0,2	81
11	Grenoble	679 863	0,5	197	36	Bayonne ¹	288 359	1,2	60
12	Rouen	658 285	0,4	293	37	Mulhouse	284 739	0,3	65
13	Toulon	611 237	0,3	40	38	Limoges	282 971	0,4	96
14	Montpellier	569 956	1,3	116	39	Nîmes	259 348	0,9	50
15	Douai - Lens	540 981	-0,2	103	40	Dunkerque	257 773	-0,2	57
16	Avignon	515 536	0,3	97	41	Poitiers	255 831	0,7	103
17	Saint-Étienne	512 830	0,2	117	42	Besançon	246 841	0,4	263
18	Tours	483 743	0,5	144	43	Pau	240 857	0,1	167
19	Clermont-Ferrand	469 922	0,5	185	44	Annecy	221 111	1,1	69
20	Nancy	434 479	0,1	285	45	Chambéry	217 356	0,8	88
21	Orléans	423 123	0,5	138	46	Lorient	215 591	0,4	29
22	Angers	403 765	0,6	133	47	Saint-Nazaire	213 083	0,5	29
23	Caen	403 633	0,5	268	48	La Rochelle	207 211	0,8	63
24	Metz	389 700	0,0	218	49	Saint-Denis (La Réunion)	199 222	0,6	3
25	Dijon	377 590	0,4	295	50	Troyes	191 505	0,4	149

1. Partie française.

Source : Insee, RP 2012.

2.1 Environnement

En 2012, la **dépense de protection de l'environnement** atteint 47,5 milliards d'euros. Cette dépense augmente de 3,2 % en euros courants par rapport à 2011, ce qui représente une croissance deux fois supérieure à celle du produit intérieur brut (PIB) à prix courants. Cette évolution résulte des mesures incitatives ou contraignantes des pouvoirs publics, d'une plus grande prise en compte des préoccupations environnementales par la société, mais aussi de la hausse des prix des biens et services environnementaux. Toutefois, la situation est contrastée selon les domaines. Ainsi, les dépenses de protection du sol, de l'air et de gestion des déchets augmentent chacune de plus de 5 % en 2012, alors que celles d'administration générale et de gestion des déchets radioactifs diminuent. Les dépenses de R&D environnementale qui connaissent une forte croissance depuis le début des années 2000, ralentissent légèrement en 2012 (+ 3,6 % par rapport à 2011). En 2012, cette croissance est soutenue par le secteur public, dont les dépenses augmentent de 16,7 % sur un an. À l'inverse, la contribution des entreprises privées baisse légèrement, même si ces dernières restent largement majoritaires dans ce financement. Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale pour la **biodiversité** 2011-2020, ce sont les dépenses relatives à la gestion des espaces et des espèces qui connaissent le plus fort accroissement entre 2011 et 2012, grâce à d'importants investissements réalisés pour la sauvegarde des milieux

aquatiques. Les ménages financent 27,7 % de la dépense de protection de l'environnement, soit 13,2 milliards d'euros en 2012, en légère augmentation par rapport à 2011. Leur financement correspond pour 80 % au financement de la gestion des déchets et à l'assainissement des eaux usées.

En termes de **gestion des ressources naturelles**, la dépense concernant le secteur de la récupération s'élève à 7,6 milliards d'euros en 2012, soit une hausse de 6,5 % par rapport à 2011. La progression de la production ainsi que des investissements expliquent cette évolution. La dépense de prélèvement et de distribution de la ressource eau est stable à 13 milliards d'euros.

En trente ans, les terres agricoles ont reculé de près de 7 % au profit de l'urbanisation. Elles occupent désormais 51 % du territoire métropolitain alors que les espaces naturels, globalement préservés, en occupent environ 40 %. Parallèlement, les **surfaces artificialisées** ne cessent de progresser, passant de 3 à 5 millions d'hectares entre 1981 et 2012, soit + 1,6 % par an en moyenne. Leur progression s'accélère ces dernières années : elles gagnent en superficie l'équivalent d'un département tous les dix ans en moyenne. Elles occupent près de 9,1 % du territoire métropolitain en 2012. La moitié de ces surfaces correspondent à des sols revêtus ou stabilisés (routes, parkings). ■

Définitions

Surface artificialisée : surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Biodiversité, convention de Ramsar, dépense de gestion des ressources naturelles, dépense de protection de l'environnement, dépense en énergies renouvelables, éco-activités, parc national, parc naturel régional, réseau Natura 2000, réserve naturelle : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie de l'environnement en 2012 », SOeS, édition 2014.
- « La dépense de protection de l'environnement en 2012 », *Chiffres & statistiques* n° 575, novembre 2014.
- « 10 indicateurs clés de l'environnement – édition 2014 », *Repères*, SOeS, juillet 2014.
- « Utilisation du territoire en France métropolitaine », *Agreste Primeur* n° 313, juin 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Occupation physique du territoire

en milliers d'hectares

	2006	2010 (r)	2012
Sols bâtis	756	833	888
Sols revêtus ou stabilisés	2 160	2 324	2 404
Autres sols artificialisés	1 653	1 736	1 699
Sols agricoles	28 591	28 259	28 176
Sols boisés	17 042	16 994	16 991
Landes	2 787	2 856	2 850
Sols nus naturels	942	967	962
Zones humides et sous les eaux	864	901	904
Zones interdités	125	50	46
Surface totale	54 919	54 919	54 919
dont surfaces artificialisées en %	8,3	8,9	9,1

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, enquêtes Teruti et Teruti-Lucas.

Dépenses liées à l'environnement

en millions d'euros courants

	2000 (r)	2006 (r)	2012 (p)
Protection de l'environnement (1)	28 350	38 946	47 546
Air	1 704	2 371	3 061
Eaux usées	9 643	12 173	12 792
Déchets	9 315	13 392	16 689
Sol, eaux souterraines et de surface	714	1 536	1 685
Bruit	1 491	1 860	2 237
Biodiversité et paysages	1 162	1 490	2 207
Déchets radioactifs	570	733	680
Recherche et développement	2 133	2 874	4 344
Administration générale	1 617	2 517	3 850
Dépense de gestion des ressources (2)	13 195	16 511	20 609
Adduction en eau potable	9 790	11 782	13 021
Récupération	3 406	4 729	7 588
Dépense liée à l'environnement (1)+(2)	41 545	55 457	68 155
Espaces verts urbains	2 131	2 991	3 653
Énergies renouvelables	...	11 725	24 360

Source : SOeS.

Espaces protégés et gérés en 2013

Types d'espace	France métropolitaine		DOM		France	
	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	751	1 542	31	308	782	1 850
Zones relevant de la Convention de Ramsar	32	7 701	5	2 753	37	10 453
Réserves de biosphère (zone centrale, zone tampon et aires de coopération)	9	35 564	1	2 470	10	38 034
Sites Natura 2000	1 754	110 718
dont : ZPS ¹ au titre de la directive « Oiseaux »	387	78 732
propositions de SIC ² et de ZSC ³ au titre de la directive « Habitats »	1 367	74 698
Parcs nationaux	7	16 082	3	38 232	10	54 314
dont cœurs de parc	7	4 097	3	21 508	10	25 604
Réserves naturelles nationales et de Corse	152	2 553	13	3 040	165	5 593
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	9	360	///	///	9	360
Réserves biologiques domaniales ou forestières	211	369	10	1 274	221	1 643
Parcs naturels régionaux (PNR)	46	76 180	2	6 968	48	83 148
Parc naturel marin	2	6 560	1	68 313	3	74 873

1. Zones de protection spéciale.

2. Sites d'intérêt communautaire.

3. Zone spéciale de conservation.

Source : SOeS.

Occupation physique des sols de l'Union européenne en 2012

en % de la superficie totale

	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux et zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux et zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³	
Allemagne	33	33	23	2	8	1	1	Lettonie	56	14	21	6	2	1	1
Autriche	48	18	23	2	6	1	3	Lituanie	39	27	27	4	3	0	1
Belgique	25	28	32	1	13	0	0	Luxembourg	31	18	37	1	12	0	1
Bulgarie	43	32	17	1	2	4	1	Malte	5	27	11	1	33	15	8
Chypre	30	19	15	1	7	21	7	Pays-Bas	13	23	38	11	12	2	1
Danemark	18	49	21	2	7	1	1	Pologne	36	34	22	2	4	1	1
Espagne	37	28	14	1	4	12	5	Portugal	44	18	15	2	6	12	3
Estonie	61	11	16	7	2	2	1	Rép. tchèque	39	34	20	2	4	1	1
Finlande	72	5	4	16	2	1	1	Roumanie	31	36	25	3	2	2	1
France	32	31	27	2	6	2	1	Royaume-Uni	20	22	40	5	7	6	1
Grèce	37	23	11	2	4	19	3	Slovaquie	46	28	19	1	3	2	1
Hongrie	24	47	19	3	4	2	1	Slovénie	60	12	21	1	4	1	1
Irlande	13	5	67	7	4	2	2	Suède	76	4	5	12	2	1	1
Italie	35	32	15	3	8	5	2	UE à 27	41	25	20	5	5	4	2

1. Y c. autres zones boisées.

2. Les zones artificielles comprennent les constructions couvertes, les zones construites non-bâties et les équipements linéaires (routes et voies ferrées).

3. Les landes sont des zones dominées par des arbustes et des plantes ligneuses, les sols nus des zones sans végétation ou recouvertes de lichens.

Source : Eurostat.

2.2 Utilisation des ressources

En 2012, l'**extraction intérieure utilisée (ou apparente) de matières**, autrement dit la quantité de matières extraites du territoire français, s'établit à 634 millions de tonnes (Mt), soit 9,7 tonnes par habitant (t/hab). L'extraction de minéraux non métalliques (industriels ou utilisés principalement dans la construction) constitue le premier **flux de matières** entrant dans l'économie (369 Mt en 2012, soit 6 t/hab). Les minéraux extraits sont principalement utilisés dans la construction et composés en grande partie des graviers et sables. Ces minéraux de construction représentent environ 50 % de l'extraction intérieure. Les matières provenant de l'agriculture et de la pêche, destinées à une utilisation humaine (consommation, semences, usages industriels, transformation) ou animale (alimentation, litière), constituent le deuxième flux de matières extraites du territoire, avec 240 Mt, soit 3,7 t/hab extraits en 2012. La production de combustibles fossiles déjà faible au début des années 70 est aujourd'hui quasi nulle du fait de l'arrêt de l'extraction du charbon, pour des raisons de coût et de la fin d'exploitation des gisements de gaz. Les besoins relatifs à ces matières énergétiques sont comblés par des importations très importantes.

Sur la période 2010-2012, la masse des importations de matières a augmenté pour atteindre 341 Mt en 2012 soit 5,2 t/hab. La part de l'ensemble des **combustibles fossiles** et dérivés représente plus de 50 % des importations. Ceux-ci comprennent le pétrole, le charbon et le gaz naturel, ainsi que des produits qui en

sont majoritairement composés, comme les produits chimiques organiques, les plastiques sous forme primaire ou non, le caoutchouc synthétique. Le pétrole, sous sa forme brute ou raffinée (gasoil et fioul domestique), représente la première matière importée avec 31 % du total.

Les produits de l'extraction intérieure de matières et les importations sont utilisés par l'économie française soit pour la production soit pour un usage final (consommation). Une partie des biens et services qu'elle génère est consommée par la population présente en France (métropole et départements d'outre-mer), l'autre est exportée. En 2012, la **consommation intérieure apparente de matières** s'établit à 782 Mt, soit 12 t/hab. Elle a globalement peu varié entre 1990 et 2008, oscillant autour 14 t/hab. Entre 2007 et 2012, elle décroît progressivement, en lien avec la contraction de l'activité économique, pour s'établir à 12 t/hab. Plus de la moitié de cette consommation de matières est constituée des minéraux non métalliques avec 390 Mt. Les sables et graviers contribuent à hauteur de 90 % de ces minéraux non métalliques. La **biomasse** issue de l'agriculture et de la pêche représente 27 % de la consommation de matières, en grande partie extraite du territoire et destinée à l'alimentation humaine ou animale. La consommation intérieure apparente de combustibles fossiles (134 Mt en 2012), faite aux deux tiers de produits pétroliers, représente environ 17 % du total. ■

Définitions

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Extraction intérieure de matières : ensemble des matières solides, liquides ou gazeuses extraites du sol et du sous-sol du territoire et des eaux continentales et marines.

Combustible fossile, déchet, énergies renouvelables, flux de matières, prélèvements d'eau par usage, recyclage, ressources matérielles : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'environnement en France », SOeS, édition 2014.
- « Chiffres clés des énergies renouvelables », *Repères*, SOeS, octobre 2014.
- « 10 indicateurs clés de l'environnement – édition 2014 », *Repères*, SOeS, juillet 2014.
- « En 2012, 42 % des déchets municipaux traités ont été recyclés ou compostés », *communiqué de presse*, Eurostat, mars 2014.
- « Matières mobilisées par l'économie française de 1990 à 2011 : une relative stabilité perturbée par la crise économique », *Chiffres & statistiques* n° 410, SOeS, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Matières extraites du territoire français

en millions de tonnes

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012 (p)
Biomasse issue de l'agriculture et de la pêche	208,7	213,4	247,0	225,9	228,6	230,7	239,6
Biomasse issue de la sylviculture (bois)	28,0	26,8	33,8	24,9	26,9	26,5	24,1
Minerais métalliques	13,2	2,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
Minéraux non métalliques	440,2	415,5	446,9	436,2	378,9	396,0	369,0
dont sables et graviers	403,7	377,4	408,2	398,1	348,2	362,4	340,1
Charbon	13,5	8,9	4,1	0,6	0,3	0,1	0,3
Pétrole	3,0	2,5	1,4	1,1	0,9	0,9	0,8
Gaz naturel	1,9	2,2	1,2	0,7	0,5	0,4	0,4
Total	708,7	671,6	734,6	689,5	636,2	654,8	634,3

Sources : SSP, Agreste ; Unicem ; Sessi ; SOeS.

Production d'énergie primaire par filière renouvelable

en milliers de tep

	2011	2012	2013 (p)
Hydraulique renouvelable et énergie marémotrice	3 970	5 179	6 232
Éolien	1 041	1 289	1 373
Solaire photovoltaïque	201	379	438
Solaire thermique	121	134	145
Géothermie électrique et thermique	236	240	269
Pompes à chaleur	1 117	1 394	1 629
Déchets urbains renouvelables	1 161	1 262	1 246
Biomasse solide	9 133	10 155	11 040
dont bois-énergie	8 769	9 707	10 569
Biogaz	350	398	465
Biocarburants	2 054	2 373	2 437
Total	19 384	22 803	25 273

Source : SOeS.

Évolution des prélèvements d'eau par usage

en millions de m³

	2000	2005	2011 (r)
Eau potable	5 872	5 915	5 380
Industrie	3 633	3 202	2 881
Irrigation	4 872	4 695	3 036
Énergie	18 339	20 059	17 020

Champ : France métropolitaine.

Sources : Agences de l'Eau ; SOeS.

Déchets municipaux générés et part des énergies renouvelables dans l'UE

	Déchets municipaux générés en kg par habitant		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en %	
	2005	2012	2005	2012
Allemagne	565	611	6,7	12,4
Autriche	616	552	24,0	32,1
Belgique	483	456	2,3	6,8
Bulgarie	582	460	9,5	16,3
Chypre	688	663	3,1	6,8
Croatie	336	391	12,8	16,8
Danemark	662	668	15,6	26,0
Espagne	588	463	8,4	14,3
Estonie	433	280	17,5	25,8
Finlande	478	506	28,9	34,3
France	530	534	9,5	13,4
Grèce	437	503	7,0	13,8
Hongrie	461	402	4,5	9,6
Irlande	731	572	2,8	7,2
Italie	546	529	5,9	13,5
Lettonie	320	301	32,3	35,8
Lituanie	387	469	17,0	21,7
Luxembourg	672	662	1,4	3,1
Malte	623	589	0,3	2,7
Pays-Bas	599	551	2,3	4,5
Pologne	319	314	7,0	11,0
Portugal	452	453	19,5	24,6
Rép. tchèque	289	308	6,0	11,2
Roumanie	383	271	17,6	22,9
Royaume-Uni	581	472	1,4	4,2
Slovaquie	290	324	5,5	10,4
Slovénie	494	362	16,0	20,2
Suède	481	462	40,5	51,0
UE¹	517	487	8,7	14,1

1. UE à 27 en 2005 pour les déchets municipaux.

Source : Eurostat.

Production de déchets en France en 2010

en millions de tonnes

	Déchets minéraux	Déchets dangereux	Autres déchets	Total
Agriculture et pêche	///	0,7	0,9	1,6
Industrie	2,5	2,8	17,2	22,5
Construction	243,4	2,5	14,3	260,2
Tertiaire	1,1	2,1	22,4	25,6
Traitement des déchets	1,1	3,2	11,5	15,8
Ménages	2,7	0,2	26,4	29,3
Total	250,8	11,5	92,7	355,0
en tonnes par habitant	3,9	0,2	1,4	5,5

Source : SOeS.

Devenir des déchets ménagers et assimilés par mode de traitement

en millions de tonnes



Champ : hors déblais et gravats.

Sources : Ademe ; SOeS.

2.3 Changement climatique et effet de serre

Si au niveau mondial, l'année 2013 se classe au 6^e rang des années les plus chaudes depuis 1850, elle ne présente en France métropolitaine, contrairement à 2011, aucun caractère exceptionnel du point de vue de sa température, qui se situe au-dessus de la moyenne observée sur la période 1961-1990 (+ 0,6 °C). La vague de chaleur durant le mois de juillet est restée d'intensité modérée, bien inférieure à celle des années 1983, 2003 ou 2006. Cependant, sa durée de 13 jours la situe parmi les événements climatiques extrêmes les plus longs depuis 1947.

La France figure parmi les économies industrialisées les moins émettrices de **gaz à effet de serre (GES)** en termes d'émissions par habitant et par unité de PIB, du fait d'une production électrique largement décarbonée. Conformément aux recommandations du **Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)**, la France s'est donné pour objectif de diviser par quatre ses émissions de GES d'ici 2050. En 2012, elles sont inférieures de 12 % à leur niveau de 1990, allant déjà bien au-delà de l'objectif de stabilisation fixé par le **protocole de Kyoto**. La hausse des émissions des transports et du résidentiel-tertiaire a été plus que compensée par la baisse de celles de l'industrie, de la branche énergie et de l'agriculture. Les émissions françaises proviennent principalement du secteur des transports (27 %), tandis que celui de l'énergie est relativement peu émetteur (12 %), en raison de l'importance de la production électrique

nucléaire. L'objectif pour 2020 est une réduction de 20 % par rapport au niveau de 1990.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), qui représentent dans l'Union européenne 80 % des émissions de GES, contribuent fortement au réchauffement de la planète. L'utilisation d'énergie est la principale source de ces émissions dans l'UE : en 2012, le secteur le plus émetteur est celui des industries de l'énergie (33 % des émissions), devant celui des transports (20 %). Entre 2012 et 2013, selon les premières estimations d'Eurostat, les émissions de CO₂ de l'UE provenant de la combustion de combustibles fossiles diminueraient de 2,5 % après une baisse de 1,6 % entre 2011 et 2012.

L'**empreinte carbone** de la demande finale des Français représente les émissions de GES induites, en France et à l'étranger, par leur consommation. En 2010, elle est supérieure de 11 % à celle de 1990. Toutefois, compte tenu de l'augmentation de la population, ramenée à l'habitant, l'empreinte se stabilise entre 11,5 et 12 tonnes **équivalent CO₂** par habitant (teq CO₂/hab). L'accroissement de l'empreinte carbone résulte d'une part de la hausse de la demande intérieure finale liée aux émissions directes des ménages (chaudières, véhicules individuels), supérieures en 2010 de 11 % à celles de 1990 et d'autre part, de la progression des émissions associées aux importations qui ont augmenté de 62 % sur la même période. ■

Définitions

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

Empreinte carbone, Grenelle Environnement, groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG), protocole de Kyoto : voir rubrique « définitions » en annexes.

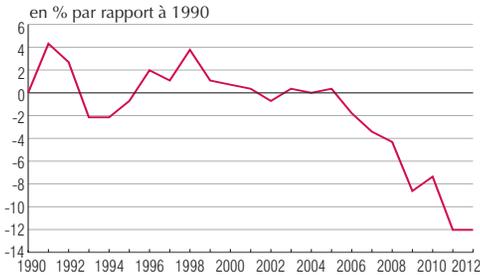
Pour en savoir plus

- « Chiffres clés du climat – France et Monde », *Repères*, SOeS, édition 2015.
- « 10 indicateurs clés de l'environnement », *Repères*, SOeS, édition 2014, juillet 2014.
- « En 2013, les émissions de CO₂ ont baissé selon les estimations de 2,5 % par rapport à 2012 », *communiqué de presse* n° 74, Eurostat, mai 2014.
- « En trente ans, les consommateurs ont un peu réduit leurs émissions de gaz à effet de serre », *Insee Première* n° 1445, avril 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

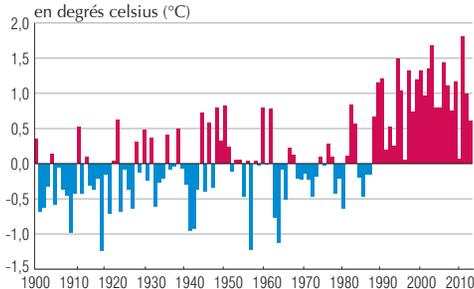
Changement climatique et effet de serre 2.3

Évolution des émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto de 1990 à 2012



Note : évolution du pouvoir de réchauffement global (PRG).
Champ : France y c. Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
Source : Citepa.

Écart à la moyenne des températures de la période 1961-1990



Note : le dernier point affiché correspond à l'année 2013.
Champ : France métropolitaine.
Source : Météo-France.

Émissions de CO₂ dues à l'énergie dans le monde

	en millions de t CO ₂		en t CO ₂ par habitant	
	2012	12/90 en %	2012	12/90 en %
Amérique du Nord	6 044	8,7	13,0	- 14,9
dont : Canada	534	24,6	15,3	- 1,0
États-Unis	5 074	4,2	16,1	- 17,0
Amérique latine	1 225	101,5	2,5	47,7
dont Brésil	440	128,8	2,2	72,4
Europe et ex-URSS	6 449	-18,7	7,2	-23,6
dont : Russie	1 659	-23,9	11,6	-21,3
UE	3 505	-13,8	6,9	-18,9
dont France	334	-5,4	5,1	-15,9
Afrique	1 032	89,4	1,0	9,3
Moyen-Orient	1 720	194,9	7,8	75,2
Extrême-Orient	13 766	184,3	3,6	116,2
dont : Chine	8 251	262,2	6,1	204,4
Corée du Sud	593	158,6	11,9	121,7
Inde	1 954	236,6	1,6	136,5
Japon	1 223	15,8	9,6	12,2
Océanie	418	48,0	15,2	10,2
Sources internationales maritimes et aériennes	1 080	74,3	///	///
Émissions mondiales de CO₂ dues à l'énergie	31 734	51,3	4,5	13,4

Champ : émissions issues de la combustion d'énergie fossile pour un usage final (transport, chauffage, etc.) ou pour, par exemple, produire de l'électricité ou raffiner du pétrole.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Émissions de CO₂ par secteur d'activité

	en millions de tonnes		
	2000 (r)	2005 (r)	2013 (e)
Transformation énergie	63	67	52
Industrie manufacturière	107	102	80
Résidentiel/tertiaire	89	98	86
Agriculture/sylviculture ¹	10,1	10,6	10,9
Transport routier	127	129	118
Autres transports	8,0	6,9	6,5
Total¹	404	412	354

1. Hors Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF).

Note : selon les définitions de la CCNUCC, les émissions répertoriées hors total ne sont pas incluses, à savoir les émissions maritimes et aériennes internationales, ainsi que les émissions des sources non-anthropiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : Citepa.

Émissions de CO₂ des transports

	en millions de tonnes en %			
	1990	2000	2012	12/90
Aérien ¹	4,3	6,2	5,1	18,9
Routier	114,6	131,3	125,1	9,2
Ferroviaire	1,1	0,8	0,5	- 51,1
Maritime ¹	1,1	1,2	1,3	17,1
Autre transport	0,2	0,5	0,5	150,2
Total	121,2	140,0	132,5	9,3

1. Comprend uniquement le transport domestique (y c. transport France/DOM), à l'exclusion des émissions de CO₂ liées aux transports internationaux.

Source : Agence européenne de l'environnement.

Émissions de gaz à effet de serre dans l'UE

	1990 (r)		2012			
	2000 (r)	Total	dont énergie	dont agriculture	dont processus industriels	
Allemagne	1 248	1 040	939	786	69	68
Autriche	78	80	80	60	7	11
Belgique	143	146	117	94	9	11
Bulgarie	109	59	61	47	6	4
Chypre	6	9	9	7	1	1
Croatie	32	27	26	19	3	3
Danemark	69	69	52	39	10	2
Espagne	284	380	341	266	38	23
Estonie	41	17	19	17	1	1
Finlande	70	69	61	48	6	5
France	557	561	490	351	89	36
Grèce	105	127	111	87	9	10
Hongrie	98	77	62	45	9	4
Irlande	55	68	59	37	18	2
Italie	519	551	460	380	34	28
Lettonie	26	10	11	7	2	1
Lituanie	49	20	22	12	5	4
Luxembourg	13	10	12	10	1	1
Malte	2	3	3	3	0	0
Pays-Bas	212	213	192	162	16	10
Pologne	466	396	399	320	37	27
Portugal	61	84	69	48	7	5
Rép. tchèque	196	146	131	107	8	12
Roumanie	248	134	119	82	18	12
Royaume-Uni	775	690	581	483	52	25
Slovaquie	73	49	43	29	3	8
Slovénie	18	19	19	15	2	1
Suède	73	69	58	42	8	6
UE	5 626	5 122	4 544	3 604	469	321

Source : Agence européenne de l'environnement.

3.1 Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2015, 66,3 millions d'habitants résident en France, dont 64,2 millions en France métropolitaine, 2,1 millions dans les cinq départements d'outre-mer, y compris Mayotte. La population de la France compte 300 000 personnes de plus soit + 0,4 % sur l'année 2014. Cette progression est, comme par le passé, portée par le **solde naturel**, différence entre les nombres de naissances et de décès. En 2014, le solde naturel repart à la hausse après avoir diminué en 2012 et en 2013. L'année 2014 est marquée par une natalité stable mais toujours dynamique (813 000 naissances hors Mayotte), et par des décès moins nombreux qu'en 2012 et 2013 (555 000 décès hors Mayotte).

Entre le 1^{er} janvier 1980 et le 1^{er} janvier 2013, le nombre de personnes résidant en France métropolitaine est passé de 53,7 à 63,7 millions, soit 10,0 millions d'habitants supplémentaires. La population de métropole s'est donc accrue d'environ 300 000 personnes par an en moyenne. Le nombre relativement élevé des naissances associé à un nombre annuel de décès à peu près stable depuis la Libération (respectivement 767 000 et 535 000 en moyenne annuelle) a en effet assuré un solde naturel largement positif. Durant ces trois décennies, entre 65 et 75 décès pour 100 naissances ont été enregistrés chaque année. Les variations du solde naturel proviennent surtout de celles, d'ailleurs modérées, du nombre de naissances : une diminution dans

les années 1990, un accroissement dans les années 2000. Quant au **solde migratoire**, il représente 22 % de l'accroissement total.

Au 1^{er} janvier 2014, la population de l'Union européenne est estimée à 507,4 millions d'habitants. La France reste le deuxième pays le plus peuplé de l'UE, concentrant 13,0 % de sa population, derrière l'Allemagne (15,9 %) et juste devant le Royaume-Uni (12,7 %). Depuis 10 ans, les écarts entre ces trois pays se sont resserrés. En 2014, l'Allemagne compte environ 14,8 millions d'habitants de plus que la France (y compris Mayotte), contre 20,3 millions en 2004. La population du Royaume-Uni a crû un peu plus rapidement que celle de la France, réduisant l'écart de population entre les deux pays à moins de 1,7 millions d'habitants en 2014, contre 2,5 millions en 2004.

Entre 2013 et 2014, la population de l'UE s'est accrue de 1,7 million de personnes. La population augmente dans quinze États membres et baisse dans treize. Les soldes naturels les plus élevés sont enregistrés en Irlande (+ 8,5 %), loin devant Chypre, le Luxembourg, la France et le Royaume-Uni. Treize États membres, parmi lesquels l'Allemagne enregistrent un solde naturel négatif. C'est au Luxembourg que le solde migratoire positif le plus important est observé, tandis que Chypre et la Lettonie enregistrent les déficits migratoires les plus prononcés. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Renouvellement des générations, solde apparent des entrées-sorties, solde migratoire, taux de mortalité, taux de natalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2014 : Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « Démographie européenne », *communiqué de presse* n° 108, Eurostat, juillet 2014.
- « Mayotte, département le plus jeune de France », *Insee Première* n° 1488, février 2014.
- « Trente ans de vie économique et sociale », *Insee Références*, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de la population 3.1

Composantes de l'évolution démographique en milliers

	Population au 1 ^{er} janvier ¹	Naissances vivantes ²	Décès ²	Solde naturel ²	Solde migratoire évalué ³	Ajustement
1985	56 444,7	796,1	560,4	235,7	39,4	0,0
1990	57 996,4	793,1	534,4	258,7	77,4	- 52,3
1995	59 280,6	759,1	540,3	218,7	42,2	- 54,1
2000	60 508,2	807,4	540,6	266,8	72,0	94,5
2005	62 730,5	806,8	538,1	268,7	92,2	94,6
2008	63 961,9	828,4	542,6	285,8	56,8	0,0
2009	64 304,5	824,6	548,5	276,1	32,3	0,0
2010	64 612,9	832,8	551,2	281,6	38,9	0,0
2011	64 933,4	823,4	545,1	278,3	29,5	0,0
2012	65 241,2	821,0	569,9	251,2	33,0	0,0
2013	65 525,4	811,5	569,2	242,3	33,0	0,0
2014	66 021,0	820,0	556,0	264,0	33,0	0,0
2015	66 318,0

1. Résultats provisoires arrêtés à fin 2014 pour 2013, 2014 et 2015.
 2. Résultats provisoires pour 2014. 3. Résultats provisoires arrêtés à fin 2014 pour 2012, 2013 et 2014.
 Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France y c. Mayotte à partir de 2014.
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Évolution des taux de natalité et de mortalité

	pour 1 000 habitants		
	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de variation naturelle
1985	14,1	9,9	4,2
1990	13,6	9,2	4,4
1995	12,8	9,1	3,7
2000	13,3	8,9	4,4
2005	12,8	8,5	4,3
2008	12,9	8,5	4,4
2009	12,8	8,5	4,3
2010	12,9	8,5	4,4
2011	12,7	8,4	4,3
2012 (p)	12,6	8,7	3,9
2013 (p)	12,4	8,7	3,7
2014 (p)	12,4	8,4	4,0

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France y c. Mayotte en 2014.
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux d'accroissement annuel de la population dans l'Union européenne

pour 1 000 habitants

	Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total	
	2000	2013 (p)	2000	2013 (p)	2000	2013 (p)
Allemagne	- 0,9	- 2,6	2,0	5,8	1,2	3,2
Autriche	0,2	0,0	2,2	6,6	2,3	6,6
Belgique	1,1	1,5	1,3	2,3	2,4	3,8
Bulgarie	- 5,1	- 5,2	0,0	- 0,2	- 5,1	- 5,4
Chypre	4,5	4,7	5,7	- 13,9	10,2	- 9,1
Croatie	- 1,5	- 2,5	- 11,7	- 1,2	- 13,2	- 3,6
Danemark	1,7	0,6	1,9	3,8	3,6	4,4
Espagne	0,9	0,8	9,7	- 5,5	10,6	- 4,7
Estonie	- 3,8	- 1,3	- 2,3	- 2,0	- 6,1	- 3,3
Finlande	1,4	1,2	0,5	3,3	1,9	4,5
France^{1 2}	4,4	3,7	2,7	0,5	7,1	4,2
Grèce	- 0,2	- 1,6	2,7	- 4,7	2,5	- 6,3
Hongrie	- 3,7	- 3,6	1,6	0,6	- 2,1	- 3,0
Irlande	6,1	8,5	8,4	- 5,6	14,5	2,8
Italie	- 0,2	- 1,4	0,9	19,7	0,7	18,2
Lettonie	- 5,0	- 4,0	- 6,9	- 7,1	- 12,0	- 11,1
Lituanie	- 1,4	- 3,9	- 5,8	- 5,7	- 7,2	- 9,6
Luxembourg	4,5	4,2	7,9	19,0	12,4	23,3
Malte	3,8	1,9	2,3	7,6	6,1	9,5
Pays-Bas	4,2	1,8	3,6	1,2	7,7	3,0
Pologne	0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,5	- 0,2	- 1,0
Portugal	1,4	- 2,3	6,5	- 3,5	7,9	- 5,7
Rép. tchèque	- 1,8	- 0,2	- 2,7	- 0,1	- 4,5	- 0,4
Roumanie	- 0,9	- 3,5	- 0,2	- 0,3	- 1,1	- 3,9
Royaume-Uni	1,2	3,2	2,4	3,1	3,6	6,3
Slovaquie	0,5	0,5	- 4,1	0,4	- 3,7	0,9
Slovénie	- 0,2	0,9	1,4	0,2	1,2	1,1
Suède	- 0,3	2,4	2,7	6,9	2,4	9,3
UE	0,6	0,2	2,1	3,3	2,7	3,4

1. Source Insee pour les données relatives à la France.
 2. Pour 2000 : solde apparent au lieu de solde migratoire.
 Source : Eurostat.

Évolution de la population dans le monde

en millions

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2014	Évolution annuelle moyenne 2014/1960 en %
Afrique	285,3	366,5	478,5	630,0	808,3	1 031,1	1 138,2	2,6
Afrique orientale	84,4	110,5	147,7	198,4	260,0	342,6	383,9	2,8
Afrique centrale	31,9	40,5	52,6	70,0	93,8	125,0	139,5	2,8
Afrique septentrionale	64,5	84,3	108,2	139,9	169,3	199,6	213,5	2,2
Afrique méridionale	19,7	25,5	33,0	42,1	51,4	58,8	60,9	2,1
Afrique occidentale	84,7	105,7	137,0	179,7	233,8	305,1	340,4	2,6
Amérique latine et Caraïbes	220,4	287,6	364,2	445,2	526,3	596,2	623,4	1,9
Caraïbes	20,7	25,3	29,7	34,3	38,4	41,6	42,8	1,4
Amérique centrale	51,9	70,7	93,4	115,1	139,6	160,5	169,7	2,2
Amérique méridionale	147,8	191,6	241,0	295,8	348,2	394,0	410,9	1,9
Amérique du Nord	204,4	231,4	254,8	282,3	315,4	346,5	358,2	1,0
Asie	1 694,6	2 128,6	2 634,2	3 213,1	3 717,4	4 165,4	4 342,3	1,8
Asie orientale	794,4	984,0	1 179,6	1 379,4	1 506,6	1 593,6	1 629,4	1,3
Asie centrale méridionale	619,3	777,6	984,5	1 241,7	1 502,9	1 743,1	1 836,8	2,0
Asie méridionale orientale	214,9	281,1	356,6	443,7	524,4	597,1	626,0	2,0
Asie occidentale	66,1	85,9	113,5	148,2	183,5	231,7	250,1	2,5
Europe	605,5	657,4	694,5	723,2	729,1	740,3	742,8	0,4
Europe orientale	253,6	276,2	295,1	310,8	304,5	296,2	293,3	0,3
Europe septentrionale	81,9	87,4	89,9	92,1	94,4	98,8	100,9	0,4
Europe méridionale	117,7	127,1	138,1	143,4	145,6	154,7	156,0	0,5
Europe occidentale	152,3	166,7	171,3	177,0	184,5	190,6	192,5	0,4
Océanie	15,8	19,7	23,0	27,0	31,2	36,7	38,8	1,7
Monde	3 026,0	3 691,2	4 449,0	5 320,8	6 127,7	6 916,2	7 243,8	1,6

Note : estimations de population en milieu d'année.
 Source : ONU (World Population Prospects : The 2012 revision).

3.2 Population par âge

Au 1^{er} janvier 2015, la France compte 66,3 millions d'habitants. La population française continue de vieillir sous l'effet de l'augmentation de l'allongement de la durée de vie et de l'avancée en âge des **générations** du *baby-boom*. Les habitants âgés d'au moins 65 ans représentent 18,4 % de la population, soit une progression de 3,5 points en vingt ans. La hausse est de 3,1 points sur la même période pour les habitants âgés de 75 ans ou plus qui représentent près d'un habitant sur dix au 1^{er} janvier 2015. En revanche, la part des jeunes âgés de moins de 20 ans a reculé de 1,7 point sur la même durée pour s'établir à 24,7 % au 1^{er} janvier 2015. Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, pour leur part, un peu plus de la moitié de la population, soit une baisse de 2,9 points en vingt ans.

Selon les **projections de population** de l'Insee, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se maintiennent, l'**âge** moyen de la population résidant en France métropolitaine passerait à 45 ans en 2060, contre 41 ans en 2015. Jusqu'en 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans augmenterait fortement, avec l'arrivée à ces âges des générations issues du *baby-boom*. Après 2035, leur part devrait continuer à progresser mais de façon plus modérée. En 2060, une personne sur trois aurait ainsi plus de 60 ans. L'effectif des centenaires pourrait atteindre 200 000 personnes en 2060 avec une augmentation annuelle de 2 000 centenaires jusqu'en 2046. Avec l'arrivée des géné-

rations issues du *baby-boom*, le rythme de croissance devrait s'accélérer, en 2046, et passer à + 8 000 centenaires par an en moyenne. Enfin, le nombre d'habitants de moins de 20 ans augmenterait légèrement d'ici 2060, mais leur part dans la population métropolitaine baisserait de 2 points et atteindrait 22 %. Le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans oscillerait autour de 33,1 millions : il baisserait jusqu'en 2035, puis progresserait pour se fixer à 33,7 millions en 2060. Leur part serait ainsi de 46 %. La pyramide des âges de la France métropolitaine de 2060 renvoie l'image d'une répartition de la population par âge très équilibrée. L'empreinte des grands chocs démographiques passés (seconde guerre mondiale et *baby-boom*) aura disparu.

D'après les projections de population établies par Eurostat, la population de l'Union européenne compterait 517 millions d'habitants en 2060 et connaîtrait un important vieillissement. La population âgée d'au moins 65 ans serait de 151 millions de personnes et celle de plus de 80 ans, de 61 millions, représentant respectivement plus de 30 % et 12 % de la population européenne. Parallèlement, le nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans diminuerait graduellement à partir de 2020, sa proportion restant à peu près constante sur la période de projection (environ 15 %). La population âgée de 15 à 64 ans diminuerait également régulièrement pour passer à près de 55 % en 2060. ■

Définitions

Âge : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

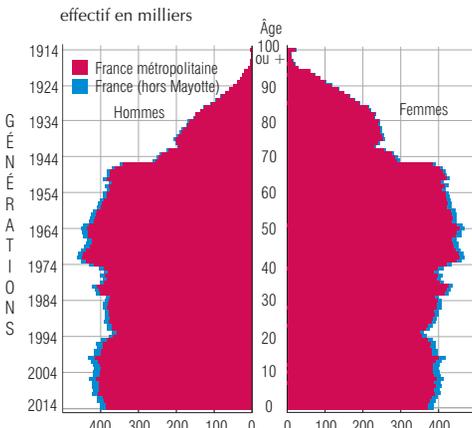
Projections de population, pyramide des âges : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2014 – Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France », *Population & Sociétés* n° 509, Ined, mars 2014.
- Projections de population à l'horizon 2060 – Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première* n° 1320, octobre 2010.
- 15 000 centenaires en 2010 en France, 200 000 en 2060 ? », *Insee Première* n° 1319, octobre 2010.

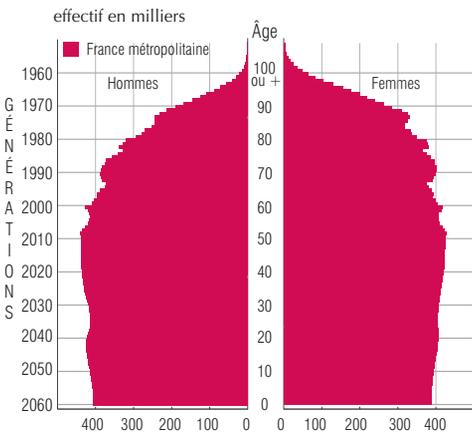
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2015



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2014).

Pyramide des âges en 2060



Source : Insee, projections de population 2007-2060.

Population par groupe d'âges

Au 1 ^{er} janvier	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers
France métropolitaine					
1901 ¹	34,3	53,0	12,7	2,5	38 485,9
1910 ¹	33,6	53,7	12,7	2,5	39 089,0
1920	31,3	54,9	13,8	2,8	38 383,0
1930	30,1	55,7	14,2	2,9	40 912,1
1946	29,5	54,4	16,1	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,3	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,9	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,7	22,8	8,9	62 765,2
2011	24,5	52,2	23,3	9,0	63 070,3
2012 (r)	24,4	51,9	23,7	9,1	63 376,0
2013 (p)	24,4	51,6	24,0	9,1	63 652,0
2014 (p)	24,4	51,2	24,4	9,2	63 920,2
2015 (p)	24,4	50,8	24,8	9,3	64 204,2
France²					
1991	27,7	53,2	19,1	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2011	24,7	52,3	23,0	8,9	64 933,4
2012 (r)	24,6	52,0	23,4	9,0	65 241,2
2013 (p)	24,6	51,5	23,9	9,0	65 525,4
2014 (p)	24,7	51,2	24,1	9,1	66 021,0
2015 (p)	24,7	50,8	24,5	9,1	66 318,0

1. France métropolitaine hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

2. France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y. c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

Projection de population par grand groupe d'âges

	Population au 1 ^{er} janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 74 ans	75 ans ou plus
2015	64,5	24,2	51,0	15,5	9,3
2020	66,0	23,9	49,6	17,0	9,4
2025	67,3	23,5	48,4	17,2	10,9
2030	68,5	23,0	47,5	17,1	12,3
2035	69,7	22,6	46,7	17,1	13,6
2040	70,7	22,4	46,6	16,3	14,7
2050	72,3	22,3	45,9	15,9	16,0
2060	73,6	22,1	45,8	15,9	16,2

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, scénario central des projections de population 2007-2060.

Population et structure par âge dans le monde en 2013

	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus		Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus
Afrique	40,9	55,6	3,5	Asie méridionale orientale	27,2	67,1	5,7
Afrique orientale	43,8	53,1	3,1	Asie occidentale	29,8	65,1	5,1
Afrique centrale	45,0	52,1	2,9	Europe	15,6	67,6	16,9
Afrique septentrionale	31,3	63,7	5,0	Europe orientale	15,3	70,6	14,1
Afrique méridionale	30,3	64,4	5,3	Europe septentrionale	17,6	65,0	17,4
Afrique occidentale	43,9	53,3	2,8	Europe méridionale	14,9	66,3	18,8
Amérique latine, Caraïbes	26,9	65,9	7,2	Europe occidentale	15,5	65,3	19,2
Caraïbes	25,6	65,5	8,9	Océanie	23,8	64,8	11,4
Amérique centrale	30,0	63,9	6,1	Australie et Nouvelle Zélande	19,3	66,5	14,3
Amérique méridionale	25,7	66,7	7,5	Mélanésie	36,8	59,8	3,4
Amérique septentrionale	19,2	66,7	14,1	Micronésie	29,6	64,7	5,7
Asie	24,8	68,1	7,2	Polynésie	30,3	63,4	6,3
Asie orientale	17,5	72,2	10,3	Monde	26,2	65,8	8,0
Asie centrale méridionale	29,7	65,1	5,1				

Source : ONU (Demographic Yearbook 2013).

3.3 Mariages - Pacs - Divorces

En 2014, le nombre de mariages célébrés en France est en légère augmentation, à la faveur du mariage pour tous. Il est estimé à 231 000 pour les personnes de sexe différent et à 10 000 entre personnes de même sexe. C'est 2 400 unions de plus qu'en 2013. Les mariages entre personnes de sexe différent baissent tendanciellement depuis l'an 2000. En effet, le nombre d'habitants de 20 à 59 ans (95 % des mariés), qui avait crû depuis les années 1900, décroît depuis 2007. Par ailleurs, les générations plus récentes se marient moins que les précédentes. En 2013, 93 % des femmes nées en 1930 ont déjà été mariées au moins une fois à leur 50^e anniversaire. C'est le cas de 82 % des femmes nées en 1960. Il en est de même pour les hommes : toujours en 2013, cela concerne 86 % des hommes nés en 1930 et 77 % de ceux nés en 1960.

Les mariages sont de plus en plus tardifs. Les hommes qui se sont mariés pour la première fois en 2013 ont 32,3 ans et les femmes 30,5 ans en moyenne. En dix ans, ces âges moyens ont progressé de 1,7 an pour les hommes et de 2,0 ans pour les femmes ; l'écart d'âge moyen entre époux et épouses au premier mariage se maintient autour de deux ans.

Parallèlement, après avoir fortement baissé en 2011 suite à une modification fiscale, le nombre de **pactes civils de solidarité (Pacs)** conclus entre personnes de sexe différent augmente de nouveau en 2012. Entre 2012 et 2013, il progresse de 8 400 déclarations alors que le nombre de mariages entre personnes de sexe différent diminue.

Conséquence probable de l'adoption de la loi sur le mariage pour tous, le nombre de déclarations de Pacs de personnes de même sexe a diminué entre 2012 et 2013, passant de 7 000 à 6 000 déclarations. Depuis cette adoption, selon les estimations, environ 17 500 couples de même sexe ont célébré leur mariage en France : 7 500 en 2013 et 10 000 en 2014. Le profil des mariés a également évolué : pour l'année 2014, on estime à 54 % la part des mariages de couples d'hommes ; elle était de 59 % sur l'ensemble de l'année 2013, après avoir atteint 62 % en juin et juillet 2013. Sur l'ensemble des mariages de l'année 2014, la moyenne d'âge des conjoints est estimée à 41 ans pour les épouses et à 46 ans pour les époux.

En 2013, près d'un quart des mariages de personnes de même sexe ont été célébrés dans des villes de plus de 200 000 habitants (dont 14 % à Paris), contre seulement 9 % des mariages de personnes de sexe différent sur l'ensemble de l'année 2013. De mai 2013 à fin 2014, plus de 6 000 communes ont célébré au moins un mariage entre conjoints du même sexe.

En 2012, pour la première fois depuis 2003, le nombre de **divorces** dans l'année repasse sous la barre de 130 000 divorces. Il diminue à nouveau en 2013 passant à 125 000 divorces prononcés. Après un divorce, les femmes se remarient moins vite que les hommes. La moitié des femmes divorcées remariées en 2012, avaient rompu leur union dans les sept années précédentes, contre six pour les hommes. ■

Définitions

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Divorce, état matrimonial, pacte civil de solidarité (Pacs) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2014 – Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « Statistiques d'état civil sur les mariages en 2012 », *Insee Résultats* n° 152 Société, avril 2014.
- « Écarts de revenus au sein des couples », *Insee Première* n° 1492, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Mariages et nuptialité

	Mariages en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	État matrimonial antérieur des époux en %		Âge moyen ¹ au premier mariage en années	
			Homme célibataire	Femme célibataire	Hommes	Femmes
France métropolitaine						
1970	393,7	7,8	92,1	92,5	24,7	22,6
1980	334,4	6,2	87,5	88,5	25,1	23,0
1990	287,1	5,1	83,2	84,1	27,6	25,6
2000	297,9	5,0	81,5	82,4	30,2	28,0
2010	245,3	3,9	79,4	80,7	31,8	30,0
2012	239,8	3,8	80,2	81,2	(p) 32,0	(p) 30,2
2013	225,8	3,5	79,7	80,6	(p) 32,3	(p) 30,5
2014 (p)	225,0	3,5
France						
2000	305,2	5,0	81,4	82,5	30,2	28,1
2010	251,7	3,9	79,4	80,8	31,8	30,0
2012	245,9	3,8	80,2	81,3	(p) 32,0	(p) 30,2
2013	231,2	3,5	79,6	80,8	(p) 32,3	(p) 30,5
2014 (p)	231,0	3,5

1. Âge moyen calculé pour une génération fictive d'hommes et de femmes qui auraient à tout âge les taux de primo-nuptialité calculés l'année considérée.
Lecture : en 2013, 80,8 % des épouses se mariaient pour la première fois ; 19,2 % étaient veuves ou divorcées.
Champ : France y c. Mayotte à partir de 2014 ; hors mariages de même sexe.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	Pourcentage de femmes mariées à la fin de l'année où elles atteignent l'âge indiqué					
	20 ans	22 ans	24 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1944	34,0	59,7	73,7	87,9	91,5	92,3
1954	32,3	54,3	67,0	80,7	85,8	87,5
1964	14,5	27,4	39,6	61,7	73,1	76,6
1974	2,7	7,7	16,7	45,8	60,7	///
1984	2,0	5,2	10,8	31,7	///	///
1994	1,0	///	///	///	///	///

Lecture : 2,0 % des femmes nées en 1984 étaient mariées à 20 ans.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Divorces et divortialité

	Année du jugement					
	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Divorces prononcés	116,7	155,3	133,9	133,0	128,4	124,9
Divorces (pour 1 000 couples mariés)	10,9	10,8	10,5	10,3

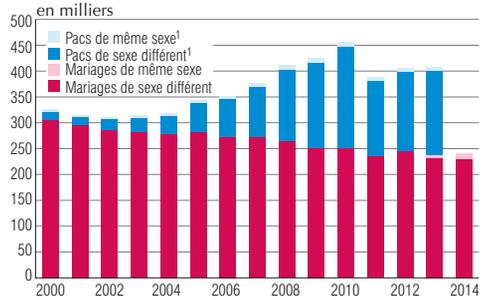
Champ : France hors Mayotte.
Sources : Insee ; SDSE.

Proportion de mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage

Année du mariage	Durée du mariage						
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
1970	17	3 638	9 661	15 224	20 011	23 679	26 145
1980	15	6 487	14 337	20 727	25 976	30 233	33 066
1990	21	8 229	17 825	25 462	31 558	///	///
2000	9	9 967	20 763	///	///	///	///
2010	47	///	///	///	///	///	///
2012	60	///	///	///	///	///	///
2013	50	///	///	///	///	///	///

Lecture : pour 100 000 mariages célébrés en 1980, 33 066 ont été rompus avant 30 ans de mariage.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee ; SDSE.

Mariages et Pacs conclus



1. Données 2014 non disponibles pour les Pacs et provisoires pour les mariages.
Champ : France hors Mayotte.
Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; SDSE.

État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

	2009	2010	2011	2012 (r)	2013 (p)	2014 (p)
Célibataire	37,6	37,9	38,3	38,6	39,0	39,4
Marié	47,4	47,0	46,6	46,2	45,7	45,1
Veuf	7,6	7,6	7,6	7,5	7,5	7,4
Divorcé	7,3	7,5	7,6	7,7	7,9	8,1

Lecture : le 1^{er} janvier 2014, parmi les personnes de 15 ans ou plus, 45,1 % sont mariées.
Note : âge en années révolues.
Champ : population de France hors Mayotte, au 1^{er} janvier.
Source : Insee, estimations de population.

Nuptialité et divortialité dans les pays de l'Union européenne

	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2012 (r)	1980	2012 (r)
Allemagne	6,3	4,8	1,8	2,2
Autriche	6,2	4,6	1,8	2,0
Belgique	6,7	3,6	1,5	2,5
Bulgarie	7,9	2,9	1,5	1,6
Chypre	7,7	6,7	0,3	2,4
Croatie	7,2	4,8	1,2	1,3
Danemark	5,2	5,1	2,7	2,8
Espagne	5,9	3,5	...	2,2
Estonie	8,8	4,5	4,1	2,4
Finlande	6,1	5,3	2,0	2,4
France métropolitaine¹	6,2	3,8	1,5	2,0
Grèce ²	6,5	4,5	0,7	1,2
Hongrie	7,5	3,6	2,6	2,2
Irlande ³	6,4	4,3	...	0,6
Italie ⁴	5,7	3,5	0,2	0,9
Lettonie	9,8	5,5	5,0	3,6
Lituanie	9,2	6,9	3,2	3,5
Luxembourg ²	5,9	3,4	1,6	2,1
Malte	8,8	6,7	...	1,1
Pays-Bas	6,4	4,2	1,8	2,1
Pologne	8,6	5,3	1,1	1,7
Portugal	7,4	3,3	0,6	2,4
République tchèque	7,6	4,3	2,6	2,5
Roumanie	8,2	5,4	1,5	1,6
Royaume-Uni ⁴	7,4	4,4	2,6	2,1
Slovaquie	7,9	4,8	1,3	2,0
Slovénie	6,5	3,4	1,2	1,2
Suède	4,5	5,3	2,4	2,5

1. Source Insee. 2. Données divortialité 2010. 3. Données nuptialité 2011.
4. Données divortialité 2011.
Note : le divorce est autorisé en Espagne depuis 1981, en Irlande depuis 1995 et à Malte depuis 2011.
Source : Eurostat.

3.4 Ménages - Familles

En 2011, la France compte 28 millions de **ménages**. Un tiers d'entre eux est constitué d'une seule personne ; ils regroupent 15 % de la population vivant dans un ménage. Avant 55 ans, les personnes habitant seules dans leur logement sont surtout des hommes, mais après 75 ans, les femmes sont majoritaires (81 %), celles-ci survivant souvent à leur conjoint. La part des ménages constitués d'un **couple** sans enfant au domicile a également augmenté (25,9 %). Dans les deux cas, le vieillissement de la population est largement en cause.

Dans 95 % des cas, un ménage est composé d'une personne seule, d'un couple avec ou sans enfants au domicile ou d'une **famille monoparentale**. Les autres configurations sont dites « **complexes** ». Ainsi, par exemple, un ménage comprenant une famille monoparentale et une ou plusieurs autres personnes sera classé parmi les ménages complexes. De ce fait, le nombre de ménages composés simplement d'une famille monoparentale est plus faible que le nombre total de familles monoparentales. En 2011, 28 % des ménages comptent au moins un enfant mineur vivant avec un ou deux parents (voire un parent et un beau-parent).

Sur les 8 millions de **familles** avec enfant(s) de moins de 18 ans, 1,7 million sont des familles monoparentales, soit 22 %. Cette part a fortement augmenté depuis 1999. Dans 85 % des cas, les enfants résident (ou résident principalement) avec leur mère. Les familles mono-

parentales comptent en moyenne moins d'enfants au domicile que les couples avec enfants (1,6 contre 1,8).

En 2011, en France métropolitaine, 720 000 familles avec enfants mineurs (soit 9 %) sont des **familles recomposées**. Elles regroupent 1,5 million d'enfants mineurs dont 530 000 sont issus de l'union actuelle, soit un peu plus d'un tiers. Plus d'un tiers des enfants vivant avec un seul parent vivent aussi avec un beau-parent. Pour 79 % d'entre eux, il s'agit d'un beau-père.

En 2011, la France métropolitaine compte 1,7 million de familles avec trois enfants ou plus dont au moins un mineur. Ainsi, une famille sur cinq est une famille nombreuse. La part de familles nombreuses avec un enfant mineur a diminué de 3 points entre 1999 et 2011 : elle est passée de 24 % à 21 %. Les familles nombreuses sont majoritairement des familles « traditionnelles ». Une famille nombreuse sur six est une famille recomposée et une sur six est une famille monoparentale.

Le nombre moyen d'occupants par logement diminue régulièrement depuis la fin des années soixante : les personnes seules, les couples vivant sans enfant au domicile et les familles monoparentales sont plus nombreux. En 2011, les familles avec trois enfants habitent des logements plus grands que celles avec deux enfants : 35 % logent dans 6 pièces ou plus, contre 26 % des familles avec deux enfants. ■

Définitions

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple formé d'un homme et d'une femme, marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. On compte 17,9 millions de familles en France en 2011. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les personnes célibataires n'ayant elles-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs deux parents, sans limite d'âge.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abri et les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Couple, famille monoparentale, famille recomposée, ménage complexe, recensement de la population : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Avoir trois enfants ou plus à la maison », *Insee Première* n° 1531, janvier 2015.
- France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2014.
- « Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée », *Insee Première* n° 1470, octobre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ménages selon la structure familiale

en milliers

	1999		2006		2011	
	en %		en %		en %	
Ménage composé uniquement						
d'un homme seul	3 022,8	12,4	3 595,7	13,5	4 032,2	14,4
d'une femme seule	4 468,9	18,4	5 171,9	19,4	5 529,5	19,7
d'un couple sans enfant	5 965,7	24,5	6 878,7	25,8	7 250,4	25,9
d'un couple avec enfant(s)	7 688,9	31,6	7 486,8	28,0	7 435,6	26,5
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	6 075,7	25,0	6 070,3	22,7	6 065,1	21,6
d'une famille monoparentale	1 840,3	7,6	2 113,4	7,9	2 345,2	8,4
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	1 102,6	4,5	1 367,7	5,1	1 523,3	5,4
Ménages complexes						
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	1 345,7	5,5	1 449,1	5,4	1 448,5	5,2
	422,5	1,7	353,8	1,3	365,8	1,3
Ensemble	24 332,3	100,0	26 695,5	100,0	28 041,4	100,0

Note : les couples sont ceux formés d'un homme et d'une femme ; les enfants sont comptabilisés sans limite d'âge, les enfants de moins de 18 ans le sont en âge révolu.
Champ : population des ménages.

Source : Insee, RP1990 sondage au 1/4 - RP1999 et RP2011 exploitations complémentaires.

Structure des familles avec enfants de moins de 18 ans

en milliers

	2006		2011	
	en %		en %	
Couples avec enfant(s)	6 267,0	80,3	6 253,6	78,4
Familles monoparentales	1 542,3	19,7	1 721,1	21,6
Femmes seules avec enfant(s)	1 332,5	17,1	1 460,1	18,3
Hommes seuls avec enfant(s)	209,8	2,7	261,0	3,3
Total	7 809,3	100,0	7 974,7	100,0

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations complémentaires.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans

en milliers

	2006		2011	
	en %		en %	
1 enfant	3 535,3	45,3	3 602,8	45,2
2 enfants	2 969,4	38,0	3 056,9	38,3
3 enfants	1 008,6	12,9	1 020,5	12,8
4 enfants ou plus	296,0	3,8	294,5	3,7
Total	7 809,3	100,0	7 974,7	100,0

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations complémentaires.

Personnes vivant seules dans leur logement selon l'âge

en %

	2006			2011		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
15 à 19 ans	4,2	3,5	4,8	4,9	4,3	5,5
20 à 24 ans	18,3	17,8	18,9	18,6	18,3	19,0
25 à 39 ans	14,3	17,4	11,3	14,7	18,1	11,5
40 à 54 ans	12,4	14,4	10,5	13,5	16,2	11,0
55 à 64 ans	17,7	14,1	21,0	19,5	16,3	22,4
65 à 79 ans	27,7	15,8	37,1	27,2	16,7	35,9
80 ans ou plus	49,4	25,1	62,5	49,2	25,8	62,3
Ensemble des 15 ans ou plus	17,5	15,1	19,7	18,6	16,4	20,5

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

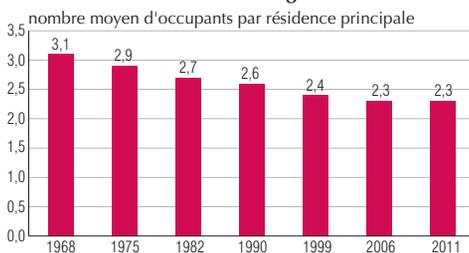
Source : Insee, RP1999 et RP2011 exploitations principales.

Taille des ménages dans l'UE en 2012

	Nombre moyen d'occupants	% de ménages composés	
		d'une personne	de cinq personnes ou plus
Allemagne	2,0	40,2	3,2
Autriche	2,3	36,5	6,7
Belgique	2,3	34,7	7,1
Bulgarie	2,8	21,6	11,1
Chypre	2,8	20,8	13,1
Croatie	2,8	24,6	13,7
Danemark	1,9	47,1	3,9
Espagne	2,6	23,2	6,2
Estonie	2,2	36,0	4,7
Finlande	2,1	40,3	5,0
France	2,2	34,6	5,3
Grèce	2,6	20,4	1,6
Hongrie	2,6	23,7	9,3
Irlande	2,7	21,7	11,0
Italie	2,4	31,1	4,9
Lettonie	2,4	30,7	7,6
Lituanie	2,3	35,3	6,3
Luxembourg	2,4	33,3	10,5
Malte	2,7	22,6	8,8
Pays-Bas	2,2	36,7	6,0
Pologne	2,8	23,9	14,3
Portugal	2,6	19,3	5,3
Rép. tchèque	2,4	27,2	4,9
Roumanie	2,9	20,5	13,8
Royaume-Uni	2,3	29,0	5,8
Slovaquie	2,8	24,7	12,0
Slovénie	2,5	28,9	7,0
Suède	2,1	38,6	4,6
UE	2,4	30,7	6,5

Source : Eurostat, EU-SILC.

Évolution de la taille des ménages



Champ : population des ménages.

Source : Insee, RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépouillement exhaustif - RP1999 2006 2011 exploitations principales.

3.5 Natalité - Fécondité

En 2014, 820 000 bébés sont nés en France. Alors qu'elles tendaient à diminuer depuis 2010, les **naissances** restent quasiment stables en 2014 par rapport à 2013 : hors Mayotte, leur nombre passe de 811 500 à 813 000.

Le niveau des naissances résulte de la combinaison de deux effets : le nombre de femmes en **âge** de procréer et leur fécondité. Amorcée de longue date, la diminution du nombre de femmes en âge de procréer (20 à 40 ans) s'est accentuée depuis 2012. Par ailleurs, **l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** a d'abord progressé fortement entre 2002 et 2010, le nombre des naissances suivant ce mouvement. Puis à partir de 2010, il commence à décroître légèrement et passe juste en dessous de la barre des 2 enfants par femme en 2013 (hors Mayotte), avant d'augmenter de nouveau en 2014. La conjugaison des deux effets, baisse de la population féminine en âge de procréer et hausse de la fécondité, conduit à la stabilisation du nombre de naissances en 2014.

En 2014, l'âge moyen des mères à leur accouchement est de 30,3 ans tous rangs de naissance confondus, soit 0,1 an de plus qu'en 2013.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'âge à l'accouchement était d'environ 28 ans. Pendant tout le *baby-boom*, cet âge n'a cessé de décroître pour atteindre 26 ans au milieu des années 1970. Il augmente ensuite à partir de cette date, du fait du report progressif de l'âge au premier enfant.

Définitions

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, l'évolution du taux de fécondité dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Âge, état civil, génération, indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), naissance, renouvellement des générations, taux de natalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2014 – Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2014.
- « En 2013, 811 510 bébés sont nés en France », *Insee Focus* n° 9, septembre 2014.
- « 507,4 millions d'habitants dans l'UE28 au 1^{er} janvier 2014. Nombre de naissances pratiquement égal à celui des décès dans l'UE28 en 2013 », *communiqué de presse* n° 108/2014, Eurostat, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Parmi les bébés nés en 2013, près des deux tiers ont une mère âgée de 25 à 34 ans l'année de leur naissance ; 14 % ont une mère âgée de moins de 25 ans et 22 % ont une mère âgée de 35 ans ou plus. Ces proportions ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies, du fait à la fois des changements de comportement des femmes en termes de fécondité (propension à avoir un enfant, calendrier d'accouchement), mais aussi de l'évolution de la répartition des femmes par tranche d'âge dans la population.

Sur les 805 801 accouchements comptabilisés en France en 2013, 13 898 sont des accouchements multiples (soit 1,7 % des accouchements), c'est-à-dire ayant engendré plus d'un seul enfant, vivant ou sans vie. Sur les 28 014 enfants, vivants ou sans vie, nés de ces accouchements multiples, 97,7 % sont des jumeaux. La part des accouchements donnant naissance à des jumeaux (accouchements doubles) augmente fortement avec l'âge de la mère. En dix ans, la proportion d'accouchements doubles est passée de 1,5 % à 1,7 %, et cette augmentation est concentrée sur les femmes de 40 ans ou plus. Ces évolutions sont en partie liées au fait que les mères plus âgées ont plus souvent recours à l'assistance médicale à la procréation.

En 2013, 5,1 millions d'enfants sont nés dans l'Union européenne. Les **taux de fécondité** les plus élevés sont observés en Irlande, en France, au Royaume-Uni et en Suède. L'Irlande et la France restent les pays les plus féconds (2,01 enfants par femme pour les deux pays en 2012). ■

Évolution de la natalité et de la fécondité

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité pour 100 femmes
France métropolitaine			
1950	862,3	20,6	294,7
1980	800,4	14,9	194,5
1990	762,4	13,4	177,8
2000	774,8	13,1	187,4
2013	781,6	(p) 12,3	(p) 197,6
2014 (p)	783,0	12,2	198,3
France¹			
2000	807,4	13,3	189,3
2013	811,5	(p) 12,4	(p) 199,1
2014 (p)	820,0	12,4	200,8

1. France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances de 1900 à 2014



Champ : enfants nés vivants en France métropolitaine.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Nombre moyen d'enfants à divers âges par génération pour 100 femmes

Génération	Âge atteint à la fin de l'année									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	
1944	26,0	61,9	100,9	136,1	166,1	187,6	214,6	224,8	226,8	
1954	24,8	49,0	78,2	109,2	137,6	159,3	195,2	209,6	212,4	
1964	12,9	29,5	52,6	80,4	109,0	133,9	179,7	200,1	204,6	
1974	7,1	16,3	30,9	53,4	81,6	110,9	168,9	195,7	///	
1984	7,2	16,8	31,6	53,3	80,2	109,5	///	///	///	
1986	7,0	16,7	31,5	52,8	79,5	///	///	///	///	
1988	6,7	16,0	30,3	50,6	///	///	///	///	///	
1990	6,5	15,3	28,7	///	///	///	///	///	///	
1992	6,3	14,7	///	///	///	///	///	///	///	
1994	6,0	///	///	///	///	///	///	///	///	

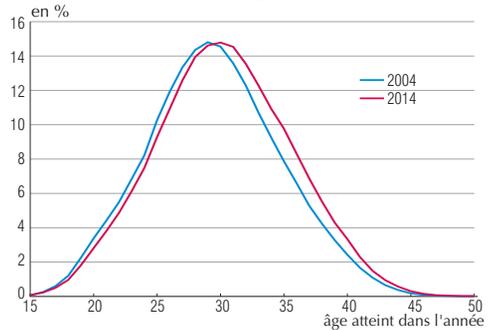
Lecture : à la fin de l'année où elles ont atteint 50 ans, 100 femmes nées en 1964 ont mis au monde 204,6 enfants au cours de leur vie.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances selon la nationalité des parents

	en %		
	2000	2005	2013
Les deux parents français	84,8	81,2	78,7
Un parent français, un parent étranger	8,7	11,7	13,5
dont : père étranger, mère française	5,0	6,4	6,6
père français, mère étrangère	3,7	5,3	6,9
Les deux parents étrangers	6,5	7,1	7,8
Total des naissances	807 405	806 822	811 510

Note : à la suite de l'évolution de la méthode de traitement des données, les séries présentent une légère rupture en 2010 et 2011.
Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Taux de fécondité selon l'âge de la mère



Lecture : 14,8 % des femmes de 30 ans ont mis au monde un enfant en 2014 ; dix ans plus tôt, cette proportion était de 14,6 %.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances selon l'âge de la mère

	Nombre de naissances pour 100 femmes					Âge moyen des mères
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	28,9
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	29,3
2005	3,2	12,8	12,3	5,6	0,6	29,6
2013 (p)	3,0	12,4	13,0	6,7	0,8	30,2
2014 (p)	2,9	12,3	13,2	7,0	0,8	30,3

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Natalité et fécondité dans l'UE en 2013

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité ¹	Âge moyen à la maternité ¹ en années
Allemagne	685,0	8,5	1,38	30,6
Autriche	79,3	9,4	1,44	30,2
Belgique	125,6	11,2	1,79	30,0
Bulgarie	66,6	9,2	1,50	27,1
Chypre	9,3	10,8	1,39	30,6
Croatie	39,9	9,4	1,51	29,4
Danemark	55,9	10,0	1,73	30,7
Espagne	424,5	9,1	1,32	31,6
Estonie	13,5	10,3	1,56	29,6
Finlande	58,1	10,7	1,80	30,4
France²	820,0	12,4	2,01	30,3
Grèce	94,1	8,5	1,34	30,7
Hongrie	91,0	9,2	1,34	29,4
Irlande	68,9	15,0	2,01	31,5
Italie	514,3	8,5	1,43	31,4
Lettonie	20,6	10,2	1,44	28,8
Lituanie	29,9	10,1	1,60	29,0
Luxembourg	6,1	11,3	1,57	31,0
Malte	4,0	9,5	1,43	29,8
Pays-Bas	171,3	10,2	1,72	30,9
Pologne	369,6	9,6	1,30	28,9
Portugal	82,8	7,9	1,28	30,2
Rép. tchèque	106,8	10,2	1,45	29,8
Roumanie	176,0	8,8	1,53	27,2
Royaume-Uni	782,1	12,2	1,92	29,8
Slovaquie	54,8	10,1	1,34	28,7
Slovénie	21,1	10,2	1,58	30,1
Suède	113,6	11,8	1,91	30,9
UE	5 075,7	10,0	1,58	30,1

1. Données 2012.
2. Données 2014 pour la France ; source Insee.
Source : Eurostat.

3.6 Espérance de vie - Mortalité

En France, en 2014, l'**espérance de vie à la naissance**, repart à la hausse. Dans les conditions de mortalité de 2014, une femme vivrait en moyenne 85,4 ans et un homme 79,2 ans. L'espérance de vie des femmes, après avoir diminué de 0,2 an sur l'année 2012 du fait du grand nombre de décès cette année-là, est revenue en 2013 à son niveau de 2011. Elle augmente de nouveau en 2014 de 0,4 an. L'espérance de vie des hommes continue sa progression après une pause en 2012, passant à 78,7 ans en 2013, puis à 79,2 ans en 2014. En vingt ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 3,6 ans et celle des hommes de 5,6 ans. L'écart entre les deux sexes ne cesse de se réduire : il s'établit à 6,2 ans en 2014 contre 7,1 ans en 2004 et 8,2 ans en 1994. L'**espérance de vie à 60 ans** augmente aussi régulièrement. En 2014, à 60 ans, les femmes peuvent espérer vivre encore 27,7 ans en moyenne et les hommes 23,1 ans (respectivement + 2,7 ans et + 3,4 ans en vingt ans). Là encore, l'écart entre les deux sexes s'est réduit au fil du temps.

En Europe, c'est en Espagne ainsi qu'en France et en Italie que l'espérance de vie des femmes est la plus élevée, tandis qu'elle culmine en Suède pour les hommes. La France se situe en deuxième position pour l'espérance de vie des femmes, bien au-delà de la moyenne européenne. L'écart entre les hommes et les femmes se réduit en Europe : de 2002 à 2012, les femmes ont gagné 2,2 années d'espérance de vie en moyenne, et les hommes 3 ans.

En 2014, on enregistre 556 000 décès en France. L'année 2014 est marquée par des décès moins nombreux qu'en 2012 et 2013. Le niveau annuel des décès résulte de la taille des générations décrite par la pyramide des âges et de la mortalité à chaque âge, mais également de facteurs plus conjoncturels tels que le climat et les conditions épidémiologiques de l'année. Les années 2012 et 2013, aux conditions climatiques et épidémiologiques peu favorables, sont les deux années les plus importantes depuis le début des années 1980 en termes de mortalité. *A contrario*, l'hiver 2013-2014 se place au deuxième rang des hivers les plus doux depuis 1900 et l'épidémie de grippe saisonnière de 2014 a été de faible intensité et de courte durée, comparée aux épidémies suivies depuis 1984. Depuis 2005, les générations nées entre les deux guerres, un peu plus nombreuses que précédemment, arrivent désormais à des âges de forte mortalité. Ainsi, même si les **taux de mortalité** baissent globalement à chaque âge, on constate une légère tendance à la hausse des décès. Reflet des espérances de vie plus élevées pour les femmes que pour les hommes et de la structure de la pyramide des âges, les décès sont les plus nombreux à 86 ans pour les hommes et à 91 ans pour les femmes en 2014. La **mortalité infantile** ne diminue plus depuis 2010 et se situe autour de 3,5 enfants décédés avant l'âge de un an pour 1 000 naissances vivantes. ■

Définitions

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Espérance de vie à l'âge x, taux de mortalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2014 – Des décès moins nombreux », *Insee Première* n° 1532, janvier 2015.
- « 569 200 personnes décédées en France en 2013 », *Insee Focus* n° 13, octobre 2014.
- « 507,4 millions d'habitants dans l'UE28 au 1^{er} janvier 2014 », *communiqué de presse* n° 108/2014, Eurostat, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Espérance de vie - Mortalité 3.6

Évolution des décès et de la mortalité

	Décès	Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile
	en milliers	en ‰	en ‰
1985	560,4	9,9	...
1990	534,4	9,2	...
1995	540,3	9,1	5,0
2000	540,6	8,9	4,5
2005	538,1	8,5	3,8
2010	551,2	8,5	3,6
2011	545,1	8,4	3,5
2012	569,9	(p) 8,7	3,5
2013	569,2	(p) 8,7	3,6
2014 (p)	556,0	8,4	3,5

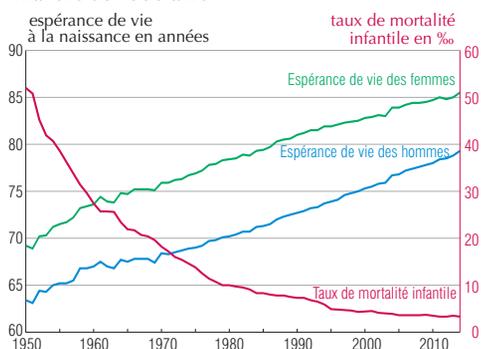
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Décès annuels en France métropolitaine de 1901 à 2014



Note : les nombres de décès pendant la Première Guerre mondiale ne comprennent pas les pertes militaires, soit approximativement 1 350 000 personnes entre 1914 et 1918. Les nombres de décès pour la période 1939-1945 ne comprennent pas non plus les décédés par faits de guerre, soit approximativement 600 000 personnes.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2014



Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Évolution de l'espérance de vie selon l'âge

	Hommes			Femmes		
	2000	2005	2014 (p)	2000	2005	2014 (p)
0 an	75,2	76,7	79,2	82,8	83,8	85,4
1 an	74,6	76,0	78,5	82,1	83,1	84,7
20 ans	56,0	57,4	59,8	63,4	64,3	65,9
40 ans	37,2	38,4	40,6	43,9	44,8	46,2
60 ans	20,4	21,4	23,1	25,6	26,4	27,7

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie, taux de mortalité et taux de mortalité infantile dans le monde en moyenne 2010-2015

	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile		Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile	
	Hommes en années	Femmes en années	en ‰	en ‰		Hommes en années	Femmes en années	en ‰	en ‰	
Europe										
Allemagne	78,2	83,1	10,9	3						
Autriche	78,5	83,5	9,4	3						
Belgique	77,9	83,0	10,0	3						
Bulgarie	69,9	77,2	15,8	9						
Danemark	77,2	81,4	10,1	3						
Espagne	78,8	85,2	8,7	3						
Estonie	68,9	79,5	13,6	4						
Finlande	77,3	83,6	9,6	2						
France	78,2	85,1	8,9	3						
Grèce	78,3	83,0	10,4	4						
Hongrie	70,4	78,5	13,4	5						
Irlande	78,4	82,7	6,4	3						
Italie	79,5	84,9	10,1	3						
Lettonie	66,6	77,5	15,7	7						
Lituanie	66,0	78,1	13,9	5						
Norvège	79,3	83,5	8,4	3						
Pays-Bas	78,9	82,8	8,6	4						
Pologne	72,2	80,5	10,5	5						
Portugal	76,8	82,8	10,3	3						
Rép. tchèque	74,5	80,6	10,6	3						
Roumanie	70,2	77,4	12,5	11						
Royaume-Uni	78,5	82,4	9,4	4						
Russie	61,7	74,3	15,5	10						
Slovaquie	71,5	79,2	10,3	5						
Suède	79,7	83,8	9,6	2						
Suisse	80,1	84,9	8,2	4						
Afrique										
Afrique du Sud	54,9	59,1	12,9	38						
Congo (Rép. dém. du)	48,1	51,6	15,5	109						
Égypte	68,7	73,5	6,5	19						
Kenya	59,7	63,5	8,3	52						
Nigeria	52,0	52,6	13,4	76						
Soudan	60,2	63,8	8,4	55						
Tanzanie	60,0	62,7	8,6	49						
Amérique										
Argentine	72,5	79,8	7,7	11						
Bésil	70,2	77,5	6,5	19						
Canada	79,3	83,5	7,5	4						
Colombie	70,3	77,6	5,6	16						
États-Unis	76,4	81,2	8,3	6						
Mexique	74,9	79,7	4,5	14						
Asie										
Bangladesh	69,8	71,3	5,7	32						
Chine	74,0	76,6	7,2	13						
Inde	64,6	68,1	7,9	44						
Indonésie	68,7	72,8	6,3	26						
Japon	80,0	86,9	9,8	2						
Pakistan	65,6	67,4	7,0	65						
Philippines	65,3	72,2	6,0	21						
Océanie										
Australie	80,2	84,7	6,6	4						
Nouvelle-Zélande	79,1	82,9	7,0	4						
Papouasie-Nlle-Guinée	60,3	64,5	7,7	48						

Note : les données de ce tableau sont issues de projections pour la période de 2010 à 2015.
Source : ONU (World Population Prospects : The 2012 revision).

3.7 Étrangers - Immigrés

De 2004 à 2012, 200 000 **immigrés** sont entrés chaque année, en moyenne, sur le territoire français. Les entrées en France ont augmenté, de 2009 à 2012, en raison essentiellement de l'afflux d'Européens. Le profil de ces immigrés a évolué au cours de la dernière décennie. En particulier, la part des femmes a continué d'augmenter, dans la lignée d'un mouvement datant du milieu des années 1970. Celle des personnes originaires d'Europe s'est renforcée : près de la moitié des immigrés entrés en France en 2012 sont originaires du continent, contre un tiers dix ans auparavant. L'immigration d'origine européenne est majoritairement portugaise, britannique, espagnole, italienne ou allemande. Depuis 2008, malgré la hausse du niveau de diplôme, la part des immigrés déclarant occuper un emploi l'année de leur arrivée en France est stable. Elle varie toutefois fortement selon le pays d'origine. Six nouveaux migrants sur dix vivent en famille l'année de leur arrivée en France, qu'ils aient migré ensemble ou rejoint un membre de leur famille précédemment installé.

En 2011, la France compte 5,6 millions d'immigrés, soit 8,6 % de la population française ; 2,3 millions sont Français par acquisition et 3,3 millions sont de nationalité étrangère. Le nombre d'**étrangers** nés en France s'établit en 2011 à 600 000 personnes. Au total, en 2011, les 3,9 millions d'étrangers qui résident

en France représentent environ 6 % de la population. Bien que leur part ait augmenté au cours de la dernière décennie, elle reste inférieure à celle enregistrée en 1931 ou en 1982, où elle atteignait 6,5 %. En 2013, plus de 97 300 étrangers ont acquis la nationalité française, dont plus de la moitié par **naturalisation**.

Depuis le 31 décembre 2003, les ressortissants européens ne sont plus soumis à l'obligation de détenir un **titre de séjour** pour résider en France. Au 31 décembre 2012, 2,5 millions de ressortissants de pays tiers à l'Union européenne sont détenteurs d'un titre de séjour en France métropolitaine. Les titres de 10 ans ou plus représentent 70 % environ du total des titres détenus. L'immigration familiale constitue le premier motif d'admission au séjour, avec environ 47 % des titres délivrés en 2013. Deuxième motif d'admission au séjour (29 % des titres), le nombre de titres délivrés pour motif d'études progresse en 2013 (+ 4 %) après avoir fortement reculé entre 2011 et 2012 (- 9 %) en lien avec le durcissement des possibilités d'accès des étudiants étrangers à une première expérience professionnelle. En baisse marquée entre 2008 et 2012 (- 7 % par an), les flux professionnels, qui représentent un peu plus de 8 % des flux migratoires en provenance des pays tiers à l'UE, augmentent en 2013 (+ 10 %). ■

Définitions

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Étranger, nationalité, naturalisation, titre de séjour : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les immigrés récemment arrivés en France – Une immigration de plus en plus européenne », *Insee première* n° 1524, novembre 2014.
- « Jeunes immigrés et jeunes descendants d'immigrés », *Dares Analyses*, septembre 2014.
- « Les étrangers en France – année 2012 », *dixième rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile du Ministère de l'Intérieur*, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Acquisitions de la nationalité française

	2000	2012	2013	
				en %
Acquisitions par décret	77 478	46 003	52 207	53,6
par naturalisation	68 750	43 067	49 757	51,1
par réintégration	8 728	2 936	2 450	2,5
Acquisitions par déclaration anticipée	35 883	24 058	24 145	24,8
Acquisitions par mariage	26 056	22 382	17 513	18,0
Autres déclarations d'acquisition et de réintégration	2 038	1 417	1 373	1,4
Acquisitions sans formalités	8 570	2 228	2 080	2,1
Total	150 025	96 088	97 318	100,0

Source : Ministère de la justice, SDSE.

Étrangers actifs selon la catégorie socioprofessionnelle

effectifs en milliers

	2012 (r)		2013	
	Effectifs		Effectifs	Part d'étrangers dans la CSP en %
Agriculteurs exploitants	...		11,0	2,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10 salariés ou +)	139,1		135,0	8,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	202,2		192,2	4,1
Professions intermédiaires	187,0		214,0	3,1
Employés	483,5		505,9	6,2
Ouvriers	680,7		626,9	10,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	48,5		49,7	11,1
Ensemble¹	1 748,9		1 738,7	6,1
dont salariés	1 259,9		1 248,5	5,5

1. Hors catégorie socioprofessionnelle non déclarée.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Immigrés selon le pays de naissance

	2011	
	en %	Effectifs en milliers
Europe	37,1	2 078
Union européenne à 27	32,6	1 827
Espagne	4,4	245
Italie	5,3	298
Portugal	10,6	592
Autres pays de l'UE à 27	12,3	692
Autres pays d'Europe	4,5	252
Afrique	43,0	2 410
Algérie	13,2	737
Maroc	12,1	680
Tunisie	4,4	246
Autres pays d'Afrique	13,3	747
Asie	14,4	805
Turquie	4,4	247
Cambodge, Laos, Vietnam	2,9	162
Chine	1,7	95
Autres pays d'Asie	5,4	302
Amérique, Océanie	5,5	311
Total	100,0	5 605

Source : Insee, RP 2011 exploitation principale.

Structure par âge et sexe de la population étrangère ou immigrée en 2011

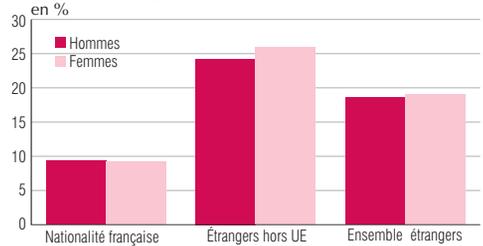
en %

	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	51	49
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	17	5
15 à 24 ans	10	9
25 à 54 ans	49	55
55 ans ou plus	25	32
Nombre (en milliers)	3 889	5 605
Poids dans la population totale	6,0	8,6

Source : Insee, RP 2011 exploitation principale.

Taux de chômage selon la nationalité en 2013

en %



Champ : France métropolitaine, personnes actives âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Population étrangère dans les pays de l'Union européenne en 2013

	Population totale au 1 ^{er} janvier		Population active ¹	
	Étrangers ² en milliers	Part en %	Étrangers ² en milliers	Part en %
Allemagne	7 696	9,4	4 236	10,1
Autriche	997	11,8	550	12,7
Belgique	1 254	11,2	509	10,4
Bulgarie	45	0,6	5	0,2
Chypre	170	19,6	91	21,5
Croatie	28	0,7	4	0,2
Danemark	375	6,7	217	7,7
Espagne	5 073	10,9	3 048	13,2
Estonie	197	14,9	103	15,8
Finlande	194	3,6	78	3,0
France³	4 089	(p) 6,2	1 705	6,0
Grèce	862	7,8	406	8,5
Hongrie	141	1,4	29	0,7
Irlande	544	11,8	330	15,6
Italie	4 388	7,4	2 832	11,3
Lettonie	315	15,6	135	13,7
Lituanie	22	0,7	9	0,6
Luxembourg	239	44,5	129	51,3
Malte	22	5,3	8	4,2
Pays-Bas	715	4,3	354	4,0
Pologne	59	0,2	35	0,2
Portugal	417	4,0	160	3,2
Rép. tchèque	422	4,0	97	1,9
Roumanie ⁴	71	0,4	10	0,1
Royaume-Uni	4 930	7,7	2 887	9,3
Slovaquie	73	1,3	6	0,2
Slovénie	91	4,4	31	3,1
Suède	659	6,9	307	6,2

1. Population âgée de 15 à 64 ans.

2. Personnes non citoyennes du pays dans lequel elles résident, apatrides inclus.

3. France métropolitaine pour la population active.

4. Données 2009 pour la population active.

Source : Eurostat.

3.8 Parité hommes-femmes

Quinze ans après la première réforme constitutionnelle, la place des femmes dans les instances décisionnelles connaît un progrès certain. La **parité** n'est cependant pas acquise dans les assemblées politiques, professionnelles et sociales. En 2014, sur la scène politique, la proportion de femmes augmente parmi les parlementaires européens (36 % de femmes, dont 46 % françaises). Depuis les élections municipales de 2014, le pourcentage de conseillères municipales est de 40,3 %, toutes tailles de communes confondues, contre 35 % en 2008. Dans toutes les grandes régions du monde, les femmes sont sous-représentées dans les instances décisionnelles. Elles représentent 27 % des députées de l'Union européenne, 24 % en Amérique, 23 % dans le reste de l'Europe et 22 % en Afrique. L'Asie, les États arabes et le Pacifique, quant à eux, restent en deçà de 20 %. La tendance est toutefois à une augmentation des femmes dans les affaires politiques ou économiques partout dans le monde.

La présence des femmes sur le marché du travail progresse : le **taux d'activité** des femmes de 15 à 64 ans s'est accru au fil des années, passant de 58 % en 1990 à 67 % en 2013. S'il reste inférieur de près de 8 points à celui des hommes en 2013, l'écart était d'environ 18 points en 1990. Le **taux de chômage** est désormais légèrement inférieur pour les femmes : 9,7 % des femmes actives de 15 ans ou plus sont au chômage en 2013 contre 10 % des hommes. Jusqu'en 2011, le taux de chômage

des femmes était supérieur à celui des hommes. L'écart atteignait 0,7 point en 2008, mais s'est réduit rapidement pendant la crise car les suppressions de postes ont été plus nombreuses dans les secteurs de l'industrie et la construction où les hommes sont majoritaires. Enfin, les femmes sont plus souvent à **temps partiel** que les hommes (31 % contre 7 % en 2013).

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. Les femmes en emploi sont très largement majoritaires au sein des métiers des services (aides à domicile, assistantes maternelles) et parmi les enseignants et les agents d'entretien. Les métiers mixtes sont rares ; il s'agit en majorité de métiers très qualifiés du tertiaire : cadres administratifs, comptables ou financiers, cadres de la fonction publique, des banques et des assurances, professionnels du droit et médecins.

Le **taux de pauvreté** des femmes est supérieur à celui des hommes : en 2012, 14,3 % d'entre elles vivent dans un ménage pauvre contre 13,4 % des hommes. Elles sont plus souvent que les hommes à la tête d'une famille monoparentale. Une famille monoparentale sur trois se situe sous le seuil de pauvreté avec une mère inactive. Plus de la moitié des bénéficiaires du **revenu de solidarité active (RSA)** sont des femmes. Deux fois plus de femmes que d'hommes attendent 65 ou 66 ans pour liquider leur retraite. Les femmes disposent d'un montant de pension inférieur de près de 42 % à celui des hommes. ■

Définitions

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Couple, déciles et rapports interdéciles, médiane, revenu de solidarité active (RSA), revenu salarial, taux d'activité, taux de chômage, taux de pauvreté : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, édition 2014.
- « Égalité professionnelle, la France avance », *dossier de presse*, ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, octobre 2014.
- « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », *chiffres-clés*, ministère des Droits des Femmes, édition 2014.
- « Guide de la parité », Haut conseil de l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh), février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité et conditions d'emploi selon le sexe et la composition familiale en 2013

en %

	Taux d'activité		Temps complet		Temps partiel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes seules	34,7	60,6	78,3	91,2	21,7	8,8
Familles monoparentales	59,5	57,0	70,6	88,6	29,4	11,4
Couples sans enfant	41,8	41,6	71,9	91,4	28,1	8,6
Couples avec enfant(s)	67,3	77,3	65,2	94,5	34,8	5,5
dont : avec un enfant	72,0	78,1	72,2	94,1	27,8	5,9
avec deux enfants	73,4	85,0	63,0	95,1	37,0	4,9
avec trois enfants ou plus	54,0	78,2	56,2	93,7	43,8	6,3
Autres ménages	48,9	60,0	70,3	89,5	29,7	10,5

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi.

Distribution du revenu salarial annuel en 2012

en euros courants

Décile	Hommes	Femmes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	3 132	1 937	2 446
2 ^e décile (D2)	8 938	5 692	7 115
3 ^e décile (D3)	14 635	9 850	12 097
4 ^e décile (D4)	17 497	13 628	15 654
Médiane (D5)	19 862	16 259	18 069
6 ^e décile (D6)	22 480	18 494	20 523
7 ^e décile (D7)	25 818	21 169	23 563
8 ^e décile (D8)	30 831	24 848	27 826
9 ^e décile (D9)	40 689	30 992	35 901
Rapport interdécile (D9/D1)	13,0	16,0	14,7
D9 / Médiane	2,0	1,9	2,0
Médiane / D1	6,3	8,4	7,4

Champ : salariés hors agriculture, hors apprentis-stagiaires et hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS définitif et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12^e.

Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du monde

en % de sièges

	Chambre unique ou basse	2 ^{ème} Chambre ou Sénat
Algérie	32	7
Allemagne	37	28
Arabie saoudite	20	///
Australie	26	38
Bangladesh	20	///
Brésil	9	16
Canada	25	40
Chine	23	///
Espagne	40	34
États-Unis ¹	18	20
Éthiopie	28	16
France	26	25
Inde	11	12
Indonésie	17	///
Iran	3	///
Italie	31	29
Japon	8	16
Mexique	37	34
Nigeria	7	6
Pakistan	21	16
Royaume-Uni	23	23
Russie	14	8
Rwanda	64	39
Suède	44	///
Suisse	31	20
Turquie	14	///
Ukraine	10	///
Viêtnam	24	///

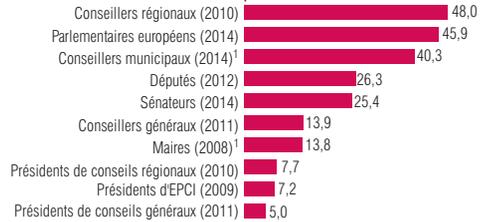
1. Membres de la Chambre qui ont le droit de vote.

Note : situation au 1^{er} octobre 2014.

Source : Union interparlementaire.

Participation des femmes à la vie politique française

part des femmes en %



1. Ensemble des communes.

Sources : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; Assemblée nationale ; Sénat.

Femmes dans la société et sur le marché du travail dans l'Union européenne

en %

	Femmes pour 100 hommes		Part des femmes dans l'enseignement supérieur		Part des femmes dans la population active	
	2000	2013	2000	2012	2000	2013
Allemagne	104,9	103,3	48,1	50,1	44,0	46,1
Autriche	106,9	105,0	51,0	53,4	44,0	46,7
Belgique	104,5	103,4	52,3	55,5	42,9	45,8
Bulgarie	105,2	105,5	57,3	54,6	46,6	46,7
Chypre	103,3	105,7	57,1	53,1	42,8	47,5
Croatie	107,9	107,3	...	56,7	...	45,9
Danemark	102,3	101,6	56,9	57,4	46,6	47,7
Espagne	104,3	103,0	52,9	53,6	39,1	46,0
Estonie	116,9	114,3	58,5	59,2	(r) 48,5	49,1
Finlande	105,0	103,5	53,7	53,7	47,8	48,3
France	106,1	106,5	54,2	54,8	(r) 46,0	47,8
Grèce	101,9	104,4	50,0	49,1	39,7	43,5
Hongrie	110,1	110,1	53,9	55,5	44,8	45,9
Irlande	101,3	102,0	54,1	50,9	40,7	44,8
Italie	106,5	106,6	55,5	57,5	38,6	42,1
Lettonie	117,1	118,4	63,4	59,6	(r) 48,3	50,3
Lituanie	113,6	117,1	60,0	58,4	(r) 49,4	50,1
Luxembourg	103,0	100,1	...	52,1	39,6	44,2
Malte	101,6	100,8	53,3	56,1	30,6	37,9
Pays-Bas	102,2	102,0	50,0	51,4	43,3	46,2
Pologne	106,3	106,6	57,5	59,9	46,0	44,9
Portugal	107,3	109,9	56,5	53,5	45,3	48,4
Rép. tchèque	105,5	103,6	49,8	57,2	44,8	44,0
Roumanie	104,5	105,1	51,8	54,3	(r) 46,5	44,2
Royaume-Uni	105,3	103,3	53,9	56,3	45,5	46,2
Slovaquie	105,7	105,3	50,4	59,6	45,8	44,5
Slovénie	104,8	102,0	56,1	57,7	46,1	45,8
Suède	102,3	100,5	58,2	59,7	47,4	47,5
UE¹	105,4	104,8	53,5	54,9	43,9	45,8

1. UE hors Croatie pour 2000.

Source : Eurostat.

Emploi Revenus

Travail - Emploi
Revenus - Salaires

4.1 Population active

En 2013, selon l'enquête **Emploi**, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine. Elle regroupe 25,8 millions d'actifs ayant un emploi et 2,8 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population inactive au sens du **Bureau international du travail (BIT)**, c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un. En 2013, on compte 107 000 personnes actives de plus qu'en 2012, en majorité des femmes. Depuis 2005, la progression du nombre de femmes actives est deux fois plus importante que celle du nombre d'hommes actifs.

En 2013, la population des 15-64 ans diminue à nouveau. La décélération de cette population en âge de travailler, puis son recul depuis 2011, proviennent principalement du net ralentissement de la population de 50 à 64 ans depuis trois ans. Cependant, le nombre d'actifs âgés de 50 à 64 ans a fortement augmenté depuis 2005 (+ 1,4 million). Cette progression, amplifiée entre 2005 et 2012, se modère toutefois en 2013 suite à la mise en place, en novembre 2012, du dispositif de départ à la retraite anticipée pour carrière longue. La part des 50-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans est de 26,5 % en 2013 contre 26,1 % en 2012. Avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation pour partir en retraite à

taux plein, les plus âgés participent davantage au marché du travail : leur **taux d'activité** a ainsi progressé de plus de 5 points en quatre ans, passant de 56,5 % en 2009 à 61,7 % en 2013. Le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans progresse de 1,5 point en 2013 et celui des femmes du même âge de 1,7 point (après respectivement + 3,9 points et + 3,0 points entre 2011 et 2012). Le taux d'activité des 15-24 ans reste, pour sa part, stable et s'établit à 40,7 % pour les hommes et 33,9 % pour les femmes. Trois quarts des hommes et deux tiers des femmes entre 15 et 64 ans sont en activité.

La population active a crû de 1,7 million de personnes en dix ans. Selon le scénario central des **projections de population active**, le nombre d'actifs augmenterait fortement jusqu'en 2025, puis se stabiliserait. Il repartirait ensuite à la hausse à partir de 2035 pour atteindre 31,2 millions de personnes en 2060, si la fécondité reste au niveau élevé observé ces dernières années. Du fait de la croissance de la population âgée, il n'y aurait plus que 1,5 actif pour un inactif de plus de 60 ans en 2060.

En 2013, dans l'Union européenne, le **taux d'emploi** des personnes âgées de 15 à 64 ans reste stable (64,1 %). La France se situe au niveau de la moyenne européenne, derrière les Pays-Bas, la Suède, l'Allemagne, le Danemark, l'Autriche et le Royaume-Uni dont les taux dépassent 70 %. ■

Définitions

Bureau international du travail (BIT) : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population.

Enquête Emploi, population active occupée au sens du BIT, projections de population active, sous-emploi, taux d'emploi : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2013 », *Insee Première* n° 1516, septembre 2014.
- « L'emploi en hausse de 0,2 % dans la zone euro et de 0,3 % dans l'UE28 », *Communiqué de presse* n° 136, Eurostat, septembre 2014.
- « Emploi, chômage, population active en 2013 », *Dares Analyses* n° 052, Dares, juillet 2014.
- « Projections à l'horizon 2060 – Des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux d'activité selon le sexe et l'âge

en %

	1990 (r)	2000 (r)	2010 (r)	2013
Hommes de 15 ans à 64 ans	75,9	75,3	74,9	75,4
15 à 24 ans	47,5	40,5	42,6	40,7
25 à 49 ans	96,4	95,2	94,8	93,9
50 à 64 ans	56,9	59,0	60,9	65,7
dont 55 à 64 ans	40,8	35,8	45,0	52,3
Femmes de 15 ans à 64 ans	58,2	62,6	65,8	67,0
15 à 24 ans	40,3	33,2	35,2	33,9
25 à 49 ans	75,2	80,3	83,9	84,0
50 à 64 ans	37,9	46,3	53,6	58,1
dont 55 à 64 ans	27,3	27,9	39,5	46,0
Population de 15 ans à 64 ans	67,0	68,9	70,3	71,1

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Projection de population active

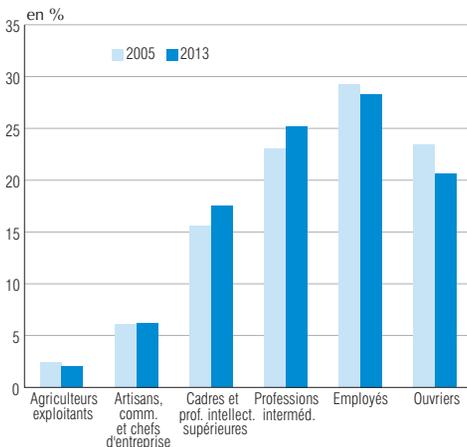
	2020	2040	2060
Nombre d'actifs (en millions)	29,6	30,4	31,2
Part des femmes (en %)	48,1	47,3	46,9
Part des 15-24 ans (en %)	9,9	10,1	10,1
Part des 25-54 ans (en %)	73,3	72,2	72,0
Part des 55 ans ou plus (en %)	16,8	17,7	17,9
Taux d'activité des 15-69 ans (en %)	67,7	69,4	69,7
Nombre d'actifs rapporté au nombre d'inactifs de 60 ans ou plus ¹	1,9	1,6	1,5

1. Ratio calculé sur la population totale qui intègre les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité.

Champ : population des ménages de 15 ans ou plus de France métropolitaine en âge courant, scénario central.

Source : Insee, enquêtes Emploi, projections de population active 2010-2060.

Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle



Champ : population des ménages en France métropolitaine, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Population active par sexe et âge en 2013

en milliers

	Hommes	Femmes	Total
15 à 24 ans	1 500	1 233	2 733
25 à 49 ans	9 403	8 675	18 078
50 à 64 ans	3 863	3 659	7 522
dont 55 à 64 ans	2 001	1 907	3 908
65 ans ou plus	143	101	244
Population de 15 ans ou plus	14 909	13 668	28 577
dont 15 à 64 ans	14 766	13 566	28 332

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Emploi.

Population active et population active occupée

	2011 (r)	2012 (r)	2013
Population active (en millions)	28,3	28,5	28,6
Population active occupée (en millions)	25,8	25,8	25,8
dont femmes (en %)	47,5	47,7	47,9
dont non salariés (en %)	11,6	11,4	11,2
Part des actifs occupés en sous-emploi (en %)	6,0	6,1	6,5
Part des employés en sous-emploi (en %)	11,3	11,8	11,7
Part des ouvriers en sous-emploi (en %)	5,2	5,4	5,9
Part des femmes en sous-emploi (en %)	9,3	9,3	9,7

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'activité et taux d'emploi dans l'Union européenne en 2013

	Population active en millions	Taux d'activité en %	Taux d'emploi en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	42,7	77,5	77,7	68,8	73,3
Autriche	4,4	76,1	77,1	67,6	72,3
Belgique	4,9	67,5	66,4	57,2	61,8
Bulgarie	3,4	68,4	62,1	56,8	59,5
Chypre	0,4	73,6	67,0	56,9	61,7
Croatie	1,7	59,6	52,8	45,6	49,2
Danemark	2,9	78,1	75,0	70,0	72,5
Espagne	23,2	74,3	59,2	50,3	54,8
Estonie	0,7	75,1	71,4	65,7	68,5
Finlande	2,7	75,2	69,9	67,8	68,9
France¹	28,3	71,1	67,8	60,4	64,1
Grèce	4,9	68,0	58,4	40,1	49,3
Hongrie	4,4	65,1	64,3	52,8	58,4
Irlande	2,2	69,8	65,1	55,9	60,5
Italie	25,5	63,5	64,8	46,5	55,6
Lettonie	1,0	74,0	66,8	63,4	65,0
Lituanie	1,5	72,4	64,7	62,8	63,7
Luxembourg	0,3	69,9	72,1	59,1	65,7
Malte	0,2	65,0	74,1	47,0	60,8
Pays-Bas	9,0	79,7	78,7	69,9	74,3
Pologne	17,4	67,0	66,6	53,4	60,0
Portugal	5,4	73,6	64,0	58,2	61,1
Rép. tchèque	5,3	72,9	75,7	59,6	67,7
Roumanie	10,0	64,6	66,8	52,6	59,7
Royaume-Uni	32,2	76,6	75,6	65,9	70,8
Slovaquie	2,7	69,9	66,4	53,4	59,9
Slovénie	1,0	70,5	67,1	59,2	63,3
Suède	5,1	81,1	76,3	72,5	74,4
UE	243,7	72,0	69,4	58,8	64,1

1. Données Insee, France métropolitaine.

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : population des 15-64 ans.

Sources : Eurostat ; Insee.

4.2 Chômage

Selon l'**enquête Emploi**, en 2013, 2,8 millions de personnes sont au **chômage** au sens du **Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine. Après avoir progressivement reflué en 2010, puis début 2011, le chômage était reparti à la hausse en 2012. Au premier trimestre de 2013, le taux de chômage a très légèrement augmenté, puis il a retrouvé son niveau de fin 2012 et s'est stabilisé en fin d'année. En moyenne annuelle, le taux de chômage s'établit à 9,8 % de la population active de 15 ans ou plus en 2013, contre 9,4 % l'année précédente. Par ailleurs, 1,3 million de personnes recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, ou souhaitent travailler mais ne recherchent pas d'emploi, qu'elles soient disponibles ou non. Elles ne sont pas comptabilisées comme chômeurs et forment ce qu'on appelle le « **halo** » autour du chômage.

Le **taux de chômage** progresse dans les trois principales classes d'âge. Il augmente respectivement de 0,4 point et 0,6 point chez les 25-49 ans et les 50-64 ans. La très légère hausse de 0,3 point chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans ne reflète pas la dynamique infra-annuelle. En effet, après avoir atteint un pic fin 2012 (25,3 %), le taux de chômage des jeunes a baissé tout au long de l'année 2013 pour revenir à 22,7 % au quatrième trimestre de 2013. En moyenne annuelle, le taux de chômage des 15-24 ans s'établit à 23,9 % en 2013 alors que celui des personnes de 25-49 ans atteint 9,1 % et celui des 50 ans ou plus 6,5 %, niveau comparable à celui de 1999. Cette grande différence traduit en partie la spécifici-

té des moins de 25 ans sur le marché du travail dont un grand nombre poursuit des études sans travailler à côté, et n'est donc pas comptabilisé dans la population active.

En 2013, le taux de chômage augmente en moyenne annuelle un peu plus fortement pour les hommes que pour les femmes (respectivement + 0,6 et + 0,4 point). De plus, le taux de chômage des hommes est désormais supérieur à celui des femmes (10,0 % contre 9,7 %). Les ouvriers et employés restent les catégories sociales les plus touchées par le chômage. Ainsi, le taux de chômage des ouvriers est presque quatre fois plus élevé que celui des cadres et celui des employés l'est deux fois et demie plus.

La part des **chômeurs de longue durée** est quasiment stable en 2013. Elle s'établit à 40,4 % et progresse de 0,1 point contre - 0,9 point en 2012. Elle est beaucoup plus élevée pour les séniors (50 ans ou plus) que pour les autres tranches d'âge. Comme l'année précédente, l'ancienneté moyenne au chômage est de 14 mois.

En 2013, l'Union européenne compte 26,1 millions de chômeurs. Le taux de chômage s'établit dans l'UE à 11,0 % de la population active. Il culmine à 27,5 % en Grèce, suivie de l'Espagne (26,2 %), tandis que l'Autriche et l'Allemagne affichent les taux les plus faibles (respectivement 5,0 % et 5,4 %). Le taux de chômage en France se situe légèrement en deçà de la moyenne européenne. ■

Définitions

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Enquête Emploi, halo du chômage, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le chômage augmente au 3^e trimestre 2014 », *Informations rapides* n° 279, Insee, décembre 2014.
- « Le taux de chômage à 11,5 % dans la zone euro - à 10,1 % dans l'UE28 », *Communiqué de presse* n° 166, Eurostat, octobre 2014.
- « Une photographie du marché du travail en 2013 », *Insee Première* n° 1516, septembre 2014.
- « Conjoncture de l'emploi et du chômage au 4^e trimestre 2013 », *Dares Analyses* n° 029, Dares, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Durée et circonstances du chômage

	2012 (r)	2013
Ancienneté moyenne de chômage (en mois)		
Ensemble	13,8	14,0
Hommes	14,2	14,5
Femmes	13,2	13,4
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹ (en %)		
Ensemble	40,3	40,4
15 à 24 ans	28,5	27,3
25 à 49 ans	40,1	40,6
50 ans ou plus	57,7	56,4
Hommes	41,0	40,9
Femmes	39,5	39,9
Circonstance de la recherche d'emploi (en %)		
Fin d'emploi à durée limitée	45,3	...
Licenciement	18,0	...
Démission	7,5	...
Autres circonstances (dont non-réponse)	29,2	...

1. Proportion calculée sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage par sexe et âge

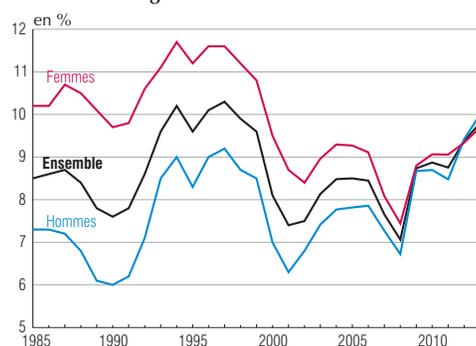
	1990 (r)	2000 (r)	2010 (r)	2013
Hommes	6,0	7,0	8,7	10,0
15 à 24 ans	13,0	15,1	22,2	23,7
25 à 49 ans	5,0	6,3	7,7	9,2
50 à 64 ans	4,5	5,4	5,5	6,8
65 ans ou plus	0,2	0,0	2,3	2,4
Femmes	9,7	9,5	9,1	9,7
15 à 24 ans	17,6	17,3	23,0	24,2
25 à 49 ans	8,7	9,3	8,4	9,1
50 à 64 ans	6,2	6,0	5,6	6,5
65 ans ou plus	0,4	0,0	2,6	2,8
Ensemble	7,6	8,1	8,9	9,8
15 à 24 ans	15,1	16,1	22,6	23,9
25 à 49 ans	6,6	7,7	8,0	9,1
50 à 64 ans	5,2	5,7	5,5	6,7
65 ans ou plus	0,3	0,0	2,4	2,6

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage entre 1985 et 2013



Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Nombre de chômeurs

en milliers

	1980 (r)	1990 (r)	2000 (r)	2010 (r)	2013
Hommes	509	841	994	1 288	1 486
Femmes	709	1 048	1 140	1 217	1 327
Total	1 218	1 889	2 134	2 505	2 813

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle ou le diplôme

en %

	1990 (r)	2000 (r)	2010 (r)	2013
Catégorie socioprofessionnelle				
Cadres	3,2	3,8	3,7	3,9
Professions intermédiaires	3,6	4,7	4,6	5,2
Employés	8,6	9,0	8,9	10,0
Ouvriers	9,6	9,5	12,8	14,6
Diplôme				
Sans diplôme ou CEP	10,5	12,5	15,2	16,8
Brevet des collèges, CAP, BEP	7,2	7,8	9,4	10,9
Baccalauréat	5,4	6,9	8,5	10,1
Bac + 2	3,4	4,3	5,1	5,7
Diplôme supérieur	3,7	5,7	5,3	6,1
Ensemble	7,6	8,1	8,9	9,8

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Chômage dans l'Union européenne en 2013

	Nombre total de chômeurs en milliers	Évolution 13/12 en milliers	Taux de chômage en %		
			Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %
Allemagne	2 182	- 42	5,5	4,9	5,2
Autriche	215	26	4,9	4,9	4,9
Belgique	417	48	8,7	8,2	8,4
Bulgarie	436	26	13,9	11,8	13,0
Chypre	69	17	16,6	15,2	15,9
Croatie	318	18	17,7	16,8	17,3
Danemark	202	- 17	6,7	7,3	7,0
Espagne	6 051	240	25,6	26,7	26,1
Estonie	59	- 9	9,1	8,2	8,6
Finlande	219	12	8,8	7,5	8,2
France	3 010	152	10,3	10,2	10,3
Grèce	1 330	135	24,5	31,4	27,5
Hongrie	441	- 32	10,2	10,1	10,2
Irlande	282	- 34	15,0	10,7	13,1
Italie	3 113	369	11,5	13,1	12,2
Lettonie	120	- 35	12,6	11,1	11,9
Lituanie	172	- 25	13,1	10,5	11,8
Luxembourg	15	2	5,6	6,2	5,9
Malte	12	1	6,5	6,3	6,4
Pays-Bas	600	131	7,1	6,3	6,7
Pologne	1 793	44	9,7	11,1	10,3
Portugal	855	19	16,3	16,6	16,4
Rép. tchèque	370	3	5,9	8,3	7,0
Roumanie	653	26	7,7	6,3	7,1
Royaume-Uni	2 441	- 93	8,0	7,1	7,6
Slovaquie	386	8	14,0	14,5	14,2
Slovénie	102	12	9,5	10,9	10,1
Suède	411	8	8,2	7,9	8,0
UE	26 270	1 005	10,8	10,9	10,8

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : personnes de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat.

4.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi prennent la forme d'aides à l'emploi, de stages de **formation professionnelle** ou de **mesures de retrait d'activité** anticipé. En 2013, le nombre total d'entrées augmente légèrement, la hausse des entrées en emploi non marchand aidé et en formation pour les demandeurs d'emploi ayant compensé le repli de celles en emploi marchand aidé, notamment les **formations en alternance**.

En 2013, les entrées en **emploi aidé** non marchand se sont élevées à 427 000 après 403 000 en 2012, en augmentation pour la deuxième année consécutive. Le déploiement des **emplois d'avenir** a, en effet, plus que compensé la baisse des entrées en **contrat unique d'insertion (CUI)** du secteur non marchand. Dans le secteur marchand, les entrées en contrats aidés sont en hausse sous l'effet du déploiement des emplois d'avenir, mais le nombre de formations en alternance a fortement diminué, freiné par une conjoncture économique toujours défavorable. Les aides à la création d'entreprise sont également en baisse de près de 6 %.

Fin 2013, le nombre de bénéficiaires des dispositifs est stable par rapport à l'année précédente et s'établit à 1 631 000. La baisse du nombre de personnes dans les dispositifs de retrait d'activité, en raison notamment de l'extinction du dispositif de dispense de recherche d'emploi, ainsi que dans l'emploi marchand aidé est compensée par la hausse du nombre de personnes en emploi non marchand aidé et

en formation. En 2013, 52 % des nouveaux bénéficiaires d'emplois aidés sont des hommes. Alors qu'ils sont moins souvent bénéficiaires d'un emploi aidé dans le secteur non marchand (38 %), ils sont très fortement majoritaires dans d'autres dispositifs, notamment les formations en alternance (64 %).

En 2012, les **dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT)** s'élèvent à 47,7 milliards d'euros (Md€), soit 2,3 % du produit intérieur brut (PIB). Après un repli en 2011, ces dépenses ont stagné (+ 0,4 % en euros constants), dans un contexte de dégradation du marché du travail depuis la mi-2008. Ce maintien recouvre des évolutions contrastées : les dépenses d'indemnisation du chômage augmentent vivement tandis que les dépenses relatives aux mesures actives poursuivent leur baisse (atteignant 13 Md€ en 2012). Celles-ci regroupent notamment les contrats aidés du secteur non marchand (2,6 Md€) et la formation des demandeurs d'emploi (7 Md€). Les dépenses en faveur des services du marché du travail ont baissé modérément et s'établissent à 5,2 Md€.

En 2012, la France figure parmi les pays de l'Union européenne qui consacrent le plus d'effort aux interventions sur le marché du travail. La Belgique, le Danemark, l'Espagne et l'Irlande sont les pays de l'UE dans lesquels la part des dépenses pour les politiques du marché du travail dans le PIB est la plus forte. ■

Définitions

Formation en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Mesures de retrait d'activité : recouvrent l'Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, la Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés et la Dispense de recherche d'emploi.

Contrat ou emploi aidé, contrat unique d'insertion (CUI), dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT), emploi d'avenir : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les contrats d'aide à l'emploi en 2013 », *Dares Analyses* n° 93, Dares, décembre 2014.
- « Les emplois d'avenir : des contrats longs en faveur des jeunes en difficulté », *Dares Analyses* n° 81, Dares, octobre 2014.
- « Labour market policy – expenditure and participants – 2014 edition », Eurostat, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi

en milliers

	Entrées en dispositif ¹		Bénéficiaires en fin d'année ²	
	2012 (r)	2013	2012 (r)	2013
Emploi marchand aidé	748	719	963	943
<i>dont : emploi d'avenir</i>	0	13	0	11
<i>contrat unique d'insertion</i>	52	50	26	31
<i>aide à la création d'entreprises</i>	198	187	216	204
<i>formation en alternance</i>	456	430	591	575
<i>accomp. des restructurations</i>	2	2	5	4
Emploi non marchand aidé	403	427	204	275
<i>dont : contrat unique d'insertion</i>	402	368	203	221
<i>emploi d'avenir</i>	1	58	1	55
Formation des demandeurs d'emploi	741	783	324	345
Stages de formation	632	659	229	238
Accompagnement des restructurations	109	124	95	106
Retraits d'activité	3	0	122	68
Prétraitements totales	0	0	6	3
Dispenses de recherche d'emploi	3	0	116	64
Total	1 895	1 928	1 614	1 631

1. Entrées initiales et reconductions.

2. Données corrigées des variations saisonnières.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ASP ; Dares ; DGEFP ; Insee ; Pôle Emploi.

Nouveaux bénéficiaires des principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi en 2013 selon le sexe et l'âge

en %

	Sexe		Âge		
	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	55 ans ou plus
Emploi marchand aidé	62,7	37,3	64,5	33,2	2,3
<i>dont : emploi d'avenir</i>	66,1	33,9	89,8	10,2	0,0
<i>contrat unique d'insertion</i>	56,5	43,5	24,0	63,9	12,0
<i>aide à la création d'entreprises¹</i>	62,1	37,9	14,9	80,4	4,7
<i>formation en alternance¹</i>	63,5	36,5	90,3	9,6	0,1
<i>accomp. des restructurations</i>	68,5	31,5	1,0	92,3	6,6
Emploi non marchand aidé	37,7	62,3	26,0	63,9	10,1
<i>dont : contrat unique d'insertion</i>	36,4	63,6	16,2	72,0	11,7
<i>emploi d'avenir</i>	45,6	54,4	87,5	12,5	0,0
Formation professionnelle	51,1	48,9	38,1	59,1	2,8
Total	52,2	47,8	44,9	50,9	4,3

1. Les données portent sur l'année 2012.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ASP ; Dares ; DGEFP ; Insee ; Pôle Emploi.

Dépenses pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros

	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2011 (r)	2012	12/11 en %
Services du marché du travail	2 513	4 035	5 947	5 170	5 205	-1,2
Mesures actives	14 539	11 426	16 077	13 469	12 991	-5,3
Formation professionnelle	5 335	5 036	7 363	7 065	7 031	-2,3
Incitations à l'emploi	2 135	1 780	1 343	662	568	-14,2
Emploi protégé	1 254	1 455	2 113	1 842	1 906	3,5
Création directe d'emploi	5 777	3 091	4 202	2 848	2 577	-9,5
Aide à la création d'entreprises ¹	38	64	1 056	1 052	909	-13,6
Soutiens	19 855	27 342	28 140	28 054	29 541	5,3
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	17 263	26 364	27 942	27 924	29 433	5,4
Prétraitements	2 592	978	198	130	108	-17,1
Total	36 906	42 803	50 164	46 693	47 737	2,1
Dépenses totales (en % du PIB)	2,5	2,4	2,5	2,3	2,3	///

1. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité.

Source : Dares.

Dépenses pour les politiques du marché du travail dans les pays de l'UE en 2012

en % du PIB

	Total	dont		Total	dont		Total	dont			
		mesures actives	soutiens		mesures actives	soutiens		mesures actives	soutiens		
Allemagne	1,7	0,4	1,0	France	2,4	0,6	1,5	Pologne ¹	0,7	0,3	0,3
Autriche	2,0	0,6	1,3	Grèce ²	1,0	0,2	0,7	Portugal	2,1	0,4	1,7
Belgique	2,9	0,6	2,1	Hongrie	1,1	0,6	0,4	Rép. tchèque	0,5	0,1	0,2
Bulgarie	0,7	0,2	0,5	Irlande ¹	3,5	0,7	2,6	Roumanie	0,3	0,0	0,2
Chypre ¹	1,0	0,3	0,7	Italie	2,0	0,3	1,6	Royaume-Uni ²	0,7	0,1	0,3
Croatie	0,6	0,2	0,4	Lettonie	0,5	0,2	0,3	Slovaquie	0,7	0,2	0,4
Danemark	3,7	1,5	1,7	Lituanie	0,5	0,2	0,2	Slovénie	1,1	0,2	0,8
Espagne ¹	3,7	0,7	2,9	Luxembourg ¹	1,2	0,5	0,6	Suède	1,9	1,0	0,7
Estonie	0,7	0,2	0,4	Malte ¹	0,5	0,1	0,3				
Finlande	2,4	0,9	1,5	Pays-Bas	2,9	0,7	1,9				

1. Données 2011.

2. Données 2010.

Sources : Eurostat ; Dares.

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2012, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a baissé en France de 25 %. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39 h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée à partir de 1992 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35 h à partir de 1998, avant de se stabiliser à partir de 2002.

La proportion d'emplois à temps partiel a particulièrement augmenté dans les années 1990. Cette augmentation va de pair avec le développement de certains emplois du tertiaire. Puis le taux de temps partiel s'est stabilisé dans les années 2000, notamment suite à la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail et à la suppression des abattements de charges spécifiques en faveur du temps partiel. En 2013, en France, le taux de temps partiel est de 18 %, proche de la moyenne de l'UE (20 %). Il est particulièrement développé aux Pays-Bas où il concerne la moitié des personnes en emploi en 2013. En France le temps partiel concerne surtout les femmes : 31 % des femmes sont à temps partiel en 2013 contre 24 % en 1990. Seuls 7 % des hommes travaillent à temps partiel en 2013. Les jeunes, les seniors et les salariés faiblement diplômés sont plus fréquemment à temps partiel.

Certains salariés pratiquent des horaires de travail atypiques. Depuis le début des années 1990, c'est le travail du samedi qui concerne le plus de salariés, suivi du travail du soir : ainsi, en 2013, travailler le samedi concerne 34 % des salariés et travailler le soir près d'un quart. Les cadres, et notamment les enseignants, déclarent plus souvent que la moyenne travailler chez eux et le soir ; ils sont également un peu plus nombreux à avoir des horaires variables d'une semaine à l'autre, tout comme les employés. Ces derniers travaillent en forte proportion le samedi (44 %) et à un degré moindre le dimanche (24 %). Les ouvriers sont, quant à eux, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (13 %) et les horaires alternés (15 %). Bien que le travail de nuit concerne de plus en plus de femmes, il reste majoritairement masculin. Le travail de nuit est plus répandu dans le tertiaire et concerne notamment les salariés dans la fonction publique et dans les entreprises privées de services. Policiers et militaires, conducteurs de véhicules, infirmières et aides soignantes sont les métiers qui comptent le plus de travailleurs de nuit.

En 2013, les salariés qui travaillent le dimanche, exercent des professions dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens, de la continuité de la vie sociale et de la permanence des soins. Travailler le dimanche va presque toujours de pair avec le travail du samedi et souvent avec des horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « Le travail de nuit en 2012 », *Dares Analyses* n° 062, Dares, août 2014.
- « Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre au 4^e trimestre 2013 », *Dares Analyses* n° 024, Dares, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Durée et organisation du temps de travail 4.4

Horaires de travail atypiques et organisation du travail des salariés en 2013

en %

	Travail ¹					Horaires alternés	Horaires variables d'une semaine à l'autre
	au domicile ²	le soir ³	la nuit ⁴	le samedi	le dimanche		
Catégorie socioprofessionnelle							
Cadres et prof. intellect. sup	37	35	8	29	17	1	24
Professions intermédiaires	17	24	8	31	17	5	20
Employés	3	20	8	44	24	6	23
Ouvriers	2	20	13	27	12	15	16
Durée du travail							
Temps complet	13	25	10	34	18	8	20
Temps partiel	10	18	5	35	18	3	24
Ensemble	12	24	9	34	18	7	21

1. Au moins une fois au cours des 4 dernières semaines. 2. S'il n'est pas le lieu de travail. 3. Entre 20 heures et minuit. 4. Entre minuit et 5 heures.

Lecture : en 2013, 24 % des employés travaillaient au moins une fois le dimanche sur une période d'observation de 4 semaines.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, salariés en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquête Emploi.

Temps partiel selon le sexe en 2013

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 423	12 341	25 764
Actifs à temps complet	92,8	69,4	81,6
Actifs à temps partiel ¹	7,2	30,6	18,4
dont : moins de 15 heures	1,3	4,4	2,8
de 15 à 29 heures	3,7	15,9	9,5
30 heures ou plus	1,6	9,3	5,3
non renseigné	0,6	1,0	0,8

1. Y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Le travail du dimanche en 2013

en %

	Salariés travaillant le dimanche sur un mois donné		
	au moins deux dimanches	un seul dimanche	aucun dimanche
Hommes	10,8	6,3	82,9
Femmes	12,8	6,1	81,1
Diplôme			
Supérieur au bac	11,6	8,2	80,3
Baccalauréat ou équivalent	12,0	6,7	81,4
CAP, BEP	12,9	5,4	81,7
Brevet des collèges, aucun diplôme	10,1	4,3	85,5
Employeur			
État et collectivités locales	18,5	10,0	71,5
Autre	9,8	5,1	85,1
Effectif salariés (en milliers)	2 690	1 418	18 743

Note : salariés travaillant le dimanche sur une période d'observation de 4 semaines.

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquête Emploi ; calculs Dares.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2013

en heures annuelles par salarié



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Heures supplémentaires déclarées par salarié

en nombre moyen d'heures par trimestre



Champ : salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels en France métropolitaine.

Source : Dares.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2013

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	50,2	40,6	11,0	46,1	27,3
Autriche	53,3	41,6	10,0	45,5	26,6
Belgique	55,6	39,2	9,4	42,7	24,7
Bulgarie	44,5	40,8	2,2	3,2	2,7
Chypre	48,2	41,6	9,5	16,1	12,7
Croatie	43,7	40,7	6,8	9,3	7,9
Danemark	48,3	37,7	15,9	35,8	25,4
Espagne	48,5	40,3	7,8	25,3	15,8
Estonie	43,2	40,7	6,2	14,2	10,2
Finlande	47,0	39,0	10,2	20,2	15,1
France	51,7	39,2	7,2	30,6	18,4
Grèce	49,9	40,7	5,5	12,6	8,4
Hongrie	42,5	40,5	4,4	9,3	6,7
Irlande	48,0	38,9	14,3	35,6	24,1
Italie	45,2	38,7	7,9	31,9	17,9
Lettonie	41,9	40,2	6,1	10,0	8,1
Lituanie	40,7	39,5	7,1	10,8	9,0
Luxembourg	48,8	40,1	6,0	36,0	19,2
Malte	46,2	40,5	8,2	26,8	15,2
Pays-Bas	48,8	38,9	27,9	77,2	50,8
Pologne	47,2	41,0	5,2	11,1	7,8
Portugal	50,0	41,4	11,9	16,3	14,0
Rép. tchèque	46,7	40,9	3,3	11,0	6,6
Roumanie	39,2	40,9	9,3	10,8	9,9
Royaume-Uni	45,7	42,4	13,2	42,6	26,9
Slovaquie	45,3	41,1	3,4	6,4	4,8
Slovénie	46,7	41,0	7,3	13,5	10,1
Suède	48,3	39,9	14,9	38,8	26,2
UE	47,5	40,4	9,8	32,7	20,3

1. Personnes travaillant à temps complet.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

4.5 Emploi de la Fonction publique

Au 31 décembre 2012, la **fonction publique** emploie, hors bénéficiaires de contrats aidés, 5,4 millions d'agents, soit 20 % de l'emploi total en France. Près de la moitié (44 %) travaille dans la fonction publique de l'État (FPE), 35 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et 21 % dans la fonction publique hospitalière (FPH). Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, on décompte également 135 300 bénéficiaires de **contrats aidés**, en baisse de 0,6 % par rapport à 2011.

Après avoir diminué de 0,4 % en 2011, les effectifs hors bénéficiaires de contrats aidés de la fonction publique sont en hausse de 0,3 % entre fin 2011 et fin 2012 (+ 13 800 agents). Cette évolution présente des disparités importantes, selon les versants de la fonction publique. En effet, tandis que les effectifs de la FPE continuent de baisser en 2012 (- 1,1 % soit 25 500 agents de moins après - 2,4 % en 2011), ils progressent dans la FPT (+ 1,7 % après + 1,1 % en 2011) et dans la FPH (+ 0,7 % contre + 1,7 % en 2011). La diminution d'effectifs de la FPE s'inscrit dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) avec notamment le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux, mais aussi dans un contexte de réduction des départs à la retraite en 2012. À l'exception du ministère de la Justice (+ 1,7 %), les effectifs sont en baisse dans tous les ministères, particulièrement au ministère de la Défense (- 4,3 %) et dans une moindre mesure, au ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui enregistre une perte de 9 700 agents en 2012 après 30 300 agents en 2011. L'impact de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) a été, en effet, moins important : ainsi, au 1^{er} janvier 2013, trois établissements sont devenus autonomes, contre douze en 2012 et trente et un en 2011.

Entre fin 2002 et fin 2012, l'emploi dans la fonction publique a progressé de 6,7 %, soit + 0,7 % en moyenne chaque année. Cette croissance a reposé principalement sur celle de la FPT (+ 31,5 %) alimentée en partie par les transferts de personnels depuis la fonction publique de l'État dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. Sur cette période, les effectifs de la FPH ont progressé de 16,8 %. En revanche, ceux de la FPE ont diminué de 10,3 %.

Fin 2012, la fonction publique est composée de 71 % d'agents relevant du **statut** « titulaire ». Les titulaires représentent 65 % des agents dans la FPE, 77 % dans la FPT et 73 % dans la FPH. Les structures de qualification sont différentes dans les trois versants de la fonction publique. Ainsi, dans la FPE, 54 % des salariés appartiennent à la catégorie dont la qualification est la plus élevée (catégorie A) contre 30 % dans la FPH et 9 % dans la FPT. Les agents de la catégorie C sont, pour leur part, plus nombreux dans la FPT (75 %) et dans la FPH (49 %). ■

Définitions

Statuts des agents de la fonction publique : la fonction publique emploie des titulaires, des militaires, des non-titulaires et des agents relevant d'« autres catégories et statuts ». Les titulaires appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les non-titulaires sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les agents des « autres catégories et statuts » ont des contrats particuliers qui ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents non-titulaires. Par ailleurs la fonction publique emploie également des bénéficiaires de contrats aidés qui relèvent du code du travail (droit privé).

Contrat ou emploi aidé, fonction publique, système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « L'emploi dans les trois versants de la fonction publique en 2012 », *Point Stat*, DGAFP, juillet 2014.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2012 », *Insee Première* n° 1496, avril 2014.
- « Mobilité inter-versants de la fonction publique des agents titulaires civils », *Point Stat*, DGAFP, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Effectifs des trois versants de la fonction publique

en milliers

Au 31 décembre	2000	2005	2011 (r)	2012	12/00 en % ¹
Ensemble de la fonction publique d'État²	2 572,3	2 658,9	2 398,7	2 373,2	- 0,7
Ministères	2 382,0	2 422,8	1 965,9	1 922,3	- 1,8
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public	190,3	236,0	432,8	450,9	7,5
Ensemble de la fonction publique territoriale	1 327,9	1 562,8	1 830,7	1 862,4	2,9
Collectivités territoriales	1 075,9	1 194,2	1 385,2	1 401,5	2,2
Établissements publics administratifs locaux à recrutement de droit public	252,0	368,6	445,5	461,0	5,2
Fonction publique hospitalière	930,7	1 052,3	1 129,4	1 137,0	1,7
Total	4 831,0	5 274,0	5 358,8	5 372,6	0,9

1. Évolution annuelle moyenne.

2. Dont 304 290 militaires en 2012.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique de l'État

en milliers

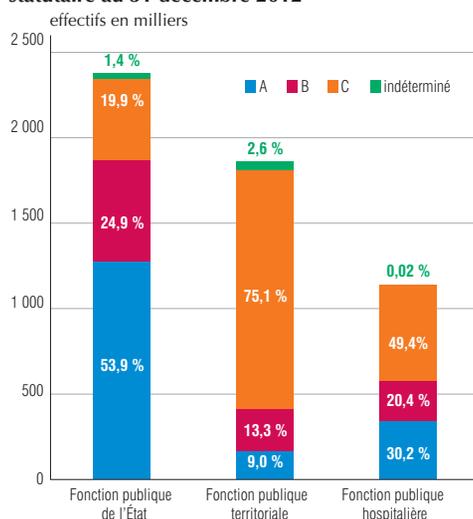
Au 31 décembre	2011	2012
Ministères	1 965,9	1 922,3
Titulaires	1 362,9	1 338,4
Non-titulaires	107,6	106,0
Autres catégories et statuts ¹	178,3	174,8
Militaires	317,1	303,1
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public	432,8	450,9
Titulaires	188,9	200,5
Non-titulaires	240,3	245,7
Autres catégories et statuts ¹	2,4	3,5
Militaires	1,2	1,2
Total de la fonction publique de l'État	2 398,7	2 373,2

1. Recouvre principalement les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, les ouvriers de l'État et les apprentis.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique par catégorie statutaire au 31 décembre 2012



Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique hospitalière

en milliers

Au 31 décembre	2011 (r)	2012
Hôpitaux	1 020,5	1 026,5
dont médecins ¹	106,6	110,0
Établissements médicaux sociaux²	108,9	110,5
Total	1 129,4	1 137,0

1. Y c. internes ; hors praticiens hospitalo-universitaires recensés avec les effectifs de la fonction publique de l'État.

2. Y c. établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique territoriale

en milliers

Au 31 décembre	2011	2012
Collectivités territoriales	1 385,2	1 401,5
Communes	1 012,7	1 025,2
Titulaires	793,4	799,9
Non-titulaires	200,2	205,3
Autres catégories et statuts	19,1	20,1
Départements	292,5	294,5
Titulaires	224,4	225,7
Non-titulaires	32,1	32,5
Autres catégories et statuts	36,0	36,4
Régions	80,0	81,7
Titulaires	69,3	70,3
Non-titulaires	10,4	10,9
Autres catégories et statuts	0,4	0,4
Étab. publics à caractère administratif (ÉPA)	445,5	461,0
Établissements communaux	128,5	130,6
Titulaires	82,4	84,1
Non-titulaires	43,1	43,7
Autres catégories et statuts	3,0	2,8
Établissements intercommunaux	245,4	258,1
Titulaires	180,7	189,9
Non-titulaires	62,1	65,2
Autres catégories et statuts	2,6	3,0
Établissements départementaux	65,7	65,6
Titulaires	57,2	57,3
Non-titulaires	8,4	8,2
Autres catégories et statuts	0,1	0,1
Autres ÉPA locaux	5,8	6,7
Titulaires	2,5	2,8
Non-titulaires	3,3	3,9
Autres catégories et statuts	0,04	0,05
Total fonction publique territoriale	1 830,7	1 862,4

Champ : emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

4.6 Emploi par âge

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit à 64,1 % fin 2013, stable par rapport à 2012. Entre 2012 et 2013, le taux d'emploi a augmenté de 0,3 point pour les femmes et diminué de 0,3 point pour les hommes.

Le taux d'emploi des seniors âgés de 50 à 64 ans s'élève à 57,6 % en 2013. Alors qu'il avait été très dynamique les années précédentes du fait des dernières réformes des retraites et de la baisse du nombre de seniors bénéficiant d'une mesure de cessation anticipée d'activité à financement public, le taux d'emploi des seniors a ralenti en 2013. Cette moindre progression s'explique notamment par l'assouplissement des conditions requises pour un départ anticipé à la retraite pour carrière longue à partir de novembre 2012. Pour neutraliser l'effet démographique du poids des générations nombreuses du *baby-boom*, on peut calculer le **taux d'emploi sous-jacent**, qui donne à chaque génération le même poids. Ainsi, le taux d'emploi sous-jacent des 50-64 ans a-t-il sensiblement plus progressé entre 2009 et 2013 qu'entre 2003 et 2009. Les reculs de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans et 4 mois en juillet 2011 puis à 60 ans et 9 mois en septembre 2012 ont contribué à augmenter le taux d'emploi des seniors : les actifs sexagénaires étaient ainsi conduits à repousser leur date de départ en retraite.

Après un repli important durant les années précédentes, le taux d'emploi des 15-24 ans est resté stable entre 2012 et 2013, aussi bien

pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes. Pour les tranches d'âge intermédiaires, le taux d'emploi des 25-49 ans a continué de se replier entre fin 2012 et fin 2013 (- 0,2 point), augmentant pour les femmes et baissant nettement pour les hommes.

Les **emplois aidés** représentent 4,7 % du total des **emplois** fin 2013, soit 0,1 point de plus que fin 2012. Les disparités sont grandes selon les classes d'âge : 26,8 % des jeunes actifs en emploi bénéficient d'un emploi aidé, tandis que c'est le cas de seulement 1,4 % des seniors en emploi. Les seniors de 50 ans ou plus ne représentent que 9 % des bénéficiaires d'un emploi aidé en 2013, plus de la moitié d'entre eux bénéficiant d'un **contrat unique d'insertion – d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE)**. La proportion de seniors parmi les bénéficiaires d'un CUI a augmenté de 2 points en 2013, la mise en place des **emplois d'avenir** ayant conduit à un recentrage des CUI vers un public plus âgé. Si le poids des **formations en alternance** dans l'emploi des jeunes est en baisse en 2013, celles-ci représentent toujours plus de 20 % des emplois occupés par les jeunes de moins de 26 ans. En revanche, le poids des emplois aidés du secteur non marchand dans l'emploi des jeunes a presque doublé en 2013, sous l'effet de la mise en œuvre des emplois d'avenir ; ils représentent à présent 3,8 % des emplois occupés par les jeunes contre 1,1 % de l'emploi total. ■

Définitions

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 49 ans par exemple).

Contrat aidé ou emploi aidé, contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE), contrat unique d'insertion (CUI), emploi au sens du BIT, emploi d'avenir, enquête Emploi, formation en alternance, intérim, taux de chômage, taux d'emploi sous-jacent : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les contrats d'aide à l'emploi », *Dares Analyses* n° 093, Dares, décembre 2014.
- « Les emplois d'avenir », *Dares Analyses* n° 081, Dares, octobre 2014.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « Emploi, chômage, population active en 2013 », *Dares Analyses* n° 052, Dares, juillet 2014.
- « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2012 », *Dares Analyses* n° 083, Dares, décembre 2013.
- « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2012 », *Dares Analyses* n° 073, Dares, novembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Statut des emplois par âge en 2013

en %

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des 15 ans ou plus
Non salariés	2,5	10,2	16,0	11,2
Salariés	97,5	89,7	84,0	88,8
Intérimaires	5,9	2,0	0,8	2,0
Apprentis	18,1	0,2	0,0	1,6
Contrats à durée déterminée ¹	28,3	7,7	4,3	8,4
Contrats à durée indéterminée ²	45,2	79,8	78,9	76,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi total (en milliers)	2 079	16 426	7 258	25 764

1. Y c. les emplois aidés.

2. Y c. les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi.

Jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi

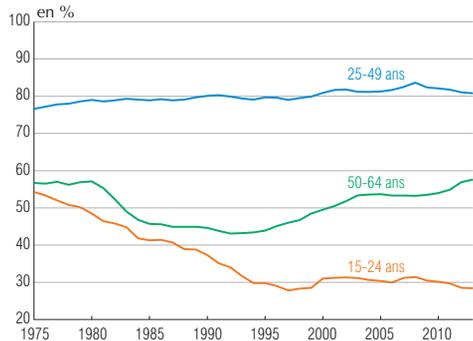
en milliers

Au 31 décembre	2000	2012 (r)	2013 (p)
Alternance	579	590	558
Apprentissage	359	429	405
Contrats de professionnalisation	0	161	153
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	0	0
Emploi marchand hors alternance	77	8	19
Contrat initiative emploi (CIE ancien et nouveau)	36	8	8
Emplois d'avenir marchands	0	0	11
Autres mesures	41	0	0
Emploi non marchand	163	50	93
Contrat d'accompagnement vers l'emploi et contrats uniques d'insertion - CAE	0	49	40
Emplois d'avenir non marchands	0	1	53
Contrats emploi-solidarité	36	0	0
Contrats emploi-consolidé	10	0	0
Emplois jeunes	118	0	0
Total	820	647	670
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes (en %)	30,0	25,5	26,8

Champ : France métropolitaine, hors mesures d'abattement temps partiel, aide à la création et à la reprise d'une entreprise (Accre) et insertion par l'activité économique.

Source : Dares.

Taux d'emploi par âge entre 1975 et 2013



Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon le diplôme de 1 à 4 ans après la fin des études

en %

	2003	2005	2012	2013
Diplômés du Brevet ou non diplômés	33,4	38,2	46,1	48,9
Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire ¹	14,7	17,8	23,7	24,7
Diplômés du supérieur	10,0	9,5	10,0	10,5
Ensemble	15,2	16,6	20,0	20,3

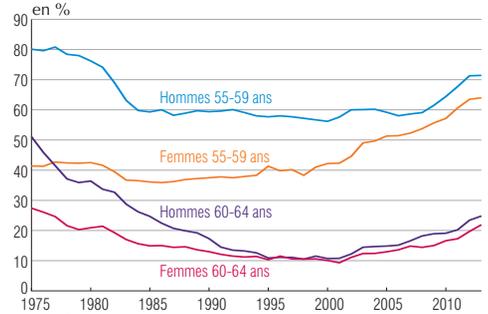
1. Comprend les diplômés de BEP, CAP, baccalauréat et équivalents.

Note : données rétropolées sur la période 2003-2012 suite au changement du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013. Cette rétropolation ne permet pas de corriger d'éventuelles ruptures liées aux modifications du questionnement sur la formation.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi des seniors entre 1975 et 2013



Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi par âge dans l'Union européenne en 2013

en %

	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Allemagne	46,8	83,3	63,5	73,3
Autriche	53,8	84,9	44,9	72,3
Belgique	23,6	79,0	41,7	61,8
Bulgarie	21,2	73,3	47,4	59,5
Chypre	23,5	75,5	49,6	61,7
Croatie	14,5	67,5	36,5	49,2
Danemark	53,7	82,0	61,7	72,5
Espagne	16,8	65,8	43,2	54,8
Estonie	32,4	80,4	62,6	68,5
Finlande	41,5	81,0	58,5	68,9
France	28,4	80,6	45,6	64,1
Grèce	11,9	61,5	35,6	49,3
Hongrie	19,8	75,5	38,5	58,4
Irlande	29,0	71,0	51,3	60,5
Italie	16,3	68,5	42,7	55,6
Lettonie	30,2	77,9	54,8	65,0
Lituanie	24,6	79,6	53,4	63,7
Luxembourg	21,9	82,9	40,5	65,7
Malte	45,9	74,0	36,2	60,8
Pays-Bas	62,3	82,4	60,1	74,3
Pologne	24,2	77,0	40,6	60,0
Portugal	22,3	74,5	46,7	61,1
Rép. tchèque	25,6	83,5	51,6	67,7
Roumanie	23,5	74,7	41,5	59,7
Royaume-Uni	46,7	80,9	59,8	70,8
Slovaquie	20,4	76,0	44,0	59,9
Slovénie	26,5	81,9	33,5	63,3
Suède	41,7	85,4	73,6	74,4
UE	32,3	76,8	50,1	64,1

Champ : données en moyenne annuelle, population des 15-64 ans.

Sources : Eurostat ; Insee pour la France.

4.7 Emploi par activité

En France métropolitaine, selon l'enquête Emploi, 25,8 millions de personnes occupent en 2013 un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**. En 2013, 76,2 % des personnes en emploi de 15 ans ou plus travaillent dans le **secteur tertiaire**, 13,5 % dans l'industrie, 6,6 % dans la construction et 3,0 % dans l'agriculture. Près d'un tiers des personnes occupées travaillent plus précisément dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

Depuis 1980, dans la continuité des années 1970, la part du secteur tertiaire a augmenté d'environ 20 points. *A contrario*, la part de l'industrie dans l'emploi total a été divisée par deux, et celle de l'agriculture par trois. La baisse de l'emploi industriel résulte des effets de la conjoncture mais également de l'expansion du secteur tertiaire.

Cette évolution a accompagné voire facilité la montée de l'activité féminine. Les femmes sont de plus en plus présentes sur le marché du travail. En 2013, 12,3 millions d'entre elles sont en emploi et représentent 47,9 % de l'emploi total. L'emploi tertiaire est de plus en plus féminin : en 2013, 55,2 % des emplois de ce secteur d'activité sont occupés par des femmes. En revanche, la part des femmes n'est que de 28,9 % dans l'agriculture, de 28,5 % dans l'industrie, et de 11,7 % dans la construction, qui demeurent tous trois des **secteurs d'activité** principalement masculins.

En moyenne en 2013, 10,2 % des emplois sont occupés par des personnes qui travaillent dans leur entreprise depuis moins d'un an. Cette proportion est la plus élevée dans la construction et le tertiaire. Dans l'agriculture et dans l'industrie, la majorité des personnes a au moins dix ans d'ancienneté (respectivement 59 % et 54 % des personnes de ces secteurs).

Entre 2012 et 2013, l'emploi total recule en France de 0,2 %. Ce nouveau recul de l'emploi touche l'industrie qui perd 35 000 **emplois en équivalent-temps plein (EQTP)**, les services principalement marchands (- 30 000 EQTP) et la construction (- 23 000 EQTP). Les branches du commerce et des services aux entreprises sont particulièrement touchées, en lien avec la baisse de l'emploi dans l'**intérim**. Le volume de travail temporaire mesuré en moyenne annuelle recule de 3,0 % entre 2012 et 2013 après - 8,9 % en 2012. Il recule de 5,4 % dans le secteur de l'industrie, de 1,6 % dans la construction et de 1,0 % dans le tertiaire.

Dans l'Union européenne, en 2013, le poids du secteur tertiaire est le plus important au Luxembourg, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni où il dépasse 80 %. Les secteurs de l'industrie et de la construction représentent encore 38 % des emplois en République tchèque et 36 % en Slovaquie. La Roumanie offre toujours, en 2013, pratiquement un emploi sur trois dans l'agriculture alors que ce secteur d'activité ne représente plus que 5 % des emplois européens. ■

Définitions

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Emploi au sens du BIT, emploi en équivalent-temps plein (EQTP), enquête Emploi, intérim : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2013 », *Insee Première* n° 1516, septembre 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « L'emploi intérimaire 4^e trimestre 2013 », *Dares Analyses* n° 026, Dares, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité

en %

Secteur d'activité en NAF rév. 2	2012 (r)			2013		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	3,8	2,9	1,8	4,1	3,0
Industrie	8,3	18,7	13,7	8,0	18,5	13,5
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,8	2,3	1,6	0,7	2,5	1,7
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	1,9	2,6	2,3	1,9	2,5	2,2
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Fabr. d'équip. élec., électroniques, inform. ; fabr. de machines	1,0	2,5	1,8	1,0	2,5	1,8
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,5	1,6	0,6	2,3	1,5
Fabrication d'autres produits industriels	3,8	8,7	6,4	3,7	8,5	6,2
Construction	1,5	11,8	6,9	1,6	11,1	6,6
Tertiaire	88,0	65,3	76,1	87,8	65,5	76,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,1	12,9	12,5	12,1	12,7	12,4
Transports et entreposage	2,8	7,1	5,0	2,8	7,5	5,3
Hébergement et restauration	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,7
Information et communication	1,9	3,8	2,9	1,7	3,6	2,7
Activités financières et d'assurance	3,8	2,7	3,2	3,9	2,7	3,3
Activités immobilières	1,3	1,1	1,2	1,7	1,2	1,4
Activités scientifiques et techniques ; services adm. et de soutien	10,2	11,6	10,9	9,8	12,0	11,0
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	42,5	18,7	30,0	43,1	18,5	30,3
Autres activités de services	9,7	3,7	6,5	8,9	3,6	6,2
Activité indéterminée	0,4	0,4	0,4	0,7	0,8	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	12 297	13 502	25 799	12 341	13 423	25 764

Lecture : en moyenne en 2013, 1,8 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Ancienneté par secteur d'activité en 2013

en %

	Moins d'un an d'ancienneté	10 ans ou plus d'ancienneté	Ensemble en milliers
Agriculture	7,6	59,0	783
Industrie	7,2	54,0	3 466
Construction	11,4	33,8	1 693
Tertiaire	10,6	44,2	19 630
Total	10,2	45,2	25 764

Note : le total inclut les personnes (192 100 en 2013) dont le secteur d'activité est inconnu.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Volume de travail intérimaire

en milliers

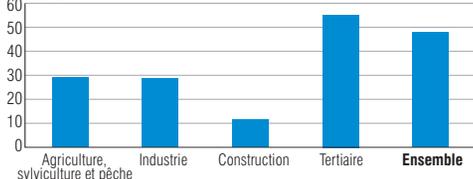
	2012	2013	13/12 en %
Agriculture	2,5	2,6	3,8
Industrie	229,5	217,2	- 5,4
Construction	111,8	110,0	- 1,6
Tertiaire	181,4	179,6	- 1,0
Volume total de travail	525,1	509,3	- 3,0

Note : volumes calculés en moyenne sur l'année en emplois équivalent-temps plein.

Source : Dares.

Part des femmes dans l'emploi en 2013

en %



Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Emploi total par grand secteur dans l'UE en 2013

	Répartition par grand secteur en %			Emploi total en milliers
	Agriculture	Industrie construction	Tertiaire ¹	
Allemagne	1,4	27,8	70,7	40 450
Autriche	4,7	25,9	69,4	4 175
Belgique	1,4	21,7	76,9	4 530
Bulgarie	6,7	30,2	63,1	2 935
Chypre	3,1	17,6	79,3	365
Croatie	10,8	27,6	61,6	1 524
Danemark	2,5	19,4	78,0	2 688
Espagne	4,3	19,8	76,0	17 139
Estonie	4,3	30,2	65,3	621
Finlande	4,1	22,8	73,1	2 457
France²	3,0	20,1	76,9	25 764
Grèce	13,7	15,6	70,7	3 513
Hongrie	4,9	29,9	65,2	3 938
Irlande	5,7	18,2	76,0	1 881
Italie	3,6	27,3	69,1	22 420
Lettonie	8,0	23,9	67,8	894
Lituanie	8,4	25,2	65,9	1 293
Luxembourg	1,6	11,6	86,7	239
Malte	1,3	21,5	76,6	175
Pays-Bas	1,9	15,1	83,0	8 365
Pologne	12,0	30,5	57,5	15 568
Portugal	9,9	24,2	65,9	4 514
Rép. tchèque	3,0	37,5	59,5	4 937
Roumanie	28,5	28,6	42,9	9 247
Royaume-Uni	1,1	18,7	80,2	29 821
Slovaquie	3,3	35,8	60,8	2 329
Slovénie	8,5	30,9	60,6	906
Suède	2,0	19,1	78,9	4 705
UE	4,8	24,2	70,9	217 376

1. Y c. les activités des ménages en tant qu'employeurs, les activités extra-territoriales et les sans réponse.

2. Données Insee pour la France.

Champ : population active de 15 ans ou plus.

Sources : Eurostat, Insee.

5.1 Salaires dans les entreprises

En 2012, le **salair e mensuel moyen en équivalent-temps plein (EQTP)** d'une personne travaillant dans le secteur privé ou dans une entreprise publique est de 2 154 euros nets de tous prélèvements à la source. Correction faite de l'inflation, le **salair e net** moyen baisse de 0,4 % en euros constants par rapport à 2011, après avoir sensiblement ralenti les deux années précédentes (+ 1,2 % en 2009, + 0,5 % en 2010 et + 0,2 % en 2011). Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,3 % au 1^{er} janvier 2012, puis de 2,0 % au 1^{er} juillet 2012 (dont + 0,6 % de « coup de pouce »).

Le salair e net moyen baisse en euros constants dans la construction (- 0,8 %) et dans le tertiaire (- 0,5 %), alors qu'il progresse dans l'industrie (+ 0,2 %). Tous secteurs d'activité confondus, le salair e net moyen en EQTP diminue en 2012 pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Comme en 2011, l'évolution des salaires est moins défavorable pour les employés et les ouvriers que pour les cadres et les professions intermédiaires. En 2012, le salair e net moyen des employés diminue de 0,4 % en euros constants, tout comme celui des ouvriers. L'évolution du salair e des ouvriers est essentiellement portée par la baisse du salair e des ouvriers qualifiés et se trouve davantage marquée dans le secteur des transports (- 2,5 %). En 2012, le salair e net moyen des cadres diminue pour la deuxième année consécutive mais dans une moindre mesure

(- 0,8 % en euros constants après - 1,5 % en 2011). C'est le cas en particulier dans le secteur des activités financières (- 4,9 % en euros constants) qui emploie beaucoup de cadres. Le salair e net moyen des professions intermédiaires baisse quant à lui de 1,1 % en euros constants.

Le salair e net **médian** en EQTP s'élève à 1 730 euros par mois. En 2012, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent un salair e net mensuel en EQTP inférieur à 1 184 euros. En haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux rémunérés disposent d'un salair e net mensuel en EQTP supérieur à 3 455 euros. Le **rapport entre le premier et le neuvième décile** reste stable à 2,9 depuis 2004. En 2012, le salair e net moyen diminue plus faiblement pour les femmes (- 0,1 % en euros constants) que pour les hommes (- 0,5 % en euros constants). À tous les niveaux de l'échelle salariale, les évolutions de salair e sont plus favorables aux femmes qu'aux hommes. L'écart salarial moyen entre hommes et femmes continue de baisser depuis 2008 mais reste significatif. Il diminue en moyenne de 0,2 point entre 2011 et 2012. En 2012, une salariée gagne en moyenne, en EQTP, 19,2 % de moins que son homologue masculin. À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi donnés, l'écart de salair e entre hommes et femmes diminue également mais reste supérieur à 10 %. ■

Définitions

Salair e moyen en équivalent-temps plein (EQTP) : le salair e moyen en équivalent-temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un poste à mi-temps durant 12 mois pour un salair e total de 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 5 000 euros. Le même poste d'une durée de 6 mois aura un poids de 0,25 rémunéré 2 500 euros.

Déciles et rapports interdéciles, déclaration annuelle de données sociales (DADS), effet de structure, salair e brut ou net, salair e minimum interprofessionnel de croissance (Smic), temps non complet : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques – En 2012, le salair e net moyen baisse de 0,4 % en euros constants », *Insee Première* n° 1528, décembre 2014.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « Income inequality : nearly 40 per cent of total income goes to people belonging to highest (fifth) quintile », *Statistics in focus* n° 12/2014, Eurostat, juillet 2014.
- « En 2013, les salaires de base réels continuent de progresser légèrement plus vite en Allemagne qu'en France », *Informations rapides* n° 142, Insee, juin 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires mensuels moyens nets de tous prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2012

	Montants mensuels nets en euros courants				12/11 en euros constants en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres ¹	4 354	3 408	4 032	-21,7	-0,7	-0,6	-0,8
Professions intermédiaires	2 327	2 026	2 198	-12,9	-1,0	-1,0	-1,1
Employés	1 673	1 529	1 571	-8,6	-0,2	-0,5	-0,4
Ouvriers	1 697	1 412	1 650	-16,8	-0,4	0,4	-0,4
Ensemble	2 339	1 890	2 154	-19,2	-0,5	-0,1	-0,4

1. Y c. les chefs d'entreprise salariés. Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Évolutions annuelles des salaires moyens

en euros constants et en %

	2005	2008	2012
Salaire moyen net de prélèvements	1,0	0,4	-0,4
Salaire moyen net de prél. à structure constante	0,9	-0,3	-1,3
Incidence des effets de structure sur le salaire net	0,1	0,7	0,9
Pour mémoire : indice des prix à la consommation	1,8	2,8	2,0

Note : à partir de 2011, les bénéficiaires de contrats aidés sont compris dans le champ. Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Salaires horaires nets par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

en euros courants

	2011 (r)	2012	12/11 ¹ en %
Salariés à temps complet	14,10	14,33	-0,4
Hommes	14,95	15,18	-0,4
Femmes	12,58	12,81	-0,1
Cadres ²	25,83	26,11	-0,9
Professions intermédiaires	14,26	14,39	-1,0
Employés	10,39	10,55	-0,4
Ouvriers	10,71	10,91	-0,2
SMIC (151,67 heures)	7,08	7,30	1,1
Salariés à temps non complet	11,91	12,19	0,4
Hommes	13,62	14,04	1,1
Femmes	11,09	11,28	-0,2
Cadres ²	22,33	22,63	-0,6
Professions intermédiaires	13,33	13,46	-0,9
Employés	9,32	9,47	-0,4
Ouvriers	9,47	9,68	0,2

1. En euros constants. 2. Y c. chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Distribution des salaires mensuels nets de tous prélèvements en 2012

en euros courants

Déciles	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %
D1	1 238	1 136	1 184	-8,2
D2	1 393	1 248	1 321	-10,4
D3	1 530	1 349	1 444	-11,8
D4	1 673	1 456	1 576	-13,0
Médiane (D5)	1 838	1 582	1 730	-13,9
D6	2 046	1 747	1 924	-14,6
D7	2 340	1 976	2 185	-15,6
D8	2 840	2 305	2 608	-18,8
D9	3 788	2 965	3 455	-21,7
D9/D1	3,1	2,6	2,9	///

Lecture : en 2012, 10 % des salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés, gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 184 euros.

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Écart de salaires mensuels nets entre les hommes et les femmes

en euros courants

	2011 (r)	2012
Hommes	2 304	2 339
Femmes	1 856	1 890
Ensemble	2 121	2 154
Différentiel F/H en %	-19,5	-19,2

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif, exploitation au 1/12^e).

Salaires mensuels moyens nets selon le secteur d'activité

en euros courants

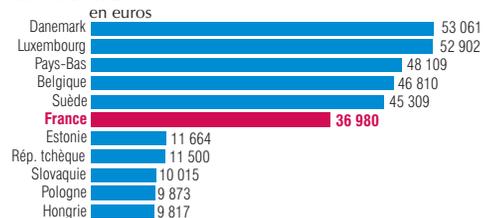
Secteur d'activité en NAF rév. 2	2012 en euros	12/11 ¹ en %
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 663	0,3
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 875	0,1
Cokéfaction et raffinage	3 485	2,9
Fabr. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 603	0,6
Fabrication de matériels de transport	2 761	0,9
Fabrication d'autres produits industriels	2 232	-0,2
Construction	1 974	-0,8
Commerce et réparation	1 962	-0,4
Transports et entreposage	2 141	-1,1
Hébergement et restauration	1 590	-1,0
Information et communication	3 091	-0,3
Activités financières et d'assurance	3 228	-1,9
Activités immobilières	2 173	-2,2
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 169	0,7
Adm. publique, ens., santé humaine et action sociale	1 778	-0,9
Autres activités de services	1 867	0,3
Ensemble	2 154	-0,4

1. En euros constants.

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e).

Salaires annuels bruts moyens dans quelques pays de l'UE en 2013



Champ : salaire moyen pour un célibataire sans enfant.

Source : Eurostat.

5.2 Salaires dans la Fonction publique

En 2012, le **salaire mensuel brut en équivalent-temps plein** d'un agent de la **fonction publique** de l'État est de 2 968 euros. Déduction faite des prélèvements sociaux, le **salaire net** moyen s'établit à 2 465 euros par mois. Par rapport à 2011, le salaire net moyen augmente de 1,1 % en euros courants, en ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 2,0 %). Compte tenu d'une hausse des prix de 2,0 % en moyenne annuelle en 2012, le salaire net moyen diminue de 0,8 % en **euros constants**. La rémunération nette moyenne des personnes présentes (RMPP) en 2011 et 2012 pendant vingt-quatre mois consécutifs chez le même employeur avec la même quotité de travail est restée stable en euros constants, après + 0,9 % l'année précédente.

En 2012, après déduction des prélèvements sociaux, le salaire net en équivalent-temps plein d'un agent de la fonction publique territoriale s'établit en moyenne à 1 848 euros par mois, soit une diminution en un an de 0,5 % en euros constants. Le salaire net moyen s'accroît plus rapidement chez les employés et les ouvriers (+ 1,6 % en euros courants), en lien avec les deux revalorisations du minimum de traitement intervenues en janvier et juillet 2012. Le salaire net moyen des agents titulaires baisse de 0,6 % en euros constants. La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur territorial en 2011 et 2012 progresse de 0,4 % en euros constants.

En 2012, un agent du secteur hospitalier public perçoit en moyenne un salaire net mensuel de 2 242 euros en équivalent-temps plein. Le salaire net moyen baisse de 0,6 % en euros constants en un an (après - 0,6 % également l'année précédente). La rémunération nette moyenne des personnes en place chez le même employeur public hospitalier en 2011 et 2012 diminue de 0,1 % en euros constants après + 3,3 % en 2011, en lien notamment avec la baisse des heures supplémentaires rémunérées.

Les écarts salariaux observés entre les trois versants de la fonction publique sont en grande partie attribuables aux différences entre les structures de qualification, d'âge, de conditions d'emploi et le recours plus ou moins important au temps partiel. On trouve, par exemple, davantage de cadres dans la fonction publique hospitalière et de l'État que dans la fonction publique territoriale. Cette dernière compte, pour sa part, plus d'employés et ouvriers que le secteur hospitalier public.

Les écarts salariaux entre hommes et femmes sont contrastés selon le type d'employeur. En 2012, l'écart moyen se resserre dans chacun des versants de la fonction publique par rapport à 2011. Le resserrement est particulièrement notable dans la fonction publique territoriale, où l'écart était déjà le plus faible des trois versants. Le salaire des femmes progresse de 1,7 %, contre 1,2 % pour les hommes. ■

Définitions

Prix courants et prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Salaires brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié.

Catégories d'emploi de la fonction publique, décomposition de l'évolution du salaire moyen, fonction publique, salaire moyen en équivalent-temps plein, traitement indiciaire brut : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2014, DGAFP, novembre 2014.
- « Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique », DGAFP, novembre 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1514, septembre 2014.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première* n° 1509, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2012

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	12/11 en % en euros constants
Catégorie d'emploi			
Cadres	8,0	3 223	- 1,3
Professions intermédiaires	14,8	2 188	- 1,2
Employés et ouvriers	75,1	1 634	- 0,3
Type de collectivité			
Communes	55,7	1 760	- 0,4
EPCI ¹ à fiscalité propre	10,5	1 924	- 1,1
CCAS ² et caisses des écoles	6,7	1 643	- 0,4
Autres structures intercommunales	3,5	1 807	- 0,2
Départements	14,8	2 062	- 0,9
Incendie - Secours	3,1	2 495	- 0,6
Régions	4,6	1 903	- 0,2
Autres collectivités locales	1,1	2 058	- 1,9
Ensemble	100,0	1 848	- 0,5

1. Établissements publics de coopération intercommunale.

2. Caisses communales d'action sociale.

Champ : salariés en équivalent-temps plein des collectivités territoriales (y c. emplois aidés, hors assistants maternels et familiaux).

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans le secteur hospitalier public en 2012

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	12/11 en % en euros constants
Médecins, pharmaciens, psychologues	8,9	4 826	- 0,1
Cadres direction, adm., gestion	1,5	3 686	- 0,3
PI ¹ soignants et sociales	36,3	2 312	- 1,3
PI ¹ administratives et techniques	5,0	2 113	- 0,2
Agents de service ² et employés administratifs	39,8	1 688	- 0,4
Ouvriers	8,5	1 646	- 0,9
Ensemble³	100	2 242	- 0,6

1. Professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.

2. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.

3. Y c. non ventilés ; hors stagiaires, étudiants.

Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents.

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2012

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	12/11 en % en euros constants
Titulaires	74,2	2 622	- 0,7
dont ¹ : catégorie A	63,8	2 884	- 1,0
catégorie B	19,6	2 393	- 0,7
catégorie C	16,3	1 872	- 0,6
Autres salariés	25,8	2 015	- 0,7
Ensemble	100,0	2 465	- 0,8
Enseignants	45,6	2 530	- 1,5
Non enseignants	54,4	2 411	- 0,1
Ministères	77,1	2 512	- 1,0
ÉPA ²	22,9	2 307	0,4

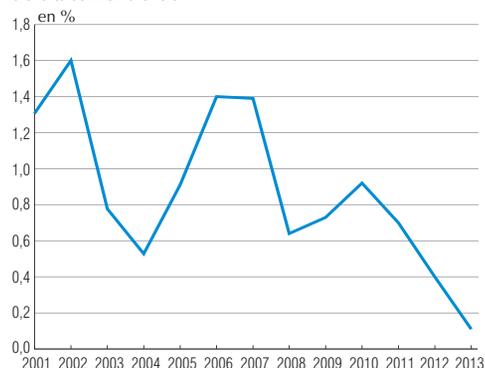
1. En % de l'ensemble des titulaires.

2. Établissements publics administratifs.

Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp.

Évolution annuelle moyenne de l'indice de traitement brut



Sources : Insee ; DGAFP

Salaires annuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie statutaire et le statut en 2012

	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux en euros	Évolution 12/11 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 12/11 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 12/11 en % en euros constants
Titulaires	31 460	- 0,7	22 920	- 0,6	24 920	- 0,7
Catégorie A	34 610	- 1,0	39 160	- 0,7	29 770	- 1,4
Catégorie B	28 710	- 0,7	27 160	- 1,1	28 130	- 0,6
Catégorie C	22 470	- 0,6	20 280	- 0,6	20 920	- 0,8
Autres salariés	24 170	- 0,7	19 230	0,0	18 890	0,6
Personnel médical	///	///	///	///	62 400	0,1
Ensemble	29 580	- 0,8	22 180	- 0,5	26 900	- 0,6

Champ : agents en équivalent-temps plein des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical (SHP).

Source : Insee, Siasp.

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2014, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 445,4 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 1,1 % entre janvier 2013 et janvier 2014. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 25 %, passant de 7,61 euros en 2004 à 9,53 euros en 2014, dans le même temps les prix augmentaient de 16 %. Le **minimum mensuel garanti de la fonction publique** s'élève à 1 431 euros bruts au 1^{er} janvier 2014.

Au 1^{er} janvier 2014, plus de 1,6 million de salariés (hors apprentis et intérimaires) des entreprises du secteur concurrentiel bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 10,8 % des salariés de ces entreprises. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2014 est inférieure de 1,5 point à celle du 1^{er} janvier 2013. Après une hausse tendancielle entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, la proportion de bénéficiaires a régulièrement diminué entre 2005 et 2010, mis à part un rebond ponctuel en 2008. Elle a ensuite progressé continûment jusqu'au 1^{er} janvier 2013 mais s'est repliée au 1^{er} janvier 2014, retrouvant un niveau proche de celui observé en 2011.

Le repli de la proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic résulte pour moitié de son évolution dans trois branches professionnelles : « hôtels, cafés et restaurants », « commerce détail et gros à prédominance

alimentaire » et « entreprises de propreté et services associés ». La proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic baisse dans la plupart des secteurs. C'est particulièrement le cas dans l'hébergement et la restauration ainsi que dans les activités de services administratifs et de soutien où elle passe respectivement de 39,5 % et 17,0 % au 1^{er} janvier 2013 à 33,9 % et 12,8 % au 1^{er} janvier 2014. La proportion de salariés concernés par la revalorisation du Smic est la plus importante dans l'hébergement et la restauration, puis dans les autres activités de service, dans la santé humaine et l'action sociale et dans le commerce.

La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic est plus élevée pour les salariés à temps partiel (26 %) que pour ceux à temps complet (près de 7 %). Cette différence tient notamment au fait que le temps partiel est plus fréquent dans les petites entreprises de moins de dix salariés et dans certains secteurs d'activité (commerce, tourisme).

La France fait partie des pays de l'UE dont le **coût horaire de la main d'œuvre** est le plus élevé (34,3 euros en 2013). Les écarts de coût du travail entre pays reflètent notamment le nombre d'heures travaillées annuellement (un nombre d'heures plus faible entraînant un coût plus élevé) mais également les différences de salaires. Avec la Suède et la Belgique, la France est l'un des trois pays où la part des salaires dans le coût du travail est l'une des plus faibles d'Europe (de l'ordre des deux tiers). ■

Définitions

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 309 depuis le 1^{er} janvier 2013. Le minimum de rémunération mensuelle joue, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Salaire horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût de la main d'œuvre, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- Les bénéficiaires de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2014 », *Dares Analyses* n° 087, Dares, novembre 2014.
- Indice du coût horaire du travail révisé – Tous salariés – Deuxième trimestre 2014 », *Informations rapides* n° 231, Insee, octobre 2014.
- La croissance annuelle des coûts de la main d'œuvre en hausse à 1,2 % dans la zone euro et dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 138, Eurostat, septembre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,02	9,31	9,43
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
- du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	-0,5	-0,3	1,2	0,4
- du Smic horaire net ¹	0,9	1,1	0,5	3,9	-0,3	-0,4	1,1	0,3
- du salaire horaire de base des ouvriers ²	1,5	0,7	3,4	1,2	0,4	-0,1	0,2	0,9
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,7	1,7	1,8	1,5	2,1	2,0	0,9

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers remplace depuis décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y c. tabac.
Sources : Dares ; Insee.

Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2008 (au 1 ^{er} mai)	8,63	1 308,9	2,3
2008 (au 1 ^{er} juillet)	8,71	1 321,0	0,9
2009 (au 1 ^{er} juillet)	8,82	1 337,7	1,3
2010 (au 1 ^{er} janvier)	8,86	1 343,8	0,5
2011 (au 1 ^{er} janvier)	9,00	1 365,0	1,6
2011 (au 1 ^{er} décembre)	9,19	1 393,8	2,1
2012 (au 1 ^{er} janvier)	9,22	1 398,4	0,3
2012 (au 1 ^{er} juillet)	9,40	1 425,7	2,0
2013 (au 1 ^{er} janvier)	9,43	1 430,2	0,3
2014 (au 1 ^{er} janvier)	9,53	1 445,4	1,1

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2014

en %

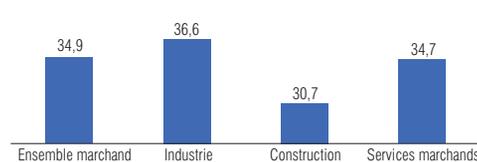
Secteur d'activité en NAF rév. 2	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	3,0	n.s.
Industrie manufacturière	5,7	17,3
Production et distribution d'énergie ¹	0,5	0,9
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	4,3	9,1
Construction	8,3	22,6
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	16,2	35,5
Transports et entreposage	4,1	7,0
Hébergement et restauration	33,9	57,5
Information et communication	2,3	6,4
Activités financières et d'assurance	2,8	8,0
Activités immobilières	11,4	20,9
Act. spécialisées, scient. et techniques	6,2	21,4
Activités de services adm. et de soutien	12,8	15,8
Enseignement (hors enseign. public)	5,2	7,3
Santé humaine et action sociale	19,2	28,3
Arts, spectacles et act. récréatives	14,1	20,0
Autres activités de services	21,3	30,9
Ensemble	10,8	26,0

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y c. gestion des déchets et dépollution. Note : données au 1^{er} janvier. Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares.

Coût horaire du travail selon l'activité en 2012

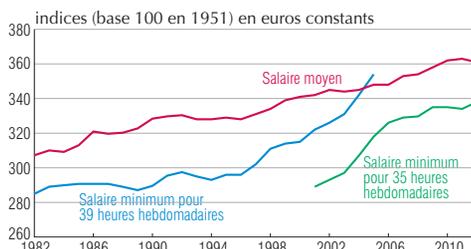
en euros



Champ : apprentis inclus.

Source : Eurostat.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1982 à 2012



Note : de 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté. Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y c. les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements.

Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main d'œuvre au sein de l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois ¹		Coût de la main d'œuvre en 2013 en euros par heure ²
	2013 (r)	2014	
Allemagne	///	///	31,3
Autriche	///	///	31,4
Belgique	1 502	1 502	38,0
Bulgarie	159	174	3,7
Chypre	///	///	17,2
Croatie	372	396	8,8
Danemark	///	///	38,4
Espagne	753	753	21,1
Estonie	320	355	9,0
Finlande	///	///	31,4
France	1 430	1 445	34,3
Grèce	684	684	13,6
Hongrie	335	342	7,4
Irlande	1 462	1 462	29,0
Italie	///	///	28,1
Lettonie	287	320	6,3
Lituanie	290	290	6,2
Luxembourg	1 874	1 921	35,7
Malte	697	718	12,8
Pays-Bas	1 469	1 486	33,2
Pologne	393	404	7,6
Portugal	566	566	11,6
Rép. tchèque	318	310	10,3
Roumanie	158	190	4,6
Royaume-Uni	1 250	1 251	20,9
Slovaquie	338	352	8,5
Slovénie	784	789	14,6
Suède	///	///	40,1

1. Au 1^{er} semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent-temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat.

5.4 Revenus des ménages

En 2013, le **revenu disponible brut (RDB)** des ménages augmente de 0,6 % en valeur, soit un rythme très proche de celui de 2012 (+ 0,5 %). Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale décélère (+ 0,6 % après + 1,4 % en 2012). Au total, le **pouvoir d'achat** du revenu disponible brut est stable (+ 0,0 %) après un net recul en 2012. Compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est-à-dire par **unité de consommation**, se replie encore de 0,6 % (après - 1,5 % en 2012). Les revenus nets d'activité ralentissent nettement si bien que leur contribution à la croissance du revenu disponible brut n'est que de + 0,2 point. Les **prestations sociales** en espèces restent le principal contributeur à la croissance du revenu disponible brut (+ 1,0 point). La contribution des revenus du patrimoine est légèrement positive tandis que les impôts courants pèsent moins sur le revenu disponible brut qu'en 2012.

La masse salariale nette reçue par les ménages ralentit en 2013 (+ 0,5 % en un an après + 1,6 % en 2012). D'une part, la progression des salaires et traitements est moindre en 2013 (+ 1,0 % après + 1,8 %) et d'autre part, les cotisations sociales versées par les salariés accélèrent (+ 5,0 % après + 3,3 %), en lien avec la fin de l'exonération des heures supplémentaires ainsi qu'avec la hausse des taux de cotisations vieillesse. La décélération des salaires et traitements reflète le recul de

l'emploi et un fort ralentissement du salaire moyen par tête. En outre, le revenu mixte des entrepreneurs individuels est atone et les cotisations versées par les non-salariés sont majorées par des mesures nouvelles : déplafonnement de la cotisation maladie, fin de la double déduction des frais professionnels et hausse des taux de cotisation vieillesse.

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages décélèrent en 2013 (+ 2,8 % après + 3,8 %). Elles restent, certes, portées par la branche vieillesse qui accélère un peu, mais les prestations de la branche famille ralentissent. En outre, les prestations de l'Unedic continuent de progresser (+ 4,5 % après + 5,9 % en 2012), du fait de la situation dégradée du marché du travail. À l'inverse, les revenus du patrimoine se redressent (+ 0,9 % après - 0,7 % l'année précédente). Les intérêts reçus et versés par les ménages se replient sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt. Les revenus de la propriété attribués aux ménages dans le cadre de leurs placements en assurance-vie baissent légèrement (- 0,3 %).

Après avoir fortement augmenté en 2012 sous l'effet de nouvelles mesures fiscales, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine croissent plus modérément en 2013 (+ 3,9 %, après + 9,0 %). C'est le cas notamment de l'impôt sur le revenu, de la contribution sociale généralisée et de la taxe d'habitation. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Déflateur, prestations sociales (ou transferts sociaux), revenu disponible brut des ménages (RDB), unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Revenus d'activité des indépendants en 2011 », *Insee Première* n° 1481, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Du revenu primaire au revenu disponible brut des ménages

en % du revenu primaire

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013
Revenu primaire brut (en milliards d'euros)	33,7	92,0	339,0	751,6	1 062,2	1 444,5	1 522,0
Revenu primaire brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	32,6	27,1	20,6	20,2	20,3	19,4	19,2
Rémunération des salariés	62,5	68,1	73,9	71,6	71,4	72,9	73,6
Revenus du patrimoine	4,9	4,8	5,5	8,2	8,3	7,7	7,2
- Transferts nets de redistribution	- 5,4	- 8,7	- 11,6	- 11,8	- 13,7	- 11,0	- 12,9
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	15,7	18,5	22,3	25,2	25,9	29,0	30,1
Cotisations sociales nettes	- 16,9	- 21,4	- 27,5	- 30,4	- 27,2	- 28,2	- 29,3
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	- 4,5	- 5,5	- 6,9	- 7,5	- 12,4	- 12,0	- 13,6
Autres transferts courants	0,3	- 0,3	0,5	0,9	0,1	0,1	0,0
= Revenu disponible brut	94,6	91,3	88,4	88,2	86,3	89,0	87,1
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	31,9	84,0	299,7	662,9	917,0	1 285,4	1 326,3

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Revenu disponible brut des ménages et évolution du pouvoir d'achat

en %

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013
Revenu disponible brut (RDB) en milliards d'euros	31,9	84,0	299,7	662,9	917,0	1 285,4	1 326,3
Évolution du revenu disponible brut	11,2	12,6	13,7	6,7	5,7	2,4	0,6
Évolution du prix de la dépense de cons. finale des mén.	3,2	5,0	13,1	2,9	2,3	1,2	0,6
Évolution du pouvoir d'achat du RDB ¹	7,8	7,2	0,6	3,7	3,4	1,2	0,0
Évolution du pouvoir d'achat par personne	6,7	6,3	0,1	3,2	2,7	0,7	- 0,4
Évolution du pouvoir d'achat par ménage	6,7	5,3	- 0,9	2,5	2,0	0,3	- 0,9
Évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation	6,7	6,0	- 0,3	2,9	2,5	0,6	- 0,6

1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

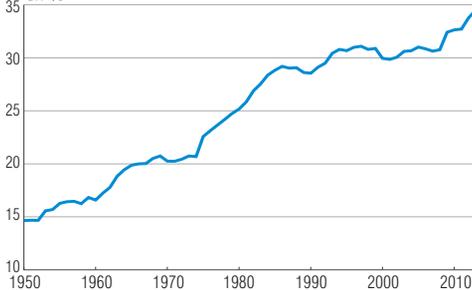
Note : évolutions par rapport à l'année précédente.

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages de 1950 à 2013

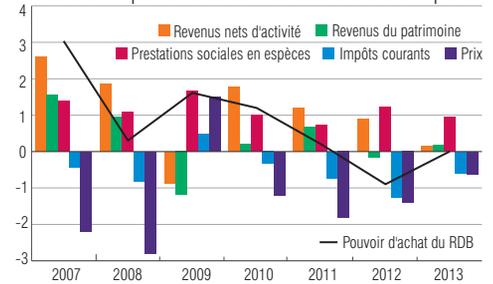
en %



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages

évolution du pouvoir d'achat en % et contributions en points



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Revenu disponible des ménages par habitant dans l'Union européenne en 2012

	Revenu médian ¹		Revenu médian ¹		Revenu médian ¹			
	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²		
Allemagne	19 595	18 996	France	20 603	18 696	Pologne	5 060	8 529
Autriche	21 807	20 499	Grèce	9 513	9 949	Portugal	8 323	9 498
Belgique	20 058	18 327	Hongrie	4 753	7 386	Rép. tchèque	7 791	10 182
Bulgarie	2 860	5 793	Irlande	19 078	16 215	Roumanie	2 116	3 601
Chypre	16 927	19 048	Italie	16 029	15 597	Royaume-Uni	19 007	17 636
Croatie	5 404	7 375	Lettonie	4 428	6 005	Slovaquie	6 927	9 574
Danemark	26 580	18 660	Lituanie	4 337	6 735	Slovénie	12 122	14 125
Espagne	11 970	12 319	Luxembourg	32 779	26 660	Suède	24 727	19 696
Estonie	5 987	7 902	Malte	11 449	14 628	UE	15 241	...
Finlande	22 699	18 202	Pays-Bas	20 562	19 007			

1. Revenu par unité de consommation.

2. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

Note : revenu annuel.

Source : Eurostat.

5.5 Niveaux de vie - Pauvreté

En 2012, le **niveau de vie** annuel moyen des individus s'établit à 23 270 euros. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 1 645 euros par mois. Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,6 % de la masse des revenus par équivalent adulte, contre 39,2 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 2011 et 2012, le niveau de vie médian baisse de 1,0 % en euros constants. La situation se détériore pour tous les échelons de la distribution. La baisse est toutefois plus accentuée pour le premier (D1) et le dernier (D9) déciles. En effet, le premier **décile** baisse de 1,2 % en euros constants poursuivant la baisse entamée à partir de 2009 et le neuvième décile diminue de 2,0 %. En revanche, le repli est plus modéré pour les déciles intermédiaires : de 0,6 % à 0,5 % entre le deuxième et le quatrième décile, et de 0,9 % à 1,0 % entre le cinquième et le huitième décile. Les inégalités se réduisent légèrement, le **rapport interdécile** (D9/D1) passant notamment de 3,6 à 3,5.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie annuel médian des chômeurs (13 690 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes en emploi (22 040 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des inactifs (18 720 euros). En 2012, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie annuel médian le plus élevé avec 19 950 euros.

Le **seuil de pauvreté** est calculé par rapport à la **médiane** de la distribution des niveaux de vie. Le seuil officiel en France et dans l'Union européenne correspond à 60 % du niveau de vie médian. Cependant, un seuil à 50 % du niveau de vie médian est aussi régulièrement publié par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes). Le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % de la médiane est de 13,9 % en 2012, soit une baisse de 0,4 point par rapport à 2011. Ce sont donc 8,5 millions de personnes qui vivent ainsi avec moins de 987 euros par mois.

En 2012, 2,7 millions d'enfants vivent dans des **ménages** dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit un taux de pauvreté de 19,6 %. Les enfants pauvres vivent plus fréquemment dans des familles monoparentales. Le taux de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents vis-à-vis du marché de l'emploi. C'est dans les ménages exposés au chômage ou à l'inactivité que la pauvreté des enfants est la plus fréquente.

Au sein de l'Union européenne, en 2012, la République tchèque et les Pays-Bas affichent les taux de pauvreté les plus faibles (respectivement 8,6 % et 10,4 %). À l'opposé, la Grèce, la Roumanie, la Bulgarie, la Lituanie, la Croatie et l'Espagne ont les taux de pauvreté les plus élevés, supérieurs à 20 %. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), appelées aussi « équivalent-adulte », qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté : proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros, dénommé seuil de pauvreté.

Déciles et rapports interdéciles, enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), indice de Gini, médiane, ménage, pauvreté monétaire et seuil de pauvreté, revenu disponible des ménages, unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2012 », *Insee Première* n° 1513, septembre 2014.
- « Le positionnement sur l'échelle des niveaux de vie », *Insee Première* n° 1515, septembre 2014.
- « Une décomposition des différences de niveaux de vie des actifs et des retraités en Europe », *document de travail* n° 130, Drees, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2012 en %

Âge au 31 décembre	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 18 ans	11,2	11,8	19,4	19,8
18 à 29 ans	13,7	12,3	20,5	18,7
30 à 49 ans	8,0	6,7	13,8	11,2
50 à 59 ans	7,2	7,1	11,9	10,9
60 à 74 ans	3,1	3,4	7,4	7,5
75 ans ou plus	4,4	3,0	11,0	7,7
Ensemble	8,2	8,0	14,3	13,4
Pers. pauvres (en milliers)	2 596	2 381	4 540	3 999

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee, enquête ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Niveau de vie annuel moyen des individus selon le type de ménage en 2012

Type de ménage	Nombre total d'individus	Niveau de vie
	en milliers	en euros

Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans	49 560	22 970
Personnes seules	5 711	20 890
dont : hommes actifs	2 504	22 460
femmes actives	1 974	21 610
Familles monoparentales	5 302	15 680
dont : mères inactives	986	11 450
mères actives	3 404	15 750
Couples	36 762	24 560
dont : homme actif - femme inactive sans enfant	1 184	29 390
homme actif - femme inactive avec trois enfants ou plus	2 360	15 630
couples d'actifs sans enfant	4 740	30 050
couples d'actifs avec trois enfants ou plus	4 930	22 520
Ménages complexes	1 785	18 630
Ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus	11 864	24 500
Total des individus	61 424	23 270

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2012 en %

	Structure de la population	
	des enfants pauvres	des enfants non pauvres
Un couple	60,5	85,9
Deux actifs occupés	12,0	63,5
Un actif occupé, un chômeur	6,2	6,1
Un actif occupé, un inactif	22,5	14,7
Deux chômeurs	2,3	0,3
Un chômeur, un inactif	10,8	0,8
Deux inactifs	6,7	0,5
Une personne seule	34,3	11,7
Un actif occupé	12,4	10,2
Un chômeur	8,0	0,8
Un inactif	13,8	0,8
Autres¹	5,2	2,4
Total	100,0	100,0

1. Enfants ne vivant pas dans un ménage de type parent(s) et enfant(s).

Note : pauvreté au seuil de 60 % des personnes de moins de 18 ans.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	2010	2011	2012
Niveaux de vie annuel en euros¹			
1 ^{er} décile (D1)	10 830	10 740	10 610
Médiane (D5)	19 930	19 940	19 740
9 ^e décile (D9)	37 380	38 200	37 430
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,5	3,6	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,8	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues			
S20 (en %)	8,7	8,6	8,6
S50 (en %)	30,1	29,8	30,0
S80 (en %)	60,7	60,5	60,8
Indice de Gini	0,303	0,306	0,303

1. En euros constants de 2012.

Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2012 de 8,6 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20) ; les 20 % les plus aisés perçoivent 39,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,6 fois plus.
Note : à partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquêtes ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Taux de pauvreté selon le seuil

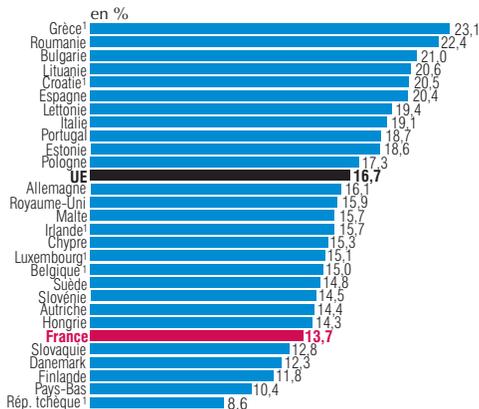
	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Nombre en milliers	Taux en %	Nombre en milliers	Taux en %
1970	5 785	12,0	8 649	17,9
1990	3 751	6,6	7 848	13,8
2000	4 165	7,2	7 838	13,6
2005	4 270	7,2	7 766	13,1
2006	4 188	7,0	7 828	13,1
2007	4 281	7,2	8 035	13,4
2008	4 272	7,1	7 836	13,0
2009	4 507	7,5	8 173	13,5
2010 ¹	4 677	7,7	8 520	14,0
2011 ¹	4 856	7,9	8 729	14,3
2012 ¹	4 977	8,1	8 540	13,9

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquêtes ERF et ERFS ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Taux de pauvreté après transferts sociaux dans l'UE en 2012 en %



1. Données 2011.

Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.
Source : Eurostat.

5.6 Retraites

En fin d'année 2012, 15,5 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Cet effectif progresse de 1,5 % par rapport à la fin de 2011, soit 225 000 personnes supplémentaires contre 360 000 personnes par an en moyenne entre 2006 et 2010. Ce ralentissement s'explique principalement par la réforme des retraites de 2010 qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits, à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 12,4 millions de bénéficiaires d'un droit direct au 31 décembre 2012.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 288 euros mensuels en décembre 2012, soit 2,6 % de plus en euros courants qu'à la fin de 2011 (+ 1,3 % en euros constants). Il croît entre 2006 et 2012 au rythme annuel moyen d'environ 1 point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées ainsi que du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant en général de carrières salariales plus favorables, est qualifié « d'effet de noria ». Ce dernier est particulièrement marqué pour les femmes. Le montant moyen de pension de droit direct

s'élève à 951 euros mensuels pour les femmes contre 1 654 euros pour les hommes.

À la faveur de l'amélioration du niveau des pensions de retraite, le nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** a régulièrement diminué de 1968 à 2003 et décroît plus lentement depuis 2004. Depuis 2009, les revalorisations exceptionnelles sur quatre ans du minimum vieillesse ont atténué cette tendance à la baisse. Au 31 décembre 2012, 564 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse leur permettant d'atteindre un seuil minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Une revalorisation au 1^{er} avril 2012 fixe le minimum vieillesse à 777 euros mensuels pour les personnes seules. Cette revalorisation de 4,7 % a permis un gain de pouvoir d'achat de 2,7 % en moyenne sur l'année pour une personne seule.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2012, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 880 000 bénéficiaires d'une rente et 3 millions d'adhérents dont près de 2,2 millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 172 milliards d'euros d'**encours**. ■

Définitions

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'invalidité) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

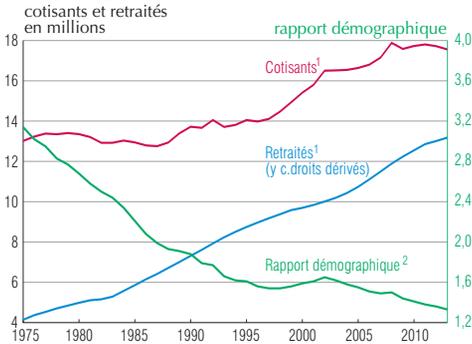
Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), fonds de pension des élus locaux (FONPEL), minimum vieillesse, pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), plan d'épargne retraite populaire (PERP), PREFON : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les cessations anticipées d'activités en 2012 », *Dares Analyses* n° 061, Dares, août 2014.
- « Évolutions et perspectives des retraites en France », *rapport annuel*, Conseil d'orientation des retraites, juin 2014.
- « Les retraités et les retraites », édition 2014, *collection études et statistiques*, Drees, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2013



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au dénombrement des comptes anticipés.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Cnav.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

Au 31 décembre	2005	2010	2012
Retraités ayants-droit	13 260	15 080	15 517
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	564

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31/12 de l'année pour les retraités ayants-droit ; France entière pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.

Source : Drees.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2012

	en millions d'euros	
	Montant	en %
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	37 334	22
PERP ¹	8 880	5
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PRÉFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL)	21 175	12
RMC (retraite mutualiste du combattant) ²	7 007	4
Autres contrats souscrits individuellement ³	272	0
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel	135 078	78
Professions indépendantes (à titre individuel)	31 725	18
Contrats Madelin ¹	27 647	16
Contrats « Exploitants agricoles » ¹	4 078	2
Salariés (à titre collectif)	103 353	60
PERCO	6 700	4
Contrats de type art. 39 du CGI ¹	36 201	21
Contrats de type art. 82 du CGI ¹	3 637	2
Contrats de type art. 83 du CGI (dont branche 26) ¹	50 951	30
PERE ¹	487	0
REPMA ³ , ancien PER « Balladur »	2 340	1
Autres contrats souscrits collectivement	3 038	2
Ensemble des dispositifs	172 411	100

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des organismes d'assurance sur les sources FFSA.
 2. La série a été redressée à partir de données estimées.
 3. Régime de prévoyance mutualité agricole.
 Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.
 Source : Drees.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

	en millions d'euros		
	2012	2013	13/12 en %
Cotisations sociales	67 752	71 295	5,2
Cotisations prises en charge par l'État	913	909	-0,4
Impôts et taxes affectés	11 176	12 230	9,4
Transferts entre organismes	5 277	5 532	4,8
Fonds de solidarité vieillesse	20 704	21 561	4,1
Produits divers	932	991	6,2
Total des recettes	106 754	112 517	5,4
Prestations légales	101 570	105 516	3,9
Prestations extra-légales	374	279	-25,5
Prestations IEG ¹	1 584	1 607	1,5
Transferts	5 242	5 521	5,3
Diverses charges techniques	654	703	7,5
Dotations aux provisions	737	637	-13,5
Charges diverses	1 380	1 393	0,9
Total des dépenses	111 540	115 656	3,7
Solde	-4 787	-3 139	///

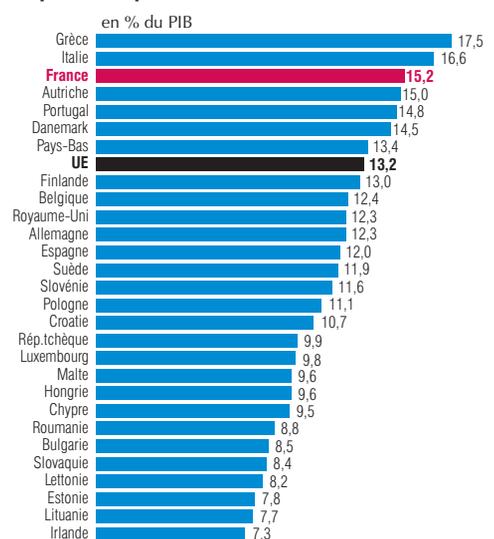
1. Industries électriques et gazières.
 Source : Cnav.

Montant des pensions moyennes brutes

Au 31 décembre	en euros courants		
	2005	2010	2012
Montant mensuel moyen par retraité	1 062	1 216	1 288
Évolution annuelle du montant mensuel brut ¹	3,2	1,9	2,6
Évolution annuelle du montant mensuel corrigé de l'inflation ^{1,2}	1,6	0,2	1,3

1. En glissement annuel au 31/12 de l'année, en %.
 2. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix hors tabac pour la France.
 Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année ; tous régimes confondus.
 Source : Drees.

Dépenses de pensions dans l'UE en 2012



Source : Eurostat.

5.7 Protection et aide sociale

En 2012, les recettes de la **protection sociale** s'établissent à 691,5 milliards d'euros. Elles progressent moins rapidement qu'en 2011 (+ 3,9 % après + 4,4 % en 2011). Les recettes de la protection sociale augmentent, pour la deuxième année consécutive, à un rythme plus rapide que les dépenses. Celles-ci s'élèvent à 695 milliards d'euros et augmentent de 3,8 % (contre + 2,4 % en 2011). En 2012, le déficit courant des régimes d'assurance sociale s'améliore, passant de 6,0 milliards d'euros en 2011 à 3,8 milliards en 2012.

Les **prestations de protection sociale** représentent 652,9 milliards d'euros en 2012. La croissance de ces prestations, qui constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale, reste relativement faible pour la troisième année consécutive (+ 3,3 %). Les dépenses du risque vieillesse-survie, qui représentent près de 46 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, progressent de 3,5 % en 2012. Elles décélèrent en raison d'une moindre hausse du nombre de nouveaux retraités, malgré une revalorisation des pensions plus élevée qu'en 2011. La croissance du risque maladie, qui représente plus d'un quart du total des prestations, continue son ralentissement amorcé en 2005 (+ 2,4 %). Le contexte épidémique favorable de 2012 s'est ajouté aux résultats de la maîtrise médicalisée des dépenses. En revanche, les dépenses d'invalidité restent dynamiques (+ 5,5 %) depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits

et des chances. Les dépenses liées au risque emploi augmentent également à un rythme soutenu (+ 5,4 %) en lien avec la hausse du nombre de chômeurs indemnisés en 2012. Les prestations liées aux accidents du travail et maladies professionnelles, depuis plusieurs années peu dynamiques, reculent légèrement (- 0,1 % par rapport à 2011). Enfin, les prestations des risques maternité-famille, logement et pauvreté-exclusion sociale progressent respectivement de + 3,2 %, de + 2,2 % et de + 3,7 %.

Au 31 décembre 2013, en métropole, 3,8 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou au titre de l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,2 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Le nombre de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** augmente légèrement (307 000 décisions fin 2013). Au 31 décembre 2013, 3,8 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Parmi elles, 1,7 million bénéficient du **revenu de solidarité active (RSA)**. L'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** est le deuxième minimum social en nombre d'allocataires, après le RSA. Le nombre d'allocataires progresse de 2,5 % par rapport à 2012. ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 3,8 millions de prestations d'aide sociale attribuées par les départements en 2013 », *études et résultats* n° 900, Drees, décembre 2014.
- « Minimas sociaux et prestations sociales – édition 2014 », *études et statistiques*, Drees, décembre 2014.
- « Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2012 », *études et résultats* n° 888, Drees, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

Au 31 décembre	en milliers		
	2012 (r)	2013	13/12 en %
Allocations familiales (AF)	4 973	5 007	0,7
Complément familial (CF)	853	858	0,6
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 016	3 049	1,1
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	211	222	5,2
Allocation de soutien familial (ASF)	737	746	1,1
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	51	54	n.s.
Allocation de base (AB)	1 914	1 899	-0,8
Complément de libre choix d'activité (CLCA) ²	528	514	-2,6
CMG ³ assistante maternelle et AFEAMA ⁴	779	773	-0,8
CMG ³ garde d'enfants à domicile et AGED ⁵	64	61	-4,7
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 343	2 329	-0,6

- Effectifs en décembre.
 - Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité.
 - Complément de libre choix du mode de garde.
 - Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
 - Allocation de garde d'enfant à domicile.
- Champ : France, tous régimes.
Sources : Drees ; CNAF.

Comptes de la protection sociale

	en millions d'euros	
	2012	12/11 en %
Emplois (hors transferts¹)	694 995	3,8
Prestations de protection sociale	652 948	3,3
Prestations sociales (versées aux ménages)	561 483	3,3
Prestations de services sociaux	91 465	2,8
Autres emplois (frais de gestion, frais financiers...)	42 047	13,2
Ressources (hors transferts¹)	691 514	3,9
Cotisations effectives	374 241	3,1
Cotisations imputées	53 604	4,0
Impôts et taxes affectés	172 347	5,8
Contributions publiques	69 395	3,3
Autres recettes (produits financiers, subventions...)	21 927	6,0

- Les transferts sont les flux internes entre les différents régimes de protection sociale.
- Source : Drees.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

Au 31 décembre	en milliers		
	2012	2013 (p)	13/12 en %
Aide aux personnes âgées	1 388,9	1 418,9	2,2
Aide aux personnes handicapées	369,5	380,3	2,9
Aide sociale à l'enfance	303,4	306,7	1,1
Aide sociale au titre de l'insertion	1 555,4	1 661,8	6,8

Champ : France métropolitaine.
Sources : Drees ; CNAF ; CCMSA ; Dares.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2009 (r)	2010 (r)	2011 (r)	2012
Prestations de protection sociale / PIB	30,7	30,7	30,7	31,2
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	37,3	37,6	37,9	38,9
Ressources de la protection sociale / PIB	32,3	31,9	32,3	33,1
Part des PO ² finançant la protection sociale	70,2	69,1	68,5	68,2

- Revenu disponible brut ajusté des ménages.
 - Prélèvements obligatoires.
- Sources : Drees ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Barèmes des minima sociaux en 2014

	valeurs mensuelles en euros	
	Montants maximaux	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	499,31	499,31
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	490,01	1 127,70
Allocation équivalent retraite (AER) ¹	1 057,89	1 669,44
Allocation temporaire d'attente (ATA) ²	345,23	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	790,18	790,18
Allocation de solidarité aux personnes âgées	787,26	787,26
Allocation supplémentaire d'invalidité	401,35	697,82
Allocation veuvage (AV)	602,12	752,65

- Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date.
 - Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.
- Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.
Source : Drees.

Allocataires de minima sociaux en 2013

Au 31 décembre	2013 (p)	13/12 en %
	en milliers	
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 022,3	2,5
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA ¹	557,8	-1,2
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	453,9	10,6
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	81,1	-1,2
ATS-R ² et AER-R ³	22,5	-20,9
Allocation temporaire d'attente (ATA)	53,7	7,9
Allocation veuvage (AV)	7,5	14,3
Revenu de solidarité (RSO)	10,4	-6,9
Revenu de solid. active (RSA) « socle » France entière	1 812,4	7,4
Ensemble des minima sociaux	4 021,6	4,8

- L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.
 - Allocation transitoire de solidarité de remplacement.
 - Allocation équivalent retraite de remplacement.
- Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1^{er} janvier 2011 (1^{er} janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.
Source : Drees.

Prestations de protection sociale en 2012

	en millions d'euros	
	2012	12/11 en %
Maladie	178 359	2,4
dont régimes assurantiels	94 238	2,2
Invalidité	35 622	5,5
dont régimes assurantiels	8 212	7,3
Accidents du travail et maladies professionnelles	12 496	-0,1
dont régimes assurantiels	9 948	-1,1
Vieillesse	261 489	3,6
dont régimes assurantiels	248 662	3,7
Survie	36 788	2,3
dont régimes assurantiels	34 700	2,7
Famille	47 914	3,6
dont régimes assurantiels	31 631	3,3
Maternité	7 775	1,0
dont régimes assurantiels	5 359	0,6
Emploi	39 756	5,4
dont régimes assurantiels	31 950	5,7
Logement	17 046	2,2
dont régimes d'intervention publique	12 530	3,2
Pauvreté-exclusion sociale	15 703	3,7
dont régimes d'intervention publique	13 075	3,6
Total des prestations sociales	652 948	3,3

Source : Drees.

Conditions de vie Société

Consommation

Logement

Justice

Santé - Handicap - Dépendance

Enseignement - Éducation

6.1 Consommation des ménages

En 2013, la **dépense de consommation finale des ménages** se stabilise (+ 0,2 % en volume après - 0,5 % en 2012). La **consommation effective des ménages**, incluant les dépenses directement financées par la collectivité, est un peu plus dynamique. Au total, la consommation effective des ménages contribue pour 0,4 point à la croissance du PIB, alors que leur dépense de consommation n'y contribue que pour 0,1 point.

En valeur, le **revenu disponible brut des ménages** augmente à un rythme proche de celui de 2012 (+ 0,6 % après + 0,5 % en 2012). Cette évolution intervient toutefois dans un contexte de moindre inflation (+ 0,6 % après + 1,4 %). En conséquence, le **pouvoir d'achat** de l'ensemble des revenus perçus par les ménages se stabilise après un net recul en 2012. Par contre, mesuré au revenu individuel (c'est-à-dire par unité de consommation), il se contracte de 0,6 %, après - 1,5 % en 2012. Une fois déduites les **dépenses pré-engagées**, le pouvoir d'achat du **revenu arbitral** individuel décroît de manière plus marquée. En effet, les dépenses pré-engagées augmentent plus fortement que les autres dépenses (+ 1,7 % en valeur contre + 0,4 %). Ceci s'explique avant tout par la hausse des dépenses liées au logement. La consommation des ménages augmente à un rythme proche, en valeur, de celui de leur revenu disponible, si bien que leur taux d'épargne est quasi stable (15,1 %).

La consommation en biens et services de téléphonie est toujours en plein essor. Le secteur est encore porté par le marché des téléphones mobiles, en lien avec l'essor des *smartphones*, et par les services de télécommunications, dont les prix se replient toujours fortement. La préférence croissante pour des achats de mobiles sans engagement, amorcée en 2012, se confirme en 2013 : près des deux tiers des achats se font sans engagement. Les achats en automobiles continuent de reculer, mais plus modérément qu'en 2012. En effet, la chute des achats d'automobiles neuves et d'occasion reste forte, bien que moins prononcée qu'en 2012 (- 7,8 % en volume après - 10,3 %). Ce mouvement traduit surtout celui du marché du neuf, en repli pour la quatrième année consécutive. Les ménages se détournent des voitures à moteur diesel, qui expliquent à elles seules le recul de 2013. Plus d'une voiture sur deux immatriculée est une petite voiture (5 chevaux fiscaux et moins). Les achats de voitures d'occasion diminuent en 2013, après une légère hausse en 2012. Les **dépenses liées au logement** augmentent moins vite (+ 1,0 % en volume après + 1,9 %), les dépenses de chauffage et d'éclairage décélérant fortement. Le ralentissement des prix du gaz fait plus que contrebalancer l'accélération des prix de l'électricité. La consommation de produits alimentaires se maintient en volume (+ 0,8 % en volume après + 0,6 %), dans un contexte de ralentissement des prix, soutenue par la consommation de légumes. ■

Définitions

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement.

Consommation effective des ménages, dépense de consommation en logement, dépenses pré-engagées, indice de référence des loyers, pouvoir d'achat, revenu arbitral, revenu disponible brut des ménages : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages se stabilise en 2013 », *Insee Première* n° 1502, juin 2014.
- « Les comptes de la nation en 2013 – Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation des ménages par fonction

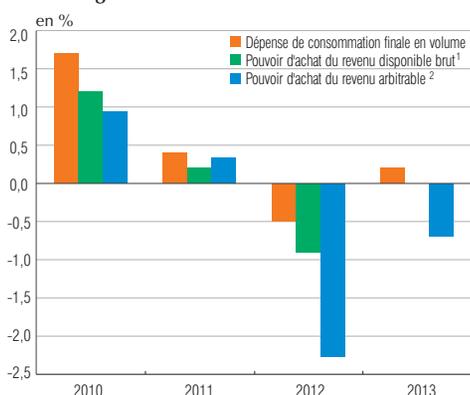
	Consommation en milliards d'euros		Variation annuelle en volume en %			Poids dans la valeur de la consommation effective en %	
	2013	2011	2012	2013	2003	2013	
Alimentation et boissons non alcoolisées	152,7	1,1	0,6	0,8	10,5	10,2	
Produits alimentaires	139,7	0,9	0,7	0,7	9,7	9,3	
dont : pains et céréales	24,2	3,7	2,5	1,7	1,6	1,6	
viandes	37,6	0,5	0,0	-1,4	2,7	2,5	
poissons et crustacés	8,5	-2,7	-1,8	-1,5	0,7	0,6	
lait, fromages et oeufs	20,0	1,7	1,4	1,0	1,4	1,3	
fruits et légumes	29,2	-1,2	-0,1	2,4	2,0	1,9	
Boissons non alcoolisées	13,1	3,4	0,0	1,1	0,8	0,9	
Boissons alcoolisées et tabac	39,8	0,2	-2,7	-3,3	2,8	2,7	
Boissons alcoolisées	19,8	0,4	-1,9	-0,7	1,4	1,3	
Tabac	20,0	0,1	-3,6	-5,8	1,4	1,3	
Articles d'habillement et chaussures	47,9	-0,7	-2,3	-0,9	4,0	3,2	
Logement, chauffage, éclairage	304,0	-0,8	1,9	1,0	18,3	20,3	
dont : location de logement	214,8	1,2	1,2	1,0	13,3	14,3	
chauffage, éclairage	53,8	-10,3	7,6	2,9	2,8	3,6	
Équipement du logement	59,9	1,3	-1,3	-2,0	4,4	4,0	
Santé	48,4	3,8	2,4	2,7	2,9	3,2	
Transport	148,2	0,2	-4,3	-2,5	10,4	9,9	
Achats de véhicules	38,3	0,6	-10,0	-7,8	3,3	2,6	
Carburants, lubrifiants	38,4	-1,4	-2,6	-1,2	2,5	2,6	
Services de transports	26,0	3,0	0,7	0,4	1,5	1,7	
Communications	29,1	3,6	10,8	11,6	2,5	1,9	
Loisirs et culture	93,1	1,3	-2,1	-1,2	7,3	6,2	
Éducation	10,0	-0,5	1,3	1,3	0,5	0,7	
Hôtels, cafés et restaurants	73,4	1,3	-1,8	-1,4	5,1	4,9	
Autres biens et services	130,3	0,3	0,5	0,6	8,5	8,7	
dont : soins personnels	25,5	1,6	2,4	0,5	1,7	1,7	
assurances	45,6	0,4	0,3	1,8	2,5	3,0	
Correction territoriale	-10,3	11,4	56,7	-8,6	-0,9	-0,7	
Dépense de consommation des ménages	1 126,4	0,4	-0,5	0,2	76,3	75,2	
Dépense de consommation des ISBLSM ¹	43,4	1,5	2,1	1,1	2,7	2,9	
Dépense de consommation des APU ²	328,6	1,4	1,8	2,1	21,0	21,9	
dont : santé	145,7	2,4	2,8	3,2	9,3	9,7	
éducation	93,3	0,3	0,4	0,4	6,6	6,2	
Consommation effective des ménages	1 498,4	0,7	0,1	0,6	100,0	100,0	

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non pré-engagées des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation dans quelques pays de l'UE en 2012

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	11,7	14,2	13,7	14,4	9,3
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques	3,2	2,9	3,2	2,8	3,6
Articles d'habillement et articles chaussants	4,9	5,0	4,2	7,0	5,9
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	24,2	21,2	25,6	23,3	25,5
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6,3	4,6	5,7	7,0	5,0
Santé	5,2	3,6	3,9	2,9	1,6
Transports	13,7	11,4	13,9	12,5	14,4
Communications	2,7	2,7	2,6	2,3	2,1
Loisirs et culture	9,0	7,9	8,1	7,1	10,7
Enseignement	1,0	1,5	0,8	1,0	1,5
Restaurants et hôtels	5,9	16,8	7,0	10,1	9,9
Autres biens et services	12,2	8,1	11,2	9,6	10,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Eurostat.

6.2 Équipement des ménages

Les **biens durables** apparus au cours des trente dernières années, qui étaient achetés au départ par une minorité de ménages (généralement les catégories les plus aisées) se sont par la suite diffusés à l'ensemble de la population. Pour certains produits, les achats se limitent désormais à leur renouvellement, le taux d'équipement ayant atteint sa saturation. Certains produits récents, comme le téléphone portable, ont très rapidement conquis un très grand nombre de ménages : 89 % d'entre eux en sont équipés en 2013 et l'ensemble de ceux âgés de 16 à 24 ans en possèdent un. D'autres produits comme l'automobile ou le lave-vaisselle se sont diffusés plus lentement, mais continûment.

Les **ménages** français disposent presque tous aujourd'hui d'un réfrigérateur, d'un téléviseur et d'un lave-linge. Près de neuf ménages sur dix sont équipés d'un four à micro-ondes en 2013, alors qu'il n'était présent que dans trois quarts des foyers en 2004. Malgré la crise, la consommation en biens et services de téléphonie est toujours en plein essor en 2013. Les équipements en ordinateur, téléphone fixe, téléphone mobile, tablette tactile ainsi que les abonnements **Internet**, téléphonie et télévision sont en nette progression. L'explosion des tablettes et des *Smartphones* conduit à une progression du multi-équipement et des écrans dans les foyers et induit de nouveaux usages d'internet pour communiquer, s'informer, se divertir ou

encore consommer. En 2013, la France figure au 8^{ème} rang des pays de l'UE dans l'équipement des ménages en connexion à Internet à domicile (82 % des ménages connectés), derrière les Pays-Bas, les pays scandinaves, l'Allemagne et le Royaume-Uni mais devant l'Italie et l'Espagne.

En 2013, 35 % des ménages disposent de plusieurs voitures. Le **taux de motorisation** est supérieur à 90 % pour les ménages habitant en zones rurales ou les zones périurbaines (zones rurales proches des villes). Il est plus faible en région parisienne (60 % environ). Chaque année, 2 à 3 % des ménages se « démotorisent » : le changement de situation familiale (deuil, divorce, etc.), les problèmes de santé, les déménagements et les évolutions professionnelles en sont les principales causes. Au cours des 25 dernières années, la durée moyenne de détention des véhicules s'est accrue graduellement, sur un rythme proche de 0,8 mois en moyenne par an.

En 2012, dans l'Union européenne près de 9 % des ménages ne possèdent pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes, une proportion qui avoisine 40 % en Roumanie, 27 % en Lettonie et 23 % en Bulgarie comme en Hongrie. En Roumanie, 23 % de la population n'a pas les moyens de posséder un ordinateur contre 5 % seulement de la population de l'UE. ■

Définitions

Biens durables : au sens de la comptabilité nationale, biens de consommation ou de production dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un bien durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir sont des biens de consommation durables. Les machines servant au processus de production des entreprises sont des biens de production durable.

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le Web, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Dépenses de consommation finale des ménages, ménage, pouvoir d'achat, taux de motorisation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques 2014*, CCFA, septembre 2014.
- « La consommation des ménages se stabilise en 2013 », *Insee Première* n° 1502, juin 2014.
- « Trente ans de vie économique et sociale », *Insee Références*, édition 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équipement des ménages 6.2

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence en 2013 en %

Type d'équipement	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Congélateur	72,6	88,0	93,0	93,0	91,2
Four à micro-ondes	93,3	91,8	91,1	83,2	88,3
Lave-linge	79,5	94,3	97,1	96,3	95,6
Lave-vaisselle	n.s.	54,4	65,0	54,1	57,1
Téléviseur couleur	95,0	94,8	96,9	98,8	97,1
Magnétoscope ou lecteur DVD	65,3	80,2	84,0	68,8	76,7
Téléphone fixe	66,0	87,6	91,5	94,9	91,1
Téléphone portable	100,0	99,3	96,8	74,4	88,9
Micro-ordinateur (y compris portable)	93,2	95,9	89,8	51,9	76,8
Connexion à Internet	87,4	94,0	88,0	50,8	75,1
Voiture	78,6	86,0	89,6	76,8	83,5
2 voitures ou plus	n.s.	40,8	45,4	23,6	35,5

Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-Silc.

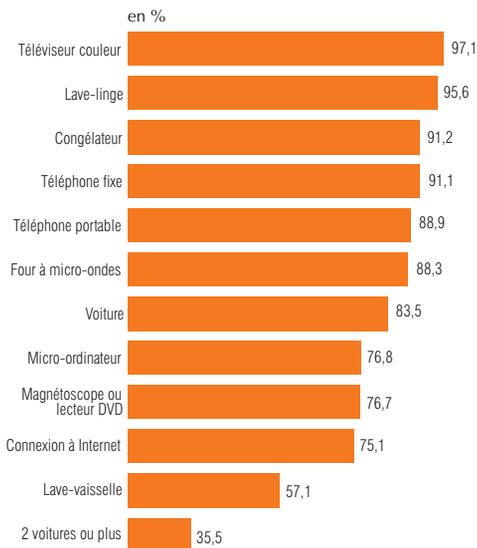
Évolution de la consommation de biens durables en %

	Évolution en volume		Poids dans la valeur de la consommation en 2013
	2012 (r)	2013	
Automobiles	-10,3	-7,8	3,2
dont automobiles neuves	-15,1	-9,7	2,1
Téléviseurs	-10,1	-4,7	0,2
Réfrigérateurs, congélateurs	1,4	0,7	0,1
Lave-linge	3,6	-0,4	0,1
Meubles	-3,9	-3,7	1,3
Autres biens durables ¹	2,5	2,7	3,7
Ensemble des biens durables	-3,9	-2,5	8,6

1. Matériel téléphonique, lecteurs de DVD, lave-vaisselle, appareils de cuisson, caravanes, cycles et motocycles, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2013



Champ : ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-Silc.

Équipement automobile des ménages en %

	1990	2000	2010	2013 (p)
Ménages motorisés	76,8	80,3	83,5	83,1
Monomotorisés	50,5	50,7	47,6	48,3
Bimotorisés	23,0	25,4	30,7	29,9
Trimotorisés ou plus	3,3	4,2	5,2	5,0
Ménages non motorisés	23,2	19,7	16,5	16,9
Âge moyen du véhicule (en années)	5,9	7,3	8,0	8,6
Durée moyenne de détention (en années)	3,7	4,4	5,0	5,3
Voitures particulières d'occasion	50,0	56,1	58,9	59,0

Sources : CCFA ; TNS-Sofres ; Ademe ; Insee ; SOeS.

Manque d'équipement des ménages en biens durables au sein de l'UE en 2012 en % de la population

	Ménages n'ayant pas les moyens de posséder		
	une voiture	un ordinateur	un lave-linge
Allemagne	7,8	3,7	0,6
Autriche	6,4	2,6	0,4
Belgique	7,0	2,7	1,7
Bulgarie	22,2	17,7	9,2
Chypre	1,6	2,8	0,6
Croatie	9,1	6,4	1,4
Danemark	8,0	0,9	0,8
Espagne	5,7	6,6	0,3
Estonie	15,5	5,3	1,7
Finlande	7,9	1,9	0,6
France	3,5	2,6	0,8
Grèce	10,0	9,3	1,2
Hongrie	22,6	11,2	0,6
Irlande	8,0	4,8	0,3
Italie	1,7	2,1	0,3
Lettonie	27,2	12,2	4,2
Lituanie	14,6	8,8	2,9
Luxembourg	2,5	1,2	0,2
Malte	2,2	2,1	0,5
Pays-Bas	5,8	0,8	0,1
Pologne	10,2	6,2	0,5
Portugal	9,2	7,4	1,4
Rép. tchèque	9,3	4,9	0,2
Roumanie	39,5	23,3	12,8
Royaume-Uni	9,2	4,5	0,5
Slovaquie	15,6	7,0	0,7
Slovénie	3,8	4,1	0,4
Suède	3,4	0,7	0,1
UE	8,7	5,2	1,2

Lecture : en 2012, 8,7 % de la population de l'UE vit dans un ménage ne possédant pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes.

Source : Eurostat.

6.3 Multimédias

Depuis cinquante ans, les ménages français augmentent leurs dépenses en économie de l'information. On englobe sous ce terme les produits informatiques, électroniques et optiques (appareils photographiques notamment) ainsi que les services d'information et de communication. Ces dépenses sont passées de 3,8 % du budget des ménages en 1960 à 6,0 % en 2012. Plusieurs innovations dans ce domaine ont pris place dans notre quotidien. D'abord la télévision, puis les ordinateurs dans les années 1970. Ensuite, sont apparus la distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision, le mobile et **Internet**. L'économie de l'information s'est ainsi développée, favorisée par une très forte baisse des prix. Avec le passage au tout numérique, elle atteint son apogée entre 2002 et 2007 : la part du budget des ménages consacrée à ces produits se stabilise alors à près de 7 %. Depuis 2008, elle tend à diminuer : les dépenses continuent d'augmenter fortement en volume (+ 3,6 % par an en moyenne contre + 0,4 % pour l'ensemble de la consommation des ménages), mais moins que par le passé, et la hausse n'est plus à la hauteur du recul des prix (- 4,3 % par an en moyenne de 2008 à 2012, contre + 1,5 % pour l'inflation d'ensemble).

Le marché des services mobiles croît à un rythme rapide. Au 31 décembre 2013, le nombre de **cartes SIM** en service atteint 76,8 millions soit 3,7 millions de plus qu'un an auparavant. L'augmentation du marché

mobile est portée par la hausse du nombre de forfaits classiques (+ 4 millions) et de **cartes MtoM** (+ 2,2 millions). Entre 2012 et 2013, les volumes consommés par les clients des réseaux mobiles augmentent très fortement (+ 15 %). En 2013, 195 milliards de SMS ou de MMS ont été émis en France (+ 6 % en un an). En revanche, le nombre de cartes prépayées en service continue de diminuer (- 2,6 millions en un an). Le nombre de lignes fixes est stable depuis 2009 : il atteint 35,7 millions en 2013.

En 2013, 89 % des ménages résidant en France métropolitaine possèdent un téléphone portable. Cette proportion est supérieure à 95 % pour toutes les catégories d'actifs mais elle dépasse à peine 70 % pour les retraités. Moins de la moitié d'entre eux possèdent en 2013 un micro-ordinateur ou une connexion à Internet, alors que cette proportion atteint près de 100 % pour les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires.

Dans l'Union européenne, d'importantes disparités subsistent vis-à-vis de l'accès à Internet. Si en moyenne, 79 % des ménages de l'UE déclarent disposer en 2013 d'un accès à Internet, cette proportion reste inférieure à 60 % en Bulgarie, en Grèce et en Roumanie. Elle dépasse 90 % au Danemark, en Suède, au Luxembourg et aux Pays-Bas. En 2013 dans l'UE, 88 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans déclarent utiliser quotidiennement Internet. ■

Définitions

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités. Dans la nouvelle base de comptabilité nationale, on parle de produits de l'économie de l'information, champ un peu plus large que le champ traditionnel des TIC.

ADSL, carte SIM (Subscriber Identify Module), haut débit ou large bande, Internet, Internet mobile, MtoM (Machine to Machine), taux de pénétration du téléphone mobile ou d'internet, très haut débit (THD) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2013 », Arcep, juin 2014.
- « Présentation, chiffres clés et grands chantiers », Arcep, juin 2014.
- « L'usage d'internet par les sociétés en 2013 : un recours minoritaire aux médias sociaux », *Insee Première* n° 1495, avril 2014.
- « La dépense des ménages en produits de l'économie de l'information depuis 50 ans », *Insee Première* n° 1479, décembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Équipement des ménages en multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

	en %		
	Téléphone portable	Micro-ordinateur ¹	Connexion à Internet
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	97,4	90,4	86,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	98,1	98,9	97,2
Professions intermédiaires	97,9	96,4	95,2
Employés	98,3	89,9	88,0
Ouvriers (y c. ouvriers agricoles)	97,7	86,3	84,0
Retraités	71,4	48,3	47,4
Autres inactifs	80,5	59,1	57,8
Ensemble	88,9	76,8	75,1

1. Y c. portable et tablette.

Champ : ensemble des ménages résidant en France métropolitaine.

Source : Insee, SRCV-Silc.

Abonnements et volumes de communications électroniques

	2012 (r)	2013 (p)	13/12 en %
Abonnements (en millions)			
Lignes sur réseaux fixes	35,7	35,7	0,0
dont haut et très haut débit	24,0	24,9	4,0
dont voix sur large bande	22,3	23,5	5,3
dont télévision sur ADSL	13,8	14,6	6,6
Clients des réseaux mobiles	73,1	76,8	5,0
dont : abonnés 3G actifs	32,8	36,5	11,4
cartes data exclusives	3,4	3,6	6,3
Volumes (en milliards de minutes)			
Au départ des réseaux fixes	113,8	102,4	-10,0
Voix sur large bande	80,0	72,8	-9,1
Réseau téléphonique commuté	33,7	29,7	-12,1
Au départ des réseaux mobiles	119,6	137,5	14,9
SMS/MMS émis (en milliards d'unités)	184,6	195,6	6,0

Source : Arcep.

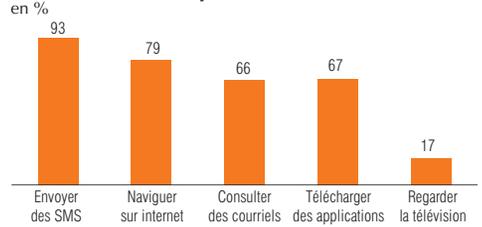
Internet et téléphonie mobile dans quelques pays du monde en 2013

	Utilisateurs d'internet	Abonnés à la téléphonie mobile	
		Taux de pénétration ¹	Taux de pénétration ¹
		en millions	
Allemagne	84,0	98	119,0
Australie	83,0	25	106,8
Brésil	51,6	271	135,3
Canada	85,8	28	78,4
Chine	45,8	1 229	88,7
Espagne	71,6	50	106,9
États-Unis	84,2	306	95,5
France	81,9	63	98,5
Inde	15,1	886	70,8
Italie	58,5	97	158,9
Japon	86,3	146	115,2
Pays-Bas	94,0	19	113,7
Pologne	62,8	57	150,0
Roumanie	49,8	23	105,6
Royaume-Uni	89,8	78	123,8
Russie	61,4	218	152,8

1. Pour 100 habitants.

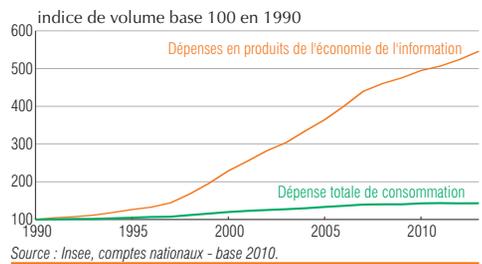
Source : International Telecommunication Union.

Utilisation des smartphones en 2013



Lecture : 66 % des possesseurs de smartphone utilisent pour consulter leurs courriels. Champ : population de 12 ans et plus et possesseurs de smartphone en juin 2013. Source : Credac.

Consommation des produits de l'économie de l'information de 1990 à 2013



Accès et utilisation d'internet dans l'UE en 2013

	en %		
	Ménages ayant accès à Internet	Particuliers utilisant quotidiennement Internet	
		Ensemble des 16-74 ans	dont 16-24 ans
Allemagne	88	69	92
Autriche	81	63	89
Belgique	80	68	89
Bulgarie	54	43	75
Chypre	65	53	83
Croatie	65	53	90
Danemark	93	84	96
Espagne	70	54	86
Estonie	80	63	90
Finlande	89	80	93
France	82	66	88
Grèce	56	47	82
Hongrie	71	62	88
Irlande	82	61	83
Italie	69	54	83
Lettonie	72	60	93
Lituanie	65	53	91
Luxembourg	94	82	90
Malte	79	59	91
Pays-Bas	95	83	97
Pologne	72	47	87
Portugal	62	48	82
Rép. tchèque	73	54	88
Roumanie	58	32	63
Royaume-Uni	88	78	94
Slovaquie	78	61	93
Slovénie	76	58	90
Suède	93	81	94
UE	79	62	88

Champ : ménages comptant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans.

Source : Eurostat.

6.4 Vacances - Loisirs - Sports

En 2013, les dépenses culturelles et de loisirs représentent 6,2 % de la dépense de consommation des ménages français. En terme de tourisme, les dépenses consacrées par les Français à leurs **voyages** évoluent comme leurs **nuitées**, avec une progression modérée pour les voyages en France, beaucoup plus dynamique pour les voyages à l'étranger. Ainsi, en 2013, trois Français sur quatre sont partis en voyage pour des motifs personnels. Les villes sont la destination favorite des Français et accueillent trois voyages sur dix, devant la campagne et le littoral. Entre 2012 et 2013, les voyages augmentent fortement vers les stations de ski (+ 2,5 %), à l'inverse des autres destinations de montagne hors station, qui sont en recul.

Alors que plus de la moitié des personnes de 15 ans ou plus résidant en France métropolitaine travaillent, se forment ou étudient un jour de semaine, ce n'est le cas que de 22 % d'entre elles un jour de week-end. Ce moindre temps de travail le week-end est compensé par l'ensemble des autres activités. Mais c'est surtout le temps libre, celui que l'on consacre aux loisirs et à la **sociabilité**, qui est nettement plus important. C'est notamment le cas des loisirs d'extérieur et des moments de sociabilité avec l'entourage auxquels les personnes consacrent deux fois plus de temps qu'un jour de semaine. Alors que les loisirs hors écran en semaine se constituent essentiellement du

temps de lecture, de jeux ou de pratique de la musique ou de la danse, le week-end ce sont les promenades qui constituent le loisir principal. L'importance de la sociabilité le week-end s'explique principalement par le temps consacré aux visites chez soi ou chez les autres. Ce constat d'une concentration des activités de partage le week-end vaut pour tous, y compris pour les personnes qui ne travaillent pas en semaine comme les retraités, les inactifs ou les chômeurs. En effet, c'est le moment de la semaine où la synchronisation des emplois du temps est la plus forte.

En 2013, 18 millions de **licences sportives** et autres types de participation (ATP) sont délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports, soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2012. Le nombre de licences délivrées par les fédérations unisports est en hausse en 2013, pour la cinquième année consécutive (+ 2,7 %). Celles délivrées par les fédérations multisports (sport universitaire, sport adapté, etc.) progressent elles aussi, après s'être repliées en 2012 (+ 1,5 % après - 1,9 %). Hors fédérations scolaires, la part des jeunes de moins de vingt ans est estimée à environ 45 % des détenteurs de licences en 2011 alors que la part de cette tranche d'âge est d'environ 25 % dans la population. ■

Définitions

Séjour : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Vacances : selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus des vacances, les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés et les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers.

Licence sportive, nuitée, sociabilité, taux de départ, voyage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France portrait social », *Insee Références*, édition 2014.
- « Le tourisme des Français en 2013 : des nuitées et des dépenses en hausse modérée en France et forte à l'étranger », *Le 4 pages*, n° 38, DGE, septembre 2014.
- « Les dépenses des touristes en France », *Insee Première* n° 1510, juillet 2014.
- « Les licences et clubs des fédérations sportives agréées en 2012 », *Stat-Info* n° 14-01, Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Voyages personnels selon la destination et le mode d'hébergement en 2013

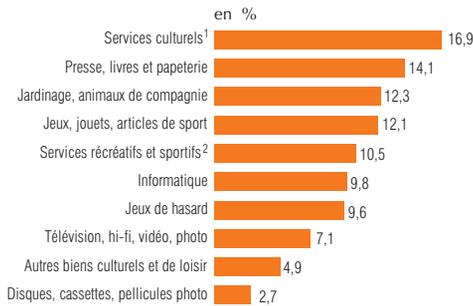
	Nuitées		dont	
	en millions	à l'étranger ¹		
		en France métropolitaine en %	en %	
Hébergement marchand	469	33,3	68,8	
Hôtel	144	5,3	43,0	
Camping	92	8,5	4,5	
Location, gîte ou chambre d'hôte	164	13,9	14,1	
Autre	69	5,5	7,3	
Hébergement non marchand	709	66,7	31,2	
Résidence secondaire	167	16,6	3,5	
Famille	432	40,4	20,3	
Amis	86	7,7	5,2	
Autre	24	2,0	2,2	
Total	1 178	100,0	100,0	

1. Y c. Dom.

Champ : résidents métropolitains de 15 ans ou plus.

Source : DGE.

Structure des dépenses culturelles et de loisirs en 2013

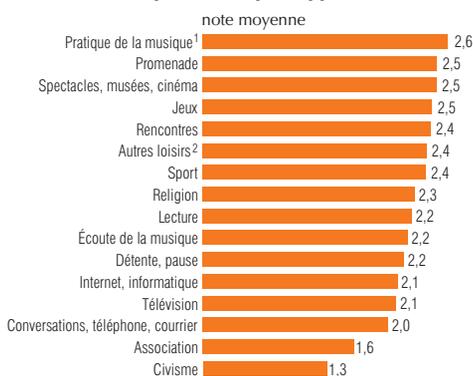


1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels (y c. redevance TV), dev. de tirage de photos, etc.

2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attractions, voyages à forfait, week-ends, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Activités du temps libre les plus appréciées en 2010



1. Y c. pratique de la danse.

2. Photographie, création artistique, etc.

Note : appréciation de chaque activité notée de -3 (très désagréable) à +3 (très agréable), la note moyenne associée à la pratique du sport est de 2,4.

Source : Insee, enquête Emploi du temps.

Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée

	en milliers		
	2012	2013	13/12 en %
Fédérations unisports	11 608,8	11 923,0	2,7
Fédération française de football	1 973,3	2 002,4	1,5
F. f. de tennis	1 111,3	1 103,5	-0,7
F. f. d'équitation	706,4	694,5	-1,7
F. f. de judo-jujitsu et disc. associées	603,9	634,9	5,1
F. f. de basketball	475,5	536,9	12,9
F. f. de handball	470,6	500,7	6,4
F. f. de rugby	457,0	447,5	-2,1
F. f. de golf	422,8	414,2	-2,0
F. f. de canoë-kayak	376,1	385,3	2,5
F. f. de gymnastique	286,3	305,0	6,5
F. f. de natation	289,6	304,0	5,0
F. f. de pétanque et jeu provençal	297,5	291,7	-1,9
F. f. de voile	292,2	277,6	-5,0
F. f. d'athlétisme	241,8	261,6	8,2
F. f. d'études et sports sous-marins	305,3	257,6	-15,6
F. f. de karaté et disc. associées	226,2	230,3	1,8
F. f. de randonnée pédestre	223,1	225,8	1,2
F. f. de tennis de table	190,5	193,2	1,4
F. f. de badminton	164,0	179,4	9,4
F. f. de tir	154,3	164,6	6,7
F. f. de char à voile	125,3	140,4	12,1
Autres fédérations unisport	2 215,8	2 371,7	7,0
Fédérations multisports	5 987,9	6 076,7	1,5
Total	17 596,7	17 999,7	2,3

Champ : licences et autres titres de participation délivrés par les fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports.

Source : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.

Nuitées passées dans les hôtels de l'UE en 2013

	en millions			
	Résidents nationaux	Non-résidents	Total	13/12 en %
Allemagne	196,5	58,3	254,8	1,9
Autriche	23,6	62,1	85,8	0,8
Belgique	6,5	11,6	18,1	1,5
Bulgarie	5,9	14,0	19,9	6,6
Chypre	0,9	13,1	14,0	-3,6
Croatie	2,2	18,9	21,1	-0,2
Danemark	6,9	6,0	12,9	3,9
Espagne	100,6	185,4	286,0	1,9
Estonie	1,2	3,5	4,8	2,3
Finlande	11,5	4,9	16,4	-1,8
France	129,0	72,4	201,4	-0,2
Grèce	13,0	57,1	70,1	11,5
Hongrie	8,6	10,4	19,0	5,4
Irlande ¹	14,4	9,4	23,9	...
Italie	128,4	126,3	254,7	-0,4
Lettonie	0,7	2,3	3,0	3,9
Lituanie	1,2	2,2	3,4	7,2
Luxembourg	0,2	1,4	1,6	1,8
Malte	0,3	7,9	8,3	7,7
Pays-Bas	19,0	18,4	37,4	6,9
Pologne	22,6	10,1	32,7	6,0
Portugal	12,7	29,8	42,5	7,1
Rép. tchèque	11,8	20,1	31,9	0,2
Roumanie	13,4	3,2	16,5	0,2
Royaume-Uni ¹	103,9	65,3	169,1	...
Slovaquie	4,2	3,5	7,7	5,9
Slovénie	2,0	4,2	6,2	-0,3
Suède	22,6	6,9	29,4	3,0
UE (e)	862,2	838,8	1 701,1	2,2

1. Données 2012. Champ : hôtels et établissements similaires (hôtels-appartements, motels, relais pour routiers, hôtels balnéaires, ...).

Source : Eurostat.

6.5 Culture

Comme en 2012, les dépenses liées à la culture et aux loisirs se replient en 2013 (-1,2 % en volume après -2,1 %). Les Français y consacrent 93,1 milliards d'euros en 2013. Plus du tiers de ces dépenses sont allouées aux **services culturels et récréatifs**.

Après une décennie de recul, les ventes physiques de disques rebondissent en 2013 (+3,4 %), soutenues par les artistes francophones. En revanche, celle des DVD baisse encore (-13,6 %).

La télévision reste le principal loisir, en 2013, la durée d'écoute est de 3h46 quotidiennes en *live* ou différé sur le téléviseur. À cela, s'ajoutent 7 minutes de consommation sur les autres écrans, ordinateur, *smartphone* ou tablette, ou de rattrapage de programmes quel que soit l'écran. Ainsi, au total, c'est la deuxième durée d'écoute la plus forte après 2012, une année exceptionnelle en regard du volume d'actualités diffusées. Après avoir atteint un record en 2011, la fréquentation des salles de cinéma continue de baisser (194 millions d'entrées après 203 millions en 2012).

En 2011, le commerce de détail des livres, revues et journaux compte 14 600 entreprises. Ces entreprises emploient 22 000 salariés en équivalent-temps plein et réalisent 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 3 % du total du commerce de détail non alimentaire. En 2013, la désaffection des ménages envers la presse et les livres se poursuit, face aux nouveaux modes d'infor-

mation : la dépense associée, y compris papeterie, se replie de 3,6 % en volume, après -4,0 % en 2012.

L'émergence du numérique a révolutionné la vente au détail de biens culturels, particulièrement affectée par la concurrence du e-commerce et les changements liés à la **dématérialisation des produits**. Entre 1996 et 2011, si le marché du livre est resté plutôt dynamique, le marché de la presse a décliné et celui de la musique et de la vidéo est resté peu porteur. La vente par Internet est particulièrement développée pour les produits culturels. En 2011, elle représente 17 % du marché du livre et 28 % de celui de la musique et de la vidéo ; elle est largement dominée par les sites étrangers. Son essor a contribué au recul du commerce spécialisé, déjà concurrencé par les grandes surfaces alimentaires. Dans les secteurs spécialisés de la vente de livres et de presse, en perte de vitesse, les entreprises pérennes, plus productives et de plus grande taille, s'en sortent mieux.

Gallica est l'une des plus importantes bibliothèques numériques accessibles gratuitement sur Internet. Grâce à d'importants programmes de numérisation concertée et de partenariats, l'offre documentaire continue de s'enrichir, avec près de 789 000 documents mis en ligne en 2013. Le nombre de consultations connaît une croissance remarquable de 30 % par rapport à 2012 : plus de 14,2 millions de visites sur l'ensemble des différentes interfaces de la bibliothèque numérique. ■

Définitions

Dépenses de services culturels et récréatifs : comprennent les dépenses de spectacles (cinéma, télévision, théâtre, music-hall, manèges forains, cirque, corrida, parcs d'attractions, bals et discothèques), les entrées dans les musées et monuments, les services de bibliothèques et de location de cassettes vidéos et de DVD, les dépenses liées aux sports (entrées dans les piscines, les terrains de golf..., abonnements à des clubs sportifs et leçons assurées par des professeurs indépendants) et les jeux de hasard et d'argent (y compris les casinos). Les achats de livres, de journaux, de DVD et de cassettes vidéo préenregistrées ne sont pas pris en compte. Ce sont des dépenses de biens culturels et non de services culturels.

Musée national, produit dématérialisé, streaming, temps passé devant la télévision, vidéo à la demande (VàD) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le commerce de biens culturels à l'heure d'internet et de la dématérialisation », *Insee Première* n° 1517, octobre 2014.
- « La consommation des ménages se stabilise en 2013 », *Insee Première* n° 1502, juin 2014.
- « Rapport d'activité 2013 », Bibliothèque nationale de France, juin 2014.
- « Bilan 2013 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2014.
- « Chiffres clés 2014, statistiques de la culture », Deps, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Fréquentation des principaux établissements culturels nationaux

en milliers d'entrées

	2000	2005	2010	2013
Bibliothèque nationale de France	975	1 022	944	840
Centre Georges-Pompidou	2 371	2 327	3 133	3 747
dont Musée d'art moderne	1 558	1 128	1 526	1 526
Château de Chambord	743	651	730	752
Château de Fontainebleau	353	317	381	454
Cité de l'architecture et du patrimoine	///	///	324	513
Cité de la musique	...	119	148	199
Musée Guimet	11	313	224	...
Musée de la céramique	33	31	///	///
Musée du Louvre	6 095	7 511	8 345	8 799
Musée d'Orsay	2 344	2 929	2 986	...
Musée du Quai Branly	///	///	1 326	1 307
Musée Rodin	608	603	722	707
Musée et domaine nat. de Versailles	2 863	4 480	6 088	...
Parc et grande halle de la Villette	434	632	389	...
Universcience				
Cité des sciences et de l'industrie	3 080	3 186	2 674	2 642
Palais de la Découverte	637	630	663	531

Source : Deps.

Durée d'écoute de la télévision et de la radio en 2013

Durée d'écoute moyenne par jour

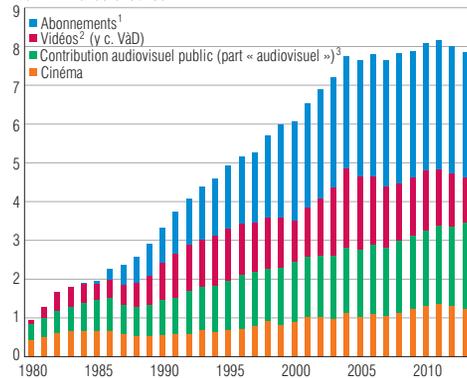
	2011	2012	2013
Télévision par individu de 4 ans ou plus	3 h 47	3 h 50	3 h 46
dont : 4 à 14 ans	2 h 18	2 h 15	...
15 ans ou plus	4 h 02	4 h 06	...
50 ans ou plus	4 h 59	5 h 02	...
Radio par auditeur de 13 ans ou plus	2 h 53	2 h 56	2 h 58

Champ : France métropolitaine.

Sources : CSA ; Médiamétrie.

Dépenses des ménages en programmes audiovisuels de 1980 à 2013

en milliards d'euros



1. Canal +, câble et satellite.

2. Les locations physiques de vidéogrammes ne sont plus prises en compte à partir de 2013. Les ventes par Internet depuis 2004 et la vidéo à la demande depuis 2006 sont prises en compte.

3. Part télévisuelle, hors audiovisuel extérieur et hors dotations de l'État.

Sources : CNC ; Canal+ ; GIK ; NPA Conseil ; IDATE ; Loi de finances ; SEVN.

Production de livres

en milliers

	1990	2000	2012
Titres édités	39,1	51,8	86,3
Nouveautés	20,3	25,8	44,7
Réimpressions ¹	18,8	26,0	41,6
Exemplaires produits	386 200	422 900	630 913
Nouveautés	212 300	243 000	387 389
Réimpressions ¹	173 900	179 900	243 524

1. Retirage à l'identique d'un titre non publié dans l'année civile.

Champ : non compris les encyclopédies en fiches et fascicules.

Sources : SNE ; Deps.

Fréquentation de la bibliothèque numérique Gallica

en millions

	2010	2011	2012	2013
Visites	7,4	9,5	11,0	14,2
Pages vues	134,8	...	176,5	240,0
Nombre d'images numériques validées	1,9	1,6	2,3	3,4

Sources : Deps ; BNF.

Activité des théâtres nationaux

saison 2011-2012 saison 2012-2013

Représentations	1 092	1 153
Entrées totales (en milliers)	581	593
payantes	510	526
gratuites	71	67

Note : tous spectacles, non compris les tournées.

Champ : Comédie Française, Théâtres nationaux de la Colline, de l'Odéon et de Strasbourg.

Source : Deps.

Fréquentation du cinéma dans le monde

2000 2005 2010 2013 (p)

Nombre d'entrées (en millions de spectateurs)				
Allemagne	152,5	127,3	126,6	129,7
Espagne	135,3	127,6	101,6	79,0
France métropolitaine	165,8	175,5	207,0	193,6
Italie	104,2	105,6	120,6	106,7
Royaume-Uni	142,5	164,7	169,2	165,5
Union européenne¹	844,0	899,0	963,0	908,0
États-Unis	1 385,0	1 380,0	1 340,0	1 340,0
Japon	135,4	160,5	174,4	155,9
Australie	82,2	82,2	92,0	82,0
Nombre d'entrées moyen par habitant				
Allemagne	1,9	1,5	1,6	1,4
Espagne	3,4	2,9	2,2	1,6
France métropolitaine	2,8	2,9	3,3	3,1
Italie	1,8	1,9	2,0	1,6
Royaume-Uni	2,4	2,7	2,8	2,6
Union européenne¹	2,3	1,8	1,9	1,8
États-Unis	4,7	4,4	4,1	4,0
Japon	1,1	1,3	1,3	1,2
Australie	4,5	4,0	4,2	3,5

1. UE à 15 en 2000, à 25 en 2005 et à 27 en 2010.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

7.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2014, le parc de **logements** s'élevait à 33,9 millions de logements en France métropolitaine. Il progresse tendanciellement, sur un rythme d'environ 1 % par an. Les **résidences principales** représentent 82,8 % du parc, les **résidences secondaires** et les logements occasionnels 9,4 % et les **logements vacants** 7,8 %. Les logements individuels forment la majorité des logements. Après une forte hausse sur la période 2003-2007, la construction neuve a fortement diminué en 2009 et 2010 (environ -10 % par an). Elle connaît depuis une évolution plus modérée.

Le **parc locatif social** au sens du **répertoire du parc locatif social (RPLS)** compte 4,7 millions de logements au 1^{er} janvier 2014 (France hors Mayotte), en progression de 1,1 % sur un an, soit 49 300 logements supplémentaires. En 2013, 81 800 logements sociaux ont été mis en service.

En 2012, l'inconfort sanitaire a quasiment disparu en France, seules 1,2 % des résidences principales ne disposent pas d'un des équipements sanitaire de base (absence d'eau chaude courante ou de baignoire/douche ou de WC). Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2012, près de 5 % des logements ne disposent pas de chauffage central ou élec-

trique tandis que 24 % sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. De plus, 8 % des logements sont jugés trop sombres. En 2012, près de 12 % des logements présentent un ou plusieurs des problèmes suivants : des fuites dans la toiture, des murs ou des sols humides ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol. Plus de la moitié des **ménages** indiquent n'avoir aucune difficulté de logement parmi les neuf suivantes : **surpeuplement**, absence de salle de bains, absence de toilettes, pas d'eau chaude, pas de chauffage, logement trop petit, difficulté à chauffer, logement humide, logement bruyant. Près de 30 % des ménages indiquent connaître une seule difficulté de logement tandis que 20 % en déclarent deux ou plus.

En 2011, les locataires du secteur libre comme les **propriétaires accédants** consacrent plus du quart de leur revenu à leurs dépenses de logement. Parmi ces ménages, environ un sur cinq dépense plus de 40 % de son revenu pour son logement. Les ménages dont le **taux d'effort** est élevé sont le plus souvent retraités. De 2005 à 2011, le taux d'effort des locataires s'est accru de 2,5 points, tandis que celui des propriétaires est resté stable. ■

Définitions

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Parc locatif social : les logements du parc locatif social (au sens du Répertoire du parc locatif social) sont les logements appartenant à des organismes de HLM (Habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer, ainsi que les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948. Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

Enquête Logement, logement ordinaire, logement vacant, ménage, propriétaire accédant, répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS), résidence principale, résidence secondaire, surpeuplement, taux d'effort : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le parc locatif des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2014 », *Chiffres & statistiques* n° 586, SOeS, décembre 2014.
- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2014.
- « Les conditions d'occupation des logements au 1^{er} janvier 2013 », *Chiffres & statistiques* n° 556, SOeS, septembre 2014.
- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 – Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Parc de logements

en milliers de logements

Au 1 ^{er} janvier	2004	2006	2010	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)(e)	14/04 ¹ en %
Résidences principales	25 420	26 047	27 107	27 580	27 827	28 077	1,0
Individuel	14 305	14 685	15 355	15 634	15 781	15 928	1,1
Collectif	11 116	11 361	11 752	11 945	12 046	12 148	0,9
Logements vacants	1 926	1 949	2 304	2 469	2 554	2 640	2,9
Individuel	888	917	1 091	1 177	1 221	1 267	3,4
Collectif	1 038	1 032	1 213	1 292	1 332	1 374	2,5
Résidences secondaires	2 993	3 064	3 109	3 142	3 159	3 177	0,6
Individuel	1 840	1 887	1 843	1 844	1 844	1 845	0,1
Collectif	1 153	1 177	1 265	1 298	1 315	1 332	1,4
Total	30 339	31 060	32 520	33 190	33 540	33 894	1,1
Individuel	17 033	17 490	18 290	18 655	18 846	19 039	1,1
Collectif	13 306	13 570	14 230	14 535	14 694	14 854	1,1

1. En moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee et SOeS, estimation annuelle du parc de logements.

Taille des logements selon la catégorie en 2011

en %

Au 1 ^{er} janvier	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Total
Résidences principales	69,1	74,6	80,4	86,3	89,8	89,3	83,3
Logements occasionnels	2,5	1,1	0,5	0,3	0,2	0,2	0,6
Résidences secondaires	14,0	13,5	10,4	7,2	5,6	6,3	8,8
Logements vacants	14,4	10,9	8,6	6,2	4,4	4,2	7,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Parc locatif des bailleurs sociaux

en milliers

	2012	2013	2014
Parc de logements sociaux	4 652	4 728	4 686
Nouvelles mises en service	87,2	88,8	81,8
dont logements neufs	79,4	77,3	72,0
Taux de vacance (en %)	3,2	3,2	3,0
dont vacances structurelles ¹ (en %)	...	1,7	1,6

1. Vacance supérieure à 3 mois.

Note : les bailleurs sociaux interrogés pour RPLS sont définis par l'article L.411-10 du code de la construction et de l'habitation.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SOeS, RPLS.

Répartition des résidences principales selon leur année d'achèvement

en %

	1984	1996	2006
Avant 1871	12,7	5,9	4,5
De 1871 à 1914	16,0	16,3	8,4
De 1915 à 1948	14,4	13,4	12,7
De 1949 à 1961	11,4	10,8	13,4
De 1962 à 1967	10,5	7,5	10,3
De 1968 à 1974	16,8	14,5	7,0
De 1975 à 1981	13,9	13,2	13,3
1982 ou après	4,5	18,4	30,5
dont : après 1990	///	8,1	18,6
après 1999	///	///	8,5
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

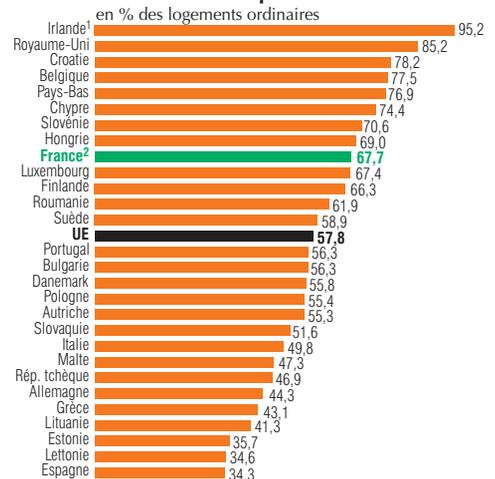
	2005	2010	2012
Logements sans confort sanitaire ¹	2,1	1,4	1,2
Surface moyenne des logements (en m ²)	91,6	92,9	95,0
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,3	4,9
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	11,7	12,1
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,1	8,0
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,9	24,1

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes SRCV.

Maisons dans l'Union européenne en 2013



1. Données 2012. 2. France métropolitaine.

Lecture : 95,2 % de la population irlandaise vit dans une maison.

Source : Eurostat, EU-Silc.

7.2 Propriétaires - Locataires

Au 1^{er} janvier 2014, sur l'ensemble du territoire français, 57,6 % des ménages sont propriétaires de leur **logement**, proportion stable par rapport à 2013. Sous l'effet du vieillissement de la population, la part des ménages propriétaires sans charges de remboursement est en augmentation. Ainsi, entre 2002 et 2014, le nombre de propriétaires non accédants à la propriété a progressé de 2,8 millions. Plus de sept propriétaires sur dix ont terminé de rembourser le crédit contracté pour l'achat de leur logement principal. Leur part parmi les propriétaires occupants ne cesse d'augmenter depuis le début des années 1980.

En 10 ans, les parts du **parc locatif social** et du parc locatif privé sont restées relativement stables. Elles atteignent respectivement 17,6 % et 21,8 % des résidences principales en 2014.

Le logement occupe une place majeure dans le budget des ménages. En 2012, ceux-ci consacrent 22,2 % de leur revenu disponible brut aux **dépenses courantes de logement** (nettes des aides). Près des trois quarts des dépenses courantes sont affectées aux **loyers** (y compris les loyers imputés), 17,8 % aux dépenses d'énergie et eau et 9,7 % aux dépenses de charges. En 2012, la dépense courante en logement accélère sensiblement sous l'effet d'une inflexion à la hausse des prix des loyers et du rebond des consommations d'énergie qui avaient baissé en 2011 en raison des conditions climatiques particulièrement clémentes.

Entre octobre 1983 et octobre 2012, la hausse des loyers (+ 3,2 % par an en moyenne) a été plus forte que celle des prix à la consommation (+ 2,2 % par an). Elle dépasse même légèrement celle du revenu disponible brut par unité de consommation (+ 3,1 % par an).

En 2012, les ménages dépensent 287,1 milliards d'euros pour l'usage courant de leur **résidence principale**. Les dépenses courantes des propriétaires occupants s'élèvent à 193,2 milliards d'euros. Celles des locataires atteignent 93,9 milliards d'euros. En 2012, la dépense courante pour un propriétaire occupant s'élève, en moyenne, à 11 800 euros par an. Cela représente 37 % de plus qu'un locataire du secteur libre et 72 % de plus qu'un locataire du secteur social.

Les aides personnelles au logement perçues par les occupants des logements s'élèvent en 2012 à 16,7 milliards d'euros. Le nombre de ménages bénéficiaires augmente très légèrement. Un ménage sur cinq bénéficie des aides personnelles au logement.

En 2012, l'activité immobilière des ménages représente 259,4 milliards d'euros. Ainsi les ménages représentent-ils à eux seuls 91,7 % de l'ensemble de l'activité immobilière nationale. Les acquisitions de logements anciens réalisés par les ménages en recouvrent près des deux tiers. Après une année de forte augmentation, l'investissement en logements neufs diminue à nouveau entre 2011 et 2012 (- 7,4 % en volume). ■

Définitions

Dépense courante de logement : dépense que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Propriétaires accédants : ce sont les propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires non accédants sont eux déchargés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Enquête Logement, enquête Loyers et charges, logement, loyer, ménage locataire, parc locatif social, résidence principale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2014.
- « L'état du logement en 2012 », SOeS, juillet 2014.
- « Le compte du logement, édition 2013 », SOeS, février 2014.
- « Dépense en logement en 2013 : les dépenses courantes restent à la hausse, l'investissement fléchit », *le point sur* n° 181, SOeS, janvier 2014.
- « Trente ans de vie économique et sociale », *Insee Références*, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Répartition par statut d'occupation du parc des résidences principales

	en %						
Au 1 ^{er} janvier	2002	2004	2006	2008	2010	2012 (p)	2014 (p)
Propriétaires	56,1	56,6	57,1	57,4	57,6	57,6	57,6
non accédants	35,2	36,4	37,6	38,6	39,4	40,1	40,7
accédants	20,8	20,2	19,5	18,9	18,2	17,6	16,9
Locataires	39,6	39,4	39,2	39,1	39,1	39,2	39,3
secteur social	17,8	17,7	17,6	17,5	17,5	17,5	17,6
secteur privé	21,8	21,7	21,7	21,6	21,6	21,7	21,8
Autres statuts	4,3	4,0	3,7	3,5	3,3	3,2	3,0
Total des résidences principales (en millions)	25,3	26,0	26,7	27,3	27,8	28,3	28,8

Sources : Insee et Soes, estimation annuelle du parc de logements.

Résidences principales selon la taille des ménages en 2011

	en milliers de logements						
Au 1 ^{er} janvier	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou plus	Total
Propriétaire	4 274	6 122	2 443	2 316	786	233	16 174
Locataire d'un logement vide non HLM	2 948	1 794	840	530	206	94	6 413
Locataire d'un logement vide HLM	1 543	1 023	644	469	253	149	4 081
Locataire d'un logement loué meublé	474	114	38	21	9	5	662
Logé gratuitement	323	182	98	77	24	8	712
Total	9 562	9 237	4 063	3 414	1 277	489	28 041

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Acquisition de logements et travaux

	en milliards d'euros			
Au 1 ^{er} juillet	2002	2007	2010	2012
Investissement en logements neufs ¹	45,2	73,2	54,1	60,1
Acquisition de logements anciens ¹	94,9	167,4	153,2	158,1
Travaux	30,3	38,6	39,7	41,2
Total	170,4	279,2	247,1	259,4

1. Y c. frais et droits liés.

Note : le passage des comptes nationaux en base 2005 et les nombreuses opérations qualité menées par le SOeS sur la base des permis de construire ont particulièrement impacté l'évaluation de la dépense en logement.

Source : SOeS, compte satellite du logement.

Dépenses en logement des locataires en 2006

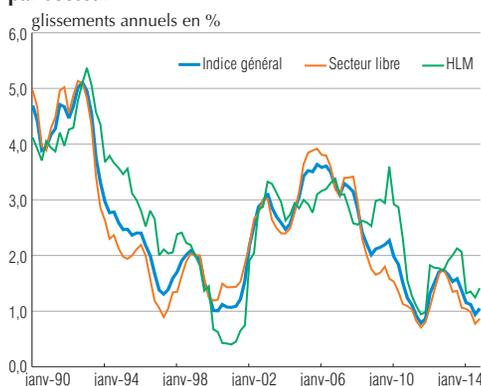
	Individuel	Collectif	Ensemble
Ménages locataires ¹ (en milliers)	2 368	7 488	9 856
Charges ² (en euros par mois)	142	142	142
Surface habitable (en m ²)	86,6	62,0	67,9
Charges ² (en euros/m ² par mois)	1,64	2,29	2,09

1. France métropolitaine, ménages locataires d'un local loué vide, non compris les ménages locataires d'un meublé et les sous-locataires.

2. Y c. charges locatives, dépenses en eau et énergie.

Source : Insee, enquête Logement.

Évolution annuelle de l'indice trimestriel des loyers par secteur

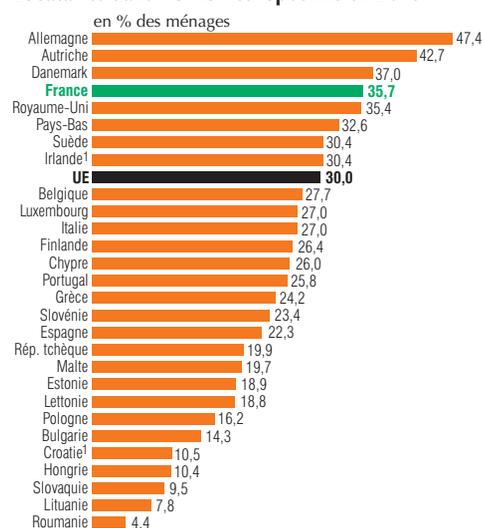


Lecture : tous secteurs confondus, entre octobre 2013 et octobre 2014, les loyers ont augmenté de 1,1 %.

Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide.

Source : Insee, enquête trimestrielle Loyers et charges.

Locataires dans l'Union européenne en 2013



1. Données 2012.

Source : Eurostat.

8.1 Criminalité - Délinquance

En 2013, le nombre d'**atteintes aux biens** déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus, estimé à près de 7,3 millions, varie peu par rapport à 2011 ou 2012. On dénombre 5,7 millions de vols, tentatives de vol et actes de vandalisme contre les résidences ou les véhicules des ménages ainsi que 1,5 million de vols et tentatives de vol personnel déclarés par les personnes de 14 ans et plus. Ces valeurs sont proches de celles observées en 2012, soit 20 atteintes pour 100 ménages et 3 vols et tentatives de vol personnels pour 100 personnes de 14 ans et plus.

En 2013, on évalue à 1 026 000 le nombre de **vols et tentatives de vol visant les résidences des ménages**, soit 3,6 pour 100 ménages. Il est en hausse par rapport à 2008 (783 000). En revanche, le nombre de **vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur** déclaré par les ménages est lui orienté à la baisse sur moyen terme : il est passé de plus de 1,8 million en 2006 à 1,3 million en 2013. De même, le nombre estimé d'actes de **vandalisme contre la voiture** se situe à moins de 1,8 million en 2013, alors qu'il était supérieur à 2 millions de 2007 à 2010.

En 2013, 2,5 % des 14 ans et plus ont dit avoir subi au moins un vol ou une tentative de vol personnel, soit significativement plus qu'en 2011 (2,2 %) ou 2012 (2,1 %). Cette tendance est notamment due à l'augmentation du nombre de femmes se déclarant victimes de vols ou tentatives de vol à l'arraché.

En 2014, 22,5 % des femmes de 14 ans et plus affirment qu'il leur arrive de se sentir en insécurité à leur domicile dont 12,1 % qui déclarent éprouver un tel sentiment « souvent » ou « de temps en temps ». Pour les hommes, les parts mesurées sont deux fois plus faibles, respectivement 11,8 % et 5,9 %. La baisse entre 2013 et 2014 de la proportion de personnes disant ressentir de l'insécurité dans le quartier ou le village est plus marquée pour les hommes que pour les femmes, si bien que l'écart de fréquence déjà supérieur à 10 points s'accroît encore.

La part des personnes de 18 à 75 ans déclarant avoir subi au moins un acte de **violences physiques ou sexuelles** sur deux ans est stable : elle se situe à 4,5 % en 2012-2013 tout comme en 2010-2011 et en 2011-2012. On estime leur nombre à un peu moins de 2 millions, soit un niveau inférieur à celui mesuré en 2008-2009 (près de 2,2 millions).

Lorsqu'on distingue les violences physiques ou sexuelles selon leur nature, la proportion des femmes victimes varie fortement : elle s'établit à environ 42 % pour les violences physiques hors ménage, à 67 % pour les violences physiques ou sexuelles intra-ménage et elle atteint près de 82 % pour les violences sexuelles hors ménage. Un peu moins de 550 000 personnes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint en 2012-2013, dont plus de 72 % de femmes. ■

Définitions

Atteintes aux biens des ménages : expression utilisée pour désigner les victimations de type « vols, tentatives de vol et actes de vandalisme » du questionnaire ménage des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Il s'agit des vols et tentatives de vol visant une résidence ou un véhicule du ménage d'une part, et des actes de vandalisme contre le logement ou la voiture d'autre part.

Crime, délit, enquête Cadre de vie et sécurité, fait constaté, personne mise en cause, vandalisme contre la voiture, victime, violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage, par conjoint ou ex-conjoint), vols et tentatives de vol (résidences des ménages, véhicules à moteur) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La criminalité en France », Rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, décembre 2014.
- « Victimation personnelle et opinions sur la sécurité d'après les enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2014 », INHESJ ; INSEE décembre 2014.
- « Les atteintes aux biens d'après les enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2006 à 2013 », INHESJ ; INSEE décembre 2014.
- « La victimation personnelle et le sentiment d'insécurité déclarés par les personnes de 60 ans et plus lors des enquêtes "Cadre de vie et sécurité" 2007 à 2013 », *Repères* n° 28, INHESJ, octobre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Personnes victimes d'un acte de violence sur une période de deux ans

	Nombre de victimes sur deux ans en milliers			Part des femmes en %		
	2008-2009	2010-2011	2012-2013	2008-2009	2010-2011	2012-2013
Hors ménage	1 394	1 243	1 268	55,5	51,7	50,2
violences physiques	1 110	995	994	49,5	47,7	42,3
violences sexuelles	353	286	326	80,2	72,0	81,6
Intra-ménage¹	961	841	843	73,6	67,4	67,0
Ensemble	2 192	1 942	1 977	62,6	57,0	54,5
<i>dont victimes du conjoint ou ex-conjoint^{1 2}</i>	<i>592</i>	<i>541</i>	<i>547</i>	<i>77,4</i>	<i>74,7</i>	<i>72,8</i>

1. Violences physiques ou sexuelles.

2. Hors ménage ou intra-ménage.

Champ : personnes de 18 à 75 ans.

Sources : ONDRP ; Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité de 2007 à 2014.

Sentiment d'insécurité

en %

	En 2010 ¹	<i>dont souvent ou de temps en temps</i>	En 2012 ¹	<i>dont souvent ou de temps en temps</i>	En 2014 ¹	<i>dont souvent ou de temps en temps</i>
Au domicile	15,9	8,4	16,3	9,0	17,4	9,1
Femmes	20,8	11,6	21,3	12,2	22,5	12,1
Hommes	10,5	5,0	10,8	5,5	11,8	5,9
Dans le quartier ou le village	20,6	11,0	20,7	11,7	21,2	11,3
Femmes	25,6	14,4	25,6	14,9	26,7	15,0
Hommes	15,2	7,3	15,4	8,2	15,3	7,2

1. Sentiment d'insécurité ressenti souvent, de temps en temps ou rarement.

Champ : personnes de 14 ans et plus.

Sources : ONDRP ; Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2014.

Atteintes aux biens

	Nombre d'atteintes en milliers			Part des tentatives de vol en %		
	2009	2011	2013	2009	2011	2013
Atteintes logement ou véhicule¹	6 286	5 853	5 725	///	///	///
Vols et tentatives de vols résidences et autres lieux	892	1 086	1 026	28,6	29,6	34,6
<i>dont résidence principale : cambriolages et tentatives</i>	<i>434</i>	<i>606</i>	<i>598</i>	<i>51,6</i>	<i>48,7</i>	<i>51,1</i>
<i>vols sans effraction</i>	<i>323</i>	<i>309</i>	<i>269</i>	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>///</i>
Actes de vandalisme logement	1 371	1 413	1 227	///	///	///
Vols et tentatives de vols véhicules à moteur	1 553	1 268	1 302	38,0	34,6	31,4
<i>dont : voiture</i>	<i>396</i>	<i>281</i>	<i>301</i>	<i>76,8</i>	<i>75,3</i>	<i>73,2</i>
<i>dans ou sur la voiture</i>	<i>997</i>	<i>850</i>	<i>865</i>	<i>19,4</i>	<i>16,9</i>	<i>13,4</i>
<i>deux roues à moteur</i>	<i>160</i>	<i>137</i>	<i>136</i>	<i>57,6</i>	<i>60,6</i>	<i>52,8</i>
Vols et tentatives de vol vélo	342	331	398	12,5	16,0	21,9
Actes de vandalisme voiture	2 128	1 754	1 772	///	///	///
Vols et tentatives de vols personnels²	1 854	1 380	1 538	25,9	26,4	26,9
Vols et tentatives de vol avec violences ou menaces	309	361	414	54,5	50,4	46,1
Vols et tentatives de vol sans violences ni menaces	1 546	1 019	1 123	20,2	17,9	19,8
Ensemble des atteintes aux biens	8 140	7 233	7 263	///	///	///

1. Déclarées par les ménages.

2. Déclarées par les personnes de 14 ans et plus.

Sources : ONDRP ; Insee, enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2014.

Personnes mises en cause en 2013

	Police Nationale			Gendarmerie Nationale		
	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %
Atteintes aux biens	191,2	30,9	20,4	102,5	27,8	16,9
<i>dont : vols sans violence</i>	<i>135,4</i>	<i>29,5</i>	<i>24,5</i>	<i>80,4</i>	<i>23,6</i>	<i>18,9</i>
<i>vols avec violences</i>	<i>17,4</i>	<i>46,2</i>	<i>9,6</i>	<i>3,2</i>	<i>28,7</i>	<i>8,5</i>
Atteintes volontaires à l'intégrité physique¹	155,5	17,1	15,6	96,0	17,2	14,3
Escoqueries ou infractions éco. et financières²	52,6	3,6	26,3	36,2	2,5	34,1
Infractions révélées par l'action des services	228,9	14,8	9,0	89,9	15,7	13,0

1. Hors vol.

2. Hors droit du travail.

Champ : France métropolitaine.

Sources : ONDRP ; DCPJ.

8.2 Justice

En France, 610 000 **condamnations** ont été prononcées en 2013, soit 500 de moins qu'en 2012 (- 0,1 %). Les condamnations pour des **infractions** liées à la circulation routière et aux transports diminuent de 1,5 % par rapport à 2012 mais restent majoritaires, représentant 42 % de l'ensemble des condamnations. Près d'une condamnation relevant de la circulation routière ou des transports sur deux concerne la conduite en état alcoolique et une sur cinq la conduite sans permis ou malgré suspension de permis. Les condamnés pour infraction à la circulation routière ont des peines moins lourdes que les autres. Les amendes prédominent (52 %) ; la peine d'emprisonnement ferme est prononcée une fois sur dix, et pour une courte durée (3,9 mois en moyenne).

Les condamnations pour atteinte aux biens (vols, recels, destruction et dégradation) représentent 22 % de l'ensemble des condamnations en 2013 et celles pour atteinte à la personne (essentiellement coups et violences volontaires) 17 %. Une condamnation sur deux en 2013 donne lieu à une peine de **réclusion** criminelle ou d'**emprisonnement**, en très légère baisse par rapport à 2012. Viennent ensuite les peines d'**amende** (35 %) puis les **peines alternatives** (11 %) qui comprennent notamment la suspension du permis de conduire. Les mesures et sanctions éducatives, à destination exclusive des mineurs, représentent 4 % des condamnations. Enfin, les

dispenses de peine représentent environ 1 % de l'ensemble des condamnations. En matière criminelle, la peine privative de liberté ferme est la règle. Elle se décline selon la gamme des peines prévues dans ce domaine : réclusion à perpétuité, réclusion à temps, emprisonnement ferme ou mixte. En matière délictuelle, deux types de peines apparaissent sensiblement à part égale : l'amende et l'emprisonnement avec sursis total. Viennent ensuite l'emprisonnement ferme, la peine alternative, qui remplace la peine de substitution, la mesure éducative et la dispense de peine.

Au 1^{er} janvier 2014, environ 252 000 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire : 174 000 en **milieu ouvert** et 78 000 personnes écrouées, dont 86 % sont détenues. Parmi les personnes détenues, 1 % sont des mineurs et près de 4 % sont des femmes. La durée moyenne sous écrou en 2013 est de 10,4 mois. L'âge moyen des détenus au 1^{er} janvier 2014 est de 35 ans. Parmi les écroués, la majorité est condamnée à des peines correctionnelles. Il s'agit le plus souvent de condamnations pour violence volontaire ou infraction à la législation sur les stupéfiants. Les 174 000 personnes prises en charge en milieu ouvert, soit avant jugement ou après pour l'exécution d'un aménagement de peine, sont majoritairement en situation de sursis avec mise à l'épreuve. ■

Définitions

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision, ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif.

Amende forfaitaire, contravention, décision-personne, emprisonnement correctionnel, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, peine alternative, réclusion, travail d'intérêt général : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Justice 2014 », ministère de la Justice, novembre 2014.
- « Les chiffres de la justice française à l'aune des critères européens d'efficacité », *Infostat Justice* n° 131, ministère de la Justice, octobre 2014.
- « Séries statistiques des personnes placées sous main de justice », Direction de l'administration pénitentiaire, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2013	13/12 en %
En matière administrative	221,9	- 3,0
Conseil d'État	9,7	6,1
Cours administratives d'appel	29,0	- 0,5
Tribunaux administratifs	183,2	- 3,8
En matière civile et commerciale	2 698,6	1,9
Cour de cassation	20,0	- 4,0
Cours d'appel	232,4	- 0,8
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	923,3	- 1,7
Tribunaux d'instance	735,9	11,0
Juges des enfants ¹	341,3	1,3
Juridictions commerciales	174,4	- 2,9
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	86,9	0,5
Conseils de prud'hommes	184,3	- 1,9
En matière pénale²	1 195,7	- 4,1
Cours de cassation	8,2	- 6,3
Cours d'appel	105,0	1,4
Cours d'assises	3,4	- 1,7
Tribunaux correctionnels	623,8	- 2,9
Tribunaux de police	51,0	- 15,7
Juridictions de proximité	341,0	- 6,1
Juges et tribunaux pour enfants	63,3	- 3,9
Amendes forfaitaires majorées	11 745,4	13,7

1. Mesures individuelles nouvelles ou renouvelées.

2. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en décisions pour : cours de cassation et cours d'appel.

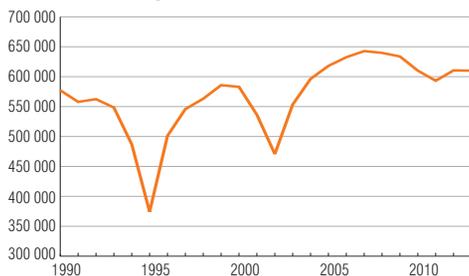
Source : SDSE.

Condammations selon la nature de la peine principale

	2000	2013 (p)	13/12 en %
Réclusion criminelle	1 179	1 032	0,1
Peine d'emprisonnement	283 003	297 459	- 1,1
Emprisonnement ferme	76 786	98 538	2,1
Emprison. avec sursis partiel	22 007	29 639	- 4,8
Emprison. avec sursis total	184 210	169 282	- 2,2
Peine d'amende	205 207	214 041	0,4
Peine alternative	63 751	67 152	4,1
dont susp. du permis de conduire	33 319	16 797	8,9
Mesure et sanction éducative	20 547	24 417	- 1,2
Dispense de peine	9 236	5 904	- 7,0
Total	582 923	610 005	- 0,1

Source : SDSE.

Condammations prononcées de 1990 à 2013



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi.

Champ : condamnations y.c. compositions pénales.

Source : SDSE.

Condammations selon la nature de l'infraction

	2013 (p)	13/12 en %
Atteinte à la personne	102 644	- 0,9
dont : <i>homicides volontaires</i>	420	0,0
<i>viols</i>	1 188	- 6,8
<i>coups et violences volontaires</i>	65 633	- 1,3
<i>homicides et bless. involontaires</i>	8 846	- 2,4
<i>dont par conducteur</i>	7 765	- 2,3
Atteinte aux biens	133 599	1,1
dont <i>vols, recels, destruct. et dégrad.</i>	117 782	1,9
Matière économique et financière	14 559	- 4,4
dont : <i>chèques</i>	2 551	7,0
<i>travail illégal</i>	3 840	- 9,6
Circulation routière et transports	253 312	- 1,5
dont : <i>défaut d'assurance</i>	27 452	- 3,6
<i>conduite en état alcoolique</i>	111 550	- 4,4
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	56 674	0,5
<i>grand excès de vitesse</i>	13 826	1,3
Autres infractions	105 891	3,3
dont <i>stupéfiants¹</i>	56 697	7,7
Total	610 005	- 0,1

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2013 (r)	2014	14/13 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	7 574	7 824	3,3
dont <i>dépenses de personnel</i>	4 611	4 770	3,5
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	477	458	- 4,1
Aide juridictionnelle	319	347	8,8
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	75 833	77 951	2,8
dont : <i>justice judiciaire</i>	30 671	31 640	3,2
<i>administration pénitentiaire</i>	35 130	35 812	1,9
<i>protection judiciaire de la jeunesse</i>	8 183	8 507	4,0

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent-temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

Au 1 ^{er} janvier	2000	2005	2014
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	191
Places	49 657	51 312	57 516
Personnes écrouées	51 441	59 951	77 883
dont <i>personnes détenues</i>	51 441	59 197	67 075
<i>Condamnés</i>	33 341	39 041	61 261
<i>Prévenus</i>	18 100	20 910	16 622
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	125 437	174 108
Mesures en cours	149 588	138 855	196 207
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	108 528	141 107
Travail d'intérêt général (TIG) ¹	24 962	16 885	36 588
Libérations conditionnelles	4 852	6 480	6 428
Autres mesures	6 275	6 962	12 084

1. Y.c. sursis TIG.

Sources : SDSE ; direction de l'Administration pénitentiaire.

9.1 Maladies - Accidents

Comparativement aux pays de même niveau de vie, l'état de santé en France apparaît globalement bon. Les situations sont très différenciées entre les hommes et les femmes, avec un paradoxe selon que l'on observe la mortalité ou l'état de santé déclaré. Les mesures de santé perçue et de recours aux soins font en effet apparaître que les hommes, à âge égal, se sentent en meilleure santé que les femmes, déclarent moins de maladies, moins de limitations fonctionnelles et recourent moins aux soins.

Avec une **espérance de vie à la naissance** de 78,7 ans pour les hommes et de 85,0 ans pour les femmes, la progression de la durée moyenne de vie se poursuit en 2013. Si la France continue à être bien classée en Europe pour les femmes, la position reste moins bonne pour les hommes. Pour les deux sexes, la **mortalité prématurée** (avant 65 ans) est proche de la moyenne européenne, alors que la mortalité aux grands âges est toujours la plus faible ou parmi les plus faibles depuis 30 ans. L'écart entre les durées moyennes de vie des hommes et des femmes est encore relativement élevé, malgré un resserrement depuis quinze ans. La surmortalité masculine a en effet diminué entre 40 et 70 ans, mais elle a un peu augmenté au-delà de 70 ans, les progrès ayant été plus rapides pour les femmes à ces âges. C'est essentiellement grâce à la baisse de la mortalité après 65 ans que l'espérance de vie à la naissance continue à augmenter. Même si la diminution aux âges inférieurs se

poursuit pour les deux sexes, la mortalité est devenue trop faible à ces âges, surtout chez les femmes, pour avoir des effets importants sur l'évolution de la durée moyenne.

Les cancers constituent la première cause de mortalité, devant les maladies cardiovasculaires. Alors que les morts violentes dominent la mortalité des jeunes, le cancer est la première **cause de décès** à partir de 25-44 ans chez les femmes et à partir de 45-64 ans chez les hommes. Au-delà de 80 ans les maladies cardiovasculaires prédominent et les « autres maladies », en particulier les démences séniles dont la maladie d'Alzheimer, prennent une importance croissante.

La majorité des accidents mortels liés aux transports concerne des voitures (3 300 décès en 2013), mais les autres usagers de la route sont également exposés à des risques importants. Les motocyclistes représentent ainsi en France plus de 25 % des décès par accident de la route comme en Grèce ou en Italie.

En 2013, les **accidents du travail** avec arrêt s'établissent au nombre de 618 300, en baisse de 4 % par rapport à 2012. Les affections périoarticulaires représentent environ 80 % de l'ensemble des maladies professionnelles, dont le nombre s'élève à 51 500 cas en 2013 (- 5 % en un an). Avec 93 400 sinistres en 2013, les accidents de trajets progressent de 4 % en un an. Environ 300 décès leur sont associés en 2013. ■

Définitions

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Affection de longue durée (ALD) : maladie qui nécessite des soins prolongés et des traitements particulièrement coûteux. Elle donne droit à exonération du ticket modérateur pour tous les actes en rapport avec elle (prise en charge à 100 % des dépenses liées à ces soins et traitements).

Accident corporel de la circulation, cause de décès, dépense de prévention, espérance de vie à la naissance, Inserm, mortalité prématurée, prévalence, vaccins : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Sécurité sociale 2013 », Direction de la Sécurité sociale, septembre 2014.
- « État de santé et renoncement aux soins des bénéficiaires du RSA », *études et résultats* n° 882, Drees, juin 2014.
- « Des risques professionnels contrastés selon les métiers », *Dares Analyses* n° 039, mai 2014.
- « Indicateurs de suivi de l'état de santé de la population – Révision 2013 – Rapport final », *Document de travail*, Drees-DGS, mai 2014.
- « L'évolution démographique récente en France : une mortalité relativement faible aux grands âges », *Conjoncture démographique*, Ined, 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Causes médicales de décès par sexe

en milliers

	1990			2000			2011		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Tumeurs	85,9	55,4	141,3	89,6	59,8	149,4	92,1	66,8	158,9
Maladie de l'appareil circulatoire	78,8	94,9	173,7	74,8	86,6	161,3	64,3	73,8	138,2
Maladies de l'appareil respiratoire	19,8	18,2	38,0	18,3	17,3	35,6	17,9	16,1	34,0
Maladies du système nerveux et des organes des sens	5,4	5,9	11,3	8,7	11,3	20,0	13,0	20,2	33,2
Maladies de l'appareil digestif	14,4	12,6	27,0	12,5	11,1	23,7	12,1	10,3	22,4
Troubles mentaux et du comportement	5,5	7,4	12,9	7,0	10,3	17,3	8,0	11,2	19,2
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	5,0	8,3	13,3	7,9	11,1	19,0	8,4	10,1	18,5
Maladies infectieuses et parasitaires	5,7	3,9	9,6	5,4	5,1	10,5	5,6	5,8	11,4
Maladies de l'appareil génito-urinaire	3,6	3,6	7,2	3,6	3,6	7,3	4,0	4,2	8,2
Autres maladies	18,3	23,4	41,7	18,5	25,3	43,8	24,6	29,1	53,7
Causes externes	28,6	19,0	47,6	24,4	16,5	40,9	22,2	14,7	36,9
dont suicides	8,1	3,2	11,4	7,9	2,9	10,8	7,8	2,6	10,4
Total	271,0	252,6	523,6	270,7	258,1	528,8	272,2	262,4	534,6

Champ : décès domiciliés, France métropolitaine.

Source : Inserm, CépiDC.

Prévalence des maladies dans les affections de longue durée en 2012

Au 31 décembre	Taux de prévalence pour 100 000 personnes	Part des hommes en %	Part des femmes en %
Diabète de types 1 et 2	3 654	52,6	47,4
Tumeur maligne	3 391	45,2	54,8
Affections psychiatriques de longue durée	1 971	44,9	55,1
Hypertension artérielle sévère	1 937	43,6	56,4
Maladie coronaire	1 719	70,1	29,9
Insuf. cardiaque, tr. du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves	1 389	50,8	49,2
Artér. chr. avec manif. ischémiques	810	67,5	32,5
Insuf. respiratoire chronique grave	623	51,0	49,0
Accident vasculaire cérébral invalidant	574	51,8	48,2
Maladie d'Alzheimer et autres démences	494	26,8	73,2

Source : CNAMTS.

Insécurité routière

	2005	2010	2013	13/12 en %
Accidents corporels	84 525	67 288	56 812	-6,0
Tués ¹	5 318	3 992	3 268	-10,5
Blessés	108 076	84 461	70 607	-6,9
dont hospitalisés ²	39 811	30 393	25 966	-4,3

1. Décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

2. Victimes blessées dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Champ : France métropolitaine.

Source : ONISR.

Répartition sectorielle des accidents de travail

en milliers de salariés

	2007		2013	
	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %
Métallurgie	78,2	10,9	54,4	8,8
BTP	131,3	18,2	100,6	16,3
Transports, EGE, etc.	96,0	13,3	91,2	14,7
Alimentation	121,0	16,8	107,9	17,4
Chimie, caoutchouc, plasturgie	15,4	2,1	11,2	1,8
Bois, ameublement, etc.	32,1	4,5	21,3	3,4
Commerce non alimentaire	58,5	8,1	49,8	8,1
Activités de services	187,7	26,1	181,9	29,4
Ensemble	720,2	100,0	618,3	100,0

Champ : comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Source : CNAMTS.

Dépenses de prévention

en millions d'euros

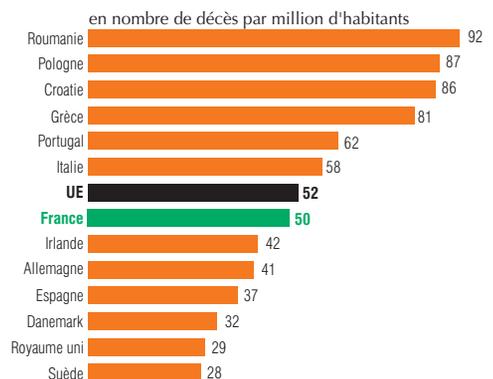
	2005 (r)	2012 (r)	2013
Prévention individuelle primaire	2 413	2 807	2 878
Vaccins	98	109	108
PMI - Planning familial ¹	619	673	681
Médecine du travail	1 334	1 527	1 549
Médecine scolaire	362	498	540
Prévention individuelle secondaire	507	615	622
dont : dépistage des tumeurs	143	184	185
dépistage et lutte contre les maladies infectieuses	154	177	178
examens de santé	173	182	184
Prévention collective	2 164	2 519	2 449
Prévention à visée comportementale	442	485	461
dont information, promotion, éducation à la santé	346	355	350
Prévention à visée environnementale	1 722	2 034	1 988
dont : hygiène du milieu ²	471	529	537
prévention des risques professionnels	377	435	444
prévention et lutte contre la pollution	202	172	143
observation, veille, recherche, règlements	154	311	311
urgences et crises	10	42	48
sécurité sanitaire de l'alimentation	508	544	505
Total des dépenses de prévention	5 036	5 838	5 846

1. PMI : protection maternelle et infantile.

2. Y c. lutte anti-vectorielle.

Source : Drees.

Victimes d'accidents de la route dans quelques pays de l'Union européenne en 2013



Note : décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

Source : Eurostat.

9.2 Addictions

Le **tabac** et l'**alcool** sont les substances psychoactives les plus consommées en France. L'alcool est consommé, au moins occasionnellement, par une très large majorité de Français, et plus régulièrement par plus du quart de la population. Le tabac est lui aussi largement expérimenté. Mais, en raison de différents facteurs, notamment de son fort pouvoir **addictif**, sa consommation est plus souvent quotidienne que celle de l'alcool et du cannabis : trois Français sur dix fument quotidiennement, alors que pour l'alcool, l'usage n'est quotidien que pour un Français sur dix et pour le cannabis, deux Français sur cent.

La politique d'augmentation des prix du tabac a fini par entraîner une diminution sensible des ventes de tabac chez les buroaltes, amplifiée par le développement de l'utilisation de la **cigarette électronique** en 2012-2013. Celle-ci influence également les ventes de **traitements pour l'arrêt du tabac**. En effet, alors qu'ils ont progressé sans arrêt depuis 2009, les substituts nicotiniques, sous forme orale ou transdermique, voient leurs ventes en équivalent « patients traités » reculer en 2013. Cette rupture de tendance par rapport aux années précédentes a sans doute un lien avec la e-cigarette. Bien que n'ayant pas vocation d'aider les fumeurs à arrêter, elle apparaît aux yeux de ses utilisateurs comme un outil de sevrage.

En 2011, le cannabis est le produit illicite le plus fréquemment consommé. Si 13,4 millions de Français l'ont expérimenté, les consom-

mateurs réguliers sont beaucoup moins nombreux mais représentent néanmoins une importante minorité. L'usage des autres drogues illicites concerne une proportion très faible de la population française. Ainsi, moins de 1 % de la population âgée de 18 à 64 ans fait usage de cocaïne ou de *poppers*. Les chiffres relatifs aux autres substances sont encore plus faibles : moins de 0,5 % pour l'usage d'héroïne dans l'année, par exemple.

Entre 2000 et 2012, la consommation des ménages en produits de la Française des jeux (FDJ) et du Pari mutuel urbain (PMU) progresse nettement. L'activité des casinos ne croît que légèrement. En effet, après une hausse régulière entre 2000 et 2007, liée à une plus forte attractivité de leur offre et la modernisation de leur parc de machines à sous, l'activité des casinos s'est ralentie. Outre la crise de 2008, ils ont souffert des évolutions réglementaires et de la concurrence des jeux en ligne.

En 2012, en France, les ménages ont parié 46,2 milliards d'euros dans les **jeux d'argent**. Cette consommation est le solde entre les mises et les gains et s'élève à 9,5 milliards d'euros. Près de la moitié des adultes en France joue au moins occasionnellement. La mise moyenne par joueur s'élèverait ainsi à près de 2 000 euros par an, pour une dépense, nette des gains perçus, de l'ordre de 400 euros. La **prévalence** du **jeu problématique** toucherait 10,8 % des joueurs actifs, soit 1,3 % de la population adulte. ■

Définitions

Addiction : consommation de substances psychoactives ou comportement répété impossible à contrôler pour l'individu en dépit de ses conséquences délétères (souffrance psychologique et troubles physiologiques). Ce terme s'applique à tous les produits (tabac, alcool, médicaments psychotropes, drogues illicites) et recouvre certaines conduites (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo, etc.). L'addiction inclut donc la notion de dépendance, mais aussi celle d'abus.

Jeu d'argent et de hasard : jeu payant avec une espérance de gains où le hasard prédomine sur l'habileté et les combinaisons de l'intelligence pour l'obtention du gain.

Abus, alcool, cigarette électronique, CSAPA, dépendance, jeu problématique, prévalence, tabac, toxicomanie, traitements pour l'arrêt du tabac : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le tabac en France : un bilan des années 2004-2014 », *tendances*, OFDT, mai 2014.
- « Les joueurs de paris sportifs et hippiques en ligne », *Les notes de l'Observatoire des jeux* n° 4, mai 2014.
- « Les jeux d'argent en France », *Insee Première* n° 1493, avril 2014.
- « Drogues et addictions Données essentielles », OFDT, 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ventes d'alcool par habitant

en litres d'alcool pur

	2000	2005	2011	2012	2013
Vins	8,4	7,3	6,9	6,7	6,5
Bières	2,3	2,3	2,1	2,1	1,8
Spiritueux	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5
Autres	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3
Total	13,8	12,5	11,8	11,7	11,1

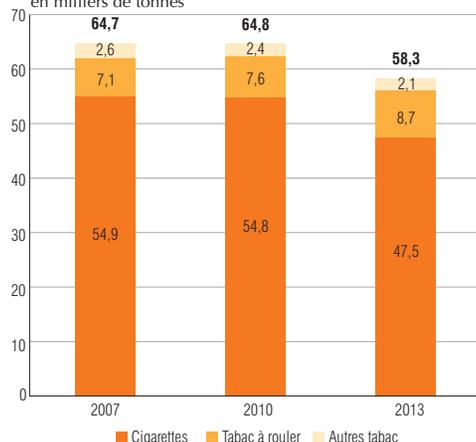
Note : ces données prennent en compte la consommation d'alcool sur le territoire français, l'autoconsommation des producteurs de vins et les achats d'alcool des non résidents. Les achats d'alcool par les Français à l'étranger ne sont pas comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte, population de 15 ans ou plus.

Sources : DGDDI ; Insee, estimations de population.

Ventes de tabac

en milliers de tonnes



Source : Logista France.

Consommation d'alcool et de tabac en France et dans quelques pays du monde en 2012

	Alcool en litres par personne	Tabac en % ¹
Canada	8,1	16,1
États-Unis ²	8,6	14,2
Estonie	12,3	26,0
France	11,8	24,1
Italie	...	22,1
Japon	7,2	20,7
Luxembourg	...	17,0
Mexique	5,7	11,8
Norvège	6,2	16,0
Royaume-Uni ^{2 3}	10,6	19,1
Suède	7,3	13,1
Suisse	9,9	20,4

1. Proportion de fumeurs quotidiens.

2. Données 2011 pour l'alcool.

3. Données 2011 pour le tabac.

Champ : personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : OCDE.

Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac

en équivalent nombre de patients traités

	2008	2013	13/12 en %
Timbres transdermiques	631 828	879 519	+ 18,3
Substituts sous forme orale	848 523	1 111 863	+ 5,5
Traitements pharmacologiques	416 300	65 773	- 35,4

Source : GERS.

Patients pris en charge dans l'ensemble des CSAPA en 2010

	Effectifs	en %
Alcool	133 393	52,5
Opiacés (hors TSO ¹)	44 953	17,7
Cannabis	38 202	15,0
Tabac	13 681	5,4
BHD ² , Méthadone (mésusage)	6 967	2,7
Cocaïne et crack	6 667	2,6
Médicaments psychotropes	2 578	1,0
Autres	7 856	3,1
Total	254 295	100,0

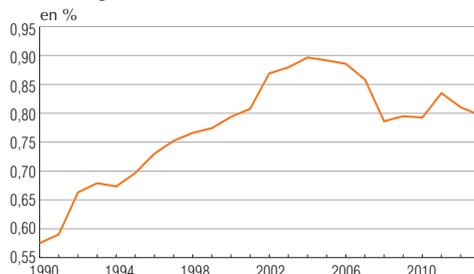
1. Traitement de substitution aux opiacés.

2. Médicament de substitution à l'héroïne.

Champ : patients selon le produit posant le plus de problème ou à l'origine de la prise en charge dans l'ensemble des CSAPA (Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie).

Sources : DGS ; OFDT.

Poids des jeux d'argent dans la consommation des ménages en France de 1990 à 2013



Lecture : en 2013, les ménages ont consacré 0,8 % de leur budget aux jeux d'argent (y c. jeux en ligne).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Jeux pratiqués par les joueurs en ligne en 2012



Lecture : 58,2 % des joueurs en ligne ont joué à des jeux de la FDJ sur Internet au cours des 12 derniers mois.

Note : habitudes globales de jeu en ligne, exposées pour les joueurs en ligne.

Sources : OFDT ; ODJ.

9.3 Personnels et équipements de santé

Au 31 décembre 2012, 2 660 structures hospitalières disposent en France de capacités d'accueil en hospitalisation à temps complet (mesurées en lits) ou à temps partiel (mesurées en places) (-1,3 % en un an). Leur nombre se réduit depuis plusieurs années, essentiellement en raison de la disparition d'**établissements de santé** de statut privé, sous l'effet des réorganisations et restructurations. Certains établissements autorisés dispensent des soins (comptés en séances) sans avoir de capacité d'accueil : il s'agit essentiellement des centres de dialyse (environ 700 antennes) et de radiothérapie.

La **capacité d'accueil en hospitalisation à temps complet** est stable en 2012 avec 414 000 lits, tandis que celle relative à l'**hospitalisation à temps partiel** progresse de 4,4 % par rapport à 2011. Cette hausse, observée depuis la seconde moitié des années 80, est le résultat de la transformation des modes de prise en charge, suite aux innovations en matière de technologies médicales et médicamenteuses (notamment en anesthésie). Les **traitements et cures ambulatoires** concernent notamment les préparations de chimiothérapie (4,6 millions en 2012), les séances de dialyse (6,0 millions) et de radiothérapie (3,9 millions). Les dix-huit centres de lutte contre le cancer (CLCC) prennent en charge une partie importante de l'activité de radiothérapie et de chimiothérapie (respectivement 15 % et 22 %).

En 2012, 2 940 salles de radiologie numérisée sont disponibles dans les établis-

sements de santé publics et privés à but non lucratif en France. En matière d'imagerie, on recense 651 scanners, 410 appareils d'imagerie à résonance magnétique (IRM) et 288 caméras à scintillation.

Au 1^{er} janvier 2014, 219 800 médecins (omnipraticiens et spécialistes) sont en activité, en hausse de 0,7 % en un an. Sur la même période, leur densité s'accroît de 0,3 %, pour atteindre 334 médecins pour 100 000 habitants. La part des femmes continue d'augmenter : certaines spécialités sont très féminisées comme la pédiatrie (66 % de femmes au 1^{er} janvier 2014), l'endocrinologie (74 %) ou encore la médecine du travail (70 %). La part des médecins libéraux et mixtes diminue par rapport au 1^{er} janvier 2013.

La profession d'infirmier reste la première profession de santé en France avant les médecins et les masseurs-kinésithérapeutes. Entre 2013 et 2014, on dénombre 29 infirmiers supplémentaires pour 100 000 personnes. Les femmes y sont fortement représentées, avec un effectif de 536 000 infirmières, soit 87 % de la profession.

En 2013, les professionnels de la rééducation en activité sont près de 140 000 en France. Leur nombre est en forte augmentation depuis la fin des années 1990. Ces professions, en majorité jeunes et féminisées, présentent des modes d'exercice variés. La pratique libérale est très majoritaire pour les masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes. ■

Définitions

Établissement de santé : site de production de soins, mais aussi éventuellement site porteur d'un budget. Il dépend d'une entité juridique au sens de la comptabilité nationale, possédant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance, une direction et maîtresse de sa décision. Une même entité juridique ne peut, en théorie, donner lieu à plusieurs établissements, qu'à la condition d'implantations géographiques ou de budgets différents.

Médecin mixte : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

Capacité d'accueil des établissements de santé, hospitalisation à temps complet, hospitalisation à temps partiel, omnipraticien, traitements et cures ambulatoires : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Métiers de la rééducation : des professionnels toujours plus nombreux », *études et résultats*, n° 895, Drees, octobre 2014.
- « Les professions de santé au 1^{er} janvier 2014 », *séries statistiques* n° 189, Drees, juin 2014.
- « La démographie des médecins (RPPS) au 1^{er} janvier 2014 » données issues de l'exploitation statistique du RPPS, (data.drees.sante.gouv.fr) Drees, avril 2014.
- « Pharmaciens – panorama au 1^{er} janvier 2014 », *éléments démographiques*, Ordre national des pharmaciens.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Médecins suivant le statut et la spécialité en 2014

Au 1 ^{er} janvier	Nombre de médecins	Densité ¹	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
Omnipraticiens	102 140	155	42,4	67,8
Spécialistes	117 694	179	42,8	51,9
Spécialités médicales	67 039	102	44,8	52,6
dont : anesthésiologie réanimat.	10 949	17	35,5	40,1
pédiatrie	7 710	63	66,1	40,6
radiolog. et imag. médicale	8 467	13	33,3	74,2
Spécialités chirurgicales	25 802	39	26,1	69,8
dont : gynécologie obstétrique	4 381	16	43,8	60,4
ophtalmologie	5 855	9	44,0	87,0
Biologie médicale	2 662	4	51,1	39,4
Psychiatrie	14 831	23	48,5	44,5
Santé publ. et médecine du travail	7 360	11	67,9	1,5
Total des médecins	219 834	334	42,6	59,3

1. Nombre de médecins pour 100 000 habitants, sauf pour la gynécologie obstétrique (femmes de 15 ans ou plus) et pour la pédiatrie (enfants de moins de 15 ans).

Source : Drees.

Établissements de santé en 2012

Au 31 décembre	Nombre d'étab.	Nombre de lits	Nombre de places
Secteur public (entités juridiques)	931	258 158	40 132
Centres hosp. régionaux (CHR/CHU)	32	74 783	9 287
Centres hosp. (CH) ¹	789	153 456	15 847
Centres hosp. spécialisés en psychiatrie	88	26 707	14 579
Autres établissements publics	22	3 212	419
Étab. privés à but non lucratif	699	58 137	12 342
dont centres de lutte contre le cancer	18	2 889	856
Secteur privé (établissements)	1 030	98 545	15 575
Étab. de soins de suite et de réadaptation	324	25 999	2 308
Étab. de soins de courte durée ²	542	59 458	12 133
Étab. de lutte contre les maladies mentales	140	11 735	1 037
Étab. de soins de longue durée	12	508	24
Autres établissements privés	12	845	73
Total	2 660	414 840	68 049

1. Y c. anciens hôpitaux locaux. 2. Établissements pluridisciplinaires.

Champ : France hors Mayotte ; y c. service de santé des Armées.

Source : Drees.

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes dans les établissements en 2012

	en milliers d'équivalent-temps plein			
	Publics	Privés		Total
		à but non lucratif	à but lucratif	
Personnels administratifs	96,8	18,3	18,9	134,0
Personnels soignants	525,9	80,3	100,4	706,6
Sages-femmes	11,3	1,0	2,4	14,6
Pers. d'encad. du pers. soignant	18,0	3,6	3,2	24,7
Infirmiers ¹	229,3	33,6	44,0	306,9
Aides-soignants ²	175,2	23,0	29,4	227,6
Agents de services hospitaliers et autres pers. des serv. médicaux	67,4	11,7	17,4	96,6
Rééducateurs	14,9	5,7	3,3	23,9
Psychologues	9,8	1,7	0,8	12,3
Pers. éducatifs et sociaux	11,4	3,4	0,9	15,7
Pers. médico-techniques	41,3	5,8	3,8	50,9
Personnels techniques	97,6	10,0	7,1	114,7
Total	773,0	117,9	131,1	1 021,9

1. Y c. infirmiers spécialisés et de secteur psychiatrique. 2. Non compris élèves.
Note : données pour les établissements sanitaires, à partir de 2011 le personnel des établissements sociaux, médico-sociaux et de formation rattachés aux établissements sanitaires n'est plus comptabilisés. À partir de 2012, le statut "Groupement de coopération sanitaire privé" est comptabilisé dans le privé non lucratif.

Source : Drees.

Professions de santé

Au 1 ^{er} janvier	Effectifs			Densité ¹ en 2014
	2012	2013	2014	
Infirmiers	567 564	595 594	616 796	938
Médecins	216 762	218 296	219 834	334
Sages-femmes	19 535	20 235	20 772	141
Masseurs-kinésithérapeutes	75 164	77 778	80 759	123
Pharmaciens	72 811	73 670	73 598	112
Chirurgiens-dentistes	40 599	40 833	41 186	63
Manipulateurs ERM	30 201	31 242	32 316	49
Opticiens-lunetiers	25 010	27 340	29 071	44
Orthophonistes	21 220	21 902	22 744	35
Pédicures-podologues	12 085	12 430	12 850	20
Psychomotriciens	8 385	8 891	9 516	14
Ergothérapeutes	8 079	8 539	9 122	14
Orthoptistes	3 655	3 826	4 016	6
Audio-prothésistes	2 625	2 768	2 920	4

1. Nombre de professionnels en activité pour 100 000 habitants ; pour les sages-femmes : nombre pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans.

Sources : Drees ; Insee.

Lits installés en hospitalisation complète

Au 31 décembre	1998	2003	2012
Secteur public	313 315	305 297	255 797
Secteur privé	175 395	160 405	156 682
Total	488 710	465 702	412 479

Champ : hors service de santé des Armées.

Source : Drees.

Pharmacies et laboratoires d'analyses médicales

Au 31 décembre	2000	2005	2012	2013
Pharmacies	22 698	22 610	21 939	21 915
Laboratoires	4 084	3 876	3 888	3 961

Champ : France métropolitaine.

Sources : Ordre national des pharmaciens ; CNAMTS.

Médecins, infirmiers et lits d'hôpital dans quelques pays du Monde

	densité pour 1000 habitants					
	Médecins		Infirmiers		Lits d'hôpital	
	2000	2012	2000	2012	2000	2012
Allemagne ¹	3,3	4,0	9,6	11,3	9,1	8,3
Australie ²	2,5	3,3	10,1	10,2	4,0	3,8
Autriche	3,9	4,9	7,2	7,8	8,0	7,7
Canada ^{2,3}	2,1	2,5	10,1	9,4	3,8	2,7
Corée	1,3	2,1	3,0	4,8	4,7	10,3
Espagne	3,2	3,8	3,6	5,2	3,7	3,0
Estonie	3,1	3,3	5,8	6,2	7,0	5,5
États-Unis ^{2,4}	2,3	2,5	10,2	11,1	3,5	3,1
Finlande ^{1,3}	2,9	3,3	9,3	10,5	7,5	5,3
France³	3,3	3,3	6,7	9,1	8,0	6,3
Hongrie	2,7	3,1	5,3	6,3	8,2	7,0
Mexique	1,6	2,2	2,2	2,6	1,8	1,6
Rép. tchèque	3,4	3,7	7,6	8,1	7,8	6,7
Slovaquie ³	3,4	3,4	7,4	5,8	7,9	5,9
Slovénie	2,2	2,5	6,9	8,2	5,4	4,5
Turquie ³	1,3	1,7	1,0	1,8	2,0	2,7

1. Données 2011 au lieu de 2012 pour les infirmiers.

2. Données 2011 au lieu de 2012 pour les lits d'hôpital ; données 2010 pour les États-Unis.

3. Y c. médecins travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc...).

4. Données 2011 au lieu de 2012 pour les médecins.

Note : médecins pratiquant la médecine et infirmiers professionnellement actifs sans précision contraire.

Source : OCDE.

9.4 Dépenses de santé

La **dépense courante de santé (DCS)**, mesurée selon les normes françaises, s'élève en 2013 à 247,7 milliards d'euros, soit 11,7 % du PIB. La **consommation de soins et biens médicaux (CSBM)**, qui en représente les trois quarts, est évaluée en base 2010 à 186,7 milliards d'euros, soit 2 843 euros par habitant et 8,8 % du PIB. Par rapport à la base précédente, sa part dans le PIB diminue : pour l'année 2011, dernière année définitive comparable, elle s'élève à 8,7 % contre 9,0 % en base 2005. Cette diminution est due à la réévaluation de 3 % du niveau du PIB en base 2010, conjuguée à une légère réduction du niveau de la CSBM liée au changement de base.

Le ralentissement de la progression de la CSBM en valeur, amorcé en 2008, se confirme en 2013. La croissance reste nettement inférieure à celle observée au début de la décennie 2000. Cette faible croissance est due à une progression des soins hospitaliers toujours modérée, à une croissance de la dépense de **soins de ville** ralentie et à un infléchissement de la dépense de médicaments de plus en plus marqué. Après avoir fortement décollé, la dépense de médicaments recule depuis deux ans. Ce retrait résulte d'une nouvelle diminution des prix et d'une croissance modérée des volumes. Il est lié aux importantes baisses de prix mise en œuvre en 2012-2013, à la généralisation de spécialités très consommées et au renforcement de la mesure « tiers-payant contre **génériques** » à partir de juillet 2012.

En 2013, la part de la consommation de soins et de biens médicaux financée par la

Sécurité sociale atteint 76 % et celle prise en charge par les **organismes complémentaires** 13,8 %. Quant au reste à charge des ménages, il s'établit à 8,8 %, en recul de 0,2 point par rapport à 2012.

Outre la CSBM, la dépense courante de santé comprend les autres dépenses en faveur des malades, les dépenses de prévention organisée, de recherche et de formation médicales, ainsi que les coûts de gestion du système de santé. Ces autres dépenses représentent le quart de la dépense courante de santé. Si les dépenses de prévention restent stables, les soins aux personnes âgées en établissement et les soins infirmiers à domicile ont une croissance proche de 4 %. Quant aux indemnités journalières, elles augmentent de 0,4 % en 2013.

En 2012, la dépense courante de santé de la France, mesurée selon les normes internationales, représente 11,2 % du PIB. Cette évaluation place la France dans le groupe de tête des pays membres de l'OCDE, derrière les États-Unis, les Pays-Bas et la Suisse, et à un niveau légèrement supérieur à celui de l'Allemagne et de la Belgique. La France figure parmi les pays dans lesquels la prise en charge des dépenses de santé par les fonds publics est la plus importante et le reste à charge des ménages est le plus limité. Exprimée en **parité de pouvoir d'achat**, la **dépense totale de santé (DTS)** de la France se situe à un niveau un peu supérieur à la moyenne de l'OCDE. ■

Définitions

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, biens et services médicaux consommés sur le territoire national par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'Aide médicale d'État ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. Les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les SSIAD en sont exclus. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, de transports de malades, de médicaments et de biens médicaux.

CMU-C, comptes nationaux de la santé, dépense courante de santé (DCS), dépense totale de santé (DTS), médicament générique, organismes d'assurance maladie complémentaires, parités de pouvoir d'achat (PPA), soins de ville : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Comptes nationaux de la santé 2013 », *Collection Études et Statistiques*, édition 2014, Drees, septembre 2014.
- « Les Comptes nationaux de la santé en 2013 », *études et résultats n° 890*, Drees, septembre 2014.
- « Panorama de la santé 2013 », *Les indicateurs de l'OCDE*.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006	2013	13/12 en %
Soins hospitaliers ¹	70,6	86,7	2,6
Secteur public	54,4	66,8	2,8
Secteur privé	16,2	19,9	1,8
Soins de ville	39,5	48,9	3,0
Médecins	17,5	20,5	2,2
Auxiliaires médicaux	8,8	13,1	6,6
Dentistes	9,1	10,6	1,5
Analyses de laboratoires	3,9	4,3	0,4
Cures thermales	0,3	0,4	4,2
Médicaments	31,2	33,5	-1,3
Autres biens médicaux	9,3	13,4	5,4
Optique	4,3	5,7	3,4
Prothèses, orthèses, VHP ²	1,7	2,5	7,3
Matériels et pansements	3,3	5,1	6,8
Transports de malades	3,1	4,3	5,8

Consommation de soins et de biens médicaux

153,7 186,7 2,2

1. Court et moyen séjour, psychiatrie.
2. Véhicules pour handicapés physiques.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

Poids de la CSBM et de la dépense courante de santé

en % du PIB

	2006	2009	2012	2013
Consom. de soins et de biens médicaux	8,3	8,8	8,7	8,8
Dépense courante de santé	10,9	11,6	11,6	11,7

Sources : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010 ; Insee.

Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

	2006	2012 (r)	2013
Sécurité sociale de base ¹	76,8	75,9	76,0
État et CMU-C org. de base	1,4	1,3	1,4
Organismes complémentaires ²	13,0	13,8	13,8
dont : mutuelles	7,6	7,4	7,3
sociétés d'assurance	3,0	3,8	3,9
institutions de prévoyance	2,3	2,5	2,6
Ménages	8,8	9,0	8,8
Total	100,0	100,0	100,0

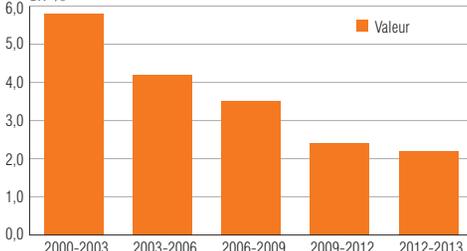
1. Y c. déficit des hôpitaux publics.

2. Y c. prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees - comptes nationaux de la santé 2010.

Taux de croissance annuel moyen de la consommation de soins et de biens médicaux

en %



Source : Drees, comptes nationaux de la santé ; bases 2005 (2000-2006) et 2010 (2006-2013).

Dépense courante de santé

en milliards d'euros courants

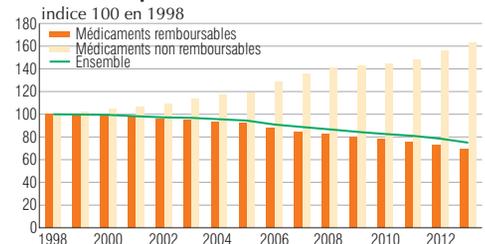
	2006	2013	13/12 en %
CSBM	153,7	186,7	2,2
Soins de longue durée ¹	12,9	19,2	3,8
Indemnités journalières	10,7	12,8	0,4
Prévention	5,2	5,8	0,1
Subventions au syst. de soins	2,3	2,8	5,2
Recherche	7,0	7,4	-1,0
Formation	1,3	2,0	1,7
Coût de gestion syst. de santé ²	11,9	14,7	2,7
Double compte (rech. pharm.)	-3,9	-3,8	-1,0
Dépense courante de santé	201,2	247,7	2,2

1. Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile.

2. Le coût de gestion des organismes complémentaires est calculé hors contribution au Fonds CMU.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

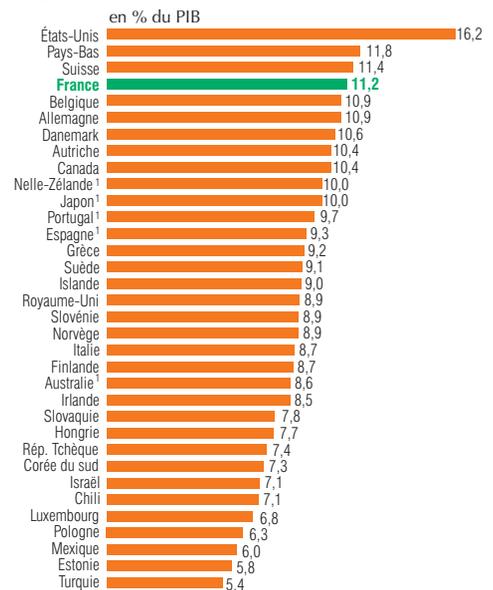
Évolution des prix des médicaments de 1998 à 2013



Note : l'innovation n'est pas prise en compte dans l'évolution du prix.

Source : Drees, comptes de la santé - base 2010.

Dépense courante de santé dans les pays de l'OCDE en 2012



1. Données 2011.

Note : classement établi à partir de la dépense courante de santé au sens international.

Sources : Drees ; OCDE.

9.5 Personnes handicapées

Près de 362 000 travailleurs handicapés sont employés en 2012 dans les 100 300 établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé assujettis à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**. En 2012, 38 400 nouveaux bénéficiaires de l'OETH ont été embauchés, soit 3 300 de moins qu'en 2011. Contrairement aux années précédentes, ces nouveaux bénéficiaires sont recrutés plus souvent en CDD qu'en CDI. Les petits établissements recrutent plus fréquemment que les autres les nouveaux bénéficiaires en CDI.

Les dépenses liées à l'invalidité augmentent à un rythme soutenu depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et le plan de revalorisation de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** initié en 2008. Cette augmentation est tout particulièrement liée à la forte hausse des dépenses d'allocations : + 10,8 % au titre de l'AAH, et + 4,6 % pour la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**. En juin 2013, 157 000 personnes ont perçu une aide au titre de la PCH ; 93 % des allocataires ont perçu un versement au titre d'une aide humaine et 7 % pour un aménagement du logement ou du véhicule. La dépense mensuelle moyenne de PCH par allocataire s'est élevée à 770 euros. Les dépenses liées aux accidents du travail et maladie professionnelles sont en léger recul en 2012. Le

nombre d'accidents du travail baisse d'environ 6 % en 2012, poursuivant sa tendance de moyen terme.

À la rentrée 2013, plus de 311 000 **enfants ou adolescents en situation de handicap** sont **scolarisés**, soit une hausse de 4,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Dans les écoles élémentaires, les classes pour l'inclusion scolaire (Clis) accueillent 46 700 élèves présentant un handicap et pouvant tirer profit d'une scolarisation en milieu scolaire ordinaire. Dans le secondaire, 29 100 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans l'une des 2 808 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis). Encadrés par un enseignant spécialisé, ces élèves reçoivent un enseignement adapté et bénéficient, autant que possible, de temps d'inclusion au sein de classes ordinaires. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs forment 45 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Le développement des outils numériques apporte des réponses personnalisées et efficaces aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap. Ils permettent d'améliorer l'efficacité des apprentissages en personnalisant les enseignements et les parcours scolaires et contribuent ainsi à l'égalité des chances. ■

Définitions

Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise (2 % à Mayotte). Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Aide sociale aux personnes handicapées, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), emploi en équivalent-temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- L'obligation d'emploi de travailleurs handicapés en 2012 – Des recrutements plus nombreux en CDD qu'en CDI », *Dares Analyses* n° 083, novembre 2014.
- Repères et références statistiques 2014 », Depp, septembre 2014.
- « Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2012 », *études et résultats* n° 888, Drees, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2012 en %

Type de reconnaissance	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	58	42	3	23	33	41	6	15	35	44
AT-MP ²	78	22	0	9	28	63	9	18	16	57
Pensionnés d'invalidité	40	60	0	7	25	68	7	19	41	33
Titulaires carte invalidité	60	40	5	31	29	35	5	11	42	42
Allocataires AAH	66	34	5	26	28	41	13	17	35	35
Mutilés de guerre et assimilés et autres	83	17	1	13	30	56	21	21	22	36
Ensemble	59	41	2	19	32	47	7	16	33	44

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial n'ayant pas d'accord spécifique à l'emploi de personnes handicapées.

Source : Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi en %

Secteur d'activité	2010	2011	2012
Agriculture	2,9	3,0	2,7
Industrie	3,5	3,6	3,6
Construction	2,8	2,9	2,8
Tertiaire (hors transport)	2,5	2,7	2,7
Transport	2,7	2,8	3,0
Ensemble des établissements	2,8	3,0	3,0

Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence / effectifs salariés totaux en EOTF (calculés selon l'article L 1111-2 du code du travail).
Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial ; hors établissements ayant signé un accord relatif à l'insertion des travailleurs handicapés.

Sources : Agefiph ; Dares.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2013-2014

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Étab. hospitaliers	Étab. médicaux et sociaux
Premier degré	94 782	46 783	5 448	60 999
Préélémentaire	28 340	7 174	2 412	20 292
Élémentaire	66 442	39 609	3 036	40 707
Second degré	68 473	29 122	2 130	6 863
Premier cycle	52 757	11 492	1 466	5 419
Second cycle	15 217	2 605	664	1 444
Autre niveau ³	499	15 025	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	353	3 424
Total	163 255	75 905	7 931	71 286

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Source : Depp.

Déficiences principales selon les allocations en 2010 en %

Nature de la déficience	Bénéficiaires de l'ACTP	Bénéficiaires de la PCH anciennement de l'ACTP	Autres bénéficiaires de la PCH	Total
Motrice	36	53	44	41
Intellectuelle, psych. ou cognitive	26	17	16	21
Handicap multiple	21	25	18	20
Sensorielle	15	4	17	14
Autres	2	2	5	3

Champ : allocataires de la PCH ou de l'ACTP de 20 à 59 ans ayant de l'aide humaine pour les activités de la vie quotidienne, vivant à domicile.

Source : Drees, enquête auprès des allocataires de l'ACTP et de la PCH 2009-2010.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP en millions d'euros

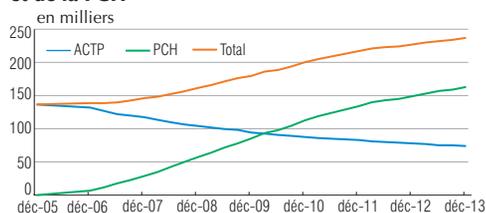
	2012 (p)	12/11 en %
AT-MP¹	12 496	- 0,1
Remplacement de revenu définitif	6 944	- 2,1
dont : Rentes et pensions AT-MP ¹	5 989	///
<i>Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA)²</i>		
	955	///
Remplacement de revenu temporaire ³	3 070	0,7
Soins de santé	1 265	5,5
Autres prestations AT-MP ¹	1 217	3,9
Invalidité	35 622	5,5
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	8 723	7,4
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	7 779	10,8
<i>Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)</i>		
	1 204	3,6
PCH et ACTP ⁴ de moins de 60 ans	1 502	4,6
AJPP, APP, AES, AEEH ⁴	837	8,4
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁵	13 176	2,7
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	1 717	1,2
Autres prestations liées à l'invalidité	685	- 6,2

1. Accidents du travail et maladies professionnelles. 2. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. 3. Indemnités journalières (IJ), maintien de salaire et complément d'IJ.

4. Voir définitions. 5. Y.c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie.

Source : Drees, comptes de la protection sociale - base 2010.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH en milliers



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.

Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2013

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	31 880	50 754	82 634
Licences masculines	18 449	27 219	45 668
Licences féminines	7 938	14 064	22 002
Autres titres de participation	5 493	9 471	14 964
Clubs	1 266	936	2 202

Source : Mission des Études, de l'Observation et des Statistiques.

9.6 Personnes âgées dépendantes

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge des **personnes âgées dépendantes** constitue un enjeu majeur. La dépendance d'une personne âgée est définie, par analogie avec le handicap, comme un état durable de la personne entraînant des incapacités et requérant des aides pour réaliser des actes de la vie quotidienne. Le degré de dépendance d'une personne âgée dépend du niveau des limitations fonctionnelles et des restrictions d'activité qu'elle subit, et non directement de son état de santé. La frontière entre dépendance et problèmes de santé est poreuse, dans la mesure où ces limitations résultent souvent de problèmes de santé actuels ou passés.

En 2013, 8,6 milliards d'euros sont consacrés aux soins de longue durée aux personnes âgées hébergées en établissement, soit une hausse de 4,0 % par rapport à 2012. Les soins dans les **établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)** ou dans les **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)** représentent 7,6 milliards d'euros, soit trois fois plus qu'en 1995. Cette hausse est liée à l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, à la forte expansion de capacité des établissements qui les accueillent et à la conversion de certaines unités de soins de longue durée dans les hôpitaux en EHPAD. Fin 2011, les personnes évaluées en **groupes iso-ressources (GIR)** 1 à 4 représentent 89 % des résidents en EHPAD et la quasi totalité en unité de soins de longue durée (USLD). La proportion de personnes âgées très dépendantes, relevant

des GIR 1 ou 2, augmente régulièrement dans les établissements, pour atteindre 55 % en EHPAD et 84 % en USLD.

À la fin 2011, les 7 752 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes offrent en moyenne 101 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus. Le taux d'équipement varie selon les départements de 22 à 185 places. Bien que la situation géographique soit le premier critère pour choisir un établissement, les frais restant à la charge des familles, constitués en grande partie par le coût de l'hébergement, influent aussi sur le choix. L'accès aux EHPAD dépend aussi d'autres critères, comme le nombre de places disponibles et les choix personnels ou familiaux. Au final, seuls 30 % des résidents n'ont pas changé de communes lorsqu'ils ont intégré un EHPAD et près des deux tiers ne vont pas dans l'établissement le plus proche.

Fin 2012, 1,19 million de personnes perçoivent l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** en France métropolitaine, soit 20,6 % de la population âgée de 75 ans ou plus. Entre 2008 et 2012, le nombre de bénéficiaires de l'APA résidant à domicile a augmenté de 8 %, pour atteindre 610 900 personnes âgées de 60 ans ou plus à la fin de 2012. De 2007 à 2011, cette population a vieilli de six mois : la moitié des bénéficiaires est âgée de plus de 84 ans et 6 mois. Les trois quarts sont des femmes et 20 % sont évalués comme très dépendants en GIR 1 ou 2. ■

Définitions

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA), établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), grille AGGIR, groupes iso-ressource (GIR), taux de dépendance : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes nationaux de la santé en 2013 », *Document de travail*, Série statistiques, Drees, édition 2014.
- « Accessibilité et accès aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes en 2011 », *études et résultats* n° 891, Drees, septembre 2014.
- « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012 », *document de travail* n° 187, Drees, avril 2014.
- « L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *études et résultats* n° 877, Drees, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Nombre de structures d'hébergement pour personnes âgées et nombre de places installées, selon la catégorie de l'établissement en 2011

Catégorie d'établissement au 31 décembre	Structures		Places installées	
	Nombre	dont EHPAD en %	Nombre	dont EHPAD en %
Logements-foyers	2 559	12,7	128 666	15,4
Logements-foyers privés à but lucratif	89	6,7	4 178	12,4
Logements-foyers privés à but non lucratif	688	11,0	33 884	12,1
Logements-foyers publics	1 782	13,7	90 604	16,7
Maisons de retraite	7 225	95,4	555 773	98,3
Maisons de retraite privées à but lucratif	1 768	94,1	120 007	97,7
Maisons de retraite privées à but non lucratif	2 311	92,2	160 436	96,7
Maisons de retraite publiques	3 146	98,4	275 330	99,4
Unités de soins de longue durée (USLD)	608	84,0	34 187	76,8
Autres établissements ¹	89	27,0	1 857	35,7
Total	10 481	74,0	720 483	82,3

1. Résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.
 Champ : établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.
 Source : Drees.

Dépenses de soins de longue durée aux personnes âgées

en millions d'euros

	2005 (r)	2009 (r)	2013
Soins en établissements pour personnes âgées	4 569	7 214	8 595
Évolution en %	13,3	15,5	4,0
Soins de longue durée dans les hôpitaux	1 341	1 199	1 007
Soins en EHPA - EHPAD	3 228	6 015	7 588
Établissements publics	1 972	3 448	4 159
Établissements privés à but non lucratif	790	1 485	1 971
Établissements privés à but lucratif	466	1 083	1 458
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	911	1 311	1 538
Évolution en %	8,9	8,3	4,6
Total des soins de longue durée aux personnes âgées	5 480	8 525	10 132
Évolution en %	12,6	14,3	4,1
dont : ONDAM ¹ personnes âgées	4 142	6 267	8 388
Contribution CNSA	0	853	719

1. Objectif national de dépenses d'assurance maladie.
 Note : les évolutions sont calculées par rapport à l'année précédente.
 Source : Drees.

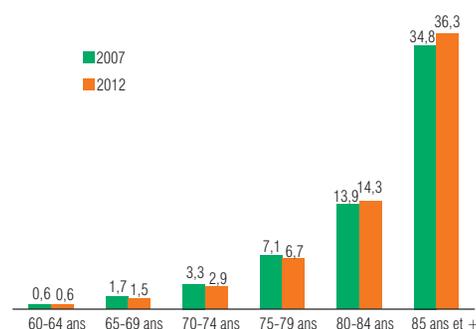
Bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance en 2012

Au 1 ^{er} janvier	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
Domicile	20 892	118 388	153 208	403 912	696 400
Établissement	90 364	190 240	90 364	104 632	475 600
Ensemble	111 256	308 628	243 572	508 544	1 172 000

Champ : France métropolitaine.
 Source : Drees.

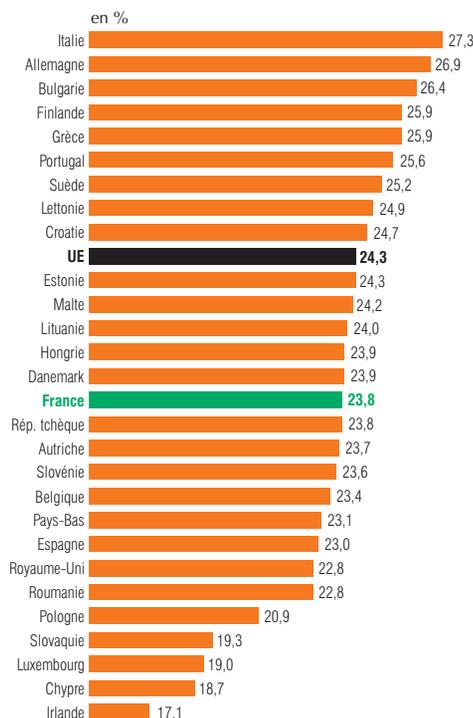
Taux de dépendance par âge au sens de l'APA

Taux de dépendance, en %



Lecture : parmi l'ensemble des personnes âgées de 80 à 84 ans résidant en France métropolitaine, 14,3 % bénéficient de l'APA au 01/01/2012.
 Champ : France métropolitaine.
 Sources : Drees ; Insee.

Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus dans l'UE en 2013



Source : Eurostat.

10.1 Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2013, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,3 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, soit 130 000 de plus qu'à la rentrée précédente (+ 0,8 %). L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 2,1 %.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,7 millions d'élèves (+ 0,6 % par rapport à l'année précédente). Le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et dans les classes élémentaires du secteur **privé**, mais baisse dans les classes préélémentaires du secteur privé. La taille des classes en préélémentaire est en moyenne de 25,8 élèves dans le secteur public et de 26,8 élèves dans le privé ; elle est proche de 23 élèves en moyenne par classe en élémentaire.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, accueille 5,5 millions d'élèves à la rentrée 2013, soit une progression de 0,9 % par rapport à la rentrée précédente. Au sein du second degré, les effectifs du premier cycle augmentent de 0,6 % par rapport à la rentrée 2012, poursuivant une tendance à la hausse constante depuis 2010. Les effectifs du second cycle sont également en progression par rapport à 2012 : + 1,9 % dans la filière professionnelle et + 1,3 % dans la filière générale et technologique. Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes est de 24,8 élèves dans

le public et 26,0 élèves dans le privé. Elle est inférieure à 20 élèves dans le second cycle professionnel. La taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique du secteur public est la plus élevée des trois cycles d'enseignement (29,8 élèves).

Lors de la session 2013, le taux de réussite au **diplôme national du brevet** s'établit à 84,7 %. La **réforme de la voie professionnelle**, mise en place progressivement depuis 2008, vise à augmenter le nombre de diplômés de **niveau de formation IV**. En 2013, le nombre de diplômes professionnels de niveau V (cycle court) augmente de 2,7 %. Entre les sessions 2012 et 2013, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** et le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** gagnent respectivement 786 et 7 753 diplômés. Durant cette période, les diplômés professionnels de niveau IV chutent de 9,6 %, en lien avec la fin de la coexistence des deux cursus menant au baccalauréat professionnel.

Avec 589 400 admis, le taux de réussite au **baccalauréat** 2013 est de 86,9 %. Par rapport à la session 2012, il augmente de 2,4 points dans la voie générale, de 3,2 points dans la voie technologique et 0,5 point dans la voie professionnelle.

Les enfants de cadres ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite au brevet ou au baccalauréat. Les filles réussissent aussi davantage que les garçons à obtenir ces deux diplômes, ainsi que les diplômés professionnels. ■

Définitions

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Regards sur l'éducation 2014 », OCDE, septembre 2014.
- « Repères et références statistiques 2014 », Depp, août 2014.
- « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité », édition 2014, Depp, mars 2014.
- « Les élèves du second degré à la rentrée 2013 », note d'information n° 13.34, Depp, décembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010	2012 (r)	2013 (p)
Premier degré éducation nationale						
Pré-élémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 557,0	2 580,9
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 115,7	4 132,6
ASH ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	46,2	47,2
Total du premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 718,9	6 760,6
Second degré éducation nationale						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 216,7	3 237,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	705,5	657,5	670,3
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 452,2	1 470,6
Enseignement adapté (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	95,6	95,6	94,4
Total du second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 422,0	5 472,8
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	147,5	148,6
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,5	444,8	432,4
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	72,8	71,7
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 379,2	2 429,9
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 187,5	15 316,0

1. Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-adaptation et intégration scolaires).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France (hors Mayotte avant 2012).

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe

	1999	2005	2010	2013
Premier degré				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	25,5	26,1	25,7	25,8
Classes élémentaires	22,3	22,5	22,7	22,9
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	25,9	27,6	27,0	26,8
Classes élémentaires	23,9	22,8	22,9	23,2
Second degré				
Enseignement public				
1 ^{er} cycle ¹	24,2	24,0	24,2	24,8
2 nd cycle professionnel	20,8	20,1	19,1	19,3
2 nd cycle général et techno.	28,8	28,8	28,5	29,8
Enseignement privé				
1 ^{er} cycle ¹	24,8	24,7	25,3	26,0
2 nd cycle professionnel	19,7	19,2	18,6	17,9
2 nd cycle général et techno.	24,7	25,0	25,1	26,0

1. Y c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; non compris SEGPA.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France (hors Mayotte pour les années 1999, 2005 et 2010).

Source : Depp.

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2013

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	658 198	84,7
<i>dont série générale</i>	<i>605 983</i>	<i>85,7</i>
Certificat d'aptitude professionnelle ¹	194 022	83,8
Brevet d'études professionnelles ¹	151 580	83,3
Baccalauréat général	305 316	92,0
Littéraire (L)	50 358	91,0
Économique et social (ES)	97 729	91,5
Scientifique (S)	157 229	92,6
Baccalauréat technologique	124 853	86,5
<i>dont : sciences et techno. de la gestion (STG)</i>	<i>61 124</i>	<i>84,4</i>
<i>sc. et tech. ind. dev. durable (STI2D)</i>	<i>24 660</i>	<i>91,5</i>
<i>sc. et tech. design et arts appl. (STD2A)</i>	<i>2 660</i>	<i>95,6</i>
<i>sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)</i>	<i>22 400</i>	<i>85,2</i>
<i>sciences et techno. de laboratoire (STL)</i>	<i>6 800</i>	<i>93,8</i>
Baccalauréat professionnel	159 241	78,9
Total des baccalauréats	589 410	86,9

1. Y c. les diplômes agricoles (CAPA et BEPA).

Champ : France.

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe et d'étudiants par enseignant dans quelques pays de l'UE en 2012

	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant
	Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle		Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle	
Allemagne	21,0	24,5	13,7	15,7	14,9	10,7
Autriche	18,3	21,1	9,8	15,2	19,8	7,8
Bulgarie	20,7	22,1	12,3	15,7	19,3	7,6
Chypre	18,4	21,2	10,1	19,8	21,0	9,1
Croatie	16,9	20,8	9,7	18,4	22,4	10,9
Espagne	21,4	24,5	9,9	20,8	22,5	7,6
Estonie	17,0	15,7	14,1	19,8	21,3	11,3
Finlande	19,4	20,3	16,1	19,4	20,9	15,9
France	22,7	25,1	9,9	25,1	19,3	17,1
Hongrie	20,9	21,2	12,5	17,3	19,6	13,9
Italie	19,0	21,0	13,0	18,7	19,6	14,1

Source : Eurostat.

10.2 Enseignement supérieur

À la rentrée 2013, 2 430 100 étudiants sont inscrits dans l'**enseignement supérieur**, soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2012. Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur augmentent ainsi pour la cinquième année consécutive, atteignant un niveau jamais atteint. Le nombre d'étudiants étrangers augmente de 2,2 %.

Entre 2012 et 2013, le nombre d'étudiants à l'université (hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs) augmente de 2,6 %, porté par la hausse des effectifs en première année commune aux études de santé (Paces) (+ 4,5 %). Le nombre d'étudiants préparant un **diplôme universitaire de technologie (DUT)** et le nombre d'étudiants en sections de techniciens supérieurs (STS) augmentent légèrement (respectivement + 1,0 % et + 0,5 %). Dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les prépas intégrées des écoles d'ingénieurs, la hausse est de 2,4 %. Les inscriptions dans les formations d'ingénieurs augmentent de 2,2 % entre 2012 et 2013. Depuis les années 1990, elles ont connu une progression importante : + 4 % par an en moyenne annuelle entre 1990 et 2013. À la rentrée 2013, le nombre d'étudiants augmente dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (+ 2,4 %). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années 1990 (+ 5 % par an entre 1990 et 2013).

En 2012, 135 400 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie

de l'apprentissage, soit une hausse de 10,2 % par rapport à l'année précédente. Tous les niveaux enregistrent une augmentation. Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 45,6 % des apprentis du supérieur. Les effectifs préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage augmentent aussi (+ 12,6 %), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique.

Dans l'enseignement supérieur, à la session 2012, le nombre de diplômes délivrés augmente pour tous les diplômes excepté pour les **masters** (- 2,1 %). Cette baisse concerne essentiellement les masters recherche et masters professionnels, alors que les masters indifférenciés continuent à augmenter, mais beaucoup moins fortement que les années précédentes. Encore en forte progression ces dernières années (+ 13 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2010), le nombre de **licences** professionnelles ralentit (+ 3,0 % entre 2011 et 2012). Le nombre de **doctorats** augmente moins qu'en 2011 (+ 2,3 %).

La part des jeunes adultes de 30 à 34 ans ayant débuté des études supérieures au sein de l'Union européenne est en augmentation constante, passant de 24 % en 2002 à 37 % en 2013. Les proportions les plus élevées des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur sont observées en Irlande, au Luxembourg et en Lituanie. ■

Définitions

Enseignement supérieur : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), doctorat, grande école, institut universitaire de technologie (IUT), licence, master : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2014 », Depp, septembre 2014.
- « La part des jeunes adultes diplômés de l'enseignement supérieur en hausse de 37 % », *communiqué de presse* n° 57, Eurostat, avril 2014.
- « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », *note d'information* n° 14.02, SIES, avril 2014.
- « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2012-2013 : afflux de nouveaux bacheliers, attractivité aux grandes écoles et du privé », *note d'information* n° 14.01, SIES, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1980	1990	2000	2005	2010	2013
Universités ¹	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 355,9
CPGE ² et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	93,5
Sections de techniciens supérieurs (STS)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	255,0
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	115,8
Formations d'ingénieurs (y c. en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	137,3
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	134,2
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	(p) 132,9
Autres établissements d'enseignement supérieur ³	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	205,6
Total	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 430,1

1. Hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine. 2. Classes préparatoires aux grandes écoles. 3. Écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc. ; y c. les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte avant 2011.

Source : SIES.

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1990	2000	2010	2012
BTS ¹	53,0	94,2	113,5	118,6
DUT	27,8	47,5	47,3	46,9
DEUG, DEUST	88,4	124,7	1,4	1,2
Licence	71,3	135,0	///	///
Licence LMD	///	///	161,2	168,1
dont : Licence générale	///	///	117,0	121,3
Licence professionnelle	///	///	44,2	46,8
Maîtrise	51,2	93,3	///	///
Master professionnel / DESS	12,6	32,6	60,1	60,7
Master recherche / DEA	20,0	23,4	18,9	18,0
Master indifférencié	///	///	24,5	43,4
Diplôme d'ingénieur	16,1	24,6	28,9	31,3
Diplôme d'écoles de commerce	12,2	18,3	28,9	33,6
Doctorat (hors HDR ²)	7,2	10,0	11,1	11,8
Diplôme de docteur (santé)	8,8	6,7	3,7	4,7
Capacité en médecine	...	1,6	1,4	1,3
DES, DIS, DESC ³	...	3,2	4,6	5,8

1. Hors Mayotte avant 2012. 2. Habilitation à diriger des recherches. 3. DES, DESC : diplôme d'études spécialisées (complémentaires) ; DIS : diplôme interdisciplinaire de spécialisation.

Source : SIES.

Étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée 2013

	Effectifs en milliers	dont femmes en %
Droit, sciences politiques	208,4	64,5
Sciences économiques, gestion	197,7	52,7
AES (filière adm. économique et sociale)	39,3	59,4
Pluridroit, sciences économiques, AES	0,1	52,8
Lettres, sciences du langage	96,6	70,0
Langues	111,8	74,1
Sciences humaines sociales	250,1	68,0
Plurilittres, langues, sciences humaines	6,9	77,0
Sciences fondamentales et applications	212,2	25,0
Sciences de la nature et de la vie	83,6	59,2
Sciences et tech. des activités phys. et sportives	48,3	28,7
Pluri-sciences	28,4	44,6
Médecine-odontologie	135,4	62,0
Pharmacie	22,7	65,0
Plurisanté ¹	58,1	64,9
Total	1 499,6	56,9
Cursus licence	901,9	56,2
Cursus master	536,0	59,2
Cursus doctorat	61,7	48,2

1. La Paces (Première année commune des études de santé) est comptabilisée en plurisanté cursus licence.

Note : y c. classes préparatoires aux grandes écoles, préparation DUT et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine.

Source : SIES.

Origine sociale des étudiants français à l'université à la rentrée 2013

en %

	Université ^{1 2}		dont	
			lettres	sciences
Agriculteurs	1,7	1,5	2,0	
Artisans, comm., chefs d'entrep.	7,5	6,5	7,1	
Prof. libérales, cadres sup.	30,3	25,2	30,4	
Professions intermédiaires	12,8	13,4	14,2	
Employés	12,5	13,6	13,2	
Ouvriers	10,7	11,2	11,9	
Retraités, inactifs	13,1	16,3	11,5	
Non renseigné	11,4	12,3	9,6	
Effectifs en milliers	1 281,7	386,2	258,1	

1. Y c. DUT. 2. Y c. Université de Lorraine.

Source : SIES.

Population ayant un niveau d'études supérieur dans l'UE en 2013

en % de la population

	25 à 64 ans		dont 25 à 34 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	30,6	26,4	27,9	32,2
Autriche	22,5	19,0	23,5	26,6
Belgique	32,8	38,3	35,9	49,4
Bulgarie	20,0	31,2	22,0	37,7
Chypre	37,4	41,0	44,2	58,0
Croatie	17,9	20,9	21,7	36,8
Danemark	30,3	40,7	32,4	50,6
Espagne	32,0	35,4	35,7	46,5
Estonie	29,5	46,8	33,1	54,5
Finlande	34,1	47,1	31,6	48,9
France	30,1	34,0	39,3	48,4
Grèce	27,3	27,5	31,7	42,7
Hongrie	19,4	25,5	24,8	37,1
Irlande	37,6	45,2	44,6	57,1
Italie	14,4	18,1	17,7	27,9
Lettonie	23,0	38,2	28,4	53,1
Lituanie	28,3	41,5	42,3	58,9
Luxembourg	41,9	39,4	42,3	54,0
Malte	18,5	19,2	24,3	34,2
Pays-Bas	34,8	33,0	38,5	47,2
Pologne	21,4	30,0	32,9	51,1
Portugal	15,4	23,1	22,1	36,7
République tchèque	20,0	21,0	24,5	34,2
Roumanie	14,9	16,4	21,1	26,8
Royaume-Uni	38,3	40,9	42,6	47,3
Slovaquie	17,9	21,9	24,2	35,4
Slovénie	22,7	33,3	28,2	47,0
Suède	31,2	43,0	38,4	51,7
UE	27,0	29,9	31,5	41,1

Note : enseignement supérieur de premier et deuxième cycles (CITE niveaux 5-6).

Source : Eurostat.

10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2013, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 52 580 écoles en France. La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur de l'**enseignement privé** avec 6 classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins. Dans le secteur public, 9 % des écoles sont à classe unique, contre 3 % dans le secteur privé.

Le nombre d'établissements du second degré s'établit à 11 400 environ à la rentrée 2013. Un peu moins du tiers de l'ensemble de ces établissements relève du secteur privé. Les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels y sont les mieux représentés : 40 % sont privés contre 25 % des collèges. Les établissements scolaires du second degré sont de tailles extrêmement variées. La taille moyenne des établissements publics est supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé : 494 élèves en moyenne pour les collèges du secteur public à la rentrée 2013 contre 383 dans le secteur privé. Pour les lycées professionnels (LP) comme les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la taille moyenne par

secteur varie du simple à plus du double : 405 élèves pour les LP publics et 166 élèves pour le privé ; 980 élèves pour les LEGT publics et 417 pour le privé.

En France, 1 162 500 personnes, dont 78,4 % d'enseignants, sont en activité à la rentrée 2013 dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur). Les femmes représentent 68 % de l'ensemble du personnel. Dans le secteur public, 82 % des **enseignants du premier degré** sont des femmes. Elles sont également majoritaires dans le second degré public (58 %). En revanche, l'**enseignement supérieur** est majoritairement masculin (38 % de femmes). La féminisation des corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public : la part des femmes est plus importante que celle des hommes (74 %), en particulier dans le 1^{er} degré (91 %).

Si les violences physiques contre les personnels de l'Éducation nationale (professeurs des écoles, **enseignants du second degré**, conseillers et assistants d'éducation, chefs d'établissement) sont relativement rares, chaque année en moyenne, 12 % d'entre eux déclarent faire l'objet de menaces ou d'insultes dans l'exercice de leur métier. Cette proportion est près de deux fois plus élevée que dans l'ensemble des autres professions. ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement privé, enseignement supérieur, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 24, Depp, octobre 2014.
- « Repères et références statistiques 2014 », Depp, septembre 2014.
- « Éducation nationale : des métiers exposés aux menaces et aux insultes », *Insee Première* n° 1506, juillet 2014.
- « Les concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », *note d'information* n° 21, Depp, juin 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1989	1994	1999	2004	2009	2013
Enseignants dans le secteur public	756 260	807 135	841 140	860 198	804 043	774 938
Enseignants dans le secteur privé ¹	126 380	134 940	139 155	144 940	140 454	136 094
Total des enseignants²	882 640	942 075	980 295	1 005 138	944 497	911 032
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	288 660	297 750	364 790	344 794	252 197	251 508
<i>dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.</i>	///	///	61 470	51 287	68 949	89 827
Total	1 171 300	1 239 825	1 345 085	1 349 932	1 196 694	1 162 540

1. Hors Mayotte. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation ; sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte avant 2013.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2014

Au 31 janvier	Effectifs	dont femmes en %
Premier degré public	322 938	82,2
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>315 487</i>	<i>82,5</i>
<i>instituteurs et suppléants</i>	<i>6 656</i>	<i>69,1</i>
Second degré public	380 630	58,2
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>48 187</i>	<i>50,9</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>236 387</i>	<i>62,1</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>56 849</i>	<i>49,1</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>2 649</i>	<i>56,8</i>
Supérieur public ¹	71 370	37,6
Total secteur public²	774 938	66,3
Premier degré privé	43 379	91,3
<i>dont : professeurs des écoles</i>	<i>38 123</i>	<i>91,2</i>
<i>instituteurs et suppléants</i>	<i>5 251</i>	<i>92,2</i>
Second degré privé	92 715	66,2
<i>dont : agrégés et chaire supérieure</i>	<i>3 476</i>	<i>47,8</i>
<i>certifiés et assimilés</i>	<i>56 316</i>	<i>68,2</i>
<i>prof. de lycée professionnel</i>	<i>10 336</i>	<i>62,1</i>
<i>prof. d'ens. général de collège</i>	<i>33</i>	<i>54,5</i>
Total secteur privé sous contrat³	136 094	74,2

1. Enseignants, y c. les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

3. France hors Mayotte.

Source : Depp.

Dépense intérieure d'éducation

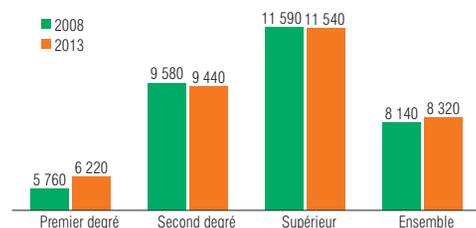
	1980 (r)	2000 (r)	2010 (r)	2013 (p)
Aux prix courants (en Mds d'euros)	29,7	109,4	140,8	144,8
Aux prix 2013 (en Mds d'euros)	76,2	134,3	145,0	144,8
En % du PIB	6,6	7,4	7,0	6,8
Par habitant aux prix 2013 (en euros)	1 410	2 210	2 240	2 200
Par élève aux prix 2013 (en euros)	4 680	7 770	8 410	8 320

Note : la réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne s'applique à l'ensemble de la période 1980-2013.

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2013



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001		2013	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	15 216	127
Écoles élémentaires	34 279	5 395	32 090	5 147
<i>dont écoles primaires</i>	<i>...</i>	<i>...</i>	<i>14 319</i>	<i>4 846</i>
Total premier degré	52 727	5 640	47 306	5 274
Collèges	5 139	1 802	5 271	1 786
Lycées professionnels	1 096	650	924	659
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 589	1 053
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 863	3 499

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte en 2001.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2011

	en % du PIB		
	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne	4,98	0,69	0,56
Autriche	5,80	0,51	0,61
Belgique	6,55	0,32	0,34
Bulgarie	3,82	0,65	0,65
Chypre	7,87	1,70	1,20
Croatie	4,21	0,40	0,05
Danemark	8,75	0,43	1,29
Espagne	4,82	0,85	0,18
Estonie	5,16	0,33	0,22
Finlande	6,76	0,15	0,45
France	5,68	0,65	0,22
Grèce ¹	4,09	0,26	0,02
Hongrie	4,71	...	0,28
Irlande	6,15	0,47	0,51
Italie	4,29	0,49	0,28
Lettonie	4,96	0,62	0,30
Lituanie	5,17	0,65	0,22
Luxembourg ²	3,15	...	0,07
Malte	7,96	1,27	1,04
Pays-Bas	5,93	1,09	0,86
Pologne	4,94	0,70	0,18
Portugal	5,27	0,40	0,26
Rép. tchèque	4,51	0,59	0,13
Roumanie	3,07	0,11	0,12
Royaume-Uni	5,98	1,57	1,30
Slovaquie	4,06	0,62	0,33
Slovénie	5,68	0,67	0,52
Suède	6,82	0,17	0,74
UE	5,25	0,74	0,50

1. Données 2005. 2. Données 2007.

Source : Eurostat.

10.4 Niveaux de formation

Jusqu'au début des années 2000, un enfant sur trois âgé de 2 ans était scolarisé. À la rentrée 2012, le **taux de scolarisation** des enfants de 2 ans s'établit à 11,0 %, en recul pour la onzième année consécutive. La scolarisation des enfants dans le premier degré est stable. Depuis 2000, le second degré comprend des élèves en moyenne plus jeunes, en lien avec la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Dans l'enseignement supérieur, la scolarisation est en hausse chez les jeunes de 17 à 25 ans et plus particulièrement chez ceux de 18 ans. À la rentrée 2012, les effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur progressent très légèrement, notamment chez les jeunes de 21 et 25 ans ; en dehors de cette tranche d'âge, ils stagnent ou même reculent pour les jeunes de 16 ans et de 19 ans.

L'**espérance de scolarisation** est stable par rapport aux deux années précédentes. Les taux de scolarisation par âge constatés pendant l'année 2012-2013 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, une **formation initiale** de 6,2 années dont 2,7 années dans l'enseignement supérieur. Un des objectifs de la stratégie européenne de Lisbonne est de réduire la part des **sorties précoces du système éducatif** à 10 %. En 2013, 9,7 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation.

À la session 2013, la **proportion de bacheliers dans une génération** culmine à 73,7 % tandis qu'elle s'établissait à 25,9 % à la session 1980. Cette forte progression résulte essentiellement de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel depuis sa création au milieu des années 80.

En vingt ans, le nombre total d'**apprentis** a presque doublé pour atteindre 438 100 en 2012-2013, soit une progression de 0,4 % (en tenant compte de l'intégration de Mayotte). Suite à la rénovation de la voie professionnelle dans les lycées déployée en 2008, les effectifs du baccalauréat professionnel bénéficient du report des effectifs du **brevet d'études professionnelles (BEP)** (le circuit de formation BEP est désormais supprimé) et passent ainsi de 190 000 élèves en 2005 à 540 000 en 2013. Le **niveau de formation V** accueille désormais 185 900 apprentis, en recul de 1,9 %. Aujourd'hui le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** domine encore, mais il regroupe 40 % de l'ensemble des apprentis, contre 50 % en 2000. Le niveau IV accueille, quant à lui, 27 % de l'ensemble des apprentis. L'apprentissage dans l'**enseignement supérieur** progresse, pour sa part, de 10 % en un an. Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** occupe toujours une place prépondérante. Cependant, les autres formations du supérieur attirent également près de 17 % des apprentis, contre 4 % il y a quinze ans. ■

Définitions

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître de stage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Sorties précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Classification internationale type de l'éducation-CITE 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau CITE 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Brevet de technicien supérieur (BTS), brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), enseignement supérieur, espérance de scolarisation, formation initiale, formation professionnelle continue, niveaux de formation, proportion d'une génération de bacheliers, taux de scolarisation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2014 », Depp, août 2014.
- « La dépense nationale pour la formation continue et l'apprentissage », *Documents d'études* n° 184, Dares, août 2014.
- « Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref* n° 319, Céreq, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Apprentis selon le diplôme préparé

	2000	2012
CAP	183 997	174 740
BEP	52 974	///
Autres diplômes de niveau V	8 362	11 135
Brevet professionnel	31 195	44 751
Baccalauréat professionnel	33 404	62 875
Autres diplômes de niveau IV	4 756	9 271
Diplômes du supérieur	51 186	135 371
dont : BTS	27 800	61 769
licences	692	14 522
diplômes ingénieurs	4 644	15 856
Total des apprentis	365 874	438 143
Préapprentis ¹	10 184	6 670

1. Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA), dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France (hors Mayotte en 2000).

Source : Depp.

Taux de scolarisation par âge

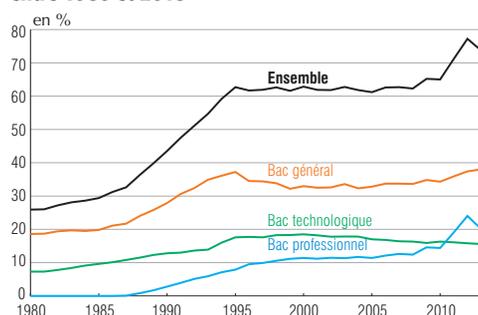
	2000	2005	2010	2012
2 ans	34,6	24,5	13,6	11,0
3 ans	100,0	100,0	98,0	98,2
4 ans	100,0	100,0	99,5	100,0
5 ans à 8 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
9 ans	100,0	100,0	99,4	99,2
10 ans	100,0	100,0	98,6	98,7
11 ans	100,0	100,0	99,2	99,1
12 ans	100,0	100,0	98,4	98,1
13 ans	100,0	100,0	98,4	98,4
14 ans	99,3	99,6	98,1	98,0
15 ans	98,4	97,5	97,4	98,1
16 ans	96,5	96,6	94,2	93,4
17 ans	91,6	92,0	90,2	89,1
18 ans	79,6	78,8	77,0	75,6
19 ans	65,7	65,0	64,5	62,2
20 ans	51,4	51,9	51,9	51,4
21 ans	40,5	40,6	41,3	42,8
22 ans	33,3	32,8	33,1	35,2
23 ans	24,7	23,5	24,3	26,2
24 ans	17,2	15,8	16,3	17,7
25 ans	11,4	11,1	10,5	11,2

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : public et privé, y c. scolarisation en apprentissage, en France (hors Mayotte).

Source : Depp.

Proportion de bacheliers dans une génération entre 1980 et 2013



Lecture : en 2013, 73,7 % des jeunes en âge de passer le baccalauréat sont bacheliers.

Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, puis France hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : Depp ; Insee, recensements de la population.

Niveau de diplôme selon l'âge en 2013

en %

	Ensemble	dont	
		25 à 49 ans	65 ans ou plus
Aucun diplôme, CEP	24,3	13,7	53,3
Brevet des collèges	6,0	4,9	7,0
CAP, BEP	21,2	23,0	17,4
Bac, brevet professionnel ou équivalent	14,7	19,5	9,9
Supérieur court	10,5	16,5	4,4
Supérieur long	13,5	21,3	8,0
En cours d'études initiales	9,8	1,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

Note : les questions relatives à la formation dans l'enquête Emploi ont été modifiées en 2013 de manière à se rapprocher des concepts européens et à améliorer la passation ainsi que la qualité de la codification des variables de formation. Globalement, cela se traduit par un léger rehaussement du niveau du plus haut diplôme obtenu.

Champ : personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Emploi.

Dépense pour la formation continue

en milliards d'euros

Public bénéficiaire	2010 (r)	2011 (r)	2012	
			en %	
Jeunes (moins de 26 ans en général)	8,1	8,0	7,7	24
Apprentissage	5,5	5,6	5,4	17
Alternance, professionnalisation	1,2	1,1	1,0	3
Formation et accomp. des jeunes	1,5	1,3	1,2	4
Demandeurs d'emploi	4,2	4,3	4,4	14
Agents du secteur public	6,0	5,8	5,9	19
Actifs occupés du secteur privé	12,9	13,4	13,5	42
Investissement	0,3	0,3	0,3	1
Total	31,5	31,8	31,7	100

Source : Dares.

Niveau d'éducation dans quelques pays de l'UE en 2013

en %

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école ¹			Population ² ayant terminé au moins le 2 nd cycle du secondaire
	Filles	Garçons	Total	
Allemagne	9,3	10,4	9,9	86,3
Autriche	7,0	7,7	7,3	83,1
Belgique	8,7	13,2	11,0	72,8
Croatie	4,5	81,3
Danemark	6,2	9,9	8,0	78,3
Espagne	19,8	27,2	23,6	55,5
Estonie	5,8	13,6	9,7	90,6
Finlande	8,3	10,4	9,3	85,9
France	8,7	10,7	9,7	75,1
Grèce	7,5	12,7	10,1	67,2
Hongrie	11,1	12,5	11,8	82,5
Irlande	6,9	9,8	8,4	76,7
Italie	13,7	20,2	17,0	58,2
Lettonie	5,8	13,6	9,8	89,4
Luxembourg	...	8,4	6,1	80,5
Pays-Bas	7,4	10,9	9,2	75,8
Pologne	3,2	7,9	5,6	90,1
Portugal	14,3	23,4	18,9	39,8
Rép. tchèque	5,5	5,4	5,4	92,8
Roumanie	16,0	18,6	17,3	76,3
Royaume-Uni	11,2	13,7	12,4	78,4
Suède	6,2	7,9	7,1	83,2
UE	10,2	13,6	12,0	75,2

1. Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le 1^{er} cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation. 2. Personnes de 25 à 64 ans.

Note : rupture de série pour la France.

Source : Eurostat.

Économie Finances

Économie générale
Monnaie - Marchés financiers
Finances publiques
Échanges extérieurs

11.1 Principaux indicateurs économiques

En 2013, l'activité mondiale ralentit légèrement. L'activité des économies émergentes pâtit des turbulences monétaires et des forts mouvements de change qui les ont accompagnées. Dans la zone euro, l'activité se contracte de nouveau sous l'effet de la crise des dettes souveraines et de la consolidation budgétaire. Cependant, la zone euro sort de la récession mi-2013 (y compris l'Europe du Sud) mais il subsiste de fortes disparités entre les pays. Hors zone euro, l'année 2013 est marquée par un soutien exceptionnel des politiques monétaires non conventionnelles, aussi bien aux États-Unis, qu'au Japon, au Royaume-Uni ou en Suisse. Ainsi, l'activité américaine ne ralentit que modérément, l'activité japonaise connaît une accélération modeste tandis que l'économie britannique rebondit de façon marquée en affichant une croissance de 1,7 %.

La croissance économique française reste faible en 2013 : en euros constants, le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 0,3 %, comme en 2012. Alors que le **revenu disponible brut des ménages** croît de 0,6 %, leurs dépenses de consommation finale augmentent de 0,8 % en valeur. Après un net recul en 2012, le **pouvoir d'achat** du revenu disponible brut des ménages se stabilise (0,0 %) sous l'effet de la désinflation et en dépit de la hausse des prélèvements. Après avoir baissé en 2012 pour la première fois depuis l'après-guerre, les **dépenses de consommation des ménages** se redressent légèrement en 2013 (+ 0,2 % en euros constants contre - 0,5 %

en 2012). Le **taux d'épargne** des ménages perd 0,1 point en moyenne annuelle, pour s'établir à 15,1 % en 2013.

La demande intérieure hors stocks croît à nouveau faiblement en 2013, soutenue par la progression des dépenses de consommation des **administrations publiques**. Répondant à la légère reprise de la demande intérieure, les importations se redressent. Les exportations sont également plus dynamiques, en ligne avec l'accélération du commerce mondial. Au total, les échanges extérieurs contribuent positivement à la croissance.

Face à une demande toujours dégradée, les entreprises réduisent leurs **investissements** et leurs stocks. Au total, l'investissement des entreprises et le déstockage contribuent à hauteur de - 0,3 point à la croissance du PIB en 2013, après - 0,5 point en 2012.

Les dépenses de rémunération versées par les sociétés non financières (SNF) à leurs salariés progressent de 1,2 % en valeur en 2013, soit un rythme plus vif que celui de leur **valeur ajoutée** (+ 0,3 %). Leur excédent brut d'exploitation se contracte donc pour la deuxième année consécutive (- 2,6 %) et leur **taux de marge** se replie pour s'établir à 29,7 %, niveau le plus bas depuis 1985. L'épargne des sociétés non financières diminue à nouveau en 2013 (- 1,4 %). Leur **taux d'autofinancement** diminue pour la troisième année consécutive mais dans une moindre mesure (- 0,8 point) pour s'établir à 75,5 %. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Administrations publiques, dépenses de consommation finale des ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), produit intérieur brut (PIB), revenu disponible brut des ménages, secteurs institutionnels, sociétés non financières (SNF), taux d'autofinancement, taux d'épargne, taux d'investissement, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2013 – le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Fin 2013, le PIB progresse (+ 0,3 %) tandis que le pouvoir d'achat se contracte (- 0,2 %) », *Informations Rapides* n° 73, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Ressources et emplois de biens et services à prix courants

en milliards d'euros

Ressources	2012	2013	Emplois	2012	2013
Produit intérieur brut (PIB)	2 091,1	2 113,7	Consommation finale	1 657,4	1 679,8
Valeur ajoutée brute au prix de base	1 878,4	1 896,9	Ménages	1 117,5	1 126,4
Impôts sur les produits	229,5	234,1	Administrations publiques	497,8	509,9
Subventions sur les produits	- 16,8	- 17,3	ISBLSM	42,1	43,4
Importations de biens et de services	628,5	629,1	Formation Brute de Capital Fixe	469,8	466,9
			Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0,7	0,7
			Variation des stocks	4,3	- 2,4
			Exportations de biens et de services	587,3	597,8
Total des ressources	2 719,5	2 742,8	Total des emplois	2 719,5	2 742,8

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Investissement par secteur institutionnel

	2013 en milliards d'euros	Évolution en valeur en %		Évolution en volume en %	
		12/11	13/12	12/11	13/12
Sociétés non financières	251,2	1,5	- 0,4	0,1	- 0,9
Sociétés financières	17,9	14,7	- 0,3	13,6	- 0,4
Administrations publiques	85,6	3,5	1,4	1,6	1,0
Ménages ¹	107,9	- 0,7	- 2,9	- 2,2	- 3,1
ISBLSM	4,4	1,5	4,5	0,0	4,6
Total	467,0	1,8	- 0,6	0,3	- 1,0

1. Hors entrepreneurs individuels.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Capacité ou besoin de financement des secteurs institutionnels

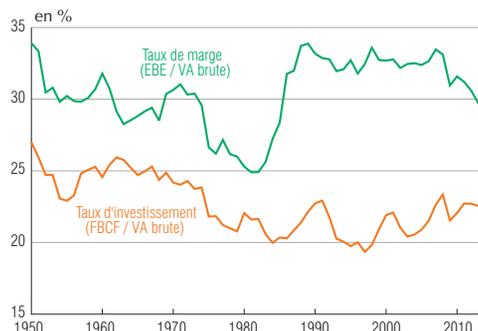
en milliards d'euros

	2011	2012	2013
Sociétés non financières	- 45,4	- 44,7	- 35,7
Sociétés financières	23,9	16,6	6,9
Administrations publiques	- 105,0	- 101,6	- 89,5
Administration publique centrale	- 91,4	- 85,2	- 67,9
État	- 91,2	- 82,6	- 69,2
ODAC	- 0,2	- 2,6	1,3
Administrations locales	- 0,7	- 3,7	- 9,2
Administrations de sécurité sociale	- 12,9	- 12,8	- 12,5
Ménages ¹	80,3	73,9	76,8
ISBLSM	- 0,1	0,0	- 0,3
Économie nationale	- 46,1	- 55,9	- 41,8

1. Y c. entrepreneurs individuels.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières de 1950 à 2013

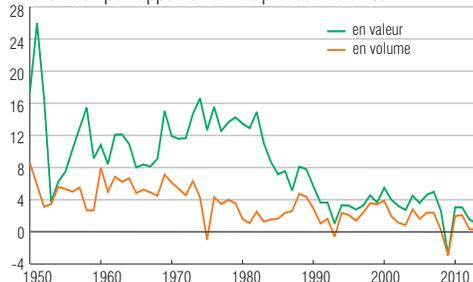


Champ : sociétés non financières hors entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution du PIB en France de 1950 à 2013

évolution par rapport à l'année précédente en %



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

en euros courants par habitant

	2012	2013
Produit intérieur brut	31 871	32 074
Revenu disponible brut des ménages ¹	20 090	20 126
Dépense de consom. individuelle des ménages	17 032	17 093
Épargne brute des ménages	3 058	3 033
Capacité de financement des ménages	1 126	1 165

1. Y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

PIB par habitant dans l'Union européenne

en indice base 100 pour l'UE

	2012 (r)	2013	2012 (r)	2013	
Allemagne	123	124	Lettonie	64	67
Autriche	130	129	Lituanie	72	74
Belgique	120	119	Luxembourg	263	264
Bulgarie	47	47	Malte	86	87
Chypre	91	86	Pays-Bas	127	127
Croatie	61	61	Pologne	67	68
Danemark	126	125	Portugal	76	75
Espagne	96	95	Rép. tchèque	81	80
Estonie	71	72	Roumanie	53	54
Finlande	115	112	Royaume-Uni	104	106
France	109	108	Slovaquie	76	76
Grèce	76	75	Slovénie	84	83
Hongrie	67	67	Suède	126	127
Irlande	129	126	UE	100	100
Italie	100	98			

Champ : les chiffres sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Source : Eurostat.

11.2 Croissance - Productivité

L'économie française n'accélère pas en 2013. Le **produit intérieur brut (PIB)** progresse légèrement (+ 0,3 %), comme l'année précédente. La consommation des ménages redémarre après une baisse historique en 2012 tandis que l'investissement total recule pour la première fois depuis 2009, résultat d'une réduction des dépenses, tant des entreprises que des ménages. La **demande intérieure finale hors stocks** reprend faiblement et sa **contribution à la croissance du PIB** s'élève à + 0,4 point.

En 2013, l'**investissement** de l'ensemble de l'économie baisse (- 1,0 % en volume, après + 0,3 % en 2012). Les investissements des ménages reculent, en particulier dans les logements neufs. L'investissement des entreprises non financières se tasse également, notamment en construction et en matériels de transport. En revanche, leur investissement en services marchands croît mais à un rythme fortement ralenti, en raison principalement de la faible progression de l'investissement en information-communication et en services aux entreprises. Enfin, l'investissement des administrations publiques continue de croître, mais moins rapidement qu'en 2012.

La situation financière des **sociétés non financières (SNF)** se dégrade en 2013 : leur valeur ajoutée ralentit fortement en valeur de sorte que leur excédent brut d'exploitation se replie nettement. Le taux d'autofinancement des SNF diminue de nouveau tout comme leur taux de marge qui perd 0,9 point par rapport à 2012 pour s'établir à 29,7 %.

La légère progression du PIB en 2013 est surtout portée par les services marchands. Si l'activité continue à reculer dans les services d'hébergement-restauration, elle progresse au contraire dans la **branche d'activité** des transports, dans le commerce, ainsi que dans les services d'information-communication. Elle accélère en outre dans les services aux entreprises. À l'inverse, l'activité recule de nouveau en 2013 dans la construction et dans l'industrie manufacturière. Au sein des branches manufacturières, la production de produits agroalimentaires chute après avoir résisté en 2012. La production de la branche cokéfaction et raffinage recule de nouveau mais dans une moindre mesure et la production d'énergie-eau-déchets ralentit. En revanche, la production de la branche des biens d'équipement rebondit, ainsi que celle des matériels de transport.

Le ralentissement de l'activité s'accompagne d'une baisse de l'emploi. Après la récession de 2009, le redressement de l'emploi avait été relativement précoce au regard des pertes de productivité accumulées. Toutefois, depuis l'année 2011, l'emploi a renoué avec des comportements plus proches de ceux observés par le passé. En lien avec la faiblesse de l'activité, l'emploi salarié s'est légèrement replié en 2013 (- 0,3 %), de même que le nombre total d'heures travaillées (- 0,2 %). La **productivité horaire apparente du travail** ralentit : sa croissance s'établit à + 0,5 % après + 1,0 % en 2012. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB) : résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services, plus les exportations, moins les importations ; enfin, la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels.

Administrations publiques, branche d'activité, contribution à l'évolution d'un agrégat, demande intérieure finale, excédent brut d'exploitation (EBE), institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), productivité apparente du travail, sociétés financières, sociétés non financières, solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Les comptes de la Nation en 2013 – le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Contributions à la croissance du PIB en volume

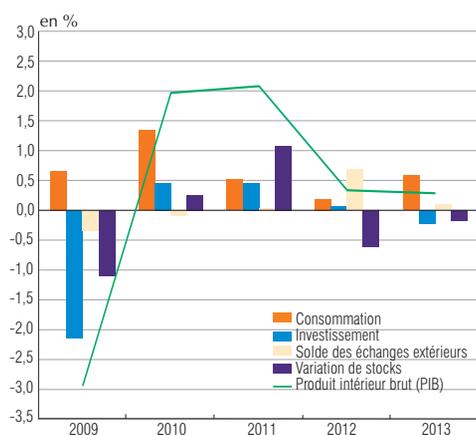
en points de PIB, au prix de l'année précédente

	2011	2012	2013
Dépense de consommation finale	0,5	0,2	0,6
Ménages	0,2	-0,2	0,1
Administrations publiques	0,2	0,4	0,5
ISBLSM	0,0	0,0	0,0
Formation brute de capital fixe	0,5	0,1	-0,2
Sociétés et entreprises indiv. non financières	0,5	0,0	-0,1
Sociétés et entreprises indiv. financières	0,1	0,1	0,0
Administrations publiques	-0,2	0,1	0,0
Ménages hors entrepreneurs individuels	0,1	-0,1	-0,2
ISBLSM	0,0	0,0	0,0
Solde des échanges extérieurs de biens et services	0,0	0,7	0,1
Exportations de biens et de services	1,8	0,3	0,6
Importations de biens et de services	-1,8	0,4	-0,5
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0,0	0,0	0,0
Variation des stocks	1,1	-0,6	-0,2
Produit intérieur brut¹	2,1	0,3	0,3

1. Évolution par rapport à l'année précédente, en %.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Contributions à la croissance du PIB en volume



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Partage de la valeur ajoutée à prix courants en %

	1990	2000	2010	2013
Rémunération des salariés	56,3	56,4	57,8	58,2
Salaires et traitements bruts	40,9	41,4	42,6	42,5
Cot. soc. à charge des employeurs	15,4	15,0	15,1	15,7
Autres impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,1
Autres subventions sur la production	-1,0	-1,0	-1,6	-1,5
Excédent brut d'exploitation	32,0	32,2	32,7	31,8
Revenu mixte brut	9,1	7,9	6,7	6,4
Valeur ajoutée brute (en milliards d'euros)	948,9	1 333,1	1 801,0	1 896,9

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche

évolution en %

	10/09	11/10	12/11	13/12
Agriculture, sylviculture et pêche	-2,5	6,1	-7,0	-3,3
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	4,4	3,1	1,9	0,8
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-3,9	-3,3	1,5	0,8
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,6	2,4	2,1	-0,5
Cokéfaction et raffinage	-13,6	-2,5	-9,7	5,7
Fabr. de machines et d'équip. électriques ¹	13,1	7,8	2,2	2,9
Fabrication de matériels de transport	11,8	0,4	4,7	-0,9
Fabrication d'autres produits industriels	3,1	5,4	1,3	0,6
Construction	-1,2	-1,6	-0,8	-0,8
Services principalement marchands	1,2	0,8	0,6	0,7
Commerce, transports, héb. et restauration	1,5	2,0	-0,3	0,4
Information et communication	3,2	5,6	2,2	-0,2
Activités financières et d'assurance	0,7	4,7	1,1	1,9
Activités immobilières	1,9	-3,6	0,9	1,6
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	1,2	-0,2	0,1	0,8
Autres services	1,7	-2,3	2,6	-0,5
Services principalement non marchands²	0,5	0,9	2,2	0,8
Ensemble	1,4	1,2	1,0	0,5

1. Y.c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

2. Regroupement Admin. publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de croissance du PIB en volume dans quelques pays du monde

évolution en %

Pays	11/10 (r)	12/11 (r)	13/12	Pays	11/10 (r)	12/11 (r)	13/12
Allemagne	3,3	0,7	0,4	Luxembourg	1,9	-0,2	2,1
Autriche	2,8	0,9	0,3	Malte	1,5	0,8	2,6
Belgique	1,8	-0,1	0,2	Pays-Bas	0,9	-1,0	-0,8
Bulgarie	1,8	0,6	0,9	Pologne	4,5	2,0	1,6
Chypre	0,4	-2,4	-5,4	Portugal	-1,3	-3,2	-1,4
Croatie	-0,2	-2,2	-0,9	République tchèque	1,8	-1,0	-0,9
Danemark	1,1	-0,4	0,4	Roumanie	2,3	0,6	3,5
Espagne	0,1	-1,6	-1,2	Royaume-Uni (p)	1,1	0,3	1,7
Estonie	9,6	3,9	0,8	Slovaquie	3,0	1,8	0,9
Finlande	2,8	-1,0	-1,4	Slovénie	0,7	-2,5	-1,1
France	2,0	0,0	0,2	Suède	2,9	0,9	1,6
Grèce (p)	-7,1	-7,0	-3,9	UE	1,6	-0,4	0,1
Hongrie	1,6	-1,7	1,1	États-Unis	1,8	2,8	1,9
Irlande	2,2	0,2	-0,3	Japon	-0,5	1,4	1,5
Italie	0,4	-2,4	-1,9	Norvège	1,3	2,9	0,6
Lettonie	5,3	5,2	4,1	Suisse	1,8	1,0	2,0
Lituanie	6,0	3,7	3,3				

Source : Eurostat.

11.3 Production des branches

Après une croissance de 1,6 % en 2012, la **valeur ajoutée (VA)** de l'ensemble des **branches** de l'économie progresse en 2013 de 1,0 % en valeur. Elle est évaluée à 1 896,9 milliards d'euros. En volume, la valeur ajoutée augmente de 0,3 % en 2013, après 0,6 % en 2012. La **production** de l'ensemble des branches d'activité s'établit à 3 775,8 milliards d'euros courants. Elle est en hausse de 0,4 % par rapport à 2012, déduction faite de la hausse des prix.

En 2013, la production industrielle en volume recule de nouveau (- 0,5 %), mais moins fortement qu'en 2012 (- 1,5 %). Elle demeure inférieure de 8,6 % à son plus haut niveau atteint en 2007. La production dans **l'industrie manufacturière** s'était repliée en 2012 après deux années de progression. Si le repli se poursuit en 2013 (- 0,8 %), en lien avec le ralentissement des exportations et la chute de l'investissement, la baisse est globalement moins forte que l'année précédente (- 2,2 %). En effet, le fléchissement de la consommation des ménages en biens manufacturés se poursuit mais de façon moins marquée qu'en 2012. En outre, les entreprises des branches manufacturières ont restocké en 2013 pour la première fois depuis 2007. Au sein des branches manufacturières, hormis la production de l'industrie agroalimentaire qui recule de 2,4 % (après + 0,4 % en 2012), toutes les grandes branches manufacturières sont mieux orientées en 2013 qu'en 2012. La production de la branche cokéfaction et

raffinage, orientée nettement à la baisse en moyenne depuis 2009, chute moins fortement (- 0,9 %). La production d'énergie-eau-déchets ralentit (+ 1,2 % après + 2,1 % en 2012), l'impact défavorable du recul de la consommation des ménages en énergie étant atténué par la progression des consommations intermédiaires en produits énergétiques. En revanche, les branches des biens d'équipement et des matériels de transport progressent (respectivement + 1,5 % et + 1,0 %).

La production dans la construction se contracte à nouveau en 2013 (- 1,4 % après - 1,7 % en 2012) du fait, notamment, de la forte baisse de l'investissement en construction des entreprises non financières. La production de **services marchands** ralentit légèrement en 2013 : elle progresse de 0,7 %, après + 0,9 % l'année précédente. L'activité dans les services profite de la moindre baisse de l'activité dans les branches industrielles. Elle souffre toutefois d'une forte baisse des investissements de services marchands. Tandis que l'activité dans les services d'hébergement-restauration poursuit sa baisse (- 1,8 %), elle progresse dans la branche transport (+ 0,6 %), dans le commerce (+ 0,3 %) et également dans les services d'information-communication (+ 1,4 %). La croissance de la production de **services non marchands** des administrations publiques est stable (+ 1,5 % après + 1,6 %). ■

Définitions

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Valeur ajoutée : solde du compte de production de la comptabilité nationale. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Contribution à l'évolution d'un agrégat, industrie manufacturière, production (au sens de la comptabilité nationale), production marchande, production non marchande, services marchands, services non marchands : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes de la Nation en 2013 – Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.
- « En France et en zone euro, la production manufacturière reste affaiblie par la crise », *Insee Focus* n° 6, juin 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « La production industrielle française en légère hausse au 4^e trimestre 2013 », *Le 4 pages trimestriel de conjoncture industrielle*, Dgcis, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Les collections nationales\Insee Références

Production par branche d'activité

	Production en milliards d'euros courants								Évolution en volume ¹ en %		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013	11/10	12/11	13/12
Agriculture, sylviculture et pêche	4,2	9,0	15,1	38,8	68,4	72,0	78,8	87,2	2,4	-1,8	0,1
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	14,2	38,1	86,9	304,4	562,4	760,0	853,8	914,6	1,8	-1,5	-0,5
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,0	3,0	6,6	27,7	54,7	74,2	143,8	159,7	-4,6	2,1	1,2
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,4	8,9	17,1	52,1	104,7	121,6	141,2	158,6	2,4	0,4	-2,4
Cokéfaction et raffinage	0,4	1,3	3,4	24,7	20,6	36,0	46,7	54,6	2,4	-12,0	-0,9
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	1,3	4,3	11,8	39,2	71,7	104,9	80,6	84,0	4,6	-0,9	1,0
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,6	6,5	25,2	59,7	100,3	103,1	110,0	2,7	-0,4	1,0
Fabrication d'autres produits industriels	6,4	17,9	41,5	135,4	251,1	323,0	338,3	347,6	3,1	-2,6	-1,1
Construction	1,8	7,0	22,4	74,3	142,4	171,2	265,0	279,1	1,6	-1,7	-1,4
Services principalement marchands	9,3	29,2	84,3	326,6	811,8	1 250,8	1 820,3	1 927,7	2,3	0,9	0,7
Commerce, transports, héb. et restauration	5,3	15,6	38,2	136,2	313,6	456,5	631,8	665,4	2,0	-0,4	0,1
Information et communication	0,7	1,9	5,8	25,9	69,3	124,4	182,5	185,5	4,0	3,8	1,4
Activités financières et d'assurance	0,6	2,2	8,1	38,4	105,6	135,1	200,5	208,7	1,5	2,3	1,1
Activités immobilières	0,6	2,5	10,7	41,3	116,6	187,2	281,7	297,2	0,0	0,9	0,9
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	1,6	5,3	17,4	69,6	171,4	286,9	434,0	477,2	4,8	0,8	1,2
Autres services	0,5	1,7	4,2	15,4	35,3	60,7	89,8	93,6	-1,3	1,1	0,3
Services principalement non marchands³	2,7	8,0	23,5	102,8	242,5	360,6	524,9	567,2	1,4	1,6	1,5
Total des branches	32,2	91,4	232,3	847,0	1 827,5	2 614,5	3 542,8	3 775,8	2,0	0,1	0,4

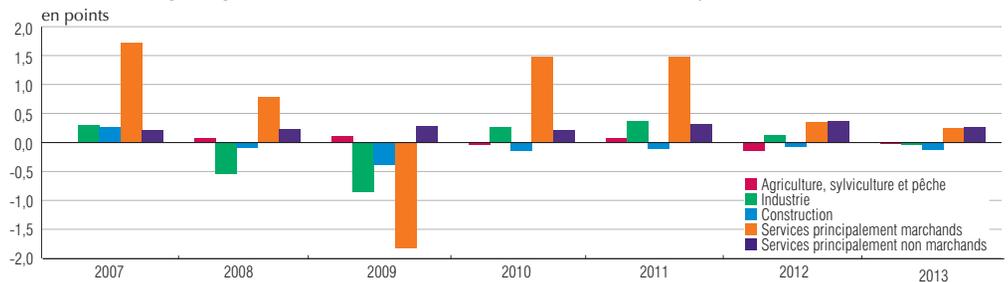
1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Valeur ajoutée brute par branche d'activité

	Valeur ajoutée en milliards d'euros courants								Évolution en volume ¹ en %		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013	11/10	12/11	13/12
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	5,0	8,4	16,4	33,3	31,2	32,1	32,1	3,9	-8,2	-1,4
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	3,8	11,3	27,4	93,9	195,7	245,7	243,8	262,1	2,7	0,9	-0,4
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,9	2,5	12,0	27,8	36,0	41,2	47,0	-3,2	2,8	1,7
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,8	1,6	4,0	14,3	30,7	36,3	39,1	44,3	4,1	2,5	-1,6
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,2	0,4	1,8	1,1	2,0	1,6	2,5	-5,2	-11,8	1,9
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	0,5	1,6	4,3	13,9	27,9	35,8	29,0	30,6	4,9	1,2	1,3
Fabrication de matériels de transport	0,2	0,8	1,9	6,6	14,5	20,7	21,7	23,1	-1,3	3,3	-2,2
Fabrication d'autres produits industriels	2,0	6,2	14,4	45,2	93,6	115,0	111,3	114,6	4,8	-0,7	-0,8
Construction	0,7	2,7	8,8	30,3	59,6	65,4	109,2	113,9	-2,0	-1,3	-2,1
Services principalement marchands	5,0	16,3	49,3	184,9	476,1	713,6	1 010,2	1 052,7	2,6	0,6	0,4
Commerce, transports, héb. et restauration	2,9	8,4	21,1	73,2	175,6	240,8	322,4	337,2	3,2	-0,1	-0,1
Information et communication	0,3	1,1	3,6	15,7	43,9	69,1	93,0	88,7	6,2	3,3	0,0
Activités financières et d'assurance	0,3	1,1	3,8	16,0	45,3	54,8	81,8	84,3	6,5	2,0	1,7
Activités immobilières	0,5	2,2	8,7	31,3	91,2	152,4	230,5	242,5	-0,6	0,8	1,0
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	0,7	2,6	9,6	39,6	98,5	158,0	227,7	242,3	3,3	-0,3	0,4
Autres services	0,3	1,0	2,5	9,3	21,5	38,3	54,8	57,6	-1,7	2,1	0,0
Services principalement non marchands³	1,8	5,9	17,5	79,0	184,2	277,1	405,7	436,1	1,4	1,6	1,2
Total des branches	13,7	41,2	111,4	404,5	948,9	1 333,1	1 801,0	1 896,9	2,1	0,6	0,3

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Contribution des principales branches d'activité à l'évolution de la valeur ajoutée



Note : valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

11.4 Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation est en hausse de 0,7 % sur un an en décembre 2013, après + 1,3 % en décembre 2012. L'inflation poursuit ainsi son repli amorcé en fin d'année 2011, date à laquelle elle atteignait + 2,5 %. L'évolution de l'inflation sous-jacente est moins marquée : elle s'établit à + 0,6 % fin 2013, après + 0,7 % fin 2012. La baisse de l'inflation en 2013 est due principalement au moindre dynamisme des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

La progression annuelle des prix de l'énergie est ainsi ramenée à + 1,3 % fin 2013 (après + 2,8 % fin 2012) sous l'effet du recul des prix des produits pétroliers (- 1,6 %) et de la perte de vigueur des prix du gaz (+ 1,6 % après + 8,2 % fin 2012). *A contrario*, les tarifs de l'électricité accélèrent vivement en 2013 (+ 7,5 % après + 3,5 % fin 2012).

Les prix de l'alimentation ralentissent également, leur taux de croissance annuel s'établissant à + 0,4 % fin 2013 (après + 2,3 % fin 2012) aussi bien pour les produits frais (+ 7,8 % fin 2012) que globalement pour les autres produits alimentaires (+ 1,5 % fin 2012). Seuls les prix des boissons alcoolisées restent dynamiques en 2013, notamment en raison de hausses des droits d'accises.

Le faible niveau du taux d'utilisation des capacités, l'atonie des prix d'importations, le niveau élevé du taux de chômage, ainsi que les gains de productivité, limitent les pressions inflationnistes dans le secteur manufacturier.

Ainsi, les prix des produits manufacturés baissent de 0,7 % sur un an en décembre 2013. En particulier, les prix des produits de santé se contractent de nouveau (- 3,0 % après - 3,1 % fin 2012) ainsi que ceux des appareils ménagers (- 2,3 % après - 1,5 % fin 2012) et des produits technologiques : - 7,3 % fin 2013 pour les équipements audio-visuels, photographiques et informatiques (après - 7,0 % fin 2012) et - 14,5 % pour les équipements de téléphone et de télécopie (après - 8,1 % fin 2012).

Enfin, les prix des services augmentent en 2013 à un rythme comparable à celui observé en 2012, respectivement + 1,3 % et + 1,1 % sur un an en décembre. Le raffermissement des prix des télécommunications (- 1,3 % après - 13,3 % fin 2012) est en partie compensé par le ralentissement des prix de transport (+ 0,5 % après + 2,7 % fin 2012) et des services de santé (+ 0,3 % après + 1,2 % fin 2012).

En France, l'inflation mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) s'établit à + 0,8 % en décembre 2013, en recul pour la deuxième année consécutive (après + 1,5 % fin 2012 et + 2,7 % fin 2011). Cette tendance est également à l'œuvre dans l'ensemble de la zone euro dont le taux d'inflation s'établit à + 0,8 % fin 2013 (après + 2,2 % fin 2012 et + 2,7 % fin 2011). La dépréciation de l'énergie a contribué à la baisse de l'inflation pour tous les pays de la zone euro. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2012 et 2013 », *Informations rapides* n° 10, Insee, janvier 2014.
- « Indice des prix à la consommation – décembre 2013 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2014.
- « Harmonised indices of consumer prices – december 2013 », *Data in focus* n° 1 Economy and finance, Eurostat, janvier 2014.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2013

évolution en %

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 13/12			
	2013	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.	Fonction de consommation	2013	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,9	0,7	Médecine non hospitalière	542	0,8	0,3
Ensemble (hors tabac)	9 794	0,7	0,6	Transport	1 567	0,5	0,7
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 492	1,1	0,1	Achats de véhicules	357	1,4	1,4
Produits alimentaires	1 354	1,4	0,3	Utilisation de véhicules personnels	943	0,1	0,4
Boissons non alcoolisées	138	-1,1	-1,8	Services de transport	267	0,9	0,5
Boissons alcoolisées et tabac	372	5,2	3,4	Communications	259	-9,6	-1,6
Boissons alcoolisées	166	3,2	3,2	Loisirs et culture	841	-0,3	-0,7
Tabac	206	6,8	3,5	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	173	-7,5	-7,3
Habillement et chaussures	473	1,0	0,8	Autres biens durables (loisirs)	37	1,1	0,9
Habillement	371	0,7	0,4	Autres articles et équip. de loisirs	216	1,0	0,6
Chaussures y c. réparation	102	1,9	2,0	Services récréatifs et culturels	240	2,0	1,8
Logement, chauffage, éclairage	1 409	2,5	2,1	Presse, livres et papeterie	146	1,7	1,1
Loyers d'habitation	631	1,7	1,4	Voyages touristiques tout compris	29	1,6	-3,0
Entretien et réparation courante du log.	149	2,0	1,6	Éducation	22	1,6	1,9
Distribution d'eau et autres services	188	1,8	1,5	Hôtellerie, cafés, restaurants	744	2,2	2,3
Chauffage, éclairage	441	3,9	3,6	Restauration et cafés	607	2,2	2,3
Meubles, équip. ménager, entretien maison	606	1,1	0,8	Services d'hébergement	137	1,6	2,2
Meubles, tapis, revêtements de sol	158	0,9	1,0	Autres biens et services	1 201	1,6	1,0
Articles de ménage en textile	44	3,5	0,5	Soins personnels	284	0,4	-0,1
Appareils ménagers	89	-2,2	-2,3	Effets personnels (non définis ailleurs)	117	2,0	0,1
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	78	0,5	0,8	Protection sociale	394	2,3	1,9
Outils pour la maison et le jardin	48	0,6	0,0	Assurances	213	1,8	1,3
Entretien courant de l'habitation	189	2,6	2,2	Services financiers	65	1,7	1,7
Santé	1 014	-1,1	-1,2	Autres services	128	1,0	0,9
Médicaments et produits pharmaceutiques	472	-3,3	-2,9				

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

Note : base 100 en 1998.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2013

 glissement déc. à déc. en %¹

Hausses	13/12	Baisses	13/12
Bières	+ 12,8	Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	- 16,1
Électricité	+ 7,5	Équipement de téléphone et de télécopie	- 14,5
Hébergements de vacances	+ 5,9	Équipements audio-visuels	- 9,4
Services domestiques	+ 5,6	Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs	- 7,1
Assurance habitation	+ 4,6	Supports d'enregistrement de l'image et du son	- 4,3
Journaux	+ 4,0	Produits pharmaceutiques	- 3,9
Tabac	+ 3,5	Combustibles liquides	- 3,5
Poissons et crustacés frais	+ 3,4	Appareils de cuisson	- 3,3
Gaz liquéfiés	+ 3,4	Appareils de lavage	- 3,2
Services postaux	+ 3,4	Voyages touristiques tout compris	- 3,0

1. Évolution de l'indice de décembre 2013 par rapport à l'indice de décembre 2012.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation de 1950 à 2013



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés au sein de la zone euro et de l'UE en 2013

 glissement déc. à déc. en %¹

Allemagne	1,2	Italie	0,7
Autriche	2,0	Lettonie	-0,4
Belgique	1,2	Luxembourg	1,5
Chypre	-1,3	Malte	1,0
Espagne	0,3	Pays-Bas	1,4
Estonie	2,0	Portugal	0,2
Finlande	1,9	Slovaquie	0,4
France	0,8	Slovénie	0,9
Grèce	-1,8	Zone euro	0,8
Irlande	0,4	UE	1,0

1. Évolution de l'indice de décembre 2013 par rapport à l'indice de décembre 2012.

Source : Eurostat.

12.1 Monnaie - Crédit

À la fin de 2013, l'endettement des **agents non financiers (ANF)** résidents s'établit à 4 446,6 milliards d'euros. Il augmente de 2,8 % sur l'année, progression moindre qu'en 2012. Cette décélération concerne les **administrations publiques (APU)** et les **sociétés non financières (SNF)**. En revanche, la progression de l'encours de dette des ménages, y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), se renforce un peu.

Apprécié en proportion du produit intérieur brut (PIB), le ratio d'endettement continue d'augmenter pour les ménages comme pour les administrations publiques dont le ratio de dette au sens de Maastricht s'élève en 2013 à 92,2 %. Celui des sociétés non financières est quasi stable, à 63,3 % du PIB.

S'agissant des instruments utilisés pour s'endetter, la croissance des encours de titres de créance émis par les ANF ralentit mais reste sensiblement plus rapide que celle des crédits obtenus des institutions.

L'évolution du crédit est différente selon les secteurs institutionnels. Le taux de croissance annuel des crédits aux ménages augmente, notamment pour les crédits à l'habitat en lien avec la reprise des transactions sur les logements anciens et la légère baisse de leur **taux d'intérêt** moyen.

Depuis 2011, en France, les grandes entreprises, et parfois les entreprises de taille intermédiaire qui peuvent accéder aux marchés

de capitaux, se financent essentiellement par l'émission de titres : elles substituent des titres de créance (billets de trésorerie, bons à moyen terme négociables et obligations) à leurs emprunts bancaires, surtout à long terme. En 2013, l'encours des titres de créance émis par les SNF représente 34 % du total de leur endettement.

La croissance de l'endettement bancaire des administrations publiques est moindre que l'année précédente, marquée par un accroissement des prêts accordés aux pays en difficulté de la zone euro par le **Fonds européen de stabilité financière** dont les opérations sont enregistrées dans le compte des États membres de la zone euro. L'encours des financements par émission de titres de créance est principalement constitué de titres à long terme.

En 2013, en France comme dans la zone euro, les avoirs les plus liquides, notamment les **dépôts à vue**, sont ceux qui croissent le plus, expliquant ainsi le dynamisme de l'**agrégat monétaire M1** de la zone euro. Dans le même temps, le taux de croissance de l'agrégat monétaire M3 ralentit. La composante française de M3 fléchit également. Sa décélération est imputable au ralentissement des comptes sur livrets et au recul plus marqué des instruments négociables dans M3-M2. En revanche, la forte progression des engagements monétaires extérieurs nets contribue positivement à l'évolution de la composante de M3. ■

Définitions

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

Fonds européen de stabilité financière (FEFS) : communément appelé **Fonds de secours européen**, est un fonds de stabilisation, sous la forme d'un fonds commun de créance, approuvé par les États membres de l'Union européenne le 9 mai 2010.

Administrations publiques (APU), dépôt à terme, dépôt à vue, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), sociétés non financières (SNF), taux d'intérêt : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés de la zone euro », Banque de France, août 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- *Bulletin de la Banque de France*, n° 195, 1^{er} trimestre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Endettement des agents non financiers en 2013

en fin d'année en milliards d'euros

	Encours	13/12 en %
Endettement des agents non financiers	4 446,6	2,8
Ménages et ISBLSM ¹	1 159,4	2,0
Sociétés non financières	1 337,7	0,9
Administrations publiques ²	1 949,5	4,5
Crédits auprès des Institutions financières³	2 323,3	1,6
Ménages et ISBLSM ¹	1 159,4	2,0
Sociétés non financières	883,7	0,0
Administrations publiques	280,2	5,1
Dépôts au passif du Trésor⁴	40,3	-2,2
Financements de marché	2 083,0	4,2
Sociétés non financières	454,0	2,8
Titres de créance à court terme	22,5	-9,5
Titres de créance à long terme	431,5	3,5
Administrations publiques	1 629,0	4,6
Titres de créance à court terme	199,9	3,7
Titres de créance à long terme	1 429,1	4,7

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dette publique au sens de Maastricht.

3. Institutions financières monétaires et les autres intermédiaires financiers (e.g. organismes de titrisation) résidents et non résidents.

4. Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux indicateurs monétaires et financiers en France et dans la zone euro

glissement annuel de déc. à déc. en %

	2010	2011 (r)	2012 (r)	2013
M1				
Zone euro ¹	4,4	1,9	6,4	5,7
France (contribution)	8,3	5,5	2,8	3,4
M2				
Zone euro ¹	2,2	1,9	4,5	2,5
France (contribution)	5,4	6,8	5,2	2,3
M3				
Zone euro ¹	1,1	1,6	3,5	1,0
France (contribution)	6,7	2,7	2,4	0,9
Crédits au secteur privé				
Zone euro ¹	1,7	1,0	-0,6	-2,3
France ²	4,7	3,1	2,5	0,7

1. Données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

2. Crédits consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France aux résidents de la zone euro hors IFM et hors administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Banque centrale européenne.

Dépôts et dépôts à terme

encours fin d'année en milliards d'euros

	2000	2012 (r)	2013
Dépôts à vue	249,6	598,0	617,7
dont : ménages ¹	144,0	279,2	295,5
sociétés non financières	105,6	214,7	231,2
Comptes sur livret	274,6	611,7	625,1
dont : livrets A et bleus	115,3	247,2	263,2
livrets soumis à l'impôt	46,1	178,7	172,5
Dépôts à terme de 2 ans ou moins	56,5	152,5	150,7
Dépôts à terme de plus de 2 ans	279,8	483,5	499,3
dont ménages ¹	274,3	269,4	274,8
dont plans d'épargne logement	190,3	188,2	197,7

1. Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Source : Banque de France.

Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français

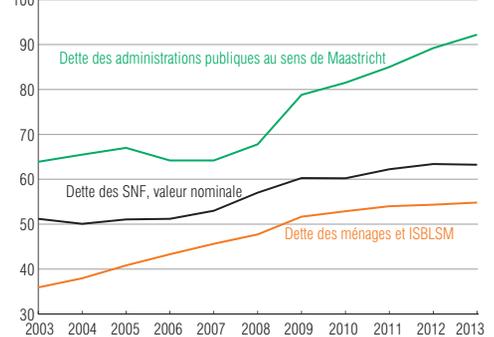
encours fin d'année en milliards d'euros

	2011 (r)	2012 (r)	2013
Crédits à la clientèle résidente			
Secteur privé	2 053,7	2 100,0	2 114,9
Administrations publiques	195,1	206,8	213,1
Total	2 248,7	2 306,7	2 328,1
Crédits aux sociétés non financières			
Investissement	547,1	563,0	568,0
Trésorerie	187,5	174,1	167,5
Autres objets	81,2	82,0	81,3
Total	815,9	819,1	816,7
Crédits aux ménages			
Habitat	847,0	874,2	907,0
Trésorerie	161,1	160,4	157,3
Autres objets	92,8	92,1	92,3
Total	1 100,9	1 126,7	1 156,6

Source : Banque de France.

Ratios de dette des agents non financiers

en % du PIB



Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux d'intérêt à court et à long terme par pays

taux moyen annuel en %

	1999	2012	2013
France			
Court terme	2,93	0,54	0,17
Long terme	4,62	2,54	2,21
Zone euro			
Court terme	2,93	0,54	0,17
Long terme	4,66	3,06	3,01
Royaume-Uni			
Court terme	5,46	0,86	0,56
Long terme	5,06	1,87	2,34
États-Unis			
Court terme	5,37	0,39	0,33
Long terme	5,73	1,79	2,35
Japon			
Court terme	0,22	0,19	0,15
Long terme	1,75	0,85	0,72

Note : les taux interbancaires à trois mois (taux à court terme) sont identiques pour tous les pays de la zone euro. Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

Sources : Banque centrale européenne ; Banque de France.

12.2 Épargne - Patrimoine

Fin 2013, le **patrimoine** économique **national** s'élève à 13 345 milliards d'euros, soit près de huit fois le produit intérieur net (PIN) de l'année. Comme en 2012, il est presque stable (+ 0,1 % après - 0,3 %), notamment parce que les actifs non financiers, principalement des logements et des terrains bâtis, stagnent. Quant aux actifs et passifs financiers, ils augmentent au même rythme.

Le patrimoine des **ménages** continue de croître entre 2012 et 2013 mais à un rythme modeste (+ 1,8 % après + 1,7 %). Leur patrimoine non financier, constitué en majorité de logements et de terrains, est quasi inchangé après une légère baisse, alors que leur patrimoine financier continue de progresser en raison de flux de placements toujours importants et de la revalorisation des titres détenus. Du côté du passif, les encours de crédits obtenus par les ménages progressent peu, en lien avec l'atonie du marché immobilier. Au total, le patrimoine financier net des ménages ralentit mais reste plus dynamique que sur la décennie 2001-2011.

Les **fonds propres** des **sociétés non financières (SNF)** augmentent de 8,0 % en 2013 (après + 6,6 %) soutenus par des effets de marchés positifs sur le cours des actions. Ils représentent près de huit fois leur valeur ajoutée nette, un peu plus qu'à la fin 2012. Cependant les SNF investissent peu, réduisent leurs stocks

et limitent leur endettement. Par ailleurs la progression des cours accroît leur passif en actions de sorte que leur valeur nette diminue. Largement utilisées en 2012, les émissions de titres de créance sont plus modérées, entraînant la baisse de la valeur nette des SNF.

En 2013, le patrimoine des **administrations publiques (APU)** est stable (- 0,4 % après - 26,8 %). À l'actif, l'encours d'actions et de parts de fonds d'investissement augmente exclusivement du fait de l'appréciation des titres en portefeuille, les APU procédant à des cessions de parts de fonds d'investissements non monétaires en 2013. Parallèlement, elles acquièrent des titres obligataires et augmentent leur encours de crédits. En revanche, elles réduisent leurs avoirs en numéraire et dépôts. Enfin, le passif des administrations publiques ralentit très nettement en raison de la baisse des cours des obligations.

En 2012, 55,8 % des salariés du secteur marchand non agricole, soit 8,7 millions de salariés, ont eu accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'**épargne salariale**. Près de 7,1 millions de salariés ont reçu une prime au titre de la participation ou de l'intéressement ou bénéficié d'un abondement de l'employeur sur les sommes qu'ils ont versées sur un **plan d'épargne entreprise (PEE)** ou sur un **plan d'épargne retraite collectif (Perco)**. ■

Définitions

Épargne des ménages : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. En particulier, il ne comprend pas les monuments historiques.

Administrations publiques, fonds propres, ménage, patrimoine, plan d'épargne entreprise (PEE), plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO), sociétés non financières (SNF), taux d'autofinancement, taux d'épargne des ménages, taux d'épargne financière, taux d'investissement en logement : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2013 – Deuxième année de stabilité », *Insee Première* n° 1529, décembre 2014.
- « Participation, intéressement et épargne salariale en 2012 : le plan d'épargne entreprise devient le dispositif le plus répandu », *Dares Analyses* n° 53, juillet 2014.
- « Les revenus et le patrimoine des ménages », *Insee Références*, édition 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Patrimoine national des secteurs institutionnels fin 2013

en milliards d'euros

	Ménages ¹	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ensemble de l'économie nationale
Actifs non financiers	7 188	4 126	258	1 969	13 541
Constructions et terrains	6 642	2 544	205	1 717	11 108
dont : logements	3 356	635	39	59	4 089
autres bâtiments et génie civil	173	804	61	973	2 011
terrains bâtis	3 113	1 105	105	685	5 008
Machines et équipements	48	494	14	34	590
Actifs financiers²	4 581	5 856	11 706	1 125	23 268
dont : numéraires et dépôts	1 306	458	2 861	113	4 738
titres de créances	87	58	3 023	65	3 233
crédits	28	1 103	2 861	118	4 110
actions et parts de fonds d'investissement	1 296	3 284	2 208	472	7 260
système d'assurance et de garanties	1 630	48	113	6	1 797
Passifs financiers²	1 355	8 031	11 504	2 547	23 437
dont : numéraires et dépôts	0	0	4 945	110	5 055
titres de créances	0	490	1 521	1 813	3 824
crédits	1 176	2 037	494	300	4 007
actions et parts de fonds d'investissement	8	4 726	2 072	0	6 806
système d'assurance et de garanties	0	0	1 806	0	1 806
Patrimoine financier net	3 226	- 2 175	174	- 1 421	- 196
Patrimoine (ou valeur nette)	10 414	1 951	432	548	13 345

1. Y c. entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Hors produits dérivés.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Les dispositifs d'épargne salariale

	2000	2010	2012
Participation			
Montant brut distribué ¹	4 927	7 380	6 664
Nombre de bénéficiaires ²	4 254	4 939	4 756
Montant moyen en euros	1 158	1 494	1 401
Intéressement			
Montant brut distribué ¹	3 799	7 185	7 027
Nombre de bénéficiaires ²	3 283	4 646	4 507
Montant moyen en euros	1 157	1 546	1 559
Plan d'épargne entreprise (PEE)			
Montant brut distribué ¹	974	1 338	1 429
Nombre de bénéficiaires ²	2 024	2 256	2 422
Montant moyen en euros	481	593	590

1. En millions d'euros.

2. En milliers.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique en France métropolitaine.

Source : Dares.

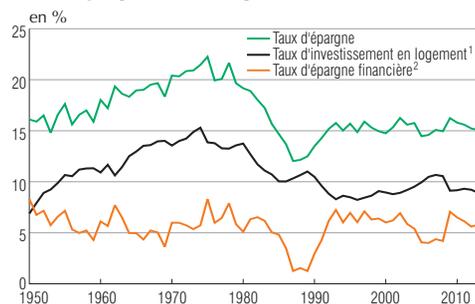
Taux d'épargne des ménages dans quelques pays de l'Union européenne

	en %			
	2000	2005	2010	2013
Allemagne	15,8	16,7	17,7	17,2
Autriche	15,9	16,0	14,9	13,1
Belgique	16,7	15,7	16,6	13,8
Danemark	2,5	3,6	10,7	7,2
Espagne	9,6	10,2	13,4	11,2
Finlande	9,8	7,9	9,8	7,9
France	14,5	14,2	15,5	14,7
Hongrie	12,0	12,5	12,4	10,8
Italie	13,3	15,1	11,2	11,5
Pays-Bas	14,5	15,4	14,3	16,9
Portugal	10,6	9,3	9,2	10,0
Rép. tchèque	11,6	11,3	12,7	10,0
Slovénie	13,2	16,0	13,6	14,5
UE	12,4	12,0	12,5	11,4

Note : taux d'épargne en % du revenu disponible brut des ménages.

Source : Eurostat.

Taux d'épargne des ménages de 1950 à 2013

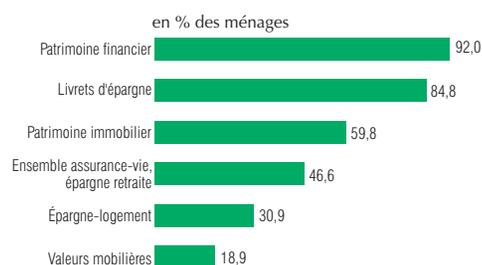


1. Rapport de la formation brute de capital fixe des ménages au revenu disponible brut.

2. Rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de détention par grand type d'actif en 2010



Champ : ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2009-2010.

12.3 Bourse - Marchés financiers

Les **émissions** nettes de **titres de créance** et d'actions cotées des **agents financiers résidents** français atteignent en 2013 un total de 48 milliards d'euros, en baisse de 46 % par rapport à 2012. Cette baisse est principalement imputable aux titres de créance. Les émissions nettes de titres de créance à long terme s'établissent à 104 milliards d'euros (- 34 milliards d'euros en un an) ; les titres à court terme font l'objet de remboursements pour 65 milliards d'euros. Par ailleurs, les émissions d'actions cotées sont en légère baisse (- 2 milliards d'euros).

Comme en 2012, les émissions nettes de titres de créance des institutions financières sont négatives en 2013. Cela signifie que les remboursements ont excédé les émissions. Les émissions nettes de long terme des établissements de crédit s'établissent à 22 milliards d'euros. Elles sont en progression par rapport aux flux observés en 2012. La **société de financement de l'économie française (SFEF)** n'a amorti aucun titre en 2013. Les établissements de crédit accentuent également leurs remboursements sur le compartiment de court terme : 73 milliards d'euros de certificats de dépôts ont ainsi été remboursés en 2013 (contre 32 milliards d'euros en 2012).

Les **administrations publiques** stabilisent leurs émissions nettes de titres de créance. Les émissions à long terme s'établissent à 67 milliards d'euros, après 105 milliards d'euros en 2012, revenant ainsi au niveau de 2005.

L'État dont les émissions nettes diminuent de 18 milliards d'euros, et les **administrations de sécurité sociale** qui réduisent leurs émissions à zéro, sont les principaux contributeurs à cette baisse. Sur le segment de court terme, les émissions nettes des administrations publiques sont positives en 2013 (12 milliards d'euros après - 29 milliards d'euros en 2012).

Les émissions de titres de créance des **sociétés non financières** s'inscrivent en baisse par rapport au « pic » enregistré en 2012, atteignant 20 milliards d'euros après 52 milliards d'euros en 2012. Cette baisse concerne essentiellement le compartiment de moyen et long terme (obligations) qui enregistre 22 milliards d'euros d'émissions nettes. Dans le même temps, les émissions des titres de créance à court terme (billets de trésorerie) sont négatives (- 2 milliards d'euros).

Le faible rendement offert par les obligations et le redressement global des perspectives d'activité ont conduit les investisseurs à se reporter vers des actions dont le prix a augmenté dans l'ensemble des pays avancés à partir du quatrième trimestre 2012. Les **indices boursiers** de ces pays ont en général dépassé au début du mois de mai 2013 leur niveau de janvier 2011. Cette progression s'est prolongée au second semestre 2013, portée par des perspectives de croissance renforcées aux États-Unis et dans la zone euro. Ce rythme s'est toutefois atténué, en raison de l'incertitude sur l'attitude de la Fed. ■

Définitions

Titre de créance : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le commercial paper émis à l'étranger et les Euro medium term notes (EMTN) et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure à un an et les titres à long terme ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques, agents financiers résidents, capitalisation boursière, émissions de titres, Euro medium term notes (EMTN), indice boursier, société de financement de l'économie française (SFEF), sociétés non financières (SNF), titre de capital : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Rapport annuel 2013 », Autorité des marchés financiers, mai 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 – Le déficit se réduit, pour la quatrième année consécutive », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.
- « Note de conjoncture, décembre 2013 – Reprise possible », Insee, décembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Émissions de titres des agents financiers résidents

en milliards d'euros

	2012 (r)	2013
Titres de créance (valeur nominale)	77,3	38,2
dont : par les sociétés non financières	52,2	19,5
dont : court terme	5,3	-2,1
long terme	46,9	21,6
par les institutions financières ¹	-52,0	-61,4
dont : court terme	-37,4	-75,2
long terme	-14,6	13,8
par les administrations publiques	76,4	78,7
dont : court terme	-28,8	12,0
long terme	105,2	66,8
dont obligations assimilables du Trésor (OAT)	60,4	118,4
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	11,4	9,4
dont : par les sociétés non financières	10,0	7,8
par les institutions financières ¹	1,0	1,1

1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y c. les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires.

Source : Banque de France.

Les 25 plus fortes capitalisations boursières en actions françaises d'Euronext Paris

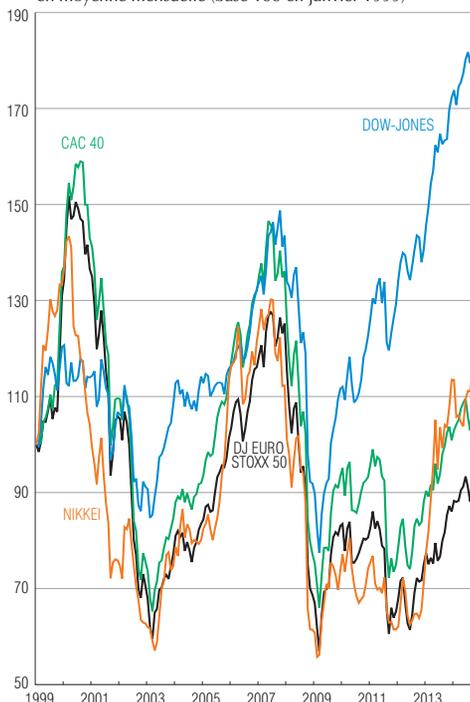
Rang	Nom des valeurs	Capitalisation au 31 juillet 2014 en milliards d'euros	Évolution sur 7 mois ¹ en %
1	Schlumberger	116,6	24,2
2	Total	114,4	8,1
3	Sanofi	103,8	1,7
4	L'Oréal	70,6	-8,0
5	LVMH	65,4	-2,9
6	BNP Paribas	61,7	-12,5
7	GDF Suez	46,4	12,6
8	EDF	44,9	-6,0
9	Axa	41,6	-14,7
10	Schneider Electric	36,9	3,7
11	Danone	34,8	5,5
12	Airbus Group	34,0	-22,2
13	Air Liquide	32,7	1,8
14	Vinci	31,5	9,8
15	Orange (ex France Télécom)	31,1	30,6
16	Société Générale	30,2	-10,3
17	Hermès Intl.	27,2	-2,1
18	Crédit Agricole	26,1	12,0
19	Vivendi	25,3	-1,3
20	Christian Dior	23,7	-5,2
21	Pernod Ricard	22,2	1,1
22	Saint Gobain	20,7	-6,8
23	Kering (ex PPR)	20,2	4,1
24	Carrefour	19,0	-9,0
25	Renault	18,4	6,7

1. Évolution du 1^{er} janvier au 31 juillet 2014.

Source : NYSE Euronext.

Indices boursiers de 1999 à septembre 2014

en moyenne mensuelle (base 100 en janvier 1999)



Sources : NYSE Euronext ; STOXX ; Dow Jones ; Nikkei Inc.

Capitalisation boursière des principales places financières dans le monde

en fin d'année en milliards de dollars

	2012 (r)	2013	13/12 en %
Amérique	23 193,5	28 297,1	22,0
dont : Nyse Euronext (US)	14 085,9	17 949,9	27,4
Nasdaq OMX	4 582,4	6 085,0	32,8
TMX Group	2 058,8	2 113,8	2,7
BM&F BOVESPA	1 227,4	1 020,5	-16,9
Asie - Pacifique	16 981,7	18 481,1	8,8
dont : Japan Exchange Group - Tokyo	3 478,8	4 543,2	30,6
Hong-Kong Exchanges	2 831,9	3 100,8	9,5
Shanghai SE	2 547,2	2 497,0	-2,0
Shenzhen SE	1 150,2	1 452,2	26,3
Australian SE	1 386,9	1 366,0	-1,5
Korea Exchange	1 179,4	1 234,5	4,7
BSE India	1 263,3	1 138,8	-9,9
National Stock Exchange India	1 234,5	1 113,0	-9,8
Europe - Afrique - Moyen-Orient	10 976,2	13 066,4	19,0
dont : London SE	3 396,5	4 429,0	30,4
Euronext	2 832,2	3 583,9	26,5
Deutsche Börse	1 486,3	1 936,1	30,3
SIX Swiss Exchange	1 233,4	1 540,7	24,9
Nasdaq OMX Nordic Exchange	995,7	1 269,2	27,5
BME Spanish Exchanges	995,1	1 116,6	12,2
Johannesburg SE	907,7	942,8	3,9
Moscow Exchange	825,3	770,7	-6,6
Total des marchés mondiaux	51 151,4	59 844,5	17,0

Source : World Federation of Exchanges.

13.1 Dette et déficit publics

En 2013, le **déficit public** s'établit à 87,1 milliards d'euros, soit 4,1 % du produit intérieur brut (PIB). Par rapport à 2012, il se réduit de 14,6 milliards d'euros, du fait d'une augmentation des recettes plus rapide que celle des dépenses. En part de PIB, les recettes publiques augmentent de 1,2 point et les dépenses de 0,4 point. La réduction du déficit public est imputable essentiellement aux **administrations publiques centrales** (- 17,3 milliards). Dans le même temps, le déficit des **administrations publiques locales** s'accroît de 5,5 milliards en cette année pré-lectorale dans les communes. Celui des **administrations de sécurité sociale** s'amoin-drit (- 2,7 milliards).

La **dette publique au sens de Maastricht** s'élève à 1 949,5 milliards d'euros fin 2013 après 1 865,8 milliards un an plus tôt. Elle représente 92,2 % du PIB, contre 89,2 % fin 2012. La **dette publique nette** progresse de manière similaire : elle s'établit à 83,9 % du PIB, contre 80,6 % fin 2012. Ces évolutions masquent des variations d'actifs importantes : la trésorerie des administrations publiques se contracte ainsi de 11,5 milliards d'euros dont - 8,5 milliards pour l'État, alors que celui-ci prête 8,2 milliards d'euros aux pays de la zone euro dans le cadre du **fonds européen de stabilité financière**.

La **contribution de l'État à la dette publique** s'établit à 1 534,0 milliards d'euros, en hausse de 79,2 milliards. Cette augmentation est

supérieure à son **besoin de financement** (69,2 milliards d'euros). Le surplus de dette résulte principalement des prêts accordés aux pays de la zone euro. La contribution des administrations publiques locales à la dette publique atteint 182,3 milliards d'euros fin 2013. Elle augmente de 6,2 milliards d'euros par rapport à 2012, une variation un peu inférieure à leur besoin de financement, qui atteint 9,2 milliards d'euros en 2013, du fait de la diminution de 2,6 milliards de leurs dépôts au Trésor. Enfin, la contribution des organismes de sécurité sociale augmente de 0,8 milliard d'euros pour s'établir à 211,7 milliards fin 2013. Le besoin de financement (10,1 milliards d'euros), nettement plus important que la variation de la dette, est financé par une diminution de la trésorerie et d'importantes cessions d'actifs, notamment de la part de certains régimes de retraite.

Dans la zone euro comme dans l'Union européenne, le déficit public se réduit en termes absolus en 2013 par rapport à 2012, tandis que la dette publique augmente. Le ratio du déficit public par rapport au PIB passe ainsi dans la zone euro de 3,6 % en 2012 à 2,9 % en 2013, et dans l'UE, de 4,2 % à 3,2 %. À la fin de 2013, les plus bas niveaux de dette publique par rapport au PIB sont relevés en Estonie, en Bulgarie et au Luxembourg. Dans les deux zones, le ratio des dépenses publiques rapportées au PIB diminue entre 2012 et 2013 tandis que celui des recettes publiques augmente. ■

Définitions

Déficit public notifié : correspond désormais au « besoin de financement des administrations publiques (APU) » au sens de la comptabilité nationale. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les APU. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Dette publique nette : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

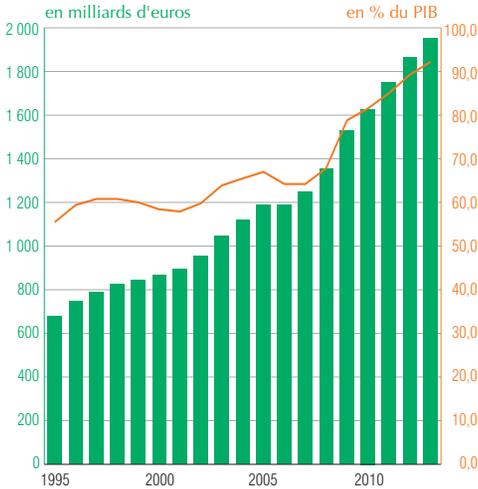
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, dette publique notifiée, fonds européen de stabilité financière (FESF), organismes divers d'administration centrale (Odac), Traité de Maastricht : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 2,9 % et 3,2 % du PIB », *communiqué de presse* n° 158, Eurostat, octobre 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Dettes publiques au sens de Maastricht de 1995 à 2013



Note : dette publique au 31 décembre.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux ratios de finances publiques

en % du PIB

	2010	2011	2012	2013
Déficit public notifié ¹	-6,8	-5,1	-4,9	-4,1
Dettes publiques notifiées ¹	81,5	85,0	89,2	92,2
Dettes publiques nettes ²	74,0	76,9	80,6	83,9
Recettes publiques	49,6	50,8	51,8	53,0
Dépenses publiques	56,4	55,9	56,7	57,1
Prélèvements obligatoires ³	41,3	42,6	43,7	44,7

- Au sens du traité de Maastricht.
- Dettes publiques notifiées diminuées de certains éléments d'actif.
- Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt, alors que le classement des crédits d'impôt en dépenses, en base 2010, accroît les taux des recettes et des dépenses publiques.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2010	2011	2012	2013
État	-121,7	-91,2	-82,6	-69,2
Odac	10,9	-0,2	-2,6	1,3
Administrations publiques locales	-1,7	-0,7	-3,7	-9,2
Administrations de sécurité sociale	-23,2	-12,9	-12,8	-10,1
Déficit public notifié¹	-135,8	-105,0	-101,6	-87,1

- Le déficit public notifié au sens du traité de Maastricht correspond désormais exactement au besoin du financement des APU. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de swaps effectuées par les APU.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes au sens de Maastricht

en milliards d'euros

	2012	2013
Dettes des administrations publiques¹	1 865,8	1 949,5
Numéraires et dépôts	41,2	40,3
Titres de créance	1 557,9	1 629,0
Titres à court terme	192,7	199,9
Titres à long terme	1 365,2	1 429,1
Crédits	263,3	277,1
Crédits à court terme	9,3	9,1
Crédits à long terme	254,0	268,0

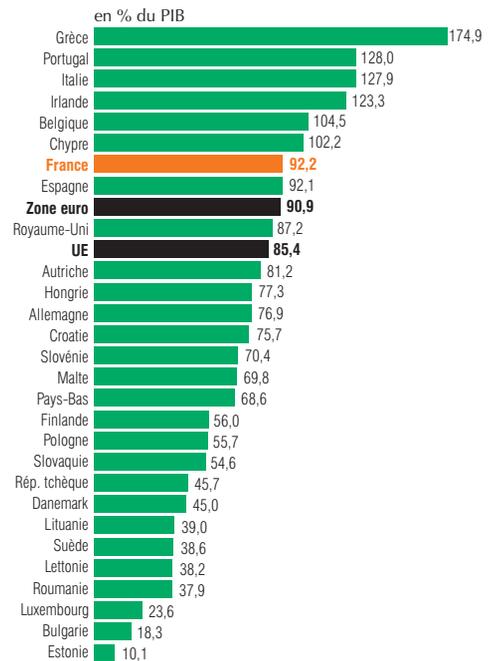
1. Au sens du traité de Maastricht.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes publiques notifiées

Au 31 décembre	2012		2013	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
État	1 454,8	69,6	1 534,0	72,6
Odac	24,0	1,1	21,5	1,0
Administrations locales	176,1	8,4	182,3	8,6
Administrations de sécurité sociale	210,9	10,1	211,7	10,0
Total des administrations publiques	1 865,8	89,2	1 949,5	92,2

Champ : dettes publiques au sens du traité de Maastricht.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes publiques au sein de l'UE en 2013



Champ : dettes publiques au sens du traité de Maastricht.
Source : Eurostat.

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2013, le **taux de prélèvements obligatoires** des **administrations publiques** s'établit à 44,7 % du **produit intérieur brut (PIB)**, soit une hausse de 1,0 point par rapport à 2012. Cette augmentation provient essentiellement de la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales et sociales (1,4 point) : il s'agit, d'une part, des mesures votées dans les lois de finances initiale et de financement de la Sécurité sociale pour 2013 (0,9 point) et, d'autre part, celles qui ont été prises lors de la loi de finances rectificative d'août 2012 (0,3 point). Plusieurs mesures ont un rendement élevé : la limitation de la déductibilité des charges financières (+ 3,7 milliards d'euros), la suppression de l'exonération fiscale et sociale des heures supplémentaires (+ 2,6 milliards d'euros) et l'application de la quote-part pour frais et charges sur les plus-values de long terme et la hausse de celle-ci de 10 % à 12 % (+ 2,7 milliards d'euros).

Dans un contexte de croissance économique atone, l'évolution spontanée des **prélèvements obligatoires** joue en revanche à la baisse sur le taux de prélèvements obligatoires. En l'absence de mesures nouvelles, le poids des prélèvements obligatoires aurait diminué (de 0,4 point de PIB). Les **impôts** et **taxes** croissent en effet spontanément moins vite que le PIB en valeur, du fait notamment du ralentissement de la masse salariale privée, ainsi que de la faiblesse des résultats des entreprises.

En 2013, le taux de prélèvements obligatoires de l'État atteint 14,1 points de PIB, en hausse de 0,6 point. Les mesures nouvelles contribuent à cette hausse à hauteur de 0,7 point. Elles concernent en particulier les recettes sur les sociétés (+ 7,8 milliards d'euros) et l'impôt sur le revenu (+ 8,0 milliards d'euros). L'État bénéficie également de transferts supplémentaires de recettes fiscales provenant d'autres sous-secteurs, en particulier dans le cadre du retour à l'État des taxes du panier de recettes affectées jusqu'alors aux organismes de sécurité sociale en compensation de l'exonération des heures supplémentaires.

Le taux de prélèvements obligatoires des **administrations publiques locales** est stable par rapport à 2012, à 5,9 points de PIB. Les mesures nouvelles, en particulier la hausse des taux d'imposition directs locaux, tout comme l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires, contribuent marginalement à l'évolution de leurs recettes.

Le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** augmente de 0,4 point en 2013, et atteint 24,0 points de PIB. Cette hausse s'explique pour 0,6 point par l'impact positif des mesures nouvelles (+ 11,9 milliards d'euros). Les mesures de transfert vers les autres sous-secteurs, en particulier vers l'État, jouent en revanche à la baisse (contribution de - 0,1 point). ■

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables. Le taux de prélèvements obligatoires est le rapport des prélèvements au PIB.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

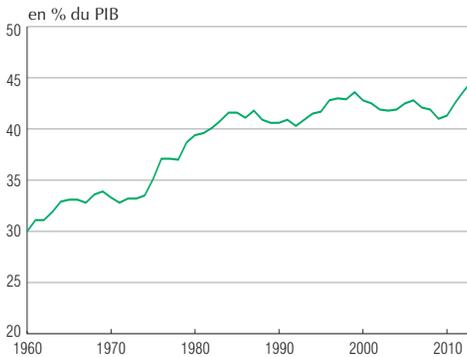
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur les revenus, produit intérieur brut (PIB), taxe, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2015 – rapport économique social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Taux de prélèvements obligatoires de 1960 à 2013



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôt.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Différents postes de recettes des administrations publiques

en milliards d'euros

	2012	2013
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	56,8	57,0
Production pour emploi final propre	13,8	14,5
Paiements partiels des ménages	9,0	9,2
Autres subventions sur la production	3,2	3,3
Recettes de production	82,9	83,9
Intérêts	2,6	2,2
Revenus de la propriété (hors intérêts)	11,7	11,6
Revenus de la propriété	14,3	13,7
Impôts sur la production et les importations	319,2	328,2
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	256,5	269,5
Impôts en capital	9,6	10,5
Cotisations sociales	387,1	398,9
<i>dont cotisations sociales imputées</i>	<i>41,1</i>	<i>42,1</i>
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	- 5,2	- 7,3
Impôts et cotisations sociales	967,1	999,7
Transferts courants	17,6	19,5
Transferts en capital	1,8	3,6
Autres transferts	19,4	23,1
Total des recettes	1 083,7	1 120,4

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2012		2013	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	282,5	13,5	297,5	14,1
Impôts ¹	275,2	13,2	290,0	13,7
Cotisations sociales	7,3	0,4	7,5	0,4
Odac	12,5	0,6	14,3	0,7
Administrations publiques locales	123,7	5,9	124,5	5,9
Administrations de sécurité sociale	493,0	23,6	507,2	24,0
Impôts	158,3	7,6	162,2	7,7
Cotisations sociales ²	334,7	16,0	345,0	16,3
Institutions de l'Union européenne	2,1	0,1	2,1	0,1
Total	913,9	43,7	945,6	44,7

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôt et des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux impôts par catégorie

en milliards d'euros

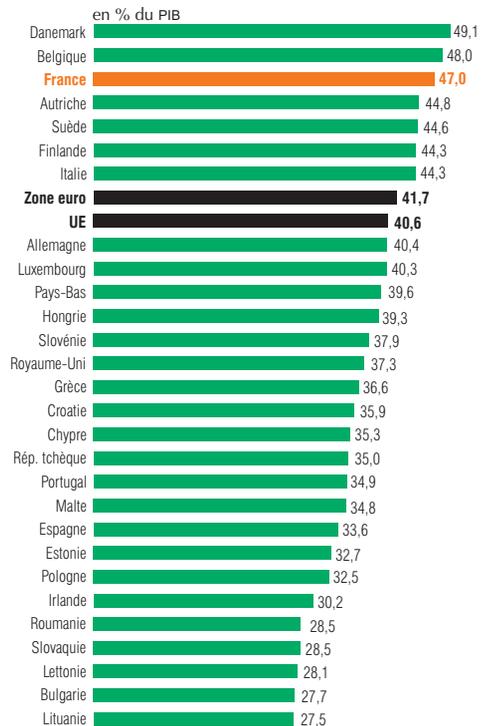
	2012	2013
Impôts sur le revenu¹	219,0	232,2
<i>dont : contribution sociale généralisée (CSG)</i>	<i>90,6</i>	<i>91,7</i>
<i>impôt sur le revenu</i>	<i>59,6</i>	<i>68,6</i>
<i>impôts sur les sociétés</i>	<i>42,1</i>	<i>44,3</i>
<i>contribution au remb. de la dette sociale</i>	<i>6,6</i>	<i>6,6</i>
Taxes du type TVA	142,5	144,4
Impôts sur les produits	84,4	87,1
<i>dont : TICPE²</i>	<i>23,6</i>	<i>23,7</i>
<i>taxes sur les tabacs</i>	<i>11,6</i>	<i>11,7</i>
Impôts divers sur la production	61,5	62,5
<i>dont : cotisation foncière des entreprises</i>	<i>5,5</i>	<i>5,9</i>
<i>cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	<i>12,7</i>	<i>12,1</i>
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	30,3	33,7
<i>dont taxes sur les salaires</i>	<i>12,1</i>	<i>13,1</i>
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	23,2	23,2
<i>dont impôt de solidarité sur la fortune</i>	<i>5,0</i>	<i>4,4</i>
Impôts en capital	9,6	10,5
<i>dont mutation à titre gratuit</i>	<i>9,0</i>	<i>9,5</i>
Impôts de type droits de douanes	2,5	2,6

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôt.

2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'Union européenne en 2012



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques ; institutions de l'Union européenne.

Source : Eurostat.

13.3 Dépense publique

En 2013, la part des **dépenses publiques** dans le PIB représente 57,1 %, en hausse de 0,4 point par rapport à 2012.

Entre 2012 et 2013, les dépenses des **administrations publiques centrales** progressent de 0,3 %, après + 1,6 % entre 2011 et 2012. Les dépenses de personnel ralentissent (+ 0,7 % après + 1,3 % en 2012) du fait des **cotisations sociales imputées** de l'État, la réforme des retraites retardant l'âge moyen des départs. Les **prestations sociales** continuent de croître, mais de manière plus modérée (+ 2,7 % après + 3,4 % en 2012). Les **pensions de retraite** et d'invalidité ainsi que les dépenses au titre de l'allocation aux adultes handicapés sont en hausse (respectivement + 1,2 milliard et + 0,4 milliard), alors que celles associées à la prime à l'emploi sont en diminution (- 0,5 milliard). Les dépenses d'investissement de l'État baissent de 9,6 %, principalement du fait de moindres livraisons de matériel militaire. Les remboursements d'intérêts reculent fortement, sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt nominaux et de celle de l'inflation, qui amoindrit la charge sur les titres indexés. En revanche, le versement au titre des ressources propres de l'UE reste très dynamique en raison d'un versement exceptionnel de 1,8 milliard d'euros lié à la fin de la programmation européenne 2007-2013. Enfin, les consommations intermédiaires s'accroissent

de 3,5 %, soutenues notamment par les dépenses d'entretien de matériel militaire.

En 2013, les dépenses des **administrations publiques locales** décélèrent à peine (+ 3,4 % après + 3,6 % en 2012), contribuant à creuser leur besoin de financement qui atteint 9,2 milliards d'euros. L'investissement local reste dynamique en cette année préélectorale (+ 5,1 % après + 5,8 % en 2012). Les rémunérations versées continuent d'augmenter (+ 3,2 % en un an), en dépit de la poursuite du gel du point d'indice. Les dépenses au titre des prestations et transferts sociaux demeurent soutenues (+ 3,9 %), portées par les dépenses du revenu de solidarité active « socle » (+ 8,9 %).

Les dépenses des **administrations de sécurité sociale** ralentissent en 2013 (+ 2,4 % après + 3,3 % en 2012). La progression des dépenses d'assurance maladie est contenue, avec une exécution de **l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam)** inférieure de 1,4 milliard d'euros aux prévisions et une montée en charge de la réforme des retraites de 2010. Les prestations familiales ralentissent (+ 1,2 %) après avoir augmenté de 3,0 %, en raison de la revalorisation exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire en 2012. À l'inverse, la croissance des prestations chômage reste soutenue en raison d'une conjoncture peu favorable sur le marché de l'emploi (+ 4,5 % en 2013). ■

Définitions

Administrations publiques : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques centrales, administrations publiques locales, autorisations d'engagement, capacité et besoin de financement, cotisations sociales imputées, crédits de paiement, objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), pensions de retraite, prestations sociales, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2015 – Les chiffres clés », ministère de l'Économie et des Finances, octobre 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principales dépenses par administration publique en 2013

	Adm. publiques centrales (y c. État)		État		Adm. publiques locales		Adm. de sécurité sociale		Adm. publiques ¹	
	en Mds d'euros	13/12 en %	en Mds d'euros	13/12 en %	en Mds d'euros	13/12 en %	en Mds d'euros	13/12 en %	en Mds d'euros	13/12 en %
Consommations intermédiaires ²	32,2	3,5	20,9	1,2	51,2	3,7	27,2	2,5	110,6	3,4
Rémunérations des salariés	136,0	0,7	118,9	0,5	74,8	3,2	62,4	2,2	273,3	1,7
Intérêts ²	40,4	-9,9	40,3	-10,2	3,0	-11,0	4,8	-14,6	47,7	-10,5
Prestations sociales ³	93,2	2,7	87,1	2,0	23,6	3,9	428,6	3,0	545,4	3,0
Formation brute de capital fixe	27,0	-1,1	9,8	-9,6	50,4	5,1	8,3	-10,4	85,6	1,4
Ensemble des dépenses¹	487,7	0,3	455,5	0,9	252,0	3,4	562,9	2,3	1 207,5	1,9

1. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses (ou des recettes) des secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

3. En espèces et en nature.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Différents postes de dépenses des administrations publiques

en milliards d'euros

	2012	2013		2012	2013
Dépenses de fonctionnement	385,5	394,1	Prestations et autres transferts	661,4	676,8
Consommations intermédiaires	107,0	110,6	Prestations sociales ¹	408,2	420,2
Rémunération des salariés	268,6	273,3	Transferts sociaux en nature ²	121,6	125,2
dont cotisations sociales imputées	47,1	42,1	Subventions	36,5	36,4
Impôts sur la production	9,6	10,0	Transferts courants	70,7	74,5
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,1	0,1	Transferts en capital	24,4	20,5
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,1	0,1	Acquisitions nettes d'actifs non financiers ³	85,2	88,9
Intérêts	53,3	47,7	Total des dépenses	1 185,4	1 207,5

1. Autres que transferts sociaux en nature.

2. Transferts de biens et services marchands.

3. Dont FBCF : 85,6 milliards d'euros en 2013.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

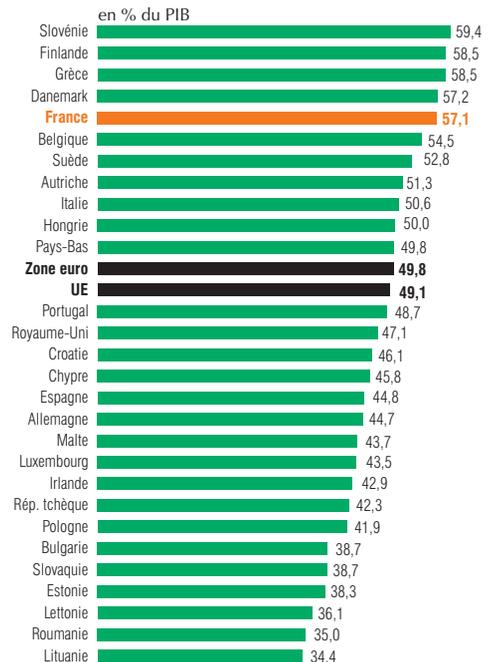
Répartition par mission des crédits du budget général

en milliards d'euros

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2014	2015	2014	2015
Action extérieure de l'État	2,9	3,1	3,0	3,0
Admin. générale et territoriale de l'État	2,8	2,7	2,7	2,8
Agriculture, alim., forêt et aff. rurales	3,0	3,1	3,2	2,9
Aide publique au développement	4,2	2,5	2,9	2,8
Anciens combattants, mémoire, liens avec la nation	3,0	2,8	3,0	2,7
Culture	2,6	2,6	2,6	2,6
Défense	42,0	46,6	39,0	36,9
Direction de l'action du Gouvernement	1,4	1,3	1,3	1,2
Écologie, dév. et mobilité durables	10,2	7,9	9,8	7,3
Égalité des territoires et logement	8,3	13,7	8,1	13,4
Engagements financiers de l'État	47,6	46,6	50,9	45,2
Enseignement scolaire	65,1	66,3	64,9	66,4
Gestion des finances publiques et ress. humains	11,7	11,4	11,5	11,3
Justice	7,6	9,2	7,8	7,9
Outre-mer	2,2	2,1	2,1	2,1
Recherche et enseignement supérieur	31,1	25,8	31,4	26,0
Régimes sociaux et de retraite	6,5	6,4	6,5	6,4
Relations avec les collectivités territoriales	2,6	2,7	2,6	2,7
Remboursements et dégrèvements	101,9	99,3	101,9	99,3
Santé	1,3	1,2	1,3	1,2
Sécurité	18,3	18,2	18,3	18,2
Solidarité, insertion et égalité des chances	13,8	15,8	13,8	15,8
Travail et emploi	12,3	11,5	11,1	11,3
Autres missions	8,1	7,8	7,8	6,2
Totaux	410,5	410,6	407,4	395,6

Sources : projets de loi de finances, états B.

Dépenses des administrations publiques au sein de l'Union européenne en 2013



Source : Eurostat.

13.4 Finances publiques locales

En 2013 comme en 2012, les **collectivités locales** ont subi les conséquences d'un contexte économique défavorable. Ce contexte pèse sur leurs ressources, en particulier sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui diminuent pour la deuxième année consécutive, alors que les concours financiers de l'État sont soumis au gel en valeur de l'enveloppe normée. À l'inverse, leurs dépenses courantes sont restées dynamiques, principalement dans le secteur communal en lien avec le cycle électoral. La poursuite de l'effort d'**investissement** est financée par des prélèvements sur trésorerie et par une augmentation de la dette : le taux d'endettement progresse ainsi pour tous les niveaux de collectivités locales. Les **administrations publiques locales** affichent toujours un besoin de financement assez faible par rapport aux autres administrations publiques, mais il se détériore pour la deuxième année consécutive.

Au 1^{er} janvier 2014, le secteur communal rassemble 36 681 communes, dont 36 614 sont regroupées en 2 145 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre. En 2013, les dépenses de fonctionnement du secteur communal, sur lesquelles pèse la hausse des frais de personnel, augmentent à un rythme plus soutenu que les recettes. Le gel des concours financiers de l'État impacte l'épargne brute des communes et de leurs groupements qui se tasse pour la deuxième année consécutive, malgré une **fiscalité locale** qui reste dynamique. En 2013,

année pré-électorale, le secteur communal poursuit son effort d'équipement et diminue son recours aux emprunts nouveaux de 6,9 % par rapport à 2012, au moyen d'une réduction de sa trésorerie.

Les départements enregistrent une augmentation de 2,5 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'aide sociale, tout comme les dépenses de personnel, continuent leur progression soutenue. Parallèlement, les recettes de fonctionnement évoluent plus faiblement (+ 1,3 %), en raison notamment de la chute des droits de mutation à titre onéreux. L'épargne brute affiche ainsi une baisse de 0,6 milliard d'euros par rapport à l'année 2012. Les départements maintiennent leurs investissements hors remboursements de dette en 2013, préférant augmenter leur encours de dette de plus d'un milliard d'euros.

Les régions dégagent sur chaque exercice depuis 2010 une épargne brute en lente érosion mais maintiennent leurs dépenses d'investissement hors remboursement de dette. Elles les financent par une nette augmentation de leur encours de dette et, fait nouveau en 2013, en la complétant par un prélèvement sur leur trésorerie. Leur taux d'endettement s'établit à 88 % en 2013, en augmentation de trois points par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses courantes des régions sont marquées par l'augmentation des frais de personnel tandis que les recettes de fonctionnement sont en faible progression, malgré une forte augmentation des impôts locaux. ■

Définitions

Collectivités locales : désigne généralement l'ensemble constitué par les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes. L'expression collectivité locale désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme « collectivité territoriale ». En effet, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, seul le terme de « collectivité territoriale » apparaît dans la Constitution.

Administrations publiques locales, collectivités territoriales, dépense d'intervention des collectivités locales, épargne de gestion, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), fiscalité locale, groupement de communes à fiscalité propre : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Synthèse du rapport 2014 de l'Observatoire des Finances Locales », *Bulletin d'informations statistiques* n° 103, DGCL, juillet 2014.
- « Les finances des collectivités locales en 2013 », Observatoire des finances locales, juillet 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 – Le déficit se réduit pour la quatrième année consécutive », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.
- « Les collectivités locales en chiffres 2014 », DGCL, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Volume budgétaire des différents niveaux de collectivités locales en 2013

en milliards d'euros

Dépenses totales	Montants	13/12 en %
Communes	100,8	4,5
Départements	72,4	1,1
Régions	28,7	2,6
Total collectivités territoriales	201,8	3,0
Groupements de commune à fiscalité propre	41,1	4,5
Ensemble collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre¹	233,6	3,2

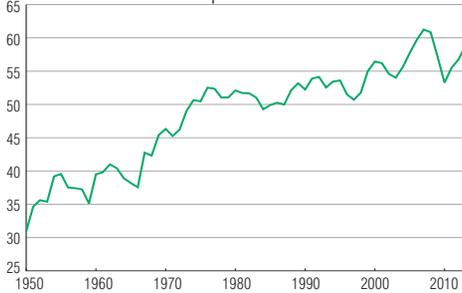
1. Montant inférieur à la somme des lignes « collectivités territoriales » et « groupements de communes » en raison de la neutralisation des reversements fiscaux des groupements vers les communes.

Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats.

Source : DGFIP, données provisoires.

Poids des investissements des administrations publiques locales de 1950 à 2013

en % de l'investissement public



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Structure de la fiscalité locale en 2012

en milliards d'euros

Nature des impôts	Communes et groupements ¹	Départ.	Régions	Total
Taxe d'habitation	19,53	///	///	19,53
Taxe sur le foncier bâti	15,78	11,58	///	27,36
Taxe sur le foncier non bâti	0,98	///	///	0,98
Produits votés des 3 taxes « ménages »	36,28	11,58	///	47,86
Cotisation foncière des entrep. (CFE)	6,66	///	///	6,66
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	4,02	7,36	3,80	15,18
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0,49	0,24	0,64	1,37
Taxe sur les surfaces com. (TASCOM)	0,65	///	///	0,65
Produit voté de la CFE et autres produits économiques	11,82	7,60	4,44	23,86
Taxe d'enlèvement des ord. mén.	6,09	///	///	6,09
Droits de mutation à titre onéreux	2,22	7,97	///	10,19
Taxe int. de consommat. sur les produits énergétiques	///	6,54	4,36	10,89
Versement aux transp. en commun	6,85	///	///	6,85
Taxe spéc. sur les conv. d'assurance	///	6,63	///	6,63
Taxe sur les cartes grises	///	///	2,11	2,11
Taxe sur l'électricité	1,35	0,68	///	2,03
Impôts et taxes d'outre-mer	0,80	0,16	0,62	1,59
Autres taxes	1,66	0,36	0,90	2,91
Autres contributions²	18,96	22,34	8,00	49,30
Total des taxes	67,07	41,53	12,44	121,03

1. Y c. les syndicats. 2. Hors taxes liées à l'urbanisme.

Sources : DGFIP ; DGCL.

Finances des collectivités locales et groupements à fiscalité propre

en milliards d'euros

	2012 (r)	2013 (p)	13/12 en %
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette	153,5	158,0	2,9
<i>dont : achats et charges externes</i>	<i>30,0</i>	<i>30,9</i>	<i>2,9</i>
<i> frais de personnel</i>	<i>54,9</i>	<i>56,6</i>	<i>3,1</i>
<i> dépenses d'intervention</i>	<i>63,7</i>	<i>65,4</i>	<i>2,6</i>
Recettes de fonctionnement	189,0	191,8	1,5
<i>dont : impôts et taxes</i>	<i>113,5</i>	<i>115,7</i>	<i>1,9</i>
<i> concours de l'État</i>	<i>52,4</i>	<i>52,0</i>	<i>-0,8</i>
Épargne de gestion	35,5	33,8	-4,8
Intérêts de dette	4,5	4,5	0,4
Épargne brute	31,0	29,3	-5,5
Dépenses d'investissement hors rembours.	55,3	58,3	5,4
Recettes d'investissement hors emprunts	20,5	21,0	2,6
Dépenses totales hors rembours. de dette	213,3	220,8	3,5
Recettes totales hors emprunts	209,5	212,8	1,6
Besoin ou capacité de financement	-3,8	-8,0	///
Remboursements de dette	13,1	12,8	-2,0
Emprunts	17,9	16,8	-6,1
Dette totale au 31 décembre	132,8	137,0	///

Note : les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Champ : France hors Mayotte.

Source : DGFIP.

Dépenses au titre des compétences transférées aux collectivités locales

en millions d'euros

	2005	2010	2014 (p)	14/13 en %
Aux départements				
Aide sociale ¹	25 928	33 678	38 493	4,0
<i>dont : RSA²</i>	<i>6 696</i>	<i>8 603</i>	<i>10 667</i>	<i>9,9</i>
<i> alloc. pers. d'autonomie (APA)</i>	<i>4 113</i>	<i>5 372</i>	<i>5 688</i>	<i>0,6</i>
Collèges	3 345	4 304	4 199	3,7
Serv. dép. d'incendie et de secours	1 740	2 386	2 580	3,5
Aux régions				
Formation prof. continue et apprent.	3 468	5 052	5 224	-0,4
Enseignement	3 964	6 326	5 908	-0,6
Transport ferroviaire de voyageurs	2 859	3 195	4 235	8,3

1. Dépenses de fonctionnement des fonctions prévention médico-sociale, action sociale (hors RMI et APA), RMI, APA et RSA.

2. Le RSA s'est substitué au RMI le 1^{er} juin 2009.

Note : données issues des comptes des collectivités locales.

Sources : DGCL ; DGFIP.

Concours financiers de l'État aux collectivités locales en 2014

en milliards d'euros

	Montants	Part en %
Dotation globale de fonctionnement DGF	40,1	68,3
Fonds de compensation de la TVA FCTVA	5,8	9,8
Compensations d'exonération	2,9	4,9
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3,3	5,7
Autres prélèvements sur recettes	2,1	3,5
Prélèvements sur recettes	54,2	92,3
Mission Relations avec les collec. territoriales	2,8	4,7
Amendes	0,7	1,2
Financement national du développement et de modernisation de l'apprentissage	0,9	1,5
Financements du programme des investissements d'avenir et du fonds des emprunts structurés	0,3	0,4
Total (hors prélèvements exceptionnels)	58,7	100,0

Source : DGCL.

13.5 Union monétaire européenne

En 2013, la politique monétaire de l'Union européenne a continué de s'inscrire dans un environnement difficile caractérisé par la persistance d'une fragmentation financière néanmoins plus modérée dans la **zone euro**. Les tensions sous-jacentes sur les prix se sont encore atténuées dans un contexte de faiblesse généralisée de l'économie et d'atonie continue de la dynamique monétaire.

L'économie de la zone euro est sortie de la récession à partir du second trimestre 2013 sous l'effet d'une reprise progressive de la demande intérieure soutenue par l'orientation accommodante de la politique monétaire, par l'amélioration du climat des affaires et du sentiment des marchés financiers ainsi que d'un renforcement de la demande extérieure. Cependant, du fait d'un acquis de croissance négatif fin 2012 et d'une activité encore mal orientée au premier trimestre, le **produit intérieur brut (PIB)** se contracte de nouveau (- 0,4 %) sur l'ensemble de l'année 2013, après une diminution de 0,6 % en 2012.

L'**inflation** a sensiblement reculé tout au long de l'année 2013, de 2,2 % en glissement annuel en décembre 2012 à 0,8 % en décembre 2013. L'inflation annuelle moyenne dans la zone euro, mesurée par l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** s'est établie à 1,4 % en 2013, contre 2,5 % en 2012. Les taux d'inflation peu élevés de la

zone euro s'expliquent pour l'essentiel par un fort ralentissement de la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires.

Le **taux de change effectif nominal** de l'euro, mesuré vis-à-vis des monnaies des vingt principaux partenaires commerciaux de la zone euro, s'est sensiblement apprécié au cours de l'année 2013. Fin 2013, en termes effectifs nominaux, l'euro s'établissait 5,1 % au-delà de son niveau de fin 2012 et 3,9 % au-delà de son niveau moyen depuis 1999. Par rapport au dollar des États-Unis, l'euro s'échangeait, le 31 décembre 2013 à un taux supérieur d'environ 4,5 % à celui enregistré fin 2012 et supérieur de 7,3 % à sa moyenne de 2012.

Le **déficit** des administrations publiques de la zone euro continue de diminuer en 2013, reflétant des efforts d'assainissement importants dans la plupart des pays. Par rapport à son pic de 2009, le déficit pour l'ensemble de la zone euro a été réduit de plus de moitié. Le déficit agrégé des administrations publiques de la zone euro a ainsi diminué de 0,7 point de pourcentage en 2013 à 2,9 % du PIB après 3,6 % en 2012. Treize des dix-sept pays de la zone euro ont enregistré, en 2013, des ratios de **dette publique** supérieurs à la valeur de référence de 60 % définie par le Traité de Maastricht ; dans huit de ces pays, le ratio a dépassé 90 % du PIB. ■

Définitions

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-neuf États membres constituant la zone euro en 2015 sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015.

Critères de convergence du Traité de Maastricht, déficit public notifié, dette publique notifiée, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), taux de change, taux de change effectif nominal, taux d'intérêt : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Zone euro – Principaux indicateurs économiques et financiers », Banque de France, décembre 2014.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 2,9 % et 3,2 % du PIB », *communiqué de presse* n° 158, Eurostat, octobre 2014.
- « Rapport sur la convergence », Banque centrale européenne, juin 2014.
- « Rapport annuel 2013 », Banque centrale européenne, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

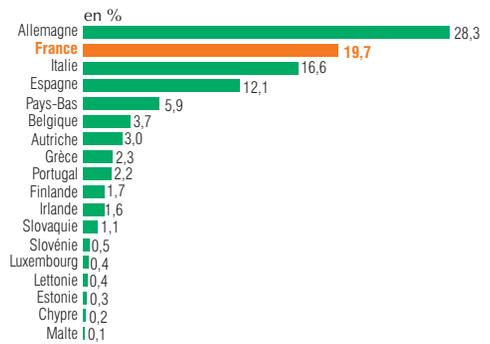
Taux de change de l'euro contre devises

pour un euro, en fin de période

	2012	2013	nov. 2014
Dollar	1,3194	1,3791	1,2483
Yen	113,61	144,72	147,69
Livre sterling	0,8161	0,8337	0,7953
Franc suisse	1,2072	1,2276	1,2018
Couronne danoise	7,4610	7,4593	7,4409
Couronne suédoise	8,5820	8,8591	9,2660
Couronne tchèque	25,151	27,427	27,652
Forint hongrois	292,30	297,04	306,81
Lats letton ¹	0,6977	0,7030	///
Leu roumain	4,4445	4,4710	4,4278
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Litas lituanien	3,4528	3,4528	3,4528
Zloty polonais	4,0740	4,1543	4,1839

1. Données au 30 nov. 2013 ; le lats letton a été officiellement remplacé par l'euro le 1^{er} janvier 2014, après décision formelle du Conseil de l'Union à l'été 2013.
Source : Banque centrale européenne.

Part des différents pays dans le PIB de la zone euro à 18 en 2013



Note : PIB calculés en parités de pouvoir d'achat.
Source : Eurostat.

Situation des pays de l'Union européenne au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques en % du PIB ¹			Dette publique en % du PIB ²			Inflation en % ³			Taux d'intérêt à long terme en % ⁴		
	2011 (r)	2012 (r)	2013	2011 (r)	2012 (r)	2013	2011 (r)	2012 (r)	2013	2011 (r)	2012 (r)	2013
Allemagne	-0,9	0,1	0,1	77,6	79,0	76,9	2,5	2,1	1,6	2,61	1,50	1,57
Autriche	-2,6	-2,3	-1,5	82,1	81,7	81,2	3,6	2,6	2,1	3,32	2,37	2,01
Belgique	-3,9	-4,1	-2,9	102,1	104,0	104,5	3,4	2,6	1,2	4,23	3,00	2,41
Bulgarie	-2,0	-0,5	-1,2	15,7	18,0	18,3	3,4	2,4	0,4	5,36	4,50	3,47
Chypre	-5,8	-5,8	-4,9	66,0	79,5	102,2	3,5	3,1	0,4	5,79	7,00	6,50
Croatie	-7,7	-5,6	-5,2	59,9	64,4	75,7	2,2	3,4	2,3	6,54	6,13	4,68
Danemark	-2,1	-3,9	-0,7	46,4	45,6	45,0	2,7	2,4	0,5	2,73	1,40	1,75
Espagne	-9,4	-10,3	-6,8	69,2	84,4	92,1	3,1	2,4	1,5	5,44	5,85	4,56
Estonie	1,0	-0,3	-0,5	6,0	9,7	10,1	5,1	4,2	3,2
Finlande	-1,0	-2,1	-2,4	48,5	53,0	56,0	3,3	3,2	2,2	3,01	1,89	1,86
France	-5,1	-4,9	-4,1	85,0	89,2	92,2	2,3	2,2	1,0	3,32	2,54	2,20
Grèce	-10,1	-8,6	-12,2	171,3	156,9	174,9	3,1	1,0	-0,9	15,75	22,50	10,05
Hongrie	-5,5	-2,3	-2,4	81,0	78,5	77,3	3,9	5,7	1,7	7,64	7,89	5,92
Irlande	-12,6	-8,0	-5,7	111,1	121,7	123,3	1,2	1,9	0,5	9,60	6,17	3,79
Italie	-3,5	-3,0	-2,8	116,4	122,2	127,9	2,9	3,3	1,3	5,42	5,49	4,32
Lettonie	-3,4	-0,8	-0,9	42,7	40,9	38,2	4,2	2,3	0,0	5,91	4,57	3,34
Lituanie	-9,0	-3,2	-2,6	37,3	39,9	39,0	4,1	3,2	1,2	5,16	4,83	3,83
Luxembourg	0,3	0,1	0,6	18,5	21,4	23,6	3,7	2,9	1,7	2,92	1,82	1,85
Malte	-2,6	-3,7	-2,7	69,8	67,9	69,8	2,5	3,2	1,0	4,49	4,13	3,36
Pays-Bas	-4,3	-4,0	-2,3	61,3	66,5	68,6	2,5	2,8	2,6	2,99	1,93	1,96
Pologne	-4,9	-3,7	-4,0	54,8	54,4	55,7	3,9	3,7	0,8	5,96	5,00	4,03
Portugal	-7,4	-5,5	-4,9	111,1	124,8	128,0	3,6	2,8	0,4	10,24	10,55	6,29
Rép. tchèque	-2,9	-4,0	-1,3	41,0	45,5	45,7	2,1	3,5	1,4	3,71	2,78	2,11
Roumanie	-5,5	-3,0	-2,2	34,2	37,3	37,9	5,8	3,4	3,2	7,29	6,68	5,41
Royaume-Uni	-7,6	-8,3	-5,8	81,9	85,8	87,2	4,5	2,8	2,6	2,87	1,74	2,03
Slovaquie	-4,1	-4,2	-2,6	43,5	52,1	54,6	4,1	3,7	1,5	4,45	4,55	3,19
Slovénie	-6,2	-3,7	-14,6	46,2	53,4	70,4	2,1	2,8	1,9	4,97	5,81	5,81
Suède	-0,1	-0,9	-1,3	36,1	36,4	38,6	1,4	0,9	0,4	2,61	1,59	2,12
Valeur de référence	-3,0	-3,0	-3,0	60,0	60,0	60,0	3,4	3,2	1,5	4,84	3,74	3,76

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht.
3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle.
Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

Comparaison de la zone euro à 18 aux États-Unis et au Japon en 2013

	Zone euro	États-Unis	Japon		Zone euro	États-Unis	Japon
Population au 1 ^{er} janvier 2014 (en millions)	334,6	316,1	127,3	Dette publique (en % du PIB)	90,9	104,3	224,6
Taux de chômage (en %) ¹	11,9	7,4	4,0	Évolution des prix à la consommation (en %) ¹	1,4	1,5	0,4
PIB (en milliards d'euros PPA) ²	9 583,3	12 605,6	3 474,3	Évolution de la production industrielle (en %) ³	-0,7	2,6	-0,6
PIB par habitant (en euros PPA) ²	28 590	39 830	27 290	Évolution des ventes au détail en volume (en %) ¹	-0,7	4,6	1,2
Croissance en volume du PIB (en %) ¹	-0,4	2,2	1,5	Solde des transactions courantes (en % du PIB)	2,4	-2,5	0,7
Déficit public (en % du PIB)	-2,9	-6,4	-9,3	Taux d'intérêt à long terme ¹	3,01	2,35	0,72

1. En moyenne annuelle. 2. PPA : parité de pouvoir d'achat. 3. Hors bâtiment, en moyenne annuelle.
Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

14.1 Importations - Exportations

En 2013, le commerce mondial de biens accélère par rapport à 2012 (+ 2,7 % en volume après + 1,9 %), en ligne avec la légère amélioration de l'activité dans les économies avancées. La demande mondiale adressée à la France accélère nettement, en raison de l'orientation géographique de nos échanges. Les **exportations** de la France accélèrent en 2013, progressant de 2,2 % en volume, après + 1,1 % en 2012. Cette croissance reste inférieure à celle du commerce mondial de biens, mais légèrement supérieure à la demande adressée à la France, traduisant de légers gains de parts de marché. Les exportations de produits manufacturés ralentissent en 2013, à cause de la faible progression des ventes de biens d'équipement, des autres produits industriels et des matériels de transport, ainsi que du repli des exportations de produits agroalimentaires. À l'inverse, les exportations de l'industrie de la cokéfaction et du raffinage se redressent alors qu'elles étaient nettement en baisse en 2012. Les exportations françaises pâtissent cependant de l'appréciation passée de l'euro depuis l'été 2012 et tout au long de l'année 2013.

En 2013, les **importations** de la France augmentent de 1,7 % en volume, après - 1,3 % en 2012 : elles sont tirées par la progression de la demande intérieure hors stocks. Les importations de produits manufacturés rebondissent (+ 1,1 % après - 0,2 %), notamment pour les biens d'équipement et de matériels

de transport. Les achats d'autres produits manufacturés se stabilisent alors qu'ils chutent dans la cokéfaction-raffinage. Les importations d'énergie-eau-déchets, incluant les produits pétroliers, continuent de baisser (- 3,1 %). Au total, les dynamiques des exportations et des importations en volume sont très similaires. La contribution des échanges extérieurs à la croissance de l'activité est de + 0,1 point, alors qu'elle était de + 0,7 point en 2012.

La hausse du nombre d'exportateurs se poursuit en 2013 (+ 1,7 % après + 2,8 % en 2012). Depuis deux ans, la progression du nombre d'exportateurs est principalement imputable à de petites entreprises tournées vers l'Amérique et l'Europe hors UE, et parmi lesquelles les primo-exportateurs sont en nombre croissant. L'année 2013 se caractérise en particulier par un surcroît d'entreprises exportatrices vers les États-Unis, où les ventes sont bien orientées. Les exportateurs de moins de 20 salariés représentent une part importante des entreprises exportatrices (environ 75 %) même s'ils ne réalisent qu'une part minoritaire des ventes (23 % en 2013). Dans un contexte d'incertitudes quant à la croissance mondiale, le nombre d'entreprises exportatrices employant plus de 20 salariés est quasiment stable. Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** comptent pour 32 % des exportations en 2013. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**, sauf précision contraire.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent, ou non, être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

CAF (coût, assurance, fret), entreprise de taille intermédiaire (ETI), FAB (franco à bord), importations de biens et de services : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Les opérateurs du commerce extérieur – Année 2013 », Douanes, août 2014.
- « Excédent de 0,9 milliard d'euros du commerce international de biens de la zone euro, déficit de 13,0 milliards d'euros pour l'UE28 », *communiqué de presse*, Eurostat, mars 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Concentration sectorielle des échanges de biens en 2013

en %

Secteurs d'activité	Exportateurs		Importateurs	
	Répartition des opérateurs	Répartition des flux	Répartition des opérateurs	Répartition des flux
Agriculture	10,5	0,7	1,3	0,1
Industries	25,5	60,2	21,1	43,0
Construction	2,1	0,3	3,1	0,5
Commerce	42,8	30,5	48,6	45,0
Services	14,9	4,8	21,0	8,3
Non précisé	4,1	3,5	4,9	3,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : données estimées.

Champ : entreprises françaises ayant déclaré des échanges internationaux de marchandises (exportations ou importations) ; hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Exportations et importations par groupe de biens

en milliards d'euros courants

	2010	2011	2012	2013
Exportations de biens (FAB)	390,6	427,4	441,0	443,9
Agriculture, sylviculture et pêche	13,6	16,4	15,6	17,2
Industries extractives, énergie, eau ¹	9,2	12,3	11,8	10,7
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	37,0	42,0	43,4	44,3
Cokéfaction et raffinage	13,8	17,8	18,7	17,3
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	75,8	81,6	83,1	81,7
Fabr. de matériels de transport	82,4	85,9	92,6	96,3
Fabr. d'autres produits industriels	158,7	171,5	175,8	176,4
Importations de biens (CAF)	445,5	502,8	507,7	500,9
Agriculture, sylviculture et pêche	11,0	11,5	11,5	12,3
Industries extractives, énergie, eau ¹	46,7	61,0	62,0	58,1
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	30,9	34,8	36,1	37,6
Cokéfaction et raffinage	21,7	28,1	34,0	31,1
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	96,5	104,5	102,4	102,6
Fabr. de matériels de transport	62,4	68,7	67,8	68,7
Fabr. d'autres produits industriels	176,3	194,3	194,0	190,7
Importations de biens (FAB)	431,2	486,7	491,5	484,7
Solde (CAF-FAB)	-54,9	-75,4	-66,7	-57,0
Solde (FAB-FAB)	-40,6	-59,3	-50,5	-40,8
Taux de couverture en %³	90,6	87,8	89,7	91,6

1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

3. Rapport entre les exportations et les importations FAB.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Exportations et importations par groupe de produits en 2013

en milliards d'euros

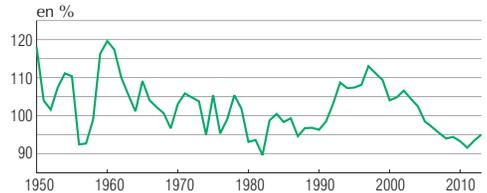
	Exportations	Importations
Agriculture, sylviculture et pêche	17,2	12,3
Indus. manufacturière, extract. et autres	426,7	488,7
Services principalement marchands	110,8	112,2
Commerce ; répar. d'automobiles et de motocycles	4,3	5,1
Transports et entreposage	29,3	38,7
Information et communication	12,4	14,8
Activités financières et d'assurance	13,2	4,4
Act. scient. et techn. ; services admin. et de soutien	47,6	46,6
Services principalement non marchands¹	0,9	0,3
Total des produits	555,6	613,5

1. Correspond au regroupement des items « Administration publique », « Enseignement », « Santé humaine et action sociale ».

Note : exportations FAB, importations de biens CAF.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de couverture à prix courants de l'ensemble des biens et services de 1950 à 2013



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Les opérateurs français du commerce extérieur

	2012 (r)	2013 (e)	13/12 en %
Entreprises exportatrices	119 518	121 505	1,7
Entreprises importatrices	108 364	120 961	11,6
Ensemble des opérateurs	173 197	185 829	7,3

Champ : entreprises françaises ayant déclaré des échanges internationaux de marchandises (exportations ou importations) ; hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Commerce extérieur de l'UE avec ses 20 principaux partenaires à l'exportation en 2013

	Exportations de l'UE		Importations de l'UE	
	en Mds d'euros	Évol. 13/12 en %	en Mds d'euros	Évol. 13/12 en %
1 États-Unis	288,2	-1,6	196,0	-5,1
2 Suisse	169,6	27,0	94,3	-11,0
3 Chine ¹	148,3	3,0	280,1	-4,0
4 Russie	119,8	-2,9	206,5	-4,0
5 Turquie	77,8	3,1	50,4	4,4
6 Japon	54,0	-2,8	56,5	-12,7
7 Norvège	50,2	0,5	90,0	-10,9
8 Émirats arabes unis	44,7	20,2	9,2	10,7
9 Brésil	40,1	1,0	33,0	-11,8
10 Corée du Sud	40,0	5,8	35,8	-5,7
11 Inde	35,9	-6,9	36,8	-1,8
12 Hong-Kong	35,8	6,2	10,2	-3,3
13 Arabie Saoudite	33,7	12,0	30,2	-12,7
14 Australie	32,1	-5,3	10,2	-30,0
15 Canada	31,6	0,7	27,2	-10,0
16 Singapour	28,7	-5,6	17,6	-18,2
17 Mexique	27,4	-1,9	17,5	-9,6
18 Afrique du sud	24,5	-4,3	15,5	-24,2
19 Ukraine	23,9	0,4	13,8	-5,8
20 Algérie	22,4	6,0	31,8	-2,9
Autres pays	408,5	2,8	419,7	-5,8
Total monde	1 737,0	3,2	1 682,4	-6,5

1. Non compris Hong-Kong. Champ : échanges internationaux de biens.

Source : Eurostat.

14.2 Balance commerciale

Après un niveau record en 2011 et une réduction en 2012, le **solde du commerce extérieur** des biens et services en valeur, déficitaire, se redresse de nouveau en 2013 pour s'établir à - 31,3 milliards d'euros. Cette amélioration traduit une baisse similaire du déficit de la **balance commerciale**, mesuré **FAB-FAB**, qui se réduit de 9,7 milliards d'euros pour atteindre 40,8 milliards d'euros.

Deux postes voient leur excédent progresser en 2013. Le solde des matériels de transport atteint un nouveau record (+ 27,6 milliards d'euros), en hausse de 2,9 milliards par rapport à 2012, poussé principalement par les livraisons d'Airbus. Le solde des produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche revient à son niveau de 2011 avec un excédent de 5,0 milliards d'euros en 2013. La réduction du déficit commercial s'explique par ailleurs par l'allègement de la facture énergétique : le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz) se réduit de 2,7 milliards d'euros et celui des produits raffinés de 0,8 milliard d'euros.

L'amélioration du solde manufacturier est due principalement à la contraction des **importations**. C'est le cas de l'aéronautique (livraisons d'Airbus), dont la hausse de l'excédent vient surtout du repli des acquisitions. L'excédent des produits pharmaceutiques augmente également, tandis que les produits chimiques affichent un solde positif de

0,7 milliard, après - 0,8 milliard en 2012. Dans certains cas plus rares, les déficits se creusent en raison du repli des **exportations**. C'est le cas notamment des véhicules automobiles, des produits métallurgiques et des machines industrielles et agricoles.

Le solde des échanges de services hors tourisme, négatif, s'améliore en 2013 pour s'établir à - 0,9 milliard d'euros, après - 2,0 milliards d'euros en 2012. L'amélioration porte sur l'ensemble des services, à l'exception des transports et des services aux entreprises. Le solde des échanges touristiques se réduit de 0,9 milliard d'euros en 2013 : la hausse des dépenses des résidents français à l'étranger est en effet plus importante que celle des étrangers en France.

Après une forte dégradation en 2012 (- 21,4 milliards d'euros), le déficit des opérations de répartition se réduit de 4,3 milliards d'euros, pour s'établir à - 10,5 milliards d'euros en 2013, grâce notamment à l'amélioration du solde des dividendes, tandis que le solde des intérêts reste très déficitaire et que l'excédent des autres revenus de la propriété se réduit de 1,3 milliard d'euros. Au total, le besoin de financement de la Nation diminue nettement : il passe de 55,9 milliards d'euros à 41,8 milliards d'euros en 2013. Il reste toutefois à un niveau historiquement élevé, le plus important depuis l'après-guerre après ceux de 2012 et 2011. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**, sauf précision contraire.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix.

Balance commerciale, CAF (coût, assurance, fret), exportations de biens et de services, FAB (franco à bord), importations de biens et de services, services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2013 », Douanes, février 2014.
- « Excédent de 153,8 milliards d'euros du commerce international de biens de la zone euro », *communiqué de presse*, Eurostat, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Solde de la balance commerciale par groupe de biens

en milliards d'euros courants

	2010	2011	2012	2013
Agriculture, sylviculture et pêche	2,6	4,9	4,1	5,0
Industries extractives, énergie, eau ¹	-37,4	-48,7	-50,2	-47,4
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	6,1	7,2	7,4	6,7
Cokéfaction et raffinage	-7,9	-10,3	-15,3	-13,8
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	-20,7	-22,9	-19,3	-20,8
Fabrication de matériels de transport	20,0	17,3	24,7	27,6
Fabrication d'autres produits industriels	-17,6	-22,8	-18,2	-14,3
Solde (CAF-FAB)	-54,9	-75,4	-66,7	-57,0
Solde (FAB-FAB)	-40,6	-59,3	-50,5	-40,8

1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde des échanges extérieurs

en milliards d'euros courants

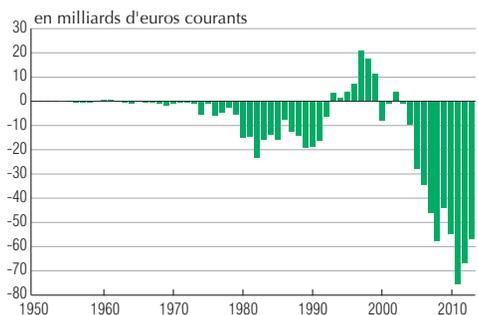
	2012	2013
Échanges de biens FAB	-50,5	-40,8
Échanges de services hors tourisme	-2,0	-0,9
Services commerciaux	-1,6	-0,8
Transports	-7,7	-9,4
Services d'information et communication	-2,7	-2,4
Assurance	1,9	2,7
Services financiers, y c. Sifim ¹	4,9	6,0
Services aux entreprises	1,6	1,1
Services aux ménages et services de santé	1,6	1,9
Tourisme	11,3	10,3
Soldes des échanges extérieurs	-41,1	-31,3
Opérations de répartition	-14,8	-10,5
Rémunération des salariés	15,0	15,3
Impôts sur la production et les importations	-2,1	-2,1
Subventions	8,8	8,7
Intérêts	-15,1	-14,5
Dividendes	19,2	23,7
Autres revenus de la propriété	6,9	5,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	5,0	4,9
Cotisations et prestations sociales	-10,0	-10,5
Coopération internationale courante	5,7	-6,0
Ressources de l'UE	-19,6	-21,9
Autres transferts courants	-13,7	-13,8
Transferts en capital	-3,4	0,1
Capacité de financement de la Nation	-55,9	-41,8

1. Services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Note : les données relatives aux échanges sont FAB.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde de la balance commerciale de 1950 à 2013



Champ : échanges de biens.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Termes de l'échange par groupe de produits

indice base 100 en 2010

	2011	2012	2013
Agriculture, sylviculture et pêche			
Prix des exportations	121,8	124,8	126,4
Prix des importations	103,1	103,1	102,3
Termes de l'échange	118,1	121,1	123,5
Industries extractives, énergie, eau¹			
Prix des exportations	109,2	111,3	109,0
Prix des importations	129,4	140,4	136,0
Termes de l'échange	84,4	79,3	80,2
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac			
Prix des exportations	106,5	109,0	111,7
Prix des importations	106,9	109,1	110,6
Termes de l'échange	99,6	99,9	101,0
Cokéfaction et raffinage			
Prix des exportations	124,2	140,6	128,6
Prix des importations	131,1	145,3	134,9
Termes de l'échange	94,7	96,8	95,4
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques²			
Prix des exportations	99,9	99,6	97,7
Prix des importations	98,0	97,2	94,7
Termes de l'échange	101,9	102,4	103,1
Fabrication de matériels de transport			
Prix des exportations	100,7	102,9	103,6
Prix des importations	101,4	100,8	100,0
Termes de l'échange	99,4	102,0	103,6
Fabrication d'autres produits industriels			
Prix des exportations	102,9	103,8	103,0
Prix des importations	104,6	105,7	103,9
Termes de l'échange	98,4	98,2	99,1
Ensemble des produits³			
Prix des exportations	102,9	104,5	104,1
Prix des importations	105,4	107,3	105,6
Termes de l'échange	97,6	97,3	98,5

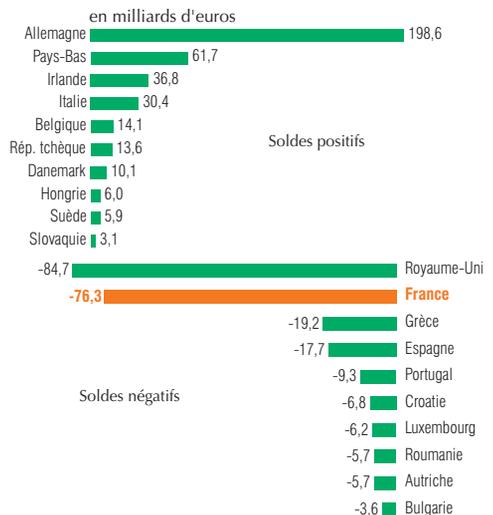
1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

3. Y c. services.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde de la balance commerciale dans quelques pays de l'UE en 2013



Source : Eurostat.

14.3 Échanges bilatéraux

En 2013, les **exportations de biens** se replient de 1,3 % par rapport à 2012 (après + 3,1 % entre 2011 et 2012). Le recul est marqué vers les pays situés en dehors de l'Union européenne (- 2,4 %), après trois années de croissance soutenue. La forte baisse des ventes aux pays hors UE s'explique essentiellement par la chute des livraisons aéronautiques vers la Russie. Les ventes sont également mal orientées vers l'ensemble de l'Asie, notamment celles de machines industrielles et agricoles et de la chimie. Vers l'Afrique, elles baissent en raison du recul des ventes d'automobiles à l'Algérie et au Maroc. Après une forte progression en 2012, les exportations à destination des États-Unis n'augmentent que légèrement en 2013, dans un contexte d'appréciation de l'euro face au dollar. En revanche, les exportations se redressent vers **le Proche et le Moyen-Orient**, principalement vers les Émirats arabes unis et le Koweït, grâce à l'aéronautique. Les exportations françaises à destination des pays membres de l'UE fléchissent légèrement (- 0,7 %, après + 0,1 %). Cette baisse concerne l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas. La bonne tenue des ventes de produits pharmaceutiques à la Belgique et aux **nouveaux États membres (NEM)**, notamment dans le secteur de l'automobile, ne suffit pas à compenser le recul des ventes vers l'UE.

Les **importations de biens** sont également en repli entre 2012 et 2013 (- 2,3 % après + 1,2 %), tant depuis les pays de l'UE (- 2,2 %,

après + 1,3 %) qu'en provenance des pays tiers (- 2,3 %, après + 1,1 %). La baisse concerne les principaux pays partenaires membres de l'UE. Les importations en provenance d'Allemagne, premier fournisseur de la France, reculent du fait du reflux des achats automobiles et celles en provenance d'Italie, en lien avec la sidérurgie ; celles en provenance du Royaume-Uni se replient du fait de la contraction des ventes de pétrole raffiné. Les importations depuis les NEM sont un peu mieux orientées, tirées par la demande d'automobiles d'entrée de gamme. Quant aux pays situés hors de l'UE, la baisse des importations est particulièrement marquée depuis Singapour, en raison du repli de la chimie. Les importations se contractent aussi depuis l'Amérique et l'Afrique, notamment celles de produits pétroliers. En revanche, les approvisionnements progressent depuis les pays du Proche et Moyen-Orient : l'ajustement à la hausse de l'offre de l'Arabie saoudite compense le fort recul des ventes des autres pays producteurs où persistent des tensions politiques (Libye, Irak et Iran).

Le déficit bilatéral de la France pour le commerce de biens avec l'Allemagne se redresse légèrement en 2013 (- 16,3 milliards d'euros après - 18,0 milliards) car les importations reculent plus fortement que les exportations. Avec la Chine, deuxième fournisseur de la France après l'Allemagne, il se stabilise (- 26,4 milliards d'euros en 2013). ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur par produits et par pays sont mesurées en **CAF** pour les importations et en **FAB** pour les exportations, sauf précision contraire. Les données commentées sont celles arrêtées au mois d'août 2014.

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Exportations de biens : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Importations de biens : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Nouveaux États membres (NEM), pays du Proche et du Moyen-Orient, solde du commerce extérieur : voir rubrique « définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « La filière chimique : deuxième excédent commercial de la France après l'aéronautique », *Études et éclairages* n° 51, Douanes, septembre 2014.
- « L'UE27 a enregistré un excédent des échanges courants de 25,4 milliards d'euros », *communiqué de presse*, Eurostat, juillet 2014.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2013 », Douanes, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Exportations et importations de biens de la France dans le monde en 2013

en milliards d'euros

Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde	Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde
Allemagne	70,6	86,9	- 16,3	Turquie	6,3	6,0	0,3
Autriche	3,6	5,4	- 1,8	Autres pays d'Europe	3,8	9,0	- 5,2
Belgique	32,9	39,7	- 6,7	Europe	287,7	336,6	- 48,8
Bulgarie	0,7	1,0	- 0,3	Afrique	27,6	27,2	0,5
Chypre	0,3	0,0	0,3	<i>dont : Afrique du Sud</i>	<i>1,8</i>	<i>0,8</i>	<i>1,0</i>
Croatie	0,3	0,1	0,2	<i>Algérie</i>	<i>5,9</i>	<i>4,2</i>	<i>1,7</i>
Danemark	2,5	2,4	0,1	<i>Maroc</i>	<i>3,9</i>	<i>3,3</i>	<i>0,5</i>
Espagne	29,0	30,9	- 1,9	<i>Tunisie</i>	<i>3,7</i>	<i>3,7</i>	<i>0,0</i>
Estonie	0,3	0,2	0,1	Amérique	43,1	44,9	- 1,8
Finlande	1,5	2,1	- 0,6	<i>dont : Argentine</i>	<i>1,2</i>	<i>0,5</i>	<i>0,8</i>
Grèce	2,3	0,6	1,6	<i>Brésil</i>	<i>4,7</i>	<i>3,4</i>	<i>1,3</i>
Hongrie	2,9	3,2	- 0,3	<i>Canada</i>	<i>2,9</i>	<i>3,3</i>	<i>- 0,4</i>
Irlande	2,4	6,6	- 4,2	<i>États-Unis</i>	<i>26,9</i>	<i>32,7</i>	<i>- 5,8</i>
Italie	30,4	36,4	- 5,9	<i>Mexique</i>	<i>2,4</i>	<i>1,4</i>	<i>1,0</i>
Lettonie	0,3	0,2	0,1	Proche et Moyen-Orient	13,9	11,8	2,1
Lituanie	0,5	0,7	- 0,2	<i>dont : Arabie saoudite</i>	<i>3,4</i>	<i>6,1</i>	<i>- 2,7</i>
Luxembourg	2,1	1,3	0,8	<i>Émirats arabes unis</i>	<i>4,0</i>	<i>1,3</i>	<i>2,8</i>
Malte	0,6	0,2	0,4	<i>Iran</i>	<i>0,5</i>	<i>0,1</i>	<i>0,4</i>
Pays-Bas	17,6	22,2	- 4,6	<i>Israël</i>	<i>1,2</i>	<i>1,1</i>	<i>0,1</i>
Pologne	6,8	8,1	- 1,4	Asie	53,7	77,0	- 23,3
Portugal	4,0	5,1	- 1,1	<i>dont : Chine</i>	<i>14,7</i>	<i>41,1</i>	<i>- 26,4</i>
Rép. tchèque	3,4	5,6	- 2,2	<i>Corée du Sud</i>	<i>4,2</i>	<i>3,9</i>	<i>0,4</i>
Roumanie	3,4	3,0	0,4	<i>Hong-Kong</i>	<i>4,8</i>	<i>0,5</i>	<i>4,3</i>
Royaume-Uni	29,5	20,9	8,6	<i>Inde</i>	<i>2,7</i>	<i>4,4</i>	<i>- 1,7</i>
Slovaquie	2,1	3,0	- 0,9	<i>Japon</i>	<i>6,8</i>	<i>8,3</i>	<i>- 1,5</i>
Slovénie	0,8	1,2	- 0,4	<i>Malaisie</i>	<i>2,6</i>	<i>2,0</i>	<i>0,6</i>
Suède	4,7	5,9	- 1,2	<i>Singapour</i>	<i>5,4</i>	<i>3,1</i>	<i>2,3</i>
UE	255,5	293,0	- 37,5	<i>Taiwan</i>	<i>1,7</i>	<i>2,4</i>	<i>- 0,7</i>
Norvège	1,5	5,4	- 3,9	Reste du Monde	2,0	9,3	- 7,3
Russie	7,7	10,6	- 2,9	Total Monde	428,0	506,7	- 78,7
Suisse	13,1	12,7	0,4				

1. Biens FAB. 2. Biens CAF.

Champ : hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2013

en milliards d'euros



1. Non compris Hong-Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2013

en milliards d'euros



1. Non compris Hong-Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

14.4 Investissements internationaux

Les **investissements directs français à l'étranger (IDE)** reculent de près de 20 milliards d'euros en 2013, pour s'établir à 7,5 milliards. Cette mesure tient compte d'une consolidation préalable, au sein de chaque groupe d'entreprises, des flux financiers entrants et sortants du territoire national selon le **principe directionnel étendu** dans la terminologie de la balance des paiements. Les acquisitions de capital dans des entreprises étrangères présentent un solde négatif de 2 milliards d'euros. Les désinvestissements sont en effet plus importants que les nouveaux investissements et les apports de capitaux à des filiales préexistantes. Le montant des bénéfices de filiales étrangères qui sont conservés et réinvestis sur place est stable, à 11 milliards d'euros. Les groupes français diminuent globalement leurs créances sur leurs filiales étrangères, de près de 2 milliards d'euros. Parmi les principaux **pays de contrepartie**, la Belgique, principalement du fait de mouvements de trésorerie intragroupe, et l'Espagne, précèdent la Russie, la Norvège et le Brésil. *A contrario*, les investisseurs français se désengagent des Pays-Bas, des États-Unis et de la Suisse.

Avec 12,7 milliards d'euros en 2013, les IDE en France sont stables par rapport à 2012. Les opérations en capital (13 milliards d'euros) se redressent par rapport au flux particulièrement faible de 2012 (9 milliards). Parmi les secteurs ayant bénéficié d'IDE en 2013 figurent

les activités immobilières (5 milliards d'euros), puis les activités financières et d'assurance (3 milliards). Les prêts intragroupe présentent un solde négatif de 5 milliards d'euros : les groupes étrangers bénéficient donc, globalement, de prêts ou de remboursements de la part des sociétés françaises qui leur sont affiliées. En 2013, une part importante des flux d'IDE en France provient de pays industrialisés situés en dehors de l'Union européenne (États-Unis et Suisse notamment). À l'intérieur de l'UE, le Luxembourg, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie sont les principaux pays à l'origine des flux d'IDE en France en 2013.

En 2013, les flux d'IDE de l'UE dans les pays tiers s'élevaient à 341 milliards d'euros, alors qu'ils s'établissaient à 171 milliards en 2012. Les principales destinations de ces investissements sont les États-Unis, les **centres financiers offshore**, le Brésil, la Suisse, Hong-Kong et la Chine. Les IDE en provenance du reste du monde dans l'Union européenne s'établissent à 327 milliards d'euros en 2013. Plus de 60 % de ces investissements proviennent des États-Unis, suivis de loin par le Brésil, la Suisse, le Japon, Hong-Kong et la Russie. Par ailleurs, des désinvestissements ont été enregistrés de la part des centres financiers *offshore* (- 41 milliards d'euros). L'Union européenne reste en 2013 un investisseur net dans le reste du monde. ■

Définitions

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Centres financiers offshore, première contrepartie, principe directionnel étendu, résidents : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Balance des paiements et position extérieure de la France », *Rapport annuel*, Banque de France, juin 2014.
- « Avec 313 milliards d'euros, les États-Unis ont été de loin le principal investisseur dans l'UE28 en 2013 », *communiqué de presse*, Eurostat, juin 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Flux d'investissements directs selon le pays de première contrepartie

en milliards d'euros

	2012 (r)		2013	
	Étrangers en France	Français à l'étranger	Étrangers en France	Français à l'étranger
Union européenne	6,7	13,1	4,6	12,5
Zone euro	10,0	10,4	1,4	13,3
dont : Allemagne	-0,1	-6,0	2,8	0,7
Belgique	7,9	8,3	-9,2	10,6
Espagne	-0,4	-0,1	1,3	3,3
Irlande	-2,5	-0,3	-1,7	0,3
Italie	-2,7	2,8	2,2	0,1
Luxembourg	9,8	5,4	4,7	1,0
Pays-Bas	-2,2	-3,7	1,1	-2,5
Autres pays de l'Union européenne	-3,3	2,7	3,2	-0,7
dont : Pologne	-0,4	1,7	0,6	-0,3
Rép. tchèque	0,0	0,5	-0,2	0,4
Roumanie	0,3	0,0	-0,1	-0,1
Royaume-Uni	-2,5	2,7	2,9	1,0
Suède	-0,7	-1,8	-0,3	0,0
Autres pays industrialisés	4,1	-0,3	6,4	-11,2
dont : États-Unis	3,3	-2,2	2,3	-10,3
Japon	0,8	-0,1	0,3	-1,4
Suisse	1,0	1,8	3,5	-1,4
Reste du monde	1,5	13,6	1,7	6,2
dont : Brésil	0,0	1,5	0,0	1,2
Chine	-0,2	1,5	-0,3	1,0
Inde	-0,1	0,0	0,0	0,5
Total	12,3	26,4	12,7	7,5

Note : le signe "-" indique un désinvestissement. Les données sont établies conformément à la nouvelle méthode de calcul des IDE, qui repose sur l'application du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Stocks des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France

en milliards d'euros

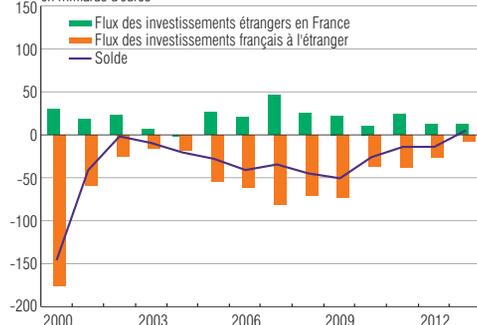
Au 31 décembre	2010 (r)	2011 (r)	2012 (r)
Investissements français à l'étranger			
Stocks ¹	834,9	860,2	903,1
Investissements étrangers en France			
Stocks ¹	374,4	367,7	370,7

1. Capitaux propres en valeur mixte (y c. investissements immobiliers). Dans les stocks en valeur mixte, les capitaux investis dans les sociétés cotées sont évalués à leur valeur boursière, tandis que les capitaux investis dans des sociétés non-cotées sont évalués à leur valeur comptable.

Sources : Banque de France ; Insee, Esane.

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger de 2000 à 2013

en milliards d'euros



Note : flux établis en application de la règle du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Flux d'investissements directs des pays de l'UE en 2013

en milliards d'euros

	Flux sortants à destination de		Flux entrants en provenance de	
	l'UE	Hors UE	l'UE	Hors UE
Allemagne	15,9	27,5	12,7	7,4
Autriche	7,9	2,6	4,2	4,1
Belgique	0,2	-20,0	0,2	-2,0
Bulgarie	0,1	0,1	1,0	0,1
Chypre	-0,1	0,3	0,6	-0,2
Danemark
Espagne	8,8	10,8	18,6	10,9
Estonie	0,2	0,0	0,4	0,4
Finlande	1,3	1,7	-2,2	1,4
France	1,3	-5,7	-0,5	2,7
Grèce	-1,2	0,7	1,4	0,6
Hongrie	1,2	0,5	1,7	0,6
Irlande	9,4	7,8	14,8	12,0
Italie	10,6	13,2	6,7	5,8
Lettonie	0,2	0,1	0,2	0,4
Lituanie	0,1	0,0	0,5	-0,1
Luxembourg	61,4	212,5	36,5	240,1
Malte	0,0	0,0	-2,0	0,5
Pays-Bas	17,7	10,5	4,1	14,2
Pologne	-3,3	-0,4	-2,9	-1,7
Portugal	2,8	-1,7	1,4	0,9
Rép. tchèque	2,3	0,2	2,8	1,0
Roumanie	0,0	0,1	1,3	1,4
Royaume-Uni	-12,1	27,1	3,8	24,2
Slovaquie	-0,2	-0,1	0,4	0,1
Slovénie	-0,1	0,1	-0,5	0,0
Suède	16,3	8,9	4,6	1,7
UE	156,6	341,4	122,8	326,6

Note : le signe "-" indique un désinvestissement.

Source : Eurostat.

Systeme productif

Entreprises
Recherche - Innovation
Agriculture - Pêche
Industrie - Construction
Énergie
Commerce - Services

15.1 Démographie des sociétés et des EI

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

En 2013, 538 200 **entreprises** ont été créées en France, soit 2 % de moins qu'en 2012 : 158 900 l'ont été sous forme de sociétés (niveau stable par rapport à 2012) et 379 300 sous forme d'**entreprises individuelles** (- 3 %). Dans l'ensemble des entreprises créées, 274 900 sont des **auto-entreprises** (- 11 %). Le fort repli des immatriculations d'auto-entreprises est en partie compensé par l'essor des autres créations d'entreprises individuelles (+ 26 %). Globalement, hors auto-entreprises, les créations d'entreprises sont en hausse (+ 9 %).

En 2013, tous types d'entreprises confondus, les **créations** diminuent dans une majorité de secteurs d'activité, du fait du repli quasi général des immatriculations d'auto-entreprises. Les baisses sont particulièrement marquées dans les « Autres services aux ménages » (- 8 %), les activités immobilières (- 7 %) et la construction (- 6 %). Les seuls secteurs où les créations augmentent sont les activités financières et d'assurance (+ 8 % après la baisse de 2012) et le secteur « Enseignement, santé humaine et action sociale » (+ 6 %). Hors auto-entreprises, les créations dans l'industrie sont en forte hausse (+ 27 %).

En 2013, 30 % des entreprises créées le sont sous forme sociétaire. Près d'une **société** créée sur trois est une société par actions simplifiées (SAS). Parmi les nouvelles sociétés, les sociétés à responsabilité limitée (SARL) restent majoritaires, mais leur part continue de décroître. Notamment, la part des SARL unipersonnelles diminue de 5 points en un an ; elle avait fortement augmenté en 2011 avant de se stabiliser. Celle des autres SARL baisse de 5 points poursuivant une tendance de plus long terme.

En 2013, seules 5 % des entreprises sont employeuses au moment de leur création, du fait notamment de la part importante des nouvelles auto-entreprises (51 %). Cependant, même hors auto-entreprises, 90 % des entreprises créées n'emploient aucun salarié. Les entreprises employeuses se créent avec 2,8 salariés en moyenne. Les secteurs où les entreprises, y compris auto-entreprises, sont le plus souvent employeuses sont la construction, le secteur « Commerce, transports, hébergement et restauration » et l'industrie. Inversement, le secteur « Enseignement, santé humaine et action sociale » n'en comporte que 2 %.

En 2013, 62 429 **défaillances** d'unités légales sont enregistrées, en progression de 2 % par rapport à 2012. Le secteur « Hébergement et restauration » (+ 5,5 %) figure parmi les secteurs les plus affectés. La hausse reste limitée dans la construction (+ 0,4 %) qui représente encore un quart des défaillances. ■

Définitions

Création d'entreprise : la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Défaillance d'entreprise : une unité légale est qualifiée de défaillante dès lors qu'est ouverte en son nom une procédure judiciaire telle que prévue par le livre VI du Code de Commerce et précisée par la loi du 26 juillet 2005 dite « loi de sauvegarde des entreprises ». Une ordonnance du 18 décembre 2008, complétée par un décret d'application du 12 février 2009, en modifie quelques dispositions.

Auto-entreprise, entreprise, entreprise individuelle, société, taux de création d'entreprises, unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2014.
- « Hors auto-entreprises, les créations d'entreprises augmentent en 2013 », *Insee Première* n° 1485, janvier 2014.
- « Les défaillances d'entreprises », *Stat Info*, Banque de France, janvier 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Stocks d'entreprises et entreprises créées en 2013

	Nombre d'entreprises au 1 ^{er} janvier			Nombre d'entreprises créées	
	Ensemble	Personne morale (société)	Personne physique (y c. auto-entreprise)	Ensemble	dont : auto-entrepreneurs
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	253 481	158 067	95 414	27 160	13 935
Construction	508 352	274 095	234 257	78 859	33 353
Commerce de gros et de détail et transports	848 634	486 718	361 916	120 634	60 914
Hébergement et restauration	256 938	162 087	94 851	26 910	7 902
Information et communication	133 530	85 837	47 693	26 941	17 745
Activités financières et d'assurance	132 192	110 180	22 012	13 045	2 083
Activités immobilières	172 245	128 659	43 586	15 552	2 295
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	645 507	334 781	310 726	112 334	65 209
Administration, enseignement, santé humaine et action sociale	508 214	74 094	434 120	61 259	33 576
Autres activités de services	293 451	87 093	206 358	55 488	37 930
Total	3 752 544	1 901 611	1 850 933	538 182	274 942

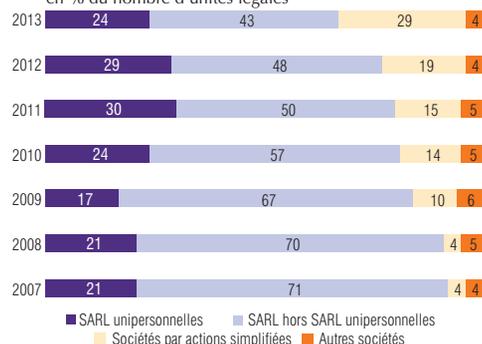
Note : données semi-définitives.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Créations de sociétés selon la forme juridique

en % du nombre d'unités légales



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Créations d'entreprises par taille et catégorie juridique

	2012		2013	
	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs

Selon la taille (en %)

Sans salarié ¹	94,6	87,9	94,8	89,6
1 ou 2 salariés	4,0	8,9	3,9	7,8
3 à 9 salariés	1,0	2,3	0,9	1,8
10 salariés ou plus	0,4	1,0	0,4	0,8

Selon la catégorie juridique (en %)

Personnes morales	29,0	65,8	29,5	60,3
Personnes physiques	71,0	34,2	70,5	39,7

Ensemble (en nombre) 549 967 242 489 538 182 263 240

1. Y c. les entreprises dont la taille est non déterminée.

Champ : unités légales de l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Défaillances

en nombre d'unités légales

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	2012 (r)	2013	13/12 en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 229	1 275	3,7
Industrie	4 671	4 742	1,5
Construction	15 698	15 756	0,4
Commerce ; réparation automobile	13 656	14 105	3,3
Transports et entreposage	2 010	2 002	-0,4
Hébergement et restauration	7 210	7 603	5,5
Information et communication	1 560	1 605	2,9
Activités financières et d'assurance	1 165	1 167	0,2
Activités immobilières	2 080	2 163	4,0
Soutien aux entreprises	6 591	6 654	1,0
Enseignement, santé, action soc. et services aux ménages	5 200	5 271	1,4
Total¹	61 175	62 429	2,0

1. La ligne « Total » comprend des unités légales dont le secteur d'activité n'est pas connu.

Note : unités légales défaillantes au cours de l'année.

Source : Banque de France, base Fiben (extraction du 7 mars 2014).

Créations d'entreprises dans quelques pays de l'UE en 2011

	2011		2011	
	Nombre	Taux en %	Nombre	Taux en %
Allemagne	309 463	8,5	Lituanie	37 835 24,5
Autriche	24 103	5,9	Luxembourg	3 181 9,7
Belgique	31 509	5,1	Malte	1 370 3,5
Bulgarie	40 599	10,9	Pays-Bas	137 209 11,6
Chypre	2 954	4,8	Portugal	134 452 12,5
Espagne	287 780	8,2	Rép. tchèque	116 304 10,5
Estonie	9 949	11,8	Roumanie	46 994 10,9
Finlande	36 018	10,1	Royaume-Uni	261 370 11,2
France	413 990	11,0	Slovaquie	66 420 14,3
Hongrie	66 507	9,9	Slovénie	15 330 10,6
Italie	304 599	6,7	Suède ¹	50 214 7,5
Lettonie	21 220	19,4		

1. Données 2010.

Champ : entreprises dans l'industrie, la construction et les services, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat.

15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret d'application (n° 2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME). Ici, « hors secteur financier » n'exclut pas du champ des commentaires les activités auxiliaires des services financiers (administration de marchés financiers et courtage de valeurs mobilières et de marchandises).

Au 1^{er} janvier 2013, plus de 3,7 millions d'**entreprises** sont actives en France. Seules 16 400 d'entre elles (0,4 %) emploient plus de 100 salariés. L'industrie manufacturière regroupe 26 % des entreprises de cette taille. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 95 % de l'ensemble des entreprises. La concentration de ces petites entreprises est particulièrement élevée dans les secteurs des activités immobilières et dans celui des autres activités de services : leur poids y est de 98 %. Elle est plus faible dans l'industrie manufacturière (84 %). C'est dans le secteur commerce, transports, hébergement et restauration que l'on dénombre le plus d'entreprises sans salarié. Ces entreprises sont surreprésentées dans les activités spécialisées scientifiques et techniques, de service administratif et de soutien ainsi que dans les activités de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. Sur les 475 entreprises de plus de 2 000 salariés dénombrées en France au 1^{er} janvier 2013, près de 54 % se concentrent dans l'industrie et le commerce.

En 2012, les entreprises des **secteurs d'activité** marchands hors agriculture et secteur financier qui exercent leur activité sur le territoire français dégagent un **chiffre d'affaires hors taxes** de 3 857 milliards d'euros, dont 44 % est réalisé dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Le chiffre d'affaires du secteur industriel atteint 1 060 milliards, porté essentiellement par l'industrie manufacturière. Les frais de personnel augmentent par rapport à 2011. Ils se concentrent essentiellement dans le secteur commerce, transports, hébergement et restauration avec plus de 219 milliards d'euros et dans l'industrie (173 milliards d'euros). La **valeur ajoutée** de ces entreprises est en légère baisse et atteint 1 062 milliards d'euros. L'industrie, le secteur du commerce et de la réparation automobile et les activités de soutien aux entreprises représentent 59 % de la valeur ajoutée des activités marchandes non agricoles et non financières.

Avec 74 % de ses entreprises relevant du secteur des services marchands, la France occupe en 2012 une position intermédiaire dans l'Union européenne. Le poids du secteur de la construction dans le tissu d'entreprises est relativement élevé en France, proche de 18 %. Enfin, la France fait partie en 2012 des pays de l'UE dans lesquels la part du nombre d'entreprises de l'industrie dans l'ensemble des entreprises est la plus faible (8,7 %). ■

Définitions

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de Métiers, Organismes de sécurité sociale, DGFiP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene et connue des différentes administrations. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Chiffre d'affaires hors taxe, entreprise, Esane, excédent brut d'exploitation (EBE), secteur d'activité, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des sociétés et des EI 15.2

Unités légales selon le nombre de salariés et l'activité

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	2012				2013			
	Total	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 ou plus	Total
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	248,5	133,3	83,5	28,3	3,8	2,9	1,7	253,5
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>217,2</i>	<i>109,4</i>	<i>77,4</i>	<i>26,5</i>	<i>3,6</i>	<i>2,7</i>	<i>1,6</i>	<i>221,1</i>
Construction	486,2	314,7	164,9	26,2	1,5	0,7	0,4	508,4
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 073,9	657,6	376,6	60,8	5,8	3,1	1,6	1 105,6
<i>dont : commerce, réparation d'automobiles et motocycles</i>	<i>731,9</i>	<i>472,0</i>	<i>238,5</i>	<i>36,2</i>	<i>3,5</i>	<i>2,0</i>	<i>1,0</i>	<i>753,2</i>
<i>transports et entreposage</i>	<i>92,9</i>	<i>58,0</i>	<i>25,8</i>	<i>9,0</i>	<i>1,3</i>	<i>0,9</i>	<i>0,4</i>	<i>95,4</i>
<i>hébergement et restauration</i>	<i>249,1</i>	<i>127,6</i>	<i>112,4</i>	<i>15,6</i>	<i>1,0</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>256,9</i>
Information et communication	124,1	102,7	23,8	5,5	0,8	0,5	0,3	133,5
Activités financières et d'assurance	126,9	91,9	35,7	3,5	0,3	0,3	0,4	132,2
Activités immobilières	168,2	139,6	29,7	2,3	0,2	0,2	0,1	172,2
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	609,3	479,8	135,3	25,3	2,6	1,5	0,9	645,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	483,4	426,7	66,0	11,8	2,4	1,0	0,4	508,2
Autres activités de services	276,1	220,5	67,2	5,0	0,4	0,2	0,1	293,5
Total	3 596,6	2 566,9	982,7	168,6	17,9	10,4	6,0	3 752,5

Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : unités légales marchandes hors agriculture (y c. auto-entrepreneurs et sociétés holding).

Source : Insee, Sirene, Répertoire des entreprises et des établissements.

Principaux résultats des unités légales par secteur en 2012

en milliards d'euros

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée	Frais de personnel	Excédent brut d'exploitation	Résultat courant avant impôt	Bénéfice ou perte
Industrie	1 060,4	256,3	173,2	62,0	45,0	33,7
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>895,2</i>	<i>213,9</i>	<i>151,3</i>	<i>42,1</i>	<i>27,7</i>	<i>17,8</i>
Construction	282,1	89,8	71,3	15,1	13,4	11,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 701,1	319,8	219,4	65,4	45,6	32,8
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	<i>1 410,5</i>	<i>199,8</i>	<i>129,6</i>	<i>41,2</i>	<i>36,4</i>	<i>25,2</i>
Information et communication	181,3	80,7	50,2	27,0	11,2	6,1
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	38,5	17,9	11,9	4,7	10,5	9,3
Activités immobilières	81,0	43,6	11,5	26,1	11,7	15,1
Act. spéc., scient. et tech. et act. de services adm. et de soutien	365,8	172,0	135,5	31,2	76,1	83,5
Enseignement, santé humaine et action sociale	89,9	60,5	32,6	24,2	25,1	24,3
Autres activités de services	56,4	21,3	14,9	5,1	3,3	3,2
Total	3 856,7	1 061,8	720,7	260,7	241,7	219,7

Champ : unités légales marchandes hors agriculture (y c. auto-entrepreneurs et sociétés holding).

Source : Insee, Esane.

Entreprises actives par grand secteur dans l'Union européenne en 2012

en %

	Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers	Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers
Allemagne	10,9	13,0	76,1	2 997,8	11,3	14,7	74,0	3 953,7
Autriche	9,7	9,8	80,5	339,1	10,7	8,6	80,6	93,7
Belgique	7,2	16,6	76,3	560,2	11,9	14,5	73,6	150,9
Bulgarie	10,4	6,2	83,4	323,7	3,3	11,4	85,2	29,1
Chypre	11,6	17,1	71,3	51,1	8,9	14,1	77,1	31,4
Croatie	15,4	13,6	71,0	147,8	6,1	14,9	79,0	996,4
Danemark	9,3	14,4	76,4	218,1	12,9	15,4	71,6	1 989,9
Espagne	7,6	16,7	75,8	3 012,4	8,9	11,0	80,1	808,2
Estonie	10,9	12,8	76,3	76,0	17,1	16,7	66,1	987,6
Finlande ²	10,7	16,7	72,6	291,1	10,3	9,3	80,4	647,3
France	8,7	17,7	73,6	3 039,2	7,5	15,0	77,5	2 054,9
Grèce	16,0	20,3	63,7	404,4
Hongrie	9,8	10,6	79,6	524,7	15,3	16,3	68,4	128,1
Irlande	7,3	18,3	74,4	185,5	8,3	13,9	77,8	736,1

1. Services de l'industrie et des services marchands, sauf l'administration d'entreprises.

2. Données 2011.

Champ : entreprises dans l'industrie et les services marchands, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat.

15.3 Catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie de 2008 introduit une nouvelle définition de l'**entreprise** et de sa **catégorie** à partir de critères économiques, qui conduit à une meilleure vision du tissu productif. En approchant cette nouvelle définition de l'entreprise par la notion de **groupe**, on dénombre 3,14 millions d'entreprises en 2011 dans les secteurs marchands non agricoles dont 3,09 millions correspondent à une seule **unité légale** indépendante et 50 000 groupes.

La nouvelle définition révèle la forte concentration du tissu productif. Sur ces 3,14 millions d'entreprises, 243 **grandes entreprises (GE)** emploient 4,5 millions de salariés, soit 30 % du total. À l'opposé 3,0 millions, soit 96 %, sont des **microentreprises (MIC)** qui emploient 2,9 millions de salariés. Par delà ce dualisme, se dessine une partition assez équilibrée de la valeur ajoutée ou de l'emploi : près de 5 000 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 137 500 **petites et moyennes entreprises (PME)** non microentreprises emploient respectivement 23 % et 28 % des salariés. Dans les secteurs non financiers, les grandes entreprises dégagent un peu plus du tiers de la **valeur ajoutée**, tandis que les trois autres caté-

gories en réalisent le reste à part à peu près égales. Plus de 56 % de la valeur ajoutée est ainsi produite par environ 5 200 entreprises (GE et ETI) qui réalisent 85 % des exportations. Le secteur le plus concentré est celui des activités financières et assurances. Une trentaine de grandes entreprises y emploie 81 % des salariés.

Les ETI se distinguent des autres catégories par leur orientation vers l'industrie manufacturière et par le poids des implantations étrangères. Parmi les 3,2 millions de salariés de l'industrie manufacturière, 35 % sont employés par des ETI. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 34 % du chiffre d'affaires exporté.

Les PME (y compris microentreprises) emploient la majorité de leurs salariés dans les services destinés aux particuliers, le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques ainsi que le secteur de l'hébergement et la restauration. Dans la construction, en dépit de la présence d'une dizaine de grandes entreprises, les trois quarts des salariés sont employés de PME. ■

Définitions

Catégories d'entreprises : l'entreprise était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique. Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 en apporte désormais une définition économique. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les microentreprises (MIC) constituent un sous-ensemble des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Entreprise : plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Chaque groupe est, jusqu'à présent, considéré comme une seule entreprise. Il s'agit d'une approximation. En effet, certains conglomérats diversifiés devraient en toute rigueur être considérés comme plusieurs entreprises. Identifier des entreprises au sein des groupes complexes est un long travail appelé profilage. Le profilage des groupes est actuellement en cours. Il accroîtra le nombre des grandes entreprises et à la marge celui des autres catégories.

Entreprises de taille intermédiaire (ETI), excédent brut d'exploitation (EBE), grandes entreprises (GE), groupe, microentreprises (MIC), petites et moyennes entreprises (PME), profilage, unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2014.
- « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait – Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises », *Insee Première* n° 1399, mars 2012.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise – Une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2011

	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	Total
Entreprises, y c. activités financières et assurances					
Nombre d'entreprises	243	4 959	137 534	3 001 329	3 144 065
Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	4 493	3 363	4 153	2 925	14 934
Effectif salarié en EQTP ¹ (en milliers)	4 081	3 048	3 654	2 539	13 322
Nombre d'unités légales situées en France	30 653	47 863	210 320	3 014 756	3 303 592

1. En équivalent-temps plein.

Lecture : dans ce tableau, l'entreprise désigne « le groupe y c. ses filiales financières » ou « l'unité légale indépendante ». Ce concept nouveau se rapproche de celui d'« acteur économique ».

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 (y c. microentreprises, y c. autoentrepreneurs) dont l'activité principale est non agricole et hors administrations publiques.

Seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires strictement positif dans l'année sont retenues (ce qui écarte environ 170 000 unités légales, comme les unités légales en cours de reprise ou de cessation ou autres cas éventuels qui portent environ 50 000 emplois en EQTP). Y c. secteur financier.

Source : Insee, Esane et Lifi.

Principaux résultats par secteur des entreprises en 2011

en millions d'euros

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre d'entreprises (en milliers)	Salariés en EQTP ¹ (en milliers)	Valeur ajoutée hors taxes	Excédent brut d'exploitation	Chiffre d'affaires	Chiffre d'affaires à l'export
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	213,4	3 260	301 204	74 185	1 305 164	400 944
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>192,2</i>	<i>2 890</i>	<i>257 344</i>	<i>56 001</i>	<i>1 116 372</i>	<i>355 368</i>
Construction	441,4	1 381	100 778	22 765	292 276	9 531
Commerce, transports, hébergement et restauration	993,0	4 627	303 753	66 571	1 503 814	146 633
<i>dont : commerce, réparation d'automobiles et motocycles</i>	<i>667,5</i>	<i>2 680</i>	<i>186 855</i>	<i>46 303</i>	<i>1 176 442</i>	<i>101 744</i>
<i>transports et entreposage</i>	<i>89,3</i>	<i>1 174</i>	<i>77 068</i>	<i>11 402</i>	<i>237 513</i>	<i>43 279</i>
<i>hébergement et restauration</i>	<i>236,2</i>	<i>773</i>	<i>39 830</i>	<i>8 866</i>	<i>89 859</i>	<i>1 609</i>
Information et communication	97,7	624	75 426	26 995	166 622	15 696
Activités immobilières	126,0	187	31 169	17 052	59 447	552
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	518,0	1 628	144 030	31 250	292 507	31 683
Enseignement, santé humaine et action sociale	445,7	564	59 492	25 071	88 462	520
Autres activités de services	187,6	216	11 377	2 499	25 203	868
Ensemble	3 092,7	12 582	1 035 556	268 823	3 763 082	606 998

1. En équivalent-temps plein.

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 dont l'activité principale est non financière, non agricole et hors administrations publiques, y c. les microentreprises, y c. autoentrepreneurs. Seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires strictement positif dans l'année sont retenues (ce qui écarte environ 140 000 unités légales, comme les unités légales en cours de reprise ou de cessation ou autres cas éventuels qui portent environ 30 000 emplois en EQTP, hors secteur financier).

Source : Insee, Esane et Lifi.

Effectifs salariés par secteur et catégorie d'entreprises en 2011

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Catégorie d'entreprises				Total
	Grandes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	Micro-entreprises	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1 199,4	1 134,7	897,8	319,2	3 551,1
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>892,6</i>	<i>1 100,8</i>	<i>856,4</i>	<i>304,4</i>	<i>3 154,1</i>
Construction	306,8	124,6	561,0	534,9	1 527,3
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 607,8	1 067,9	1 435,7	1 175,5	5 287,0
<i>dont : commerce, réparation d'automobiles et motocycles</i>	<i>694,1</i>	<i>739,9</i>	<i>894,2</i>	<i>723,5</i>	<i>3 051,7</i>
<i>transports et entreposage</i>	<i>769,7</i>	<i>213,0</i>	<i>268,1</i>	<i>93,1</i>	<i>1 343,9</i>
<i>hébergement et restauration</i>	<i>144,1</i>	<i>115,0</i>	<i>273,4</i>	<i>358,9</i>	<i>891,4</i>
Information et communication	255,4	196,6	160,2	65,3	677,4
Activités financières et assurances	645,4	74,1	38,0	41,4	798,8
Activités immobilières ¹	...	80,2	59,1	67,6	207,0
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	354,3	450,2	645,5	404,4	1 854,4
Enseignement, santé humaine et action sociale	90,0	186,8	258,1	141,0	676,0
Autres activités de services ¹	...	40,1	61,7	150,8	252,6
Ensemble (y c. activités financières et assurances)	4 492,7	3 363,5	4 152,6	2 925,1	14 933,8

1. Pour des raisons de secret statistique, les grandes entreprises (GE) et entreprises de taille intermédiaire (ETI) ont été regroupées.

Note : effectifs au 31/12.

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 dont l'activité principale est non agricole et hors administrations publiques, y c. les microentreprises, y c. auto-entrepreneurs. Seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires strictement positif dans l'année sont retenues (ce qui écarte environ 140 000 unités légales, comme les unités légales en cours de reprise ou de cessation ou autres cas éventuels qui portent sur environ 30 000 emplois en EQTP, hors secteur financier).

Source : Insee, Esane et Lifi.

15.4 Entreprises publiques

Le secteur public est considéré comme l'ensemble des sociétés directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État.

Fin 2013, l'État contrôle en France majoritairement, directement ou indirectement, 1 444 sociétés, en détenant plus de la moitié de leur capital. Parmi celles-ci, 88 sont contrôlées directement par l'État : elles sont dites de premier rang. Par rapport à 2012, le nombre de sociétés contrôlées par l'État augmente (+ 40 unités). En effet, 79 sociétés quittent la sphère publique en 2013, du fait de cessations d'activité ou de ventes de filiales. Les disparitions de sociétés sont aussi la conséquence des restructurations qui ont lieu au sein des groupes. En revanche, 119 sociétés entrent dans le secteur public. Les sociétés du secteur public emploient au total plus de 800 000 salariés. La hausse des emplois dans les sociétés contrôlées par l'État est faible ; elle provient surtout des sociétés pérennes, celles qui étaient déjà dans le secteur public en 2012. De plus, les sociétés sortantes employaient 5 500 salariés alors que les entrantes n'en totalisent que 1 600.

Les effectifs des **entreprises publiques** restent fortement concentrés. En effet, les dix premières sociétés en termes d'effectifs rassemblent 73 % de l'ensemble des salariés. Les trois plus importantes demeurent La Poste, la SNCF et EDF.

Le secteur tertiaire emploie huit salariés des sociétés publiques sur dix. Depuis plusieurs années, du fait de la faiblesse des mouvements concernant le champ des entreprises contrôlées par l'État, pas d'opérations de **nationalisation** ou de **privatisation** notamment, la répartition par grand secteur d'activité des sociétés publiques est très stable. Le secteur tertiaire prédomine : il concentre les quatre cinquièmes des effectifs de l'ensemble des sociétés publiques. La présence de l'État y est forte par l'intermédiaire de grands groupes dans les transports et les activités scientifiques et techniques. Fin 2013, les sociétés publiques du secteur des transports et de l'entreposage emploient environ 494 100 salariés. Loin derrière les transports, les secteurs des activités scientifiques et techniques, des services administratifs et de soutien emploient environ 59 000 salariés. Parmi eux, 48 % sont employés dans le secteur de la recherche et du développement scientifique.

L'industrie est peu présente dans le secteur public. Elle représente environ 20 % des effectifs des sociétés publiques. Entre 2012 et 2013, le nombre de sociétés industrielles contrôlées majoritairement par l'État augmente de 15 unités. Le nombre de salariés du secteur public dans l'industrie atteint 163 900 (+ 3,7 % en un an). La production d'énergie garde une part notable dans le secteur public de l'industrie (75 %) où prédominent la production et la distribution d'électricité avec le groupe EDF. ■

Définitions

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, c'est-à-dire lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Nomenclature agrégée (NA), répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État au 31 décembre 2013 », *Insee Résultats Économie* n° 74, janvier 2015.
- « L'État actionnaire », *rapport 2014*, Agence des participations de l'État, juillet 2014.
- « Les comptes des administrations publiques en 2013 », *Insee Première* n° 1500, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Entreprises publiques selon l'activité économique fin 2013

Activité économique (nomenclature agrégée - NA 2008)	Nombre de sociétés (p)	Effectifs salariés en milliers (p)	Principaux groupes présents dans le secteur
Agriculture	n.s.	9,3	Office national des forêts
Industrie	326	163,9	
dont : fabrication de machines et d'équipements électriques ¹	4	0,8	CEA
fabrication de matériels de transport	6	16,3	DCNS
fabrication d'autres produits industriels	38	24,5	CEA, LFB
ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	278	122,3	
Construction	40	1,6	EDF
Tertiaire	1 072	626,5	
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	15	2,3	UGAP
Transports et entreposage	412	494,1	La Poste, SNCF, RATP, Aéroports de Paris
Hébergement et restauration	4	2,6	Adoma
Information et communication	79	23,7	
Activités financières et d'assurance	152	22,6	Banque de France
Activités immobilières	134	2,6	SNCF
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	239	59,0	CEA, La Poste
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	18	11,4	
Autres activités de services	19	8,2	
Total	1 444	801,3	

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

Source : Insee, Recme.

Mouvements des entreprises publiques en 2013

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés
Entreprises présentes fin 2012	1 404	793 534
+ Entreprises pérennes	+ 1 325	+ 11 632
+ Entreprises entrantes en 2013	+ 119	+ 1 635
- Entreprises sortantes en 2013	- 79	- 5 531
Entreprises présentes fin 2013 (p)	1 444	801 270

Source : Insee, Recme.

Principales entreprises publiques selon le chiffre d'affaires en 2013

Rang au 31 décembre	Chiffre d'affaires ¹ en millions d'euros	Résultat net ¹ en millions d'euros	Effectifs en équivalent-temps plein en milliers	
1	GDF Suez ²	89 300	- 8 909	178,6
2	EDF	75 594	3 755	154,9
3	Airbus Group ³	59 256	1 475	144,1
4	Orange	40 981	2 133	159,5
5	Renault ³	40 932	695	121,8
6	SNCF ³	32 232	- 162	244,6
7	Air France - KLM	25 520	- 1 818	96,0
8	La Poste	22 167	635	266,4
9	Safran	14 490	1 415	66,3
10	Thales	14 194	573	65,2
11	Areva ³	9 240	- 423	45,3
12	RFF ³	5 690	- 60	1,6
13	RATP ³	5 143	284	56,3
14	DCNS	3 358	104	13,5
15	France Télévisions	3 033	...	10,7
16	Aéroports de Paris	2 754	305	9,0
17	Française des Jeux	1 500	133	1,7
18	Nexter Systems - Giat Industries	804	74	3,8
19	Radio France	641	...	4,2
20	LFB	477	8	2,0

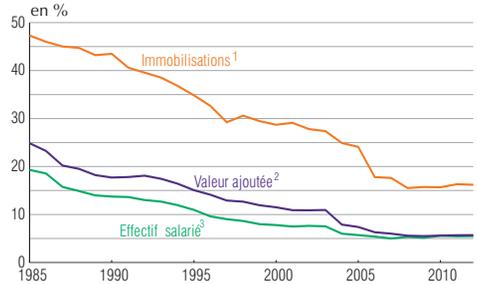
1. Compte consolidé.

2. Effectifs en moyenne annuelle.

3. Effectifs au 31 décembre.

Source : Agence des participations de l'État.

Poids du secteur public dans l'économie de 1985 à 2012



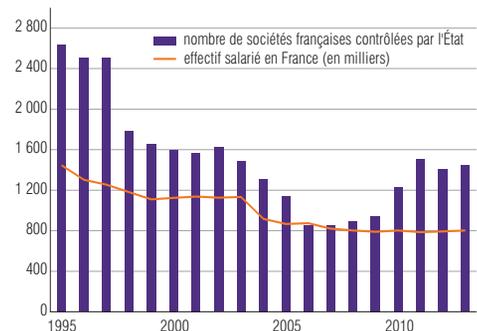
1. Essentiellement les bâtiments et les machines. 2. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs en 2008, hors taxes depuis 2009. 3. Au 31/12.

Note : depuis 2008, le secteur public est considéré comme l'ensemble des entreprises (au sens du décret LME, c'est-à-dire le groupe dans son ensemble ou l'unité légale indépendante) dont la tête est détenue par l'État.

Champ : ensemble de l'économie marchande hors secteurs agricoles et financiers.

Source : Insee, Esane, Clap, Lifi.

Sociétés contrôlées majoritairement par l'État de 1995 à 2013



Source : Insee, Recme.

15.5 Artisanat

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Les **entreprises artisanales** sont immatriculées au répertoire des métiers : ce sont des personnes physiques et des personnes morales, qui n'emploient pas plus de 10 salariés et exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret. Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise.

Au 1^{er} janvier 2013, l'artisanat français compte environ 1,1 million d'entreprises, soit une baisse de 1,5 % en un an. Près de quatre entreprises artisanales sur dix, soit 431 000 entreprises, relèvent du secteur de la construction ; 16 % relèvent du secteur de l'industrie. Le nombre d'entreprises artisanales s'est accru de plus de 300 000 depuis 2000, après une relative stagnation sur la période

1980-2000. La croissance du tissu artisanal est forte de 2003 à 2009, bien avant l'envolée constatée avec la création du régime de l'**auto-entrepreneur**. En 2013, 173 000 entreprises artisanales ont été créées dont 84 000 avec le statut d'auto-entrepreneur. C'est dans la construction que les **créations d'entreprises** artisanales sont les plus nombreuses : elles représentent plus de 42 % de l'ensemble des créations. Suit le secteur des autres activités de services (16 %). Près de six entreprises sur dix n'emploient aucun salarié et près de 90 % d'entre elles ont cinq salariés ou moins. C'est dans le secteur des autres activités de service et des transports et de l'entreposage que cette part est la plus forte.

Alors qu'en 1985, 88 % des entreprises artisanales sont des personnes physiques, il y a désormais un équilibre entre les formes physiques et morales. Ainsi en 2013, à peine plus de la moitié (51 %) des entreprises sont des **entreprises individuelles**. Parmi les formes sociétaires, sur la décennie passée, plus d'une entreprise sur dix détient le statut d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL). Parmi les 558 000 entreprises individuelles artisanales françaises, 24 % sont dirigées par des femmes, dont la majorité exerce dans le secteur des activités de services aux ménages. Les femmes cheffes d'entreprises artisanales sont également majoritaires dans le secteur « fabrication de textiles, industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure ». ■

Définitions

Entreprise artisanale : dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'entreprise est inscrite au Répertoire des Métiers.

Entreprise individuelle : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire SIRENE.

Auto-entrepreneur, création d'entreprise, nomenclature d'activités française (NAF), unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Tableau économique de l'artisanat », *Études et recherches*, Institut Supérieur des Métiers, mai 2014.
- « Un recours accru aux prêts bancaires pourrait constituer un levier de croissance efficace pour l'artisanat », *le 4 pages*, DGCIS, mars 2014.
- « Chiffres clés de l'artisanat », DGCIS, mars 2014.
- « Semaine nationale de l'artisanat : du 14 au 21 mars 2014 », Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des entreprises artisanales en 2013

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre total d'entreprises artisanales	Entreprises individuelles			
		en nombre	en %	dont femmes	
				en nombre	en %
Industrie	172 663	78 622	45,5	21 353	27,2
<i>dont : fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac</i>	48 272	22 952	47,5	3 331	14,5
<i>fabr. de textiles, ind. de l'habillement, ind. du cuir et de la chaussure</i>	14 382	8 834	61,4	6 764	76,6
<i>travail du bois, industries du papier et imprimerie</i>	19 062	8 192	43,0	1 847	22,5
<i>métallurgie et fabrication de produits métalliques¹</i>	9 537	4 208	44,1	1 500	35,6
<i>autres ind. manif., réparation et installation de machines et d'équip.</i>	16 123	3 693	22,9	160	4,3
Construction	430 895	212 943	49,4	4 191	2,0
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	149 143	54 943	36,8	12 844	23,4
Transports et entreposage	37 536	28 971	77,2	2 566	8,9
Hébergement et restauration	45 333	17 467	38,5	5 552	31,8
Information et communication	6 532	3 007	46,0	316	10,5
Activités financières et d'assurance	1 445	130	9,0	31	23,8
Activités immobilières	5 464	3 029	55,4	463	15,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	28 051	13 089	46,7	4 019	30,7
Activités de services administratifs et de soutien	54 842	32 636	59,5	8 339	25,6
Enseignement	1 984	1 495	75,4	421	28,2
Santé humaine et action sociale	7 450	2 147	28,8	892	41,5
Arts, spectacles et activités récréatives	6 489	5 268	81,2	2 232	42,4
Autres activités de services	151 167	104 524	69,1	70 741	67,7
Total	1 098 994	558 271	50,8	133 960	24,0

1. À l'exception des machines et des équipements.

Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre de Métiers.

Source : Insee, REE.

Entreprises artisanales selon l'effectif en 2013

en %

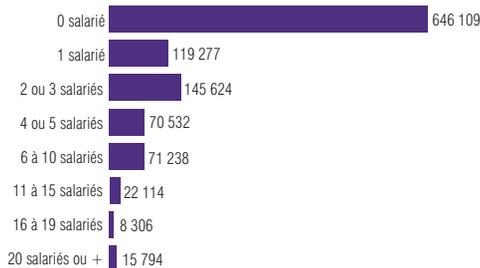
Secteur d'activité (NAF rév.2)	0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 19 salariés	20 salariés ou plus
Industrie	50,8	31,0	15,4	2,8
Construction	60,8	29,4	8,6	1,2
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	44,8	41,5	12,3	1,4
Transports et entreposage	77,1	17,1	4,7	1,1
Hébergement et restauration	49,7	40,3	9,1	0,9
Act.spé.,scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	69,5	22,3	6,3	1,9
Adm. pub. ens., santé humaine, action soc.	43,2	21,8	27,9	7,1
Autres activités de services	67,2	29,0	3,5	0,3

Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, activités financières et d'assurance, activités immobilières et information et communication.

Source : Insee, REE.

Entreprises artisanales selon le nombre de salariés en 2013



Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre de Métiers.

Source : Insee, REE.

Créations d'entreprises artisanales selon l'activité économique en 2013

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs
Industrie	21 155	10 243
<i>dont industrie manufacturière</i>	20 219	9 671
Construction	73 057	40 556
Commerce, transports, hébergement et restauration	26 362	17 675
<i>dont : commerce, réparation</i>	13 706	8 454
<i>transports et entreposage</i>	4 413	3 126
<i>hébergement et restauration</i>	8 243	6 095
Information et communication	1 420	361
Activités financières et d'assurance	81	62
Activités immobilières	326	290
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6 892	2 321
Activités de services administratifs et de soutien	14 685	5 979
Adm. publique, ens., santé humaine et action sociale	2 309	462
Autres activités de services	26 948	11 317
Total	173 235	89 266

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre de Métiers.

Source : Insee, REE.

Statut juridique des entreprises artisanales

en %

	2000	2010	2013
Personne physique	63,9	52,9	50,8
Société à responsabilité limitée (SARL)	32,4	44,2	45,3
Société anonyme à conseil d'administration	2,8	0,5	0,4
Société anonyme à directoire	0,0	0,03	0,02
Société par actions simplifiées	0,0	1,7	3,2
Autres	0,9	0,7	0,4
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites à la Chambre de Métiers.

Source : Insee, REE.

16.1 Recherche & Développement

En 2012, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** s'établit à 46,5 milliards d'euros, en hausse de 1,9 % en volume par rapport à 2011. L'augmentation de la DIRD résulte de la progression des dépenses de recherche et développement (R&D) des entreprises, celles des administrations restant stables. En raison d'un ralentissement des dépenses des entreprises, la DIRD augmenterait de 0,5 % en volume en 2013, c'est-à-dire à un rythme à peine supérieur à celui du PIB. L'**effort de recherche français** s'élève à 2,23 %. La **dépense nationale de R&D (DNRD)** représente le financement des travaux de recherche réalisés en France ou à l'étranger. Elle augmente de 2 milliards d'euros en 2012 pour atteindre 48,4 milliards d'euros.

En 2012, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées en France s'établit à 30,1 milliards d'euros, soit 65 % de la DIRD. Les entreprises de plus de 500 salariés réalisent 68 % de la DIRDE. Les dépenses de recherche sont très concentrées dans quelques **branches de recherche**. En 2012, les branches industrielles concentrent 80 % de la DIRDE. Parmi elles, l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale ainsi que l'industrie pharmaceutique totalisent ensemble 36 % des dépenses. L'industrie automobile, avec 15 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche.

En 2012, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA)

est stable à 16,5 milliards d'euros. Cette stabilité recouvre cependant des situations contrastées ; la DIRD est en progression pour les universités, elle augmente à peine pour les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et se replie pour les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

En 2012, les activités de R&D en France mobilisent 412 000 emplois en **équivalent-temps plein (ETP)**. Les entreprises en emploient 60 % et les administrations 40 %. Les **effectifs dans la recherche** progressent. Cette augmentation est supérieure à celle de 2011, notamment en raison d'une plus forte croissance des effectifs de recherche dans les entreprises. Parmi les 259 100 chercheurs (en ETP), 60 % sont rémunérés par les entreprises. La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée dans la recherche publique que dans les entreprises (+ 15 points). Dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 35 % des chercheurs sont des femmes.

En 2012, au sein de l'Union européenne, quatre pays, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, totalisent ensemble près de 67 % de la DIRD. L'Allemagne réalise davantage de recherche et développement que ne le fait la France ; on l'observe à la fois dans le montant absolu des dépenses engagées et dans l'effort relatif de recherche (DIRD/PIB). Ainsi, en 2012, les dépenses consacrées à la R&D y représentent 2,9 % du PIB, contre 2,2 % en France. ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Branche de recherche, dépense nationale de recherche et de développement (DNRD), effectifs de Recherche et Développement, effort de recherche de la nation, emploi en équivalent-temps plein, Recherche et Développement (R&D) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2014 », Depp, septembre 2014.
- « Dépenses de recherche et développement en France en 2012. Premières estimations pour 2013 », *note d'information ESR n° 14.07*, MESR DGESIP/DGRI SIES, août 2014.
- « Les chercheurs en entreprise en 2011 », *note d'information ESR n° 14.04*, MESR DGESIP/DGRI SIES, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Financement de la DNRD et exécution de la DIRD

en millions d'euros

	1995	2000 ¹	2005	2010	2012 (p)	12/11 en %
Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)	27 563	31 438	36 654	44 841	48 446	4,2
Financement par les administrations ²	13 647	14 272	16 921	19 172	19 605	2,7
Financement par les entreprises	13 916	17 166	19 733	25 668	28 841	5,3
Part des entreprises dans la DNRD (en %)	50,5	54,6	53,8	57,2	59,5	///
Part de la DNRD dans le PIB (en %)	2,25	2,12	2,07	2,24	2,32	///
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	27 302	30 954	36 228	43 469	46 545	3,2
Exécution par les administrations ²	10 653	11 605	13 725	16 014	16 474	1,3
Exécution par les entreprises	16 649	19 348	22 503	27 455	30 071	4,2
Part des entreprises dans la DIRD (en %)	61,0	62,5	62,1	63,2	64,6	///
Part de la DIRD dans le PIB³ (en %)	2,23	2,08	2,04	2,18	2,23	///

1. Changements méthodologiques. 2. Les administrations recouvrent les départements et services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements de l'enseignement supérieur, les CHU, les CLCC et les institutions sans but lucratif. 3. En raison du changement méthodologique intervenu en 2014 sur le calcul du PIB, les dépenses intérieures de R&D exprimées en % du PIB ont été révisées sur l'ensemble de la période.

Champ : hors Défense.

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

DIRD des entreprises par branche

en millions d'euros

Branches de recherche	2012 (p)	12/11 en %
Industrie automobile	4 481	-4,8
Industrie pharmaceutique	3 141	0,0
Construction aéronautique et spatiale	3 182	10,9
Industrie chimique	1 636	6,1
Composants, cartes électron., ordinateurs ¹	1 481	4,2
Fab. d'instruments et d'appareils de mesure ²	1 528	12,2
Fab. d'équipements de communication	979	0,0
Fab. d'autres machines et équipements	1 093	7,0
Fabrication d'équipements électriques	991	3,2
Fab. de prod. en caoutchouc et en plastique	818	9,5
Autres branches industrielles³	4 665	0,1
Act. informatiques et services d'information	2 015	8,3
Télécommunications	935	15,8
Activités spécialisées, scient. et techniques	1 779	19,0
Édition, audiovisuel et diffusion	908	1,4
Autres branches de services	440	13,6
Total des branches	30 071	4,2

1. Y c. équipements périphériques.

2. Y c. essai, navigation et horlogerie.

3. Y c. agriculture, sylviculture et pêche.

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

DIRD publique par secteur institutionnel

en millions d'euros

Secteurs institutionnels	2011 (r)	2012 (r)
Établissements publics et services ministériels (hors CNRS)	6 249	6 116
Enseignement supérieur (y c. CNRS)	9 449	9 730
Institutions sans but lucratif	563	628
Total	16 261	16 474

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

Dépense intérieure et personnel de R&D dans l'UE en 2012

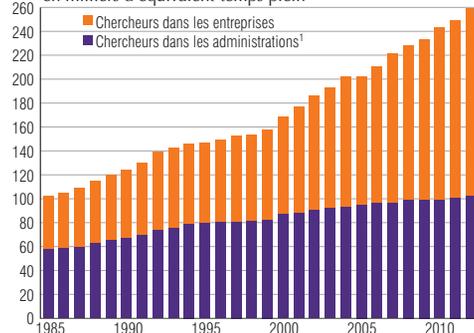
	Dépense intérieure de R&D		Personnel de R&D ¹	
	en millions d'euros	en % du PIB	Total	dont chercheurs
Allemagne	79 110	2,9	591 261	352 419
Autriche (e)	8 913	2,8	64 876	39 362
Belgique (e)	8 708	2,2	64 732	43 813
Bulgarie	254	0,6	16 758	11 300
Chypre	83	0,4	1 241	877
Croatie	330	0,8	10 368	6 688
Danemark	7 581	3,0	58 657	40 946
Espagne	13 392	1,3	208 831	126 778
Estonie	381	2,2	5 855	4 582
Finlande	6 832	3,4	54 047	40 468
France	46 545	2,2	412 003	259 066
Grèce	1 338	0,7	37 361	24 122
Hongrie	1 257	1,3	35 732	23 837
Irlande (e)	2 723	1,6	22 501	15 732
Italie	20 503	1,3	240 179	110 695
Lettonie	147	0,7	5 593	3 904
Lituanie	298	0,9	10 416	8 023
Luxembourg	506	1,2	4 880	2 491
Malte	62	0,9	1 458	848
Pays-Bas	12 606	2,0	122 588	71 133
Pologne	3 430	0,9	90 716	67 001
Portugal	2 320	1,4	47 554	42 498
Rép. tchèque	2 877	1,8	60 329	33 217
Roumanie	644	0,5	31 135	18 016
Royaume-Uni (e)	33 304	1,6	356 484	256 156
Slovaquie	585	0,8	18 127	15 271
Slovénie	928	2,6	14 974	8 884
Suède (e)	13 891	3,3	81 272	49 280
UE	269 548	2,0	2 669 927	1 677 404

1. En équivalent-temps plein.

Source : Eurostat.

Effectifs de chercheurs de 1985 à 2012

en milliers d'équivalent-temps plein



1. Les administrations recouvrent les ministères et services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur, les CHU, le CLCC et les institutions sans but lucratif.

Champ : chercheurs hors Défense ; changements méthodologiques en 2000, 2001, 2004, 2006, 2009, 2010 et 2011.

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

16.2 Innovation

Entre 2010 et 2012, 53 % des sociétés marchandes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation (CIS)** ont innové. Les **innovations technologiques**, qui correspondent aux innovations ou à des **activités d'innovation** en produits ou en procédés, ont été entreprises par 37 % des sociétés. Directement liées à la production, ces innovations technologiques constituent le coeur de l'innovation. Cette proportion varie de 54 % dans le secteur de l'information et de la communication à 18 % dans celui des transports. Une société sur six a introduit des produits nouveaux qui n'existaient pas sur le marché. De plus, 42 % des sociétés ont entrepris des innovations non technologiques, en organisation ou en marketing. Les innovations dans l'organisation, plus souvent dans les méthodes de travail et de prise de décision que dans les procédures ou les relations externes, concernent 34 % des sociétés. Les innovations de marketing, notamment sur les modes de promotion, l'apparence ou les stratégies de tarification, concernent 25 % des sociétés.

Globalement, les deux secteurs les plus innovants sont l'information et la communication ainsi que les activités financières et d'assurance : respectivement 69 % et 67 % des sociétés de ces secteurs ont innové entre 2010 et 2012. Une majorité de sociétés innovent également dans les activités scientifiques et techniques (61 %), l'industrie (55 %) et le commerce de gros (50 %). Les sociétés

exportatrices innovent davantage que les autres (64 % contre 43 % des sociétés non exportatrices), en particulier pour créer de nouveaux produits.

Au cours des années 2010 à 2012, 49 % des sociétés ayant eu une activité d'innovation technologique ont reçu un soutien financier public pour la conduire. La proportion de celles ayant bénéficié du crédit d'impôt recherche ou d'une autre exonération fiscale ou sociale s'établit à 40 % ; 24 % ont obtenu des subventions, prêts, avances remboursables ou garanties de prêt ; 15 % ont bénéficié de ces deux types de soutien public.

Pour maintenir ou augmenter la compétitivité de leurs innovations de produits ou de procédés introduites de 2010 à 2012, 19 % des sociétés technologiquement innovantes ont déposé un **brevet**, 21 % une **marque** et 12 % un modèle ou un dessin. Au total, un tiers des sociétés engagées dans une innovation technologique a recouru à l'un de ces trois moyens. En 2013, parmi les 20 premiers déposants de brevets, figurent les principaux groupes industriels français qui investissent dans la recherche, mais aussi trois organismes de recherche et deux entreprises étrangères. Les trois premières places sont occupées par les mêmes groupes qu'en 2012 : le groupe PSA Peugeot Citroën, le groupe Safran et le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives. ■

Définitions

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés. L'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation ou en marketing.

Société innovante : une société est innovante au sens large lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation.

Activité d'innovation, brevet, capital-innovation, capital-investissement, dépôt de brevet, enquête communautaire sur l'innovation (CIS), innovation, marque, propriété industrielle : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres », *Insee Première* n° 1521, octobre 2014.
- « L'innovation des PME tient aussi à leur implantation régionale », *Insee Focus* n° 12, octobre 2014.
- « Les classements de déposants de brevets », *les dossiers de l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle*, Inpi, avril 2014.
- « Activité du capital investissement en 2013 », *communiqué de presse*, Association française des investisseurs pour la croissance, avril 2014.
- « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France », n° 7, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Poids de l'innovation par secteur d'activité entre 2010 et 2012

en % du nombre total de sociétés

Secteur d'activité en NAF rév.2	Innovations technologiques			Organisation	Marketing
	Ensemble	dont Produits	dont Procédés		
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	42	28	28	34	23
Commerce de gros	28	16	18	33	29
Transports et entreposage	18	9	15	26	15
Information et communication	54	44	33	45	38
Activités financières et d'assurance ¹	48	36	35	53	45
Activités scientifiques et techniques	42	31	25	40	27
Ensemble	37	24	24	34	25

1. Hors holdings financières.

Lecture : entre 2010 et 2012, 24 % des sociétés de 10 salariés ou plus étaient innovantes en produits.

Note : une même société peut réaliser des innovations de plusieurs types ; les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2 sauf « Commerce de gros » qui désigne la division 46 de la NAF rév. 2 et "Activités scientifiques et techniques" qui désigne les divisions 71, 72 et 73 de la NAF rév. 2.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Insee, enquête innovation (CIS) 2012.

Dépôts de brevets, de marques, de dessins et modèles par la voie nationale

	2008	2013	13/12 en %
Dépôts de brevets	16 707	16 886	1,5
Personnes morales	14 067	14 594	1,6
Personnes physiques	2 640	2 292	1,1
Dépôts de marques	108 167	115 622	0,2
Premiers dépôts de marques	73 956	86 002	0,0
Renouvellements de marques	34 211	29 620	1,0
Dessins et modèles déposés	83 563	66 392	- 9,8
Procédure normale	15 005	13 585	- 7,3
Procédure simplifiée	68 558	52 807	- 10,4

Source : Inpi.

Principaux déposants de brevets publiés en 2013

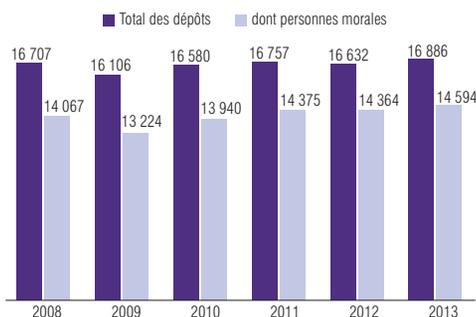
Rang	Brevets publiés
1	PSA Peugeot Citroën
2	Groupe Safran
3	CEA ¹
4	Groupe Renault
5	Groupe Valeo
6	Groupe L'Oréal SA
7	CNRS
8	EADS (incluant Airbus)
9	Robert Bosch GmbH
10	Groupe Thales

1. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Note : les demandes de brevets publiées en 2013 ont été déposées entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012.

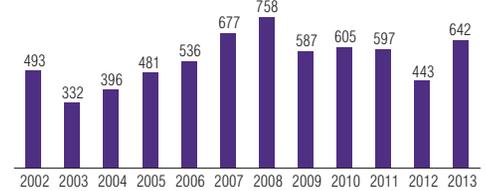
Source : Inpi.

Dépôts de brevets par la voie nationale



Source : Inpi, Observatoire de la propriété intellectuelle.

Montant des fonds investis dans le capital-innovation en millions d'euros



Source : Afic.

Demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets

	Ensemble des brevets 2012		Brevets de haute technologie 2010	
	Nombre	Par million d'habitants	Nombre	Par million d'habitants
Allemagne	22 666	277	2 983	36
Autriche	1 801	214	186	22
Belgique	1 475	133	281	26
Bulgarie	19	3	1	n.s.
Chypre ¹	7	8	1	1
Croatie ¹	29	7	2	1
Danemark	1 230	220	219	40
Espagne	1 551	33	269	6
Estonie	43	32	13	10
Finlande	1 456	270	409	76
France	8 211	126	2 029	31
Grèce ¹	52	5	7	1
Hongrie	197	20	47	5
Irlande	300	66	91	20
Italie	4 132	70	387	7
Lettonie ¹	16	8	2	1
Lituanie	18	6	2	1
Luxembourg ¹	76	149	6	12
Malte ²	8	19	1	2
Pays-Bas	2 735	163	658	40
Pologne	466	12	62	2
Portugal	74	7	17	2
Rép. tchèque	188	18	16	1
Roumanie	36	2	8	n.s.
Royaume-Uni	5 054	80	1 055	17
Slovaquie	52	10	4	1
Slovénie	86	42	9	5
Suède	2 737	289	687	74
UE	54 685	108	9 450	19

1. Données 2011 pour l'ensemble des brevets. 2. Données 2009.

Source : Eurostat.

17.1 Revenus et productions agricoles

Selon les comptes prévisionnels, l'année agricole 2014 est marquée par une augmentation des volumes de production et une baisse des prix. Ces évolutions sont particulièrement fortes pour les grandes cultures et plus modérées pour le bétail. Seuls le lait et les vins bénéficient à la fois d'une hausse des volumes et des prix.

En 2014, en France, la hausse des volumes produits est gommée par la poursuite du recul des prix. La valeur de la production de la **branche agricole**, hors subventions sur les produits, décroît de 0,9 % par rapport à 2013, soit une baisse de 0,7 milliard d'euros. La réduction de 1,1 milliard d'euros pour la production végétale est partiellement compensée par la hausse de 0,4 milliard d'euros pour la production animale.

La **production** de céréales et oléagineux s'accroît du fait de meilleurs rendements. Les prix se replient dans l'ensemble pour les fruits et légumes ; en particulier, ceux des légumes d'été fléchissent, car la consommation a pâti de la relative fraîcheur et de la pluviométrie de juillet et août. Sujettes à de fortes variations annuelles, les quantités de pommes de terre de conservation produites augmentent à nouveau en 2014. Les surfaces s'accroissent ainsi que les rendements, favorisés par les pluies d'été. Cependant compte tenu des difficultés de commercialisation de l'excédent de production, le recul des prix est marqué.

La production animale augmente de 1,7 % en volume. La production d'ovins en baisse tendancielle se stabilise en 2014. Celle des

veaux se maintient et celle des gros bovins s'oriente à la hausse. La collecte de lait s'accroît, après deux ans de léger repli. La bonne orientation des prix et la perspective de la fin des quotas laitiers en 2015 incitent les éleveurs à produire davantage. Le volume de production de volailles diminue légèrement, du fait de la baisse des abattages de poulets. La production d'œufs poursuit sa progression, le prix des œufs se stabilise en 2014 après avoir chuté en 2013. Le prix de la production animale (hors subventions) diminue en moyenne de 0,2 % en 2014.

La production de vin progresse vivement, après deux années de climat défavorable, renouant avec un niveau proche de la normale. La pluviométrie estivale a en effet favorisé le grossissement des grains. Malgré la progression des volumes de production, les prix des vins se maintiennent à un niveau élevé, car les stocks demeurent modestes.

Par rapport à 2013, le revenu agricole réel par actif a diminué en 2014 de 1,7 % dans l'Union européenne. Cette diminution résulte d'une baisse du revenu agricole réel (- 4,0 %) en partie compensée par une réduction de la main-d'oeuvre agricole (- 2,3 %). La baisse du revenu agricole réel est principalement due à une diminution de la valeur de la production végétale ainsi que de la production animale, conséquence de la réduction significative des prix, combinée à une baisse du coût de la consommation intermédiaire en **termes réels**. ■

Définitions

Branche agricole : regroupe l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF. La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma), les coopératives viticoles, celles produisant de l'huile d'olive et les centres d'insémination artificielle. Elle recouvre la culture de végétaux (y c. maraîchage et horticulture), l'élevage d'animaux, les activités de travaux agricoles à façon et la chasse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), évolution en termes réels, indication géographique protégée (IGP), production au prix de base, revenu des facteurs de la branche agricole : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2014 », *Insee Première* n° 1527, décembre 2014.
- « Résultats économiques des exploitations en 2013 et résultats prévisionnels pour 2014 », *Agreste Primeur* n° 321, décembre 2014.
- « Le revenu agricole réel par actif en baisse de 1,7 % dans l'UE 28 », *communiqué de presse* n° 194, Eurostat, décembre 2014.
- « GraphAgri France », Agreste, édition 2014.
- « L'agriculture en 2013 en France et en Europe », *Insee Première* n° 1505, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Volume de production végétale et effectifs d'animaux

	1990	2000	2010	2013 (p)
Production végétale (en millions de tonnes)				
Céréales	55,1	63,8	65,5	67,3
dont : blé tendre	31,4	35,7	35,5	36,9
blé dur	2,0	1,7	2,5	1,8
maïs (grain et semence)	9,4	16,0	14,1	15,0
Oléagineux	4,6	5,5	6,6	6,1
Protéagineux	3,7	2,1	1,6	0,7
Pommes de terre	4,7	6,4	6,6	7,0
Effectifs animaux (en millions de têtes)				
Bovins	21,4	20,3	19,5	19,1
Porcins	12,3	14,9	14,3	13,5
Ovins	11,4	9,6	7,9	7,2
Caprins	1,2	1,2	1,4	1,3
Ensemble Gallus ¹	198,4	206,0	222,0	241,4

1. Ensemble Gallus : poules pondeuses d'œufs à couver et d'œufs de consommation, poulettes, poulets de chair.

Champ : France métropolitaine pour les années 1990 et 2000.

Source : SSP, Agreste.

Production de vin, jus et moûts

	2012 (r)	2013 (p)	13/12 en %
Superficie de production (en milliers d'hectares)			
Récolte AOP ¹	448,3	447,2	-0,2
dont AOP hors VDN ²	438,4	437,9	-0,1
dont VDN en AOP	9,9	9,4	-5,7
Vin pour eaux-de-vie AOP	75,0	75,1	0,2
Vin IGP ³	192,5	192,5	0,0
Autres vins	39,5	40,4	2,3
Total vins	755,4	755,2	0,0
Production de vin (en millions d'hectolitres)			
Récolte AOP ¹	19,7	18,8	-4,6
dont AOP hors VDN ²	19,5	18,6	-4,5
dont VDN en AOP	0,2	0,2	-8,0
Vin pour eaux-de-vie AOP	7,6	7,8	2,8
Vin IGP ³	12,1	12,6	4,4
Autres vins	1,9	2,3	20,0
Total vins	41,3	41,5	0,6

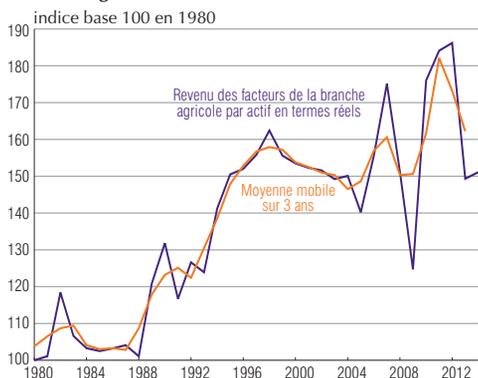
1. Appellation d'origine protégée.

2. Vins doux naturels ; vins de liqueur remplissant certaines conditions particulières.

3. Indication géographique protégée.

Source : SSP, Agreste.

Résultat agricole de 1980 à 2014



Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture - base 2010.

Production et valeur ajoutée de l'agriculture

	2014		14/13 en %		
	en Mds d'euros		Volume	Prix	Valeur
Produits végétaux	40,8	8,3	-10,1	-2,6	
Céréales	10,2	6,0	-14,5	-9,4	
Oléagineux, protéagineux	2,4	19,4	-14,9	1,7	
Betteraves industrielles	0,9	10,0	-20,0	-12,0	
Autres plantes industrielles ¹	0,4	1,0	-1,0	0,0	
Fruits, légumes, pommes de terre	6,7	5,1	-18,3	-14,1	
Vins	12,1	12,9	0,8	13,7	
Fourrages, plantes, fleurs	8,1	5,7	-9,2	-4,0	
Produits animaux	26,8	1,7	-0,2	1,5	
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)	11,3	1,6	-4,9	-3,4	
Volailles, œufs	4,7	0,0	-4,5	-4,5	
Lait et autres produits de l'élevage	10,8	2,7	7,4	10,4	
Services²	4,5	0,0	1,0	1,0	
Production hors subventions	72,2	5,4	-6,0	-0,9	
Subventions sur les produits	1,1	2,8	-2,0	0,7	
Production au prix de base	73,3	5,4	-5,9	-0,9	
Consommations intermédiaires	47,4	1,5	-3,6	-2,1	
hors aliments intraconsommés	40,4	0,2	-1,5	-1,3	
Valeur ajoutée brute	25,9	12,7	-10,0	1,4	
Consommation de capital fixe	11,3	-0,1	0,9	0,8	
Valeur ajoutée nette	14,6	22,6	-16,9	1,8	

1. Tabac, lin textile, houblon, canne à sucre, etc.

2. Production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agri-tourisme, etc.

Note : données arrêtées en novembre 2014.

Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture - base 2010.

Production agricole de l'Union européenne

	Production ¹ végétale			Production ¹ animale		
	2000 (r)	2014 (p)	14/13 en %	2000 (r)	2014 (p)	14/13 en %
	en millions d'euros					
Allemagne	18 425	24 197	-3,3	19 344	24 975	-1,4
Autriche	2 024	2 875	-0,8	2 515	3 441	0,4
Belgique	3 732	3 236	-13,3	4 667	4 635	-0,7
Bulgarie	1 305	2 485	-5,2	1 448	1 050	-3,8
Chypre	...	361	2,0	...	338	0,3
Croatie	...	1 238	-11,6	...	792	3,8
Danemark	2 603	3 338	-9,4	4 767	6 601	-2,7
Espagne	19 539	24 212	-7,3	11 692	15 895	0,8
Estonie	142	362	-5,2	182	430	-3,9
Finlande	1 052	1 493	-1,3	1 688	2 075	-14,4
France	30 727	39 089	-3,3	22 305	26 116	1,5
Grèce	6 537	6 540	-1,7	2 499	2 630	0,6
Hongrie	2 343	4 494	-1,8	2 073	2 585	0,3
Irlande	1 229	1 813	-7,7	3 655	5 215	-1,4
Italie	24 129	26 267	-9,4	13 438	16 602	-2,3
Lettonie	192	540	-18,8	220	496	0,1
Lituanie	626	1 263	-10,3	481	925	-6,4
Luxembourg	76	192	-6,8	148	216	4,9
Malte	48	47	-3,3	77	71	-4,6
Pays-Bas	9 480	12 862	-3,9	8 548	11 394	-0,3
Pologne	5 992	10 296	-9,7	5 886	11 493	4,8
Portugal	3 291	3 633	-5,2	2 167	2 572	0,2
Rép. tchèque	1 396	2 833	-3,1	1 399	1 802	0,8
Roumanie	4 887	11 338	-6,9	2 984	3 979	1,8
Royaume-Uni	7 837	11 623	5,0	11 243	17 593	6,8
Slovaquie	459	1 180	-2,5	742	825	-13,2
Slovénie	444	582	-0,2	493	554	3,3
Suède	1 809	2 636	-5,3	2 303	2 747	-5,4
UE	...	201 025	-5,2	...	168 047	0,3

1. Production au prix du producteur (hors subventions).

Note : données provisoires arrêtées à fin décembre 2014.

Source : Eurostat.

17.2 Exploitations agricoles

En 2010, la France compte 515 000 **exploitations agricoles** dont 490 000 en métropole. Leur nombre s'est réduit de plus de la moitié durant les deux dernières décennies. La baisse du nombre d'exploitations concerne exclusivement les petites et moyennes exploitations. En France métropolitaine, les petites exploitations ne représentent plus que 36 % des exploitations contre 47 % en 1988. Les grandes exploitations devançant maintenant les moyennes exploitations. Le secteur laitier et celui de la polyculture et du polyélevage subissent les plus fortes baisses depuis 1988. Les exploitations spécialisées en grandes cultures résistent mieux : au nombre de 119 000, elles représentent près d'une exploitation sur quatre.

Le potentiel de production, mesuré par la **production brute standard (PBS)**, se concentre à plus de 97 % dans les moyennes et grandes exploitations. Dans ces dernières, la **dimension économique** des exploitations a progressé de 1,7 % par an entre 2000 et 2010, soit moins que le volume de la production effective, traduisant une meilleure efficacité productive. Dans les moyennes et grandes exploitations, l'agrandissement des exploitations s'accompagne d'une concentration de plus en plus forte des productions. Les progressions les plus importantes concernent les élevages bovins viande et ovins.

La **surface agricole utilisée (SAU)** ne cesse de diminuer depuis les années cinquante : en France métropolitaine, la part de la SAU dans

la surface totale n'est plus que de 53 % en 2013, contre 63 % en 1950. La SAU des exploitations totalise 27 millions d'hectares. Les grandes exploitations, au sens de la dimension économique, comptent pour un tiers des exploitations mais utilisent près de deux tiers de la surface agricole. Leur SAU globale a fortement augmenté à l'inverse de celle des petites et moyennes exploitations. Cependant, la SAU moyenne progresse quelle que soit la dimension des exploitations. Elle a gagné 40 hectares en vingt ans pour les grandes exploitations pour s'établir à 100 hectares. Celle des moyennes exploitations est inférieure de moitié. Les petites exploitations n'utilisent que 7 % de la SAU et leur surface moyenne est de 11 hectares.

En 2013, 922 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations agricoles de France métropolitaine, à temps plein ou partiel pour un équivalent de 724 000 unités de travail annuel. Le nombre de ces actifs permanents diminue, en moyenne annuelle, de 1,6 % entre 2010 et 2013. Les trois quarts de ces actifs permanents travaillent dans les moyennes ou grandes exploitations en qualité d'exploitant ou de coexploitant, d'aide familial ou de **salaré permanent non familial**. Les treize dernières années ont été marquées par un recul sensible de l'aide familiale. Une partie de la baisse s'explique par le développement de la coexploitation avec l'accès au statut de coexploitant du conjoint du chef d'exploitation. ■

Définitions

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros ;
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros.

Dimension économique, exploitation agricole, mode de faire-valoir, orientation technico-économique, production brute standard (PBS), salaré permanent non familial, superficie agricole utilisée (SAU), unité de travail annuel (UTA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « GraphAgri France », Agreste, édition 2014.
- « Résultats économiques des exploitations en 2013 et résultats prévisionnels pour 2014 », *Agreste Primeur* n° 321, décembre 2014.
- « Le Bilan annuel de l'emploi agricole selon l'orientation technico-économique de l'exploitation – Résultats 2012 », *Chiffres et Données – Série Agriculture* n° 225, Agreste, novembre 2014.
- « Le statut juridique des exploitations agricoles : évolution 1970-2010 », *Agreste les Dossiers* n° 20, juin 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Caractéristiques des actifs familiaux

en % du nombre d'actifs

	Chefs d'exploitation et coexploitants		Aides familiaux					
			Ensemble		Conjoints non coexploitants actifs		Autres actifs familiaux	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Nombre de personnes (en milliers)	764 000	603 900	391 000	207 500	248 000	137 300	143 000	70 200
Répartition par classe d'âge								
Moins de 40 ans	26,1	19,3	27,7	19,5	20,0	12,9	41,1	32,3
40 à 59 ans	53,5	60,7	39,2	43,0	54,5	56,7	12,6	16,1
60 ans et plus	20,5	20,0	33,1	37,5	25,5	30,4	46,3	51,5
Taux de féminisation	24,4	26,7	54,5	51,0	68,1	62,4	31,0	28,5
Part des salariés	1,5	1,9	4,2	8,4	3,4	7,5	5,5	10,0
Temps de travail								
Moins de 1/4 de temps	23,0	20,6	39,7	46,8	34,7	45,7	48,3	49,1
Temps complet	54,7	61,5	19,7	18,5	23,6	20,7	12,8	14,2

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles.

Exploitations agricoles selon la superficie agricole utilisée en 2010

	Exploitations		SAU	
	en milliers	en %	en milliers d'hectares	en %
SAU de moins de 20 ha	235,4	45,7	1 317	4,9
SAU de 20 à moins 50 ha	88,4	17,2	3 000	11,1
SAU de 50 à moins 100 ha	97,6	19,0	7 048	26,0
SAU de 100 à moins 200 ha	72,7	14,1	9 977	36,8
SAU de 200 ha ou plus	20,6	4,0	5 747	21,2
Total	514,7	100,0	27 088	100,0

Source : SSP, Agreste, recensement agricole.

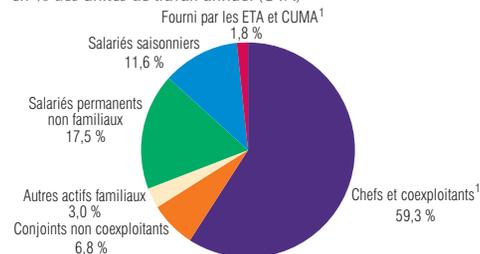
Moyennes et grandes exploitations agricoles selon l'orientation technico-économique

	en milliers	
	2000 (r)	2010 (r)
Céréales et oléoprotéagineux	49,5	51,4
Bovins lait	70,8	48,2
Viticulture	55,4	46,9
Polyculture, polyélevage, autres	55,8	40,8
Bovins viande	36,6	33,5
Cultures générales	26,1	21,7
Ovins et caprins	16,9	14,1
Élevages avicoles	14,8	12,8
Fruits et autres cultures permanentes	12,9	10,0
Bovins mixte	16,1	9,4
Fleurs et horticulture diverse	9,5	7,1
Autres herbivores	6,0	6,2
Autres élevages hors sol	9,4	6,1
Élevages porcins	7,7	6,1
Légumes et champignons	6,2	5,0

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles.

Travail sur les exploitations agricoles en 2013

en % des unités de travail annuel (UTA)

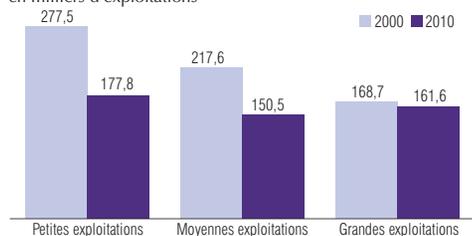


1. Entreprise de travaux agricoles et coop. d'utilisation du matériel agricole.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste.

Exploitations agricoles selon la dimension économique en milliers d'exploitations



Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles.

Mode de faire-valoir des exploitations

en milliers d'hectares

	2010
Faire-valoir direct	6 360
Fermage	20 728
Terres prises en location auprès de tiers	16 462
Terres prises en location auprès des associés	4 035
Autres locations ¹	231
Total de la SAU	27 088

1. Métayage, locations provisoires, etc.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole.

Exploitations et superficie agricoles utilisées dans quelques pays de l'UE en 2010

	Exploitations en milliers	SAU en milliers d'hectares	Exploitations en %	SAU en %
Allemagne	298	16 704	2,5	9,7
Bulgarie	357	4 476	3,0	2,6
Croatie	233	1 316	1,9	0,8
Espagne	967	23 753	8,1	13,7
France	507	27 837	4,2	16,1
Grèce (r)	717	5 178	6,0	2,9
Hongrie	534	4 686	4,5	2,7
Irlande	140	4 991	1,2	2,9
Italie	1 616	12 856	13,5	7,4
Pologne	1 499	14 447	12,5	8,4
Portugal	304	3 668	2,5	2,1
Rép. tchèque	23	3 484	0,2	2,0
Roumanie	3 724	13 306	31,1	7,7
Royaume-Uni (r)	183	16 882	1,5	9,6
Suède	70	3 066	0,6	1,8
UE (r)	11 989	175 815	100,0	100,0

Source : Eurostat.

17.3 Pêche - Aquaculture

La France est le troisième producteur de **pêche** et d'**aquaculture** de l'Union européenne après l'Espagne et le Royaume-Uni. Ce secteur produit 735 000 tonnes pour près de 1,8 milliards d'euros.

Malgré la réduction du nombre de navires et de marins embarqués, les débarquements des produits de la pêche ont progressé de 3 % en 2013 pour atteindre près de 530 000 tonnes et un chiffre d'affaires proche de 1,1 milliard d'euros. La flotte française est composée de plus de 7 000 navires dont 4 500 en métropole. Elle est caractérisée par une grande diversité des types de pêche, de la petite pêche artisanale côtière dont les effectifs se réduisent, à la grande pêche industrielle. Près de 80 % des pêches sont réalisées dans l'Atlantique Nord-Est. L'ouest de l'Océan Indien et l'ouest de l'Afrique sahélienne et tropicale représentent 16 % des **captures** et la Méditerranée seulement 3 %. Le secteur des pêches maritimes emploie environ 16 800 marins dont 13 600 en métropole et 3 200 dans les Dom.

La France est le deuxième producteur en aquaculture de l'Union européenne derrière l'Espagne, à égalité avec le Royaume-Uni, avec un peu plus de 200 000 tonnes. La **conchyliculture** est le secteur prédominant avec 160 000 tonnes d'une valeur de 550 millions d'euros, essentiellement des huîtres (1^{er} producteur de l'UE) et des moules. Elle compte

2 900 entreprises et 17 700 emplois. La **pisciculture** continentale produit 40 000 tonnes et la pisciculture marine 5 000 tonnes. Le secteur piscicole représente un chiffre d'affaire de 160 millions d'euros et 2 400 emplois.

La consommation moyenne annuelle de produits aquatiques par habitant est estimée à 34 kg. En 2013, 17 % du poisson et plus de 60 % des fruits de mer consommés proviennent d'élevages. La production française reste très insuffisante pour répondre à la demande intérieure. Ainsi, la France a-t-elle importé 1,1 milliard de tonnes de produits aquatiques en 2013, pour 5 milliards d'euros. Ces importations proviennent notamment de Norvège, du Royaume-Uni et d'Espagne. Les exportations représentent 330 000 tonnes pour une valeur d'environ 1,4 milliard d'euros. Les principales destinations sont l'Italie, l'Espagne et la Belgique. La balance commerciale est donc fortement déficitaire. Ce déficit, qui atteint environ 3,6 milliards d'euros en 2013, s'est creusé de 6 % par rapport à 2012.

En 2012, la production mondiale de produits aquatiques atteint 158 millions de tonnes. Elle a encore progressé, en raison du développement de l'aquaculture (+ 6 %), alors que la **production de la pêche** a de nouveau reculé (- 2 %). La Chine représente plus du tiers de la production mondiale contre 10 % pour l'Europe. ■

Définitions

Aquaculture : activité regroupant la pisciculture (élevage de poisson) marine et continentale, la conchyliculture (élevage de coquillages marins tels qu'huîtres, moules, palourdes, etc.) ainsi que l'élevage de crustacés.

Captures de pêche : ensemble des quantités pêchées (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimées en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière) ; elle est peu développée en France.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Conchyliculture, production des pêches maritimes, production halieutique : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Pêche et aquaculture », *Chiffres clés*, DPMA, édition 2014, janvier 2015.
- « Les filières pêche et aquaculture en France », *Chiffres clés*, FranceAgrimer, mai 2014.
- « Bilan du commerce extérieur pêche pour 2013 », *Données statistiques*, FranceAgrimer, juillet 2014.
- « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2012 », FAO.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Production des pêches maritimes

	Débarquements			
	En volume		En valeur	
	2013 en milliers de tonnes ¹	13/12 en %	2013 en millions d'euros	13/12 en %
Poissons	374,4	6,1	822,5	6,3
Crustacés	15,3	0,7	76,4	0,4
Coquillages et assimilés	52,1	3,4	108,6	5,4
Céphalopodes	18,0	-22,1	64,8	-20,2
Algues	72,8	-3,1	3,0	-3,2
Total pêche maritime	532,6	3,1	1 075,3	3,7

1. Équivalent poids vif.
Source : DPMA.

Production de l'aquaculture

	Ventes			
	En volume		En valeur	
	2012 en milliers de tonnes ¹	12/11 en %	2012 en millions d'euros	12/11 en %
Conchyliculture	159,6	9,0	546,2	4,4
dont : huîtres	80,4	1,8	397,1	2,5
moules	77,1	18,6	139,4	15,1
Pisciculture marine	5,1	-16,8	36,5	-8,8
Pisciculture continentale	40,4	-1,5	125,2	-6,1
Total aquaculture	205,0	5,9	707,9	1,6

1. Poids vif.
Source : DPMA.

Commerce extérieur des produits aquatiques en 2013

	Exportations	Importations	Solde
VOLUME (en milliers de tonnes)			
Poissons de mer	182	568	-386
Poissons amphibiotes et d'eau douce	34	195	-161
Coquillages et céphalopodes	38	126	-89
Crustacés	18	139	-120
Autres	57	74	-17
Total	329	1 102	-773
VALEUR (en millions d'euros)			
Poissons de mer	713	2 260	-1 546
Poissons amphibiotes et d'eau douce	227	1 077	-850
Coquillages et céphalopodes	207	510	-302
Crustacés	163	1 002	-839
Autres	133	145	-12
Total	1 443	4 993	-3 550

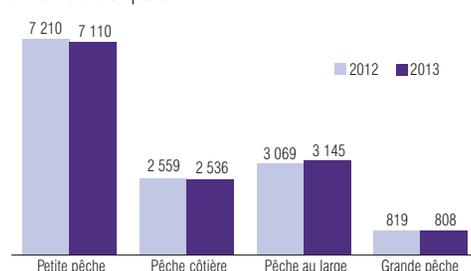
Sources : DGDDI ; FranceAgriMer.

Production halieutique dans le monde en 2012

	en millions de tonnes			
	Capture ¹	Aquaculture ¹	Total ¹	Plantes aquatiques
Chine ²	16,2	41,1	57,3	13,1
Inde	4,9	4,2	9,1	n.s.
Indonésie	5,8	3,1	8,9	6,0
Vietnam	2,6	3,1	5,7	0,2
Europe	13,1	2,9	16,0	2,4
dont France	0,4	0,2	0,6	n.s.
États-Unis	5,1	0,4	5,5	n.s.
Pérou	4,8	0,1	4,9	n.s.
Russie	4,3	0,1	4,5	n.s.
Birmanie	3,6	0,9	4,5	n.s.
Autres pays	30,8	10,7	41,7	3,1
Total Monde	91,3	66,6	158,0	24,9

1. Poissons, crustacés, mollusques, etc.
2. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong-Kong, Macao et Taïwan.
Note : données estimées.
Source : FAO.

Marins pêcheurs embarqués sur les navires français en nombre d'emplois



Champ : France métropolitaine ; marins de toutes nationalités hors navires de cultures marines - petite pêche.

Sources : DPMA ; DSI.

Flotte de pêche

en nombre de navires actifs

Longueur	1995	2000	2005	2013
Moins de 12 mètres	4 878	4 380	4 034	3 621
De 12 à moins de 24 mètres	1 434	1 233	1 057	724
24 mètres ou plus	281	270	269	192
Total	6 593	5 883	5 360	4 537

Champ : France métropolitaine.

Source : SDSIM.

Pêche et aquaculture en Europe

	Flotte de pêche	Pêche de capture	Aquaculture ¹
	2012 en navires	2013 en milliers de tonnes	2012 en milliers de tonnes
Allemagne ³	1 559	219,0	40,7
Autriche ³	2,2
Belgique ⁴	83	25,4	0,6
Bulgarie	2 352	9,5	6,9
Chypre	1 074	1,2	4,3
Croatie	...	75,3	13,9
Danemark	2 747	668,3	33,6
Espagne	10 143	882,3	266,6
Estonie ²	1 357	66,5	0,4
Finlande ³	3 240	144,3	11,8
France	7 148	528,7	(e) 205,1
Grèce	16 249	63,6	(p) 108,9
Hongrie	14,6
Irlande	2 239	246,2	36,1
Italie ²	12 783	172,9	164,1
Lettonie	719	115,8	0,6
Lituanie ⁴	148	74,8	3,4
Luxembourg
Malte	1 043	2,4	7,4
Pays-Bas ³	849	324,4	(e) (p) 46,0
Pologne	792	195,5	33,2
Portugal	8 291	193,9	10,3
Rép. Tchèque	(e) 20,8
Roumanie	273	1,6	10,0
Royaume-Uni	6 406	617,6	205,6
Slovaquie	1,3
Slovénie ³	177	0,2	0,8
Suède	1 401	176,8	13,8
UE à 27	81 073	4 731,0	...
Islande	1 691	1 383,6	...
Norvège	6 213	1 343,9	1 321,1

1. À l'exception des écloseries et nurseries.

2. Données 2011 pour l'aquaculture.

3. Données 2010 pour l'aquaculture.

4. Données 2009 pour l'aquaculture.

Source : Eurostat.

18.1 Industrie

La **production de l'industrie manufacturière** était en recul en 2012 après deux années de progression. Si le repli se poursuit en 2013, la baisse est globalement moins forte que l'année précédente (-0,8 % en volume après -2,2 %). La **valeur ajoutée** manufacturière diminue également alors qu'elle augmentait depuis 2010.

La consommation des ménages en biens manufacturés continue à se réduire en 2013 mais moins qu'en 2012. De plus, les entreprises des **branches d'activités** manufacturières ont restocké en 2013 pour la première fois depuis 2007. En revanche, le ralentissement des exportations et la baisse de l'investissement pèsent sur l'activité manufacturière. Au sein des branches manufacturières, la production de produits agroalimentaires diminue tandis que la production de la branche cokéfaction et raffinage, orientée nettement à la baisse depuis 2009, recule de nouveau. La production des « autres produits industriels » connaît également une nouvelle baisse. À l'inverse, les branches des biens d'équipement et des matériels de transport rebondissent. La production d'énergie-eau-déchets ralentit : l'impact défavorable du recul de la consommation des ménages en énergie est atténué par la progression des consommations intermédiaires en produits énergétiques. La contraction de l'activité des branches industrielles contribue largement au ralentissement de l'activité économique ; la valeur ajoutée industrielle diminue de 0,4 % en volume. Ce repli est notamment imputable à

l'industrie agroalimentaire, dont l'activité recule après quatre années de croissance, et à la branche matériels de transport. En particulier, la valeur ajoutée dans la branche automobile diminue de 9,8 %. Par ailleurs, l'activité des industries textiles, du bois, de la pharmacie et de la métallurgie reste orientée à la baisse.

L'**emploi** industriel se contracte en 2013 de 1,2 % par rapport à 2012. Pour les seules branches manufacturières, le recul de l'emploi s'établit dans l'ensemble à 38 000 en **équivalent-temps plein (EQTP)**. L'emploi se replie dans chacune de ces branches. La baisse atteint notamment 26 000 EQTP dans l'ensemble des « autres branches industrielles » (industries du textile, du bois, de la chimie, de la pharmacie, de la métallurgie et autres). L'emploi manufacturier poursuit ainsi son recul amorcé en 2002.

En 2013, le déficit extérieur des produits industriels se réduit. Le solde positif extérieur des matériels de transport atteint un nouveau record, poussé principalement par les livraisons d'Airbus. Par ailleurs, la facture énergétique diminue : le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz) et celui des produits raffinés se réduisent. Enfin, comme en 2012, le déficit des « autres produits industriels » baisse, notamment du fait de la hausse de l'excédent de la chimie et de la pharmacie. ■

Définitions

Industrie manufacturière : regroupe toutes les industries de transformation de biens. À ce titre, elle représente la majeure partie des industries : n'en sont exclues que les industries extractives, la production et la distribution de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la dépollution.

Production : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Branche d'activité, CAF (coût, assurance, fret), chiffre d'affaires hors taxes, emploi en équivalent-temps plein, excédent brut d'exploitation (EBE), FAB (franco à bord), unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « La hausse de la production industrielle se poursuit au 1^{er} trimestre 2014 », *Le 4 pages trimestriel de conjoncture industrielle*, DGCI, juin 2014.
- « La France dans l'Union européenne », *Insee Références*, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principales caractéristiques des unités légales industrielles par secteur d'activité en 2012

Secteur d'activité (NAF Rév.2)	Nombre d'unités légales	Effectif salarié en EQTP ¹	Effectif salarié au 31 déc.	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Bénéfice ou perte
Industrie manufacturière	217,9	2 679,8	2 933,3	895,2	213,9	42,1	17,8
<i>dont : Fabric. denrées alimentaires, boissons</i>	60,6	518,7	585,0	178,4	37,7	11,5	5,1
<i>Fabric. équipements élec., électronique, informatiq. ; fab. machines</i>	10,2	400,0	434,8	112,3	33,0	5,5	3,3
<i>Fabrication de matériels de transport²</i>	3,0	354,6	378,9	147,2	26,9	2,6	0,9
<i>Fabrication d'autres produits industriels (hors imprimerie)</i>	125,9	1 333,2	1 452,7	375,9	102,7	21,8	8,7
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	33,8	330,8	357,0	165,2	42,4	19,9	15,8
Industries extractives	1,7	21,9	24,2	7,7	2,5	1,0	7,4
Production et distr. d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	18,6	164,9	175,9	119,3	28,1	15,6	6,5
Production et distr. d'eau ; assainiss., gestion des déchets et dépollution	13,5	143,9	156,8	38,2	11,8	3,3	1,9
Total de l'industrie	251,6	3 010,6	3 290,3	1 060,4	256,3	62,0	33,7

1. Équivalent-temps plein. 2. Bénéfice 2011.

Champ : unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, Esane.

Principaux agrégats de l'industrie en 2013

Branche d'activité (NAF Rév.2)	Production en valeur en milliards d'euros	Évolution 13/12 en volume en %				
		Production	Valeur ajoutée	Exportations ¹	Importations ¹	Dépense de consommation des ménages
Extr., énerg., eau, gestn déché. & dépol.	159,7	1,2	1,7	-7,4	-3,1	2,1
<i>dont : prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.</i>	115,2	2,2	2,6	5,7	-2,2	3,3
<i>gestion eau, déchets & dépollution</i>	38,7	-1,4	0,4	-14,1	-13,6	-1,6
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	158,6	-2,4	-1,6	-0,5	2,7	-0,3
Cokéfaction et raffinage	54,6	-0,9	1,9	0,7	-1,5	-0,5
Fab. eq. élec., électr., inf. & machines	84,0	1,0	1,3	0,3	2,8	4,6
<i>dont fab. prod. informat., électroniq. & opt.</i>	24,1	6,2	6,8	3,1	5,4	6,7
Fabrication de matériels de transport	110,0	1,0	-2,2	3,4	2,2	-5,7
Fabrication d'autres produits industriels	347,6	-1,1	-0,8	1,1	-0,1	-0,7
<i>dont : fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.</i>	16,4	-3,2	-3,3	0,0	0,6	-1,3
<i>industrie chimique</i>	67,5	0,9	0,9	1,0	-1,8	0,5
<i>industrie pharmaceutique</i>	24,4	0,0	0,0	2,3	-2,0	3,2
<i>métallurgie & fab. ps mét. sauf machines</i>	79,3	-2,9	-2,8	-0,5	0,8	-1,0
Total de l'industrie	914,6	-0,5	-0,4	1,0	0,5	-0,5

1. Exportations valorisées FAB (franco à bord) et importations valorisées CAF (coûts de l'assurance et du fret inclus) par produit.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Emploi intérieur dans l'industrie

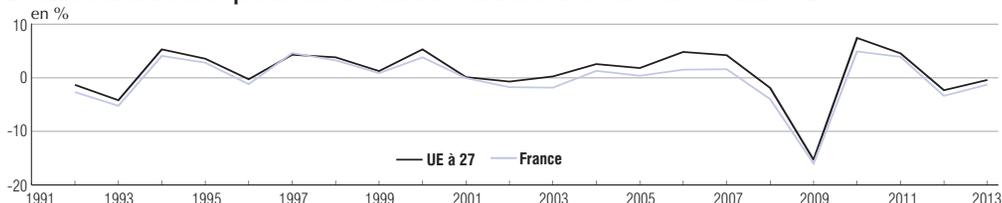
	Évolution en moyenne annuelle en %			Effectifs en 2013 en milliers d'EQTP ¹
	2011	2012	2013	
Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	0,0	1,0	0,8	300,4
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1,4	0,2	-0,6	591,7
Cokéfaction et raffinage	-2,8	-2,6	-4,1	8,0
Fabric. équipements élec., électronique, informatiq. ; fab. machines	-3,4	-0,5	-1,6	317,2
Fabrication de matériels de transport	-4,5	0,2	-1,4	195,8
Fabrication d'autres produits industriels	-0,9	-1,5	-1,7	1 492,4

1. Équivalent-temps plein.

Lecture : en 2013, l'emploi des branches cokéfaction-raffinage recule de 4,1 % par rapport à 2012, pour s'établir à 8 000 personnes en équivalent-temps plein.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution annuelle de la production de l'industrie manufacturière en France et dans l'UE



Note : évolutions calculées sur les indices de volume, base 2010=100 ; données corrigées des jours ouvrables.

Champ : industrie manufacturière y c. industrie agroalimentaire.

Source : Eurostat.

18.2 Industrie agroalimentaire

Les entreprises agroalimentaires françaises constituent un des secteurs les plus importants de l'industrie. En 2012, elles génèrent un chiffre d'affaires de 178 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 37,7 milliards d'euros qui représente 18 % de celle de l'industrie manufacturière. Hors tabac, elles emploient 518 700 salariés en **équivalent-temps plein**, soit 19 % des salariés de l'industrie manufacturière. L'agroalimentaire est un secteur relativement stable. Les variations conjoncturelles sont habituellement modérées par l'inertie des dépenses de consommation des ménages en produits agroalimentaires.

En 2009, la production de l'industrie manufacturière chute en volume, puis se redresse en 2010 et en 2011. L'**industrie agroalimentaire (IAA)** résiste mieux, sa production ne baissant que modérément en 2009 pour dépasser dès 2011 son niveau de 2008. En 2012, le contexte économique est nettement moins favorable. La production de l'industrie manufacturière diminue, mais l'agroalimentaire conserve cependant un niveau d'activité quasiment stable. En 2013, le rapport s'inverse. Alors que le recul de l'activité manufacturière s'amointrit, l'agroalimentaire décroît, et de façon même plus marquée qu'en 2009. Cette baisse touche aussi bien l'alimentaire que les boissons-tabac.

Dans l'alimentaire, toutes les branches sont orientées à la baisse, avec cependant des évolutions hétérogènes. La **branche** des huiles, grâce à la progression des triturations, a pu rééquilibrer sa production et compenser la faible récolte annuelle de colza. La collecte

de lait a été fortement ralentie en début d'année, l'épisode neigeux ayant perturbé cette époque habituellement très productive. En revanche, la boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires est en net repli. Les autres produits alimentaires régressent aussi.

L'industrie des boissons se rétracte à nouveau après deux années d'embellie. La hausse des droits d'accises sur la bière entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 a mis la production de 2012 sous pression.

Les produits agroalimentaires sont consommés principalement par les ménages. Viennent ensuite les **consommations intermédiaires** et les exportations. En 2013, la **consommation effective des ménages** en produits des IAA baisse légèrement. L'alimentaire progresse légèrement et les boissons sont quasiment stables. Le tabac en revanche recule fortement. Quant aux consommations intermédiaires, fournissant principalement l'industrie agroalimentaire, elles régressent, après une légère hausse en 2012.

En 2013, l'excédent commercial en produits agroalimentaires décroît : les importations croissent plus vite que les exportations. Toutefois le solde commercial hors Union européenne approche celui de 2012, tandis que les échanges intra européens se dégradent plus nettement. La détérioration des échanges tient principalement à l'augmentation du déficit des viandes, poissons, huiles, et surtout à celui des autres produits alimentaires. Les boissons restent un des pivots de l'excédent commercial avec des exportations en hausse. ■

Définitions

Industries agricoles et alimentaires (IAA) : elles correspondent au code EB de la NES, nomenclature de synthèse qui a disparu avec le passage à la nomenclature d'activités française (NAF Rév. 2) : industrie des viandes ; industrie du lait ; industrie des boissons ; travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ; industries alimentaires diverses ; industrie du tabac. À partir de 2008, ces industries sont regroupées dans le poste C1 du niveau A17 de la nomenclature agrégée (NA) : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

Branche d'activité, consommation effective des ménages, consommation intermédiaire, Esane, emplois en équivalent-temps plein, unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2014.
- « En 2013, la production des IAA s'est repliée », *Agreste Conjoncture* n° 228, avril 2014.
- « Les entreprises agroalimentaires en 2011. Avec le commerce de gros, l'agroalimentaire emploie 670 000 salariés en équivalent temps plein », *Agreste Primeur* n° 309, mars 2014.
- « Production des IAA en 2012 », *Agreste chiffres et Données* n° 179, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux résultats des unités légales des industries alimentaires et de boissons en 2012 en millions d'euros

Secteur d'activité en NAF rév.2	Nombre d'unités légales	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Bénéfice ou perte
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	7 299	35 546	5 856	640	49
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	317	3 516	607	106	38
Transformation et conservation de fruits et légumes	1 235	7 681	1 543	391	69
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	225	8 085	469	171	120
Fabrication de produits laitiers	1 204	27 667	4 368	1 552	209
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	488	7 412	1 345	388	176
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	41 922	22 170	8 169	1 710	947
Fabrication d'autres produits alimentaires	4 353	26 765	6 524	2 361	1 223
Fabrication d'aliments pour animaux	432	12 963	1 645	557	325
Fabrication de boissons	3 117	26 637	7 179	3 620	1 913
Total	60 592	178 442	37 704	11 495	5 067

Champ : unités légales marchandes hors agriculture, y c. auto-entrepreneurs et sociétés holdings.
Source : Insee, Esane.

Évolution de la production des industries alimentaires, de boissons et du tabac

Secteur d'activité en NAF rév.2	Production en millions d'euros		Évolution 13/12 en %		
	2012 en valeur	2013 en volume	Indice valeur	Indice volume	Indice prix
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	33 676	33 117	1,3	-1,7	3,0
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	2 720	2 633	-1,4	-3,2	1,9
Transformation et conservation de fruits et légumes	6 631	6 493	-0,9	-2,1	1,2
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	5 532	5 493	-0,9	-0,7	-0,2
Fabrication de produits laitiers	26 110	26 009	3,2	-0,4	3,6
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	6 430	6 234	0,6	-3,0	3,8
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	23 095	22 026	-3,9	-4,6	0,8
Fabrication d'autres produits alimentaires	22 610	21 955	-2,0	-2,9	0,9
Fabrication d'aliments pour animaux	11 531	11 420	2,8	-1,0	3,8
Fabrication de boissons	18 725	18 021	1,2	-3,8	5,1
Fabrication de produits à base de tabac	1 124	1 044	3,5	-7,1	11,4
Total	158 184	154 446	0,3	-2,4	2,7

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Effectif salarié des industries alimentaires et de boissons en 2012 en milliers

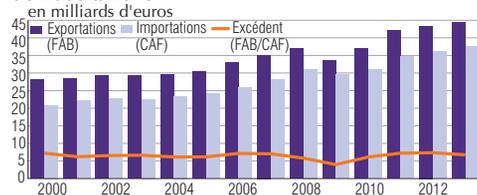
Secteur d'activité en NAF rév.2	EQTP ¹	Au 31 déc.
Transf. & conserv. viande & prép. viande	116,7	125,3
Transf. & conserv. poisson, crust., etc.	11,1	12,0
Transf. et conserv. de fruits et légumes	22,4	23,3
Fab. huile et graisse végétale & animale	3,6	3,8
Fabrication de produits laitiers	51,3	55,3
Travail des grains ; fab. prod. amylacé	13,4	14,4
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	169,9	201,5
Fabrication autres produits alimentaires	72,3	80,2
Fabrication d'aliments pour animaux	16,8	18,2
Fabrication de boissons	41,1	50,9
Total	518,7	585,0

1. Équivalent-temps plein.

Champ : unités légales marchandes hors agriculture, y c. auto-entrepreneurs et sociétés holdings.

Source : Insee, Esane.

Commerce extérieur des produits agroalimentaires de 2000 à 2013 en milliards d'euros



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde du commerce extérieur des produits agroalimentaires selon l'origine et la destination en 2013

en millions d'euros

	Union européenne	Hors Union européenne	Total
Exportations (FAB)	28 362	15 943	44 305
Importations (CAF)	28 154	9 408	37 562
Solde (CAF/FAB)	208	6 535	6 743
Solde des échanges par secteur d'activité (NAF rév. 2)			
Transform. & conserv. viande & prép. viande	-1 663	727	-936
Transform. & conserv. poisson, crust., etc.	-565	-2 197	-2 762
Transf. et conserv. de fruits et légumes	-1 588	-789	-2 377
Fab. huile et graisse végétale & animale	-1 029	-1 492	-2 521
Fabrication de produits laitiers	1 647	1 718	3 365
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	1 015	270	1 285
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	-610	184	-426
Fabric. autres produits alimentaires	426	364	790
Fabrication d'aliments pour animaux	624	485	1 109
Fabrication de boissons	3 634	7 195	10 829
Fabrication de produits à base de tabac	-1 683	70	-1 613

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

18.3 Industrie automobile

La production mondiale de véhicules progresse de 4 % en 2013. L'**industrie automobile** atteint ainsi un nouveau record de production avec plus de 87 millions de véhicules produits. Cette hausse représente en volume 3,1 millions de véhicules. Les résultats apparaissent très contrastés selon les zones géographiques. Ainsi, d'un côté la morosité en Europe pèse sur la production, alors que de nouveaux acteurs de l'automobile, telle la Chine, produisent des volumes jamais atteints, et d'autres pays freinent, comme l'Inde ou la Russie. Le dynamisme des constructeurs automobiles est affecté notamment par la faiblesse du marché européen. D'après le Comité des Constructeurs Français d'Automobiles, la production des constructeurs français représente 6 % de la production mondiale tous véhicules confondus.

En 2013, en France, la production de la branche automobile diminue (- 6,8 % en volume). C'est la deuxième année consécutive de baisse (- 11,1 % en 2012).

En 2013, le solde des échanges extérieurs des produits automobiles se détériore de 1,7 milliard d'euros par rapport à 2012, passant de - 2,3 milliards d'euros à - 4,0 milliards d'euros. L'accentuation du déficit est le résultat d'une diminution des exportations (- 1,8 %) alors que les importations rebondissent (+ 2,2 %). Les équipements automobiles sont bien orientés et consolident leur excédent. En revanche, la construction automobile (production de véhicules y compris carrosseries et remorques, par distinction avec celle des

équipements automobiles) voit son déficit se creuser, en lien avec des exportations en repli, tandis que les importations progressent.

Les **immatriculations de voitures particulières** neuves se replient pour la quatrième année consécutive (- 5,7 %) même si cette baisse est moins forte qu'en 2012. Ce marché atteint ainsi son plus bas niveau depuis 1997 (année suivant la fin de la prime à la casse dite « Juppé ») avec environ 1,8 million d'immatriculations. Cette nouvelle baisse impacte uniquement les immatriculations de voitures diesel (- 13,3 %) dont la part dans les immatriculations totales fléchit de 5,9 points à 67 % et redescend au niveau atteint il y a dix ans. Celles des motorisations électriques et hybrides continuent de progresser avec une part de 0,5 % des immatriculations pour les électriques et de 2,6 % pour les hybrides.

Entre 2012 et 2013, les immatriculations de voitures neuves baissent de 1,7 % dans l'Union européenne à 27. Les évolutions par pays sont contrastées. Le marché allemand conserve le premier rang européen, en repli toutefois de plus de 4 %, devançant le Royaume-Uni (+ 11 %) et la France (- 6 %). L'Italie se maintient à la quatrième place (- 7 %). Malgré la forte diminution des immatriculations de voitures diesel en France, leur part dans les immatriculations totales reste nettement supérieure à celle de ces autres pays (autour de 50 %). ■

Définitions

Industrie automobile : elle concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles (à l'exception des parties de moteurs).

Véhicule utilitaire léger : véhicule servant en principe au transport des marchandises et ayant un poids total autorisé en charge jusqu'à cinq tonnes. Les minibus (jusqu'à cinq tonnes) sont compris dans cette catégorie.

Voiture particulière : véhicule à moteur ayant au moins quatre roues, servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Immatriculation, taux d'autofinancement, taux de marge, taux d'investissement, véhicule industriel : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques*, édition 2014, CCFA, septembre 2014.
- « Les comptes des transports en 2013 », rapport de la commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, juin 2014.
- « Tableau de bord automobile », n° 37, CCFA, décembre 2013.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Principaux ratios du secteur automobile

Ratios	2012	en %
Taux de valeur ajoutée (VAHT/CAHT)	13,3	
Taux d'exportation (exportations/CAHT)	55,4	
Taux de marge	-6,0	
Taux d'investissement	22,9	
Taux d'autofinancement	4,0	
Intensité capitalistique ¹ (en milliers d'euros)	261,5	
Frais de personnel par salarié (en milliers d'euros par EQTP ²)	57,6	

1. Immobilisations corporelles/effectifs salariés en EQTP.

2. Equivalent-temps plein.

Source : Insee, Esane.

Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon le constructeur

	2012	2013	en %
Voitures de marques françaises	998	956	53,4
dont : PSA	572	528	29,5
Peugeot	305	290	16,2
Citroën	266	238	13,3
Renault	343	427	23,9
Voitures de marques étrangères	901	834	46,6
Total des immatriculations	1 899	1 790	100,0

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFa.

Immatriculations de voitures particulières neuves par type d'énergie

	2012 (r)	2013	en %
Diesel	1 383	1 200	67,0
Essence	471	532	29,7
Bicarburant (essence ; GPL)	2	3	0,2
Hybride ¹	29	47	2,6
Autres ²	13	9	0,5
Total	1 899	1 790	100,0

1. Électricité + essence et électricité + gazole.

2. Superéthanol, gaz naturel pour véhicule (GNV), bicarburant (essence ; GNV), électricité.

Champ : France métropolitaine.

Source : CCFa.

Exportations et importations des produits automobiles de 2002 à 2013



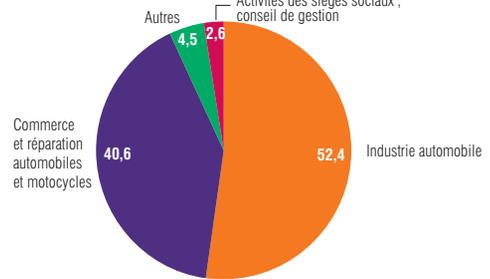
Production des constructeurs français

	2013	13/12 en %	dont production en France
Voitures particulières	4 794	-1,4	1 164
PSA Peugeot Citroën	2 446	-4,2	850
Renault-Dacia-Samsung	2 348	1,7	313
Véhicules utilitaires légers (- de 5 tonnes)	745	4,4	282
PSA Peugeot Citroën	388	8,4	89
Renault-Dacia-Samsung	357	0,2	193

Champ : hors véhicules industriels de plus de 5 tonnes.

Source : CCFa.

Répartition du chiffre d'affaires hors taxes du secteur automobile par branche d'activités en 2012



Immatriculations de voitures particulières neuves dans l'Union européenne en 2013

	2013		13/12 en %	Part du diesel en %
	en milliers	en %		
Allemagne	2 952	24,9	-4,2	47,4
Autriche	319	2,7	-5,1	56,7
Belgique	486	4,1	-0,1	64,8
Bulgarie	19	0,2	-0,3	...
Chypre	7	0,1	-35,2	...
Danemark	182	1,5	6,7	32,0
Espagne	723	6,1	3,3	66,3
Estonie	20	0,2	12,9	...
Finlande	103	0,9	-7,0	36,8
France¹	1 790	15,1	-5,7	67,0
Grèce	59	0,5	0,4	57,9
Hongrie	56	0,5	5,8	...
Irlande	74	0,6	-6,6	72,0
Italie	1 304	11,0	-7,1	53,9
Lettonie	11	0,1	-0,3	...
Lituanie	12	0,1	-0,1	...
Luxembourg	47	0,4	-7,5	73,4
Pays-Bas	417	3,5	-17,0	24,8
Pologne	290	2,4	6,3	...
Portugal	106	0,9	11,1	72,3
Rép. tchèque	165	1,4	-5,3	...
Roumanie	58	0,5	-13,1	...
Royaume-Uni	2 265	19,1	10,8	49,8
Slovaquie	66	0,6	-4,7	...
Slovénie	51	0,4	4,6	...
Suède	270	2,3	-3,7	61,5
UE à 27	11 851	100,0	-1,7	...

1. France métropolitaine.

Note : données non disponibles pour Malte.

Source : ACEA.

18.4 Construction

En 2013, l'activité dans la construction, mesurée par l'évolution de la valeur ajoutée, baisse de nouveau (- 1,4 %, après - 1,7 % en 2012). L'**emploi en équivalent-temps plein** recule de 23 000 postes (- 1,2 %), ce qui porte son recul depuis 2009 à 71 000 équivalent-temps plein (- 3,8 %). L'investissement en construction se replie sensiblement, du fait de la forte baisse de celui des entreprises non financières (- 2,7 %) et malgré le rebond de celui des administrations publiques (+ 1,3 %).

En 2013, les **autorisations de construire**, nettes des annulations, baissent pour la deuxième année consécutive (- 14,3 %). Les **mises en chantier** diminuent également (- 8,8 %). Le nombre de logements terminés connaît, lui aussi, une évolution similaire (- 2,0 %). Il s'élève à 407 800 unités, après 416 000 en 2012. La **construction individuelle** achevée décroît fortement (- 6,0 %). Cette baisse concerne à la fois l'individuel pur et l'individuel groupé. Le nombre de maisons individuelles terminées diminue à nouveau en 2013. Il est proche de 139 600, alors qu'il était à 147 500 en 2012 (- 5,3 %). Il se situe donc à un niveau très en dessous de celui des années 2000, où il atteignait 160 000 maisons individuelles terminées par an. À l'inverse, la **construction collective** achevée (y compris résidences) augmente en 2013 pour s'établir à 212 900 unités soit une hausse de 2,0 % en un an. Cet accroissement est dû à l'augmentation des logements collectifs (+ 4,1 %).

En 2013, 103 246 **logements** neufs (appartements et maisons individuelles) sont mis sur le marché par des promoteurs immobiliers, soit 13,1 % de moins qu'en 2012. Fin 2013, l'encours de logements proposés à la vente atteint 103 570 unités. Il est supérieur de 7,8 % à celui de fin décembre 2012. En un an, le délai moyen d'écoulement est passé de 12 mois à 14 mois pour le collectif et de 15 mois à plus de 16 mois pour l'individuel. Le **prix** moyen au mètre carré des appartements se stabilise : il atteint 3 885 euros. Le prix moyen des maisons est proche lui aussi du niveau de 2012 : il s'établit à 248 100 euros. Le nombre de ventes annuelles s'élève à 89 341 logements, soit 0,5 % de plus qu'en 2012. Les ventes concernent 80 538 appartements (+ 0,2 %) et 8 803 maisons individuelles (+ 3,2 %).

En 2012, les mises en chantier de bâtiments non résidentiels reculent : les mètres carrés mis en chantier diminuent (- 5 %) après avoir augmenté de 10 % en 2011. Les bâtiments industriels et les entrepôts (- 14 % après + 14 %), les services publics ou d'intérêt collectif (- 14 % après + 9 %) et les commerces et l'artisanat (- 12 % après + 7 %) enregistrent les reculs les plus prononcés.

Entre 2012 et 2013, la production moyenne dans le secteur de la construction baisse de 2,2 % dans l'UE et de 2,9 % dans la zone euro. ■

Définitions

Autorisations de construire (ou logement autorisé) : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

Construction : l'activité de construction comprend l'édification, l'extension, la démolition, la restructuration, l'entretien et la rénovation de bâtiments à usage résidentiel ou à usage non-résidentiel. Le périmètre de la construction est élargi à la promotion immobilière (auparavant classée dans les services immobiliers) depuis le passage en nouvelle nomenclature NAF rév.2.

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Construction individuelle ou collective, emploi en équivalent-temps plein, emploi intérieur, logement, permis de construire, prix des logements, Sit@del2 : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- « Le compte du logement, édition 2013 », SOeS, février 2014.
- « Commercialisation des logements neufs », *Chiffres & statistiques*, SOeS, n° 496, février 2014.
- « La production dans le secteur de la construction en hausse de 0,9 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 26, Eurostat, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

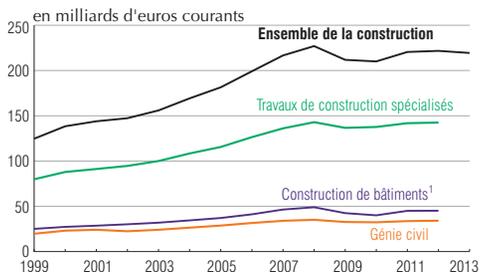
Production de la construction

	2012 (r)		13/12	2013
	en Mds d'euros	en volume en %	en prix en %	
Production au prix de base	281,4	-1,4	0,8	279,6
TVA	22,5	-0,6	0,0	22,4
Autres impôts sur production	1,7	-0,5	-13,0	1,5
Total	305,6	-1,3	0,6	303,5
Investissement	221,7	-1,6	0,6	219,4
dont : sociétés non financières	68,0	-2,7	0,8	66,7
adm. publiques	52,1	1,3	0,5	53,0
ménages	91,5	-2,6	0,4	89,5
Consommation finale	17,2	-1,0	2,3	17,4
Consommations intermédiaires	66,1	0,5	0,4	66,6
Variations de stock	0,6	n.s.	n.s.	0,1

Note : la construction comprend la promotion immobilière.

Source : Insee, comptes de la construction - base 2010.

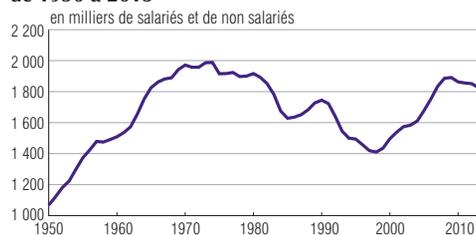
Investissement en construction de 1999 à 2013



1. Y c. la promotion immobilière.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Emploi intérieur total dans la construction de 1950 à 2013



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Mises en chantier de bâtiments non résidentiels

	en millions de m ²			
	2000	2005 (r)	2012	12/11 en %
Hébergement hôtelier	0,4	0,5	0,6	-10,9
Bureaux	4,0	3,9	3,5	2,4
Commerce et artisanat	4,1	5,1	4,5	-12,4
Industrie et entrepôts	13,4	11,1	6,0	-14,1
Expl. agricoles ou forestières	11,8	9,3	2,8	n.s.
Serv. public ou d'intérêt collectif ¹	6,8	7,7	5,9	-13,6
Total	40,5	37,6	23,2	-5,0

1. Transport, enseignement-recherche, action sociale, ouvrage spécial, santé, culture-loisirs.

Note : données en date réelle.

Source : SOeS.

Logements mis en chantier

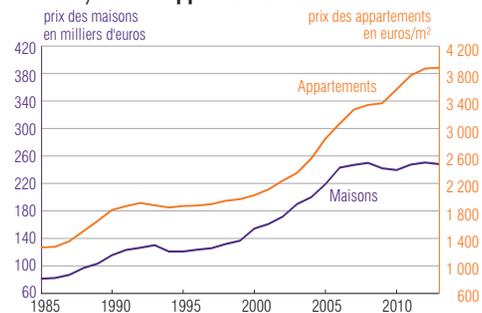
	en milliers			
	2000	2005 (r)	2012	12/11 en %
Logements individuels	207,1	246,8	156,9	-15,1
Logements collectifs ¹	122,4	205,0	154,9	-14,4
Total	329,5	451,9	311,7	-14,8

1. Y c. les logements en résidence (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.).

Note : données en date réelle.

Source : SOeS.

Prix moyens des appartements et maisons neufs



Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; SOeS.

Permis de construire de bâtiments résidentiels dans l'UE

	indice base 100 en 2010			
	2000 (r)	2005 (r)	2012 (r)	2013
Allemagne	188,0	130,2	125,5	140,9
Autriche	...	95,6	105,0	121,6
Belgique	84,1	117,7	93,9	99,0
Bulgarie	39,3	256,6	82,8	95,9
Chypre	42,5	131,1	41,0	28,7
Croatie	91,5	175,5	73,4	57,5
Danemark	108,8	231,0	74,9	68,0
Espagne	480,3	659,2	62,8	33,9
Estonie	41,6	355,4	117,6	118,2
Finlande	110,6	113,3	94,4	79,9
France	87,9	120,8	109,3	95,4
Grèce	179,2	427,2	30,0	17,2
Hongrie	237,9	287,6	57,3	41,8
Irlande	493,9	537,4	33,9	38,9
Italie	154,5	233,4	70,6	...
Lettonie	...	361,9	116,8	151,1
Lituanie	45,7	141,3	121,1	143,5
Luxembourg	90,9	127,1	117,8	99,8
Malte	89,2	204,3	69,1	60,8
Pays-Bas	128,7	136,6	61,3	42,9
Pologne	88,0	70,2	94,7	79,7
Portugal	481,1	295,0	47,0	30,6
Rép. tchèque	106,1	142,0	83,4	77,6
Roumanie	74,7	103,5	89,9	89,7
Royaume-Uni	144,4	173,4	94,0	112,7
Slovaquie	...	120,9	80,3	91,2
Slovénie	103,1	148,3	66,0	65,8
Suède	58,8	113,1	89,2	110,1
UE	182,7	230,0	88,4	82,5

Note : données brutes estimées.

Champ : bâtiments résidentiels, sauf bâtiments pour collectivités.

Source : Eurostat.

19.1 Bilan énergétique

L'année 2013 est marquée par une période froide de janvier à mai. Ainsi la consommation d'**énergie primaire** réelle augmente-t-elle légèrement par rapport à 2012, atteignant 262 millions de **tonnes-équivalent pétrole (Mtep)** en 2013. Toutefois, en données **corrigées des variations climatiques**, elle diminue comme en 2012, et passe même sous le seuil atteint au plus fort de la crise économique, en 2009. La consommation finale d'énergie baisse pour la seconde année consécutive, tous usages confondus. La production nationale d'énergie primaire établit un nouveau record, à 139 Mtep.

La dépense moyenne de carburant des ménages diminue de 60 euros entre 2012 et 2013, en lien avec la baisse des prix à la pompe. En revanche, les dépenses d'énergie pour le logement augmentent de 100 euros, sous le double impact de la hausse des prix des énergies de chauffage et de besoins en chauffage accrus, même si la hausse est divisée par deux par rapport à celle de 2012. Au total, les dépenses énergétiques des Français s'élèvent en 2013 à près de 3 210 euros en moyenne par ménage ; elles représentent 6,2 % de leur consommation effective.

La consommation finale énergétique avait baissé entre 2008 et 2009, en raison de la crise économique, atteignant 155 millions de tep. Elle s'établit en 2013 autour de ce seuil pour la cinquième année consécutive, et atteint même son niveau le plus bas à tout juste 154 Mtep. Corrigée des variations clima-

tiques, elle recule de 0,7 % entre 2012 et 2013, en raison des consommations en baisse dans l'industrie, le tertiaire et dans une moindre mesure les transports. La consommation finale énergétique ne semble plus augmenter désormais que dans le secteur résidentiel. Dans les transports, le tertiaire et plus encore l'industrie, le mouvement de diminution semble bien entamé.

La production nationale d'énergie primaire atteint un nouveau record en 2013 à un peu plus de 139 Mtep, grâce à la bonne tenue des **énergies renouvelables**, tant électriques que **thermiques**, qui ont chacune contribué à cette augmentation. La production d'électricité nucléaire se maintient à 110 Mtep, en raison d'une disponibilité des centrales toujours relativement basse. La consommation primaire réelle augmente pour la première fois depuis 2010. Cette hausse est toutefois plus que compensée par celle de la production primaire. Par conséquent, le **taux d'indépendance énergétique**, qui est le rapport de ces deux grandeurs, s'améliore. Il s'établit à 53,1 % en 2013.

Compte tenu de l'écart entre production et consommation énergétiques, le déficit des échanges extérieurs se creuse encore légèrement, en flux physiques. En revanche, la détente presque généralisée sur les cours internationaux et européens des énergies, à l'exception du gaz naturel, entraîne une diminution de la **facture énergétique** du pays, qui atteint 66 milliards d'euros en 2013. ■

Définitions

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle ou transformée à des fins non énergétiques, par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur.

Facture énergétique : différence entre la valeur des exportations et celle des importations de produits énergétiques (pétrole, gaz, électricité).

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, électricité primaire, énergie finale, énergies renouvelables, taux d'indépendance énergétique, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2013 », *Références*, SOeS, juillet 2014.
- « Bilan énergétique de la France pour 2013 : une hausse de la consommation qui en masque la baisse continue », *Le Point sur n° 192*, SOeS, juillet 2014.
- « Chiffres clés de l'énergie », *Repères*, SOeS, février 2014.
- « La consommation d'énergie en baisse de 8 % entre 2006 et 2012 dans l'UE28 », *communiqué de presse n° 25*, Eurostat, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Bilan énergétique de la France

en millions de tep

	2011 (r)	2012 (r)	2013 (p)					Total
	Total	Total	Charbon	Pétrole	Gaz	Électricité	ENR ¹	
Approvisionnement								
Production d'énergie primaire	138,4	137,2	0,1	1,8	0,3	118,8	18,1	139,1
Importations	159,7	154,3	11,2	98,5	42,3	1,0	0,5	153,4
Exportations	- 35,0	- 30,8	- 0,1	- 19,2	- 4,5	- 5,2	- 0,2	- 29,2
Variation de stocks (+ déstockage, - stockage)	- 1,5	1,6	0,7	- 0,6	0,5	///	///	0,6
Soutes maritimes internationales	- 2,5	- 2,3	///	- 2,1	///	///	///	- 2,1
Total des disponibilités	259,2	260,0	11,8	78,4	38,6	114,6	18,3	261,7
Taux d'indépendance énergétique (en %)	53,4	52,8	1,1	2,3	0,7	103,6	98,6	53,1
Emplois								
Consommation de la branche énergie	98,2	93,9	6,3	4,7	4,2	76,4	2,6	94,2
Consommation finale énergétique ²	155,2	155,1	5,5	63,4	31,9	38,0	15,3	154,1
Agriculture, industrie (y c. sidérurgie)	36,8	36,9	5,2	8,3	10,2	10,8	2,0	36,4
Résidentiel, tertiaire	69,1	69,1	0,3	10,3	21,7	26,1	10,7	69,0
Transports ³	49,3	49,1	///	44,8	0,1	1,1	2,7	48,8
Consommation finale non énergétique	12,4	11,9	0,1	9,8	1,4	///	///	11,3
Consommation totale d'énergie primaire²	265,7	260,9	11,8	77,9	37,6	114,4	17,9	259,6
dont corrections climatiques	6,6	0,9	0,0	- 0,4	- 1,1	- 0,3	- 0,4	- 2,2

1. Énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur).

2. Corrigée des variations climatiques.

3. Hors soutes maritimes internationales.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Structure de la consommation d'énergie primaire

en %

	1973	1980	1990	2002	2013
Électricité primaire ¹	4,3	11,7	36,4	41,7	44,1
Pétrole	67,6	56,4	38,7	34,6	30,0
Gaz	7,4	11,1	11,5	14,7	14,5
ENR ² et déchets	5,2	4,4	5,0	4,3	6,9
Charbon	15,5	16,4	8,4	4,7	4,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Nucléaire, hydraulique, éolien et photovoltaïque.

2. Énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur).

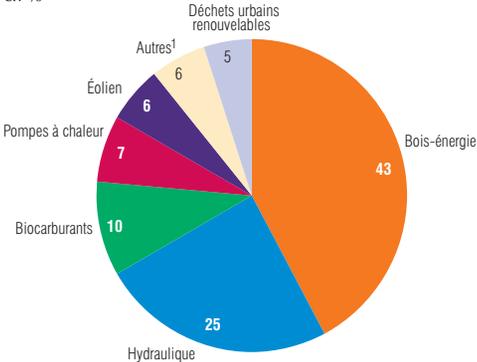
Note : énergie primaire corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Part des filières dans la production d'énergie primaire renouvelable en 2013

en %



1. Biogaz, résidus agricoles, solaire thermique, géothermie, solaire photovoltaïque et énergies marines.

Source : SOeS.

Production et consommation d'énergie primaire dans l'UE en 2012

en millions de tep

	Production	Consommation intérieure brute	Taux d'indépendance énergétique ¹ en %
Allemagne	123,5	319,5	38,7
Autriche	12,8	33,7	38,0
Belgique	15,7	56,3	27,8
Bulgarie	11,7	18,2	64,1
Chypre	0,1	2,5	4,2
Croatie	3,5	8,1	42,5
Danemark	18,9	18,1	104,1
Espagne	33,2	127,3	26,1
Estonie	5,1	6,1	83,2
Finlande	17,1	34,1	50,2
France	133,3	258,4	51,6
Grèce	10,4	27,7	37,6
Hongrie	10,5	23,6	44,7
Irlande	1,3	13,8	9,3
Italie	32,0	163,2	19,6
Lettonie	2,3	4,5	51,5
Lituanie	1,3	7,1	18,6
Luxembourg	0,1	4,5	2,8
Malte	0,0	0,8	0,7
Pays-Bas	64,9	81,8	79,4
Pologne	71,1	98,0	72,6
Portugal	4,6	22,2	20,7
Rép. tchèque	32,0	42,8	74,8
Roumanie	27,4	35,4	77,3
Royaume-Uni	116,5	202,3	57,6
Slovaquie	6,2	16,7	37,3
Slovénie	3,5	7,0	50,6
Suède	35,7	49,8	71,7
UE	794,6	1 683,5	47,2

1. Calculé comme le rapport de la production primaire à la consommation primaire.

Sources : Eurostat ; SOeS.

19.2 Pétrole - Charbon

La production de **pétrole** brut en France ne constitue qu'une part marginale de la consommation nationale (environ 1 %). Après une forte baisse en 2012, les quantités de pétrole brut importées pour le raffinage diminuent de nouveau en 2013 (-1,5 %). Dans un contexte géopolitique tendu, la carte des pays fournisseurs a été redistribuée. L'Arabie Saoudite devient le premier fournisseur de la France. En France, l'évènement principal pour 2013 est la fermeture de la raffinerie de Petit-Couronne (Petroplus).

Sur les marchés internationaux, les cours des énergies fossiles se sont orientés à la baisse en 2013, sous l'influence de la morosité économique mondiale. Le raffermissement de l'euro par rapport au dollar a accentué ce mouvement. En moyenne sur l'année 2013, le *Brent* cède ainsi trois dollars par rapport à son record historique de 2012, pour s'établir en dessous de la barre des 110 dollars. Les facteurs orientant les prix à la baisse (crise économique et augmentation de la production américaine) sont compensés par la progression de la demande des pays émergents et des perturbations récurrentes de l'offre, avec en 2013 la réduction de la production des pays de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep)**.

Entre 2012 et 2013, les exportations de produits raffinés fléchissent plus fortement que les importations. Le déficit des échanges se dégrade ainsi légèrement pour s'établir à 23,4 Mt. Il est surtout dû au gazole/fioul domestique qui représente près de 56 % des im-

portations. La **consommation finale énergétique** de pétrole recule de 1,4 % en 2013, pour s'établir à 63,4 Mt. Dans le même temps, les usages énergétiques du pétrole par l'industrie baissent de 8,8 %.

En moyenne, sur l'année 2013, le prix du charbon vapeur s'établit à 82 dollars la tonne environ, en recul de 12 % par rapport à 2012. Cette baisse du prix du charbon est liée à l'abondance de l'offre et au développement du gaz de schiste aux États-Unis. En France, l'extraction du charbon s'est arrêtée en 2004. Cependant, le charbon contenu dans les terrils du Nord et du Gard et les schlamms de Moselle continue d'être valorisé par les centrales thermiques du groupe E.ON. Cette production ne couvre plus en 2013 qu'un faible niveau des besoins nationaux en charbon (1,7 %). Les importations de **combustibles minéraux solides (CMS)** augmentent de 4 % entre 2012 et 2013. Mesurées en équivalent énergétique, elles représentent 11,2 millions de **tonnes-équivalent pétrole (tep)**. La houille représente 95 % des CMS importés.

La consommation primaire de charbon **corrigée des variations climatiques** augmente pour la deuxième année consécutive. Ce dynamisme s'explique par un recours important au charbon dans les centrales électriques et dans l'industrie sidérurgique. La consommation finale corrigée des variations climatiques, étroitement liée à la demande de la sidérurgie, s'améliore en 2013 (+4,5 %). ■

Définitions

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène de carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume, etc. La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Charbon, combustibles minéraux solides (CMS), consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation primaire d'énergie, organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), pays de la Mer du Nord, réserves prouvées, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2013 », *Références*, SOeS, juillet 2014.
- « Bilan énergétique de la France pour 2013 : une hausse de la consommation qui en masque la baisse continue », *Le Point sur n° 192*, SOeS, juillet 2014.
- « Chiffres clés de l'énergie », *Repères*, SOeS, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Consommation de produits pétroliers

en millions de tonnes

	1973	1985	2013	13/12 en %
Gazole	6,5	10,9	34,2	0,1
Fioul domestique	37,2	20,7	7,8	0,1
Supercarburants	15,8	18,0	7,1	-3,1
Bases pétrochimie	5,4	7,1	(e) 8,1	(e) -1,9
Carburéacteurs	1,8	2,6	6,3	-0,6
Fiouls lourds	34,1	8,2	1,1	-23,6
Gaz (GPL)	2,7	2,9	2,1	-1,4
Autres produits	8,3	4,7	9,0	-0,8
Consommation intérieure	111,8	75,1	75,5	-1,1

Source : Comité professionnel du pétrole.

Consommation de pétrole dans le monde

en millions de tonnes

	1973	1985	2013	2013 en %
États-Unis	818	720	831	19,9
Chine	54	90	507	12,1
Japon	269	206	209	5,0
Inde	...	43	175	4,2
Ex-URSS	303	421	212	5,1
Russie	153	3,7
Allemagne ¹	150	126	112	2,7
Canada	84	69	104	2,5
France	127	84	80	1,9
Italie	104	84	62	1,5
Royaume-Uni	113	77	70	1,7
Total monde	2 798	2 803	4 185	100,0

1. Ex-RFA pour 1973.

Sources : Comité professionnel du pétrole ; BP Statistical Review of World Energy.

Production et réserves de pétrole brut dans le monde

en millions de tonnes

	Production en 2013		Réserves prouvées au 1 ^{er} janvier 2014	
	en %	en %	en %	en %
Amérique du Nord	578	14,3	27 964	12,5
Canada	127	3,3	23 629	10,5
États-Unis	451	11,2	4 335	1,9
Amérique latine	501	12,4	45 905	20,5
dont Mexique	136	3,4	1 374	0,6
Venezuela	135	3,4	40 619	18,1
Afrique	423	10,5	17 289	7,7
dont Algérie	69	1,7	1 664	0,7
Libye	47	1,2	6 613	2,9
Nigeria	111	2,8	5 067	2,3
Europe	816	20,3	17 916	8,0
dont Norvège	83	2,1	795	0,4
Royaume-Uni	41	1,0	406	0,2
CEI ¹	661	16,4	16 217	7,2
dont Russie	518	12,9	10 914	4,9
Proche-Orient	1 321	32,8	109 021	48,6
dont Arabie saoudite	542	13,5	36 269	16,2
Irak	153	3,8	19 141	8,5
Iran	166	4,1	21 460	9,6
Koweït	151	3,8	13 847	6,2
Extrême-Orient et Océanie	391	9,7	6 259	2,8
dont Chine	208	5,2	3 325	1,5
Total monde	4 030	100,0	224 354	100,0
dont OPEP	1 740	43,2	163 825	73,0

1. Communauté des États indépendants (11 des 15 anciennes républiques soviétiques y c. Ukraine).

Sources : Comité professionnel du pétrole ; Oil and Gas Journal.

Prix moyens des énergies importées

en euros courants CAF par tonne

	1973	1985	2000	2013
Charbon ¹	22	80	49	101
Pétrole brut	18	281	228	618
Produits pétroliers raffinés	31	295	278	684

1. Houille, lignite, coke et agglomérés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : SOeS ; DGDDI.

Provenances du pétrole brut importé en France

en millions de tonnes

	1973	1990	2013	2013 en %
Afrique	33,3	21,0	19,5	34,8
dont : Nigeria	12,6	3,7	4,9	8,7
Libye	6,5	2,9	4,8	8,5
Algérie	11,1	3,0	3,4	6,1
URSS/ex-URSS	3,4	6,2	16,9	30,1
dont Russie	///	///	6,8	12,1
Moyen-Orient	96,4	31,7	11,8	21,0
dont Arabie Saoudite	30,2	15,2	10,2	18,1
Mer du Nord	0,2	10,4	7,0	12,4
Total	134,9	73,4	56,0	100,0
dont Opep	127,8	41,7	26,1	46,6

Note : le pétrole est classé ici en fonction du pays d'où il a été extrait.

Champ : y c. condensats et autres produits à distiller.

Source : SOeS.

Consommation de charbon par secteur

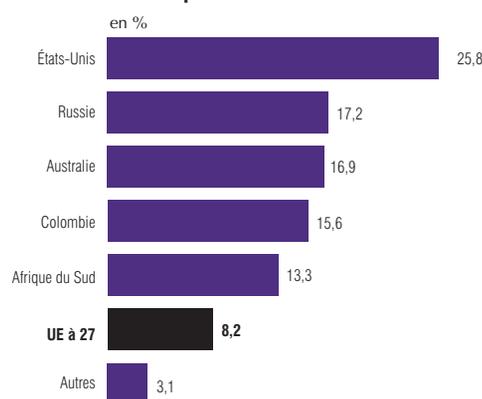
en millions de tep

	1973	1990	2002	2013	13/12 en %
Branche énergie	10,0	8,7	6,1	6,3	8,6
Consommation finale	17,7	10,2	6,5	5,5	4,5
Sidérurgie	9,5	5,5	4,8	3,9	7,0
Industrie (hors sidérurgie)	2,6	2,9	1,2	1,3	-0,8
Résidentiel-tertiaire	5,6	1,8	0,5	0,3	-3,8
Non énergétique	0,2	0,2	0,1	0,1	-3,6
Total consommation primaire	27,8	19,2	12,8	11,8	6,6

Note : données corrigées des variations climatiques.

Source : SOeS.

Provenance des importations de charbon en 2013



Sources : SOeS ; DGDDI.

19.3 Électricité - Gaz naturel

En 2013, la **production brute d'électricité** atteint 575 TWh, en hausse par rapport à 2012. La production française est assurée à 74 % par le nucléaire, à 13 % par l'hydraulique et à 9 % par le thermique classique. L'éolien représente moins de 3 % et le photovoltaïque moins de 1 %. Sur un an, la production nucléaire est en léger repli (- 0,4 %). La production d'origine renouvelable progresse de 22 % en lien avec le dynamisme de la production hydraulique renouvelable. S'y ajoutent les hausses des productions éoliennes et photovoltaïques et, dans une moindre mesure, celle du thermique classique à combustible renouvelable.

La **consommation finale d'électricité**, non corrigée des variations climatiques, augmente de 1,5 % entre 2012 et 2013, notamment du fait des conditions météorologiques. Après correction des variations climatiques, la hausse de la consommation finale est ramenée à 0,6 %. Les évolutions diffèrent suivant les secteurs d'activité. Ainsi, le résidentiel-tertiaire, qui représente plus des deux tiers de la consommation finale, est la composante la plus sensible à la variation des températures : sa consommation est orientée à la hausse en 2013. À l'inverse, le recul de la production d'acier électrique pèse sur la consommation d'électricité par la sidérurgie qui enregistre une nouvelle baisse. Dans le reste de l'industrie elle diminue également mais moins fortement qu'en 2012.

Le solde des échanges extérieurs physiques, globalement exportateur, augmente de 7,8 %

après avoir reculé de 20 % en 2012. Les exportations physiques d'électricité ont globalement progressé de 5,6 %, tandis que les importations baissent de 2,5 %.

La baisse tendancielle de la production nationale de gaz naturel commercialisé franchit une nouvelle étape, en octobre 2013, avec l'arrêt définitif de l'injection dans le réseau du gaz de Lacq. Au total, la production de gaz commercialisée recule de 36 %. La part des **contrats d'importation** de court terme dans les approvisionnements baisse légèrement. Ce recul est lié à la baisse des importations de gaz naturel liquéfié ainsi qu'au regain d'attractivité des contrats à long terme. La Norvège est le principal fournisseur de gaz naturel de la France, devant les Pays-Bas et la Russie.

Depuis quatre ans, la **consommation primaire** de gaz naturel connaît des évolutions contrastées en lien avec les conditions climatiques : forte hausse en 2010, chute en 2011 et redressement en 2012 puis en 2013. Corrigée des variations climatiques, la consommation primaire de gaz naturel diminue de 2,5 % entre 2012 et 2013 pour s'établir à 488 TWh, soit 37,5 millions de **tonnes-équivalent pétrole**. La consommation dans le résidentiel-tertiaire diminue et celle de l'industrie hors sidérurgie baisse de plus de deux points. À l'inverse, dans la sidérurgie, la consommation est en hausse, soutenue par l'activité des laminoirs. ■

Définitions

Consommation primaire d'énergie : se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Consommation finale d'énergie, consommation intérieure d'électricité, contrats d'importation de gaz naturel, pouvoir calorifique, tonne-équivalent pétrole (tep), unité de mesure d'énergie : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2013 », *Références*, SOeS, juillet 2014.
- « Le prix de l'électricité domestique a augmenté de 2,8 % et celui du gaz de 1,0 % dans l'UE28 », *Communiqué de presse* n° 81, Eurostat, mai 2014.
- « Enquête annuelle sur le marché du gaz naturel : résultats 2012 », *Chiffres et statistiques* n° 508, SOeS, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Production brute et consommation d'électricité

en TWh

	1973	1985	2000	2013 (p)	13/12 en %
Production nationale	182	344	541	575	1,9
Hydraulique, éolien et photovoltaïque	48	64	72	97	17,1
Thermique nucléaire	15	224	415	424	-0,4
Thermique classique	119	56	53	54	-3,3
Solde des échanges	-3	-23	-69	-48	7,8
Importations	5	6	4	12	-2,5
Exportations	-8	-29	-73	-60	5,6
Pompages	0	-2	-7	-7	4,8
Consommation des auxiliaires	-8	-16	-24	-29	0,6
Consommation intérieure	171	303	441	491	1,4

Champ : France métropolitaine.

Source : SDeS.

Consommation finale d'électricité par secteur

en TWh

	1973	1985	2000	2013 (p)	13/12 en %
Résidentiel-tertiaire	57	140	237	303	1,2
Industrie hors sidérurgie	72	87	127	107	-0,8
Transports ¹	6	7	10	13	0,9
Sidérurgie	12	10	11	10	-3,0
Agriculture	3	4	6	9	2,4
Total	151	248	391	441	0,6

1. Urbains et ferroviaires.

Note : consommation finale corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDeS.

Production nette et consommation d'électricité dans quelques pays du monde en 2013

en TWh

	Production nette			Consommation intérieure ¹
	Totale	dont nucléaire	dont hydraulique	
Allemagne	598,4	92,1	25,8	566,1
Australie	229,3	///	19,3	229,3
Autriche	66,8	///	44,9	74,1
Belgique	80,7	40,7	1,7	90,4
Canada	641,2	97,0	387,6	589,2
Danemark	33,0	///	...	34,1
Espagne	275,5	54,3	40,4	268,8
États-Unis	4 081,8	790,3	288,7	4 134,1
Finlande	68,0	22,7	12,7	83,7
France	550,8	403,3	75,3	502,3
Grèce	52,7	///	6,4	54,8
Irlande	25,0	///	0,9	27,2
Italie	277,8	///	52,6	319,9
Japon	992,2	12,8	85,0	992,2
Luxembourg	2,8	///	1,2	7,8
Mexique	284,2	11,3	27,7	275,5
Norvège	133,7	///	128,5	128,7
Pays-Bas	95,4	2,7	0,1	113,6
Portugal	50,5	///	14,7	53,2
Royaume-Uni	340,6	64,1	7,6	355,1
Suède	149,0	63,2	61,0	139,0
Suisse	68,3	24,9	39,6	65,9

1. Y c. pompages.

Note : données provisoires ou estimées.

Champ : pays de l'OCDE.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Production et consommation de gaz naturel

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2013 (p)	13/12 en %
Production totale (en TWh)	81	59	19	4	-36,0
Usage énergétique	149	264	455	469	-2,6
Branche énergie	44	14	22	49	-3,3
Sidérurgie	9	9	8	7	3,6
Industrie hors sidérurgie	42	97	160	127	-2,2
Résidentiel-tertiaire	54	143	260	281	-2,9
Agriculture, transports et divers	1	1	4	4	1,6
Usage non énergétique	19	30	30	19	1,5
Consommation totale²	169	294	485	488	-2,5

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

2. Corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDeS.

Importations de gaz naturel par origine

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2013 (p)	13/12 en %
Norvège	0	27	140	199	-6,7
Russie ²	0	71	134	98	32,8
Pays-Bas	81	77	56	76	-7,0
Algérie	18	88	113	59	24,4
Qatar	0	0	0	18	-18,7
Nigeria	0	0	0	12	-59,4
Égypte	0	0	0	1	-89,2
Autres ³	0	0	20	27	n.s.
Total des entrées⁴	99	264	462	491	2,7

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

2. URSS en 1973 et en 1985.

3. Inclut les importations d'origine indéterminée (e.g. contrats à court terme).

4. Entrées nettes du transit et des réexportations.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDeS.

Production et consommation de gaz naturel dans quelques pays du monde

en milliards de m³

	Production		Consommation	
	2012 (r)	2013	2012 (r)	2013
Allemagne	12,3	11,9	82,3	88,8
Australie	48,2	50,1	23,5	23,1
Autriche	1,9	1,4	9,0	8,5
Belgique	///	///	17,9	17,7
Canada	156,5	156,1	100,7	103,7
Danemark	5,7	4,8	3,9	3,7
Espagne	32,5	29,9
États-Unis	683,0	689,2	723,0	737,3
Finlande	///	///	3,7	3,5
France	0,5	0,3	42,6	43,3
Grèce	///	///	4,3	3,8
Irlande	0,4	0,3	4,9	4,7
Italie	8,6	7,7	74,9	70,1
Japon	3,3	3,0	124,5	122,1
Luxembourg	///	///	1,2	1,0
Mexique	53,7	52,4	65,0	56,8
Norvège	114,1	109,0	3,2	3,3
Pays-Bas	80,1	86,4	45,8	46,5
Portugal	///	///	4,6	4,3
Royaume-Uni	41,0	38,4	78,1	77,4
Suède	///	///	1,1	1,1
Suisse	///	///	3,3	3,7

Champ : pays de l'OCDE.

Source : Agence internationale de l'énergie.

20.1 Commerce

Après avoir marqué le pas en 2012, l'activité dans le **commerce** est pénalisée en 2013 par la contraction de l'investissement des entreprises et le faible dynamisme de la demande des ménages.

Le **commerce** et la **réparation d'automobiles** reste le secteur le plus en difficulté : les ventes y baissent de 3,3 % en volume entre 2012 et 2013, après - 6,3 %. L'activité du commerce de véhicules automobiles se replie de 4,2 % en volume. Malgré un regain en fin d'année, le nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves recule encore de 5 % en 2013, après - 14 % en 2012. Les ventes en volume du secteur de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles restent orientées à la baisse (- 2,0 %). En revanche, le vieillissement du parc automobile profite surtout au commerce de détail d'équipements automobiles : les ventes en volume y progressent légèrement, de 1,6 % par rapport à 2012.

En 2013, les ventes dans le **commerce de détail** et l'**artisanat commercial** se replient en volume de 0,6 % en un an. Comme les années précédentes, les ventes sont plus dynamiques dans le secteur non alimentaire (+ 0,2 %). Les ventes des magasins d'alimentation spécialisée et d'artisanat commercial (boulangeries, pâtisseries, charcuteries) diminuent de 2,0 % en volume, à un rythme un peu plus fort qu'en 2012. Comme les années précédentes, c'est dans le secteur des équipements de l'information et de la communication que la hausse des ventes en volume est la plus conséquente.

Dans les autres formes de vente au détail du commerce non alimentaire spécialisé, seules les ventes des pharmacies et celles d'appareils électroménagers restent dynamiques.

L'activité dans le **commerce de gros** (hors intermédiaires) se redresse faiblement en 2013 (+ 0,4 % après - 0,3 %). Les ventes augmentent légèrement en volume dans le commerce de produits alimentaires. L'atonie de la consommation des ménages et le ralentissement des exportations freinent l'activité des autres secteurs du commerce spécialisé. Les ventes en biens domestiques marquent le pas en 2013, notamment pour les produits pharmaceutiques et certains produits de l'industrie de luxe ; celles des équipements relevant des technologies de l'information et de la communication sont ralenties par le moindre investissement des entreprises. En 2013, seul le commerce de gros de produits agricoles, soutenu par la bonne tenue des exportations en céréales, enregistre une bonne performance en volume (+ 7,2 % en un an).

Un peu plus de trois millions de salariés travaillent dans le commerce hors artisanat commercial en 2013, soit près d'un salarié des secteurs marchands sur cinq. Comme en 2012, l'emploi salarié diminue dans le commerce de gros (- 1,0 %) et, de manière plus marquée, dans le commerce et la réparation d'automobiles (- 1,9 %). À l'inverse, les effectifs salariés restent orientés à la hausse dans le secteur du commerce de détail (+ 0,3 %). ■

Définitions

Commerce de détail : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises, dans l'état où elles sont achetées, généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

Commerce de gros : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à acheter et à entreposer des marchandises et à les vendre généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Artisanat commercial, commerce, commerce et réparation d'automobiles, grand magasin, hypermarché, supermarché : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les pharmacies depuis 2000 – Mutations d'un secteur très réglementé », *Insee Première* n° 1525, décembre 2014.
- « Le commerce de biens culturels à l'heure d'internet et de la dématérialisation », *Insee Première* n° 1517, octobre 2014.
- « Le commerce en 2013 – L'activité reste freinée par la faiblesse de la demande intérieure », *Insee Première* n° 1504, juin 2014.
- « Le commerce électronique en 2012 – Les *pure-players* dominent les ventes web du commerce de détail », *Insee Première* n° 1489, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Parts de marché du commerce de détail selon la forme de vente

en % de la valeur TTC

Formes de vente ¹	Produits alimentaires (hors tabac)		Produits non alimentaires	
	2012 (r)	2013 (p)	2012 (r)	2013 (p)
Alimentation spécialisée ²	17,9	17,8	0,9	0,9
Boulangeries-pâtisseries	6,9	6,8		
Boucheries-charcuteries	4,8	4,8		
Autres magasins d'alim. spécialisée	6,1	6,2		
Petites surfaces d'alim. générale et magasins de produits surgelés	7,3	7,1		
Grandes surfaces d'alim. générale	65,7	66,2	17,7	16,6
<i>dont : supermarchés</i>	29,1	28,8	6,1	5,7
<i>hypermarchés</i>	35,7	36,5	11,2	10,6
Grandes magasins et autres magasins non alim. non spécialisés	0,1	0,1	2,2	2,3
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacies)	1,2	1,1	57,3	57,4
Carburant	0,3	0,2	4,5	4,4
Pharmacies ³	0,3	0,3	11,4	11,5
Autres	0,6	0,5	41,4	41,5
Commerce hors magasin	6,3	6,1	5,5	5,6
Événementaire et marché	2,3	2,3	0,7	0,7
Vente à distance	2,3	2,2	4,3	4,4
Autres formes	1,7	1,6	0,5	0,6
Com. de détail et artisanat com.	98,5	98,4	83,6	82,7
Ventes au détail du com. automobile ⁴	0,0	0,0	8,3	8,6
Autres ventes au détail ⁵	1,5	1,6	8,1	8,6
Ensemble des ventes au détail	100,0	100,0	100,0	100,0

1. L'activité de certaines grandes entreprises peut relever de plusieurs formes de vente : hypermarchés, supermarchés et petites surfaces d'alimentation.

2. Y c. artisanat commercial.

3. Pharmacies et commerce d'articles médicaux et orthopédiques.

4. Ne comprend pas les ventes et réparations automobiles, inclut seulement les ventes et réparations de motocycles et les ventes de produits liés à l'automobile.

5. Commerce de gros, prestataires de services et ventes directes des producteurs.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2010.

Emploi salarié dans le commerce

effectifs en milliers au 31 décembre

NAF rév.2	2000	2005	2013 (p)
Commerce et réparation automobiles	380,9	391,4	362,8
Commerce de gros	984,5	997,9	953,4
Commerce de détail ¹	1 491,4	1 607,4	1 690,9
Total	2 856,8	2 996,7	3 006,3

1. Hors activités de réparation.

Champ : emploi (hors artisanat commercial) en France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Activité commerciale selon le secteur d'activité

	Valeur en milliards d'euros	Évolution des ventes en volume en %	
		2013 (p)	12/11 (r)
Commerce de détail^{1 2}	492,2	0,0	-0,6
Alimentation spéc. et artisanat comm.	43,0	-1,8	-2,0
Petites surf. d'alim. gén. et mag. de prod. surg.	15,1	-3,0	-0,8
Grandes surfaces d'alim. générale	181,9	-1,7	-1,1
Grands mag. et autres mag. non alim. non spéc.	8,4	2,4	0,3
Magasins non alim. spécialisés (y c. pharmacie)	212,7	0,6	0,1
Carburants	16,0	6,6	-2,0
Technologie de l'info. et de la comm.	8,9	2,0	7,4
Équipement du foyer	49,0	0,4	-0,4
Culture, loisirs	23,0	-6,2	-3,2
Autres comm. de détail en magasin spéc.	115,8	1,2	0,8
<i>dont : habillement-chaussures</i>	35,5	0,4	-0,2
<i>autres équip. de la personne</i>	18,7	2,3	-1,8
<i>pharmacies, articles médicaux et orthop.</i>	41,3	2,0	3,7
Commerce hors magasin	31,2	10,0	-0,1
Comm. et réparation automobiles¹	103,4	-6,3	-3,3
Comm. de véhicules automobiles	71,8	-8,0	-4,2
Entretien et réparation automobile	20,0	-3,5	-2,0
Comm. de gros d'équip. automobiles	1,2	1,8	-2,4
Comm. de détail d'équip. automobiles	7,7	4,5	1,6
Comm. et réparation de motocycles	2,7	-7,8	-4,6
Commerce de gros³	624,9	0,0	0,2
Produits agricoles bruts	66,4	2,9	7,2
Produits alim., de boissons et de tabac	127,7	-1,9	0,3
Biens domestiques	140,3	-0,6	-0,5
Équipements de l'info. et de la comm.	42,7	11,7	-3,9
Autres équipements industriels	84,6	1,5	-1,1
Autres commerces de gros spécialisés	143,5	-0,8	-0,8
Commerce de gros non spécialisé	21,0	-14,6	3,6
Intermédiaires du commerce	117,8	-2,2	1,3

1. Ventes de marchandises TTC.

2. Ventes de marchandises au détail y c. ventes de l'artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries.

3. Ventes de marchandises HT ; y c. secteurs du commerce de gros de produits divers.

Note : répartition par secteur d'établissement pour le commerce de détail et le commerce et réparation d'automobiles, répartition par secteur d'entreprise pour le commerce de gros.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2010.

Chiffre d'affaires du commerce selon le secteur d'activité au sein de l'UE en 2012

en milliards d'euros

Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total	Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total
Allemagne	206,5	1 177,7	498,4	1 882,7	Italie	96,4	555,3	314,0	965,7
Autriche	29,1	154,7	59,1	242,8	Lettonie	1,6	16,0	6,4	23,9
Belgique	73,2	256,5	89,4	419,1	Lituanie	2,7	16,6	8,8	28,1
Bulgarie	2,7	34,6	11,1	48,4	Luxembourg	3,7	64,9	23,8	92,4
Chypre	0,8	5,5	5,6	11,8	Malte	2,3	6,1
Croatie	2,3	14,7	11,8	28,8	Pays-Bas	63,1	448,3	104,8	616,1
Danemark	18,2	100,8	41,5	160,5	Pologne	27,6	195,1	100,7	323,4
Espagne	54,8	360,4	210,5	625,7	Portugal	11,8	64,5	43,3	119,6
Estonie	2,1	12,5	5,5	20,2	Rép. tchèque	13,8	87,7	37,1	138,5
Finlande	16,9	75,9	38,9	131,8	Roumanie	8,3	54,8	32,0	95,1
France	158,1	804,7	447,7	1 410,5	Royaume-Uni	175,8	1 085,8	429,9	1 691,5
Grèce	6,4	68,0	50,4	124,8	Slovaquie	4,7	28,7	18,1	51,4
Hongrie	8,3	45,9	25,1	79,2	Slovénie	3,7	12,9	12,2	28,8
Irlande	8,2	62,1	33,4	103,8	Suède	37,3	156,1	72,1	265,5

Note : données selon la Nace rév. 2.

Source : Eurostat.

20.2 Services marchands

Entre 2012 et 2013, la **valeur ajoutée** des **services marchands** non financiers croît de 0,2 % en volume (après + 0,6 %). Les services marchands représentent 33 % de la valeur ajoutée de l'économie française en 2013. L'emploi y baisse très légèrement : - 0,2 %, soit une perte de 30 000 postes en **équivalent-temps plein**. La croissance de la consommation des ménages en services se maintient (+ 0,7 % en volume, après + 0,6 % en 2012), mais celle des consommations intermédiaires des entreprises diminue de moitié. La demande des entreprises et des administrations ralentit, particulièrement pour l'**investissement** (+ 0,2 %, après + 3,6 % en 2012). En rupture avec les années précédentes, la valeur ajoutée des services d'information et de communication stagne en 2013. En effet, le dynamisme des télécommunications compense tout juste le recul de l'édition et la stagnation des activités informatiques. Les services principalement orientés vers les entreprises se stabilisent, du fait essentiellement des activités scientifiques et techniques. Les services administratifs et de soutien continuent quant à eux de perdre du terrain. En 2013, les exportations et les importations de services progressent au même rythme : les échanges sont à l'équilibre et le **solde du commerce extérieur** des services marchands reste stable.

En 2013, la **production** des services marchands progresse de 0,8 % en volume, après + 1,1 % en 2012. Les services de télécommunications restent les plus dynamiques

(+ 4,1 %), car la baisse des prix stimule la consommation des ménages. Cependant, les autres activités d'information et de communication sont plus affectées par le ralentissement : la production de l'édition, de l'audiovisuel et de la diffusion diminue de nouveau (- 1,6 %) et celle des services informatiques et d'information ralentit fortement (+ 0,8 % après + 5,0 %). Au sein des services principalement orientés vers les entreprises, la production des autres activités spécialisées, scientifiques et techniques, affermit son taux de croissance (+ 1,8 %). Celle des activités de services administratifs et de soutien reste orientée à la baisse (- 0,6 %).

Parmi les services principalement destinés aux ménages, la production dans l'hébergement et la restauration continue de reculer (- 1,5 % comme en 2012). Les activités liées à la culture et aux loisirs retrouvent un peu de couleur. Ainsi, la production des arts, spectacles et activités récréatives marchands continue de diminuer, mais à un rythme nettement moindre. Les ménages semblent en particulier avoir retrouvé le chemin des musées et des loisirs liés aux sports.

En 2013, la consommation des ménages en services progresse quasiment au même rythme qu'en 2012, en lien avec l'évolution atone de leur **pouvoir d'achat**. Seules les dépenses en information et communication progressent à un rythme plus soutenu qu'en 2012 (+ 2,9 % après + 2,1 %). ■

Définitions

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple). Les services marchands sont définis par l'Insee à partir de la NAF rév.2. Leur champ exclut le commerce, le transport et les services financiers.

Dépenses de consommation finale des ménages, dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), emploi en équivalent-temps plein, investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), pouvoir d'achat, production, secteur d'activité, solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- Les services marchands en 2013 – La croissance se réduit de nouveau », *Insee Première* n° 1507, juillet 2014.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2014.
- Les comptes de la Nation en 2013 – Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat se stabilise », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Offre et demande de services marchands

	Taux de croissance en volume en %			Taux de croissance du prix en %			Valeur en milliards d'euros
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	
Production de services	2,8	1,1	0,8	0,8	0,8	0,1	1 090,0
Importations	10,2	0,2	6,4	1,0	0,8	-0,2	64,0
Demande intérieure	2,6	1,0	0,7	0,9	0,8	0,1	1 105,7
dont : consommations intermédiaires	3,2	1,5	0,7	0,9	1,1	0,1	581,9
consommation finale	0,8	0,6	0,7	0,6	0,4	0,3	396,7
investissement	4,4	3,6	0,2	1,5	0,5	-0,3	131,3
Exportations	15,9	-4,9	6,6	0,6	0,7	-0,4	64,0

Lecture : en 2013, la production de services progresse de 0,8 % en volume, avec des prix quasi stables (+ 0,1 %).

Note : il s'agit de la production du produit « Services » et non de celle de la branche « Services ». L'investissement en services marchands comprend essentiellement les logiciels (pour 30,7 % en 2013), la recherche-développement (25,4 %), les activités d'architecture et d'ingénierie (15,1 %), les divers frais liés à l'investissement (11,1 % notamment juridiques, la production et la programmation audiovisuelles (2,7 %).

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

Principales caractéristiques des services marchands en 2012

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre d'entreprises	Effectif salarié		Chiffre d'affaires HT en millions d'euros	Valeur ajoutée en millions d'euros
		en EQTP ¹	au 31/12		
Hébergement et restauration	252 627	767 705	888 662	86 607	36 366
Information et communication	125 611	667 982	745 450	181 289	80 700
Activités immobilières	228 741	202 911	228 026	80 995	43 571
Activités spécialisées scientifiques et techniques	471 053	1 000 311	1 185 811	224 523	98 271
Activités de services administratifs et de soutien	191 893	873 763	1 853 139	141 324	73 780
Autres activités de services	424 768	321 208	373 781	56 442	21 270
Total	1 694 692	3 833 880	5 274 871	771 179	353 957

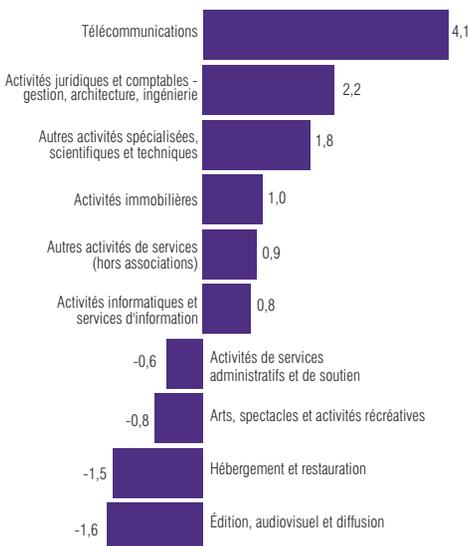
1. En équivalent-temps plein.

Champ : France métropolitaine ; services marchands hors activités financières et d'assurances.

Source : Insee, Esane.

Production des services marchands non financiers en 2013

Évolution annuelle en volume en %



Source : Insee, comptes des services - base 2010.

Emploi intérieur total dans les services marchands non financiers

en indice base 100 en 2005

	2011	2012	2013
Hébergement et restauration	111,9	113,2	113,1
Information et communication	106,3	107,1	107,5
Activités immobilières	97,4	97,2	96,3
Activités spécialisées, scientifiques et tech. ; services administratifs et de soutien	106,9	106,5	106,2
Ensemble	105,3	105,5	105,2

Note : emploi en équivalent-temps plein.

Champ : services hors commerce, transport et services financiers ; y c. activités des organisations associatives et services non marchands de la recherche-développement, des arts, spectacles et des activités récréatives.

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

Commerce extérieur des services marchands non financiers

en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013
Exportations	53 966	62 922	60 300	63 986
Importations	53 603	59 657	60 297	64 020
Solde	363	3 265	3	- 34

Note : les échanges extérieurs de services intègrent les nouvelles données de la balance des paiements, produites par la Banque de France et révisées à partir de l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux des services.

Champ : services hors commerce, transport et services financiers.

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

20.3 Banques - Assurances

En 2013, dans une conjoncture économique difficile, les établissements de crédit et les organismes d'assurance français affichent des résultats satisfaisants et renforcent leur solvabilité. Le nombre d'**établissements de crédit** agréés en France connaît cependant une nouvelle diminution, passant de 634 fin 2012 à 617 fin 2013 (soit - 17 après - 22 entre 2011 et 2012). Cette baisse concerne principalement les **sociétés financières**. Le nombre des **banques mutualistes ou coopératives** et celui des **caisses de crédit municipal** sont stables.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'emploi des **banques** françaises est en baisse entre 2011 et 2012 (- 1,1 %), sous l'effet notamment d'une contraction des embauches. Le secteur bancaire figure parmi les principaux recruteurs privés en France, avec environ 370 000 personnes en emploi. Plus de 21 000 personnes y ont été embauchées en 2012 (après 30 000 en 2011), surtout dans les métiers de contact de la clientèle. Le recrutement demeure en majorité jeune et qualifié : les moins de 30 ans représentent deux recrutements sur trois et la moitié des cadres recrutés, des proportions en forte hausse par rapport à 2011.

En 2013, les paiements par carte bancaire augmentent de 4 % en montant (402 milliards d'euros) et de 6 % en nombre d'opérations (8,6 millions). Les retraits, qui diminuent légèrement à 1,5 million d'opérations, représentent 122,4 milliards d'euros. Le parc de cartes CB sans contact, qui permettent d'effectuer un

paiement sécurisé sans signature ni saisie de code par le biais d'une technologie de communication sans-fil, a plus que doublé, passant de 8 à 17 millions de cartes en 2013. La croissance du nombre de paiements sans contact est particulièrement forte : 7,9 millions d'opérations en 2013 contre 1,2 million en 2012.

En 2013, le marché du secteur de **l'assurance** connaît une évolution favorable : après deux années de baisse, les **cotisations en assurance** de personnes progressent de 4,5 % entre 2012 et 2013 pour s'établir à 137,9 milliards d'euros en affaires directes France. Cette hausse est portée par les cotisations en assurance-vie et en capitalisation qui augmentent de 5,1 % pour un montant de 108,0 milliards d'euros en 2013. Les cotisations relatives aux assurances de dommages corporels (maladie et accidents), qui atteignent 19,2 milliards d'euros, sont également en hausse (+ 2,7 % en 2013).

Les assurances de biens et de responsabilité enregistrent un léger ralentissement, en progression de 1,8 % après une croissance de 3 % en 2012. Les cotisations du secteur, toutes branches confondues, s'élèvent à 50,3 milliards d'euros en 2013. Les deux principaux secteurs de la branche progressent moins vite qu'en 2012 : le marché des particuliers enregistre une hausse de 2,6 % et celui des professionnels progresse de 0,3 %, subissant davantage l'impact de l'environnement économique dégradé, en particulier dans le secteur de la construction. ■

Définitions

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèques).

Assureur, banque, banque coopérative ou mutualiste, caisse de crédit municipal, contrat d'assurance, cotisation d'assurance, établissement de crédit, réassurance, sociétés financières : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport d'activité 2013 », Groupement des cartes bancaires, juillet 2014.
- « Rapport annuel 2013 », Fédération française des sociétés d'assurances, juillet 2014.
- « Rapport annuel 2013 », Autorité de contrôle prudentiel, Banque de France, mai 2014.
- « Les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance 2013 », Autorité de contrôle prudentiel, Banque de France.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Cotisations des assurances de personnes, de biens et de responsabilité

en milliards d'euros

	2000	2005	2012	2013
Vie	81,8	108,6	96,6	101,4
Contrats à adhésion individuelle	76,2	103,0	90,1	96,1
Contrats collectifs	5,6	5,6	6,5	5,4
Contrats de capitalisation	2,9	4,9	6,2	6,6
Vie et contrats de capitalisation	84,7	113,4	102,8	108,0
Décès	5,6	7,2	10,5	10,7
Contrats à adhésion individuelle ¹	1,7	2,2	3,9	4,0
Contrats collectifs	3,9	5,1	6,6	6,7
Maladie ou accident corporel ²	9,4	13,3	18,7	19,2
Contrats à adhésion individuelle	4,6	6,7	10,0	10,3
Contrats collectifs	4,8	6,5	8,7	8,9
Décès, maladie ou accidents	14,9	20,5	29,2	29,9
Assurances de personnes	99,6	133,9	132,0	137,9
Part de marché (en %)	75,9	76,2	72,8	73,3
Automobile	14,6	17,9	19,5	19,7
Biens	9,4	12,7	16,2	16,7
Particuliers	4,7	6,1	8,9	9,2
Professionnels	3,9	5,7	6,2	6,3
Agricoles	0,8	0,9	1,1	1,2
Transports	1,2	1,2	1,0	1,0
Responsabilité civile générale	1,8	3,1	3,6	3,7
Construction	1,1	2,0	2,4	2,3
Catastrophes naturelles	1,0	1,3	1,5	1,5
Divers ³	2,6	3,7	5,2	5,4
Assurances de biens et de resp.	31,7	41,9	49,4	50,3
Part de marché (en %)	24,1	23,8	27,2	26,7
Total des cotisations	131,3	175,8	181,4	188,2

1. Y c. la garantie décès des contrats individuels d'assurance emprunteur depuis 2007.
2. Y c. les garanties complémentaires annexées aux contrats vie ; hors accidents corporels automobiles.
3. Crédits, protection juridique, assistance.
Champ : affaires directes sur le marché français.
Source : FFSA.

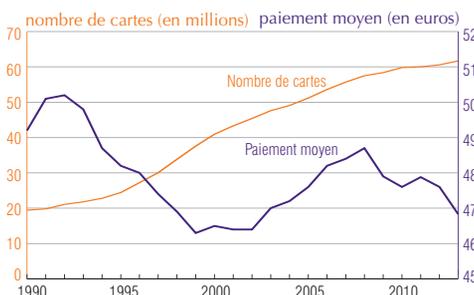
Chiffre d'affaires mondial de l'assurance française

en milliards d'euros

	2000	2013	13/12 en %
Sociétés vie, de capitalisation et mixtes	96,9	143,9	4,2
Sociétés dommages	43,5	73,2	2,4
Ensemble des sociétés agréées	140,4	217,1	3,6
Filiales d'assurance à l'étranger	54,8	92,9	0,0
Sociétés de réassurance et filiales	10,5	21,9	50,0
Chiffre d'affaires mondial	205,7	331,9	4,7

Source : FFSA.

Cartes bancaires CB et paiement moyen par transaction de 1990 à 2013



Source : Groupement des Cartes Bancaires.

Établissements de crédit agréés

Au 31 décembre	2012 (r)	2013
Banques	193	192
Banques mutualistes ou coopératives	92	92
Caisse de crédit municipal	18	18
Banques¹	303	302
Sociétés financières	266	247
Autres établissements	62	65
Total	634	617

1. Établissements habilités à traiter toutes opérations de banque.
Source : Banque de France.

Moyens de paiement de masse en 2013

	Opérations quotidiennes en milliers	Montants quotidiens en millions d'euros
Chèques	8 040	3 986
Virements	7 722	10 827
LCR et BOR ¹	281	981
Débits directs ²	9 165	3 943
Paievements par cartes ³	25 868	1 200
Retraits par cartes ³	2 397	147
Total	53 472	21 085

1. Lettre de change relevé et billet à ordre relevé.
2. Prélèvements, TIP et téléversements.
3. Y c. les paiements et les retraits effectués en France et à l'étranger avec des cartes interbancaires et privatives émises en France.
Source : Banque de France.

Paievements par carte bancaire et par chèque au sein de l'UE en 2013

	Nombre de transactions par habitant et par an		Montant moyen en euros	
	Carte bancaire	Chèque	Carte bancaire	Chèque
Allemagne	45	<1	61	6 367
Autriche	66	<1	60	9 376
Belgique	120	<1	54	7 929
Bulgarie	6	...	38	...
Chypre	47	17	78	1 873
Croatie	48	<1	26	211
Danemark	243	<1	40	3 098
Espagne	54	2	44	4 523
Estonie	169	<1	17	1 426
Finlande	225	<1	32	29 536
France	136	37	49	506
Grèce	7	<1	74	16 802
Hongrie	32	<1	25	...
Irlande	95	15	63	4 137
Italie	30	4	72	2 306
Lettonie	75	<1	21	1 281
Lituanie	52	<1	18	2 434
Luxembourg	164	<1	75	...
Malte	40	22	61	1 373
Pays-Bas	170	...	35	...
Pologne	38	<1	22	2 034
Portugal	116	7	46	2 106
Rép. tchèque	37	<1	32	2 227
Roumanie	9	<1	34	2 539
Royaume-Uni	181	11	57	1 203
Slovaquie	40	<1	51	669
Slovénie	64	<1	36	386
Suède	250	<1	43	<1
UE	86	7	49	1 068

Source : Banque centrale européenne.

20.4 Communication

Le revenu des opérateurs de communications électroniques sur le marché des clients finals représente 38,1 milliards d'euros en 2013 (-7,7 % en un an), dont 35 milliards pour les seuls **services de communications** électroniques (hors revenus des terminaux et équipements, annuaires, etc.). Cette baisse concerne à la fois les revenus des services fixes et les revenus des services mobiles. Le montant des investissements réalisés par les opérateurs, hors achat de fréquences, se maintient pour la troisième année consécutive au niveau record de 7 milliards d'euros. Il atteint 7,2 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année 2013. L'activité mobile représente environ le tiers des flux d'investissements des opérateurs, la partie de ces investissements réalisés dans le haut et le très haut débit mobile (3G et 4G) est estimé à environ 1,7 milliard d'euros en 2013.

Le marché mondial des services des télécommunications a retrouvé depuis 2011 le chemin d'une croissance modérée : elle atteint +2,4 % en 2013. Les revenus des services de télécommunication s'établissent à 1 122 milliards d'euros. En phase de reprise, les marchés des télécommunications des pays avancés redémarrent lentement, alors que les économies en développement profitent toujours d'une forte dynamique en volume.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ensemble du marché postal en France est ouvert à la concurrence et accessible aux prestataires de services

postaux alternatifs. En 2013, le marché des **envois** de correspondance représente un revenu de 7,0 milliards d'euros, en baisse de 4,2 % par rapport à 2012. Les volumes correspondants s'élèvent à 13,0 milliards d'objets, en baisse de 5,8 % par rapport à 2012. La baisse des volumes observée en 2013 est plus marquée que celles observées ces dernières années : entre 2010 et 2012, les volumes ont baissé de 4,4 % par an en moyenne. Le marché de la publicité adressée (environ 20 % du marché en valeur et 30 % en volume) connaît une baisse plus significative (8,5 % en valeur et 7,3 % en volume) que celui des autres envois de correspondance (3,2 % en valeur et 5,2 % en volume).

En 2013, le chiffre d'affaires global de l'ensemble de la **presse écrite** recule pour la sixième année consécutive (-5,3 %). Après 2012, année électorale a priori favorable aux ventes pour l'ensemble de la presse quotidienne d'information générale et politique, le chiffre d'affaires des ventes diminue de nouveau pour la presse nationale et locale. Les recettes publicitaires sont celles qui enregistrent la dégradation la plus forte en 2013, avec un recul de 8,5 % en un an. Cette baisse affecte tout autant les encarts publicitaires que les annonces. Transférée sur Internet, la presse gratuite d'annonces est plus particulièrement touchée, continuant d'accuser un fort recul de ses ressources en 2013 (-23,6 %). ■

Définitions

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Catégories de presse, colis, haut-débit, presse écrite, services de communications, technologies de l'information et de la communication (TIC), transport express : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La régulation postale – Rapport public d'activité 2013 », Arcep, juin 2014.
- « World telecom services », IDATE news 703, juin 2014.
- « Observatoire annuel du marché des communications électroniques en France », *Les actes de l'Arcep*, mai 2014.
- « Presse écrite – Chiffres clés – L'enquête rapide 2013 – », Chiffres & statistiques, DGMIC –BREP.
- « Fin 2012, une partie des microentreprises reste à l'écart des TIC », *Insee Première* n° 1491, février 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Activités postales et marchés connexes de distribution en 2013

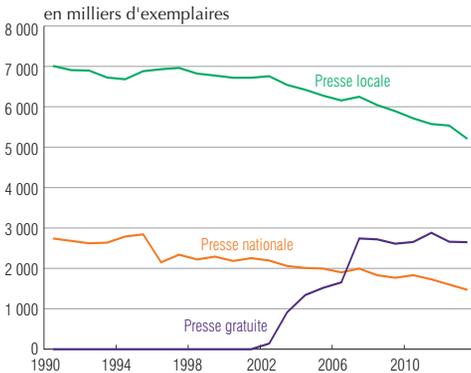
	Objets envoyés en millions	Revenus en millions d'euros HT
Envois de correspondance	12 724	6 870
Remis contre signature	236	1 046
Colis ¹	331	1 597
<i>dont colis remis contre signature</i>	69	512
Distribution de la presse aux abonnés ²	2 418	469
Objets adressés distribués en France	15 708	9 983
Objets adressés Export	371	541
Publicité non adressée	20 626	692

1. Colis ordinaires hors express, distribués uniquement par les opérateurs autorisés.
2. Le portage de presse est compris dans les volumes distribués mais exclu dans les revenus générés.

Champ : l'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.

Source : Arcep.

Tirage de la presse quotidienne d'information générale et politique de 1990 à 2013



Note : tirage moyen journalier en juin de chaque année.

Source : DGMIC.

Marché mondial des services de télécommunications

en milliards d'euros

	2012 (r)	2013	13/12 en %
Europe	294	285	-3,0
<i>dont : Allemagne</i>	<i>48</i>	<i>47</i>	<i>-2,9</i>
<i>Espagne</i>	<i>21</i>	<i>19</i>	<i>-9,7</i>
France	39	35	-9,8
<i>Italie</i>	<i>27</i>	<i>26</i>	<i>-4,1</i>
<i>Royaume-Uni</i>	<i>39</i>	<i>39</i>	<i>0,6</i>
Amérique du Nord	281	289	2,7
<i>dont États-Unis</i>	<i>254</i>	<i>261</i>	<i>2,7</i>
Amérique latine	101	105	3,5
<i>dont Brésil</i>	<i>40</i>	<i>40</i>	<i>1,1</i>
Asie-Pacifique	334	350	5,1
<i>dont : Chine</i>	<i>105</i>	<i>111</i>	<i>5,6</i>
<i>Inde</i>	<i>14</i>	<i>16</i>	<i>8,4</i>
<i>Japon</i>	<i>102</i>	<i>102</i>	<i>-0,4</i>
Afrique et Moyen-Orient	85	92	8,0
Total	1 095	1 122	2,4

Note : chiffre d'affaires de détail hors vente d'équipement généré par le secteur des services télécoms.

Champ : téléphonie fixe et mobile, transmission de données et d'images.

Source : Idate.

Marché des communications électroniques

en milliards d'euros HT

	2012	2013
Revenus des services sur lignes fixes	15,3	14,9
Services bas débit	5,3	4,7
<i>dont abonnements et communications en RTC¹</i>	<i>5,2</i>	<i>4,6</i>
Services haut et très haut débit	10,0	10,2
Revenus des services mobiles	17,6	15,1
Téléphonie mobile	12,2	9,6
Messagerie interpersonnelle (SMS, MMS)	2,6	2,3
Accès à Internet et aux services multimédias	2,8	3,2
Autres revenus²	8,6	8,1

1. Réseau téléphonique commuté.

2. Services à valeur ajoutée et renseignements, services de capacité, etc.

Note : Le revenu correspond au chiffre d'affaires des opérateurs pour leurs activités télécoms, données hors taxes, réalisé auprès des clients finals.

Source : Arcep.

Chiffres d'affaires par grande catégorie de presse

	Nombre de titres		Chiffres d'affaires ¹	
	2012	12/11 en %	2013 (p)	13/12 en %
Presse nationale d'information générale et politique	112	17,9	1,2	-4,8
Presse locale d'information générale et politique	453	1,1	2,7	-3,1
Journaux gratuits d'information	170	18,1	0,4	-11,0
Presse spécialisée grand public	2 437	12,9	3,2	-5,6
Presse spécialisée tech. et prof.	1 410	2,5	0,7	-7,0
Journaux gratuits d'annonces	144	-2,0	0,1	-23,6
Total	4 726	8,2	8,3	-5,3

1. Ventes et publicité.

Source : DGMIC.

Secteur des télécommunications dans l'UE

en milliards d'euros

	Investissements dans les réseaux		Recettes issues des communications électroniques ¹	
	2009	2012	2009	2012
Allemagne	6,1	6,4	60,4	58,0
Autriche	0,5	0,5	4,9	4,4
Belgique	1,1	1,2	8,6	8,6
Bulgarie	0,3	0,3	1,7	1,4
Chypre	0,1	0,1	0,6	0,6
Croatie	...	0,3	...	1,7
Danemark	1,1	0,9	5,5	5,0
Espagne	3,9	3,6	38,6	32,9
Estonie	0,1	0,1	0,7	0,7
Finlande	0,6	0,7	4,7	4,9
France	5,9	7,3	53,2	50,3
Grèce	1,3	0,7	7,3	6,1
Hongrie	0,7	0,5	3,3	2,8
Irlande	0,4	0,8	4,6	4,1
Italie	6,2	6,0	43,1	41,0
Lettonie	0,1	0,1	0,6	0,3
Lituanie	0,1	0,1	0,8	0,7
Luxembourg	0,1	0,1	0,5	0,6
Malte	0,0	0,0	0,2	0,2
Pays-Bas	2,6	2,7	11,3	12,2
Pologne	1,5	1,3	10,8	9,9
Portugal	1,1	0,8	6,2	5,4
Rép. tchèque	0,6	0,6	5,5	4,6
Roumanie	0,7	0,6	3,9	3,6
Royaume-Uni	2,5	4,9	46,8	53,6
Slovaquie	0,3	0,3	2,3	2,2
Slovénie	0,2	0,2	1,1	1,3
Suède	1,0	1,0	8,0	8,3
UE	39,1	42,1	335,2	325,3

1. Hors TVA. Source : Eurostat.

20.5 Audiovisuel

La fréquentation des salles de cinéma recule de 4,9 % entre 2012 et 2013. Néanmoins, elle reste proche de la moyenne des dix dernières années. La diminution des entrées à 193,6 millions de spectateurs est en partie liée à l'absence de très gros succès commerciaux, et ce, quelle que soit la nationalité des films. Pour la première fois depuis plus de dix ans, aucun film ne réalise plus de 5 millions d'entrées, contre trois en 2012. Le premier film français, la comédie *Les Prof's*, occupe la 5^{ème} place au *box-office* à la fin 2012 avec 3,9 millions d'entrées. En 2013, les films français ont généré en France 65 millions d'entrées. Leur part de marché se réduit fortement (- 6,7 points) à 33,8 %, soit le niveau le plus bas de la décennie. Signe positif toutefois, la fréquentation en France s'appuie désormais sur un parc de salles numérisé à plus de 97 %, avec près de 5 600 écrans équipés pour ce nouveau mode de projection.

Le marché de la **vidéo à la demande (VàD)** ralentit pour la première fois en 2013. Pour autant, le nombre de plates-formes continue de se développer et l'offre de programmes ne cesse de s'enrichir. Ainsi, en 2013, près de 12 000 films ont été téléchargés au moins une fois au cours de l'année sur l'une des principales plates-formes de VàD (+ 10,8 % en un an). Le chiffre d'affaires total de la VàD, paiements à l'acte et abonnements, est estimé à 245 millions d'euros en 2013. Le marché de la vidéo physique, dont le chiffre d'affaires a diminué de moitié en dix ans représente encore environ 79 % du marché global en

2013. Les recettes des format DVD et **Blu-ray** passent pour la première fois sous le seuil du milliard d'euros. Bien que l'équipement des foyers français en lecteur haute définition continue de croître, en 2013 le chiffre d'affaires du *Blu-ray* diminue pour la première fois depuis son lancement : à 204 millions d'euros, soit 13 millions de disques vendus, il baisse de 8,5 %.

Le déploiement des services de **télévision de rattrapage (TVR)** se poursuit en 2013. L'offre des chaînes nationales gratuites disponibles sur **Internet** représente 14 000 heures de programmes disponibles chaque mois (+ 6,0 % par rapport à 2012). La consommation de télévision en ligne, qui inclut la TVR ainsi que les bonus et la consommation des chaînes en direct sur les autres supports que la télévision, représente 3,1 milliards de vidéos visionnées en 2013.

Le marché physique de la musique enregistrée s'élève à 367 millions d'euros en 2013. Il progresse de 1,0 % en un an, pour la première fois depuis 2002, grâce aux ventes d'albums. Les ventes numériques représentent 26 % des ventes de musique enregistrée en 2013 et progressent légèrement à 126 millions d'euros. Les modèles de **streaming** dont les revenus croient de 4 %, fidélisent aujourd'hui 1,4 million d'utilisateurs. Le téléchargement par Internet représente encore la moitié des revenus numériques en 2013. ■

Définitions

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

Télévision de rattrapage (TVR) : consiste à proposer aux téléspectateurs équipés et reliés, la rediffusion d'un programme peu de temps après sa première diffusion et généralement pendant une période de quelques jours.

Vidéo à la demande (VàD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme Internet ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Disque Blu-ray, Internet, streaming : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie de la production musicale », Snep, édition 2014.
- « Bilan 2013 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2014.
- « La production audiovisuelle aidée en 2013 », Centre national du cinéma et de l'image animée, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

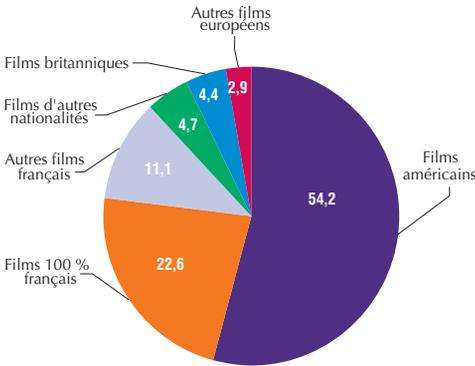
Production audiovisuelle aidée

	Volume		Devis	
	2013 en heures	13/12 en %	2013 en millions d'euros	13/12 en %
Animation	326	9,1	213,0	17,2
Documentaire	3 092	5,8	489,5	11,8
Fiction	782	1,8	710,9	6,5
Magazine	434	-7,0	35,8	5,2
Spectacle vivant	793	13,8	103,1	12,2
Total	5 427	5,4	1 552,2	9,9

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Parts de marché selon la nationalité des films en 2013

en %



Note : parts de marché établies sur le nombre des entrées.
Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Marché de la musique

	2011	2012 (r)	2013
Ventes au détail (en millions d'unités)¹			
Albums	54,1	51,7	48,5
Singles	43,9	44,6	40,7
Vidéo	2,9	2,0	1,8
Total	100,9	98,3	91,0
Marché physique (en millions d'euros)²			
Albums	380,7	340,7	346,2
Singles	2,5	1,4	0,6
DVD	28,9	21,4	20,6
Autres	0,5	0,2	0,0
Total	412,6	363,7	367,4
Marché numérique (en millions d'euros)			
Téléchargement Internet	56,4	63,4	62,7
Sonneries, téléphonie mobile	14,4	9,5	9,0
Streaming et abonnements	39,8	52,1	54,1
Total	110,6	125,0	125,8

1. Y c. les ventes sur les plates-formes de téléchargement.
2. Ventes en gros H.T. nettes de remises.

Source : Syndicat national de l'édition phonographique.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo

en millions d'euros

	Vidéo à la demande ¹	Vente		
		Total	DVD	Blu-ray
2008	53,2	1 382,4	1 331,0	51,5
2009	97,1	1 384,4	1 277,1	107,3
2010	152,0	1 385,4	1 211,7	173,7
2011	219,5	1 222,9	1 018,2	204,7
2012 (r)	251,7	1 116,0	891,9	224,1
2013	245,0	929,1	724,2	204,9

1. Sur les plates-formes généralistes.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Production et exploitation cinématographiques

	1990	1995	2000	2011	2012 (r)	2013 (p)
Production						
Nombre de films agréés par le CNC	146	141	171	272	279	270
dont films d'initiative française	106	97	144	207	209	209
Investissements totaux (en millions d'euros)	501	548	803	1 389	1 342	1 255
dont investissements français	350	406	665	1 063	1 026	983
Coût médian des films d'initiative française (en millions d'euros)	2,4	3,2	3,2	3,7	3,2	2,5
Exploitation						
Nombre d'établissements	2 300	2 119	2 172	2 033	2 035	2 025
Nombre d'écrans actifs	4 518	4 377	5 142	5 467	5 508	5 587
Entrées (en millions)	122	130	166	217	204	194
Recettes totales guichets (en millions d'euros)	583	690	894	1 374	1 306	1 250
Part de marché des films français (en % des recettes)	37,4	35,2	28,5	41,0	40,5	33,8

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

Panorama du cinéma dans quelques pays du Monde en 2013

	Allemagne	Australie	Espagne	États-Unis ⁵	Italie	Japon	Royaume-Uni
Longs métrages produits ¹	150	39	230	818	167	1 117	239
Nombre d'écrans ²	4 610	1 995	3 894	39 641	3 936	3 318	3 867
Recettes guichet (en millions d'euros) ³	1 023,0	685,0	510,7	10 200,0	646,3	194,2	1 083,0
Part du cinéma national (en % des recettes) ⁴	26,2	3,5	13,9	...	31,0	60,6	21,5

1. Films nationaux sortis en Allemagne ; films distribués au Japon ; y c. films étrangers tournés dans le pays pour l'Australie et films entièrement financés et tournés par des sociétés américaines au Royaume-Uni.

2. Données 2012 pour l'Australie.

3. En millions de livres sterling au Royaume-Uni, de dollars australiens en Australie, de dollars aux États-Unis (y c. Canada) et en milliards de yens au Japon.

4. En termes d'entrées en Allemagne, en Espagne et en Italie ; y c. les films produits à l'aide d'investissements américains pour le Royaume-Uni.

5. Données 2011.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée.

20.6 Tourisme

En 2013, en France métropolitaine, la **fréquentation** de l'ensemble des **hébergements touristiques** est en légère hausse par rapport à 2012, frôlant les 400 millions de **nuitées** (+ 0,7 %). L'activité reste stable dans les **hôtels** qui enregistrent 197,9 millions de nuitées (- 0,3 %) mais elle continue de progresser dans les résidences hôtelières et de **tourisme** (68,2 millions de nuitées, soit + 1,5 %). Les résidences constituent de plus en plus une alternative à l'hôtellerie traditionnelle. Enfin, la fréquentation touristique se redresse fortement dans les **campings**, dépassant le niveau record de 2011, avec 108,7 millions de nuitées sur l'ensemble de la saison, soit + 2,8 % par rapport à la saison 2012.

Les hébergements ayant fait le choix de la qualité et de l'adaptation aux nouvelles normes de classement bénéficient d'une fréquentation supérieure aux autres. Dans les campings, l'attrait des emplacements équipés se confirme au détriment des emplacements nus. En moyenne, le **taux d'occupation** des campings est d'autant plus fort que leur niveau de confort est élevé. C'est un peu moins marqué pour les hôtels. Néanmoins, en 2013, les taux d'occupation des établissements hôteliers milieu et haut de gamme résistent mieux. Les hôtels d'enseignes de chaînes sont plus nombreux que les autres à avoir adopté les nouvelles normes. Leurs nuitées sont en légère hausse et leur taux d'occupation est supérieur à celui des hôtels indépendants (64 % contre 56 %).

En 2013, la France demeure le pays le plus **visité** au monde avec 84,7 millions de touristes étrangers. Alors qu'elle avait marqué le pas en 2012, la fréquentation de la clientèle européenne est globalement mieux orientée en 2013, dans les hôtels (+ 1,6 %) comme dans les campings (+ 5,1 %). La fréquentation des hébergements hôteliers par la clientèle extra-européenne s'accélère également. Elle y représente près du tiers des nuitées étrangères, contre un peu plus du quart en 2010. La progression de la clientèle des États-Unis est importante : + 15,3 % après + 11,8 % en 2012. La fréquentation des touristes du Proche-Orient et du Moyen-Orient est aussi particulièrement bien orientée, de même que celle des touristes chinois. En 2013, pour la première fois, le volume des nuitées hôtelières chinoises est proche de celui de la clientèle japonaise, seule clientèle extra-européenne dont la fréquentation baisse.

Les recettes du tourisme international atteignent en 2013 le chiffre record de 902 milliards d'euros. Cette hausse s'accompagne d'une augmentation de 5 % des arrivées de touristes internationaux (1 087 millions contre 1 035 millions en 2012). La France figure toujours au premier rang pour le nombre de **séjours** de touristes internationaux, et se classe troisième pour les recettes. Les États-Unis occupent le premier rang au titre des recettes et le deuxième rang pour les séjours. ■

Définitions

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées.

Taux d'occupation : rapport du nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) occupées au nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) effectivement offertes sur une période donnée, c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières.

Visiteur : tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs. La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

Fréquentation touristique, hébergement touristique, hôtellerie homologuée, hôtellerie de plein air (camping), séjours, tourisme, touriste international : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le mémento du tourisme en 2014 », DGE, Décembre 2014.
- « Avec 84,7 millions de touristes étrangers en 2013, la France demeure le pays le plus visité au monde », *Le 4 pages* n° 36, DGCIS, juillet 2014.
- « Les hébergements touristiques en 2013 : retour confirmé de la clientèle étrangère », *Insee Première* n° 1497, avril 2014.
- « UNWTO – Faits saillants », OMT du tourisme, édition 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Capacité d'hébergement en 2014

au 1 ^{er} janvier	Lits en milliers
Hôtels de tourisme	1 255
Campings	2 637
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	715
Villages de vacances et maisons familiales	262
Meublés classés de tourisme	460
Chambres d'hôtes	69
Auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs	31
Hébergement marchand	5 430
Résidences secondaires	14 691

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee ; DGE ; partenaires régionaux ; fédérations professionnelles.

Visiteurs internationaux en France en 2013

	Arrivées de touristes	Nuitées de touristes	Arrivées d'excursionnistes
Total (en millions)	84,7	599,7	120,4
Pays de résidence (en %)			
UE	73,2	69,5	74,3
dont : Allemagne	15,4	15,0	19,0
Belgique	11,1	9,4	22,9
Espagne	6,3	5,0	9,6
Italie	9,2	7,2	8,9
Pays-Bas	7,7	8,5	2,5
Royaume-Uni	14,9	14,2	4,7
Autres pays européens	9,1	7,7	21,0
dont Suisse	7,6	5,8	22,1
Amérique	7,7	9,5	2,0
dont : Canada	1,3	1,9	0,3
États-Unis	3,7	4,4	1,0
Asie, Océanie	7,0	7,8	1,1
dont : Chine	2,0	1,8	0,3
Proche et Moyen-Orient	1,1	1,7	0,2
Afrique	2,5	5,1	0,4

Sources : DGE ; Banque de France.

Arrivées de touristes aux frontières en millions

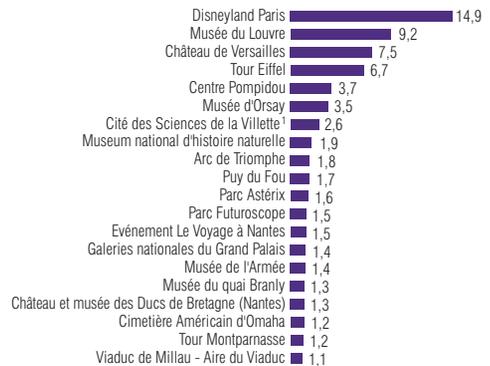
Rang Pays	1990	2000	2013 (p)	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2013
1 France	52,5	77,2	84,7	2,1
2 États-Unis	39,4	51,2	69,8	2,5
3 Espagne	34,1	46,4	60,7	2,5
4 Chine ¹	10,5	31,2	55,7	7,5
5 Italie	26,7	41,2	47,7	2,6
6 Turquie	4,8	9,6	37,8	9,4
7 Allemagne	17,0	19,0	31,5	2,7
8 Royaume-Uni	18,0	23,2	31,2	2,4
9 Russie	...	19,2	28,4	...
10 Thaïlande	5,3	9,6	26,5	7,2
11 Malaisie	7,4	10,2	25,7	5,5
12 Hong-Kong	6,6	8,8	25,7	6,1
13 Autriche	19,0	18,0	24,8	1,2
14 Ukraine	...	6,4	24,7	...
15 Mexique	17,2	20,6	24,2	1,5
16 Grèce	8,9	13,1	17,9	3,1
17 Canada	15,2	19,6	16,6	0,4
18 Pologne	3,4	17,4	15,8	6,9
19 Macao	...	5,2	14,3	...
20 Arabie saoudite	...	6,6	13,4	...
Total monde	436,1	675,7	1 087,4	4,1

1. Hors Hong-Kong et Macao.

Source : Organisation mondiale du Tourisme.

Palmarès des sites culturels et récréatifs en 2013

en millions de visiteurs



1. Hors fréquentation de la Géode.

Champ : France métropolitaine.

Source : Deps.

Entreprises du tourisme en 2012

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié ¹	Chiffre d'affaires en millions d'euros
Hôtels et hébergements similaires	19 060	131 745	16 551
Autres hébergements touristiques	25 808	37 649	6 622
Restaurants	152 737	429 728	44 293
Débits de boissons	44 167	43 485	6 971
Agences de voyages, voyagistes et autres activités de réservation	7 308	34 608	13 713
Total	249 080	677 215	88 150

1. Salariés en équivalent-temps plein.

Note : le terme entreprise auquel il est fait référence renvoie à une unité légale exerçant une activité au sein du système productif marchand.

Source : Insee, Esane.

Recettes du tourisme international

en milliards d'euros

Rang Pays	1990	2000	2013 (p)	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2013
1 États-Unis	33,8	108,5	130,4	6,0
2 Espagne	14,5	32,4	47,1	5,2
3 France	15,9	35,7	42,7	4,4
4 Chine ¹	1,7	17,6	38,9	14,4
5 Macao	...	3,5	38,9	...
6 Italie	12,9	29,8	33,1	4,2
7 Allemagne	11,2	20,2	31,0	4,5
8 Royaume-Uni	12,1	23,7	30,9	4,2
9 Hong-Kong	4,0	6,4	29,3	9,1
10 Australie	3,3	10,0	23,5	8,9
11 Thaïlande	3,4	8,1	31,7	10,2
12 Turquie	2,5	8,3	21,1	9,6
13 Malaisie	1,3	5,4	16,2	11,5
14 Autriche	10,6	10,6	15,1	1,6
15 Singapour	...	5,6	14,3	...
16 Inde	...	3,7	13,9	...
17 Canada	5,0	11,7	13,3	4,4
18 Suisse	5,8	7,2	12,7	3,4
19 Grèce	8,9	10,0	12,2	1,4
20 Pays-Bas	4,2	7,8	11,7	4,6
Total monde	212,6	534,2	902,4	6,5

1. Hors Hong-Kong et Macao.

Champ : transport exclu.

Source : Organisation mondiale du Tourisme.

20.7 Transports de voyageurs

En 2013, l'activité du **transport** intérieur de **voyageurs** croît légèrement (+ 0,5 % après + 0,3 % en 2012) et équivaut à sa moyenne annuelle depuis 2008. La circulation des véhicules particuliers augmente légèrement plus vite qu'en 2012, tandis que la croissance des transports collectifs ralentit. Parmi ces derniers, les transports routiers et le transport aérien augmentent tandis que le transport ferré recule. Les parts des modes de transports intérieurs de voyageurs n'évoluent pas. La part de la route est stable, à 88 %.

En lien avec les estimations de circulation routière, le nombre de **voyageurs-kilomètres** réalisés en voitures particulières et en deux-roues motorisées augmente de 0,5 % entre 2012 et 2013, soit un rythme identique à sa tendance quinquennale.

Le transport collectif ralentit en 2013 (+ 0,3 % contre + 0,4 % en 2012). Il est inférieur à sa tendance depuis cinq ans, bien en-dessous de sa tendance décennale (+ 1,9 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2012). Ce ralentissement est dû en partie aux transports collectifs ferrés qui reculent pour la seconde fois depuis 2009 (- 0,7 % en un an) tout en restant largement majoritaires : ils représentent 60 % du transport collectif. La poursuite de la croissance du transport aérien et de celle des transports collectifs routiers permet à l'ensemble du transport collectif d'augmenter légèrement.

Le **transport ferroviaire de voyageurs**, mesuré en voyageurs-kilomètres et hors navettes

Eurotunnel, diminue en 2013 à un rythme identique à celui relevé en 2012 (- 0,7 %). Le transport ferroviaire de longue distance (trains à grande vitesse et trains interurbains « classiques ») recule (respectivement de - 0,5 % et - 5,8 %), et le transport ferroviaire de proximité ralentit (+ 0,1 % après + 3,6 % en 2012).

En 2013, avec 140,7 millions de passagers, soit 2,5 % de plus qu'en 2012, le transport aérien poursuit sa croissance entamée en 2010. Cette progression est cependant inférieure à celle mesurée depuis 2010. Comme en 2011 et 2012, la croissance est portée par l'international et dans une moindre mesure par le transport intra-métropole. La fréquentation des aéroports de province reste dynamique et se confirme.

Sur l'ensemble des principaux ports français, le nombre total de passagers croît sensiblement en 2013 (+ 4,4 %), après une année 2012 en net recul. En ce qui concerne la liaison trans-Manche seule (aérienne, ferroviaire et maritime), le nombre total de passagers passant par la France croît sensiblement en 2013 (+ 3,3 %) après une légère augmentation en 2012. La part modale de la mer sur la liaison trans-Manche cesse de chuter tandis que celles du ferroviaire et de l'aérien diminuent légèrement. En Méditerranée, le **transport maritime** de passagers augmente de 2 % grâce aux croisières, alors que le transport sur lignes régulières diminue de 0,8 %, après la forte baisse de 2012 (- 6 %). ■

Définitions

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Transport ferroviaire de voyageurs, transport maritime de voyageurs : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le compte satellite du transport », *Études & documents* n° 111, SOeS, août 2014.
- « Les comptes des transports en 2013 », rapport de la commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2014.
- « Le transport collectif routier de voyageurs en 2013 : en progression pour les autobus et en léger recul pour les autocars », *Chiffres & Statistiques* n° 537, SOeS, juillet 2014.
- « Le transport intérieur en 2013 redémarre timidement », *le point sur* n° 193, juillet 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Transports intérieurs de voyageurs par mode

en milliards de voyageurs-kilomètres

	1990	2000	2013	13/12 en %
Voitures particulières ¹	617,3	754,4	819,4	0,5
Autobus, cars et tramways	40,6	42,1	52,3	1,4
dont RATP ²	2,2	2,6	3,3	8,3
Transports ferrés	74,2	80,9	102,6	-0,7
dont : SNCF	63,7	69,4	87,4	-0,7
dont TGV	14,9	34,5	53,8	-0,5
RATP	9,7	10,1	12,6	-1,2
Transports aériens	11,4	15,1	14,5	3,2
Total	743,6	892,5	988,8	0,5

1. Y c. véhicules immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés. 2. Métro et RER.
Source : SOeS.

Passagers trans-Manche passant par la France

en milliers de passagers

	1995	2005	2013	13/12 en %
Passagers Eurotunnel	7 758	17 063	20 448	2,4
Passagers Eurostar	2 920	7 454	10 133	2,2
Navettes tourisme ¹	4 394	8 131	8 764	4,4
Véhicules navettes fret ¹	444	1 478	1 551	-7,0
Passagers ferries²	25 807	17 533	15 973	4,7
dont Calais ²	17 056	11 695	10 372	11,0
Passagers aériens	3 315	7 523	6 980	2,9
Paris-Londres ³	3 315	2 391	1 842	4,6
Régions-Londres	...	5 132	5 138	2,3
Total	36 880	42 120	43 401	3,3

1. Estimation SOeS à partir des données Eurotunnel et de coefficients de remplissage des véhicules. 2. Y c. liaisons avec l'Irlande et les îles anglo-normandes.

3. Aéroports d'Orly et Roissy - Charles de Gaulle.

Source : SOeS.

Fréquentation des lignes aériennes de voyageurs

en milliers de passagers

	1990	2000	2013	13/12 en %
Métropole - International	36 959	66 972	108 265	2,8
dont : métropole - Europe	22 954	41 666	69 020	2,4
métropole - Afrique	7 126	10 170	16 806	2,0
métropole - Amérique	4 384	9 663	11 995	2,5
Métropole - Intérieur	22 640	30 747	28 190	2,5
Paris - régions	17 281	21 165	16 474	0,1
Régions - régions	3 574	5 829	7 874	6,6
Métropole - outre-mer	1 785	3 754	3 842	4,7
Total métropole	59 598	97 719	136 455	2,7
Outre-mer - international	1 458	1 912	2 099	-3,8
Outre-mer - outre-mer	1 312	2 063	2 125	-2,1
Total	62 368	101 694	140 679	2,5

Source : SOeS.

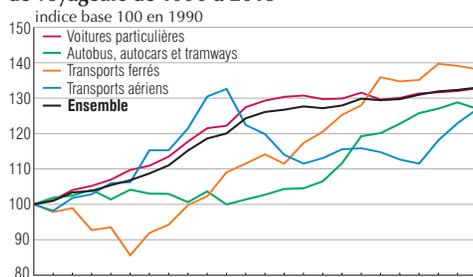
Fréquentation des principaux aéroports européens

en millions de passagers

Rang	2013	13/12 en %
1 Londres / Heathrow	72,4	3,3
2 Paris / Charles-de-Gaulle	62,0	0,7
3 Francfort-sur-le-Main	58,2	0,7
4 Amsterdam / Schiphol	52,6	3,0
5 Madrid / Barajas	39,7	-12,1
6 Munich	38,8	0,7
7 Rome / Fiumicino	36,4	-2,2
8 Londres / Gatwick	35,5	3,5
9 Barcelone	35,1	0,1
10 Paris / Orly	28,3	3,9

Source : Eurostat.

Évolution des volumes de transports intérieurs de voyageurs de 1990 à 2013



Champ : transports intérieurs en voyageurs-kilomètres.

Source : SOeS

Voitures particulières

	1990	2000	2013
Parc moyen (en millions de voitures)	23,3	27,8	31,6
Parcours moyen ¹ (en milliers de km/véhicule)	13,4	13,5	12,7
dont : véhicules essence	11,9	10,7	8,2
véhicules diesel	21,3	18,8	15,5

1. Parcours annuel moyen.

Champ : véhicules immatriculés en France métropolitaine.

Source : SOeS.

Trafic maritime des principaux ports européens

en millions de passagers

	2000	2005	2010	2012	12/11 en %
Douvres	16,2	13,5	13,4	12,1	-6,5
Paloukia & Perama ¹	...	11,7	12,7	11,4	-2,0
Helsinki	9,3	8,9	9,8	10,6	3,0
Calais	15,1	11,7	10,2	9,3	-7,1
Stockholm	7,7	8,2	9,1	9,1	-0,8
Tallinn	...	6,7	7,5	8,4	4,7
Messine	11,9	9,8	10,8	8,1	0,8
Naples	6,7	6,1	8,4	8,0	1,3
Le Pirée	7,3	11,1	10,9	7,9	-13,7
Helsingborg	13,5	11,1	8,5	7,8	-6,0

1. Paloukia & Perama assurent la liaison par ferry entre la Grèce et l'île de Salamine.

Champ : passagers embarqués et débarqués.

Source : Eurostat.

Transport aérien de passagers dans quelques pays de l'UE

en millions de passagers

	2004	2008	2013	13/12 en %
Allemagne	135,9	166,1	180,8	1,2
Autriche	18,3	23,9	25,7	-0,8
Belgique	17,5	22,0	26,4	1,8
Danemark	21,0	24,6	27,5	3,5
Espagne	129,8	161,4	157,7	-1,3
Finlande	11,8	14,9	16,6	0,6
France	103,0	122,7	138,1	2,3
Grèce	29,5	34,4	33,6	6,5
Irlande	20,9	30,0	24,6	4,3
Italie	81,2	105,2	115,2	-0,7
Pays-Bas	44,5	50,4	58,1	4,3
Portugal	18,4	25,2	29,7	5,3
Royaume-Uni	192,3	213,9	210,5	3,6
Suède	20,0	27,8	31,4	3,6

Source : Eurostat.

20.8 Transports de marchandises

En 2013, le **transport intérieur terrestre de marchandises**, mesuré en tonnes-kilomètres, est quasiment stable par rapport à 2012 (-0,5 %). Hors oléoducs, il est légèrement en hausse et retrouve le même niveau qu'en 1999. La part du transport routier dans le transport (y compris transit et hors oléoducs) s'établit à 87,8 %, en légère hausse en un an. Celle du transport ferroviaire est maintenant inférieure à 10 %.

Le transport intérieur routier de marchandises progresse (+0,9 %), malgré la quasi-stabilité du transport sous **pavillon** français. Le transport pour compte propre effectué par les plus de 3,5 tonnes du pavillon français repart à la hausse. Le transport intérieur pour compte d'autrui effectué par les plus de 3,5 tonnes du pavillon français atteint le niveau le plus bas depuis 1999. Le transport intérieur routier par des transporteurs étrangers progresse du fait de la reprise des exportations. Le **cabotage** et le transit resteraient quasi stables. Les types de produits transportés par le pavillon français évoluent, avec plus de produits manufacturés, notamment en conteneurs et moins de matériaux de construction ; les distances parcourues s'allongent légèrement.

Le transport routier de **conteneurs** baisse pour la deuxième année consécutive (-3,9 % après -15,7 %) après avoir enregistré de fortes progressions en 2010 et 2011. Il ne représente toutefois que 3,5 % du transport routier de marchandises. Le transport par palettes progresse entre 2012 et 2013 (+3 %), tandis que le

transport par **vra**cs solides est quasi stable (-0,3 %).

Le transport ferroviaire de marchandises recule de 1,6 % en 2013 après -4,9 % en 2012. Malgré le dynamisme du transport ferroviaire international, le contexte économique national défavorable ne permet pas une reprise du transport ferroviaire qui décroît tendanciellement depuis les années 2000.

Le transport fluvial de marchandises s'élève à près de 8 milliards de **tonnes-kilomètres**. Il progresse après deux années de ralentissement. Malgré un contexte économique défavorable dans de nombreux secteurs qui font traditionnellement appel au mode fluvial, l'activité reste soutenue grâce à la demande de combustibles minéraux pour faire face à la rigueur de l'hiver et aux exportations de céréales.

Le transport par oléoducs recule de 26,6 % en 2013, en lien avec la délocalisation des raffineries vers les pays producteurs de pétrole, qui se traduit par la fermeture des raffineries de Reichstett et de Petit-Couronne.

Avec la reprise du commerce international, les tonnages de marchandises traités dans les ports français sont en légère progression. Alors que le transport de produits pétroliers est en baisse suite aux fermetures de raffineries, le transport par conteneurs continue de s'accroître (+1,9 % en 2013), et celui de rouliers progresse très fortement. ■

Définitions

Tonne-kilomètre : unité de mesure sommable correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné, en tonnes.

Cabotage, conteneur, fret, pavillon, transports intérieurs, transports internationaux, vracs : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La part du transport routier demeurait aux alentours de 75 % du fret terrestre total en 2012 », *communiqué de presse* n° 147, Eurostat, octobre 2014.
- « Le transport ferroviaire de marchandises en 2013 », *Chiffres & Statistiques* n° 541, SOeS, juillet 2014.
- « Les comptes des transports en 2013 », les rapports à la Commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2014.
- « Les transports routiers de marchandises sous pavillon français en 2013 », *Chiffres & Statistiques* n° 527, SOeS, juin 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Transport intérieur terrestre de marchandises par mode

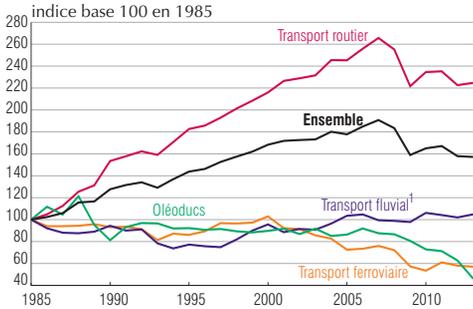
en milliards de tonnes-kilomètres

	1990	2000 (r)	2013	13/12 en %
Transport routier	197,0	277,4	288,6	0,9
Pavillon français	159,0	203,6	188,0	-0,1
National	137,7	181,8	178,6	-0,2
International	20,0	21,2	9,4	0,2
Transit	1,3	0,5	0,1	51,5
Pavillon étranger	38,0	73,8	100,6	3,0
Cabotage	0,0	2,2	6,1	0,0
International	17,2	33,1	51,9	6,1
Transit	20,8	38,4	42,6	0,0
Transport ferroviaire	52,2	57,7	32,0	-1,6
National	31,5	29,9	20,3	-8,0
International	15,0	18,5	8,4	14,4
Transit	5,7	9,3	3,3	5,8
Transport fluvial¹	7,2	7,3	8,0	2,8
National	4,3	4,1	5,0	2,8
International	2,9	3,1	3,0	2,7
Oléoducs	19,6	21,7	11,1	-26,6
Total	276,0	364,0	339,7	-0,5
National	173,5	218,1	210,0	-0,9
International	74,7	97,6	83,8	0,1
Transit	27,8	48,3	46,0	0,5

1. Hors trafic rhénan et mosellan.

Source : SOeS.

Transport intérieur de marchandises par mode de 1985 à 2013



1. Hors transit.

Note : transport intérieur en tonnes-kilomètres, y c. transit.

Source : SOeS.

Transport ferroviaire de marchandises au sein de l'UE

en milliards de tonnes-kilomètres

	2007	2012	
			en %
Allemagne	114,6	110,1	27,0
Pologne	54,3	48,9	12,0
France	42,6	32,5	8,0
Suède	23,3	22,0	5,4
Lettonie	18,3	21,9	5,4
Royaume-Uni	21,3	21,4	5,3
Italie	25,3	20,2	5,0
Autriche	21,4	19,5	4,8
Rép. tchèque	16,3	14,3	3,5
Lituanie	14,4	14,2	3,5
Autres pays	100,3	82,2	20,2
UE	452,0	407,2	100,0

Source : Eurostat.

Transport intérieur terrestre de marchandises selon le mode de transport

en % de tonnes-kilomètres

	1990	2000	2010	2013
Transport ferroviaire	19,0	15,9	8,4	9,4
Transport routier	71,2	76,2	84,4	85,0
Navigation fluviale	2,6	2,0	2,3	2,3
Oléoducs	7,1	6,0	4,9	3,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : transport y c. transit.

Source : SOeS.

Salariés dans le transport routier de fret et par conduite

effectifs en milliers

Au 31 décembre	1998	2010	2013	13/12 en %
Transport routier de fret et par conduite	296	350	351	-0,5
dont routier et services de déménagement	292	346	345	-0,4
dont : interurbains	172	182	177	-1,1
de proximité	88	132	138	0,6

Source : SOeS.

Activité des principaux ports européens de conteneurs

en millions de tonnes

	2007	2010	2013	13/12 en %
Rotterdam	406,8	430,2	440,5	-0,2
Anvers	182,9	178,2	190,8	3,6
Hambourg	140,4	121,2	139,0	6,2
Algésiras	69,3	65,7	85,9	2,9
Marseille	96,3	86,0	80,0	-6,6
Bremerhaven	69,2	68,7	78,8	-6,2
Le Havre	78,8	70,2	67,2	5,8
Valence	53,3	63,7	64,6	-1,7
Gênes	57,2	50,7	48,5	-3,4
Zeebrugge	42,1	49,6	42,8	-1,6
Barcelone	50,0	43,0	41,4	-0,3
Bilbao	38,4	33,7	29,6	2,2

Source : DGITM.

Principaux aéroports européens selon le volume de fret et de courrier traité

en milliers de tonnes

Rang	2013	13/12 en %
1 Francfort-sur-le-Main	2 161,1	1,3
2 Amsterdam/Schiphol	1 566,0	3,6
3 Londres/Heathrow	1 512,3	-2,8
4 Paris/Charles-de-Gaulle	1 491,3	-1,2
5 Leipzig/Halle	895,3	1,6
6 Cologne/Bonn	766,2	-0,8
7 Luxembourg	673,4	9,5
8 Liège/Bierset	560,5	-1,7
9 Milan/Malpensa	430,3	3,9
10 Bruxelles/National	400,3	-11,1
11 Madrid/Barajas	367,0	-4,7
12 Zurich	327,1	0,2

Source : Eurostat.

Annexes

Définitions
Adresses utiles
Index alphabétique

Définitions

A

Abus : consommation d'une substance psycho active qui induit ou peut induire des dommages de nature sanitaire, sociale ou judiciaire. Ceux-ci peuvent dépendre de contextes particuliers de consommation (conduite automobile, grossesse) et être causés à l'usager lui-même ou à un tiers. Le terme d'abus implique une répétition du comportement. On parle indifféremment d'abus ou d'usage nocif. La notion d'abus n'apparaît plus dans dernière version de la classification internationale DSM-5 parue le 18/05/2013.

Accident corporel de la circulation : accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles. Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1^{er} janvier 2005, le délai retenu n'était que de six jours. Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation). Le coefficient de passage estimant le nombre de tués à trente jours à partir du nombre de tués à six jours est de 1,057. Il est valable depuis 1993.

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Activités d'innovation technologique : incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le design industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activités de recherche et développement. Les activités d'innovation technologique n'aboutissent pas nécessairement à une innovation.

Addiction : consommation de substances psycho actives ou comportement répété impossible à contrôler pour l'individu en dépit de ses conséquences délétères (souffrance psychologique et troubles physiologiques). Ce terme s'applique à tous les produits (tabac, alcool, médicaments psychotropes, drogues illicites) et recouvre certaines conduites (jeux de hasard et d'argent, jeux vidéo, etc.). L'addiction inclut donc la notion de dépendance, mais aussi celle d'abus.

Administrations de sécurité sociale : regroupe les unités institutionnelles assurant la gestion des risques sociaux des travailleurs salariés, des salariés et exploitants agricoles, des professions libérales, des travailleurs indépendants et des travailleurs non salariés. Elles ont en charge le recouvrement des cotisations et le versement des prestations prévues par le Code de la sécurité sociale.

Administrations publiques (APU) : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : ensemble constitué par l'État et les Organismes divers d'administration centrale (Odac).

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle) et certaines activités des syndicats de communes. Les Odal regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours,...), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales et les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture et métiers).

ADSL : technologie d'accès à Internet qui tire parti des hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. Le sigle anglais ADSL signifie *Asymmetric Digital Subscriber Line*.

Affection de longue durée (ALD) : maladie qui nécessite des soins prolongés et des traitements particulièrement coûteux. Elle donne droit à exonération du ticket modérateur pour tous les actes en rapport avec elle (prise en charge à 100 % des dépenses liées à ces soins et traitements).

Âge : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Agents financiers résidents : Banque de France et établissements de crédit. Clientèle financière (OPCVM, fonds communs de créances, institutions financières autres que les établissements de crédit, entreprises d'investissement...).

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

Aide au logement : les aides au logement (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation de Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide sociale à l'enfance (ASE) : elle recouvre trois prestations principales. Il s'agit des actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), les mesures de placement et des aides financières. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent. Elles concernent les jeunes de moins de 21 ans.

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Aide sociale départementale (ASD) : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et les dépenses au titre de l'insertion.

Aire urbaine : ensemble de commune constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois.

Alcool : substance liquide d'origine naturelle (alcool éthylique) obtenue par fermentation de végétaux riches en sucre ou par distillation, l'alcool est consommé pour ses effets euphorisants et désinhibants. Sa consommation peut entraîner une forte dépendance psychique et physique avec syndrome de manque en cas de sevrage, pouvant aller jusqu'à des délires hallucinatoires (*delirium tremens*). Les effets toxiques sont multiples : cirrhose du foie, cancer du foie, maladies cardiovasculaires, cancer des voies aérodigestives supérieures, etc.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : prestation versée par le conseil général et destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'invalidité) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1er janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : entrée en vigueur en 2002, l'APA participe à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Cette prestation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles hébergées en établissement. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans, avoir une résidence stable en France et justifier d'un certain degré de perte d'autonomie évalué en fonction de la grille nationale AGGIR. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l'APA.

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) : allocation du deuxième étage du minimum vieillesse, géré par le Fonds de solidarité vieillesse. L'ASV est une allocation différentielle qui permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires des anciennes allocations du minimum vieillesse, qui ont choisi de ne pas recevoir l'ASPA.

Amende forfaitaire : l'auteur d'une contravention (4 premières classes) condamné à payer une amende peut, pour éviter toute poursuite pénale, soit la payer immédiatement à l'agent qui l'a verbalisé, soit la payer ultérieurement par un timbre-amende. L'amende peut être majorée si les délais de paiement ne sont pas respectés.

Appellation d'origine contrôlée (AOC) : désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques, et humains conférant au produit une typicité particulière. Ce dernier fait l'objet d'une procédure d'agrément officielle auprès de l'Inao (Institut national des appellations d'origine). Trois types de produits sont concernés : les vins et eaux-de-vie, les produits laitiers et d'autres produits agroalimentaires tels l'huile ou les olives.

Appellation d'origine protégée (AOP) : désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Le nom d'une région ou d'un lieu déterminé sert à désigner le produit. L'AOP est la transposition au niveau européen de l'AOC française pour les produits laitiers et agroalimentaires (hors viticulture).

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître de stage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

APU : voir **Administrations publiques**.

Aquaculture : activité regroupant la pisciculture (élevage de poisson) marine et continentale, la conchyliculture (élevage de coquillages marins tels qu'huîtres, moules, palourdes, etc.) ainsi que l'élevage de crustacés.

Artisanat commercial : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Assureur : nom générique utilisé dans le langage courant pour désigner des organismes d'assurance. Disposant d'un agrément, ces entités produisent les contrats d'assurance. Il existe trois types d'assureurs : les sociétés d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance.

Atteintes aux biens des ménages : expression utilisée pour désigner les victimations de type « vols, tentatives de vol et actes de vandalisme » du questionnaire ménage des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Il s'agit des vols et tentatives de vol visant une résidence ou un véhicule du ménage d'une part, et des actes de vandalisme contre le logement ou la voiture d'autre part.

Auto-entreprise : le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur

bénéficie d'un régime microsocial simplifié, d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans (toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM), une exonération de TVA et, sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. Les professions libérales relevant de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (CIPAV) et les créateurs d'activité à compter du 1^{er} janvier 2009 peuvent également bénéficier du statut d'auto-entrepreneur. Depuis janvier 2011, l'auto-entrepreneur peut bénéficier du statut de l'EIRL (entrepreneur individuel à responsabilité limitée) en affectant à son activité professionnelle un patrimoine spécifique séparé de son patrimoine personnel. Il conserve toutefois le régime fiscal et social forfaitaire lié au régime de l'auto-entreprise.

Autorisations de construire (ou logement autorisé) : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

Autorisations d'engagement du budget de l'État : support nécessaire pour engager une dépense dans le cadre du budget de l'État. Leur montant constitue la limite supérieure des engagements autorisés dans l'année.

B

Baccalauréat : le baccalauréat général sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active, même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures.

Balance commerciale : compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Des correctifs sont apportés à celles-ci : d'une part, les échanges se rapportant à la récupération sont déduits des flux douaniers, d'autre part, on y ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire. En France la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services, contrairement à d'autres pays où la balance commerciale couvre les biens et les services.

Balance des paiements : état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille). Pour la France, elle est élaborée par la Banque de France, par délégation de la DGTP.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèques).

Banque coopérative ou mutualiste : établissement de crédit dont le capital est détenu par la clientèle. Il s'agit des caisses de Crédit Agricole, des banques Populaires, des caisses de Crédit Mutuel, du Crédit Coopératif et des caisses d'épargne.

Bien durable : bien de consommation dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un produit durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir sont des biens durables.

Biodiversité : définie par la Convention sur la diversité biologique comme la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Le concept de biodiversité concerne donc toutes les composantes et les variations du monde vivant. Les scientifiques distinguent trois niveaux d'organisation : la diversité écologique (les écosystèmes), la diversité spécifique (les espèces) et la diversité génétique (les gènes). Une autre composante essentielle et constitutive de la biodiversité sont les interactions au sein et entre chacun de ces trois niveaux.

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Branche agricole : regroupe l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF. La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma), les coopératives viticoles, celles produisant de l'huile d'olive et les centres d'insémination artificielle. Elle recouvre la culture de végétaux (y c. maraîchage et horticulture), l'élevage d'animaux, les activités de travaux agricoles à façon et la chasse.

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Branche de recherche : branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Il existe trente et une branches de recherche définies à partir de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2).

Brevet : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. L'invention pour laquelle un brevet pourra être obtenu, en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. De nombreuses innovations peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. Certaines inventions ne sont pas brevetables mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le dépôt de dessins et modèles ou le droit d'auteur.

Brevet de technicien supérieur (BTS) : diplôme de niveau III préparé généralement en 2 ans après le baccalauréat.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième. En voie d'extinction suite à la réforme de la voie professionnelle, il est progressivement remplacé par le baccalauréat professionnel préparé en trois ans après la troisième.

Bureau international du travail (BIT) : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

C

Cabotage : modalité de transport national (origine et destination dans le même pays). Le cabotage maritime concerne le transport maritime de courte distance effectué par un pavillon national ou étranger ; le cabotage routier, le transport routier de marchandises effectué par un véhicule d'un pavillon étranger.

CAF (coût, assurance, fret) : mesure des importations en France valorisées avec les coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Caisse de crédit municipal : établissement public communal de crédit et d'aide sociale, qui a notamment le monopole de l'octroi de prêts sur gages. Il peut réaliser des opérations avec les établissements de crédit, recevoir des fonds des personnes physiques et des personnes morales, mettre à la disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : organisme qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés du commerce, de l'industrie et des services.

Cambriolages, vols avec ou sans effraction : on distingue les vols et tentatives de vols dans les résidences des ménages selon le mode d'entrée. Si une porte ou une fenêtre est forcée (y compris avec de fausses clés), on qualifie le vol de cambriolage, ou vol avec effraction. On assimile les vols avec escalade aux vols avec effraction. Un vol est dit « sans effraction » si l'entrée s'est faite par une porte ouverte ou si le vol a pu se dérouler sans entrée (vol d'objets accessibles de l'extérieur). Les vols sans effraction comprennent également les vols avec entrée par ruse, par exemple, lorsqu'une personne se fait passer pour un professionnel (policier, agent des services publics ou autre).

Camping : voir **Hôtellerie de plein air**.

Capacité d'accueil des établissements de santé : il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Capacité et besoin de financement : solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation du capital non financier : formation brute de capital fixe (FBCF), variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif et de besoin de financement s'il est négatif. Ce solde au sens de la comptabilité nationale diffère

légèrement de l'excédent ou du déficit public au sens du traité de Maastricht (déficit public notifié). L'écart provient d'un traitement différent des flux nets d'intérêts liés aux contrats d'échange de taux et de devises (opérations de *swaps*) effectués par les administrations publiques.

Capital-innovation : financement destiné au premier développement d'un produit et à sa première commercialisation lorsqu'une entreprise est en phase de création ou au début de son activité. Selon la maturité du projet à financer, le capital-innovation se subdivise en plusieurs phases. L'amorçage est la première phase du financement de la création d'entreprise, les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique. Ensuite, à la création, l'entreprise est au tout début de son activité. Le financement est destiné au démarrage de l'activité commerciale et industrielle. Enfin la post-crédation correspond à un stade de croissance de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise précédant l'atteinte de la rentabilité.

Capital-investissement : prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées en bourse. Le capital-investissement est un soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence. Il finance le démarrage (capital-innovation), le développement (capital-développement), la transmission ou l'acquisition (LBO/capital-retournement) de cette entreprise.

Capitalisation boursière : valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

Captures de pêche : ensemble des quantités pêchées (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer. Voir aussi : **Production des pêches maritimes**.

Carte SIM (Subscriber Identify Module) : carte à puce insérée dans le terminal mobile contenant les données de l'abonné et permettant son authentification sur le réseau.

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A – fonctions d'études générales, de conception et de direction – est globalement comparable aux cadres. La catégorie B – fonctions d'application – est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C – fonctions d'exécution – est comparable aux ouvriers et employés.

Catégories d'entreprises : l'entreprise était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique. Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 en apporte désormais une définition économique. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les microentreprises (MIC) constituent un sous-ensemble des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Catégories de presse : il existe six grandes catégories de presse. La presse nationale d'information générale et politique regroupe les publications qui apportent, de façon permanente, les informations et commentaires sur l'actualité politique et nationale (quotidiens nationaux et grands hebdomadaires d'information notamment). La presse locale d'information générale et politique comprend les publications répondant aux mêmes critères mais avec des pages d'information traitant de l'actualité dans un cadre local (quotidiens régionaux et départementaux, hebdomadaires locaux notamment). La presse spécialisée grand public est composée des publications traitant d'un thème principal plus ou moins spécialisé (le cyclisme ou le sport en général, la mode...) et dont le contenu est accessible à tous publics. La presse spécialisée technique et professionnelle regroupe les publications à thème principal et dont la teneur des articles est trop technique pour susciter l'intérêt au-delà des professions correspondant aux sujets traités. La presse gratuite d'annonces et la presse gratuite d'information sont composées des publications d'annonces et d'information distribuées gratuitement auprès des particuliers.

Cause de décès : les statistiques des causes de décès sont élaborées à partir de la confrontation des certificats médicaux de décès adressés à l'Inserm par les Directions de la cohésion sociale et de la protection des populations, avec les données sociodémographiques, transmises par l'Insee. Toute déclaration de décès est en principe accompagnée par la déclaration de la cause de décès dressée sur bulletin anonyme. Celle-ci est codée selon les règles de classification internationale des maladies. L'importance de certaines maladies, qui peuvent être « impliquées » dans le décès sans être considérées comme la cause immédiate de celui-ci, est sous-estimée : c'est le cas des maladies circulatoires, de l'alcoolisme et du tabagisme.

Centres financiers offshore : agrégat utilisé dans les données des investissements directs étrangers d'Eurostat qui inclut 40 pays. Il intègre par exemple des centres financiers européens comme le Liechtenstein, des centres financiers d'Amérique centrale comme le Panama, ainsi que des centres financiers Asiatiques comme Hong Kong.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GFK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

Chiffre d'affaires hors taxes : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement). Cette définition stricte du chômage ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi), ou avec l'inactivité : en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage. Ce « halo » est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi.

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Cigarette électronique : elle a la forme d'une cigarette classique avec une partie "tabac" présentant à son extrémité une diode simulant visuellement la combustion, et à l'autre extrémité une résistance qui plonge dans la partie "filtre". Des flacons de "e-liquides", composés de propylène glycol ou de glycérol, de divers arômes et éventuellement de nicotine, permettent de recharger la cartouche usagée. Lors de l'aspiration, la solution présente dans la cartouche s'échauffe et la vapeur produite est inhalée par l'utilisateur.

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Définie par le règlement (CE) N°1242/2008 du 8 décembre 2008, elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros ;
- les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros.

CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

Colis : envoi contenant des marchandises, expédié par un service ordinaire (pas en service de livraison express) et transportés par les prestataires de services postaux (30 kilos maximum).

Collectivités locales : désigne généralement l'ensemble constitué par les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes. L'expression collectivité locale désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme « collectivité territoriale ». En effet, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, seul le terme de « collectivité territoriale » apparaît dans la Constitution.

Collectivités territoriales : structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

Combustible fossile : produit que l'on brûle pour obtenir de l'énergie et qui est le résultat de l'accumulation et transformation de matière végétale pendant des millions d'années de changements géologiques. Ses formes principales sont le gaz, le pétrole, et le charbon. Ce sont des sources d'énergie non renouvelables, leur reconstitution naturelle demandant des millions d'années.

Combustibles minéraux solides : comprennent le charbon à l'état brut et les produits solides issus de sa transformation. Le charbon est un terme générique qui recouvre en fait trois produits : la tourbe (elle n'est pas utilisée en France), le lignite et la houille, dont l'antracite est une variété de qualité supérieure. Les produits transformés à partir du charbon sont le coke et les agglomérés y compris les briquettes.

Commerce : regroupe les entreprises ou établissements dont l'activité principale est l'achat de produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation. Les intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs, sans être propriétaires des produits concernés, font partie du commerce.

Commerce de détail : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises, dans l'état où elles sont achetées, généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

Commerce de gros : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à acheter et à entreposer des marchandises et à les vendre généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Commerce et réparation d'automobiles : comprend les entreprises ou établissements de commerce de gros ou de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles (y compris véhicules utilitaires et motos), de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement...). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires. Au 1^{er} janvier 2014 on compte 36 681 communes en France.

Comptes nationaux de la santé : retracent la production, la consommation et le financement de la fonction santé, entendue selon la Comptabilité nationale comme l'ensemble des actions qui concourent à la prévention et au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé.

Conchyliculture : élevage des moules, huîtres, palourdes et coques. Elle est la principale branche de l'aquaculture française. Elle doit faire face à la multiplication des usages du littoral et à la difficulté croissante de maintenir des eaux de qualité conformes à une réglementation de plus en plus stricte.

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire mais ne constituent pas le premier terme d'une récidive.

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques : la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on calcule des consommations « corrigées des variations climatiques » (primaire et finale). C'est-à-dire qu'on essaie d'évaluer ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été « normales ». On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée, et qui complète la consommation « réelle », celle qui est observée.

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : agrégat central des Comptes nationaux de la santé, représentant la valeur totale des soins, biens et services médicaux consommés sur le territoire national (y compris dans les DOM) par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'Aide médicale d'État ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé ; les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les SSIAD en sont exclus. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades et les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements).

Consommation effective des ménages : inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de

consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (combustible des centrales classiques et des raffineries, pertes des centrales et des réseaux, pompages, etc.). À l'intérieur de la consommation finale totale, on distingue la consommation finale non énergétique et la consommation finale énergétique, que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (transports, sidérurgie, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire).

Consommation intérieure d'électricité : quantité d'énergie électrique mise à disposition de la consommation française. Cette énergie est soit consommée par les usagers, soit perdue dans les réseaux de transport et de distribution. Elle est également désignée par l'expression « énergie électrique appelée » et correspond à l'électricité qu'on injecte dans le réseau. Elle diffère légèrement de la consommation intérieure brute qui comprend les pompages et la consommation des auxiliaires.

Consommation intérieure de matières : correspond à l'ensemble des matières physiquement consommées par la population présente sur le territoire.

Consommation intermédiaire : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Consommation primaire d'énergie : agrégat des comptes de l'énergie qui se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Construction : activité de mise en œuvre ou d'installation sur le chantier du client et qui concerne aussi bien les travaux neufs que la rénovation, la réparation ou la maintenance. Le périmètre de la construction est élargi à la promotion immobilière (auparavant classée dans les services immobiliers) depuis le passage en nouvelle nomenclature NAF rév.2.

Construction individuelle ou collective : on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Conteneur : caisson métallique, en forme de parallélépipède, conçu pour le transport de marchandises par différents modes de transport. Ses dimensions ont été normalisées au niveau international. Le conteneur permet l'intermodalité, dont le développement a été affirmé comme enjeu dans le Grenelle de l'environnement.

Contrat ou emploi aidé : un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

Contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

Contrat d'assurance : document qui constate l'engagement réciproque de l'assureur et de l'assuré (ou souscripteur) : ce document est composé au moins des conditions générales et des conditions particulières. On parle aussi de police d'assurance.

Contrat d'importation de gaz naturel : historiquement les contrats d'importation de gaz naturel sont des contrats à long terme dont les prix sont indexés sur celui des produits pétroliers. Il existe également des marchés de court terme, dont les prix sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

Contrat initiative emploi (CIE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

Contrat unique d'insertion (CUI) : entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et au 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi et se décline sous deux formes : le CUI-Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) qui s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales et le CUI-Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux

employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. Le CUI succède au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le non-marchand et au Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le marchand.

Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts : les contrats relevant de l'article 39 sont à prestations définies, bénéficiant de l'exonération de la CSG et de la CRDS. Ils sont souscrits par les entreprises et ne peuvent être individualisés. La rente viagère du salarié est soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les contrats de type article 39, les données incluent les préretraites pour les sociétés d'assurance. Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies, abondés exclusivement par l'employeur. Ils permettent de garantir aux salariés le versement d'une rente ou d'un capital. Les cotisations sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu car étant considérées comme un « sursalaire ». Les contrats relevant de l'article 83 sont à cotisations définies. Les cotisations versées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni aux charges sociales. La sortie ne s'effectue que sous forme de rente viagère. Cette rente est en partie soumise à l'impôt sur le revenu.

Contravention : infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peines complémentaires (exemple : suspension du permis de conduire). Les contraventions sont réparties en 5 classes, en fonction de la gravité des faits à sanctionner et des peines qui leurs sont applicables.

Contribution à la dette : la contribution d'un sous-secteur à la dette est égale à la dette diminuée des passifs de ce sous-secteur détenus par les autres administrations publiques.

Contribution à l'évolution d'un agrégat : l'évolution d'un agrégat (PIB ou valeur ajoutée par exemple) peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes. Dans les cas simples (agrégats en valeur notamment) la contribution d'une composante à l'évolution de l'agrégat est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu sont redevables de la CRDS. La CRDS s'applique à une assiette de revenu plus large que celle de la CSG. La CRDS est un prélèvement à la source sur les revenus d'activité, revenus de remplacement (indemnités de chômage, etc.), revenus du patrimoine et revenus de placements. Un taux unique est appliqué sur le revenu brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, elle continuera à être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Contribution sociale généralisée (CSG) : impôt, créé en 1991, dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale relevant des prestations familiales, des prestations liées à la dépendance, de l'assurance maladie et des prestations non contributives des régimes de base de l'assurance vieillesse.

Convention de Ramsar : la Convention sur les zones humides, signée à Ramsar, en Iran, en 1971, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Cotisation d'assurance : versement effectué par le souscripteur ou l'adhérent en contrepartie des garanties accordées par l'assureur. Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance-vie, le non-paiement de la cotisation entraîne la déchéance de garantie (c'est-à-dire la fin de cette garantie). Pour les contrats d'assurance-vie, selon les modalités définies initialement dans les contrats ou modifiées dans des avenants, le versement de la cotisation peut être unique (effectué au moment de la souscription), périodique (montant et périodicité définis dans le contrat) ou libre. La cotisation pour l'assuré est également appelée prime.

Cotisations sociales : les Comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

– Les cotisations sociales effectives comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquiescer et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants, cotisations sur prestations et autres cotisations (cotisations volontaires etc.).

– Les cotisations imputées mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur.

Cotisations sociales imputées (à la charge des employeurs) : part des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui n'est pas financée par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés. Par exemple, des cotisations sociales sont imputées à l'État pour couvrir les pensions versées aux anciens fonctionnaires, car elles ne sont financées que très partiellement par les cotisations sociales effectives des fonctionnaires actifs.

Couple (au sein d'un ménage) : dans l'analyse ménages-familles, couple marié ou non, formé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale.

Coût de la main d'œuvre : comprend l'ensemble des dépenses directement liées à l'emploi de salariés. Il s'agit en premier lieu de la rémunération assimilable à du salaire (le salaire brut, les primes, les avantages en nature) : une partie rémunère des heures effectivement travaillées, l'autre des congés. S'y ajoute l'épargne salariale (participation, intéressement, abondement de l'employeur au plan d'épargne entreprise ou au Perco). Les autres composantes du coût du travail sont principalement les cotisations – obligatoires, conventionnelles ou facultatives – de protection sociale à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, mais aussi indemnités de départ), et les autres charges assises sur les salaires et l'emploi salarié (participation à la formation professionnelle continue, à l'effort de construction, taxe sur les salaires, etc.), taxes nettes de subventions et d'allègements. Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans un établissement est le rapport entre l'ensemble des dépenses liées à l'emploi de salariés et le total des heures effectivement travaillées par les salariés de cet établissement. Les effectifs retenus sont constitués des salariés ayant eu un contrat de travail durant l'année, permanent, occasionnel ou saisonnier, à temps partiel ou à temps complet, y compris les apprentis. Les effectifs salariés sont comptés en équivalent-temps plein (EQTP) sur l'année, c'est-à-dire au prorata de leur durée d'emploi dans l'année et de leur quotité d'emploi lorsqu'ils sont à temps partiel : un salarié ayant travaillé 6 mois à mi-temps compte ainsi pour 1/4 dans les effectifs.

Création d'entreprise : la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si, parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime microsocial et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Crédits de paiement du budget de l'État : limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Crime : infraction la plus grave. Elle est passible de réclusion criminelle et parfois d'autres peines : amende, peines complémentaires. Le crime est jugé par la cour d'assises. Les peines de réclusion criminelle peuvent être à perpétuité ou fixées à un temps donné (exemple : 20 ans). Pour les personnes morales (sociétés, associations...), le crime peut être sanctionné par une amende.

Critères de convergence du Traité de Maastricht : critères fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB et la dette publique, 60 % du PIB. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie (ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro). En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées.

Croissance démographique : somme du solde naturel et du solde migratoire, calculé en général pour une année. L'effectif d'une population augmente quand il y a excédent des naissances sur les décès (solde naturel) et des entrées de migrants sur les sorties (solde migratoire). Le taux d'accroissement annuel est le rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

CSAPA : centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Ils désignent depuis 2007 tous les établissements médico-sociaux spécialisés dans la prise en charge des problèmes d'addiction. Les CSAPA regroupent les structures auparavant dénommées CSST et CCAA.

D

Déchet : la définition juridique du déchet admise dans le cadre européen est très large. Il est défini comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Déciles et rapports interdéciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

– Le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus faibles ;

– Le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus élevés.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus élevés ; le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus faibles. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :

– Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;

– Le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;

Le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Décision-personne : unité de mesure des dénombrements issus du système décisionnel pénal « Cassiopée », effectif à partir de 2011. Cette unité de mesure concerne les cours d'assise, les tribunaux correctionnels, les tribunaux de police, les juridictions de proximité et les juges et tribunaux pour enfants.

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

Décomposition de l'évolution du salaire moyen : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Défaillance d'entreprise : une unité légale est qualifiée de défaillante dès lors qu'est ouverte en son nom une procédure judiciaire telle que prévue par le livre VI du Code de Commerce et précisée par la loi du 26 juillet 2005 dite « loi de sauvegarde des entreprises ». Une ordonnance du 18 décembre 2008, complétée par un décret d'application du 12 février 2009, en modifie quelques dispositions. Il y a trois cas possibles de « procédure collective » :

– le redressement judiciaire prévoit, pour une unité légale qui n'arrive plus à régler ses dettes, le moyen d'apurer son passif (Article L.631-1 alinéa 2) – apurement rarement intégral ;

– la liquidation judiciaire met fin à l'activité de l'unité légale ou organise une cession – globale ou partielle (Article L640-1 alinéa 2) ;

– la procédure de sauvegarde, instituée par la loi de sauvegarde des entreprises, permet à une unité légale d'anticiper sur ses difficultés et de se réorganiser afin d'éviter la cessation des paiements (Article L.620-1 Code de commerce).

Le champ d'application du droit des entreprises en difficulté a été étendu par la loi du 26 juillet 2005. Les procédures collectives concernent les personnes morales de droit privé, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, mais également les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante, « y compris une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ». Elle est également appliquée par des tribunaux civils à des associations. L'ouverture d'une procédure collective s'opère par un jugement, du Tribunal de commerce ou du Tribunal de grande instance selon la qualité du débiteur. L'information est recueillie soit automatiquement auprès des tribunaux de commerce soit via le Bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc). Les dénombrements présentés couvrent les redressements et liquidations judiciaires, en date de jugement. Lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, il clôture la procédure initiale de redressement. On comptabilise donc la liquidation ou le second redressement comme une ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Déficit public notifié : correspond désormais au « besoin de financement des administrations publiques » au sens de la comptabilité nationale. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de swaps effectuées par les APU. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Déflateur : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation.

Délit : toute infraction au sens large. Au sens juridique, infraction réprimée à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

Demande intérieure finale : la demande intérieure finale hors stocks est égale à la somme de la consommation finale des ménages et des administrations publiques, ainsi que de la formation brute de capital fixe (investissement). La demande intérieure finale est égale à la demande intérieure finale hors stocks augmentée des variations de stocks.

Densité de population : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Département : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil général élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel. Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires,...

Un département appartient à une région et une seule. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Dépense courante de logement : dépense que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Dépense courante de santé (DCS) : mesure l'effort consacré au titre de la santé par l'ensemble des financeurs, hors dépenses en capital. Elle couvre un champ plus large que la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) puisqu'elle intègre les soins de longue durée (aux personnes âgées et aux personnes handicapées en établissement), les indemnités journalières, les subventions reçues par le système de santé, les dépenses de prévention, de recherche et de formation médicales ainsi que les coûts de gestion de la santé. La dépense courante de santé constitue l'un des principaux agrégats des Comptes nationaux de la santé. La dépense courante de santé au sens international est évaluée, en France, à partir de la DCS en retirant les indemnités journalières, une partie des dépenses de prévention (environnementale et alimentaire), les dépenses de recherche et de formation médicales et en ajoutant certaines dépenses sociales liées au handicap et à la dépendance.

Dépense de consommation des ménages en logement : inclut les loyers versés par les locataires (aides au logement déduites) mais également les loyers imputés, que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des

ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement (retracés via un loyer qu'ils se versent fictivement à eux-mêmes).

Dépense de gestion des ressources naturelles : effort financier que consacrent les différents agents à l'adduction en eau potable et en récupération-recyclage.

Dépense de prévention : dans le cadre des Comptes nationaux de la santé, le champ des dépenses de prévention est restreint aux dépenses affectées à des programmes ou des institutions spécifiques. Une part non négligeable de la prévention échappe à cette estimation : les actes réalisés en pratique quotidienne par les professionnels de santé (examens systématiques, frottis de dépistage...) et les actions de prévention organisées en dehors du système de santé (prévention routière, protection de l'environnement...).

Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend la protection de l'air ambiant et du climat, la gestion des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs de faible activité, le compostage, le nettoyage et le balayage de la voirie), la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface, la lutte contre le bruit et les vibrations (à l'exclusion de la protection des lieux de travail), la protection de la biodiversité et des paysages, la protection contre les radiations (à l'exclusion de la sécurité extérieure), la recherche et développement en environnement, ainsi que les autres activités de protection de l'environnement, dont l'administration et la gestion générales. Les activités de gestion et d'utilisation des ressources ne sont pas incluses dans cette dépense. De même, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables, les activités de récupération, recyclage ne sont par exemple pas prises en compte dans la dépense de protection de l'environnement.

Dépense de services culturels et récréatifs : comprennent les dépenses de spectacles (cinéma, télévision, théâtre, music-hall, manèges forains, cirque, corrida, parcs d'attractions, bals et discothèques), les entrées dans les musées et monuments, les services de bibliothèques et de location de cassettes vidéos et de DVD, les dépenses liées aux sports (entrées dans les piscines, les terrains de golf..., abonnements à des clubs sportifs et leçons assurées par des professeurs indépendants) et les jeux de hasard et d'argent (y compris les casinos). Les achats de livres, de journaux, de DVD et de cassettes vidéo préenregistrées ne sont pas pris en compte. Ce sont des dépenses de biens culturels et non de services culturels.

Dépense d'intervention des collectivités locales : dépenses effectuées par les collectivités locales au titre des compétences qui leur ont été transférées par l'État.

Dépense en énergies renouvelables : agrégat mesurant l'effort financier que l'ensemble des agents résidents (ménages, entreprises et administrations publiques) consacre pour la production et l'utilisation de ce type d'énergie.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation: activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de recherche et développement entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense pour les politiques du marché du travail (PMT) : les dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) sont établies à partir d'une nomenclature créée par Eurostat, permettant ainsi des comparaisons européennes et alimentant les indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le champ des politiques du marché du travail regroupe trois familles d'interventions publiques :

– Les services relatifs au marché du travail (catégorie 1), constitués des frais de structure du Service public de l'emploi, avec une tentative – pas totalement aboutie – de distinguer en leur sein les dépenses relatives à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ;

- Les mesures « actives » de politique d'emploi (catégories 2 à 7). Il s'agit de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2), des contrats aidés dans les secteurs marchand (4) ou non marchand (6), des aides à l'emploi des travailleurs handicapés (5) et des aides à la création d'entreprise par les chômeurs (7) ;
- Les soutiens en cas d'absence d'emploi (catégories 8 et 9). Il s'agit des allocations d'indemnisation du chômage, total ou partiel (8), ou de préretraite (9).

Le champ des dépenses PMT ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi, ou des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail.

Dépense totale de santé (DTS) : comprend la consommation finale de produits et de services de santé plus les dépenses d'investissement en infrastructures de soins de santé. Les comparaisons de niveaux de dépenses de santé entre pays doivent être prises avec prudence, car le passage de la Dépense nationale de santé (ancienne définition de l'OCDE) à la Dépense totale de santé (définition commune à l'OCDE, Eurostat et à l'OMS) se fait à des rythmes différents selon les pays. Certains pays de l'OCDE (Belgique, Luxembourg, Suisse) ne comptabilisent pas de FBCF dans leur DTS. Pour la France, la DTS est évaluée à partir de la dépense courante de santé (DCS) diminuée des dépenses d'indemnités journalières, d'une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation et prévention liée à l'environnement), et des dépenses de recherche et de formation médicales, mais augmentée des dépenses en capital du secteur de la santé (ou formation brute de capital fixe) et de certaines dépenses sociales liées à la dépendance et au handicap (dépenses des départements liées à l'accueil des personnes handicapées).

Dépenses pré-engagées : ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elles sont définies comme suit : dépenses liées au logement (y c., dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; services de télécommunications ; frais de cantine ; services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; assurances (hors assurance-vie) ; services financiers (y c., dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Dépendance (drogues) : désigne la sujétion à l'usage d'une drogue psychoactive, dont la suppression induit un malaise psychique, voire physique, obligeant le sujet à pérenniser sa consommation. Le diagnostic de dépendance s'appuie sur des définitions médicales qui sont encore discutées. La notion de dépendance n'apparaît plus dans dernière version de la classification internationale DSM-5 parue le 18/05/2013.

Dépôt à terme : dépôt de fonds sur une durée et avec un taux d'intérêt déterminé à l'avance.

Dépôt à vue : dépôt de fonds dont la disponibilité est immédiate. Il peut être rémunéré. Un compte courant est un dépôt à vue.

Dépôt de brevet : permet d'obtenir un monopole d'exploitation, pour une durée maximale de 20 ans en cas de dépôt en France à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Le déposant est ainsi le seul à pouvoir utiliser le brevet et peut interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de l'invention effectuée sans son autorisation. Il peut poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Le brevet se révèle aussi être un moyen de dissuasion. L'obtention d'un brevet nécessite l'accomplissement de formalités de dépôt. Il existe plusieurs voies de demande de protection par brevet. Trois voies sont possibles pour déposer un brevet : la demande de brevet français à l'Inpi (le brevet permet une protection de vingt ans sur le territoire national, à partir de la date de dépôt), la demande de brevet européen à l'Office européen des brevets ou OEB (une fois délivré, le brevet se divise en autant de brevets nationaux que les pays désignés lors du dépôt, permettant une protection de vingt ans à compter du dépôt) ou la demande de brevet international, dite PCT (*Patent Cooperation Treaty*), à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (elle permet de déposer une demande de brevet dans les pays signataires du PCT, 148 à ce jour, grâce à une procédure unique et centralisée).

Dettes publiques nettes : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

Dettes publiques notifiées (ou dettes publiques au sens de Maastricht) : la dette publique notifiée est évaluée à partir du tableau des opérations financières de la comptabilité nationale mais ne correspond pas directement à cette présentation. Elle exclut certains types de dettes (essentiellement les crédits commerciaux et les décalages comptables). Elle est évaluée en valeur brute : on ne déduit pas de la dette les créances des administrations publiques sur des organismes ne faisant pas partie des administrations publiques, dont, par exemple les liquidités du Trésor sous forme de dépôts à la Banque de France ou de pensions, les placements du fonds de réserve des retraites (FRR)... Elle est consolidée : on déduit les dettes détenues par certaines administrations publiques envers d'autres administrations publiques, notamment les dépôts des collectivités locales au Trésor public. Enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur faciale de la dette et non à la valeur de marché comme cela est fait dans les comptes nationaux.

Dimension économique : addition des productions brutes standards (PBS) des différentes productions d'une exploitation.

Diplôme national du brevet : diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle. Depuis la session 2013, il comporte deux séries : la série générale, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; la série professionnelle, accessible notamment aux élèves des classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisièmes prépa-pro) et aux candidats relevant de l'enseignement agricole.

Diplôme universitaire de technologie (DUT) : diplôme délivré après deux années d'études dans un institut universitaire de technologie (IUT) à l'université.

DIRD : voir **Dépense intérieure de recherche et de développement**.

Dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) : dispositif qui combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire les statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace donc le précédent système, composé de deux dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistique d'entreprise s'appuyant sur les déclarations fiscales (SUSE), en les unifiant. Le changement de dispositif génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport à ceux provenant du système précédent, pour trois raisons principales. Le questionnaire des enquêtes du dispositif Esane a été rénové, ce qui a pu induire certaines modifications du comportement de réponse des entreprises. La prise en compte conjointe des données d'enquête et des données administratives, et en particulier la confrontation des informations disponibles dans les deux sources sur la ventilation du chiffre d'affaires selon les activités principales, a nécessité la mise en place de méthodes d'estimations statistiques rénovées. Les données sont publiées selon la nomenclature d'activités révisée NAF rév.2, alors que les précédents résultats l'étaient en NAF rév.1.

Disque Blu-ray : format de disque numérique permettant de stocker et restituer des vidéogrammes en haute définition. Sa dénomination provient du type de rayon laser qu'il exploite, de couleur spectrale proche du bleu.

Divorce : rupture légale du mariage. Il existe plusieurs formes de divorce (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005) : par consentement mutuel (sur requête conjointe ou demande acceptée), par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal (après 2 ans de séparation) ou pour faute. Trois types de jugements entérinant la séparation d'un couple marié peuvent être prononcés :
– Un jugement de séparation de corps. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage, mais ne rompt pas le mariage. Il est révoquant sur simple accord des époux en cas de reprise de la vie commune ;
– Une conversion de séparation de corps. Elle transforme une séparation de corps en divorce et permet le remariage ;
– Un divorce sur demande directe accueillie. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage. Il est irrévocable et permet le remariage.

Doctorat : diplôme universitaire préparé en six semestres après le master. Ce troisième niveau est consacré à un travail de recherche. Le diplôme de doctorat est obtenu après soutenance d'une thèse.

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Durée collective hebdomadaire du travail : mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Mesurée par enquête auprès des entreprises, elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail.

Durée légale du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut-être demandé. La durée habituelle hebdomadaire du travail s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) : elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées y c. les

heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. La durée annuelle rémunérée des salariés cumule durée collective, heures supplémentaires rémunérées et congés payés.

DUT : voir **Diplôme universitaire de technologie**.

E

EBE : voir **Excédent brut d'exploitation**.

Éco-activités : ensemble des activités qui produisent des biens et services concourant à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et des espaces verts. Ce périmètre est plus large que celui des dépenses liées à l'environnement car il comprend également l'agriculture biologique (protection des sols), l'isolation des bâtiments (efficacité énergétique) et les énergies renouvelables.

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Effectifs de Recherche et Développement : ensemble des personnels (chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif) qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent temps plein recherche (ETP).

Effet de structure : lorsqu'une population est répartie en sous-populations, il peut arriver qu'une grandeur évolue dans un sens sur chaque sous-population et dans le sens contraire sur l'ensemble de la population. Ce paradoxe s'explique parce que les effectifs de certaines sous-populations augmentent alors que d'autres régressent : c'est l'effet de structure. Par exemple, le salaire de chaque profession peut stagner (ou augmenter faiblement) alors que le salaire moyen augmente fortement ; cela arrive si les professions très qualifiées, les mieux payées, sont de plus en plus nombreuses et, réciproquement, les emplois non qualifiés, les moins payés, de plus en plus rares. *A contrario*, la variation à structure constante se calcule comme une moyenne pondérée des variations des moyennes de chaque sous-population, les pondérations étant les masses de la grandeur pour chaque sous-population.

Effort de recherche de la nation : rapport entre les dépenses intérieures de R&D et le produit intérieur brut (PIB).

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Émission de titres : création de nouveaux titres financiers à destination du marché le plus souvent. Une entreprise peut ainsi augmenter son capital et donc proposer des actions sur le marché, mais elle peut aussi émettre des obligations et donc les proposer sur le marché des obligations. Quand l'État lance de nouveaux emprunts d'États, il devient aussi émetteur de titres.

Emploi au sens du BIT : les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion diffère de celle issue du recensement de la population qui concerne les personnes déclarant avoir un emploi. L'un des objectifs de l'enquête Emploi est précisément d'effectuer la mesure de l'emploi au sens du BIT, à partir de questions précises. Pour l'analyse conjoncturelle et la comptabilité nationale, la mesure de l'emploi est effectuée à l'aide des estimations d'emploi. Elles reposent sur l'exploitation de données administratives des personnes en emploi durant la dernière semaine du trimestre ou de l'année prise comme semaine de référence. Cette mesure vise à s'approcher le plus possible du concept BIT à partir de données administratives exhaustives sur l'emploi.

Emplois d'avenir : créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Les emplois d'avenir sont ouverts aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de moins de 30 ans :

- soit s'ils ne détiennent aucun diplôme ;
- soit s'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau V (BEP ou CAP) et ont recherché un emploi pendant 6 mois au minimum au cours des 12 derniers mois ;
- soit, à titre exceptionnel, s'ils ont au plus un niveau bac + 3 et ont recherché un emploi pendant 12 mois au minimum au cours des 18 derniers mois et résident dans une zone urbaine sensible (Zus), dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un département d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les emplois d'avenir sont prioritairement des emplois à temps complet et sont conclus pour une durée indéterminée ou déterminée de 1 à 3 ans. Ils sont assortis d'une aide directe de l'État s'élevant dans le cas général à 75 % du Smic brut pour les employeurs du secteur non-marchand et à 35 % pour les employeurs du secteur marchand. Pour les entreprises d'insertion (EI) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), le taux est de 47 % du Smic brut. Par ailleurs, les employeurs bénéficient également d'une exonération des cotisations patronales.

Emploi en équivalent-temps plein (EQTP) : nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

Emploi intérieur : personnes physiques travaillant sur le territoire français, sans y résider nécessairement, quel que soit leur statut (salarié, indépendant, aide familial,...).

Empreinte carbone : indicateur destiné à caractériser la pression exercée par une population en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger.

Emprisonnement correctionnel : la durée de l'emprisonnement correctionnel ne peut excéder dix ans (sauf cas de récidive). Il s'accompagne le cas échéant de peines complémentaires, tantôt facultatives tantôt obligatoires (interdiction de séjour, de certains droits civils, civiques et de famille, interdiction d'exercer une profession). Le tribunal correctionnel qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple ou assorti du placement du condamné sous le régime de mise à l'épreuve ; le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révocable, en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun.

Encours (ou provisions mathématiques) : montants des engagements des sociétés d'assurances à l'égard de l'ensemble des assurés. Ce sont les réserves constituées par l'assureur afin de garantir le paiement des prestations. Ces provisions sont calculées à l'aide de formules mathématiques qui prennent en compte les tables de mortalité et un taux d'intérêt technique.

Énergie finale : énergie livrée pour être consommée telle quelle (essence à la pompe, électricité au foyer ou à l'usine,...), ou encore utilisée à des fins non énergétiques, comme dans la fabrication de plastique à partir du pétrole.

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle ou transformée à des fins non énergétiques, par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur.

Énergie renouvelable : énergie produite à partir de sources non fossiles renouvelables. Cela comprend les énergies éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hydrothermique, marine et hydroélectrique, la biomasse, les gaz de décharge, les gaz des stations d'épuration d'eaux usées et le biogaz.

Énergie renouvelable thermique (ENRT) : agrégat statistique qui regroupe l'ensemble des énergies renouvelables non électriques. Sont donc exclues les sources d'électricité hydrauliques, éoliennes, photovoltaïques et géothermiques (haute température) qui, dans les bilans de l'énergie, sont comptabilisées à la rubrique électricité. Les ENRT comprennent le bois de chauffage, commercialisé ou non, les déchets urbains et industriels renouvelables, la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique, les résidus de bois et de récoltes, le biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur.

Enquête Cadre de vie et sécurité : enquête annuelle réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et le ministère de la Justice et des Libertés. Cette enquête est entièrement dédiée à la « victimation » : les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont pu subir récemment et leur opinion en matière de sécurité et de justice.

Enquête communautaire sur l'innovation (CIS) : l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey ou CIS) réalisée entre juin et décembre 2013, à la demande de l'Union européenne, par tous les pays membres porte sur la période 2010-2012 et couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM). Les unités interrogées et qui ont répondu pour elles-mêmes sont les unités légales, ce qui correspond à la définition « juridique » de l'entreprise et non à la définition « économique » de la loi de modernisation de l'économie (LME). C'est pourquoi les résultats qui en sont issus sont présentés en utilisant l'appellation « société » plutôt que celle d'entreprise. Les secteurs interrogés correspondent à l'industrie (sections B à E de la nomenclature NAF rév. 2), au commerce de gros (division G46), aux transports et entreposage, à l'information-communication, aux activités financières et d'assurance (sections H, J et K) et aux activités scientifiques et techniques (divisions M71, M72 et M73). Le champ de l'enquête a été limité en 2012 par rapport à l'enquête précédente (CIS 2010) et ne couvre pas cette année les secteurs de la construction (section F), des activités immobilières (division 68), de certaines activités spécialisées (divisions 69, 70, 74) et des activités de services

administratifs et de soutien (section N). En France, le questionnaire de l'enquête CIS 2012 a été envoyé par voie électronique ou postale à un échantillon d'environ 22 300 sociétés.

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer en France le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Enquête Logement : l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (43 000 logements répondants en 2006). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement que supportent les différents types de ménages. Le champ de l'enquête est constitué des logements ordinaires, à l'exclusion des logements collectifs tels que les foyers, internats ou casernes, et des habitations mobiles.

Enquête Loyers et charges : l'enquête Loyers et charges permet de mesurer l'évolution trimestrielle des loyers, qui est une composante de l'indice général des prix à la consommation (IPC). Elle permet également d'alimenter les comptes du logement. L'enquête est réalisée par l'Insee depuis 1958 sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) : pour les revenus perçus en 2012, elle s'appuie sur un échantillon représentatif de 55 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee pour lesquels sont rassemblées les déclarations fiscales et les prestations sociales versées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile.

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré dans les écoles publiques et privées sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Enseignants du supérieur : enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Enseignement privé : les écoles privées sont soit sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État) ou sous contrat d'association (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat.

Enseignement supérieur : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Entreprise : le décret de décembre 2008 pris en application de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite LME) définit une entreprise comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Chaque groupe est, jusqu'à présent, considéré comme une seule entreprise. Il s'agit d'une approximation. En effet, certains conglomérats diversifiés devraient en toute rigueur être considérés comme plusieurs entreprises. Identifier des entreprises au sein des groupes complexes est un long travail appelé profilage. Le profilage des groupes est actuellement en cours. Il accroîtra le nombre des grandes entreprises et à la marge celui des autres catégories.

Entreprise artisanale : dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'entreprise est inscrite à la Chambre de Métiers.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI) : entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises

intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Entreprise individuelle : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire SIRENE.

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Épargne de gestion : excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne des ménages : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

EPCI : voir **Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)**.

Équivalent-adulte : voir **Unité de consommation**.

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Équivalent-pétrole : voir **Tonne-équivalent pétrole (tep)**.

Équivalent-temps plein (EQTP) : voir **Emploi en équivalent-temps plein** et **Salaire en équivalent-temps plein**.

Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) : dispositif qui combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéficiaires que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire les statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace donc le précédent système, composé de deux dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistique d'entreprise s'appuyant sur les déclarations fiscales (SUSE), en les unifiant. Le changement de dispositif génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport à ceux provenant du système précédent, pour trois raisons principales. Le questionnaire des enquêtes du dispositif Esane a été rénové, ce qui a pu induire certaines modifications du comportement de réponse des entreprises. La prise en compte conjointe des données d'enquête et des données administratives, et en particulier la confrontation des informations disponibles dans les deux sources sur la ventilation du chiffre d'affaires selon les activités principales, a nécessité la mise en place de méthodes d'estimations statistiques rénovées. Les données sont publiées selon la nomenclature d'activités révisée NAF rév.2, alors que les précédents résultats l'étaient en NAF rév.1.

Espérance de scolarisation : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Espérance de vie à l'âge x : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Établissement de crédit : établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et habilité à exercer certaines activités bancaires et financières. Certains établissements bénéficient d'un agrément de plein exercice (les banques), d'autres disposent d'un agrément restreint (sociétés financières et institutions financières spécialisées).

Établissement de santé : site de production de soins, mais aussi éventuellement site porteur d'un budget. Il dépend d'une entité juridique au sens de la comptabilité nationale, possédant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance, une direction et maîtresse de sa décision. Une même entité juridique ne peut, en théorie, donner lieu à plusieurs établissements, qu'à la condition d'implantations géographiques ou de budgets différents.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) : établissement médico-social hébergeant des personnes âgées. Parmi les EHPA, on distingue :

- Les maisons de retraites, qui assurent une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre ou en logement, les repas et divers services spécifiques ;
- Les logements-foyers, groupes de logements ou de chambres autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif ;
- Les unités de soins de longue durée des hôpitaux (USLD), structures très médicalisées destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ayant signé une convention tripartite avec son conseil général et l'assurance maladie, par laquelle il s'engage sur les conditions de son fonctionnement sur le plan financier ainsi que sur la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui leur sont prodigués. Un EHPAD peut être issu d'une unité de soins de longue durée USLD, d'une maison de retraite et, plus rarement, d'un logement-foyer.

Établissement pénitentiaire : selon le régime de détention et les catégories de condamnation, il existe plusieurs types d'établissements pénitentiaires : les centres de détention, les centres pénitentiaires, les centres de semi-liberté, les maisons d'arrêts, les maisons centrales.

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

État matrimonial légal : situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

ETI : voir **Entreprise de taille intermédiaire**.

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Euro medium term note (EMTN) : valeur mobilière matérialisant un titre de créance émis sur le marché international.

Évolution en termes réels : évolution à prix courants divisée (on dit aussi déflatée) par un indice reflétant l'évolution des prix.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole. Une exploitation agricole doit répondre à plusieurs critères. Elle doit disposer d'une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en package collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Elle doit atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères, etc.). Enfin, sa gestion courante doit être indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent, ou non, être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

Extraction intérieure de matières : ensemble des matières solides, liquides ou gazeuses extraites du sol et du sous-sol du territoire et des eaux continentales et marines.

F

FAB (franco à bord) : mesure des exportations à partir de la France valorisées avec les coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Facture énergétique : différence entre la valeur des exportations et celle des importations de produits énergétiques (pétrole, gaz, électricité).

Fait constaté : crime ou délit, commis ou tenté, consigné dans une procédure qui sera transmise à l'autorité judiciaire. Une procédure peut faire état de plusieurs faits constatés par les forces de l'ordre. La qualification des faits peut être modifiée par l'autorité judiciaire. Sont exclus des statistiques de la criminalité constatée l'ensemble des contraventions ainsi que les délits relatifs à la circulation routière, les actes de Police administrative et les infractions relevées par d'autres administrations (douanes, services fiscaux et répression des fraudes, inspection du travail...).

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple formé d'un homme et d'une femme, marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. On compte 17,9 millions de familles en France en 2011. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les personnes célibataires n'ayant elles-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs deux parents, sans limite d'âge. Si tous les enfants du logement, mineurs ou non, sont ceux du couple, alors la famille est qualifiée de traditionnelle.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants.

Famille recomposée : famille comprenant un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Fédérations françaises handisport et du sport adapté : il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps. Elles sont toutes deux multisports. La Fédération française du sport adapté (FFSA) a reçu délégation du ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. La fédération française handisport a connu une importante évolution depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France. L'objectif principal de cette fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel et auditif).

Fiscalité locale : comprend la fiscalité directe (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) la taxe professionnelle jusqu'en 2009 et depuis 2010 les impôts économiques qui sont la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau, et la fiscalité indirecte (droits de mutation à titre onéreux, carte grise, ...).

Flux de matières : le suivi des flux de matières liés au fonctionnement de l'économie est important pour une gestion et une utilisation durables des ressources. Les comptes macroéconomiques de flux de matières recensent ainsi annuellement l'ensemble des flux apparents entrant dans l'économie (les matières extraites du territoire, les produits importés qu'ils soient bruts ou finis), stockés dans la « technosphère » sous forme d'infrastructures ou de biens durables, sortant de l'économie sous forme d'exportations ou rejetés dans les milieux naturels (émissions dans l'air, rejets dans l'eau, pollution des sols, déchets mis en décharge dans le sous-sol...). Dans ces comptes de flux de matières, le principe de conservation de la masse s'applique : des éléments d'équilibre sont donc conventionnellement introduits, ils couvrent d'une part ce qui rentre dans le système (l'économie) et, d'autre part, ce qui y est stocké ou qui en sort. Ces flux sont exprimés en tonnes,

quelle que soit la matière considérée et sa spécificité (dangerosité, matière brute ou produit fini...). Les flux d'air et d'eau ne sont pas inclus car ils sont d'un ordre de grandeur supérieur aux autres flux de matières. Les matières d'origine intérieure recyclées ne sont donc pas comptabilisées comme matières entrantes. Elle impactent néanmoins les flux entrants : plus le recyclage progresse, moins l'économie demande de matières premières en entrée.

Fonction publique : on distingue trois versants de la fonction publique. La fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Néanmoins, certaines missions de service public sont assurées, hors de ce périmètre, par des agents travaillant dans d'autres types d'organismes publics, par des organismes privés ou par des entreprises publiques ou privées. Ces personnes travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales et services déconcentrés), dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans les établissements publics à caractère administratif nationaux ou locaux, tels que CNRS, universités, hôpitaux publics, centres de gestion de la fonction publique territoriale, caisses des écoles... Il existe deux définitions de l'emploi public qui renvoient à chacune des approches, juridique ou économique, choisies pour le mesurer. L'approche au sens de l'Observatoire de l'emploi public repose sur des critères juridiques combinant statut de l'employeur et statut de l'agent. Ainsi relève de la fonction publique tout agent qui travaille dans un organisme à caractère administratif recrutant des agents de droit public. L'approche économique est celle de la comptabilité nationale qui comptabilise l'ensemble des personnels des services publics financés majoritairement par prélèvements obligatoires.

Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) : régime de retraite par rente pour les élus locaux conformément aux dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Fonds européen de stabilité financière (FESF) : fonds de stabilisation sous la forme d'un fonds commun de créance, approuvé par les États membres de l'Union européenne le 9 mai 2010. Communément appelé Fonds de secours européen.

Fonds propres : les fonds propres des sociétés financières et non financières sont mesurés par différence entre la valeur de leurs actifs et celle de leurs passifs autres qu'en actions.

Formation en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Formation initiale : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formation (niveaux) : voir **Niveau de formation**.

Formation professionnelle continue : obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. Elle se répartit en deux grands secteurs distincts. Les actions financées par les entreprises, qui ont l'obligation de consacrer 1,6 % de la masse salariale (entreprises de dix salariés et plus) ou 0,55 % (entreprises de moins de dix salariés) à la formation continue et les actions financées par les fonds publics, essentiellement consacrées aux demandeurs d'emploi et à la promotion sociale.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Fréquentation touristique : pour évaluer la fréquentation touristique, d'une région, d'un type d'hébergement ou d'un pays on retient deux unités de compte. Il s'agit des arrivées et des nuitées. Toutefois ce concept, couramment utilisé pour les statistiques internationales, lorsqu'il existe des contrôles aux frontières, est sensiblement différent de celui de touriste. Ainsi, deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. En revanche, pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée en France. Ainsi il est difficile d'agréger les arrivées locales, au sein d'un même pays, sans risque de doubles-comptes et ce risque augmente proportionnellement à la taille du pays. En revanche les nuitées présentent l'avantage de ne pas induire de doubles-comptes et constituent un indicateur statistiquement plus aisé à utiliser mais, en revanche, plus éloigné de la notion de touriste. En effet les durées de séjours sont très variables selon l'origine des touristes ou leurs motivations.

Fret : marchandises transportées par un véhicule.

G

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre (GES), dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalent CO₂.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Grande école : établissement d'enseignement supérieur qui assure des formations de haut niveau. La tutelle d'une grande école est assurée par un ministère qui n'est pas obligatoirement l'Éducation nationale (exemple : l'École polytechnique sous la tutelle du ministère de la Défense).

Grand magasin : établissement de vente au détail qui réalise moins du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Grandes entreprises (GE) : entreprises ayant au moins 5 000 salariés. Une entreprise qui a moins de 5000 salariés mais plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une grande entreprise. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Grenelle Environnement : souvent appelé Grenelle de l'environnement, le Grenelle Environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en septembre et octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Ces décisions visent en particulier à restaurer la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue et de schémas régionaux de cohérence écologique, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficacité énergétique. Les engagements pris dans le cadre du Grenelle Environnement ont été formalisés en 2009 par la loi Grenelle 1, puis complétés en 2010 par la loi Grenelle 2.

Grille AGGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources) : grille permettant d'évaluer le degré de dépendance d'une personne âgée. Ce degré est évalué sur la base de dix critères, mesurant l'autonomie physique et psychique. En fonction de leur degré de difficulté pour réaliser ces actions, les personnes sont classées en six groupes, dits « isoressources » (GIR), de la dépendance la plus légère, le GIR 6, à la plus élevée, le GIR 1. Ces six groupes sont censés regrouper des personnes qui peuvent avoir des profils d'incapacités différents, mais ont besoin d'une même quantité d'heures de soins. Cette grille d'évaluation est utilisée par les conseils généraux comme outil d'éligibilité pour l'octroi de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur en 2002.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : groupe d'experts piloté par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), chargé d'organiser une synthèse des travaux scientifiques sur le changement climatique (IPCC en anglais pour Intergovernmental Panel on Climate Change).

Groupement de communes à fiscalité propre : EPCI ayant la possibilité de lever l'impôt (impôts sur les ménages ou sur les entreprises). Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des métropoles et des syndicats d'agglomération nouvelle.

Groupes iso-ressource (GIR) : indicateur du degré de dépendance, allant de 1 (très dépendant) à 6 (autonome). Le GIR peut être évalué par des professionnels. Le classement s'opère en fonction du besoin en aide professionnelle (ou du « besoin de soins ») :

- GIR 1 : personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants ;
- GIR 2 : personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou personnes dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices ;
- GIR 3 : personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle ;
- GIR 4 : personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement ;
- GIR 5 et GIR 6 : personnes très peu ou pas dépendantes (ces deux derniers groupes ne donnent pas droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie).

H

Halo du chômage : voir **Chômage au sens du BIT**.

Haut débit ou large bande : caractérise une liaison permettant de transmettre de grandes quantités de données. Toute connexion dont le débit est de 128 kilo-octets au minimum est considérée comme du haut-débit.

Hébergement touristique : installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

Hypermarché : établissement de vente au détail en libre-service qui réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Hospitalisation à temps complet : unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine).

Hospitalisation à temps partiel : accueil de jour ou de nuit plus les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie avec l'hospitalisation à domicile (HAD) des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Hôtellerie homologuée : les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 5 étoiles. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel. Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit comporter au moins 5 chambres.

Hôtellerie de plein air (camping) : les campings-caravanings sont homologués par arrêté préfectoral. Ils sont classés de 1 à 4 étoiles, mention « loisir » ou « tourisme », dès lors qu'ils comportent un emplacement loué au passage. Les conditions requises portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées. Un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

I

IDE : voir **Investissement direct étranger**.

Immatriculation : mouvement de mutation d'un véhicule avec émission d'une nouvelle carte grise. Ces mouvements incluent les immatriculations de véhicules neufs (c'est-à-dire dont le propriétaire est le premier depuis la mise en circulation du véhicule), ainsi que les immatriculations de véhicules d'occasion (nouveau propriétaire depuis la 1^{ère} mise en circulation). Les immatriculations ne comprennent pas les mouvements de rectification des informations sur les véhicules avec ou sans émission de carte grise. À compter d'avril 2009, les véhicules bénéficient d'une immatriculation à vie. Cela n'affecte pas la définition statistique de l'immatriculation d'occasion ; les immatriculations concernent les véhicules neufs ou les ventes de véhicules d'occasion bien que ces derniers ne changent pas de numéro. Ces mouvements sont relatifs à la série dite normale, c'est-à-dire hors transit temporaire, immatriculation temporaire, militaire, corps diplomatique.

Immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

Importations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent, ou non, être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

Impôt : prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité par une administration (État, collectivités territoriales, etc.) sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts pour être affecté aux services d'utilité générale.

Impôts en capital : impôts recouvrant principalement les droits de succession et de donation.

Impôts sur la production et les importations : versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

Impôts sur les produits : impôts constitués essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des droits de mutation à titre onéreux et des droits sur les alcools et les tabacs.

Impôts sur les revenus : pour les ménages, ces impôts désignent essentiellement l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indication géographique protégée (IGP) : régie par le règlement européen, l'indication géographique protégée (IGP) distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

Indice (ou coefficient) de Gini : partant de la distribution d'une variable numérique prenant des valeurs positives ou nulles (les salaires, les revenus, les niveaux de vie), l'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités au sein de cette distribution (de salaires, de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice de référence des loyers (IRL) : indice trimestriel créé par la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat. Il correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998. L'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation est arrondie à deux décimales. L'indice de référence des loyers est entré en vigueur le 10 février 2008 (article 9 de la loi 2008-111 pour le pouvoir d'achat) et remplace à compter de cette date l'indice de référence des loyers – loi 2005 (créé par la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005).

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer (COM). Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national sont en effet sensiblement différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte, alors que dans l'IPC français, les prix mesurés sont les prix bruts.

Indices boursiers : fondés sur la moyenne de cours d'échantillons de valeurs mobilières retenues en fonction de leur représentativité, les indices boursiers fournissent une tendance générale de l'évolution des marchés et facilitent la comparaison entre les différentes places boursières. Chaque place boursière est dotée de plusieurs indices boursiers. Le CAC 40 est le principal indice boursier sur la place de Paris. Il est déterminé à partir des cours de 40 actions cotées en continu sur le Premier Marché. Ces valeurs, représentatives des

différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. La place de Paris dispose d'autres indices boursiers comme, par exemple, les indices SBF 120 et SBF 250 qui portent respectivement sur des échantillons de 120 et 250 entreprises cotées sur le marché réglementé. Les principaux indices boursiers à l'étranger sont le Dow Jones, indice le plus ancien et le plus suivi de la bourse de New York qui repose sur 30 valeurs industrielles parmi les plus importantes, le SP 500 calculé par *Standard and Poors* sur la base de 500 valeurs les plus importantes des trois marchés de New York (NYSE, Nasdaq et AMEX), le Nasdaq Composite qui mesure toutes les valeurs américaines et étrangères cotées au Nasdaq de New York, l'indice japonais NIKKEI 225 établi d'après les cours de clôture des 225 valeurs cotées à Tokyo, le FTST 100 (ou FOOTSE) de la bourse de Londres créé en 1984 et qui comprend 100 sociétés et le DAX 30 des 30 actions les plus importantes de la bourse de Francfort. Par ailleurs, plusieurs indices européens ont été créés lors du passage à l'euro des bourses de la zone euro. Le plus utilisé est l'Euro Stoxx 50 : il regroupe 50 valeurs parmi les plus significatives cotées sur différentes places boursières de la zone euro.

Industries agricoles et alimentaires (IAA) : correspondent au code CA de la nomenclature d'activités française (NAF Rév. 2) : industrie des viandes ; industrie du lait ; industrie des boissons ; travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ; industries alimentaires diverses ; industrie du tabac. À partir de 2008, ces industries sont regroupées dans le poste C1 du niveau A17 de la nomenclature agrégée (NA) : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

Industrie automobile : elle concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles (à l'exception des parties de moteurs).

Industrie manufacturière : regroupe toutes les industries de transformation de biens. À ce titre, elle représente la majeure partie des industries : n'en sont exclues que les industries extractives, la production et la distribution de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la dépollution.

Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Pour évaluer le taux d'inflation, on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Inflation sous-jacente : cet indice de prix désaisonnalisé permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix à la consommation. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il est fondé sur une sous-partie du champ de la consommation, excluant les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.

Infraction : action ou comportement interdit par la loi pénale et passible de ce fait de sanctions prévues par la loi : amende, peine d'emprisonnement, peines complémentaires, etc. On distingue trois catégories d'infraction, selon leur gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes. C'est le Parquet qui, en qualifiant juridiquement les faits, détermine en premier lieu la nature et la catégorie de l'infraction et la juridiction compétente. Celle-ci peut ensuite procéder à une requalification des mêmes faits, y compris en changeant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovation. L'innovation de produit est la création ou l'amélioration d'un produit (bien ou prestation de service). L'innovation de procédé est la mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services. Il existe aussi l'innovation d'organisation (les cercles de qualité en sont un exemple) et celle de marketing (par exemple la mise en franchise ou la promotion sur internet).

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés. L'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation ou en marketing. Voir aussi : **activités d'innovation technologique.**

Inserm : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) est le seul organisme public français entièrement dédié à la recherche biologique, médicale et sur la santé des populations. Ses chercheurs ont pour vocation l'étude de toutes les maladies humaines des plus fréquentes aux plus rares.

Institut universitaire de technologie (IUT) : les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT et aux licences professionnelles.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intérim : l'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié). Les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le Web, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Internet mobile : accès à internet « sans fil » via des moyens de communications comme un téléphone portable, un ordinateur de poche, un ordinateur portable ou une tablette grâce à une clé 3G ou un relais *wifi*.

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

J

Jeu d'argent et de hasard : jeu payant avec une espérance de gains où le hasard prédomine sur l'habileté et les combinaisons de l'intelligence pour l'obtention du gain. On distingue le jeu de hasard pur (machines à sous, la roulette, loterie, tombola, jeux de grattage) du jeu de hasard raisonné, déterminé en fonction d'événements passés et de probabilités (paris hippiques, paris sportifs, les jeux de cercle comme les jeux de cartes).

Jeu problématique : la pratique d'un jeu est qualifiée de problématique lorsqu'elle engendre des conséquences sanitaires ou sociales dommageables pour soi ou pour autrui.

Juridiction : désigne un tribunal ou une cour. Les juridictions de l'ordre administratif sont en principe compétentes pour juger les litiges nés à l'occasion d'une activité administrative. Les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de régler les litiges entre particuliers (juridictions civiles) et de juger les personnes poursuivies pour infraction à la loi pénale (juridictions pénales). Chaque ordre de juridiction comprend une juridiction de droit commun et des juridictions d'exception (ou d'attribution pour l'ordre administratif). La juridiction de droit commun est compétente pour juger tout litige qu'aucun texte n'attribue à une autre juridiction tandis que la juridiction d'exception ou d'attribution n'est compétente que dans certaines matières, en vertu d'un texte. Ainsi, s'agissant de l'ordre judiciaire, en matière civile, la juridiction de droit commun est le tribunal de grande instance et le Conseil de Prud'homme, par exemple, appartient à la catégorie des juridictions d'exception. Pour ce qui est de l'ordre administratif, la juridiction de droit commun est le tribunal administratif et le Conseil d'État, par exemple, est une juridiction d'attribution. Les juridictions pénales de l'ordre judiciaire sont compétentes selon les infractions :

- les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le juge de proximité ;
- les contraventions de 5ème classe le sont par le tribunal de police ;
- les délits, par le tribunal correctionnel ;
- les crimes, par la cour d'assises.

L

Licence : diplôme universitaire préparé en six semestres. Le cursus LMD correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur. Les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération. Le nombre de licences sportives délivrées ainsi que le nombre de clubs affiliés est connu grâce à un recensement dénommé « recensement des licences et des clubs auprès des fédérations sportives agréées ». Ces données recensent les seules licences (un licencié pouvant en détenir plusieurs). Toute autre forme d'adhésion à une fédération sportive est considérée comme un « autre titre de participation » (ATP). Les ATP, qui ne sont pas des licences, englobent notamment l'ensemble des titres qui ne sont pas des titres à l'année.

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

Logement ordinaire : logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...). Les habitations mobiles ne sont pas non plus incluses.

Logement vacant : c'est un logement inoccupé. Il peut s'agir d'un logement proposé à la vente ou à la location, d'un logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, d'un logement en attente de règlement de succession, d'un logement conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou encore d'un logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : loi du 10 août 2007. Elle a prévu le transfert aux universités de la totalité de leur masse salariale et de leurs emplois. Ces dispositions concernent l'ensemble des universités depuis 2013. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

Loyer : somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend ni les charges locatives, ni les charges en énergie, qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

M

Marque : au sens de la propriété industrielle, la marque est un « signe » permettant de distinguer précisément les produits ou prestations de services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Le signe peut être un mot, un nom, un slogan, un logo, un dessin, etc. ou la combinaison de ces différents éléments. En déposant sa marque à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), le déposant obtient un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Il est ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et peut se défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi sa marque.

Master : diplôme universitaire préparé en quatre semestres après la licence. Deux filières sont possibles : le master recherche, qui permet de suivre ensuite un doctorat, et le master professionnel, qui prépare à un métier précis et permet une entrée immédiate sur le marché du travail.

Médecin mixte : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

Médiane : valeur qui partage une distribution de données statistiques, rangée en ordre croissant ou décroissant, en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés.

Médicament générique : voir médicament princeps.

Médicament princeps (ou médicament d'origine) : médicament mis au point par un laboratoire pharmaceutique qui en garde l'exclusivité jusqu'à expiration du brevet (environ 10 ans d'exploitation). À l'expiration du brevet, une copie du produit original peut ensuite être développée et commercialisée par d'autres laboratoires : c'est le médicament générique.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Dans les enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, depuis 2005, sont considérées comme formant un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement et la participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun. Le fait d'avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part. Depuis 2005, dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, un logement peut donc comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

Ménage complexe : ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne isolée, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Ménage locataire : ménage dont la personne de référence est locataire en titre d'un logement loué vide, locataire d'un meublé ou sous locataire.

Mesures de retrait d'activité : recouvrent l'Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, la Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés et la Dispense de recherche d'emploi.

Microentreprises (MIC) : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la micro-entreprise et ne s'apparente pas non plus au statut d'auto-entrepreneur. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Milieu fermé : ensemble des établissements pénitentiaires.

Milieu ouvert : en opposition au milieu fermé, le milieu ouvert regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté). Désigne également l'ensemble des mesures prises par le juge des enfants à l'égard d'un mineur et qui s'exercent dans sa famille, par opposition aux mesures de placement.

Minima sociaux : prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs, dont un spécifique aux départements d'outre-mer (Dom). Le RSA, qui vise à lutter contre les exclusions, est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple, les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés – AAH), les personnes âgées (minimum vieillesse). Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 309 depuis le 1^{er} janvier 2013. Le minimum de rémunération mensuelle joué, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Minimum vieillesse : Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'incapacité au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location, moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire. Le métayage est devenu si marginal depuis quinze ans qu'il a été regroupé, dans cet ouvrage, avec la catégorie « fermage ».

Mortalité prématurée : ensemble des décès survenus avant l'âge de 65 ans.

MtoM (Machine to Machine) : communications consistant en la mise en relation de machines ou d'objets intelligents, ou entre un objet intelligent et une personne, avec un système d'information via des réseaux de communications mobiles généralement sans intervention humaine.

Musée national : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

N

Naissance : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, *ie est* lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Nationalité : lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques. La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sol) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation : le fait de naturaliser français un étranger consiste à lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Niveau de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (6^e, 5^e, 4^e) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis correspond à l'année terminale du premier cycle (troisième) et aux années intermédiaires du second cycle professionnel court (CAP et BEP). Le niveau V correspond aux années terminales du second cycle court (CAP/BEP) ainsi qu'aux années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le niveau IV correspond aux années terminales des seconds cycles longs et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus trois ans ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), appelées aussi « équivalent-adulte », qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Nomenclature agrégée (NA) : avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE. La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes.

Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse. Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, qui constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées :

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nomenclature d'activités française (NAF) : la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

Nouveaux États membres (NEM) : zone géographique composée des 13 États ayant rejoint l'Union européenne depuis 2004. Les NEM sont la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, Chypre, la Slovénie, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie.

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées.

O

Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) : montant prévisionnel établi chaque année pour les dépenses de l'assurance maladie. Il constitue un outil efficace de maîtrise des dépenses de santé. Créé par une ordonnance de 1996, l'Ondam englobe les soins de ville, d'hospitalisation dispensés dans les établissements privés ou publics et les établissements médico-sociaux. Il est voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).

Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % (ou 2 % à Mayotte) de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Odac : voir **Organismes divers d'administration centrale.**

Omnipraticien : médecin généraliste. La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge, ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent.

Ondam : voir **Objectif national des dépenses d'assurance maladie.**

Organisation des Nations unies (ONU) : l'Organisation des Nations unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme. De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 192 États membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités. L'activité des Nations unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur. L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits

de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore. Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) : créée en 1960 (Conférence de Bagdad), l'organisation siège à Vienne et regroupe douze pays (Algérie, Angola, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela). Elle se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

Organisme d'assurance maladie complémentaire : mutuelles, sociétés d'assurances et institutions de prévoyance.

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) : intermédiaire financier qui donne à ses souscripteurs la possibilité de diversifier leurs investissements en particulier sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement. L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquies certains actifs financiers. On distingue traditionnellement deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : d'une part, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui sont des sociétés avec conseil d'administration et, d'autre part, les fonds communs de placement (FCP) ainsi que leurs déclinaisons (fonds commun de placement en entreprises, etc.) qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont créés à l'instigation d'une société de gestion et d'une banque dépositaire.

Organismes divers d'administration centrale (Odac) : organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État, ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore le Fonds national d'aide au logement (FNAL), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des Odac. Le plus souvent, les Odac sont des opérateurs de l'État.

Orientation technico-économique : classement des exploitations selon leur spécialisation, en fonction la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard.

OPCVM : voir **Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.**

P

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants en adressant une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Parc locatif social : les logements du parc locatif social (au sens du ministère en charge du logement) sont les logements appartenant à des organismes de HLM (habitation à loyer modéré), qu'ils soient ou non soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer, ainsi que les logements des autres bailleurs de logements sociaux non HLM (sociétés immobilières d'économie mixte, État, collectivités locales et établissements publics) et non soumis à la loi de 1948. Les logements-foyers, les résidences pour personnes âgées ou handicapées ne font pas partie des logements du secteur social.

Parc national : territoire classé en Conseil d'État, sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. La nouvelle loi d'avril 2006 introduit les notions de « cœur » et d'« aire d'adhésion », nouvelles appellations respectivement pour la zone centrale et la zone périphérique. Cette loi prévoit pour chaque parc la mise en place d'une charte, plan de préservation et d'aménagement conçu comme un projet de territoire (description des mesures de protection stricte dans le cœur et des aménagements autorisés dans l'aire d'adhésion).

Parc naturel régional : territoire classé en Conseil d'État pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé parc naturel régional un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Un parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique. Ainsi, depuis 1850, un certain nombre de lois ont fait en sorte d'avancer vers la parité hommes-femmes, par exemple :

- les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire (1907) ;
- les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité (1944) ;
- le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes (1946) ;
- le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour les travaux de valeur égale est retenu (1972) ;

Plus récemment, les lois du 6 juin 2000, du 10 juillet 2000, du 11 avril 2003, du 31 janvier 2007 et du 28 février 2008 tendent à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies, ou bien d'une même monnaie dans différents pays (cas de l'euro). Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Patrimoine : différence entre la valeur des actifs (financiers et non financiers) et celle des passifs (par nature financiers). Les comptes de patrimoine de la comptabilité nationale recensent les actifs et passifs économiques, c'est-à-dire ceux sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés et qui peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ils peuvent être financiers ou non financiers ; ces derniers peuvent être le résultat de processus de production ou avoir une origine naturelle.

Patrimoine national : se comprend comme le patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. Il ne comprend pas les monuments historiques, par exemple.

Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %) conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Pavillon : le pavillon d'un véhicule est généralement défini par son pays d'immatriculation. Le terme de pavillon recouvre par extension l'ensemble des véhicules de transport d'un pays donné. Dans le cas du transport routier, le pavillon permet de distinguer des catégories spécifiques de transport : le transport bilatéral au sein du transport d'échange (pays d'origine et de destination différents) qui peut être réalisé soit par un véhicule immatriculé dans l'un de ces deux pays, soit par un transporteur de pavillon tiers (immatriculé dans un pays autre que celui d'origine ou de destination) ; et enfin le cabotage où l'origine et la destination sont réalisées dans un même pays mais où le pavillon du transporteur est celui d'un pays tiers.

Pays de la Mer du Nord : les pays de la mer du nord producteurs de pétrole ou de gaz sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Pays du Proche et Moyen-Orient : Territoire palestinien occupé, Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats arabes Unis, Oman et Yémen.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière), elle est peu développée en France. La navigation à la pêche est subdivisée en quatre types de pêches :

- Petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 h.
- Pêche côtière : absence du port supérieure comprise entre 24 et 96 h.
- Pêche au large : absence supérieure à 96 h, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche.
- Grande pêche ; elle comprend les navires de plus de 1 000 tonneaux de jauge brute (tjb), les navires de plus de 150 tonneaux s'absentant habituellement plus de 20 jours de son port d'exploitation ou de ravitaillement et les navires de plus de 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.

Peine alternative : permet au juge de remplacer une peine d'emprisonnement ou d'amende par une autre peine, par exemple un placement sous bracelet électronique, des travaux d'intérêt général ou un suivi socio-judiciaire.

Pension de retraite : somme versée à un assuré en contrepartie de ses cotisations après l'arrêt, au moins partiel, de son activité professionnelle. Par souci de simplification, le mot retraite remplace souvent celui de pension de retraite. La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors d'avantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la " bonification pour trois enfants ou plus ". Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

Permis de construire : formulaire établi lors d'une opération de construction de logements ou de locaux non résidentiels. Un unique permis de construire peut s'appliquer à un seul logement (ou à un local non résidentiel) ou à plusieurs selon le type de la construction.

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par procès verbal et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre une ou plusieurs infractions qui entrent dans le champ de la statistique de la criminalité, c'est-à-dire un délit ou un crime.

Petites et moyennes entreprises (PME) : cette catégorie est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène de carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume... La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Plan d'épargne entreprise (PEE) : permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) : ce dispositif d'épargne salariale, qui peut être mis en place par accord collectif dans chaque entreprise qui le souhaite, permet à tous les salariés de l'entreprise de se constituer un complément de retraite. L'entreprise abonde généralement les versements des salariés.

Plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE) : régime de retraite supplémentaire, où l'entreprise et les salariés cotisent selon la répartition prévue dans l'accord d'entreprise et qui offre en plus la possibilité aux salariés d'effectuer librement des versements individuels

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à tous. Il permet de constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant des versements tout au long de la période d'activité. L'épargne est reversée à partir de la date du départ en retraite sous forme de rente ou depuis 2011 en capital, pour 20 % au maximum du capital accumulé.

PME : voir **Petites et moyennes entreprises**.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée au sens du BIT : comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes

pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Population handicapée : le handicap peut être reconnu par différents organismes et donner droit à des pensions versées sous forme de rente ou de capital, des allocations ou des cartes prioritaires. La reconnaissance peut également se décliner sous la forme d'une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé et adapté. Parmi les différentes reconnaissances du handicap d'une personne, certaines ouvrent en outre droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Dans l'enquête Handicap et santé ménages (HSM) de 2008, les différentes catégories de reconnaissance font l'objet d'un grand nombre de questions permettant de repérer de façon précise si la personne est concernée par l'une ou plusieurs d'entre elles. Selon cette enquête, 2,5 millions de personnes déclarent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap appartenant à la liste des reconnaissances du handicap et donnant droit au bénéfice de l'OETH. Cette estimation est nettement supérieure à celle issue de la dernière enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, qui appréciait cette population à 1,8 million de personnes. L'écart entre les deux enquêtes peut s'expliquer par deux principaux facteurs. Le champ de l'enquête de 2007 était tout d'abord plus étroit : seules les personnes ayant déclaré une maladie ou un accident du travail au cours des douze derniers mois étaient interrogées sur l'obtention d'une reconnaissance du handicap, alors que ces questions sont posées quel que soit l'état de santé dans l'enquête HSM de 2008. La reconnaissance du handicap était par ailleurs approchée de façon moins précise dans l'enquête de 2007 où une même question recouvrait des types très variés de reconnaissances (allocations, cartes, orientations professionnelles, etc.) sans précision et distinction de l'organisme qui les attribue. Or les enquêtés ne connaissent pas toujours avec précision le type de reconnaissances dont ils disposent. Dans l'enquête HSM, les questions sont distinctes selon la nature de la reconnaissance et l'organisme qui la délivre. Enfin, des questions sur les démarches nécessaires pour obtenir les reconnaissances sont également posées (par exemple, l'enquête comporte des questions sur le dépôt des dossiers de demande à la maison départementale des personnes handicapées). Cette multiplicité de questions très précises permet sans doute de collecter une information plus fiable.

Population légale : le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Population mondiale (estimations et projections) : estimations de population effectuées par les Nations unies, fondées sur les recensements et enquêtes nationales récentes. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections des Nations unies sont fondées sur des hypothèses raisonnables quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration. À court terme, c'est-à-dire à 20 ou 30 ans, les projections démographiques relatives à la population mondiale sont relativement sûres. La plupart des hommes qui vivront alors sont en effet déjà nés, on connaît leur nombre et on peut estimer sans trop d'erreur ceux qui seront encore en vie. Concernant les nouveau-nés, leur nombre peut également être estimé car les femmes qui mettront au monde des enfants dans les 20 prochaines années sont déjà nées, on connaît leur effectif et on peut faire une hypothèse sur leur fécondité.

Population municipale : le concept de population municipale est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique. La population municipale se distingue du concept de « populations légales ».

Pouvoir calorifique : quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de la chaleur lors de la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) n'inclut pas la chaleur de condensation de l'eau supposée restée à l'état de vapeur à l'issue de la combustion.

En pratique, le rapport PCS/PCI est de l'ordre de 90 % pour le gaz naturel, de 91 % pour le gaz de pétrole liquéfié, de 92-93 % pour les autres produits pétroliers et de 95 % à 98 % pour les combustibles solides.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG) : rapport entre l'énergie renvoyée vers le sol en 100 ans par kg de gaz et celle que renverrait 1 kg de CO₂. Ce rapport dépend de la concentration et des durées de vie des gaz. Par exemple, 1 kg de CH₄ et 21 kg de CO₂ auront réchauffé de la même manière l'atmosphère au cours du siècle qui suit leur émission. Le PRG est donc de 21 pour le CH₄, de 310 pour le N₂O, variables de 140 à 11 700 selon les molécules considérées pour le HFC, variables de 6 500 à 9 200 selon les molécules considérées pour le PFC et 23 900 pour le SF₆.

PREFON : créé en 1967, ce contrat permet aux fonctionnaires de compléter leurs revenus au moment de leur retraite.

Prélèvements d'eau par usage : les volumes sont estimés à partir des déclarations des usagers auprès des Agences de l'eau pour tous les usages sauf l'irrigation. Pour l'irrigation, les volumes « forfaitaires » des Agences de l'eau ont été réévalués entre 2000 et 2004 à partir du recensement agricole de 2000 et de la partie des volumes connue par des relevés de compteurs. Au-delà de 2004, la part forfaitaire diminuant, le redressement n'est plus nécessaire.

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

Première contrepartie : principe préconisé par le FMI pour établir les statistiques relatives aux investissements directs étrangers, selon lequel la ventilation géographique de ces investissements est effectuée en fonction du pays de provenance ou de destination immédiate des flux.

Presse écrite : ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite. Cela englobe notamment les journaux quotidiens, les publications périodiques et les organismes professionnels liés à la diffusion de l'information. Cette expression différencie la presse par rapport aux autres médias tels que la radio et la télévision.

Prestation de compensation du handicap (PCH) : mise en place en 2006, elle est versée par les conseils généraux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animalières. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Prestations sociales (ou transferts sociaux) : transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée. Les prestations sociales sont ventilées en six risques : vieillesse-survie (pensions de retraite et de réversion, etc.), santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles), maternité-famille (prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants, etc.), emploi (indemnisation du chômage, prestations d'insertion ou de réinsertion professionnelle, etc.), logement (aides au logement) ainsi que pauvreté-exclusion sociale (revenu de solidarité active – RSA, etc.).

Prévalence : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale, le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population (que le diagnostic ait été porté anciennement ou récemment). La prévalence est une proportion qui s'exprime généralement en pourcentage.

Principe directionnel étendu : l'application de la règle du « principe directionnel étendu » consiste à classer les prêts entre sociétés sœurs (*id est* sans lien direct en capital social entre elles ou avec une participation de l'une au capital de l'autre inférieure à 10 %) en investissements directs français à l'étranger ou en investissements directs étrangers en France en fonction du lieu de résidence de la tête de groupe, alors que dans les statistiques traditionnelles, les prêts et les emprunts entre sociétés sœurs d'un même groupe international sont enregistrés, à l'instar des autres flux financiers de balance des paiements, comme des créances et des engagements vis-à-vis des non-résidents. Cette méthode ne change pas le solde net des IDE mais fait diminuer significativement tant les IDE sortants que les IDE entrants. Les données de source française sont présentées selon cette méthode, celles d'Eurostat selon la méthode traditionnelle.

Privatisation : voir **Nationalisation**.

Prix courants et prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Prix des logements : prix à la réservation hors frais de notaire et frais divers. Les prix de vente sont mesurés en milliers d'euros pour une maison et en euros/m² pour un appartement.

Production au prix de base : production valorisée au prix auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production brute standard (PBS) : indicateur permettant de déterminer la dimension économique d'une exploitation. Les coefficients de production brute standard (PBS) utilisés par la statistique agricole ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils constituent des ordres de grandeur définissant un potentiel de production des exploitations agricoles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation traduit l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. On peut donc ramener les PBS en équivalent hectares de blé par exemple.

Production des pêches maritimes : les captures sont les quantités de poissons, crustacés, mollusques et algues pêchées par les navires et conservées à bord. Elles sont exprimées en poids vif. Certains navires stockent leurs captures en l'état, d'autres transforment à bord les produits pêchés (éviscération ou congélation par exemple). Lorsqu'ils reviennent au port, les navires débarquent leur cargaison. Les quantités mises à terre sont appelées débarquements. Les débarquements sont exprimés en poids présenté ou en équivalent poids vif. La plus grande partie des débarquements est vendue (soit à la criée, soit de gré à gré à des mareyeurs, des restaurateurs, des transformateurs,...). Ces ventes sont exprimées en poids présenté, en équivalent poids vif ou en euros. Une partie des débarquements peut être retirée du marché (pour être détruite ou transformée en farine, par exemple), notamment en cas de chute des prix : ce sont les retraits.

Production halieutique : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

Production marchande : comprend principalement les produits vendus à des prix « économiquement significatifs ». Elle est évaluée au prix de base. Ce prix correspond au montant que le producteur reçoit de l'acheteur diminué, le cas échéant, des impôts sur les produits (TVA, droits sur les alcools et les tabacs, taxe intérieure sur les produits pétroliers, etc.) et augmenté des subventions sur les produits (principalement sur les transports et les produits agricoles). Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément par le producteur, mais il inclut les frais de transport non isolés.

Production non marchande : désigne une production livrée gratuitement ou à des prix sans signification économique. Elle est évaluée aux coûts de production, c'est à dire comme la somme des consommations intermédiaires, de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et des autres impôts sur la production.

Productivité apparente du travail : rapport entre la richesse créée et le facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) et seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte. Elle ne tient compte que du facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (capital et travail) et de la façon dont ils sont combinés. Plusieurs mesures sont possibles :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Produit dématérialisé : produit immatériel auquel il est possible d'accéder par téléchargement ou *streaming*.

Produit intérieur brut (PIB) : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des

comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

Profilage : analyse des groupes afin d'identifier en leur sein, par delà leur organisation juridique en unités légales, des entreprises pertinentes au sens économique.

Projections de population : une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants. Les comportements individuels ainsi que certaines actions de politiques publiques voire même des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent sensiblement influencer ces évolutions tendancielle. Les projections ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en termes d'aménagements collectifs mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

Projections de population active : visent à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre (nombre d'actifs), au sens du BIT, disponibles pour contribuer à la production. Ces projections sont réalisées selon divers scénarios d'évolution de la démographie et des comportements d'activité. Sur une période relativement longue, on dispose ainsi des effectifs d'actifs, par sexe et tranche d'âge quinquennale ainsi que leurs taux d'activité moyens sur l'année.

Proportion de bacheliers dans une génération : proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à l'ensemble de la population de cet âge.

Propriétaires accédants : propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires non accédants sont eux déchargés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Propriété industrielle : elle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. Les droits de propriété industrielle s'acquière en principe par un dépôt (dépôt d'un brevet, d'un dessin ou modèle ou d'une marque). Les droits de propriété industrielle donnent un monopole d'exploitation (sanctionné par l'action en contrefaçon) et constituent à la fois une « arme » défensive et offensive pour les entreprises détentrices de ces droits.

Protection sociale : recouvre, selon les concepts retenus au niveau européen de comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Elle implique le versement de prestations aux individus ou aux ménages confrontés à la réalisation de ces risques. Ces mécanismes compensent tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation de charges, sans qu'il n'y ait contrepartie simultanée et équivalente des bénéficiaires. Ce dernier terme implique en particulier que le bénéficiaire n'est pas soumis, contrairement au cas des assurances classiques, au versement de primes ou de cotisations établies en fonction des risques spécifiques qu'il présente (âge, morbidité antérieure, antécédents familiaux...). Conformément à cette définition, la protection sociale recouvre non seulement les régimes obligatoires tels que le régime général de la Sécurité sociale, les institutions chargées de l'indemnisation du chômage ou les régimes de retraite complémentaires, mais aussi les assurances collectives telles que les contrats gérés par les institutions de retraite supplémentaire ou de prévoyance, alors que les assurances individuelles en sont exclues. Les prestations versées par les mutuelles régies par le Code de la mutualité, à adhésion individuelle, entrent également dans le champ de la protection sociale.

Protocole de Kyoto : afin de lutter contre le changement climatique, deux accords majeurs ont été adoptés au niveau international. Il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio, et le protocole de Kyoto, adopté en 1997. La CCNUCC, lors du Sommet de la Terre à Rio, prévoyait une conférence des parties chaque année. Elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation dangereuse du système climatique pour l'homme. Pour les pays industrialisés, l'objectif était de stabiliser, avant l'an 2000, les émissions de GES à leur niveau de 1990. La 3^e conférence des parties à Kyoto a débouché sur l'adoption du protocole dit « Protocole de Kyoto ». Il est entré en vigueur le 16 février 2005. Certains pays signataires se sont fixés des objectifs quantitatifs. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés, pour la période 2008-2012, à réduire de 5,2 % leurs émissions des principaux GES par rapport à leur niveau de 1990. Le protocole de Kyoto a été ratifié en 2002 par l'Union européenne. Cette dernière a un objectif collectif de réduction de 8 % des GES.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

R

RDB : voir **Revenu disponible brut des ménages**.

Réassurance : technique permettant aux sociétés d'assurances d'assurer auprès des sociétés de réassurance une partie des risques pour lesquels elles sont engagées auprès de leurs assurés. Les engagements entre la société d'assurances dénommée « assureur direct » et le réassureur sont matérialisés par un traité. L'assureur direct et le réassureur se répartissent les risques garantis.

Réclusion : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

Recensement de la population : il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France, ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, taille et composition des ménages, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État, mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes... Elles sont une aide pour définir, au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et, au niveau local, les politiques urbaines, les politiques de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises, de commerces et de services. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, mais elles le sont une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee a publié, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette reconnaissance peut être attribuée à toute personne, âgée de 16 ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap. La personne doit résider en France métropolitaine, être de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen, ou disposer d'un titre de séjour régulier pour les personnes de nationalité étrangère.

Recyclage : retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production, de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique ou les opérations de remblayage.

Réforme de la voie professionnelle : entamée en 2008, elle a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau IV (niveau baccalauréat). Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ».

Région : structure la plus récente de l'administration locale française, la région est devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional qui gère le budget, dirige le personnel et conduit la politique de la région. Les compétences propres de la région concernent principalement l'aménagement du territoire, le développement économique, la formation

professionnelle, la construction ou l'entretien des lycées, les transports ferroviaires de voyageurs. La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région. La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifie à compter du 1^{er} janvier 2016 le contour des régions métropolitaines.

Renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. En l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) : créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

Répertoire du parc locatif social (RPLS) : permet de connaître chaque année la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes, etc). Il a succédé en 2011 à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs sociaux inclus dans son champ sont les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH, l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte-Barbe, l'Association Foncière Logement mentionnée à l'article L.313-34 du CCH et les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues pour au moins 99 % par cette association, ainsi que les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L. 365-2 du CCH.

Réseau Natura 2000 : les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000. La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZSP). La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12 % du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Réserve naturelle : partie du territoire classé où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader. On distingue les réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles de la collectivité territoriale de Corse (RNC) et les réserves naturelles régionales (RNR). Leur gestion est confiée à des associations de protection de la nature dont les conservatoires d'espaces naturels, à des établissements publics (parcs nationaux, Office national des forêts...) et à des collectivités locales (communes, groupements de communes, syndicats mixtes...). Un plan de gestion, rédigé par l'organisme gestionnaire de la réserve pour cinq ans, prévoit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre sur le terrain afin d'entretenir ou de restaurer les milieux. Les RNR, créées à l'initiative des régions, remplacent les anciennes réserves naturelles volontaires (RNV).

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Résidents : personnes physiques ayant leur domicile principal en France, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère), à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non-résidents quelle que soit la durée de leur mission. Sont également considérés comme résidents, les fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger et les fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. Enfin, les résidents désignent aussi des personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en France. Les ambassades, missions diplomatiques, consulats français à l'étranger et les unités de l'armée française stationnées à l'étranger sont considérés comme des résidents.

Ressources matérielles : matières ou substances utilisables produites à partir de ressources naturelles. Elles comprennent les vecteurs énergétiques, les minerais métalliques et les métaux, les minéraux de construction et autres, les sols et la biomasse. Cette définition exclut l'eau en tant que ressource.

Revenu arbitrage : obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Revenu des facteurs de la branche agricole : valeur ajoutée nette de la branche agricole à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les « autres impôts sur la production » (dont les impôts fonciers constituent la plus grande part). Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent-temps plein). On obtient ainsi l'évolution du revenu des facteurs de la branche agricole par actif.

Revenu de solidarité active (RSA) : le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et à partir du 1^{er} janvier 2011 dans les DOM, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi aux moins de 25 ans (sous conditions de travail). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé comme la somme : d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62 % des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : au sens de la comptabilité nationale, revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution. Plus concrètement, le revenu disponible brut (RDB) est la part de revenu qui reste à disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le RDB comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le RDB est diminué des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS...) et des cotisations sociales versées. En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte. Dans l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le revenu disponible comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et la plupart des prestations sociales (hors certains régimes employeurs). Tous ces revenus sont nets d'impôts directs. Il est proche du concept de RDB au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu, aussi bien au niveau des composantes du revenu (loyers imputés aux propriétaires occupants en particulier) que de la population couverte (personnes vivant en collectivités).

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

S

Salaire brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations. Dans la fonction publique, le salaire brut s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et

semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans les DADS, il est net de toutes cotisations sociales, y compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Dans la fonction publique d'État, le salaire est calculé à partir du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

Salaire horaire de base ouvrier : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la seule population des ouvriers. Le salaire horaire de base ouvrier (SHBO) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Salaire minimum dans l'Union européenne : un salaire minimum légal national s'applique dans 21 des 28 États membres de l'Union européenne. Il s'agit des Pays-Bas depuis 1969, de la France depuis 1970, du Luxembourg depuis 1973, du Portugal et de Malte depuis 1974, de la Belgique depuis 1975, de l'Espagne depuis 1980, de la Hongrie depuis 1988, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie depuis 1990, de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovaquie depuis 1991, de la Slovénie depuis 1995, de la Croatie depuis 1998 (loi modifiée en 2008), du Royaume-Uni depuis 1999 et de l'Irlande depuis 2000.

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (Dom) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950. Un salaire au moins égal au Smic est versé à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans. Bénéficie également de ce minimum les salariés du secteur public employés dans des conditions de droit privé. Un taux réduit du Smic peut être pratiqué pour : les apprentis et les jeunes salariés en contrat de professionnalisation, en fonction de leur âge et de la durée du contrat ; les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans qui ont moins de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. Un abattement de 10 % peut ainsi être pratiqué lorsque le jeune salarié est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % lorsque le jeune salarié est âgé de moins de 17 ans. Sont exclus du bénéfice du Smic les salariés dont l'horaire de travail n'est pas contrôlable (certains VRP). Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 2009, puis au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2010. Depuis 2013 (décret n°2013-123 du 7 février 2013), le Smic est revalorisé :

– Chaque 1^{er} janvier, en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire) ;

– En cours d'année lorsque cet indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur.

Jusqu'en 2012, le Smic était revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

Salaire moyen en équivalent-temps plein (EQTP) : le salaire moyen en équivalent-temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un poste à mi-temps durant 12 mois pour un salaire total de 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 5 000 euros. Le même poste d'une durée de 6 mois aura un poids de 0,25 rémunéré 2 500 euros.

Salarié permanent non familial : personne étrangère à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants, qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

SAU : voir **Superficie agricole utilisée**.

Scolarisation des jeunes en situation de handicap : la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap dans les écoles ou les établissements scolaires du second degré peut être collective ou individuelle. La scolarisation collective concerne la scolarisation dans une classe spécialisée de type classe d'intégration scolaire (Clis) ou de type unité pédagogique d'intégration (Upi). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. La scolarisation individuelle concerne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur institutionnel : la comptabilité nationale regroupe les différents acteurs de la vie économique dans des ensembles considérés comme pertinents. Les unités, dites institutionnelles, constituent les unités de base : ce sont des unités susceptibles de posséder elles-mêmes des actifs, de souscrire des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres unités. Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents :

- les sociétés non financières (SNF) (S.11) ;
- les sociétés financières (SF) (S.12) ;
- les administrations publiques (APU) (S.13) ;
- les ménages (S.14) ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15).

Enfin, le reste du monde (S.2) regroupe l'ensemble des unités non-résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes.

Secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, ces sections accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale. Elles sont implantées dans les collèges et dans les EREA.

Séjours : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services de communications : activités permettant la transmission d'informations à distance. Ce poste comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services avancés (numéros gratuits ou à coûts partagés, audiotel à revenus partagés...), les liaisons louées (location de capacités de transmission entre deux points, réservé à un client par un opérateur, à partir de réseaux terrestres, satellitaires ou sous-marins), le transport de données y compris les SMS (acheminement de données à la carte), l'interconnexion (services offerts ou achetés à d'autres opérateurs résultant d'accords d'interconnexion entre opérateurs titulaires d'une licence ou prestataires spécialisés), les services d'accès au réseau Internet, les services de diffusion d'émissions de télévision et de radio et d'autres services (gestion de réseau privé intégré, services mobiles privés de radio, services de location, vidéoconférence).

Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) : part des services rendus par les intermédiaires financiers qui n'est pas facturée à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts (crédits) qu'ils leur accordent.

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple). Les services marchands sont définis par l'Insee à partir de la NAF rév.2. Leur champ exclut le commerce, le transport et les services financiers.

Services non marchands : services fournis par une unité, gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

Seuil de renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. En l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

Sifim : voir **Services d'intermédiation financière indirectement mesurés**.

Sit@del2 : base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Ces données sont transmises chaque mois par les centres instructeurs des directions départementales de l'équipement et par les communes (ou groupements de communes) autonomes. Sit@del2 est la continuité de Sitaldel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

SNF : voir **Sociétés financières**.

Sociabilité : temps consacré exclusivement à la sociabilité donc à discuter et non à d'autres activités comme le repas ou les loisirs.

Société : entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son

ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Société de financement de l'économie française (SFEF) : société créée en octobre 2008 dans le cadre du plan de soutien des pouvoirs publics au financement de l'économie française. Elle est classée, suite à la décision d'Eurostat du 15 juillet 2009 sur le traitement comptable des interventions publiques en faveur du secteur financier, dans le secteur des institutions financières.

Société innovante : une société est innovante au sens large lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation.

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

Sociétés non financières (SNF) : ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Soins ambulatoires : voir **soins de ville**.

Soins de ville : effectués en cabinet de ville ou en centre de santé, les soins de ville (ou soins ambulatoires) sont composés des soins dispensés au titre de l'activité libérale par les médecins, les chirurgiens-dentistes et les auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes), des actes d'analyse effectués en laboratoire et des soins de cures thermales reconnus par la Sécurité sociale (soins de médecins et d'auxiliaires médicaux et hors hébergement).

Solde apparent des entrées et des sorties : différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Il diffère du solde migratoire en raison de l'aléa de sondage et des erreurs de mesures liées au recensement de la population. La différence entre le solde apparent et le solde migratoire est appelée « ajustement ».

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Solde migratoire : le solde migratoire est estimé de manière différente selon l'année. Jusqu'en 2005, il était évalué à partir d'une combinaison entre données administratives de l'année (pour la mesure des entrées des ressortissants des pays hors Union européenne) et report des tendances passées, appréciables à partir des recensements. Depuis que le recensement est annuel (2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde apparent. Les évolutions de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. Le dernier recensement disponible étant celui du 1^{er} janvier 2012, les soldes migratoires de 2012, 2013 et 2014 doivent être estimés autrement. Le solde 2012 est estimé par la moyenne des trois derniers soldes apparents définitifs (2009, 2010 et 2011). Ce solde est reporté pour 2013 et 2014 de façon provisoire.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Sorties précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Classification internationale type de l'éducation-CITE 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau CITE 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Sous-emploi : se mesure à l'aide de l'enquête Emploi. Le sous-emploi recouvre les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non.
- Soit elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays.

Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Statuts des agents de la fonction publique : la fonction publique emploie des titulaires, des militaires, des non-titulaires et des agents relevant d'« autres catégories et statuts ». Les titulaires (fonctionnaires civils, magistrats et élèves fonctionnaires) appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. Les non-titulaires sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les agents des « autres catégories et statuts » ont des contrats particuliers qui ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents non titulaires : enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, ouvriers d'État, assistants maternels et familiaux, médecins, apprentis,.... Par ailleurs la fonction publique emploie également des bénéficiaires de contrats aidés qui relèvent du code du travail (droit privé).

Streaming : lecture en continu sans téléchargement de musique ou de vidéo.

Subventions à l'agriculture : subventions sur les produits (aides associées à certains types de production) et subventions d'exploitation, telles que le paiement unique, les aides pour calamités agricoles et les contrats d'agriculture durable. La plupart des subventions sur les produits ont disparu en 2010.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables (y c. pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Supermarché : établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m².

Surface artificialisée : surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Surpeuplement : le caractère surpeuplé d'un logement est déterminé en fonction de critères dépendant de la composition du ménage, du nombre de pièces et de la surface. Le nombre de pièces nécessaires au ménage est décompté de la manière suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque couple, une pièce pour les célibataires de 19 ans ou plus et, pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans sinon une pièce par enfant. La superficie nécessaire au ménage est de 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce et de 18 m² par personne pour les autres ménages.

Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : produit par l'Insee à partir de 2009, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Le périmètre des trois versants de la fonction publique s'appuie sur la catégorie juridique de l'employeur. Dans Siasp, les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Par conséquent, les statistiques d'emploi concernant les hôpitaux correspondent à un périmètre plus large que celui de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) qui se restreint aux personnels de la seule activité sanitaire.

T

Tabac : produit d'origine naturelle dont le principe actif est la nicotine. Le tabac est un stimulant psychique et physique dont le mode de consommation le plus répandu est l'inhalation par combustion des feuilles séchées (« fumer »), mais qui peut être aussi ingéré par voie orale (« chiquer ») ou nasale (« priser »). Sa consommation entraîne une forte dépendance psychologique. Les effets toxiques sont multiples à long terme : bronchite chronique, maladies cardiovasculaires, cancer des poumons et des voies aérodigestives supérieures, etc.

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

Taux de change : cours d'une monnaie (ou devise) par rapport à une autre. Le taux de change est nominal, si le rapport entre les devises est mesuré sans prendre en compte les différences de pouvoirs d'achat entre les pays ou zones monétaires auxquelles ces devises se rapportent. Le taux de change est réel, s'il tient compte de ces différences de pouvoir d'achat.

Taux de change effectif nominal : taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions.

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Taux de départ (séjour) : mesure la part, dans chaque catégorie de population, des individus qui ont effectué au moins un séjour d'un type considéré (par exemple, le pourcentage de Français qui sont partis en hiver).

Taux de dépendance : rapport entre la population dépendante au sens de l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA) et la population âgée de 60 ans et plus.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux d'effort : rapport entre la dépense en logement d'un ménage et son revenu. La dépense en logement peut inclure ou non les charges (charge financière simple ou totale). Le taux d'effort est dit « net » si l'aide au logement perçue par le ménage est déduite de la dépense de logement et « brut » dans le cas contraire. Cet indicateur permet de mesurer le poids de la dépense liée à l'occupation du logement sur le budget des ménages et le pouvoir « solvabilisateur » des aides.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'emploi sous-jacent (ou standardisé) : permet de gommer les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Ainsi par exemple, le taux d'emploi sous-jacent permet d'avoir un taux d'emploi des seniors qui ne tient pas compte du fait que les générations du baby-boom arrivent progressivement à l'âge de la retraite et gonflent le poids des classes d'âges élevés. Il est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi et le concept retenu est donc celui de l'emploi BIT.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux d'épargne des ménages : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'épargne financière : rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros, dénommé seuil de pauvreté (voir définition de la pauvreté monétaire).

Taux de pénétration du téléphone mobile ou d'Internet : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'Internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

Taux d'excédent naturel : voir **Taux d'accroissement naturel**.

Taux d'indépendance énergétique : rapport entre la production nationale d'énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, hydraulique, énergies renouvelables) et la consommation nationale d'énergie primaire, une année donnée. Ce taux peut se calculer pour chacun des grands types d'énergie ou globalement toutes énergies confondues. Un taux supérieur à 100 % (cas de l'électricité) traduit un excédent de la production nationale par rapport à la demande intérieure et donc un solde exportateur.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement en logement : rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) et le revenu disponible brut.

Taux d'intérêt : indique le prix à payer par un emprunteur pour disposer d'une somme d'argent. Par rapport au taux d'intérêt nominal, le taux d'intérêt réel tient compte des fluctuations de valeur de la monnaie. Les taux d'intérêt à court terme sont en général associés aux bons du Trésor ou à des instruments comparables ayant une échéance à trois mois. Ils sont fixés par l'autorité monétaire (e.g. la Banque centrale européenne pour la zone euro). Les taux d'intérêt à long terme sont souvent associés aux obligations à 10 ans (des instruments dont l'échéance est à 5 ans ou 30 ans peuvent également entrer dans cette catégorie). L'Union européenne retient comme référence les bons du Trésor à 10 ans pour déterminer le taux d'intérêt à long terme. Le niveau des taux d'intérêt à long terme est déterminé par des mécanismes de marchés.

Taux d'occupation : rapport du nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) occupées au nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) effectivement offertes sur une période donnée, c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières.

Taxe : prélèvement obligatoire perçu d'autorité, à l'occasion d'une opération, mais qui ne constitue pas la contre partie monétaire de ce service. Il diffère de l'impôt par son assiette (il est payé à l'occasion d'une opération) et par son redevable (l'usager). Il diffère de la redevance, qui est la contre partie monétaire d'un service rendu. Toutefois, le législateur a nommé, à tort, « taxe » des prélèvements obligatoires qui sont, en réalité, des impôts ou des redevances. La taxe d'habitation ou la taxe sur la valeur ajoutée sont en réalité des impôts car ils ne donnent lieu à aucune contrepartie.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : impôt sur les produits collecté par les entreprises (et reversé à l'État, déduction faite de la TVA qu'elles ont elles-mêmes payée lors de l'achat du produit ou des matières premières) et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort. Le taux standard est fixé à 19,6 %. Un taux réduit (selon les cas 5,5 % ou 7 % depuis le 1/1/2012) est appliqué aux produits de première nécessité, de consommation courante ou pour favoriser certains secteurs. Un taux « super-réduit » de 2,1 % est appliqué à certaines catégories de produits comme les médicaments remboursables. La Corse et les Dom bénéficient de régimes spécifiques en regard de la TVA.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités. Dans la nouvelle base de comptabilité nationale, on parle de produits de l'économie de l'information, champ un peu plus large que le champ traditionnel des TIC.

Télévision de rattrapage (TVR) : consiste à proposer aux téléspectateurs équipés et reliés, la rediffusion d'un programme peu de temps après sa première diffusion et généralement pendant une période de quelques jours.

Temps non complet : les emplois à temps non complets regroupent les personnes embauchées sur des postes à temps complet qui ont fait le choix de travailler à temps partiel et les personnes embauchées sur des postes à temps non complet.

Temps passé devant la télévision : la mesure du temps passé devant la télévision est ici celle effectuée par la société Médiamétrie à partir du dispositif Médiamat. Le Médiamat est un panel de 4 300 foyers, soit environ 10 500 individus âgés de 4 ans et plus, équipés d'un ou plusieurs téléviseurs dans leur résidence principale. Médiamétrie installe dans chaque foyer faisant partie du panel, un ou plusieurs audimètres munis de télécommande à touches individuelles qui enregistrent en permanence toutes les utilisations du ou des téléviseur(s) du ménage, la marche et l'arrêt du téléviseur, l'écoute des différentes chaînes, etc. Chaque membre du foyer dispose de sa propre touche individuelle qu'il enclenche pour signaler sa présence dans la pièce où le téléviseur est allumé. Les invités du foyer déclarent également leur présence. L'indicateur comptabilise ainsi le temps passé dans une pièce où la télé est allumée et non le temps effectivement consacré à regarder la télévision.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix. Ce rapport peut être calculé par produit, pour un ensemble de produits ou globalement.

TIC : voir **Technologies de l'information et de la communication.**

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Titre de capital : titre émis par une société par actions représentant un droit sur la propriété de l'entreprise et permettant normalement à leur porteur de participer à la distribution des bénéfices et de l'actif net en cas de liquidation et aux décisions stratégiques (droits de vote). Ils comprennent les actions cotées et les actions non cotées.

Titre de créance : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le commercial paper émis à l'étranger et les Euro medium term notes (EMTN) et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure à un an et les titres à long terme ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an.

Titre de séjour : document sécurisé assurant la reconnaissance par l'autorité publique du droit à séjourner sur le territoire national pour un ressortissant étranger majeur. Un titre de séjour se définit par sa nature juridique, son motif d'admission et sa durée de validité. Les cartes de séjour temporaires, les cartes de séjour et les cartes de résident sont des titres de séjour. Le suivi des flux migratoires est assuré au Ministère de l'Intérieur grâce à l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF), sur la base de la délivrance des premiers titres de séjour. Les chiffres définitifs ne sont connus qu'après un temps de latence, dans la mesure où le délai entre le dépôt d'une demande de titre et sa délivrance peut varier dans des proportions importantes du fait de nombreux facteurs. Aussi, les statistiques définitives de délivrance des titres ne sont arrêtées pour une année donnée qu'au 31 décembre de l'année suivante.

Tonne-équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Selon les conventions internationales, une tonne-équivalent pétrole équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m³ de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,6 MWh.

Tonne-kilomètre : unité de mesure sommable correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Touriste international : personne qui passe au moins une nuit dans un pays, autre que son pays de résidence habituelle, sans y exercer une activité rémunérée localement. L'unité retenue par l'organisation mondiale du tourisme (OMT) pour la mesure du tourisme international est l'arrivée de touriste international. Une arrivée de touriste international correspond à une visite d'un touriste dans un pays autre que son pays de résidence habituelle, indépendamment de sa nationalité. Ainsi les statistiques internationales de l'OMT dénombrent des visites et pas des individus. Par exemple une même personne, un même touriste donc, venant en France consécutivement pour cinq séjours différents, d'au moins une nuit, sera à l'origine de cinq arrivées dans les statistiques.

Toxicomanie : comportement de dépendance à l'égard d'une ou plusieurs substances psycho actives. Souvent remplacé par le terme addiction.

Traité de Maastricht : traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme. Voir aussi : **Critère de convergence du Traité de Maastricht**.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Traitements et cures ambulatoires : traitements interactifs organisés en séquences d'une demi-journée environ et nécessitant des équipements spécifiques.

Traitements pour l'arrêt du tabac : les ventes brutes des médicaments pour l'arrêt du tabac sont traduites en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 60 comprimés pour les traitements pharmacologiques, 30 timbres transdermiques ou 300 substituts sous forme orale.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou en tonnes, sur un trajet donné.

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Transport express : livraison d'objets dans des délais garantis et à une distribution point à point, du seuil de la porte de l'expéditeur jusqu'à celui du destinataire. Les expressistes font bénéficier leurs clients d'un suivi informatisé et d'une preuve de livraison de leurs objets. La distinction avec le transport de marchandises est basée sur les limites supérieures de poids fixées pour les colis (30 kilos maximum).

Transport ferroviaire de voyageurs : comprend le transport de voyageurs du Transilien (réseau de trains de banlieue en Île-de-France dont les titres de transport sont propres à la zone du syndicat des transports d'Île-de-France) et le transport de voyageurs du réseau principal, composé du transport « grandes lignes », y compris Eurostar et les ID-TGV, et des services ferroviaires régionaux hors Île-de-France.

Transport maritime de voyageurs : somme des passagers embarqués et des passagers débarqués (y compris transport international de voyageurs et cabotage national et services côtiers non compris).

Transports intérieurs : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné, indépendamment de la nationalité du véhicule et de l'origine ou de la destination de la marchandise et du véhicule. Ainsi, en France, outre les transports nationaux, les transports intérieurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français (Paris-Mulhouse pour un transport d'échange Paris-Berlin, Vintimille-Portbou pour un transport de transit Turin-Barcelone).

Transports internationaux : transports de marchandises pour lesquels le pays d'origine et le pays de destination sont différents. Il peut s'agir de marchandises entrant ou sortant du territoire français ou en transit. Les statistiques relatives aux transports internationaux ne concernent ici que la portion réalisée sur le territoire français.

Travail d'intérêt général : peine prononcée à titre principal, ou en complément d'une peine d'emprisonnement assortie de sursis, par le tribunal correctionnel pour les majeurs, ou par le tribunal pour enfants (à l'encontre des mineurs délinquants âgés de 16 à 18 ans) et consistant à effectuer, dans un temps déterminé, un travail non rémunéré, au profit d'une collectivité publique ou d'une association agréée.

Très haut débit (THD) : terme faisant référence à des capacités d'accès à internet supérieures à celles de l'accès par l'ADSL dans le domaine du fixe et à celles de l'accès par l'UMTS dans le domaine du mobile. Dans le fixe, le THD est porté par la fibre et dans le mobile par les technologies regroupées sous le terme de 3,5G (HSDPA) ou 4G (LTE).

U

Union européenne (UE) : créée le 1^{er} janvier 1993 par l'application du Traité de Maastricht, l'Union européenne prend le relais, dans la construction européenne, de la CEE (Communauté économique européenne). L'UE est une union intergouvernementale mais n'est pas un État destiné à se substituer aux États membres existants. Elle est une entité juridique indépendante des États qui la composent et dispose de compétences propres (politique agricole commune, pêche, politique commerciale, etc.), ainsi que des compétences qu'elle partage avec ses États membres. Elle est reconnue comme étant une organisation internationale. Sur le plan économique, elle dispose d'une union douanière, ainsi que pour dix-huit de ses États membres, d'une monnaie unique, l'euro. L'Union est donc une structure supranationale hybride empreinte à la fois de

fédéralisme et d'inter-gouvernementalisme. Depuis l'entrée de la Croatie en juillet 2013, les pays de l'Union européenne sont au nombre de 28.

Unité de consommation (ou équivalent-adulte) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité de mesure d'énergie : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou 10^3 Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou 10^3 kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou 10^6 kWh) et en térawatt-heure (1 TWh ou 10^9 kWh).

Unité de travail annuel (UTA) : mesure du travail fourni par la main-d'œuvre agricole. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée, à savoir les permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de Métiers, Organismes de sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene et connue des différentes administrations. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Unité urbaine : voir **Agglomération**.

V

Vacances : selon l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), on appelle vacances, depuis 1995, l'ensemble des déplacements d'agrément comportant au moins quatre nuits consécutives hors du domicile. Sont exclus des vacances, les déplacements professionnels, les voyages d'études, les séjours motivés par la maladie ou le décès d'un proche, les séjours de santé dans des établissements spécialisés et les courts séjours d'agrément (deux ou trois nuitées) et les week-ends réguliers.

Vaccins : seuls les vaccins financés par les collectivités locales et le fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) font partie de la prévention au sens des Comptes de la santé ; le solde, financé par l'assurance maladie et les ménages, est inclus dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Valeur ajoutée : solde du compte de production de la comptabilité nationale. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Vandalisme contre la voiture : type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante : en 2009 ou 2010, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre voiture ? Exemple : carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ou bris de glace qui ne résultent pas d'un accident de la circulation, véhicule incendié, pneus crevés...

Véhicule industriel : véhicule affecté au transport de marchandises ayant un poids total autorisé en charge supérieur à cinq tonnes. Cette catégorie comprend les tracteurs routiers conçus pour être attelés à une semi-remorque.

Véhicule utilitaire léger : véhicule servant en principe au transport des marchandises et ayant un poids total autorisé en charge jusqu'à cinq tonnes. Les minibus (jusqu'à cinq tonnes) sont compris dans cette catégorie.

Victime : personne considérée comme telle par la procédure.

Vidéo à la demande (VàD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme internet ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Ville : voir **Agglomération**.

Ville-centre : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage) : ensemble d'atteintes comprenant les « violences physiques hors ménage », les « violences sexuelles hors ménage » et les « violences physiques ou sexuelles au sein du ménage » (intra-ménage). Par « hors ménage », on entend « de la part d'une personne qui ne vit pas au moment de l'enquête dans le même logement que la personne enquêtée ». Inversement, « intra-ménage » signifie de la part d'une personne qui, au moment de l'enquête, vit dans le même logement que la personne enquêtée.

Violences physiques ou sexuelles (par conjoint ou ex-conjoint) : les victimes de ces violences comprennent les victimes de violences physiques (ou de violences sexuelles) hors ménage qui ont dit que l'auteur de l'acte le plus récent sur deux ans est un ex-conjoint ou les personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage par le conjoint « actuel » (« au moment de l'enquête ») sur deux ans.

Visiteur : tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs. La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

Voiture particulière : véhicule à moteur ayant au moins quatre roues, servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Vols et tentatives de vol visant les résidences : ensemble d'atteintes comprenant les « cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale » (vol avec effraction, avec escalade ou usage de fausses clés), les « vols sans effraction dans la résidence principale » et les « vols avec ou sans effraction et les tentatives de vol avec effraction dans les résidences secondaires ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages ».

Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur : ensemble d'atteintes comprenant les « vol et tentatives de vol de voiture », les « vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » et les « vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur » (moto, scooter ou cyclomoteur).

Voyage : défini comme tout départ du domicile, avec retour à celui-ci et au moins une nuit passée en dehors. Le motif ou la raison du déplacement peuvent être personnels ou professionnels. Cette notion est principalement utilisée dans le cadre de l'enquête sur le Suivi de la Demande Touristique (SDT).

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Vracs : dans le transport maritime, ils désignent des marchandises transportées directement dans la cale des navires ou dans des emplacements prévus à cet effet. Les vracs solides correspondent à des matières telles que le charbon, les minerais ferreux et non ferreux, les engrais, le ciment, etc. Les vracs liquides concernent les hydrocarbures (pétrole et produits pétroliers), les produits chimiques et certains produits alimentaires (vins et huiles).

Z

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-huit États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011 et la Lettonie en 2014.

Adresses utiles

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie **Ademe**

@ www.ademe.fr

Agence de services et de paiement (ex-CNASEA) **ASP**

@ www.asp-public.fr

Agence des participations de l'État **APE**

@ www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat

Agence européenne pour l'environnement **AEE**

@ www.eea.europa.eu/fr

Agence internationale de l'énergie **AIE**

@ www.iea.org

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé **ANSM**

@ www.ansm.sante.fr

Agences de l'eau

@ www.lesagencesdeleau.fr

Altadis

@ www.altadis.com

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat **APCM**

@ www.artisanat.fr

Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées **AGEFIPH**

@ www.agefiph.fr

Association des constructeurs européens d'automobiles **ACEA**

@ www.acea.be

Association française des investisseurs pour la croissance **Afic**

@ www.afic.asso.fr

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes **Arcep**

@ www.arcep.fr

Autorité des marchés financiers **AMF**

@ www.amf-france.org

Banque centrale européenne **BCE**

@ www.ecb.int

Banque de France @ www.banque-france.fr	BdF
Bureau international du travail @ www.ilo.org	BIT
Caisse centrale de la mutualité sociale agricole @ www.msa.fr	CCMSA
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés @ www.ameli.fr	CNAMTS/Ameli
Caisse nationale d'assurance vieillesse @ www.lassuranceretraite.fr	CNAV
Caisse nationale des allocations familiales @ www.caf.fr	CNAF/CAF
Centre d'analyse stratégique @ www.strategie.gouv.fr	CAS
Centre d'études et de prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ http://agriculture.gouv.fr/prospective-evaluation	CEP
Centre d'études et de recherches sur les qualifications @ www.cereq.fr	Céreq
Centre d'études prospectives et d'informations internationales @ www.cepii.fr	CEPII
Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie @ www.credoc.fr	Crédoc
Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès Inserm @ www.cepிடc.inserm.fr	CépiDc
Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique @ www.citepa.org	Citépa
Centre national du cinéma et de l'image animée @ www.cnc.fr	CNC
Comité des constructeurs français d'automobiles @ www.ccfá.fr	CCFA

Comité professionnel du pétrole @ www.cpdp.org	CPDP
Commissariat général au Développement durable Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie @ www.developpement-durable.gouv.fr	CGDD
Commission européenne @ http://ec.europa.eu/index_fr.htm	CE
Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment @ www.capeb.fr	Capeb
Conseil d'orientation des retraites @ www.cor-retraites.fr	Cor
Conseil économique, social et environnemental @ www.lecese.fr	Cese
Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières Ministère de l'Intérieur @ http://www.securite-routiere.gouv.fr	DSCR
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ http://www.emploi.gouv.fr/acteurs/dgefp	DGEFP
Département des études, de la prospective et des statistiques Ministère de la Culture et de la Communication @ http://www.culturecommunication.gouv.fr	Depts
Direction centrale de la police judiciaire Ministère de l'Intérieur @ www.police-nationale.interieur.gouv.fr	DCPJ
Direction de l'administration pénitentiaire Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr	DAP
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76	Dares
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche @ www.education.gouv.fr	Depp

Direction de l'information législative et administrative La documentation française Premier ministre @ http://www.ladocumentationfrancaise.fr	Dila
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes @ www.drees.sante.gouv.fr	Drees
Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie @ http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-peches-maritimes-et-l-.html	DPMA
Direction générale de l'administration et de la fonction publique Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique @ www.fonction-publique.gouv.fr	DGAFP
Direction générale de l'offre de soins Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes @ www.sante.gouv.fr	DGOS
Direction générale des collectivités locales Ministère de l'Intérieur Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique @ www.collectivites-locales.gouv.fr	DGCL
Direction générale des douanes et droits indirects Ministère des Finances et des comptes publics @ www.douane.gouv.fr @ http://lekiosque.finances.gouv.fr	DGDDI
Direction générale des entreprises Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique @ http://www.entreprises.gouv.fr	DGE
Direction générale des finances publiques Ministère des Finances et des comptes publics Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique @ www.economie.gouv.fr/dgfip/	DGFIP
Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer @ www.developpement-durable.gouv.fr/La-direction-generale-des,7237.html	DGITM
Direction générale des médias et des industries culturelles Ministère de la Culture et de la Communication @ www.ddm.gouv.fr	DGMIC

Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la Communication @ www.culturecommunication.gouv.fr	DGP
Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ www.franceagrimer.fr	
Eurostat - Office statistique des communautés européennes @ http://ec.europa.eu/eurostat	Eurostat
Fédération bancaire française @ www.fbf.fr	FBF
Fédération française des sociétés d'assurances @ www.ffsa.fr	FFSA
Fonds Monétaire International @ http://www.imf.org/external/french	FMI
Groupement des Cartes Bancaires « CB » @ www.cartes-bancaires.com	CB
Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques @ www.gie-gers.fr	GERS
Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes Premier Ministre @ http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite	HCEfm
Institut de la propriété industrielle @ http://www.inpi.fr	INPI
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (ex. INRETS) @ http://www.ifsttar.fr	Ifsttar
Institut français du pétrole Énergies nouvelles @ www.ifpennergiesnouvelles.fr	IFPEN
Institut GfK (Growth from Knowledge) @ www.gfk.fr	GfK
Institut national d'études démographiques @ www.ined.fr	Ined

Institut national de la santé et de la recherche médicale @ www.inserm.fr	Inserm
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé @ www.inpes.sante.fr	Inpes
International Telecommunication Union Union internationale des télécommunications @ www.itu.int/fr	ITU
Mesure de l'audience médias, télévision, radio, cinéma, internet @ www.mediametrie.fr	Mediametrie
Météo France @ www.meteofrance.com	
Ministère de l'Intérieur @ www.immigration.gouv.fr	
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ http://travail-emploi.gouv.fr	
Mission des études, de l'observation et des statistiques Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports @ www.sports.gouv.fr	MEOS
New York Stock exchange - Euronext - Marchés financiers @ www.euronext.com	NYSE - Euronext
Observatoire de l'économie numérique @ www.idate.org	Idate
Observatoire de la musique @ http://observatoire.cite-musique.fr/observatoire/	
Observatoire des jeux Ministère des Finances et des comptes publics Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique @ www.economie.gouv.fr/observatoire-des-jeux	ODJ
Observatoire des territoires/Datar Premier ministre @ www.datar.gouv.fr	Datar
Observatoire français des conjonctures économiques @ www.ofce.sciences-po.fr	OFCE

Observatoire français des drogues et des toxicomanies @ www.ofdt.fr	OFDT
Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales Institut national des hautes études de sécurité et de la justice Premier Ministre @ www.inhesj.fr	ONDRP/INHESJ
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale @ www.onpes.gouv.fr	ONPES
Observatoire national interministériel de la sécurité routière @ www.securite-routiere.gouv.fr	ONISR
Oil and Gas Journal @ www.ogj.com	OGJ
Ordre national des pharmaciens @ www.ordre.pharmacien.fr	ONP
Organisation de coopération et de développement économiques @ www.oecd.org	OCDE
Organisation des Nations unies @ www.un.org/fr	ONU
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture @ http://www.fao.org/home/fr/	FAO
Organisation mondiale du tourisme @ http://www2.unwto.org	OMT
Pôle Emploi @ www.pole-emploi.org	
Population reference bureau @ www.prb.org	PRB
Service de l'observation et des statistiques Commissariat général au développement durable Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie @ http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr	SOeS
Service de la statistique et de la prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ www.agreste.agriculture.gouv.fr	SSP

Sous-direction de la statistique et des études Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr	SDSE
Sous-direction des systèmes d'informations maritimes Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie @ www.mer.gouv.fr	SDSIM
Syndicat de l'édition vidéo numérique @ www.sevn.fr	SEVN
Syndicat national de l'édition @ www.sne.fr	SNE
Syndicat national de l'édition phonographique @ www.snepmusique.com	SNEP
Systèmes d'information et études statistiques Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche @ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr	SIES
TNS Sofres @ www.tns-sofres.com	TNS Sofres
Union interparlementaire @ www.ipu.org	UI
Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce @ www.unedic.org	Unedic
World federation of exchanges @ www.world-exchanges.org	WFE

Index alphabétique

A

AAH	68, 98, 130
Abus	92
Accident	90, 98
Accouchement	32
Accroissement naturel	24
Acquisition de la nationalité française	36
Actif	38, 42, 64
Actifs financiers	122
Action	122, 124
Activité	38, 42, 64
ACTP	98
Addiction	92
Administration pénitentiaire	88
Administrations de sécurité sociale	126, 128, 130
Administrations publiques	112, 114, 120, 122, 126, 128, 130, 132
Administrations publiques locales	126, 132
ADSL	76
Aéronautique	140
Aéroport	152, 192, 194
Affection de longue durée	90
Âge	26, 52
Agent de l'État	50, 58
Agent public	50, 58
AGGIR	100
Agglomération	16
Agrégats monétaires	120
Agriculture	54, 160, 162
Aide à l'emploi	46
Aide sociale	68
Aire urbaine	16
Alcool	72, 88, 92
Alimentation	72, 118, 168, 180
Allocation	66, 68, 98, 100, 130, 132
Allocation de rentrée scolaire	130
Alternance	46, 52
Alzheimer	90
Amende forfaitaire	88
Ancienneté	54
Animaux	160
AOC, AOP	160
APA	68, 100, 132
Appartement	172
Apprentis	52, 102, 104, 108
APU	112, 114, 120, 122, 126, 128, 130, 132
Aquaculture	164
Arrivées de touristes	190
Artisanat	154, 180
Assurance	72, 122, 184
Auberges de jeunesse	190
Audiovisuel	80, 182, 188
Autobus	192
Auto-entrepreneur	146, 154
Automobile	72, 74, 140, 156, 166, 170, 180, 184, 192
Autorisation de construire	172

B

Baby-boom	26, 32
Baccalauréat	102, 108
Balance commerciale	138, 166
Banque	184
Bâtiment	122, 172
Bénéfice	148, 166
BEP	102, 108
Besoin de financement	112, 126
Bibliothèque	80
Bien durable	74
Biocarburants	20, 174
Biodiversité	18
Biomasse	20
Blu-ray	188
Boissons	72, 168
Bourse	124
Bovins	160, 162
Branche d'activité	114, 116, 166, 168
Brevet (diplôme)	102, 108
Brevet (innovation)	158
BTS	104, 108
Budget de l'État	126, 130
Bureau international du travail (BIT)	42, 44, 54

C

Cabotage	194
CAC 40	124

Délinquance	86	Effet de serre	22
Délit	86, 88	EHPAD	100
Demande intérieure	114	Élections	38
Densité de population	10, 14	Électricité	174, 178
Dentiste	94, 96	Électroménager	74
Départements	14, 132	Élevage	162
Dépendance	92, 100	Élève	102, 106
Dépense de gestion des ressources naturelles	18	Émission	124
Dépense de protection de l'environnement	18	Émissions de CO2	22
Dépense de recherche et développement	18	Emploi	42, 46, 50, 52, 54
Dépense de santé	96, 100	Emploi aidé	46, 50
Dépense d'éducation	106	Emploi d'avenir	46, 52
Dépense d'énergie	174	Emploi des jeunes en Europe (initiative pour l')	12
Dépense des ménages	72, 74, 112	Emploi public	50
Dépenses consacrées aux TIC	186	Empreinte carbone	22
Dépenses culturelles et de loisir	78, 80	Endettement	120
Dépenses d'assurance maladie	130	Énergie	22, 152, 174, 176, 178
Dépenses de logement	84	Énergie renouvelable	20, 174, 178
Dépenses de R&D	156	Enfant	30, 32, 68
Dépenses des touristes	78	Enseignant	106
Dépenses d'intervention	132	Enseignement	102, 108, 132
Dépenses liées au handicap	98	Enseignement public / privé	104, 106
Dépenses publiques	130	Enseignement supérieur	38, 102, 104, 106, 108, 156
Dépistage	90	Entreprise individuelle	146, 154
Dépôt	120	Entreprise publique	152
Dépression	90	Entreprises	56, 136, 148, 150, 152, 154, 156
Détenu	88	Environnement	18
Dette	112, 120, 132, 134	Éolien	20, 174, 178
Dette publique	126, 134	ÉPA	50
Diabète	90	Épargne	66, 122, 132
Diesel	170, 192	Épargne retraite	66
Diplôme	44, 52, 102, 104, 108	EPCI	132
Disque	188	EPIC	156
Divorce	28	Équipement des ménages	74, 76
Doctorat	104	Équivalent-adulte	64
Dow-Jones	124	Équivalent-temps plein (EQTP)	56, 98, 166, 172, 182
Drogue	92	Espace protégé	18
Durée de vie moyenne	34	Espérance de vie	10, 34, 90
Durée des voyages	78	Essence	170, 192
Durée du travail	48	Établissement de crédit	184
DUT	104	Établissement de santé	94
DVD	74, 188	Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA)	100
Dyalise	94	Établissement pénitentiaire	88
E		Établissement public à caractère administratif (ÉPA)	50
Eau	20	Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)	132
EBE	114, 148, 150, 166	Établissement scolaire	106
Échanges extérieurs	136, 138, 140	État	50, 126, 128, 130
Éclairage	72	État civil	28
École	102, 104, 106	ETI	136, 150
Éducation	72, 102, 106, 130	Étranger	36

Étudiant	104
Euro	12, 134, 136
Évolution de la population	24
Excédent brut d'exploitation (EBE)	114, 148, 150, 166
Excédent commercial	140, 168
Excès de vitesse	88
Exploitation agricole	162
Exportations	112, 114, 136, 138, 140, 166, 174, 182
Extraction	20

F

Facture énergétique	138, 174
Famille	30
FBCF	112, 114, 116, 122, 132, 182
Fécondité	10, 32
Fédération sportive	78
Femmes	28, 32, 34, 38, 44, 52, 54, 56, 154, 156
Ferme	162
Ferroviaire	22, 194
Ferry	192
Film	188
Fioul	176
Fiscalité locale	132
Fleurs	162
Flotte de pêche	164
Fluvial	194
Flux de matières	20
Fonction publique	50, 58
Fonds européen de stabilité financière (FESF)	120, 126
Fonds propres	122
Forêts	18
Formation	46, 52, 96, 102, 108
Franco à bord (FAB)	136
Fréquentation	188
Fret	194
Fruits	162
Fumeur	92

G

G20	12
Gaz à effet de serre	22
Gaz de schiste	176
Gaz naturel	20, 138, 178
Gazole	176
Génération	10, 26, 28, 32, 108
Générique	96
GIR	100
GPL	176
Grandes entreprises	150

Grenelle de l'Environnement	22
Grille AGGIR	100
Groupement de communes à fiscalité propre	132
Guerres mondiales	34

H

Habitat	82, 120
Halieutique	164
Halo du chômage	44
Handicap	68, 98
Handisport	98
Haut débit	76, 186
Hébergement	182, 190
HLM	84
Homicide	86, 88
Hôpital	50, 94, 96, 100
Horaires de travail	48
Hospitalisation	94
Hôtel	72, 190
Houille	176
Hybride	170
Hydraulique	178
Hypermarché	180
Hypertension	90

I

IAA	168
IDE	142
Imagerie médicale	94
Immatriculation	170
Immigré	36
Immobilier	122, 172, 182
Importations	20, 112, 114, 136, 138, 140, 166, 174, 176, 182
Impôt	62, 112, 114, 128, 132
Indice boursier	124
Indice de référence des loyers	72
Indice des prix	12, 118, 134
Industrie	54, 116, 148, 154, 156, 166
Industrie agroalimentaire (IAA)	168
Industrie automobile	156, 166, 170
Industrie manufacturière	116, 166
Inégalités	64
Infirmier	94
Inflation	118, 134
Informatique	78, 182
Infraction	88
Ingénieur	104
Innovation	158

Insécurité	86
Insécurité routière	90
Intégrité physique	86
Intercommunalité	132
Intéressement	122
Intérim	52, 54
Internet	74, 76, 78, 92, 186, 188
Invalidité	68, 98
Investissement	112, 114, 116, 122, 132, 182
Investissement direct étranger (IDE)	142
IRM	94
Irrigation	20
IUFM	104

J

Jeunes	26, 52
Jeunes en situation de handicap	98
Jeux	92
Journal	186
Juge	88
Jumeaux	32
Justice	88, 130

K

Kyoto (protocole de)	22
----------------------	----

L

Laboratoire d'analyses médicales	94, 96
Lait	160, 168
Légumes	162
Libération conditionnelle	88
Licence	104
Licence sportive	78, 98
Lit d'hôpital	94
Littoral	78
Livres	80
Livret d'épargne	120, 122
LMD	104
Locataire	84
Location	182
Logement	68, 72, 82, 84, 86, 122, 172, 174
Logement-foyer	100
Loi de modernisation de l'économie (LME)	146, 148, 150, 154
Loisirs	72, 78
Long métrage	188

Loyer	84
Lycée	106, 132

M

Magasin	180
Maison	82, 172
Maison de retraite	100
Maîtrise	104
Maladie	68, 90, 184
Marchandise	136, 194
Marché financier	124
Mariage	28
Marins pêcheurs	164
Marketing	158
Marque	158
Master	104
Maternité	32, 68
Matière	20
Médecin	50, 90, 94, 96, 104
Médecine scolaire	90
Médicament	96
Ménage	30, 62, 74, 120, 122
Ménage	64, 82
Mesures fiscales	62
Métallurgie	166
Métayage	162
Meuble	74
MIC	150
Micro-ordinateur	74, 76
Migrations	24
Milieu fermé, milieu ouvert	88
Militaires	50
Minima sociaux	68
Minimum vieillesse	66
Ministères	50
Mise en chantier	172
Mobile	76
Mobilité résidentielle	82
Mode de transport	192
Monde	10
Monnaie	120
Monoparentale (famille)	30, 38
Montagne	78
Monument	80
Mortalité	24, 34, 90
Mortalité infantile	34
Moyen de paiement	184
Multimédia	76
Musée	80, 190
Musique	188

N

Naissances	24, 32
Natalité	10, 32
Nationalité	36
Natura 2000	18
Naturalisation	36
Navires	164
Nikkei	124
Niveau de formation	102, 108
Niveau de vie	64
Niveaux d'études	104
Nucléaire	174, 178
Nuitée	78, 190
Nuptialité	28

O

Obligation	124
Occupation du territoire	18
Odac	126, 128
Oléoduc	194
Omnipraticien	94
ONDAM	100, 130
OPCVM	120, 122
OPEP	176
Organisation	158

P

Paces	104
Pacte budgétaire	12
Pacte civil de solidarité (Pacs)	28
Parc locatif social	82, 84
Parc national	18
Parc naturel régional	18
Parcours moyen	192
Parité	38
Parlement	38
Part de marché	180, 188
Partage de la valeur ajoutée	114
Patrimoine	62, 122, 128
Pauvreté	38, 64
Pavillon	194
PCH	98
Pêche	164
Peine d'emprisonnement	88
Pension	66, 130
Permis de conduire	88
Permis de construire	172

Personne en emploi	42, 46, 50, 52, 54
Personnes âgées	26, 66, 68, 100
Pétrole	20, 118, 138, 140, 176
Pharmacie	96, 104, 140, 156, 166
Pharmacien	94
Photovoltaïque	20, 174, 178
PIB	12, 46, 96, 112, 114, 126, 128, 130, 134
Pisciculture	164
Plan d'épargne logement	120
PME	150
Poissons	164
Politiques d'emploi	46, 52
Pommes de terre	160
Population	14, 24, 26
Population active	42
Population mondiale	10, 12
Population pénitentiaire	88
Porcins	160
Port	192, 194
Pouvoir d'achat	60, 62, 72, 112, 182
Pouvoir de réchauffement global	22
Prairies	18
Prélèvement d'eau	20
Prélèvements obligatoires	68, 128
Presse	186
Prestations chômage	130
Prestations sociales	62, 130
Prévention	90, 96
Prévenu	88
Principe directionnel étendu	142
Prison	88
Prix	12, 118, 134, 138, 172, 174
Procédé	158
Production	168, 182
Production agricole	160
Production animale	160
Production d'énergie	174, 176, 178
Production industrielle	116, 166
Production végétale	160
Productivité	114
Produit intérieur brut	12, 46, 96, 112, 114, 126, 128, 130, 134
Produits	136
Produits pétroliers	72, 176
Professeur	106
Profession de santé	94
Projections de population	10, 26, 42
Propriétaire	82, 84
Propriété industrielle	158
Protection de l'environnement	18
Protection sociale	68
Prothèse	96
Protocole de Kyoto	22
Public / privé (enseignement)	102

Pyramide des âges 26

R

Radio 80
Radioactivité 18
Radiothérapie 94
RDB 62
Réassurance 184
Recettes publiques 128
Réchauffement climatique 22
Recherche 96, 104, 156, 182
Réclusion 88
Récupération 20
Recyclage 20
Régions 14, 132
Rémunération 58
Renouvellement des générations 10
Réseaux 76
Réserve naturelle 18
Réserves prouvées 176
Résidence principale 82, 84, 86
Résidence secondaire 82, 190
Résident 142
Ressources 20
Ressources propres de l'UE 130
Restauration 182
Retraites 66, 130
Revenu 62, 112
Revenu agricole 160
Revenu de solidarité active 68, 130, 132
Risque 68
Route 22, 90, 194
RSA 68, 130, 132

S

Sage-femme 94
Salaire horaire de base ouvrier 60
Salaire minimum 60
Salaires 56, 58, 60, 62
Salarié 42
Salarié agricole 162
Sanction éducative 88
Santé 68, 72, 96, 104, 130
Scanner 94
Scolarisation 98, 108
Secteur hospitalier public 58
Secteur institutionnel 112, 122
Secteur marchand 148
Secteur public 152

Secteurs d'activité 54, 56, 136, 146, 148, 152, 180, 182
Sécurité sociale 68, 96, 130
Séjours 78, 190
Seniors 42, 52, 74
Service de soins à domicile (SSAD) 100
Services 54, 116, 182
Sidérurgie 178
Single 188
Site culturel 190
Smartphone 72, 76, 188
Smic 56, 60
SMS 76, 186
Sociabilité 78
Société financière 112, 184
Société non financière (SNF) 112, 120, 122, 124
Sociétés 146, 148, 152, 154
Soins 96, 100
Solde apparent 14
Solde des échanges 140
Solde migratoire 24
Solde naturel 14, 24
Sous-emploi 38, 42
Sport 78, 98
Station de ski 78
Statut juridique 154
Stocks 112, 116
Streaming 188
Stupéfiants 88
Suicide 90
Superficie agricole utilisée 162
Supermarché 180
Surface des logements 82
Surfaces artificialisées 18
Surpeuplement 82

T

Tabac 72, 92, 168
Tablette 76, 188
Taux d'activité 38, 42
Taux d'autofinancement 112
Taux de change 134
Taux de chômage 12, 38, 44, 52, 134
Taux de couverture 136
Taux de marge 112, 114
Taux de mortalité 34
Taux de pauvreté 64, 64
Taux de réussite au baccalauréat 102
Taux d'emploi 12, 42, 52
Taux d'endettement 120
Taux d'épargne 112, 122

Taux d'indépendance énergétique	174
Taux d'intérêt	120, 134
Taux d'occupation	190
Taxes	128, 132
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	76, 180, 186
Télécommunications	76, 118, 156, 182
Téléphone	72, 74, 76, 186, 188
Télévision	74, 80, 188
Temps non complet	56
Temps partiel	38, 48, 60
Termes de l'échange	138
Tertiaire	54
TIC	76, 180, 186
TIP	184
Titre de créance	120
Titre de séjour	36
Titres	124
Titulaire, non-titulaire	50
Tourisme	78, 190
Toxicomanie	92
Train	192
Traité de Maastricht	12, 126, 134
Traitement indiciaire	58
Traitements ambulatoires	94
Transport	22, 72, 96, 152, 178, 192, 194
Travail	42, 44, 46, 48, 60, 130
Travail d'intérêt général	88
Travailleur handicapé	98
Tribunal	88
Tumeur	90
TVA	128

U

Union	28
Union européenne	12
Unité de consommation	62, 64

Unité de soins de longue durée	100
Unité légale	148, 150, 154, 166
Unité urbaine	16
Université	104
Urbain	16

V

Vacances	78
Vaccins	90
VàD	188
Valeur ajoutée	112, 114, 116, 148, 150, 166, 182
Vandalisme	86
Véhicule	86, 170
Veuf	28
Viande	168
Victime	86
Vidéo	80, 188
Vie politique	38
Vieillesse	26, 34
Village de vacance	190
Ville	16, 28, 78
Vin	92, 160, 162
Violence	86
Virement	184
Voiture	74, 86, 170, 192
Vol	86, 88
Volailles	160
Voyage	78
Voyageur	192
Vracs	194

Z

Zone euro	120, 126, 130, 134
-----------	--------------------

Dans la même collection

Parus

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2014

Emploi et salaires, édition 2014

Les entreprises en France, édition 2014

France, portrait social, édition 2014

Emploi et revenus des indépendants, édition 2015

À paraître

La France et ses territoires, édition 2015

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2015

Les entreprises en France, édition 2015

France portrait social, édition 2015

Couples et familles

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

Dépôt légal : février 2015

TEF

Tableaux de l'économie française

Les *Tableaux de l'économie française* s'adressent à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France. Cette édition présente de nouveaux indicateurs issus des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

L'ouvrage se compose de 89 fiches organisées autour de cinq grands thèmes : territoire-population, emploi-revenus, conditions de vie-société, économie-finances et système productif. Chacune de ces fiches propose au lecteur des commentaires, des tableaux et des graphiques, des définitions et une liste de publications de référence sur le sujet développé. Elles fournissent des informations récentes sur la France et des données permettant de la situer par rapport à d'autres pays de l'Union européenne à 28 ou du monde.

Collection
Insee Références
Édition 2015

ISSN 1639-4968
ISBN 978-2-11-138704-1
RÉF. TEF15
Février 2015 - Prix 19,70 €



Insee mobile